Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

7 F 79.
Coll. spéc.

PN
541
.B3
1725
v. 9/1

Coll. thés.

ANTI-BAILLET
OU
CRITIQUE
DU LIVRE
DE Mr. BAILLET,
INTITULÉ
JUGEMENS DES SAVANS.
PAR Mr. MENAGE.

Nouvelle Edition augmentée I des OBSERVATIONS de Mr. DE LA MONNOYE sur l'*Anti-Baillet*. II. des REFLEXIONS sur les *Jugemens des Savans*. III. des REFLEXIONS *sur la Vie de Descartes*.

TOME SEPTIEME,
PREMIERE PARTIE.

Monsieur Baillet fût un adversaire digne de moi.

Mais, MONSIEUR, Vous m'avez remontré qu'il ne s'agissoit pas de justifier mes écrits; qu'il s'agissoit de justifier mes mœurs; & que les Peres de l'Eglise les plus Saints n'avoient pas dédaigné de se défendre en semblables rencontres. J'ai déféré à Vos remontrances; Et je croi, MONSIEUR, y avoir déféré de sorte que Vous serez satisfait de moi de ce côté-là. Quoi-

BIBLIOTHECA Oftaviensis

Nam quid feci ego, quidve sum locutus,
Cur me tot malè perderent Libellis?

Ex Catullo Epig. XIV.

PN
541
.B3
1725
v. 1/1

A MONSIEUR BIGOT.

MONSIEUR,

Je prens la liberté de Vous offrir mes Remarques sur le Livre de Monsieur Baillet, étant persuadé qu'elles ne Vous déplairont pas, puisque Vous êtes un de ceux qui m'avez le plus excité à entreprendre cet Ouvrage. Quelque déférence que je doive avoir pour Vos conseils, je Vous avouë, MONSIEUR, que ce n'a pas été sans répugnance que je les ai suivis en cette occasion. Outre que je fais profession de mépriser les injures, & que d'un autre côté je suis devenu comme insensible aux Libelles par le grand nombre de ceux qu'on a faits contre moi, je ne croyois pas que Monsieur Baillet fût un adversaire digne de moi.

Mais, MONSIEUR, Vous m'avez remontré qu'il ne s'agissoit pas de justifier mes écrits; qu'il s'agissoit de justifier mes mœurs; & que les Peres de l'Eglise les plus Saints n'avoient pas dédaigné de se défendre en semblables rencontres. J'ai déféré à Vos remontrances; Et je croi, MONSIEUR, y avoir déféré de sorte que Vous serez satisfait de moi de ce côté-là. Quoi-

BIBLIOTHECA Ottaviensis

que j'usse été outragé par Monsieur Baillet sans que je lui usse fait la moindre offense, & que je fusse en droit de lui dire à mon tour des choses fâcheuses, j'ai réfuté ses outrages avec toute sorte de modération; En les réfutant, je l'ai averti charitablement, par occasion, d'un grand nombre de fautes grossieres, ou plûtôt d'un nombre infini de monstres de fautes, qui sont dans son Livre: afin de le faire rentrer dans lui-même, & de l'obliger, en lui représentant son néant, de parler une autre fois avec respect des premiers Ecrivains du Royaume dont il a parlé avec mépris. J'ai mêlé quelqu'érudition à ma justification, & à ma Critique, afin que le Lecteur en lisant mon Livre apprît quelqu'autre chose que les fautes & les calomnies de Monsieur Baillet. Mais comme la méditation fait partie du jugement, & que dans la passion où j'étois de faire promptement ce que vous desiriez que je fisse, j'ai écrit ces Remarques avec beaucoup de précipitation: Vous y trouverez quelques endroits négligez, que vous excuserez s'il vous plaît avec Votre bonté ordinaire.

Da veniam subitis: non displicuisse meretur;
Festinat nimiùm qui placuisse tibi.

Il me reste, MONSIEUR, à Vous supplier de les recevoir comme un hommage que je rens à Votre vertu, & comme un témoignage de notre amitié.

MENAGE.

AVERTISSEMENT

Sur cette Edition.

ON ne peut disconvénir que le dessein qu'avoit Mr. Baillet de recueillir les Jugemens des Savans sur les Auteurs anciens & modernes les plus célebres, n'eût été fort utile, s'il avoit été bien exécuté. L'Entrepreneur sembloit avoir pour cela des talens, & des secours considérables. Outre qu'il joignoit à une grande assiduité au travail, une grande facilité de style, quoique souvent peu correct, il disposoit encore d'une Bibliothéque nombreuse. Par malheur pour lui, s'étant proposé de rapporter les jugemens d'autrui sans aucune partialité, il sortit des bornes qu'il s'étoit prescrites. Il s'érigea en juge, & en juge passionné. Il parut sur tout en vouloir à Mr. Ménage, qui poussé à bout, se résolut enfin à lui répondre. Comme c'étoit un homme d'une lecture presque infinie, supérieur de beaucoup à son Adversaire en érudition, plus habile dans l'intelligence des Langues, & mieux versé dans l'histoire

des gens de Lettres, il ne lui fut pas difficile de le convaincre d'un grand nombre de bévuës. Cependant comme il avouë lui-même avoir écrit avec précipitation, qu'on sait de plus qu'il avoit près de soissante & dix-huit ans quand il commença son Anti-Baillet, il lui échapa des négligences, & des mépriſes, dont on a cru devoir purger un Ouvrage, plein d'ailleurs, d'un bout à l'autre, d'une litérature exquiſe. Les exemplaires en étant devenus très-rares depuis la premiere édition, les Curieux ſeront ſans doute bien aiſes d'en voir une ſeconde plus exacte, & accompagnée des Obſervations dont on fait ici part au public. L'Obſervateur ne voulant point être connu, je n'ai garde de le nommer *. Je me contenterai ſeulement de dire que c'eſt celui-là même, ſous les yeux duquel Mr. Ménage auroit fait paſſer en revuë les épreuves de ſon Livre, s'il avoit pu obtenir la permiſſion de le faire imprimer à Paris.

PRE-

* C'eſt Mr. DE LA MONNOYE. Les raiſons qu'avoit ce ſavant homme de ne pas ſe nommer, lorsqu'il compoſa ſes Obſervations, ne ſubſiſtant plus, on a cru faire plaiſir aux Curieux de le nommer ici.

PRE'FACE
DE Mr. MENAGE.

Monsieur BAILLET *est un Prêtre du Diocèse de Beauvais, qui étoit ci-devant Régent de Quatriéme du Collége de la Ville de Beauvais, & qui est presentement Bibliothécaire de Monsieur l'Avocat Général de Lamoignon, & Précepteur de Monsieur son fils. Ce Monsieur Baillet publia il y a deux ans quatre Volumes in douze d'un Livre qu'il intitula* Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs: *où sans respect de mon âge, ni du nom que j'ai parmi les gens de Lettres, ni de l'amitié dont m'honore Monsieur l'Avocat Général de Lamoignon, son patron, ni de celle dont m'honoroit Monsieur le Premier Président de Lamoignon, pere de son patron, il me traita indignement. Il dit dans ces volumes, que je suis un pédan: que ma Morale*

eſt une Morale de Payen; qu'il ne fait point le Recueil de mes Eloges comme il fait celui des autres Ecrivains, parce que je lui ai épargné cette peine, en le féſant moi-même, pour en régaler le public, afin de ſatisfaire ma vanité. Il y dit que le Livre de mes Origines de la Langue Françoiſe eſt celui de tous mes Livres qui m'a le plus donné de réputation, mais que mes Envieux ne croyent pas que j'en ſois l'Auteur. Il y falſifie un paſſage de l'Hiſtoire Philoſophique de Jonſius, pour décrier mes Commentaires ſur les Vies & ſur les Sectes des Philoſophes de Laërce. Il y dit que ma Requête des Dictionnaires a été mal reçuë du public: ce qui eſt très-faux. Et il avoit ajoûté, au ſujet de cette Requête, ce que Monſieur le Preſidant Couſin, Examinateur de ſon Livre de la part de Monſieur le Chancelier, lui a fait ôter; que j'avois poſtulé pour une place de l'Académie, & que j'en avois été refuſé: ce qui eſt auſſi très-faux. Monſieur Baillet ne peut s'excuſer d'avoir dit de moi toutes ces choſes, en diſant que je l'avois offenſé: car dans le temps qu'il publia ces quatre volumes, je ne ſavois pas qu'il fût au monde: je

ne

ne savois pas son nom: & peu de personnes le savoient. Et à l'heure même que j'écris cette Préface, je n'ai jamais vu Monsieur Baillet. Comme je fais profession de mépriser les injures, étant persuadé qu'elles font plus de tort à ceux qui les disent, qu'à ceux de qui on les dit; & que d'un autre côté on a fait un si grand nombre de Libelles contre moi, que je ne suis plus sensible aux libelles, je lus sans émotion toutes ces choses injurieuses que Monsieur Baillet avoit écrites contre moi. Mais je ne pus lire sans étonnement qu'un nouveau venu sur le Parnasse qui n'avoit jamais conversé avec les gens de Lettres; qu'un homme qui ne savoit aucune Science; qui ne savoit pas le Grec, qui est la Langue des Sciences; qui n'avoit lu aucuns Originaux, & qui n'étoit qu'un Copiste de Copiste, ût la témérité de juger de tous les Auteurs en toutes sortes de Langues & en toutes sortes de Sciences; & l'insolence de parler avec mépris des plus célèbres Ecrivains du Royaume. Et comme j'avois toutes sortes d'obligations à Monsieur de Saumaise & à Monsieur de Balzac; car ils m'ont honoré non-seulement de

leur amitié, mais de leur eſtime; & ils m'ont adreſſé de leurs Ouvrages; je lus avec indignation, & les injures atroces qu'il y débitoit contre Monſieur de Saumaiſe, après l'avoir traité d'ignorant en toutes choſes, & ce qu'il y diſoit calomnieuſement de Monſieur de Balzac, qu'il avoit pris par vanité dans ſes Lettres le nom de Balzac, *afin de faire croire qu'il étoit de l'illustre Maiſon de Balſac d'Entragues. Et comme l'indignation fait faire des vers, je fis ces Hendécaſyllabes ſur le Livre de Monſieur Baillet,*

O dirum, horribilem, & ſacrum libellum;
Donaſti, LINE, quo tuum Sodalem!
Ille ſcilicet, ille BAJULETUS;
Ignotiſſimus ille Litterator;
Queis aſſurgere debet, eruditos
Carpit, vellicat, & laceſſit omnes.
Pindi nomina magna Gallicani,
Ridet Salmaſios, Valeſioſque;
Ridet Petavioſque, Labbeoſque.
Te ludos quoque fecit, Harduine.
Nec, Sirmonde, tibi, ô ſcelus! pepercit:
En cor Zenodoti, en jecur Cratetis.
Sordes, quiſquilias, ineptiaſque
Omnes, omnia colligit venena.
Et, ô tempora! Vindici pudoris,
Cenſori rigido LAMONIONI,

Pro-

Procaciſſimus ille nuncupavit
Tam dirum, horribilem, & ſacrum libellum.

Pluſieurs célèbres Ecrivains qui ſe trouvoient offenſez par Monſieur Baillet, ou dans leurs perſonnes ou dans celles de leurs amis, firent des vers dans le même temps ſur le même ſujet. Et entr'autres, Monſieur de Valois, le Pere Lucas, & le Pere Commire. Et comme j'étois celui qui avois été le plus maltraité dans le Livre de Monſieur Baillet, le Pere Lucas & le Pere Commire m'addreſſerent les vers qu'ils firent ſur ce Livre. Les choſes étoient en cet état, lorſque Monſieur du Cange & Monſieur Petit, qui ſont des amis de Monſieur Baillet, & qui ſont auſſi des miens, me firent l'honneur de me venir voir, pour me dire qu'ils avoient blâmé Monſieur Baillet de la maniere dont il en avoit uſé envers moi; que Monſieur Baillet leur avoit témoigné qu'il étoit fâché d'en avoir uſé de la ſorte, & qu'il leur avoit promis de reparer dans les volumes ſuivans l'injure qu'il m'avoit faite dans les premiers. Feu Monſieur l'Abbé de Santeuil, qui étoit auſſi de ſes amis & des miens, me dit la même choſe dans le même temps:

& il me pria de ne point faire imprimer mes Hendécaſyllabes: ce que je lui promis. Je fis davantage: je l'avertis d'un grand nombre de fautes groſſieres, que j'avois trouvées dans le Livre de Monſieur Baillet, afin qu'il en avertît ſon ami. Je lui dis qu'il y en avoit pluſieurs autres ſemblables, mais que pour les bien examiner il falloit être enſemble le Livre à la main, en préſence de l'Auteur; que je n'étois pas en état d'aller chez Monſieur Baillet, à cauſe d'une cuiſſe que j'avois euë démiſe & mal remiſe, & que je le priois de l'amener dîner chez moi; lui promettant de le bien recevoir, & de lui communiquer toutes les remarques que j'avois faites ſur ſon Livre. Ce procédé honnête, & le repentir que Monſieur Baillet avoit témoigné à Monſieur du Cange & à Monſieur Petit, me firent croire que Monſieur Baillet me traiteroit en effet plus honnêtement dans les volumes ſuivans. Et particuliérement Monſieur l'Avocat Général de Lamoignon l'en aiant convié: en lui remontrant l'amitié particuliére que Monſieur le Premier Préſident de Lamoignon avoit euë pour moi. C'eſt ce que j'ai ſû d'un homme di-

digne de foi qui étoit préſant à ce diſcours de Monſieur l'Avocat Général de Lamoignon. Mais Monſieur Baillet m'a traité encore plus indignement dans ſes derniers volumes que dans ſes premiers. Il m'y attaque de tous côtez; du côté de mon âge; du côté de mes écrits; du côté de mes mœurs: & avec une rage & une fureur, qui n'eſt pas, je ne dis pas d'un Prêtre, mais d'un Chrétien. Il m'y traite de parjure; il m'y traite de profane, & d'impénitent; plus profane & plus impénitent que l'Arétin, de qui on a dit qu'il avoit dit du mal de tout le monde excepté de Dieu, & qu'il s'en étoit excuſé en diſant qu'il ne le connoiſſoit pas. Il veut faire croire à ſes Lecteurs que j'ai dit dans un de mes Madrigaux Italiens; que Dieu m'a fait tomber dans le piége, & que je l'ai accuſé d'être la cauſe de mes péchez. Il me traite d'un homme pétri de vanité & de préſomption. Il dit que je ſuis amoureux de moi-même: que je parle de moi ſans ceſſe, & que j'aime mieux en dire du mal que de n'en point parler; & ſur toutes ces matiéres il revient à la charge contre moi en cinquante endroits de ſon Livre. Et tout cela, parceque

je me ſuis loué en vers : & que j'ai fait des vers après avoir proteſté publiquement dans une de mes Epigrammes que je n'en ferois plus : & qu'aïant une penſion de quatre mille Livres ſur deux Abbayïes j'ai fait des vers de Galanterie. Verba mea arguuntur, adeò factorum innocens ſum. *Si ces choſes ſont des crimes, Monſieur Baillet, quoique Prédicateur ſans Miſſion, pouvoit prêcher dans ſes Ouvrages contre ces crimes, tant qu'il lui plairoit ; ſans nommer les perſonnes. Et s'il me jugeoit coupable de ces crimes, il devoit, ſelon le précepte de l'Evangile, m'en avertir charitablement en particulier : me conviant de m'en corriger ; & ne me pas diffamer publiquement par toute l'Europe. Comment ce procédé ſi peu Chrétien peut-il s'accorder avec ſa qualité de Prêtre ? Monſieur Baillet a-t-il pu écrire de moi toutes ces choſes de la même main qu'il levoit dans le ſacrifice de la Meſſe l'Hoſtie & le Calice ?*

Je n'ai rien à dire à ce que dit Monſieur Baillet contre mes Ecrits. Je les lui abandonne. Il dit que mes Vers ne ſont que des centons : que ma Poëſie eſt une Poëſie à la Moſaïque : que la plû-

part

part de mes Epigrammes ſont plates & inſipides. Il donne à entendre que mes Poëmes ne ſont que du bouillon d'eau claire : que du vin à huit deniers le pot. Il dit que je ne ſuis qu'un Traducteur : que je n'ai point d'invention, que je n'ai point d'élévation. Je demeure d'accord de toutes ces choſes. Je ne me pique point d'être Poëte : & je n'ai fait des Vers que par divertiſſement. C'eſt dont je me ſuis expliqué en termes formels dans l'Epître Dédicatoire de mes Poëſies à Monſieur le Duc de Montauſier.

J'ai fait la même choſe dans la Préface de mes Obſervations ſur Malherbe, & dans la ſegonde Partie de mes Obſervations ſur la Langue Françoiſe. Et ce que Mr. Baillet allégue contre moi, que j'ai dit à un Poëte aprentif, ſi vous voulez devenir bon Poëte, liſez Virgile & mes Vers, *eſt une pure calomnie qui ſe détruit d'elle-même. Je le jure encore ici par tout ce qu'il y a de plus ſaint & de plus ſacré dans le monde, que nonſeulement je n'ai jamais rien dit de ſemblable à qui que ce ſoit, mais que je n'ai jamais parlé avantageuſement de mes Vers, qu'en vers, où les louanges*

de

de ſoi-même ne ſont pas ſeulement permiſes, mais bien-ſéantes.

Mais pour ce qui eſt de mes mœurs, je ne puis demeurer d'accord de ce que Monſieur Baillet en a dit. Je n'ai pas deſſein d'accuſer ici Monſieur Baillet: je n'ai deſſein que de me juſtifier. Je ne puis pourtant m'empêcher de dire, que ſi on avoit fait une information de ſa vie & de la mienne, je ſuis comme aſſuré que ſa vie ne ſe trouveroit pas comparable à la mienne en probité, en pureté, en ſobriété.

Si j'étois coupable de la centiéme partie des choſes dont m'accuſe Monſieur Baillet, je ſerois indigne de l'amitié dont m'honore Monſieur de Lamoignon ſon patron. Et j'eſtime tant l'amitié de ce grand Magiſtrat, que cette conſidération toute ſeule ût été capable de m'engager à réfuter les médiſances & les calomnies que Monſieur Baillet a publiées contre moi. Mais outre cette conſidération, j'ai été excité à les réfuter, non-ſeulement par des perſonnes de grande vertu, mais par des Religieux: & par les Religieux d'un Ordre conſidérable par toute l'Europe.

En les refutant, j'ai averti par occaſion

caſion Monſieur Baillet d'un nombre infini de fautes groſſieres, ou plûtôt de monſtres de fautes, qui ſont dans ſon Livre: car je puis aſſurer les Lecteurs de cette Préface, qu'on n'a jamais imprimé de Livre où il y ait de ſi groſſes fautes, & en ſi grand nombre. Ce que j'ai fait non-ſeulement pour déférer à la priere que Monſieur Baillet a faite à ſes Lecteurs de l'avertir de ſes fautes, mais par charité Chrétienne, afin de le faire rentrer dans lui-même, & de l'obliger en lui répréſentant ſon peu de capacité, de parler une autre fois avec reſpect des perſonnes de Lettres à qui il doit reſpect.

Monſieur Baillet a écrit dans ſa Préface ſur les Poëtes, que je ſuis le ſeul qui me ſuis plaint de lui. Je m'étonne comment un Prêtre qui fait profeſſion de dire la vérité, a pû dire une choſe ſi contraire à la vérité. Tous les Peres Jéſuites généralement en ont fait des plaintes: & plus de vingt de leur Compagnie ont fait des Vers contre ſon Livre. Le Pere Bouhours & le Pere de la Ruë s'en plaignent par tout. Et le Pere Bouhours a ceſſé de voir Monſieur de Lamoignon dans ſa maiſon de campagne,

pagne, pour n'y point voir Monſieur Baillet. Et Monſieur Baillet n'ignore pas que le Révérend Pere de la Chaiſe, Confeſſeur du Roi, ſe plaignant pour l'interêt de ſa Compagnie du Livre de Monſieur Baillet à Monſieur de Lamoignon, il lui déclara que ſi Monſieur Baillet continuoit à maltraiter les Jéſuites, il en feroit ſes plaintes au Roi, & lui en demanderoit juſtice. Mais les Révérens Peres Jeſuites ne ſont pas les ſeuls qui ſe plaignent avec moi du Livre de Monſieur Baillet. Madame Deshoulieres, Monſieur de Benſérade, Monſieur de Valois, Monſieur Perrault, Monſieur Quinault, Monſieur l'Abbé de Montreuil, Monſieur du Perier, Monſieur de la Fontaine, Monſieur le Gallois, Monſieur de Court néveu de Monſieur de Saumaiſe, les amis de Monſieur de Ceriſante, ceux de Monſieur de Pincheſne, les parens de Monſieur Scarron, ceux de Monſieur de Marolles, s'en plaignent avec éclat.

Il eſt vrai que je ſuis celui qui ai le plus de ſujet de m'en plaindre. Il a offenſé les autres; mais il m'a outragé. Mais quoi qu'il m'ait outragé, & que je fuſſe en droit de lui dire à mon tour des

des choſes fâcheuſes, j'ai voulû en uſer plus Chrétiennement qu'il n'a fait. Je lui ai répondu avec toute la modération poſſible. Le Lecteur en jugera.

Je finis ce Diſcours, en proteſtant à Monſieur Baillet que je n'ai point û deſſein de l'offenſer, lors que j'ai traduit ſon nom en Latin par le mot de Bajuletus; *& en le ſuppliant de voir au chapitre* 42. *de ces Remarques ce que j'ai remarqué à ce propos, pour juſtifier que c'eſt ainſi que le nom de* Baillet *doit être rendu en Latin.*

ANTI-

ANTI-BAILLET.

PREMIERE PARTIE.

I.

Calomnie de Monſieur Baillet contre Monſieur de Balzac.

JE dois à Monſieur de Balzac une grande partie de ma réputation. Quand je vins dans le monde, Monſieur de Balzac tenoit le premier rang dans la France parmi les gens de Lettres qu'on appelle *Beaux Eſprits*. La diſtance infinie qui étoit entre lui & moi, ne l'empêcha pas de me donner des marques publiques de ſon eſtime. Il fit en diverſes occaſions des Vers à ma louange. Il m'adreſſa pluſieurs Lettres Latines & Françoiſes dans le Recueuil de ſes Lettres. Il me dédia ſon Barbon: & il avoit pour moi une amitié tendre. Il dit dans une de ſes Lettres à Mr. Chapelain, *Je vous ai fait une infidélité, car j'ai brûlé d'un autre feu que du vôtre. Vous le connoîtrez par la Lettre que j'écris à Mr. Ménage, qui eſt toute pleine de paſſion.* Et dans une autre:

Vous ne me mandez rien de mes amours : je veux dire de Mr. Conrart & de Mr. Ménage. Il me dit dans une de ſes Lettres Latines, *Vale, mi dulciſſime Menagi: cujus ſanctus amor tantùm mihi creſcit in horas &c.* Toutes ces faveurs m'obligent à commancer ces Remarques par ſa juſtification contre la calomnie de Mr. Baillet. Mr. Baillet l'accuſe d'avoir pris dans ſes Lettres par vanité le nom de *Balzac*; qui étoit celui de ſa Terre; pour faire croire qu'il étoit de l'illuſtre Maiſon de Balſac d'Entragues. Je raporterai ici ſes propres termes; afin qu'on ne croye pas que je lui aye impoſé dans une choſe auſſi peu croyable qu'eſt l'accuſation dont je viens de parler.

Mr. de Balzac s'imaginant que le nom de Mr. DE GUEZ n'avoit rien de relevé, & qu'il n'étoit point propre à donner crédit à ſes Lettres, a pris celui de ſa terre près d'Angouleſme, pour tâcher d'en rehauſſer le prix: croyant que ceux qui ne connoîtroient l'Auteur que par ce nom, le prendroient aiſément pour quelqu'un de l'illuſtre Maiſon d'Entragues.

Mr. Baillet qui eſt la vanité même, accuſe tout le monde de vanité. C'eſt un homme qui ne ſait aucune Science. Il n'eſt ni Théologien, ni Juriſconſulte, ni Philoſophe, ni Medecin, ni Mathématicien. Il n'eſt ni Poëte, ni Orateur, ni Hiſtorien, ni Géographe. Il ne ſait point le

¶ 1. Il y a *Guezii* dans tous ces endroits & non pas *Guezei*. Cela paroit une vetille, & c'eſt pourtant com-

le Grec ; qui eſt la Langue des Sciences, & avec ce peu de capacité, il a la préſomption de croire qu'il eſt capable de juger de tous les Livres qui ſont au monde : car il en juge, quoi qu'il proteſte qu'il n'en juge point. N'eſt-ce pas être la vanité même ? Et cet homme qui eſt la vanité même, accuſe, comme je viens de le dire, tout le monde de vanité.

Mr. de Balzac n'a pû avoir la penſée que lui attribue Mr. Baillet. Et la calomnie de Mr. Baillet eſt ſuffiſamment refutée par l'édition des Poëſies & des Lettres Latines de Mr. de Balzac, où Mr. de Balzac a pris le nom de *Guez*. *Joannis Ludovici* (1) *Guezæi Balzacii Poëmata Latina. Joannis Ludovici Guezæi Balzacii Liber Adoptivus. Joannis Ludovici Guezæi Epiſtolæ Selectæ.* Cette calomnie eſt refutée de même par les portraits de Mr. de Balzac gravez de ſon vivant, & par ſes ordres, où il eſt appellé *de Guez* : & par une de ſes Lettres Françoiſes qu'il a écrite à ſon pere, avec cette inſcription, *à Monſieur de Guez*, & avec ces mots, *Monſieur mon très-cher Pere.* Et par l'Eloge Latin de Mr. de Guez fait par Mr. de Girac à la priere de Mr. de Balzac, où Mr. de Guez eſt appellé pere de Mr. de Balzac. Cet Eloge eſt imprimé dans les Ouvrages de Mr. de Balzac. Et par une Lettre de Mr. de Guez écrite à Mr. de Balzac, qui commence par ces mots, *Mon*

(1) comme ſi je diſois *Jacobus Cujacaus* pour *Jacobus Cujacius*.

Mon très-cher fils, & que Mr. de Balzac m'envoya en m'écrivant la Lettre 28. du Livre XVI. de ſes Lettres. A quoi on peut ajoûter que le nom de la Terre de Mr. de Balzac s'écrit par un z, & que celui de la Maiſon de Balſac d'Entragues s'écrit par une ſ.

Que ſi Mr. Baillet dit qu'il a Mr. Sorel pour garant de ce qu'il a dit de Mr. de Balzac, on lui répondra qu'il n'y a point de garant à mal faire; & que Mr. Sorel étoit l'ennemi déclaré de Mr. de Balzac; & qu'il a écrit pluſieurs Livres contre Mr. de Balzac. Si Mr. Baillet vouloit donc faire mention de cette calomnie, il devoit la rapporter comme une calomnie, & la réfuter par les raiſons que je viens de dire. Mais Mr. Baillet eſt un homme qui eſt ravi de trouver quelque choſe d'injurieux contre les Ecrivains dans les écrits de leurs Adverſaires, & qui va ramaſſant tout ce qu'il y a de venin dans les Livres.

Sordes, quiſquilias, ineptiaſque
Omnes, omnia colligit venena.

II.

Emportement de Mr. Baillet contre Mr de Saumaiſe.

LEs mêmes raiſons qui m'ont obligé d'entreprendre dans la Remarque précédente la défanſe de Mr. de Balzac contre la calomnie de Mr. Baillet, m'obligent de juſtifier ici Mr. de Saumaiſe contre

tre ſa médiſance. Car Mr. de Saumaiſe m'a auſſi honoré de ſon amitié, & ſi je l'oſe dire, de ſon eſtime. Pour ne point parler d'un grand nombre de Lettres Latines très-ſavantes, qu'il m'a écrites, qui m'ont fait honneur dans le monde, il m'a adreſſé ſa Réponſe à Mr. Fabrot, ſur la Queſtion de l'Aliénation du Preſt, & ſa Diſſertation ſur l'*Herodes infanticida* d'Heinſius. De mon côté, je lui ai auſſi donné pluſieurs marques publiques de ma vénération & de mon admiration. J'ai dit dans mon Epigramme ſur le Phaleg de Mr. Bochart,

Ditior in noſtris non ſurgit pagina terris:
Non ipſa heroïs pagina Salmaſii.

J'ai dit dans une de mes Lettres à la Reine de Suede, par laquelle je lui ai dédié les Ouvrages Latins de Mr. de Balzac, que le nom de *Saumaiſe* étoit celui de la Science même. *Claudius Salmaſius, vir undecumque doctiſſimus, & qui divinis in omni diſciplina lucubrationibus hoc conſecutus eſt, ut jam non hominis ſed ipſiusmet Scientiæ SALMASIUS nomen habeatur.* J'ai dit à peu près la même choſe dans cette Epigramme Grecque,

Παντολιεὺς ἐθέλων γράψαι ποτὲ πᾶλυμαθείην
Ἐνθάδε πᾶλυμαθὴς γράψατο Σαλμάσιος.

J'ai dit dans cette autre qu'il avoit tout lu, tout retenu, & tout enſeigné.

Πάντ' ἀναγνὺς, καὶ πάντα μαθὼν, καὶ πάντα διδάξας,
Τῇ μέγας ἐν μικρῷ μνήματι Σαλμάσιος.

Et j'ai dit la même choſe dans cette troiſiéme.

Πολλὰ διδασκόμενος γήρασκε Σόλων, σὺ δὲ, πάντα
Εἰδὼς Σαλμασίδη, γηράσκεις, πάντα διδάσκων.

Et ainſi je me trouve engagé par mon Jugement, non moins que par mon inclination, à ſoutenir que Mr. de Saumaiſe étoit un des plus Savans Hommes du monde; & à refuter Mr. Baillet qui le traitte d'ignorant en toutes choſes: en Théologie, en Philoſophie, en Juriſprudence, en Médecine, en Mathématique, en Hiſtoire, en Rhétorique, en Poëſie, & en Grammaire. Voici ſes termes:

Quelques-uns des principaux & des plus modérez de ſa Communion même, auſſi-bien que les Catholiques, ont fait voir que la Théologie n'étoit nullement ſon fait. Mr. Fabrot, le fameux Milton, & pluſieurs autres, ont montré qu'il étoit un fort mauvais Juriſconſulte. D'autres ont fait voir combien les Obſervations qui ont donné lieu de croire qu'il étoit bon Médecin, ſont ſujettes à l'erreur. Et pour montrer qu'il n'étoit ni bon Philoſophe, ni bon Mathématicien, il ſuffit, dit-on, de produire ſon Livre des Années Climatériques. Enfin quoique Boxhornius ait écrit qu'il étoit très-bien verſé dans l'Hiſtoire, perſonne ne dit aujour-

Sujettes à l'erreur. Quelle façon de parler!

jourd'hui que Mr. de Saumaiſe ait été, ni Hiſtorien, ni Orateur, ni Poëte. Le voilà donc réduit à la qualité de bon Grammairien & d'habile Critique: encore n'eſt-il pas aiſé de l'y bien maintenir: car pour ce qui regarde la Grammaire, le Pere Vavaſſeur remarque qu'il étoit ſi négligent & ſi étourdi en écrivant, qu'il a laiſſé ſouvent gliſſer des fautes contre les regles de la Syntaxe, & que ſa Latinité n'eſt pas toûjours dans une grande pureté.

Il n'eſt ici queſtion, ni d'Orateur, ni de Poëte.

Peut-on parler de la ſorte d'un des plus ſavans hommes de nôtre ſiécle ? D'un homme, à qui tous les Savans de ſon tems, à la reſerve de ſes Adverſaires, ont rendu des témoignages d'eſtime, de reſpect, de vénération, d'admiration, d'adoration. Mr. Baillet lui-même a produit un grand nombre de ces temoignages. En voici d'autres qu'il a ômis, ou qui ne ſont pas venus à ſa connoiſſance.

Joſeph Scaliger lui écrit, *nunquam à litteris tuis niſi doctior recedo.* C'eſt dans la 248. de ſes Lettres. En ce tems-là Mr. de Saumaiſe n'avoit guére plus de vingt ans. Mr Grotius lui donne encore de plus grandes louanges. *Felicem me planè arbitrarer, vir, ſuprà quàm nos vel agnoſcere poſſumus, de omni litterarum genere merite, ſi ad tuos æternitate digniſſimos labores aliquid contribuere poſſem, & inter operas ſaltem tertias conſiſtere.* C'eſt dans la 97. Lettre *ad Gallos.* Mr. Rickius dans ſa Préface ſur Tacite l'appelle *virorum maximus.* Mr. de Balzac a dit dans une Lettre qu'il m'a écrite, *non homini, ſed*

Scientiæ deeſt, quod neſcit Salmaſius. Et dans un de ſes Poëmes Latins à Monſieur Maynard, Préſident d'Aurillac, il dit que Mr. de Saumaiſe réſiſte lui ſeul au Pere Sirmond, au Pere Pétau, & à tous ſes autres Adverſaires. *Quos ille, & cunctos, ſuſtinet unus.* Et il a dit ailleurs, *Tot penetraſſe locos, penetraſſe tot abdita rerum, & vidiſſe unum quicquid ubique latet, laus ea Salmaſidæ.*

Il eſt au reſte à remarquer que ce que dit ici Mr. Baillet touchant la qualité de Poëte, a été réfuté par le Savant & l'Eloquent Mr. Bayle dans ſes Nouvelles de la République des Lettres, à l'endroit où il a donné ſon Jugement ſur mes Origines de la Langue Italienne. *Ceux*, dit-il, *qui ignorent que Mr. de Saumaiſe ſût faire des vers Latins d'un tour délicat & ſentant l'Antiquité, l'apprendront ici. Car on y cite les vers qu'il fit contre le Pere Pétau, qui avoit pris le nom de* Kercoëtius *pour écrire contre lui.* Ces vers ſont en effet admirables (1). Les voici.

Cùm depilatis natibus, & facie improba,
Malaque mente, monſtrum Cercopithecium
Miros ſe ludos oſtenſurum dixerat

Non

¶ 1. Il me ſemble, que ce que dit ici Saumaiſe (car c'eſt ainſi qu'il faut dire, ſans y ajouter *de*) contre le P. Petau n'eſt qu'une paraphraſe de ces quatre Vers Grecs de Joſeph Scaliger contre Thomas Lydiat.

Ἠλιβάτε κατὰ δένδρε ἀνερβίχατο πίθηκος
Ἄιπὸν ἐπεισβαίνειν ἔρανον ἐλπόμενος.

Ορα-

Non antè visos, & diem condixerat;
Conveniunt omnes Cercopithaci Simiæ:
Clurinæ pecudes: omne genus Cercopium:
Quæ sunt caudatæ: quæ sine caudis ambulant:
Similes hominibus bestiæ turpissimæ.
Tunc simiorum cœtus cùm esset maximus,
Erat inter illos ingens exspectatio,
Quidnam editurus & miri & novi foret
Tam grandium minator ille Simius.
Ergo ut promissis faceret & dictis fidem,
Proceram cùm legisset in campo arborem,
Quam vidit unam celsiorem cæteris,
Hanc subito ascensu aggressus petere protinus,
Altum arrependo ut arriperet fastigium;
Sperans se & cœlum posse sic contendere.
Verùm cùm magno nisu, magnis viribus,
Sudans, laborans, æstuans, ut scanderet,
Summum ad cacumen jam venisset arboris,
Ac se videret non posse ultra progredi,
Culum ostentare cœpit & turpes nates,
Derisuique spectatoribus fuit.

Ce distique Grec qu'il fit sur le même sujet, ne sent pas moins l'Antiquité:

Κέρ-

Δραξάμενος δ' ἄκροιο, καὶ ἐπέκεινα περοσελθὼν
Τοῖσι θεασαμένοις φαιὸν ἔδειξε μέτωπον.

C'est ce que M. Ménage a lui-même remarqué dans ses *modi di dire Italiani*, mais il n'a pas remarqué que dans ces vers de Saumaise sur lesquels il se récrie, celui ci, *Quæ sunt caudatæ*, n'est pas sans défaut, *Caudatus* n'est pas Latin.

Κέρκος ἐπειράζειν Μωσῶν ὄρος εἰσαναβαίνειν.
Μῶσαι τοῖς δικρόοις καὶ πεσὶν ἐξέβαλον.

Ces deux distiques, qu'il fit pour son Epitaphe, étant dangereusement malade à Heidelberg, âgé de 19. ans, & qu'il dicta à Mr. de la Miltiere (1), qui me les a communiquez, sont du même caractére:

Cujus spes nondum tota, nec fama sub auras
Venerat, hoc condor marmore Salmasius.

Μῶσαι ἐκλαύσαντο, καὶ ἐνθάδε νεκρὸν ἔθεντο,
Πολλὴν τὴν σφετέρην ἐλπίδα, Σαλμάσιον.

J'ai des Hendécasyllabes de lui, qui sont aussi du même caractére. Et Mr. de Balzac dans une de ses Lettres à Mr. Chapelain, qui est la 4. du Livre 23. fait mention d'un distique, que Mr. de Saumaise avoit fait à sa louange. Je remarque toutes ces choses, parce que Mr. Baillet parlant des vers que Mr. de Saumaise a faits sur les Poësies de Mr. Huygens, semble en

¶ 1. Il signoit *de la Milletiére* & je le trouve ainsi par tout.

¶ 2. Je ne puis croire que Bucanan ait jamais écrit *meum pectora*, l'inadvertance ne va pas jusque-là, sur tout en vers où il faut nécessairement de la meditation. Il avoit sans doute écrit,

Illa mihi *rudibus succendit pectora flammis.*

& c'est ainsi qu'on le voit imprimé dans le Livre des Poësies adoptives de Balzac. *Mihi succendit*, comme dans le vers précedent, *mihi discedent*, & cin-

en parler, comme ſi Mr. de Saumaiſe n'avoit jamais fait que ces vers-là.

A l'égard des Soléciſmes que le Pere Vavaſſeur dit avoir trouvez dans les écrits de Mr. de Saumaiſe, ſi Mr. de Saumaiſe en a fait, ç'a été par inadvertance: & de la même façon que Bucanan a dit dans ſon *Deſiderium Lutetiæ*,

Illa meum rudibus ſuccendit pectora flammis (2).

Et à l'égard de ſon Livre de l'Aliénation du Preſt, ſon opinion étant celle de Charles du Moulin, le plus grand Juriſconſulte des Avocats de ſon tems, & dont les opinions, ſelon la penſée du Préſident de Thou, valoient des arrêts, il ne doit pas être traité, au ſujet de ce Livre, d'un très-mauvais Juriſconſulte, comme l'appelle Mr. Baillet.

Mais où eſt le Jugement de Mr. Baillet, de juger de Mr de Saumaiſe ſur le témoignage de ſes Adverſaires? Mr. de Saumaiſe écrivant contre le Pere Pétau, dit

cinquante vers plus haut, *mihi frigore pectus congelat.* En proſe ce n'eſt pas de même, la précipitation y fait echaper quelquefois de groſſes fautes. Eraſme dans ſon Cicéronien a remarqué des Soléciſmes de cette nature dans Cicéron, & l'on n'en ſauroit remarquer d'un autre genre dans les Auteurs du bon ſiecle. Mais pour les Modernes, quelque Savans d'ailleurs qu'ils ſoient, il n'eſt pas impoſſible qu'ils faſſent des Soléciſmes de pure ignorance. Scioppius en a trouvé pluſieurs de tels dans Scaliger, dans Lipſe, dans Caſaubon, dans M. de Thou, dans Strada &c.

dit que c'eſt un ignorant. Mr. Baillet ira-t il conclure delà que le Pere Pétau eſt un ignorant ? Je renvoye là-deſſus Mr. Baillet à ſon Traité des Préjugez.

Mais Mr. Baillet ne ſe contente pas d'accuſer Mr. de Saumaiſe d'ignorance, il le fait accuſer de vanité, d'orgueil, de préſomption, de malignité, d'envie, de haine, de tyrannie, de médiſance, d'injuſtice, de malhonnêteté, de furie, d'incivilité, de barbarie. Et il ne ſe contente pas d'avoir recueilli toutes ces injures contre Mr. de Saumaiſe, il veut encore faire croire qu'il eſt damné, pour n'avoir pas voulu pardonner en mourant à ſes ennemis. *Et ce qui eſt d'extraordinaire*, dit-il, *c'eſt que cet illuſtre Chrétien fut aſſez malheureux pour n'avoir pas voulu, même à la mort, relâcher quoique ce ſoit de la haine implacable qu'il avoit injuſtement conçuë contre quelques-uns. C'eſt-ce qu'on peut voir dans Monſieur Spizélius Proteſtant. Et ſes Panégyriſtes mêmes n'ont pû pallier une fin ſi pitoyable, & ſi conforme à ſa vie & à ſes écrits.*

Cette particularité touchant la mort de Mr. de Saumaiſe eſt une pure médiſance &

¶ 1. Sans renvoier à cette Vie qui n'eſt pas encore imprimée, & qui peut-être ne le ſera jamais, on pouvoit recourir à la 54. page de la Préface qu'Anton. Clementius a miſe au devant des Epitres de Saumaiſe. Voici l'endroit. *Injunxit uxori ut quæ habebat domi ſcripta jam confecta & ſepoſita in quadam arca adverſus maximos viros dudum prælo parata, omnia ac ſingula flammis traderet, ne, ſi forte in aliorum manus devenirent, in publicum erumperent, & magnorum virorum famam perde-*

& une pure calomnie, qui eſt détruite dans la Vie de Mr. de Saumaiſe faite par Mr. de la Mâre Conſeiller au Parlement de Dijon, homme d'une probité égale à ſa grande érudition (1).

Mr. de Balzac en a uſé plus Chrétiennement que Mr. Baillet. Voici comme il parle de la mort de Mr. de Saumaiſe, mort dans la Religion prétandue Réformée: *Bien-loin de damner Mr. de Saumaiſe dans mes vers, je veux croire d'abord qu'il eſt mort de la mort des Juſtes. Je veux croire enſuite, qu'il ne ſe peut pas qu'un ſi grand nombre de qualitez, naturelles & acquiſes; que tant de richeſſes, tant de dons du Ciel, ayent été la proye & le butin de l'Enfer: qu'il n'y a point d'apparance qu'un même homme qui éclaire ici toute la Terre, ſoit là bas dans les Tenebres.* C'eſt dans la derniere Lettre à Mr. Conrart.

Salmaſidenne meum nox obruat infera, quo non Lucidius ſupero ſplendet in orbe jubar?

C'étoit au reſte un très-honnête homme que Mr. de Saumaiſe. Il étoit civil, obligeant, officieux. Et c'étoit un des hommes du monde dont la converſation étoit la plus agréable: car il avoit une grande lecture: & il ſe ſouvenoit de tout ce

perderent, cum iis graviſſimos eorum errores confutaſſet. Madame Saumaiſe obéit à ces ordres, comme il paroit par les reproches que lui en fait la Reine de Suéde dans une Lettre qu'elle lui écrivit. Il n'eſt reſté en effet de tous ces écrits que l'Apologie contre Milton, & cela apparemment à cauſe du Roi d'Angleterre, de la défenſe duquel auſſi bien que de celle de Saumaiſe il s'agiſſoit en cet Ouvrage.

ce qu'il avoit lû : & il le débitoit élégamment. Et il étoit même plus agréable dans sa conversation que dans ses écrits : car dans ses écrits la vaste étandue de son érudition lui fesoit dire des choses hors la chose : & dans sa conversation sa mémoire ne lui répréſantant que ce qui étoit du sujet, il ne fesoit point de digressions : qui est le défaut qu'on a remarqué dans ses Ouvrages.

C'étoit d'ailleurs un homme de bonnes mœurs, & qui avoit de bons sentiments de la Religion dans sa Religion. Voici ce qu'il dit de lui dans sa Préface sur Simplicius. *Id sanè semper studui laboravique, ut non solùm à Stoicorum libris, sed etiam à quibuscunque, melior, si possem, exirem potiùs quàm doctior. Quid fecerim, aut quantùm profecerim, aliorum esto judicium. Malo id ex operibus meis, si talia ulla sunt, æstimari, quàm verbis venditari. Non ausim profectò id de me profiteri, me hæc ipsa eorum scripta, quæ illustrare sum conatus, cum voluptate pervolutasse. Cruciavit hoc me sæpe in illis evolvendis, cùm viderem tot me adhuc vitiis scatere; eaque amare; hominem meliore Christi disciplinâ imbutum; quæ homines Christi ignari, & solo naturali lumine præditi, tantopere aversati sunt : ut non contenti eorum odium intra se concepisse, etiam odiosa porrò aliis ac invisa reddere efficacissimo sermone tentaverint. Pudebat in schola Christi natum & educatum; qui non minùs severa suis ad emendationem vitæ mandavit; & in Stoicorum scriptis sic versatum, ut ea vel possit emendare,*

dare, tironem tamen adhuc in utraque militia deprehendi; necdum posse ea præstare ad quæ suismet ipse viribus fultus adspiravit unus homuncio, Christi nescius, corpore mutilus, conditione servus, & Irus paupertate.

Mais Mr. Baillet ne se contente pas de recueillir tout le mal que les Adversaires, ou les Ennemis de Mr. de Saumaise ont dit de Mr. de Saumaise; il en invante; il falsifie des passages pour le décrier. C'est-ce que je vais faire voir dans la Remarque suivante.

III.

Falsification de Mr. Baillet d'un passage de la Vie de Mr. de Peiresc, pour décrier Mr. de Saumaise.

MOnsieur BAILLET: *Mr. Peiresc avoit raison de dire que la France trouvoit de quoi se consoler de la perte de Mr. de Saumaise dans l'acquisition qu'elle faisoit de Mr. Grotius: puisque celui-ci valoit bien le double de Saumaise en tout: ayant même plus d'un avantage sur le Prince des Savans Joseph Scaliger.* Tom. 2. Partie 2. pag. 244.

MENAGE. Lorsque je lûs cet endroit la premiere fois, je crus que ce raisonnement, *puisque celui-ci valoit bien le double de Saumaise*, étoit de Mr. de Peiresc: & quelque vénération que j'aye ue pour la personne de Mr. Grotius; quelque admiration que j'aye pour ses Ouvrages; quelque obligation que j'aye à sa mémoire Vie de Mr. de Peiresc par Mr. de Gassendi.

re à cauſe de l'amitié particuliére dont il m'a honoré ; je trouvois étrange que Mr. de Peireſc l'eût comparé avec tant d'avantage à Mr. de Saumaiſe. Je trouvois même qu'il y avoit quelque eſpéce d'ingratitude du côté de Mr. de Peireſc : ſachant la vénération & la tendreſſe que Monſieur de Saumaiſe avoit pour lui ; ce qui paroît par ces paroles que Mr. de Saumaiſe écrivit à Meſſieurs du Puy ſur la mort de Mr. de Peireſc : *Impar ſum animo firmando : qui animo planè deſpondeo, ſtudiáque nullo habeo loco, ex quo ille non ſupereſt, qui illorum fautor promotorque erat. Ac temperaretur quidem deſiderium, ſi licuiſſet ſuperſtiti teſtatum facere affectum, quem ob collata beneficia merito jure conceperam. Nunc autem eſt mihi moriendum ingrato, quando ille eſt grati animi ſignificationi præmortuus. Quod poſſum, illud ſupereſt, ut ipſius memoriam veneratione proſequar, & ſcriptis meis ea transmittam teſtimonia in poſteros, quæ incomparabilis virtus, meritáque nunquam ſatis æſtimanda depoſcunt ab homine qui illum, dum vixit, ſuſpexit ; pluraque ab illo beneficia, quàm abs quoquam mortalium tulit. Sed dicere plura non poſſum, quin effluam totus in lachrymas : & neceſſe eſt ſtylum hic abrumpam.* Mais comme je ne me fie que de bonne ſorte aux citations de

¶ 1. Rien n'eſt plus vrai qu'en matiére d'érudition Saumaiſe ne vouloit de comparaiſon avec qui que ce ſoit. Une marque de ſa délicateſſe ſur cet article eſt que le Conſeiller Sarrau ſon intime ami lui aiant écrit ces mots dans une Lettre après la mort

de Mr. Baillet, ayant été voir l'endroit de la Vie de Mr. de Peireſc, où je croyois qu'il fût parlé de ce Jugement de Mr. de Peireſc touchant Mr. Grotius & Mr. de Saumaiſe, je trouvai qu'il n'y étoit du tout point parlé de Mr. de Saumaiſe. Et je n'y trouvai autre choſe, ſinon que la France avoit de quoi ſe conſoler de la perte qu'elle avoit faite de Scaliger par l'acquiſition qu'elle feſoit de Mr. Grotius. *Tanti Grotium ducebat, ut in vicem Scaligeri aſſertum Galliæ diceret.* Qui eſt à peu-près ce qu'a dit depuis Mr. de la Peyraréde:

Gallia Scaligerum dederas maleſanæ Batavis;
Grotiaden reddit terra Batava tibi.
Ingratam expertus patriam venerandus uterque eſt.
Felix mutato crevit uterque ſolo.

Voilà comme Mr. Baillet corromp les paſſages, pour décrier les perſonnes qu'il n'aime pas. Il a de-même falſifié un paſſage de Jonſius pour décrier mes Commentaires ſur les Vies, & ſur les Sectes des Philoſophes de Diogéne Laërce, comme je le fais voir au Chap. 22. de ces Remarques. Mais pour revenir à la comparaiſon de Mr. Grotius avec Mr. de Saumaiſe (1), ces deux grands hommes ſont com-

mort de Grotius. *Solus ille* (Grotius) *de principatu literarum tecum contendere poſſe videbatur, ſolus ergo jam regnas &c.* peu s'en falut que Saumaiſe ne rompît entierement avec lui. C'eſt ce que je reconnois par deux Lettres qu'il lui écrivit l'une du 30. Octobre, l'autre

comparables en ce qu'ils ſont incomparables, chacun en ſon eſpéce. *Pares magis quam ſimiles.*

IV.

Réfutation de la Critique de Mr. Baillet, au ſujet d'un de mes Madrigaux Italiens.

MOnſieur BAILLET. *Mr. Ménage a fait une compoſition à Dieu: où il témoigne en termes tout-à-fait touchans reconnoître ſes fautes. Il condamne ſes engagemens: & ſur tout, l'infidélité avec laquelle il dit qu'il avoit abandonné Dieu pour Philis. Il pleure avec des gémiſſemens & des ſoûpirs, mêlés de ſanglots, ce qu'il appelle ſes deſordres: & il s'en accuſe de la meilleure grace du monde. Car quoi qu'il ne prétende nullement s'excuſer, il eſpére que Dieu aura pourtant la bonté de l'excuſer: d'autant plus volontiers que ce Divin Créateur ſembloit avoir contribué à le faire tomber dans le piége, en créant ſa Philis ſi belle & ſi aimable. C'eſt franchement vouloir nous perſuader que Dieu eſt un peu cauſe*

l'autre du 20. Novembre 1645. que j'ai luës manuſcrites *, dans la derniére deſquelles après avoir déclaré par une fauſſe modeſtie & au plus loin de ſa penſée, qu'il conſent qu'on lui préfére Grotius, il témoigne enſuite le peu d'eſtime qu'il en fait ſoit pour la Théologie, ſoit pour la Philoſophie, ſoit pour la Juriſprudence, ne faiſant nulle difficulté de le mettre fort au-deſſous de Voſſius le pére, & demeurant ſeulement d'accord que c'eſt un grand Poëte, qualité, à ſon avis, de nulle conſidération pour don-

* Elles ont depuis eté publiées par Crenius.

cauſe du mal dont il s'accuſe. Et un trait ſi peu attendu, nous fait aſſez connoître combien les Poëtes, que le zéle emporte, ſont quelquefois dignes de compaſſion: & combien ils ont beſoin d'indulgence dans leurs meilleures intentions, comme dans les plus mauvaiſes.

MENAGE. Voici le Madrigal dont eſt queſtion.

Oimè! pavento e tremo
Il tribunale tuo giuſto e ſupremo;
Padre del Ciel; che da' ſtellanti chioſtri
L'interno miri de gli affetti noſtri.
Per terrena belià, caduca, e frale,
La tua celeſte, eterna, ed immortàle;
Infelice obliai.
Te, per Filli, laſciai.
Per lei; quantunque dura;
Arſi; il confeſſo; nell' età fiorita;
Arſi; nol niego; nell' età matura.
O ſfortunata vita!
Tutti i miei giorni, oime! viſſi nel fango
Tra gli amoroſi inganni;

Tra

donner le premier rang dans l'empire des Lettres, & commune d'ailleurs à Grotius avec Heinſius & Barlæus, plus grands Poëtes encore, dit-il, au ſentiment de bien des gens. Tout ce que je viens de rapporter ſe trouve à la lettre dans cette Epitre de Saumaiſe, qui n'accordoit, comme il eſt aiſé de voir, la préférence à Voſſius qu'afin de la retenir pour lui-même, ſachant bien qu'il auroit toûjours inconteſtablement l'avantage ſur celui-là, au lieu qu'à l'egard de M. Grotius la choſe ſeroit aſſez problématique.

Tra gli amorosi affanni.
Or ne sospiro e piango.
Ammollisçano i pianti il tuo rigore:
Muovan la tua pietade i miei sospiri.
Già mille volte dall' Amor delusо,
Dell' alma a te rubella
I conosco l'errore, e non lo scusо.
Scusa lo tu, Signore;
Ch' a par d'Aiba novella,
Filli formasti si lucente e bella.

Qu'eſt-ce qu'il y a à dire à ces vers? Ils ont été approuvez généralement de tous ceux qui les ont lûs: à la reſerve de nôtre Prédicateur ſans Miſſion: qui pour me décrier dans la Caballe des Dévots de Profeſſion, m'accuſe ici d'avoir dit que Dieu a contribué à me faire tomber dans le piége: d'avoir dit, que Dieu eſt la cauſe du mal que j'ai fait. Où eſt-il dit dans ces vers que c'eſt Dieu qui m'a fait tomber dans le piége? Que c'eſt lui qui eſt cauſe du mal que j'ai fait? Mais quand j'aurois dit que Dieu, pour avoir créé Philis ſi parfaite, eſt la cauſe indirecte, de ma faute, ſeroit-ce une impiété? Il y a cinquante ou ſoixante ans, qu'on chante à Paris & à la Cour, dans les compagnies des perſonnes les plus vertueuſes de l'un & de l'autre Sexe, des vers qui diſent une choſe ſemblable en termes exprès. Les voici:

Si c'eſt un crime de l'aimer,
On n'en doit juſtement blâmer

Que

Que les beautez qui ſont en elle,
La faute en eſt aux Dieux
Qui la firent ſi belle,
Et non pas à mes yeux.

Le vieux Boiſſet fit ſur ces paroles un aîr merveilleux : & je me ſouviens que Lambert le chantant un jour devant Mr. le Cardinal de Retz, alors Coadjuteur de Paris, Mr. le Cardinal de Retz le lui fit répéter pluſieurs fois : ce qu'il n'uſt pas fait, s'il uſt jugé ces paroles impies. Et je me ſouviens encore que Mr. le Cardinal de Retz me dit en ce tems-là que ces vers étoient du Poëte de Lingendes. Mr. de Charleval m'a depuis confirmé la même choſe. Et ce Poëte étoit un homme de beaucoup de vertu, & digne parant du Pere de Lingendes Prêtre de la Compagnie de Jeſus, & de Mr. de Lingendes Evêque de Macon. Il eſt au-reſte à remarquer, que le mot de *Dieux*; même parmi les Auteurs Chrétiens, tant Proſateurs que Poëtes; ſignifie *Dieu*. Mr. de la Lane dans ſon Eglogue ſur la premiere de mes Eglogues:

Les Dieux juſtes & bons ont mis vôtre Amarante
Au-deſſus des flambeaux de la voute éclairante.

Lambin dans une de ſes Lettres à Muret : *Quod Dii immortales omen avertant.* Léonard d'Arezzo dans une des ſiennes au Pogge: *O Dii immortales, pudeat me levi-*

levitatem hominis referre. Le Cardinal du Perron dans sa Confession Amoureuse a dit quelque chose de semblable à ce que j'ai dit dans la conclusion de mon Madrigal. Voici l'endroit :

Pour les vaines douceurs d'un vain contentement

(Il parle à Dieu.)

J'ai peché, j'ai parlé, j'ai fait injustement.
Mon penser, ma parole, & mon effet m'accuse.
Mais las! tous ces pensers, ces propos, & ces faits,
Procédent d'un sujet qui parmi mes forfaits
Sans sa déloyauté me serviroit d'excuse.

Bertaut Evêque de Sais, a dit aussi à peu-près la même chose dans ce Sonnet à Dieu :

De postposer ta gloire aux loix de son service:
De n'avoir dans le cœur rien que son nom écrit,
Et pour charmer un mal qui tous les jours s'aigrit,
Lui faire inessamment de mon cœur sacrifice:
Seigneur, c'est un peché bien digne du supplice;
Mais procédant d'un cœur que l'Amour attendrit,
Ma foiblesse en ce crime est ma seule complice.

Tu

Tu ſais bien, ô Seigneur, que, ſi je
l'euſſe pû,
Depuis maintes ſaiſons ce lacq j'euſſe rompu,
Tirant ma liberté d'une main ſi cruelle.
Comme donc en l'aimant & ſervant mal-
gré moi,
La contrainte amoindrit mon mérite envers
elle,
Elle amoindrit auſſi mon offenſe envers toi.

Mon Madrigal n'eſt donc criminel que dans le Livre de Mr. Baillet. Monſieur Baillet, au reſte, demeurant d'accord, comme il fait, que mon intention eſt bonne, quand même il y auroit quelque choſe à dire à mon expreſſion, il n'a pas dû me diffamer pour cela; puiſque Dieu entent le langage du cœur: qui eſt ce que j'ai dit dans mon Madrigal:

Padre del Ciel, che da' ſtellanti chioſtri
L'interno miri de gli affetti noſtri.

& la Critique de Mr. Baillet ne s'accorde pas en cet endroit avec la charité Chrétienne. Mais elle ne s'accorde pas non-plus avec ſes Jugemens des Savans ſur les principaux Ouvrages des Auteurs; aucun Ecrivain n'ayant formé cette accuſation contre mon Madrigal. Et en cet endroit, comme en pluſieurs autres où Mr. Baillet me critique, Mr. Baillet ne s'eſt pas ſouvenu du précepte de Pline le Jeune: *Primum ego officium Scriptoris exiſtimo, ut* Liv. V. Epiſt. 6. *titu-*

titulum ſuum legat: atque identidem interroget ſe quid cœperit ſcribere. Il a abandonné le titre de ſon Livre. Et en cela, il n'eſt pas à blâmer: ce deſſein de ramaſſer toutes les injures, toutes les médiſances, & toutes les calomnies des Auteurs contre les Auteurs, étant un étrange deſſein pour un homme qui ſe pique de dévotion.

V.

Ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Grecque, dans la Latine, & dans l'Hiſtoire des Livres d'Hippocrate.

MOnſieur BAILLET qui fait profeſſion de parler de tous les Auteurs Grecs & Latins, ſait peu de Grec; & il ne ſait guére davantage de Latin.

Il dit à la page 353. du ſecond Tome Part. 3. de ſes Jugemens des Savans: *On a de la traduction de Jules Scaliger le Livre d'Hippocrate des Inſomnies.* Il dit la même choſe à la page 50. de la 2. partie du 2. Tome.

Mr. Baillet me permettra de lui dire, qu'Hippocrate n'a point fait de Livre des Inſomnies. Le Livre d'Hippocrate que Jules Scaliger a traduit, eſt intitulé *περὶ ἐνυπνίων*: c'eſt-à-dire, *des Songes. ἐνύπνιον* ſignifie *Songe*; qui eſt un mot compoſé du ſubſtantif *ὕπνος* qui ſignifie *Sommeil*; d'où vient *Somnus*; & de la particule *ἐν*, qui ſignifie *dans*. Et les Grecs ont ainſi appelé

appelé le ſonge parce qu'il ſe fait dans le ſommeil. *Inſomnia*, au plurier, ſignifie *ſonges*. Virgile;

Qua me ſuſpenſam inſomnia terrent:

Et *inſomnia*, au ſingulier, ſignifie *inſomnie*.

Mr. Baillet qui ignoroit la différence de ces mots, & qui n'avoit lû que le Titre Latin *de Inſomniis* de ce Livre d'Hippocrate, a traduit ce titre par ces mots François *des Inſomnies*.

Quels jugemens peut-on attendre ſur les Auteurs Grecs & Latins d'un Critique qui ſait ſi peu de Grec & de Latin? Mais comment nôtre Ariſtarque pourra-t-il juger des anciens Médecins Grecs; de Galien, d'Arétée, d'Aëtius; étant ſi étranger dans la lecture d'Hippocrate, le Prince des Médecins, qu'il ne ſait pas même le Titre de ſes Livres.

Il eſt au reſte à remarquer que ce Juge Souverain de tous les Auteurs juge ſur l'étiquette du Sac. Je veux dire, qu'il ne lit que les Préfaces, & les Tables des Livres, avec les Eloges & les Vies des Auteurs. S'il avoit ſeulement lû les trois premiers mots du Livre d'Hippocrate que Scaliger a traduit, il auroit vû qu'il y eſt traité des Songes & non pas des Inſomnies.

J'avois dit à Monſieur l'Abbé de Santeuil d'avertir ſon ami Mr. Baillet de cette bévüe. Il l'en a averti: & Monſieur Baillet l'a corrigée dans ſon premier Tome des Jugemens des Poëtes. Mais il eſt

toujours vrai de dire, que lors que Mr. Baillet a publié ſes quatre premiers volumes, il ne ſavoit ce que vouloit dire ἐνύπνιον en Grec, & *inſomnium* en Latin, & qu'il n'avoit aucune connoiſſance des titres des Livres d'Hippocrate.

VI.

Ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Grecque, dans la Chronologie, & dans l'Hiſtoire des Philoſophes.

MOnſieur BAILLET dit à la page 423. de ſon premier Tome: *Chryſippe n'étoit proprement que le Singe d'Epicure pour ſes compoſitions, & le Paraſite de ſes Livres, comme l'appeloit Carnéade. Car il affectoit de faire & d'écrire tout ce qu'il voyoit faire & écrire à Epicure. C'eſt pourquoi il le copioit ſouvent; & quand il le vouloit ſurpaſſer, il alloit mendier divers paſſages des autres Philoſophes. Ce qui a fait dire à Zénon & à Ariſtote, que tous ſes Livres étoient pleins de témoignages & de paroles d'autrui.*

Cette faute eſt épouvantable. Car outre qu'elle fait voir l'ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Grecque, elle le convainc d'une ignorance extrême dans l'Hiſtoire des Philoſophes, & dans la Chronologie. Ariſtote n'a pû parler des Livres de Chryſippe (1). Il étoit mort avant

(1) Il n'y a guére d'apparence non plus que Zénon

avant que Chryſippe fût au monde. Ariſtote mourut l'an troiſiéme de la cent quatorziéme Olympiade ; & Chryſippe mourut dans la cent quarante-troiſiéme. Mr. Baillet cite pour la confirmation de ſon opinion Diogéne Laërce dans la Vie d'Epicure, à la page 273. de l'Edition d'Angleterre. Mr. Baillet n'a point lû le Grec de cet endroit de Laërce ; car il n'entent pas aſſez le Grec pour entendre un ſi long paſſage Grec : mais en ayant lû la verſion d'Aldobrandus ; que voici : *Epicuri multam ſcriptionem Chryſippus æmulatus eſt : quemadmodum Carneades ait, paraſitum ejus librorum ipſum appellans : ſi quid enim Epicurus ſcriberet, tantumdem ſcribere Chryſippus ob æmulationem ſtudebat : quocirca & eadem ſæpe & ea quæ ſibi in mentem illico veniebant, & feſtinatione parum emendata : teſtimoniaque tot inſunt, ut eis ſolis libri referti ſint, quemadmodum & apud Zenonem & apud Ariſtotelem invenire licet* ; & l'ayant luë ponctuée de la ſorte que je viens de la repréſenter, & telle qu'elle eſt imprimée dans l'édition d'Angleterre ; il a crû que ce que diſoit Laërce de Chryſippe, avoit été rémarqué par Zénon & par Ariſtote ; & ces mots, *quemadmodum & apud Zenonem & apud Ariſtotelem invenire licet*, veulent dire que ce défaut de rapporter trop de témoignages dans des Traitez Philoſophiques, qu'on blâmoit dans les écrits

non en ait pu parler, puiſqu'il mourut que Chryſippe n'avoit encore que dix-ſept ans.

crits de Chryſippe, ſe rencontroit auſſi dans ceux de Zénon & d'Ariſtote : ce que j'ai expliqué amplement dans la Note que j'ai faite ſur ce paſſage.

Voilà le Critique, qui a entrepris de juger de tous les Savans ; & qui traite Mr. de Saumaiſe d'ignorant en toute ſorte de Sciences : *En cor Zenodoti, en jecur Cratetis.*

J'avois dit au même Monſieur de Santeuil d'avertir ſon ami de cette faute horrible. Mais ſoit qu'il ne l'en ait pas averti, ou ſoit que Mr. Baillet ait négligé ma remarque, Mr. Baillet n'a pas corrigé cette faute dans ſes Rétractations.

VII.

Ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Latine. Faute de Jugement de Mr. Baillet.

MOnſieur BAILLET eſt un grand liſeur d'Eloges, comme je l'ai déja remarqué. Ayant lû quelque Eloge Latin de Lopé de Véga Carpio, Gentilhomme Eſpagnol, Prêtre, & de la Congrégation de S. François, & Eccléſiaſtique de l'Ordre Militaire de S. Jean ; dans lequel Eloge cet Auteur étoit appellé *Magnus Comicus*, à cauſe d'un nombre prodigieux de Comédies qu'il a faites : Il en a fait dix-huit cens ; ſi on en croit Nicolas Antonio, Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains Eſpagnols ; & plus de quatre cens *Autos Sacramentales*. On appelle ainſi en Eſpa-

Espagne ces Piéces Dramatiques qu'on récite le jour de la fête du S. Sacrement. Mr. Baillet, ayant lu, dis-je, quelque Eloge Latin où Lopé de Véga étoit appelé *Magnus Comicus*, il a crû que ce mot *Comicus* signifioit un Comédien. Et dans cette créance, il l'a appelé *le plus grand Comédien de la terre.* C'est à la page 80. de sa Préface sur les Poëtes, au sujet d'une grande invective qu'il fait contre moi, parce que j'ai fait des vers de galanterie. Voici ses termes: *Nous pourrions en dire autant du fameux Docteur, Frere Lope de Véga, Religieux Espagnol, le plus grand Comédien de la terre: qui ne se défit peut-être pas entiérement de ses habitudes: mais qui tâcha du moins de les regler, ou de les réformer par des Ouvrages de pieté.* Je pardonne à Mr. Baillet d'avoir ignoré que *Comœdus* signifie un Comédien, & que *Comicus*, substantif, signifie un Poëte Comique. Mais je ne lui pardonne pas la faute de Jugement qu'il a faite, en fesant monter sur le Theatre un Religieux du Tiers Ordre de S. François, un Docteur, un Prêtre, un Gentilhomme, & un Chevalier de Malte.

Mr. Baillet donne toutes ces qualitez à Lopé de Vega.

Voilà l'homme qui est venu juger les vivans & les morts. Il n'est point vrai, au reste, que Lopé de Véga ait été Religieux. Il est vrai que Nicolas Antonio dit de lui, *Tertii quoque Ordinis Sancti Francisci Regulam professus.* Mais cela ne veut pas dire qu'il ait été Religieux du Tiers Ordre de S. François, mais ce qu'on

appelle en Eſpagnol *Tercero*. C'eſt-à-dire, de la Congregation de S. François. En Eſpagne la plupart des gens mariez & de qualité, ſont de cette Congregation. Et quand Lopé a pris, au titre de quelques-uns de ſes Livres, la qualité de *Freyle*, cela ne veut pas dire *Frayle:* qui eſt le nom qu'on donne aux Moines en Eſpagne : mais un Eccléſiaſtique d'un Ordre Militaire. Lopé de Véga étoit Eccléſiaſtique de l'Ordre de S. Jean. Mr. Baillet n'a pas ſû cette difference entre *Freyle* & *Frayle*.

Il me reſte à ajouter, que Lopé de Véga n'ignoroit pas les regles du Théatre. Ce qui paroit par la Comedie *Il Guante de Doña Blanca*; intitulée autrement, *Quando Lope quiere*; & qu'il a intitulée de la ſorte, pour faire voir qu'il ût pû toûjours écrire reguliérement s'il ût voulu. Et ainſi on peut dire de lui ce que Sénéque le Pere a dit d'Ovide; *Non ignoravit vitia ſua, ſed amavit.* Et à ce propos, je ne puis m'empêcher de rapporter ici cet endroit de ſon *Arte nuevo de hazer Comedias en eſte tiempo:*

Verdad es, que yo he eſcrito algunas vezes
Siguiendo el arte que conocen pocos.
Mas luego que ſalir por otra parte,
Veo los monſtruos de apparencias llenos,
A donde acude el vulgo, y las mugeres,
Que eſte triſte exercicio canonizan,
A aquel habito barbaro me buelvo:
Y quando he de eſcrivir una Comedia,

En-

Encierro los preceptos con ſey llaves:
Saco a Terencio, y Plauto, de mi eſtudio,
Para que no me den vozes, que ſuele
Dar gritos la verdad en libros muchos.
Y eſcrivo por el arte que inventaron
Los que el vulgar aplauſo pretendieron:
Porque como las paga el vulgo, es juſto
Hablarle en necio, para darle guſto.

Voyez de plus ci-deſſous ch. 55.

VIII.

Ignorance de Mr. Baillet touchant la Langue Italienne.

MOnſieur BAILLET ſait de l'Italien: mais il ne ſait pas l'Italien. Cette Remarque le va faire connoître;

A la page 388. de ſon premier Tome, il appelle Lilius Gyraldus *Le Gyraldi*, par un i Grec. La Langue Italienne n'a point d'i Grec. Et c'eſt pourquoi Meſſieurs de Retz, du nom de *Gondi*, n'ont pas ũ raiſon d'écrire leur nom par un i Grec: Page 64. dont j'ai fait demeurer d'accord Mr. le Cardinal de Retz: comme je l'ai remarqué dans la Vie de Pierre Ayrault Lieutenant Criminel d'Angers. *Sed & Joannes Franciſcus Paulus Gondius, Cardinalis Radeſianus, Gondii nomen per* y *ſemper ſcripſit: quemadmodum & pater ejus, & avus, & patrui; donec monitus à me fuit, præter rationem id fieri; cum Italiâ eſſent o-*

riundi Gondii ; Italica autem Lingua eam literam non haberet. Nunc verò cùm ita scribat ut scribendum fuit, idcircone alterius familiæ dicetur quam pater ejus, & avus, & patrui fuere? Minimè sanè.

Aux pages 107. & 125. du Tome II. Part. I. & aux pages 130. 151. 154. 160. 231. du Tome II. Part. II. & Part. III. du même Tome, pag. 44. 393. 404. 580. il appelle Giovan Vittorio de' Rossi *Le Vittorio de' Rossi* & à la page 125. Tome II. premiere Partie il l'appelle *Jean Vincent le Roux*. Et ailleurs il l'appelle *Jean Victor le Roux*. Premiérement ; il s'appeloit *le Rouge*, & non pas *le Roux :* comme il paroît par son nom Latin *Erythræus : Joannes Victorius Erythræus :* qu'il a tourné de la sorte en Latin à l'imitation de Nicolaus Erythræus, Auteur de l'Indice sur Virgile, un des plus savans hommes d'Italie ; qui s'appeloit aussi *Le Rouge*. *Puto ego istum esse ex familia Rubeorum, sive de Rossi, quæ isthic honestissima, & à Senatus Secretis*, dit Ottavio Ferrari, Professeur célebre de Padouë, dans une de ses Lettres au Seigneur Daniel Justiniani, Sénateur de Venise,

¶ 1. Nous ne mettions point autrefois l'article devant les noms propres Italiens, & cette coutume s'est conservée à l'égard de Machiavel parce que cet Auteur ayant de tout tems été fort commun parmi nous on s'est fait une habitude de prononcer son nom sans article comme originairement on le prononçoit. Il en est ainsi de Petrarque & de Bocace dont les noms par la même raison s'écrivent plutôt sans l'article qu'avec l'article. Qui a jamais

ouï

nise, en parlant de ce Nicolas Erythrée. Le mot Italien *Rosso*, dans sa plus ordinaire signification, signifie *rouge*. D'ailleurs, *Vittorio* étant un nom de batême, il n'y faut point d'article. Les Italiens mettent des articles devant les noms de famille : mais ils n'en mettent point devant les noms de batême. Ils disent *Torquato Tasso*, *Giovan Battista Guarini*, *Pietro Bembo*, *Lodovico Ariosto:* mais ils ne disent point, *il Torquato Tasso*, *il Giovan Battista Guarini*, *il Pietro Bembo*, *il Lodovico Arioste*; & en traduisant leurs noms en François, nous suivons cette regle. Nous disons *Le Tasse*, *Le Guarin*, *Le Bembe*, *L'Arioste:* & non pas, *Le Torquat Tasse*, *Le Jan Battiste Guarin*, *Le Pierre Bembe*, *Le Louis Arioste*. Il faut excepter de cette regle le nom de *Machiavel*. On ne dit point *Le Machiavel* (1) : ou du moins on ne le dit guére. Il faut encore en excepter le nom de *Petrarque*, & celui de Bocace, & celui de Sannazar, & celui de Politien. On dit indifféramment *Pétrarque* & *le Petrarque*, Bocace & le Bocace, Sannazar & le Sannazar. Mr de Balzac dit ordinairement *Le Pétrar-*

ouï dire *les Sonnets du Pétrarque? Le Décaméron du Bocace?* On ne dit pas non plus *le Sannazar*, en partie par cette raison, en partie à cause de ses Ouvrages Latins par lesquels il est pour le moins autant connu que par ses Ouvrages Italiens, & je m'étonne que M. Ménage permette de dire *le Sannazar*, lui qui ne veut point absolument qu'on le dise pag. 529. de la 1. part. de ses Observations sur la Langue Françoise.

trarque, & Mlle de Scudéri, *Pétrarque*: *Pétrarque* & *Sannazar* ſont aujourd'hui les plus uſités. Mais on ne dit que *Politien*, & la raiſon pour laquelle on ne dit que *Politien*, eſt que cet Auteur ne nous eſt guére connu que par ſes Ouvrages Latins. Et à ce propos il eſt à remarquer, que nous ne mettons point ordinairement d'article devant les noms de Famille des Auteurs Italiens, qui n'ont écrit qu'en Latin, ou qui ne nous ſont connus que par leurs Ouvrages Latins. A l'egard de *Dante* (1), comme c'eſt un nom de batême, & non pas un nom de Famille, il faut toujours dire *Dante*. Et ceux qui diſent *il Dante* en Italien, & *le Dante* en François, ne parlent pas réguliérement.

Pour revenir à nôtre Vittorio de Roſſi, cet Auteur s'appelant *Jan Victor* en ſon nom de batême, il faut donc l'appeler en François *Jan Vittorio de Roſſi* (2), & non pas *Le Vittorio de Roſſi*: dont j'avois averti Mr. l'Abbé de Santeuil, afin qu'il en avertît Mr. Baillet. Il l'en a averti; & Mr. Baillet s'eſt corrigé de cette faute en quelques endroits de ſes derniers Tomes. Je remarquerai ici en paſſant qu'à l'Imitation de Giovan Vittorio Roſſi, qui a rendu ſon nom en Latin *Janus Nicius Ery-*

¶ 1. Volaterran livre 21. dit que l'Italien *Dante* eſt corrompu de *Durante*. *Dantes Poëta Florentinus, è gente Alegheriâ, Durantes ab initio vocatus, interciſo deinde, ut fit in pueris vocabulo.*

¶ 2. Si *Jan Vittorio* eſt le nom François en quelle Langue donc dit-on *Jan Victor?* Ce n'eſt pas en La-

Erythræus, Gomberville, de l'Académie Françoise, qui s'appeloit *Marin* en son nom de batême & *le Roi* en son nom de Famille, s'est appelé de même, autour de sa Tailledouce, *Thalassius Basilides*.

Autre erreur de Mr. Baillet dans la Langue Italienne. Mr. Baillet dit à la page 155. du premier Tome: *On peut mettre au nombre des premiers, tous ces ridicules scrupuleux, qui n'osoient lire l'Ecriture Sainte de peur de gâter leur beau Latin: ceux qui empêchoient leurs amis de lire les Epitres de S. Paul pour le même sujet: non contens de ne les pas lire eux-mêmes, & qui les traitoient de petites Lettres de néant.* Et il met à la marge de ces derniers mots, *epistolaccias*. Si Mr. Baillet savoit l'Italien, il sauroit que tous ces mots Italiens terminez en *accio*, & *accia*, *Chiesaccia*, *capellaccio*, *cavalaccio*, *libraccio*, &c. sont des augmentatifs: & qu'*epistolaccia*, ou plutôt *pistolaccia*, (car on ne dit plus *epistola*) signifie une grande vilaine Lettre. Mr. Baillet, comme je l'ai déja remarqué plusieurs fois, est un Copiste de Copiste. Il cite pour son garand, Konigius dans sa Bibliothéque ancienne & nouvelle, qui cite Scipio Gentilis dans son Commentaire sur l'Epitre de St. Paul à Philémon. Mais, ni Konigius, ni Scipio Gen-

Latin, il faudroit *Joannes Victor*. Ce n'est pas en Italien, il faudroit *Gian* ou *Giovan Vittore*. Ce n'est pas en François, puisque, selon M. Menage, c'est *Jan Vittorio* qui est le nom François & non pas *Jan Victor*. Il y a sans doute ici de l'embarras. *Victorius* d'ailleurs & *Victor* sont deux Saints differens.

Gentilis, ne parlent point de petites Lettres. Voici les termes de Konigius : *De pietate hominis* ; il parle du Cardinal Bembo ; *ex hoc facto judica : quando amico aliquando auctor fuit, ne Epistolas S. Pauli, quas contemptim* Epistolaccias *appellabat ; attingeret : vel si cœpisset legere, de manibus abjiceret ; si elegantiam scribendi & eloquentiam adamaret : quemadmodum laudatus Scipio commemorat* (1). Voici ceux de Scipio Gentilis : qui sont du chapitre 17. *Nam quid de Petro Bembo dicam ? Is quidem Epistolas omnes Pauli palam condemnavit : easque, deflexo in contumeliam vocabulo,* Epistolaccias *est ausus appellare : cùm amico auctor esset, ne illas attingeret ; vel si cœpisset legere, de manibus abjiceret, si elegantiam scribendi & eloquentiam adamaret.* Ce qui a fait croire à Mr. Baillet qu'*Epistolaccia* vouloit dire une petite épître, c'est que l'Epître de S. Paul à Philémon est fort petite, c'est la source de sa bévuë.

IX.

Erreur de Mr. Baillet touchant un passage de Gerson, où il est fait mention de Rabbi Moses, fils de Maimon.

MOnsieur BAILLET. *C'est ce qui a porté Gerson à mettre au nombre des ignorans*

¶ 1. Cet ami qu'on dit que le Cardinal Bembe vouloit détourner de lire St. Paul étoit Jaques Sadolet qui travailloit en ce tems-là sur l'Epître aux Romains. Ni l'un ni l'autre n'étoit alors Cardinal

ignorans Critiques ceux qui n'étoient habiles qu'en une sorte de science: parce qu'il est difficile qu'on ne trouve à examiner que des choses d'une même espéce dans un Livre. Et il prétend que c'est avec raison que Galien, tout bon Critique qu'il étoit en certaines choses, fut raillé par un Rabin, nommé Moïse, pour s'être mêlé de porter son Jugement sur ce qui étoit hors de sa sphére, & qui passoit ses connoissances.

MENAGE. Ce conte de Gerson est un conte; c'est-à-dire, une pure fable. Car comment Rabbi Moïse auroit il pû railler Galien, puisque Galien & lui n'ont pas vécu en même tems. Galien vivoit sous Marc Auréle qui est mort en 180. Et Rabbi Moïse, Juif Espagnol fils de Maimon, d'où il a été appelé *Rambam*, des Lettres initiales de son nom *Rabbi Moses Ben Maimon*, (c'est-à-dire, *Rabbi Moïse, fils de Maimon*) nâquit à Cordouë en 1131. selon l'opinion commune, & il mourut en Egypte l'an de l'Hégire 605. & de nôtre Seigneur 1209. Car il ne faut pas douter que ce que dit ici Gerson de Rabbi Moïse, ne doive s'entendre du Maimonide. Rabbi Moïse appelé *Moïse de Gironde*, de sa patrie ou de sa demeure de Gironde, & Rabbi Moïse fils de Nachman, étant des hommes obscurs en comparaison de nôtre Maimonide: duquel on a dit, *à Mose ad*

nal. Voiez Victorinus Strigelius sur le Pseaume 4. pag. 30. & Melander qui le cite ch. 134. de son *Jocoseria*. Ces petits contes cependant me sont un peu suspects venant de la part des Protestans.

ad Mosen non surrexit sicut Moses. C'étoit en effet un des plus savans hommes de son tems. C'étoit un grand Philosophe, un grand Médecin, un grand Jurisconsulte, & un grand Mathématicien : & qui au jugement de Scaliger & de Casaubon, est le premier des Rabbins qui a cessé de dire des badineries. Et si Mr. Baillet avoit û l'honneur de le connoître, il n'auroit pas dit en parlant de lui, *un Rabbin, nommé Moïse.* Ce qui me fait souvenir de ce Provincial, qui disoit *un nommé Turenne.*

Du reste, le Sr. Faret, de l'Académie Françoise, étoit assez de l'avis de nôtre Rabbin, ayant écrit dans son Honnête Homme, qu'il vaut mieux être superficiellement imbu de plusieurs choses, que d'en savoir une seule à fonds : un homme qui ne sait parler que d'une chose, étant obligé de se taire trop souvent.

J'avois fait cette Remarque contre Gerson, lorsque m'étant tombé dans l'esprit que Mr. Baillet pourroit bien n'avoir pas entendu le passage de Gerson, je fus consulter l'original : Et je trouvai en effet que Gerson ne disoit rien moins que ce que Mr. Baillet lui faisoit dire. Voici les paroles de Gerson : *Fuit Galenus in arte sua peritissimus Medicinæ.* Ce qui veut dire, que Galien étoit excellent Médecin Praticien ; & non pas, comme Mr. Baillet l'explique, bon Critique en certaines choses. *Memini dum puerulus studerem in Artibus, ipsum derisum, quia posuit quartam figuram in Syllogismis. Mittit, inquiunt,*

quiunt, falcem in messem alienam, quia non Logicus, sed Medicus est. Remarquez que ce ne fut pas Rabbi Moïse qui se moqua de Galien. Gerson ajoûte: *Loquitur adversus Galenum Rabbi Moyses Medicus:* ce Rabbi Moïse étoit Médecin du Roi d'Egypte: *quia præsumens de scientia Medicinæ, præsumpsit consequenter de multis: tanquam illa sicut Medicinam cognosceret: in quibus ipsum errasse notavit. Et hic error familiaris est admodum sapientibus hujus sæculi: qui dum se vident honorari pro aliqua scientia; sit Legum, sit Canonum, sit industriæ mundialis; laxant faciliter ora de sermonibus quos nesciunt; ut de Theologia: quasi verecundarentur aliquid ignorare.* Où est-il dit en ce passage que Galien fut raillé par Rabbi Moïse? Il y est dit seulement que Rabbi Moïse blâmoit Galien de ce que sachant la Médecine, il croyoit savoir une infinité d'autres choses. *Loquitur autem adversus Galenum Rabbi Moyses, Medicus, quia præsumens de scientia Medicinæ, præsumpsit consequenter de multis.* On peut blâmer une personne après sa mort. Mais quand on dit qu'un tel fut raillé par un tel, cela emporte la présence du railleur & du raillé: ou du moins l'existence de l'un & de l'autre en même tems. Ce qui a trompé Mr. Baillet, c'est que Gerson s'étant exprimé par le présent, *loquitur autem adversus Galenum Rabbi Moyses*, il a cru que Galien & Rabbi Moïse étoient contemporains.

X.

Le Livre des Allégories d'Homére attribué par Mr. Baillet à Héracl des Ponticus, n'eſt point d'Héraclides Ponticus.

MOnſieur BAILLET à la page 358. de ſon ſecond Tome, Part. III. parlant des Traductions de Conrad Geſner, dit que Conrad Geſner a traduit *le Livre des Allégories d'Homére par Héraclide du Pont.* Il faut dire *Héraclide de Pont.* Mr. Baillet a fait la même faute en pluſieurs autres endroits de ſon Livre.

Ce Livre n'eſt point d'Héraclidés Ponticus, quoiqu'il ſoit imprimé ſous ſon nom. Je l'ai montré dans mes Obſervations ſur Diogéne Laërce, à l'article d'Héraclides Ponticus. Voici ma Remarque: *Exſtat hodie ſub nomine Heraclidis Pontici liber* Ἀλληγορίαι Ὁμηρικαὶ *inſcriptus, & quem Geſnerus, qui eum vertit, noſtri Heraclidis Pontici genuinum eſſe fœtum exiſtimat, atque olim* Λύσεων Ὁμηρικῶν *inſcriptum, ſed omninò eum falli conſtat: ſiquidem in eo libello mentio fit multorum, qui poſt Heraclidem Ponticum vixerunt: Arati, Callimachi, Apollodori, Cratetis; & Herodici, Cratetis diſcipuli, & aliorum. Fuit alter Heraclides Ponticus, qui Caii, Claudii, & Neronis temporibus vixit: de quo Suidas in* Ἀντέρως, *& in* Ἡρακλείδης. *& tertius Hiſtoricus, cujus meminit Stephanus in* Ὀδησσός. *Secundi illius, vel Tertii, Heraclidis Pontici eſſe illum*

illum librum cui titulus Ἀλληγορίαι Ὁμηρικαὶ, *existimabat Vossius. Ex Bibliothecâ Vaticanâ prodiit nuper, operâ Leonis Allatii, Heracliti cujusdam libellus* Περὶ ἀπίστων *inscriptus. Existimabat verò vir ille doctus, non alium esse Heraclitum illum ab Auctore Allegoriarum Homericarum. Idem & Lucæ Holstenio videbatur: qui & ipse ad Porphyrium, in Vita Pythagoræ, testatur ita hunc Allegoriarum Scriptorem appellari ab Eustathio ad Iliados alpha: necnon in quibusdam harum Allegoriarum scriptis Codicibus.*

Compendiosa Explicatio in errores Ulyssis Odysseæ Homericæ, cum contemplatione morali elaborata.

Mr. Bigot a quelque pensée que le Livre des Erreurs d'Ulysse, intitulé Ἐπιτομος Διήγησις ἐις τὰς πλάνας τῦ Ὀδυσσέως μετὰ τίνος θεωρίας ἠθικωτέρας Φιλοπονηθεῖσα, & publié à Haguenau en 1531. par Opsopœus, est de ce même Héraclite.

XI.

Fausse allégation de Mr. Baillet du Livre de Mr. Huet de Claris Interpretibus.

MOnsieur BAILLET. *Lipse avoit une demangeaison plus qu'écholiére pour faire paroître qu'il savoit du Grec: & il faisoit gloire d'en insérer souvent parmi son Latin. En quoi il est blâmé avec beaucoup de justice par Casaubon: c'est-à-dire par Mr. Huet: quoique cette bigarrure parût belle aux yeux de plusieurs dans le tems de la nouveauté.* Tom. 2. Partie 2. pag. 157.

MENAGE. Il devoit dire, *en quoi il*

a été blâmé, puis qu'il ajoute, *quoique cette bigarrure parût belle.* Mais il n'eſt pas ici queſtion de fautes de Langue. J'en traiterai dans un Chapitre à part, où je ferai voir qu'il y en a plus de cinq ou ſix cens dans les quatre premiers volumes de Mr. Baillet. Il eſt queſtion de fauſſe citation. Caſaubon ne dit rien de ſemblable de Lipſe dans le Dialogue de Mr. Huet. Et Mr. Huet auroit û grand tort de faire blâmer Lipſe par Caſaubon pour ce mélange de Latin & de Grec; puiſque c'étoit le defaut dont on accuſoit Caſaubon: comme Caſaubon le témoigne lui-même dans ſa premiere Exercitation contre Baronius. Voici ſes termes: *Quod Latinis Græca immiſceam:* Il parle d'Eudæmon Johannes, Candiot Jéſuite, qui l'avoit blamé de cette bigarrure: *Novum crimen, Caie Cæſar. Nolo eruditorum noſtri ſæculi; Turneborum, Lipſiorum, Scaligerorum, exemplo factum tueri. Nolo Panigarolæ Conciones in medium afferre. Taceo morem multis aliis Concionatoribus partium Romanarum hodie uſurpatum; qui apud indoctam plebeculam Latina, Græca (aliquando & Hebraica) recitant ſæpe: Latina præſertim, ſine interpretatione. Certè olim Cicero ad Pomponium Atticum, Græcè doctum, ita ſcripſit, ut ego ad Frontonem Ducæum, Græci ſermonis intelligentem.* Mr. Manjot, très-célébre & très-ſavant Médecin de Paris, qui mêle ainſi beaucoup de Grec parmi le Latin, s'en excuſe auſſi par l'exemple de Caſaubon. Tout cela fait voir que Mr. Baillet n'a jamais

mais lû les Ouvrages de Casaubon, & qu'il a lû avec peu d'attention le Dialogue de Mr. Huet *de Claris Interpretibus*.

XII.

Il n'est point vrai que les Oeuvres de Quintilien ayent été trouvées par le Pogge Florentin dans la boutique d'un Charcutier.

MOnsieur BAILLET, page 345. de la 1. Partie du 2. Tome: *Paul Jove témoigne qu'on est particuliérement obligé au Pogge de Florence d'avoir deterré & mis au jour les Livres de Cicéron* de Finibus, & de Legibus: *& le Quintilien, qu'il sauva de la boutique d'un Charcutier.*

MENAGE. Il est vrai que Paul Jove a écrit que le Pogge avoit trouvé les Oeuvres de Quintilien, & qu'il les avoit trouvées dans la boutique d'un Chaircutier ou Charcutier; car on dit l'un & l'autre, quoiqu'on ne dise que *charcuter*. Mais cette derniére particularité n'est pas véritable. Ce fut dans le fonds d'une tour du Monastére de S. Gal que le Pogge trouva ce tréſor. Il le témoigne lui-même dans une de ses Lettres à Guérin de Vérone, écrite le 17. de devant les Calendes de Janvier de l'année 1417. & datée de Constance, où il se trouvoit alors au sujet du Concile. La Copie de cette Lettre se trouva à la tête d'une Copie du Quintilien trouvé par le Pogge. Laquelle Copie de Quintilien paroît

roît avoir plus de 200. ans. Et cette Copie, qui étoit de la Bibliothéque de Mr. Heinſius; comme il paroît par ces termes de la page 5. de la 2. partie du Catalogue de cette Bibliothéque, imprimé à Leyde en 1682. *Quintiliani Inſtitutiones Oratoriæ MSæ. è Bibliotheca Monaſterii Sancti Galli à Poggio Florentino erutæ*; eſt aujourd'hui dans celle de Mr. Colbert de Seignelay, nombre 1217. où le ſavant & l'obligeant Mr. Baluze me l'a fait voir. Voici les termes de cette Lettre (1) qui regardent cette particularité: *Eſt autem Monaſterium S. Galli prope urbem hinc mil. pas. viginti. Itaque nonnulli, animi laxandi, & ſimul perquirendorum librorum, quorum magnus numerus eſſe dicebatur, gratiâ, eò perreximus. Ibi inter confertiſſimam librorum copiam, quos longum eſſet recenſere, Quintilianum comperimus, adhuc ſalvum & incolumem, plenum tamen ſitu & pulvere ſqualentem. Erant enim non in Bibliotheca libri illi; ut eorum dignitas poſtulabat; ſed in teterrimo quodam & obſcuro carcere: fundo ſcilicet unius turris: quo ne capitales quidem rei damnati retruderentur.*

Léonard Arétin, dans une de ſes Lettres au Pogge, qui eſt la 4. du Livre 4. de ſes

¶ 1. Le P. Mabillon pag. 211. de ſon *Iter Italicum* imprimé en 1687. & que par conſequent M. Ménage pouvoit avoir vû, cite cette même Lettre de Poge adreſſée non pas à Guérin de Verone, *Guariuum Veronenſem*, mais ad *Johannem amicum ſuum*, laquelle étoit dans la Bibliothéque Ambroſienne à la fin d'un

ſes Lettres, lui parle de la découverte de ce tréſor, en ces termes : *Quintilianus priùs lacer atque diſcerptus, cuncta membra parte* (2) *recuperavit : vidi enim capita librorum. Totus eſt : cùm vix nobis media pars ; & ea ipſa lacera ſupereſſet. O lucrum ingens ! inſperatum gaudium ! Ego te, Marce Fabi, totum, integrumque aſpiciam, & quanti tu mihi tunc eris, quem ego quamvis lacerum crudeliter ora, ora, manuſque ambas, populatáque tempora, ruptis auribus & truncas inhoneſto vulnere nares, tamen propter decorem tuum in delitiis habebam. Oro te, Poggi, fac me quàm citò hujus deſiderii compotem : ut ſi quid humanitus impenderit, hunc priùs viderim quàm è vita diſcedam. Nam de Aſconio quidem & Flacco, licèt uterque placeat, tamen non uſque adeo laborandum exiſtimo : quorum ſi neuter unquam fuiſſet, nihil ferè minùs Latinitatis haberet. At Quintilianus, Rhetoricæ pater & Oratoriæ magiſter, ejuſmodi eſt ut cùm tu illo diuturno ac ferreo barbarorum carcere liberatum huc miſeris, omnes Hetruriæ populi gratulatum concurrere debeant. Mirorque, te, & illos qui tecum erant, non ſtatim in hunc manus avidas injeciſſe : quem ego poſt Ciceronis de Republica libros, plurimum à La-*

d'un Quintilien manuſcrit. Les termes de cette Lettre, ne ſont pas tout-à-fait rapportez de même par Mr. Ménage que par le P. Mabillon.

¶ 2. *Parte* au lieu de *per te*, eſt une faute qui ſe trouve dans l'édition de Bâle des Epitres de Leonard d'Arezzo pag. 149. & qu'il étoit à propos de corriger,

Latinis desideratum, & præcunctis deploratum, affirmare ausim. Ces paroles, *diuturno ac ferreo barbarorum carcere liberatus*, font voir que ce manuscrit de Quintilien n'a pas été trouvé dans la boutique d'un Chaircutier, mais dans quelque Bibliothéque de Moines. Cette Lettre de Léonardo d'Arezzo est écrite de Florance en 1416. aux Ides de Septembre. Il me reste à remarquer, que dans la Lettre 7. du même Livre, écrite au même Pogge, il y a, *Quintilianus tuus laboriosissimè emendatur. Permulta sunt enim in nostro vetusto codice, quæ addenda tuo videantur: sed in quibus locis vetustas deerat, hoc est in syncopis illis grandioribus pleriſque in locis insanabilis morbus est.* J'apprens de la Lettre précédante de Léonard Aretin écrite du 4. des Nones de Janvier 1415. au même Pogge, que le Pogge avoit trouvé en France des Oraisons de Ciceron : dont Paul Jove n'a point fait de mention. *Insuper, ut tu nuper in Gallia Orationes duas Marci Tullii, quas nostra secula nunquam viderant, tuâ diligentiâ perquæsitas, reperisti: sic ego nuper Areti Epistolam* (1) *quandam reperi, quam te nunquam vidisse certè scio. In ea non sine stomacho Tullius Petrarcæ respondet.* Cette réponse de Ciceron à Pétrarque est une raillerie sur la Lettre que Pétrarque a écrite à Ciceron. Et j'aprens du Pogge dans son Dialogue *de Infelicitate*

¶ 1. Après *Sic ego* il me paroit qu'il auroit falu mettre un &c. qui auroit été suivi immédiatement de ces mots: *Et j'apprens du Poge dans son Dialogue* &c.

de Principum, page 394. qu'il en avoit trouvé huit en Allemagne, outre le Quintilien & le Columelle. Voici l'endroit: *Suscepit hic me intuens:* C'est Nicolas Nicolo qui parle au Pogge: *olim diligentiam & laborem pergrandem Alemaniæ librorum perquirendorum gratiâ, qui in ergastulis apud illos recluſi detinentur in tenebris, & carcere cæco: qua in re multùm profuit Latinis Musis ejus industria. Nam octo Ciceronis Orationes; integrum Quintilianum; Columellam: qui anteà detruncati & deformes apud nos erant: & item Lucretii partem: pluresque alios Latinæ Linguæ Auctores præclaros, restituit nobis: pluráque ex diris carceribus, quibus inviti, obsoletique opprimuntur, eruisset: sunt enim multis vinculis & fœdo carcere abstrusi: nisi fortunæ defuissent. Hæc cùm ab eo fuissent in lucem edita, cumque uberior, & quasi certa spes proposita esset ampliora inveniendi, nunquam posteà aut Princeps, aut Pontifex, minimum operæ, aut auxilii, adhibuit, ad liberandos præclarissimos illos viros ex ergastulis Barbarorum.*

J'oubliois à remarquer, que le Poccianzio dans son Catalogue des Ecrivains Florentins, au chapitre du Pogge, a écrit que le Pogge avoit trouvé le Quintilien dans un Monastere de Constance (2). Il s'est trompé à l'égard du lieu du Monastere.

Je

&c. parce que tout ce qui est entre deux est entiérement hors d'œuvre, & ne fait que brouiller.

¶ 2. Il suffisoit d'avoir découvert en quel lieu Pe-

Je remarquerai ici en passant, que le Poccianzio, au lieu allégué, appelle le Pogge *Poggius Brandolinus* (1) : ce qui pourroit donner sujet de croire, que *Poggius* auroit été le nom de Batême du Pogge, & *Brandolinus* son nom de famille. Mais un de ses fils s'étant appellé lui-même *Baptista Poggius* à la tête de la Vie qu'il a écrite du Cardinal Dominico Capranica, imprimé dans le 3. volume des Mélanges de Mr. Baluze, & un autre étant appellé *Jacopo Poggio* dans la Lettre de *Sebastiano de Rossi* touchant la querelle d'en-

Poge trouva le Quintilien sans s'obliger à relever toutes les fautes des Auteurs qui ont rapporté autrement cette Histoire. Gabriel Naudé n'est pas bien d'accord avec lui-même sur ce fait. Dans son Avis pour dresser une Bibliothéque, il veut comme Paul Jove, que ce soit dans la boutique d'un Charcutier que Poge ait trouvé le Quintilien, & dans son Addition à l'Histoire de Louis XI. pag. 201. il veut que ce soit dans une Bibliothéque de Paris, ajoutant que Poge vint étudier en cette Ville quelque tems après Philippe Béroalde, bien qu'il soit sûr que Béroalde au contraire ne vint à Paris que vingt cinq ans après la mort de Poge. Marc Antoine Sabellic, qui étoit de ce siecle-là, dit, ce semble, dans son Dialogue *de reparatione Linguæ Latinæ* que ce fut en France que le Quintilien fut trouvé. *Constans fama est Quintilianum alterum Lingua Latinæ lumen sub tempus Constantiaci Conventus ab eo (Pogio) ex Gallia Romam deportatum.* Mais il est visible que par le mot *Gallia* il faut, suivant l'ancienne division, entendre la Gaule Celtique, où l'on comprenoit la Suisse, & par conséquent le payis qu'on appelle aujourd'hui Saint-Gal.

¶ 1. Francesco Albertini Ecrivain beaucoup plus ancien que le Poccianzio appelle de même Poge *Poggius Brandolinus*, mais Christophe Landin plus ancien que l'Albertini, dans l'Apologie qu'il a mise au devant de son Commentaire sur Dante, appelle

d'entre le Taſſe & l'Academie della Crusca, il eſt conſtant que ſon nom de famille étoit *Poggius*.

XIII.

Erreur de Mr. Baillet touchant les inſcriptions des Dialogues de Platon.

MOnſieur BAILLET. *Platon n'a point donné d'autres titres à ſes Dialogues que les noms des perſonnes qui y avoient* Tom. 1. pag. 502.

pelle Poge *Poggio Braccielini*, & je croirois volontiers que c'eſt ainſi qu'il doit être appellé. La reſſemblance des deux mots a donné lieu à l'équivoque d'autant plus aiſément qu'il y avoit en ce tems-là une famille de *Brandolini* à Florence, témoin Lippo Brandolini Religieux Auguſtin, dont nous avons pluſieurs Ouvrages en proſe & en vers. *Poge* au reſte étoit véritablement le nom de batême de cet Auteur. Si ç'avoit été ſon nom de famille, il n'y auroit pas joint le ſurnom de *Florentin*, ces ſortes de ſurnoms ne ſe joignant jamais aux noms de famille. On a dit *Leonardus Aretinus*, *Bartholomæus Platina* ou *Platinenſis* (ceux qui le nomment *Baptiſta* ſe trompent) *Antonius Panormita*, *Baptiſta Mantuanus*, &c. & non pas *Brunus Aretinus*, *Saccus Platina* ou *Platinenſis*, *Bononius Panormita*, *Spagnolus Mantuanus*, *&c.* Rien n'étoit plus ordinaire en ce tems-là. Il eſt vrai qu'il y a ceci de particulier à l'égard de Poge que ce nom de batême étant devenu illuſtre en la perſonne de Poge Florentin, il a paſſé enſuite pour nom de famille en la perſonne de ſes enfans, & ce qui ne permet pas d'en douter eſt que Giacopo Poggio un de ſes fils, ſi connu par la fameuſe conjuration des Pazzi contre les Médicis, de laquelle il étoit un des Chefs, eſt toujours appellé par Machiavel, *Giacopo di Meſſer Poggio*. Il eſt parlé d'un *Joannes Franciſcus Poogii Oratoris filius*, dans Paulus Corteſius l. 3. *de Cardinalatu* fol. 198.

voient quelque part ; ou quelque rapport, quel qu'il pût être.

MENAGE. Il eſt très-faux que Platon n'ait point donné d'autres titres à ſes Dialogues que le nom des perſonnes qui y avoient quelque part. Il leur a donné double titre : l'un tiré de la perſonne ; & l'autre de la choſe. Ce qui a été remarqué par Laërce, en ces termes : *διπλαῖς δὲ χρῆται ταῖς ἐπιγραφαῖς ἑκάστῳ τῶν βιβλίων, τῇ μὲν, ἀπὸ τοῦ ὀνόματος, τῇ δὲ, ἀπὸ τοῦ πραγμάτος.* Il paroît par ce qu'a dit ici Mr. Baillet qu'il n'a pas même lû les titres des Dialogues de Platon.

XIV.

¶ 1. Il faut écrire *Scioppius* comme *Scioppius* lui-même l'écrit. Les Latins de même que les Italiens prononçant le *CH* comme un *K*. Il s'enſuivroit ſi on écrivoit *Schioppius* qu'il faudroit prononcer *Skioppius* ce qui repreſenteroit mal la véritable prononciation du nom de cet Auteur. Il nous apprend pag. 64. du *Scaliger hypobolimæus* que ſon nom étoit originairement *Schoppi*, où le *CH.* ſe prononçoit à l'Alemande & à la Françoiſe, mais comme en Italie où *Scioppius* ſe retira depuis, chacun au lieu de *Schoppi* diſoit *Scoppi*, il fut obligé afin qu'on prononçât moins mal ſon nom, de l'écrire *Scioppi*, & en Latin *Scioppius*, les Italiens prononçant *Sciop* à peu près comme les Alemans *Schop*.

¶ 2. Voſſius le Pére dans ſon Livre des Hiſtoriens Latins eſt le premier que je ſache qui ſe ſoit aviſé d'écrire que le nom de famille d'Ange Politien étoit *Baſſus*. Scioppius l'a tiré delà, ſes Paradoxes litéraires n'ayant paru qu'un an après l'Ouvrage

XIV.

Le veritable nom de famille de Politien ignoré par Mr. Baillet.

MOnsieur BAILLET a intitulé le Chapitre de son Livre des Jugemens des Savans, POLITIEN (*Ange Bass.*) *du Mont Pulcien : mort en* 1494. Et il a écrit dans la Table des Auteurs dont il parle dans son Livre, *POLITIEN, Ange Bassien.* Qui a jamais dit que Politien s'appellât *Bass*, ou *Bassien* ? On a dit qu'il s'appeloit *Basso* en Italien, & *Bassus* en Latin. (1) Schioppius l'appele *Bassus* (2) dans une de ses Lettres à Jule Césat Cappacio, imprimée dans ses Paradoxes Litéraires, qu'il a publiez sous le nom

Page 312. du 2. Tome, Part. 3.

Dom Mabillon dans son Voyage d'Italie p. 178. le fait mourir en 1509. c'est une faute d'impression.

vrage de Vossius, mais il est difficile, comme dit M. Magliabechi, de deterrer l'origine de ce *Bassus*. Voici ma conjecture. Le fameux Pomponius Lætus, admirateur outré de l'antiquité, ayant institué à Rome une Academie de gens de lettres, invita ceux qui la composoient à substituer ou ajouter quelque nom ancien à celui de leur famille. Marco Antonio Coccio prit le nom de Sabellicus, Filippo di san Gemignano celui de Gallimachus, Angelo Colocci Gentilhomme de Jesi, depuis Evêque de Nocére, un des plus habiles d'entre eux, quoi qu'il n'ait presque rien écrit, se fit appeller *Angelus Bassus*, & comme c'étoit un homme très-poli, d'une érudition distinguée, & que les Savans lui ont donné beaucoup de louanges dans leurs écrits, il se peut faire que Vossius voyant cet *Angelus Bassus* tant loué, sans néanmoins qu'il parût aucun Ouvrage sous ce nom, se sera imaginé que l'*Angelus* de question n'étoit autre qu'Ange Politien, d'où il concluoit que Bassus étoit le nom de famille.

nom de Pascasius Grosippus. *Hic tamen*, (il parle de Sannazar) *præ se Angelum Bassum*; *à patria*, Politiani *nomine notiorem*; *non aliter quàm si vix ultimæ notæ Grammatista foret*, *contemnere*, & *versibus insectari ausus est: quòd eum sermonis puritate minimè sibi parem esse*, *rectè judicaret*. Et Vossius le pere, l'Auteur de la Bibliographie curieuse, & plusieurs autres, l'ont appelé ensuite de ce nom. Cependant il est certain qu'il s'appeloit *Cino*, & non pas *Basso*. Ce qui se justifie par ce fragment d'une Lettre de Mr. Magliabechi à Mr. Bigot, que j'ai produit dans mes Origines Italiennes au mot *Poliziano*: *Nello scorrere per tanto alcune scritture di Monsignor Sommai*, *ò veduto che esso aveva notato che'l Poliziano era de' Cini. Il che parendomi uno spropósito*, *per averlo sempre veduto*, *citato per de' Bassi*, *mostrai tal cosa al Signor Capitan della Rena*, *che era da me. Et il Signor Capitano subito mi rispose*, *che veramente il Poliziano era de' Cini*: *delche ne aveva una prova certissima & evidentissima*, *allaquale non si può rispondere. Cioè che'l medesimo Poliziano così appunto si sottoscrive nel Testamento del Pico della Mirandola*, *veduto e letto dal medesimo Signor Capitano. Mi maraviglio del Vossio*, *ed universalmente di tutti gli altri*, *che concordemente lo chiamano* Angelus Bassus: *non sapendo di dove si cavino quel* Bassus. Pour ce qui est du nom de *Politien*, il ne se revoque pas en doute que Politien n'ait été appelé *Pulcien*, de la Ville de Monte-pulciano, sa patrie. Sannazar

nazar l'appele *Pulicianus*, par mépris, au lieu de *Pulcianus*, ou *Politianus*. Machiavel dans ſes Hiſtoires de Florance l'appele *Agnolo Montepulciano*. Il changea enſuite le nom de *Pulciano* en celui de *Politiano*. C'eſt ce que j'ai appris de cet endroit de l'Apologie de Majoragius ſur le changement de ſon nom *Antoine le Comte* en celui de *Marcus Antonius Majoragius : Quid Politianus, vir ita facundus & oratione politus, ut non ſine cauſſa nomen illud adſciviſſe ſibi videatur, an non Angelus anteà de Monte Pulciano fuit ?* & à propos de cette politeſſe, il eſt à remarquer qu'Eraſme diſoit en parlant d'Angelus Politianus, *Mallem eſſe Politianus quàm Angelus.* Mais comme Montépulci (1) s'appele en Latin *Mons Politianus*, Politien en prenant le nom de *Politianus*, n'a point apparamment, ſongé à ſa politeſſe.

Mr. Baillet peut bien juger par cette Remarque & par la précédante, qu'il n'ût pas mal fait de me conſulter ſur ſon livre, comme quelques-uns de ſes amis lui conſeilloient.

XV.

Ce que dit Mr. Baillet que Jules Scaliger a dédié ſes livres des Cauſes de la Langue Latine à Sébaſtien Gryphe Imprimeur de Lyon, n'eſt pas veritable.

MOnſieur BAILLET. *Jules Scaliger, pour témoigner l'eſtime qu'il faiſoit de* Tome 2. Part. II. page 45.

¶. 1. On ne dit point *Montepulci* pour *Montepulciano*.

de l'habileté & du mérite de Sebastien Gryphe, plutôt que pour l'engager à imprimer ses Ouvrages, lui dédia les treize Livres qu'il fit des Causes de la Langue Latine en 1540. Dans l'Epître qu'il lui adresse, il dit qu'il avoit voulu mettre son Ouvrage sous sa protection, & lui en confier la publication, afin que comme la Postérité ne manqueroit pas d'avoir une estime & une vénération particuliere pour sa piété sincére; pour sa doctrine plus que commune; pour son insigne honnêteté, & pour ses autres qualitez excellentes: on pût juger de l'utilité & de l'importance de son Ouvrage, non seulement par le credit qu'il plairoit à Gryphe de lui procurer, mais encore par la réputation & les ornemens qu'il voudroit lui donner en le mettant au jour.

MENAGE. Il n'est point vrai que Jules Scaliger ait dédié ses Livres *de Causis Linguæ Latinæ* à Sébastien Gryphe, Imprimeur de Lyon. Il lui a seulement écrit une Lettre au sujet de ce Livre qu'il devoit imprimer (1); par laquelle il lui dit, *Tuam verò, mi Gryphi, veram pietatem, excellentem eruditionem, insignem humanitatem, his nostris lucubratiunculis & præsse volui, & moderari: si id tibi ita collibuisset:*

¶ 1. Jaques Sadolet écrivit aussi une Lettre à Sébastien Gryphe pour lui recommander l'impression du Poëme d'Aonius Palearius *de animorum immortalitate.* Cette recommandation ne fut pas inutile, Gryphe imprima le Poëme avec tout le soin possible, ce qui lui attira de la part de Palearius un remerciment qui est aussi imprimé au devant de ses Oeuvres en prose chez le même Gryphe. Dans l'une & dans l'autre de ces Lettres, cet Imprimeur est ex-

set : ut Posteri intelligerent, ejus frugis proventum, si qua ad eorum commoda per nos exculta esset, à nobis tantùm commendari, quantùm ex diligentia tua, atque auctoritate gratiæ consequi potuisset. Est-ce là une Dédicace ? Jules Scaliger a écrit de même une Lettre à l'Imprimeur Vascosan, pour lui recommender l'édition de son livre de la Subtilité. Outre que Jules Scaliger étoit trop glorieux pour dédier un de ses Livres à un Imprimeur, il n'avoit garde de dédier à Gryphe ses Livres des causes de la Langue Latine, puis qu'il les avoit adressez à son fils aîné Silvius Cæsar Scaliger : auquel il a aussi adressé sa Poëtique. Jules Scaliger a écrit à Sebastien Gryphe de la même façon que Quintilien a écrit à Tryphon le Libraire pour lui recommender ses Institutions Oratoires qu'il avoit dédiées à Marcellus ; & de la même façon que Scévole de Sainte Marthe a adressé des Hendécasyllabes à Mamert Patisson, pour lui recommender l'édition de ses Ouvrages.

Mais il est vrai que Sébastien Gryphe étoit un homme savant. Majoragius l'appelle *vir insignis ac litteratus.* C'est dans son Apologie touchant le changement du

extraordinairement loué, de même que dans une Lettre de Dolet à Jean de Boyssonné, & dans les Phaleuques qui commencent :

Gryphi nobilium Typographorum
Nobilissime eaque in arte princeps ;

imprimez au revers du premier feuillet de la bellissime édition des Odes *Salmonii Macrini* in 8. 1537.

du nom d'*Antonius Maria Comes* en celui de *Marcus Antonius Majoragius.* Et Jean Voûté de Reims, dit en Latin *Vulteius*, a écrit dans une de ſes Epigrammes. qui eſt du livre premier, que Robert Etienne corrigeoit fort bien les Livres, que Colinet les imprimoit fort bien, mais que Gryphe ſavoit fort bien & les imprimer & les corriger.

Inter tot norunt libros qui cudere, tres ſunt
Inſignes. Languet cætera turba fame.
Caſtigat Stephanus, ſculpit Colinæus. utrumque
Gryphius edocta mente manuque facit.

Sébaſtien Gryphe a fait une Préface à ſon Virgile, qui eſt tout-à-fait bien écrite (1). Celle qu'il a miſe devant ſon Politien, eſt auſſi fort belle.

Il y avoit à Veniſe en 1557. un Imprimeur du nom de Jean Gryphe.

XVI.

¶ 1. Toutes ces louanges outrées que les Auteurs ont données à Sebaſtien Gryphe ne ſont pas de ſûrs garans de ſon érudition. L'on ſait aſſez de quoi un Auteur eſt capable, quand il a beſoin du ſecours d'un Imprimeur ou qu'il veut lui témoigner ſa reconnoiſſance. Je veux croire que Gryphe n'étoit pas ignorant, mais qu'il ait été auſſi ſavant qu'on voudroit nous le faire croire, c'eſt dequoi je doute fort. N'eſt-ce pas une flaterie manifeſte que celle de ce Poëte croté qui oſe le préferer à Robert Etienne le plus habile Imprimeur & l'un des plus ſavans hommes de ſon tems. Les editions de Gryphe ſont à la

XVI.

Ce que dit Mr. Baillet que Grégoire de Nazianze a été appelé le Jeune Théologien, *n'eſt pas véritable.*

MOnſieur BAILLET. *Le ſecond à qui on a donné par honneur le titre particulier de* Théologien *dans l'Egliſe, eſt S. Grégoire de Nazianze : qui l'a mérité par l'excellence de ſes écrits en général ; & en particulier, par les quatre Diſcours admirables qu'il a faits ſur la Théologie : où il prouve à fonds la Doctrine Catholique ſur la Trinité, & ruine tous les faux raiſonnemens des Hérétiques. Et quand il eſt appelé par les uns le* Second Théologien, & le Jeune *par les autres, il faut entendre ſelon la penſée de ceux qui l'appelent ainſi, que c'eſt toûjours par rapport à S. Jean l'Evangeliſte : qu'ils appeloient* le premier & l'ancien Théologien. Tome. 1. pag. 174.

MENAGE. Mr. Baillet s'eſt tout-à-fait mé-

la vérité nettes ; il y en a même quelques-unes d'une beauté ſans égale, mais elles ne ſont ni ſi belles généralement ni ſi correctes, que celles de Rob. Etienne. Qu'on y regarde même de près, j'oſe dire qu'on les trouvera la plupart toutes pleines de fautes Je n'ai point vû la Préface de cet Imprimeur ſur Virgile, j'ai ſeulement vû celle qu'il a miſe ſous ſon nom au devant de ſon Politien de la 1. édit. Elle eſt des plus courtes & n'a rien, ce me ſemble, que d'aſſez commun. J'y ai même remarqué un certain *Scabroſus*, mot conſtamment barbare, & qui ſeul devoit empêcher M. Ménage de trouver cette Préface ſi belle.

mépris en cet endroit. Il eſt vrai qu'on ût pû appeler Gregoire de Nazianze νέος Θεόλογος: de la même façon qu'on a appelé *novus Bacchus*, ou *novus Liber*, ou *novus Dionyſius*, Marc Antoine le Triumvir, & l'Empereur Caracalla; & l'Imperatrice Julie, & Sabine, νέα Δημήτηρ: & la fille de Germanicus, νέα Ἰβλία: & Cléopatre, νέα Ἶσις: Mr. du Cange a raporté tous ces exemples dans ſon Gloſſaire Grec: où il a enſuite remarqué, que pluſieurs Empereurs de Conſtantinople ont pris le tître de *Nouveau Conſtantin*, & qu'Arrien de Nicomédie fut appelé νέος Ξενοφῶν: & qu'on a ajoûté le mot de νέος aux noms propres de pluſieurs Saints, pour les diſtinguer des autres Saints de leurs mêmes noms, leſquels les ont précédez: comme à S. Eſtienne, qui vivoit ſous Copronyme: à S. Paul Patriarche de Conſtantinople: à un S. Baſile: à un S. Barthelemi: à un S. Luc Stylite: à un S. Acharion, &c. Mais jamais S. Gregoire de Nazianze n'a été appelé ni *le Jeune* ni *le Second Théologien*. Et quand quelqu'un eſt cité ſous le nom de νέος Θεόλογος c'eſt-à-dire, de *Nouveau Théologien*; s'il eſt vrai que quelqu'un ſoit cité de la ſorte ſimplement; cela doit s'entendre, non pas de S. Grégoire de Nazianze; mais ou de Siméon le Métaphraſte, ſelon l'opinion de Joſeph Evêque de Modom, dans ſon Apologie pour le Concile de Florance contre Marc d'Ephéſe: dont voici les termes; Καὶ Συμεὼν δὲ ὁ νέος Θεόλογος ὁ καὶ Μεταφραστὴς καλούμενος, qui eſt auſſi celle du

du Pere Théophile Renaud dans ſon Traité *de Theophilis:* ou bien de Siméon Prévoſt de S. Mamez de Xérocerque, ſelon l'opinion de Leo Allatius dans ſa Diatribe *de Simeonum Scriptis*, page 143. *Male* Juniorem Theologum *cum Metaphraſte confundit Methonenſis, aliquorum Codicum Manuſcriptorum auctoritate deceptus, qui Tractatulos Symeonis Præpoſiti Sancti Mamantis ſub hoc titulo notant,* τῦ Μεταφράςε καὶ νέε Θεολόγε ἕτερα κεφάλαια. Ce ſont les termes de Leo Allatius. Le Cardinal Bona dans ſa Notice des Ecrivains citez dans ſes livres de la Pſalmodie, eſt de l'opinion d'Allatius. S. Grégoire de Nazianze a été appelé ſimplement *Le Théologien.* C'eſt ainſi qu'il eſt qualifié à la tête de ſes Ouvrages. Anaſtaſe le Sinaïte dans ſes Queſtions & Réponſes ſur l'Ecriture Sainte, page 62. & 152. l'apele du même nom, τῦ ἁγίε Γρηγορίε τῦ Θεολόγε, & l'Auteur de ſa Vie a écrit, qu'il eſt le ſeul qui après S. Jean l'Evangéliſte, a été appelé Θεόλογος. Voici la ſource de l'erreur de Mr. Baillet. Le Cardinal Bona a dit au lieu allégué: *Simeonis Præpoſiti Monaſterii Sancti Mamantis: quem Græci Novum Theologum poſt Nazianzenum vocant.* Ce qui doit ſignifier que S. Grégoire de Nazianze aïant été appelé *le Théologien*, on a appelé enſuite ce Siméon, *le Jeune Théologien.* Cela paroît par ces paroles du même Bona, à l'article de Grégoire de Nazianze: *Gregorius Nazianzenus, dictus* Theologus. J'oublioïs à remarquer que S. Jean Climaque dans ſon Degré XXI. aïant

cité Grégoire le Théologien ; l'Auteur des Eclairciſſemens ſur le livre de S. Jean Climaque; qui eſt Mr. le Maiſtre; a crû que ce Grégoire étoit le Pape S. Grégoire. Voyez ſes raiſons.

XVII.

Ce que dit Mr. Baillet, que quelques-uns ont crû que Caſſiodore avoit fait perdre l'Hiſtoire Tripartite d'Epiphane le Scholaſtique, eſt dit contre toute ſorte d'apparance.

Tom. 1. pag. 465. MR. BAILLET. *Pluſieurs ont crû que Caſſiodore nous avoit fait perdre l'Hiſtoire Tripartite d'Epiphane le Scholaſtique, en l'abregeant. Mais on n'a point grand ſujet de croire que la Compilation de Caſſiodore nous ait fait faire une perte fort conſidérable, puiſque l'Ouvrage d'Epiphane le Scholaſtique n'étoit qu'une verſion pitoyable de Socráte, Sozoméne & Théodoret de laquelle on peut dire que la privation nous eſt plus utile que la poſſeſſion ne nous en ſeroit avantageuſe.*

MENAGE. Mr. Baillet ne fait pas l'Hiſtoire de cette Hiſtoire Tripartite de Caſſiodore. La voici: Socrate, Sozoméne, & Théodoret, avoient compoſé chacun une Hiſtoire Eccléſiaſtique. Ces Hiſtoires n'étant point traduites en Latin du tems de Caſſiodore, Caſſiodore pria ſon ami Epiphane le Scholaſtique de les traduire. Epiphane le Scholaſtique les traduiſit. Et Caſſiodore aïant enſuite rangé par l'ordre des tems ce qui étoit dans ces Hiſtoires

res; il en composa une Collection, qu'il appela *l'Histoire Tripartite*, parce qu'elle étoit composée des Histoires de ces trois Auteurs, Socrate, Sozoméne, & Théodoret. Comment donc Cassiodore auroit-il pû faire perdre l'Histoire Tripartite d'Epiphane le Scholastique, puisqu'Epiphane le Scholastique n'a point fait d'Histoire Tripartite; & que c'est au-contraire Cassiodore qui l'a faite; & que c'est lui qui l'a nommée de la sorte.

XVIII.

Mépriſe de Mr. Baillet touchant un Ecrit du Cardinal Bona.

MOnsieur BAILLET. *Le Cardinal Bona a fait voir qu'il étoit assez judicieux Critique dans le Jugement des Auteurs Liturgiques qu'il a mis à la tête de ses livres de la Psalmodie.* Tom. 2. pag. 54.

MENAGE. Mr. Baillet n'a pas lu ce Jugement du Cardinal Bona. S'il l'avoit lu, il y auroit vu que ce Jugement comprend généralement tous les Auteurs citez par le Cardinal Bona dans ses livres de la Psalmodie, tant les profanes que les Ecclésiastiques: & que le Cardinal Bona y donne son Jugement sur Anacréon, sur Pétrone, sur Ovide, sur Perse, &c. Voici le titre de ce Jugement: *Notitia Auctorum & librorum qui in hoc Opere citantur, notantur, illustrantur*; & dans ce livre de la Psalmodie, du Cardinal Bona, il n'est point question d'Auteurs Liturgiques. Mais comme long-tems après avoir fait

le livre de la Psalmodie, le Cardinal Bona en fit un intitulé *de Re Liturgicâ*; qu'on appele en François *Liturgiques du Cardinal Bona*; cela a brouillé notre homme, & lui a fait parler d'Auteurs Liturgiques.

XIX.

Ce que dit Mr. Baillet que Bodin a volé sa Traduction des Cynégétiques à Turnébe, n'est pas véritable.

C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas *Oppien.* Tome 2. Partie 2. pag. 115.

BOdin a fait des Notes sur les Cynégétiques d'Oppian: & il les a traduits en vers Latins. Mr. Baillet dit que Bodin a volé cette Traduction & ces Notes à Turnébe. *C'est dommage*, dit-il, *que Bodin avoit volé cet Ouvrage à Turnébe.* Quelle construction? Mais il n'est pas ici question de fautes de Langue. Pour justifier que cette Traduction est de Turnébe, Mr. Baillet nous renvoye à la France Orientale de Mr. Colomiés: mais où il n'est rien dit de semblable. On y rapporte seulement une

pag. 75.

¶ 1. On cite en marge Turnébe dans sa Préface sur Oppien (car j'aime mieux Oppien qu'Oppian qui sent trop le vieux) comme si c'étoit dans une Preface que Turnébe se fût plaint du vol de ses corrections. Il n'a point fait du tout de Préface sur Oppien. On ne voit de lui qu'un avis au Lecteur à la fin de ces Corrections, & cet avis est si court qu'à trois lignes près M Ménage l'a presque cité tout entier. Ce qui peut avoir donné lieu au soupçon qu'on a eu de Bodin, est qu'il ne passoit pas pour un fort habile homme en Grec. Grotius dans la

une Lettre de Bongars à Rittershusius, où Bongars dit qu'on ne doutoit point que les corrections de Bodin sur Oppian ne fussent de Turnébe. L'édition de ce livre de Bodin a précédé la mort de Turnébe de plusieurs années Et Turnébe qui s'est plaint (1) qu'on lui avoit volé quelques-unes de ses corrections sur Oppian ne s'est point plaint qu'on lui ust volé cette Traduction. *Septem abhinc annis leviter emendaveram Oppianum de Venatione, partim animi conjecturâ, partim libri veteris ope: Eas emendationes quidam usurpavit, & sibi donavit: quas tamen non putabam tanti ut in furtivis rebus esse deberent. Eas à nobis vindicatas & recuperatas esse, nemo conqueri debebit: Nam rerum furtivarum lege æterna est auctoritas.* Scaliger dans son premier Scaligerana, dit aussi que Bodin lui a pris de pages entiéres de son Varron. Et il est assez vrai-semblable que Bodin ait pris à Turnébe quelques-unes de ses Emendations sur Oppian. Mais il n'est ni vraisemblable ni véritable qu'il lui ait pris cette Version en vers.

Dans sa Preface sur Oppian.

XX.

la 353. Lettre de l'édition in fol appelle Bodin *Gracis literis vix imbutum.* Je ne sais au reste si Turnébe a eu Bodin en vuë dans la plainte rapportée par M Ménage; tout ce que je sais est que Bodin lui-même s'est plaint de Turnébe sans le nommer quand il a dit chap. 5. de sa Méthode. *Quos ego libros* (Oppiani de Venatione) *cum Latino versu, & Commentariis illustrassem, quidam Grammaticus eosdem libros Oratione solutâ, quantum libuit de meo labore detrahens, iterum pervulgavit.* Ce qui est une plainte ridicule, & qu'il n'auroit osé faire du vivant de Turnébe.

XX.

Mr. Baillet n'a point lû les Originaux. Plusieurs particularitez de Démosthéne de Marseille Médecin Gaulois, ignorées par Mr. Baillet.

Tome 1. pag. 310.

MOnsieur BAILLET. *Un des plus renommez d'entre les Médecins Gaulois a été sans doute Démosthéne, dont il nous est resté quelques fragmens dans les Oeuvres d'Aëtius d'Amide. C'étoit un homme d'une industrie toute extraordinaire, & que Galien admiroit particuliérement pour sa grande expérience & son exactitude achevée.*

MENAGE. Il est vrai qu'il y a divers fragmens des livres de ce Démosthéne dans Aëtius : & tous ces fragmens se trouvent insérez dans le 7. livre d'Aëtius.

Il est vrai aussi que Galien a parlé de ce Médecin Gaulois en plusieurs endroits de ses Ouvrages. Mais il est faux qu'il en ait parlé avec cette admiration, dont parle Mr. Baillet. Cette admiration, & cette grande expérience, & cette exactitude achevée, sont de l'invention de César Egasse du Boulay *, Greffier de l'Université de Paris, que Mr. Baillet a cité pour son garand. Mr. Baillet, comme je l'ai déja remarqué, est un Copiste de Copiste. J'ai

* Dans son Traité *de Academicis veteribus Galliæ*, imprimé au commencement du 1. Tome de l'Histoire de l'Université,

¶ 1. M. Colomiez pag. 113. de son Recueil de particularitez, 1668. de l'édition de Paris, parle bien d'une ébauche que M. Menage lui avoit fait voir

J'ai écrit l'Hiſtoire des anciens Médecins, & afin que Mr. Baillet ne m'accuſe pas d'impoſer en cela à mes Lecteurs, je veux bien l'avertir qu'il eſt fait mention de cette Hiſtoire non imprimée dans la Préface de la Bibliothéque des Médecins de Martinus Lipénius, & dans une Lettre de Henri Meibomius fils de Jean, à George Jérôme Wolfchius Médecin d'Ausbourg. & dans les Mélanges Hiſtoriques (page 86.) de Mr. Colomiez (1).

Voici ce que j'ai remarqué dans cette Hiſtoire à l'égard de notre Démoſthéne. Il étoit de Marſeille, comme nous l'apprenons de ces mots de Galien, *παρὰ Δημοσθένει τῷ Μασσαλεώτῃ*, qui ſont du livre cinquiéme des Compoſitions des Médicamens par les genres, à la page 391. ligne 52. de l'édition Grecque de Baſle. Il vivoit ſous Néron: car ſelon Galien, livre 4. de la Différence des poux, page 46. de la même édition, il étoit diſciple d'Alexandre ſurnommé *le Philaléthe*, lequel vivoit du tems de Strabon ſous l'Empereur Tibére. Strabon livre 12. vers la fin: *συνέζη δὲ καθ' ἡμᾶς διδασκαλεῖον Ἡροφίλειον ἰατρῶν μέγα ὑπὸ Ξεύξιδος, καὶ μετὰ ταῦτα Ἀλεξάνδρᾳ τῷ Φιλαλήθει.* Et il fut ſurnommé *Philaléthe* comme ſon Maître Alexandre. *τῷ Δημοσθένει, ὡσαύτως τῷ διδασκάλῳ Φιλαλήθει ἐπικληθέντος*, dit Galien à l'endroit ci-deſſus allégué du livre 4. de

(1) voir du deſſein qu'il avoit d'écrire l'hiſtoire des anciens Médecins, mais il n'en dit pas un mot dans ſes Mélanges hiſtoriques.

de la Difference des poux. Galien produit une des ſes emplâtres au livre 5. des Compoſitions des Medicamens par les lieux, à la page 228. ligne 21. de l'édition dont nous avons parlé. Il avoit fait trois livres des Maladies des yeux: ce que j'ai appris du livre 4. de la Difference des poux page 46. Et c'eſt de ces livres que ſont pris les fragmens citez par Aëtius, dont il a été parlé. Et ces livres, ſelon le témoignage de Galien, dans ſon livre 5. des Compoſitions des Médicamens par les genres, page 415. étoient fort eſtimez. Le Mazzoné, dans ſon Commentaire ſur la Comédie de Dante, le fait Auteur du Poëme des Bithyniaques. *Le coſe di Bitinia raccontate in un Poëma da Demoſtene, non Oratore, ma Medico, come à ſcritto Stefano.* Ce Mazzoné étoit le premier Critique d'Italie de ſon tems. Et le Salviati en a parlé comme du plus grand homme du monde, en ces termes: *Uomo, ſe mai ne fù alcuno, ſcienziato in ſupremo grado; cittadino in tutti i linguaggi; maeſtro perfettiſſimo in tutte le facultà: che tanto ſà di quanto ſi rammemoria; di tanto ſi rammemoria quanto egli à letto; cotanto à letto, quanto oggi ſi trova ſcritto.* Cependant ce grand Critique s'eſt tout-à-fait trompé en féſant Démoſthéne le Médecin Auteur du Poëme des Bithyniaques. L'Auteur de ce Poëme c'eſt Démoſthéne de Bithynie, comme il paroit par pluſieurs endroits de Ste-

¶. 1. C'eſt le même apparemment qui avoit fait un Traité des Ports περὶ λιμένων, & que le Scholiaſte

Stephanus le Géographe ; duquel nous aprenons, au mot Ὀλιζὼν, qu'il avoit auſſi écrit des Origines des Villes (1).

J'oubliois à remarquer que nôtre Démoſthéne étoit de la Secte d'Hérophile : car ſon Maître Alexandre le Philaléthe étoit de la même Secte, comme nous l'aprenons de Galien au lieu allégué du 4. livre de la Différence des poux.

XXI.

Fauſſe citation de Mr. Baillet du livre de mes Obſervations ſur la Langue Françoiſe.

MOnſieur BAILLET. *L'Amiral de Joyeuſe donna une Abbaye pour un Sonnet, au rapport de Mr. de Balzac. Et Mr. Ménage ajoûte, que le même Amiral ne fit point de difficulté de donner dix mille écus pour une piéce impertinente qui lui avoit plû.* Et là-deſſus il cite, dans ſes Preuves, la ſeconde partie de mes Obſervations ſur la Langue Françoiſe, à la page 26. Tome 2. pag. 567.

MENAGE. Je ne ſai ce que c'eſt que cette Hiſtoire de l'Amiral de Joyeuſe, dont Mr. Baillet me fait l'Hiſtorien. Et je n'en ai jamais parlé, ni dans l'endroit de mes Obſervations ſur la Langue Françoiſe cité par Mr. Baillet ; ni dans aucun autre de mes Ouvrages.

Mr. Baillet m'a pris pour Mr. de Balzac : car c'eſt Mr. de Balzac qui a écrit cette particularité de l'Amiral de Joyeuſe : &

te d'Apollonius cite ſur le 297. & 534. vers du 2. livre des Argonautiques.

& c'eſt dans ſa Diſſertation ſur les deux Sonnets qu'il l'a écrite, au Chapitre VIII.

XXII.

Fauſſe citation de Mr. Baillet du livre de l'Hiſtoire Philoſophique de Jonſius. Calomnie de Mr. Baillet au ſujet de mon Laërce.

Tome 2. Page 196. MOnſieur BAILLET. *Le dernier & le plus conſidérable de ces Critiques* (il parle des Commentateurs de Laërce) *eſt ſans doute Mr. Ménage: qui paroit néanmoins n'être pas encore entiérement ſatisfait de ce fruit de ſes veilles: & qui témoignoit, il y a quelque tems, être en diſpoſition de le retoucher pour une nouvelle édition. Et de fait, Jonſius prétend que nonobſtant les ſoins & les obſervations de Mr. Ménage* (il falloit dire, *nonobſtant les corrections & les reſtitutions*) *il ne laiſſe pas d'y avoir encore des endroits corrompus, deſunis, tranſpoſez, & mutilez, dans les livres de Diogéne Laërce.* Et là-deſſus il cite Jonſius à la page 278. du livre troiſiéme de ſon Hiſtoire des Philoſophes.

MENAGE. Qui n'y ſeroit trompé? Quand mon Diogéne Laërce a parû, Jonſius étoit mort il y avoit déja quelques années: & ainſi Jonſius ne peut avoir fait mention de mes Commentaires ſur cet Auteur. Le livre de Jonſius fut achevé d'imprimer en 1659. & mon Laërce en 1664. Et Jonſius mourut avant la publication de ſon livre. Ce que Jonſius a dit dans ſon Hiſtoire Philoſophique, au lieu allégué, que dans les écrits de Diogéne Laër-

Laërce il y avoit encore des endroits corrompus, desunis, transposez, mutilez, doit donc s'entendre des éditions antérieures à la mienne. Mais Mr. Baillet qui attaque ma réputation de tous côtez, a été bien-aise de faire croire que mes Observations sur Laërce ne méritoient pas les loüanges que leur a données Mr. Péarson Evêque de Chester, le plus savant des Anglois. Il est vrai qu'elles ne les méritent pas; mais comme Mr. Péarson me loue de modération & de candeur, & que Mr. Baillet m'attaque de ce côté-là à outrance, je demande permission à mes Lecteurs de raporter ces loüanges dans la Remarque suivante, afin de les opposer à la calomnie de Mr. Baillet.

XXIII.

Ignorance de Mr. Baillet dans son métier de Bibliothecaire, au sujet de Mr. Péarson, Evêque de Chester en Angleterre.

MOnsieur BAILLET a écrit à la page 348. de la segonde partie de son segond tome, que Mr. Péarson a donné des Notes & des Corrections sur Diogéne Laërce: ce qui est tres-faux sauf le respect que je dois au caractére de Mr. Baillet Mr. Péarson n'a rien fait sur Diogéne Laërce: mais il a fait imprimer Diogéne Laërce *Diversorum*: qu'il a dédié au feu Roi d'Angleterre Charles II. Et au sujet de mes Observations sur cet Auteur, il a ajouté à son Epître Dédicatoire une grande

de Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adreſſer. C'eſt dans cette Epître Dédicatoire, qu'il m'a appelé *un grand ornement de l'Egliſe Gallicane:* aïant remarqué quelque ſorte d'érudition dans mes écrits, & croyant que je fuſſe véritablement Abbé, parce-qu'on m'appeloit *l'Abbé Ménage. Harum reliquiarum* (Il parle de l'Hiſtoire des Philoſophes) *locupletiſſimus penus, ac pæne ſolus, eſt Diogenes Laërtius: in quo illuſtrando cùm nonnulli operam ſuam haud malè collocaſſent, noviſſimè* Æ GIDIUS MENAGIUS, *Ingens Eccleſiæ Gallicanæ ornamentum, pro eo quo eſt ad bonarum literarum ſtudia promovenda liberali animo, Obſervationes ſuas, ſanè doctiſſimas, in hanc Inſulam noſtram imprimendas, edendaſque miſit.* J'ai fait le premier des railleries de cette mépriſe. Mr. Baillet a pris la choſe ſérieuſement. Il a appréhendé que la Poſtérité ſur le témoignage de Mr. Péarſon ne me prît pour le plus grand ornement de l'Egliſe Gallicane de nôtre ſiécle, au préjudice de Mr. de Harlay Archevêque de Paris. Et là-deſſus, il a averti le Public que Mr. Péarſon Prélat Proteſtant, en me donnant cet Eloge, avoit û ſeulement égard à mon bénéfice: qui eſt le ſeul endroit par où j'ai quelque rapport à l'Egliſe Gallicane. Et parce qu'il a ſû depuis que je n'avois point de bénéfice, il en a auſſi averti le Public dans ſes Rétractations: tant il eſt homme de bonne foi.

Il me reſte à parler de la Lettre que m'a écrite Mr. Péarſon au ſujet de mon Laër-

Laërce. Il me dit dans cette Lettre: *Quid enim? Qualis illa eſt diligentia tam varium Scriptorem ubique preſſis veſtigiis ſequi; non deſultoriè, ut amant plerumque Critici, ſed tenore perpetuo explicare: ad minima quæque animum advertere: difficultatem nullam diſſimulare! Quàm infinitæ lectionis indicium, Catalogos veteres ſupplere: Autores cognomines addere: opera & ſcripta Philoſophorum omiſſa eruere, adnotare, congerere: unius cujuſque ſectarum Principis Diſcipulos hinc inde colligere, & ſimul Lectoris adſpectui exhibere: Id denique facere quod Laërtius, tot veterum voluminibus ſtipatus, voluit, neque fecit: Quanta vis ingenii, tot loca planè deſperata reſtituere: tot mendoſa repurgare: tot obſcura illuſtrare: tot mutila reſarcire: tot errores colligere: omniaque, aut ex Manuſcriptorum fide, aut certiſſimis conjecturis ſanare! Quantum verò Judicium in aperiendis Antiquorum placitis, dijudicandisque ſententiis, plerumque obſcuritate involutis, & præ affectata brevitate, aut methodi neglectu, confuſis: in deligendis, excerpendis, afferendiſque, iis præcipuè ex optimis antiquiſſimis Scriptoribus etiamnum exſtantibus quæ ad utilitatem potiùs quàm ad pompam ſpectant.* Je ne reconnois de toutes ces louanges que celles qui regardent le travail & la diligence: car pour celles qui regardent l'eſprit & l'érudition, je ne les mérite point. Mais je croi mériter celles que me donne enſuite Mr. Péarſon touchant ma modération & ma candeur. Les voici: *Quanta*

ta denique animi moderatio! quantus candor! veram Criticam cum nullius famæ dispendio exercere; nullius existimationem lædere; nullius erroribus insultare; nusquam ex mustaceo Laureolam quærere: per quos profeceris, tam apertè profiteri: à viris doctissimis non nisi salvo ipsorum honore unquam dissentire: ut exclamare cogar, ô Fecur verè Criticum sine splene!

C'est le témoignage qu'a rendu de mes mœurs & de mes écrits un grand Evêque d'Angleterre, & le plus savant des Anglois; que j'oppose à ce que Mr. Baillet, qui est un simple Prêtre, & qui n'est pas sans doute le plus savant des François, a dit contre mes mœurs & contre mes écrits.

Mr. Baillet ne manquera pas de m'objecter ici que je parle de moi, & que je me loüe. Et je lui répondrai que c'est lui, qui par les choses désobligeantes qu'il a dites de moi faussement, m'a obligé de rapporter cet endroit de la Lettre de Mr. Pearson, Evêque de Chester. C'est ainsi que se justifie Démosthéne devant ses Juges, dans l'éxorde de son Oraison pour la Couronne contre Eschines. *Il est*, dit-il, *naturel aux hommes d'écouter avec plaisir les médisances d'autrui, & avec indignation, les loüanges de soi-même. Mon adversaire s'étant fait écouter agréablement par le mal qu'il a dit de moi, il m'a laissé le discours odieux de mes loüanges. Mais comme c'est lui qui me contraint à parler de moi, & à en parler avantageusement, j'espére, Messieurs, que vous ne m'accuserez*

rez point de vaine gloire, ſi je dis pour ma juſtification des choſes qui me ſont avantageuſes. Que ſi cet exémple d'un Payen ne ſuffit pas auprès de Mr. Baillet; car Mr. Baillet dit que ma Morale eſt d'un Payen; je lui allèguerai l'exemple de S. Paul: qui parle de lui, en ces termes, dans ſa ſegonde Epître aux Corinthiens : *je ne croi pas avoir moins fait que les grands Apôtres.* Et enſuite : *Quand je dévrois paſſer pour imprudent, j'oſe dire que je ſuis encore plus qu'eux Miniſtre de Jeſus-Chrît. J'ai plus ſouffert de travaux, plus reçu de coups; plus enduré de priſons. Je me ſuis vû ſouvent tout prêt de la mort. J'ai reçu des Juifs cinq différantes fois trente-neuf coups de fouet. J'ai été battu de verges par trois fois. J'ai été lapidé une fois. J'ai fait naufrage trois fois. J'ai paſſé un jour & une nuit au fond de la mer. J'ai été ſouvant dans des voyages; dans des périls ſur les fleuves; dans des périls de voleurs; dans des périls de la part de ceux de ma nation; dans des périls de la part des Payens; dans des périls au milieu des Villes; dans des périls au milieu des déſerts; dans des périls ſur la mer; dans des périls entre les faux fréres. J'ai ſouffert toutes ſortes de travaux & de fatigues: des veilles fréquentes; la faim, la ſoif, des jeûnes réitérez, le froid & la nudité* Et ce qui ſuit. Et après: *J'ai été imprudent en me glorifiant de cette ſorte : c'eſt vous qui m'y avez contraint. Car c'étoit à vous à parler avantageuſement de moi: puiſque je n'ai été en rien inférieur*

aux plus éminents d'entre les Apôtres : encore que je ne sois rien.

XXIV.

Ce que Mr. Baillet dit que Joseph Scaliger dit que toutes les Lettres attribuées par Laërce aux Philosophes, sont supposées, n'est pas véritable.

MOnsieur BAILLET. *Enfin Scaliger dit que toutes ces Lettres que Diogéne Laërce attribüe aux Philosophes, sont autant de piéces supposées, & que ce sont des Grecs postérieurs qui les ont forgées.*

MENAGE. Il n'est pas vrai que toutes les Lettres attribuées aux Philosophes par Diogéne Laërce, soient supposées. Les trois grandes Lettres d'Epicure qui contiennent toute sa Philosophie, sont incontestablement d'Epicure. Et il n'est point vrai non plus que Scaliger ait dit ce que Mr. Baillet lui fait dire. Voici ses termes : qui sont, non pas de la 36. de ses Lettres, comme l'a écrit Mr. Baillet dans ses Preuves, mais de la 306. *de Epistolis Hippocratis quod ex me quæris*; il parle à Vossius, *aniquas esse scio, ut Democriti, Solonis, Pittaci Mitylenæi, quæ apud Laertium leguntur. Sed quia omnes quæ*

¶ 1. Je ne le croirois pas. Scaliger a voulu dire seulement que les Epitres attribuées à Hippocrate étoient anciennes aussi bien que celles de Démocrite, & aussi bien que celles de Solon, de Thalès, & de Pittacus, qui se lisent dans Diogéne Laërce, en sorte que ces mots : *quæ apud Laërtium leguntur*, ne

quæ illis Philosophis à Laertio attribuuntur, multis argumentis confictas à Græcis, quibus nunquam mentiendi voluntas aut facultas defuit, probare possem, ideo cur & de istis Hippocratis dubitem, justissima causa est. Ce qui ne veut pas dire que toutes les Lettres généralement que Laërce a attribuées aux Philosophes dont il a écrit les Vies, sont supposées: mais seulement celles qu'il a attribuées à Démocrite, à Solon, & à Pittacus. Voilà comme nôtre Critique cite & interprête de travers les passages. Je remarquerai ici par occasion, que dans Laërce il n'y a point de Lettres de Démocrite. Ce qui donne sujet de croire que dans celle de Scaliger ci-dessus alléguée il faut lire *Heraclii*, au lieu de *Democriti* (1). Diogéne Laërce a rapporté une Lettre de Darius à Héraclite, & la Réponse d'Héraclite à Darius.

XXV.

Ignorance de Mr. Baillet touchant Aristarque.

MOnsieur BAILLET. *Le célébre Aristarque de l'Antiquité érigea chez lui un bureau pour censurer les écrits des au-*

ne se rapportent qu'à *Solonis, Thaletis,* (mot que M. Ménage ne devoit pas omettre) *& Pittaci.* S'il y avoit quelque chose à reformer dans le texte de cette Epitre de Scaliger, ce seroit en cet endroit, *antiquas eas scito esse*, où je croirois qu'on liroit avec plus de justesse, *antiquas eas scito esse.*

autres, ſans vouloir jamais rien écrire lui-même: pour ne point laiſſer de matiere de cenſurer aux autres.

MENAGE. Nôtre nouvel Ariſtarque n'a pas l'honneur de connoître l'ancien Ariſtarque, quoiqu'il fût ſi célébre Critique que ſon nom a été employé par Cicéron & par Horace pour celui de *Critique*. Qui a dit à Mr. Baillet qu'Ariſtarque avoit érigé chez lui un bureau de Critique? ne ſeroit-ce point celui qui lui a dit que j'avois chez-moi une Ecole de Poëſie, & que Mr. de Pincheſne avoit été un de mes Ecoliers? C'eſt une particularité que ce bureau de Critique, qui ne ſe trouve en aucun Auteur. Mais qui lui a dit qu'Ariſtarque n'avoit rien écrit? Suidas dit qu'il avoit écrit plus de huit cens volumes de ſeuls Commentaires; & ſi on en croit Libérius dans ſa Bibliophilie, qui eſt un des Auteurs favoris de Mr. Baillet, il en avoit écrit plus de mille. Mais il ne faut pas l'en croire. Il faut s'en tenir à ce qu'en a dit Suidas. Et comment Ariſtarque n'auroit-il rien écrit, ayant fait une nouvelle édition des Livres d'Homére, & les ayant diviſez de la façon que nous les avons aujourd'hui, ſi nous en croyons Plutarque; car ſelon Elian, cela eſt dû à Piſiſtrate. Cette nouvelle Edition eſt ſouvant citée par Euſtathius. Auroit-il fait cette nouvelle Edition ſans rendre raiſon de ſa diviſion?

Il avoit auſſi fait des Remarques ſur Pindare (& ces Remarques ſont citées plus d'une fois par le Scholiaſte de ce Prince

des

des Lyriques. πλὴν εἰ μὴ κατὰ Ἀρίσαρχον, νόθα ὥσι τὰ ἔπη ταῦτα. C'eſt ſur la premiére Olympionique, page 15. de l'édition de Rome. Et ſur la ſegonde, page 24. Ἀρίσαρχος τὴν πολὶν, ἄκημα ποταμῶ προσηγόρευέ φήσι. Et page 34. κρύφιον, Ἀρίσαρχος, χωρὶς τῦ γράφει κρύφον, καὶ ἀποδίδωσι κρύψιν. Et page 36. ſur la troiſieme Olympionique: ὁ δὲ Ἀρίσαρχός φησὶ, παρὰ τοῖς Ἀγραγαντίνοις διὰ τιμῆς εἶναι Διοσκόρως. Et ſur la cinquiéme, page 47. Ἀρίσαρχος ἀνάγει Ωκεανῦ θυγατῆρα Καμαρίνην τὴν λίμνην, ἀφ' ἧς καὶ πόλιν ὠνομάσθαι.

Comme cette faute eſt une des plus grandes de Mr. Baillet, elle a été remarquée par tout le monde: & tout le monde l'en a averti. Il a voulu la pallier, en diſant dans ſes Corrections: *Je ne ſuis pas fortement perſuadé qu'il faille diſtinguer le célébre Critique Ariſtarque d'avec le Grammairien, à qui Suidas donne plus de 800. volumes de compoſition, comme je l'ai remarqué à la page 421. c'eſt pourquoi j'abandonnerois volontiers les garands ſur la foi deſquels j'ai dit que ce Critique s'étoit contenté de cenſurer les écrits des autres ſans vouloir rien écrire lui-même.* Qui ſont ces garands? Mr. Baillet a û honte de les nommer. C'eſt Chriſtianus Libérius, Auteur de nulle autorité en ces ſortes de matiéres. Voici ſes termes, qui ſont de la page 21. de ſa Bibliophilie: *Sic Ariſtarchus Grammaticus nullos non reprehendebat, nihil ipſe ſcribens, ne ab aliis reprehendi poſſet.* Mais qui a jamais diſtingué le Grammairien Ariſtarque d'avec le

Critique? Et qui a jamais appelé Ariſtarque le Grammairien, *Ariſtarque le Critique*? Quoiqu'il fût Critique, on ne l'appeloit point *le Critique:* on l'appeloit *le Grammairien:* le métier des Grammairiens n'étant pas diſtingué de celui des Critiques.

XXVI.

Ce qu'a écrit Mr. Baillet que Platon avoit 80. ans lorſqu'il mit au jour ſes Dialogues, n'eſt pas véritable.

MOnſieur BAILLET. *En effet, Platon avoit 80. ans quand il mit au jour ſes Dialogues qui renferment toute ſa Philoſophie: après les avoir long-tems ſupprimez dans l'obſcurité de ſon cabinet.*

MENAGE. Il eſt vrai que Platon fût long-tems avant que de publier ſes Ouvrages. Mais aucun des Anciens n'a dit qu'il ne les publia qu'après la quatre vingtiéme année de ſon âge: qui étoit une circonſtance à ne pas oublier ſi elle ût été véritable. En ce cas, il les auroit publiez l'année de ſa mort: car ſelon Hermippus dans Laërce, il mourut dans la quatre-vintiéme année de ſon âge. Jonſius, qui eſt un des Auteurs favoris de Mr. Baillet, a écrit au chapitre 8. du livre 1. de ſon Hiſtoire des Philoſophes, que le Gorgias de Platon fût publié la 100. Olympiade. Et ainſi ce Dialogue auroit été publié huit ans avant la mort de ſon Auteur: car Platon mourut la premiére année de la 108. Olympiade.

Il eſt au reſte très-faux que Platon ait tenu ſes

ſes Dialogues ſupprimez dans l'obſcurité de ſon cabinet. Il les liſoit, & les donnoit à lire à tout le monde. Athénée a écrit au chapitre dernier du Livre 11. de ſes Dipnoſophiſtes, que Gorgias ayant lû dans une aſſemblée le Dialogue de Platon intitulé *le Gorgias*, il dit à ceux qui étoient préſents à cette Lecture, qu'il n'avoit rien dit de tout ce que Platon lui fésoit dire dans ce Dialogue. Et il ajoute, que Phædon avoit dit de lui la même choſe après avoir lû le Dialogue de l'Immortalité de l'Ame, intitulé *le Phædon*. Le même Auteur a écrit que Protagore ayant lû le Dialogue qui porte ſon nom, dît que Platon ſavoit bien brocarder, ὡς καλῶς εἶδε Πλάτων ἰαμβίζειν. Et Diogéne dans la Vie de Platon dit que Platon ayant lû ſon Dialogue de Lyſis à Socrate, Socrate dît en s'écriant, *Quels menſonges ce jeune homme dit de moi!* Il dit auſſi que Favorin avoit écrit, que Platon liſant ſon Dialogue de l'Ame, tout le monde ſe retira, à la reſerve d'Ariſtote qui l'entendit tout entier.

XXVII.

Ce que dit Mr. Baillet que Jules Scaliger diſoit qu'il ût mieux aimé avoir fait l'Ode d'Horace Donec gratus eram tibi, *que d'être Roi de Perſe, n'eſt pas véritable. Mr. Baillet n'a jamais lû toute entière la Poëtique de Jules Scaliger qu'il cite ſans ceſſe.*

MOnſieur BAILLET, qui cite ſans ceſſe la Poëtique de Jules Scaliger,

ne l'a jamais luë toute entière. Il dit à la page 305. de la troiſiéme partie du quatriéme Tome : *Jules Scaliger témoignoit qu'il auroit mieux aimé être l'Auteur de la neuviéme Ode d'Horace du 3. livre, que d'être Roi de Perſe ; ou même avoir fait la 3. du 4. livre, que d'être Roi d'Arragon : comme l'ont remarqué à l'envi Mr. Guéret, Mr. Dacier, Mr. Teiſſier ; & d'autres perſonnes de Lettres.* Et à la Note ſur cet endroit *l'Ode qui au goût de Scaliger vaut mieux que le Royaume de Perſe, eſt la 9. du 3. livre. C'eſt un Dialogue d'Horace & de Lydia, qui commance par* Donec gratus eram tibi. *Celle qui vaut mieux que le Royaume d'Arragon, eſt la 3. du 4. livre à Melpoméne, qui commance par* Quem tu, Melpomene.

Jules Scaliger n'a point parlé de ce Royaume de Perſe. Voici ſes termes : qui ſont du chapitre 7. du livre 6. de ſa Poëtique : *Inter cæteras verò*, (il parle des Odes d'Horace) *duas animadverti, quibus ne ambroſiam quidem aut nectar dulciora putem. Altera, eſt tertia quarti libri ;*

Quem tu, Melpomene, ſemel
Naſcentem placido lumine videris.

Altera, nona ex tertio ;

Donec gratus eram tibi.

Quarum ſimiles malim à me compoſitas, quàm Pythionicarum multas Pindari, &

Ne-

Nemeonicarum: quarum similes composuisse, quàm esse totius Tarraconensis Rex. Et Mr. Dacier sur l'Ode *Donec gratus eram tibi*, n'a fait mention ni du Royaume de Perse ni de celui d'Arragon. Il a fait seulement mention de ce dernier Royaume sur l'Ode *Quem tu, Melpomene.* Mr. Teissier n'a point non-plus parlé de ce Royaume de Perse. C'est dans son Eloge de Bucanan par Mr. de Thou, où il a parlé de ce jugement de Jules Scaliger touchant ces deux Odes d'Horace: mais où il n'a fait autre chose que de citer l'endroit de mes Observations sur Malherbe, où j'ai dit que Passerat disoit qu'il ût mieux aimé avoir fait l'Ode de Ronsard au Chancelier de l'Hopital que d'être Duc de Milan, & que le Pere Bourbon disoit qu'il ût mieux aimé avoir fait les Séaumes de Bucanan, que d'être Archevêque de Paris: de la même façon que Scaliger disoit qu'il ût mieux aimé avoir fait les deux Odes d'Horace dont nous venons de parler, que d'être Roi d'Arragon. Pour Mr. Guéret, il est vrai que dans son Livre de la Guerre des Auteurs, à la page 97. il a écrit que Scaliger préféroit l'Ode d'Horace *Donec gratus eram tibi* au Royaume de Perse. Ce qui confirme ce que j'ai dit tant de fois que Mr. Baillet ne cite pas les Auteurs de la prémiere main, pour me servir de cette expression de feu Mr. de la Thibaudiere. Ce qui a brouillé la mémoire de Mr. Guéret, c'est ce vers d'Horace, *Persarum vigui Rege beatior.*

Mais que veut dire Mr. Baillet en di-

sant *que d'être Roi de Perse, ou même que d'être Roi d'Arragon* ? Comme si le Royaume d'Arragon valoit mieux que celui de Perse. Il est à remarquer que *Rex totius Tarraconensis*, signifie proprement Roi de toute l'Espagne Tarraconnoise (1).

J'ajoute à toutes ces remarques, que le Pere Vavasseur dans son Livre de l'Epigramme page 141. préfere l'Ode *Donec gratus eram* à celle de *Quem tu Melpomene:* parce que c'est un Dialogue: & qu'il s'étonne que Scaliger n'ait pas fait cette remarque.

XXVIII.

Ce que dit Mr. Baillet que le Livre de Militia Romana *imprimé sous le nom de Lipse, n'est pas de Lipse, est très-faux.*

MOnsieur BAILLET dit à la page 155. de la seconde partie de son second

¶ 1. J'aimerois mieux *Tarraconnoise.*

¶ 2. Quoique dans le fond Lipse n'ait pas été un plagiaire, & que les raisons qu'il produit pour sa justification dans l'Epitre 10. de la 1. Centurie *ad Belgas*, puissent servir de réponse à toutes les accusations non seulement du Président du Faur, mais encore de Muret, de Giphanius, de Scioppius, de Scaliger, de Richard Montaigu, de Boulenger, de Saumaise, &c. (P. Faber *in Agoniſtico.* Muret. *epiſt. ad Lipſ.* Giphan. *epiſt. ad Muret.* Scioppius *in Priap. carm.* 8. Scaligerana posteriora, V. *Lipſius*, & V. *Muretus.* Bulengerus *lib.* 12. *hiſt. ſui temporis.* Gunthe-

gond Tome que le Livre *de Militia Romana* publié par Lipſe ſous le nom de Lipſe, n'eſt pas de Lipſe. Il eſt très-faux que ce Livre ne ſoit pas de Lipſe. Lipſe n'étoit point un plagiaire (2). Et tous ceux qui ont parlé de cet Ouvrage, en ont parlé comme de ſon Ouvrage. Daniel Heinſius, contemporain de Lipſe, dans la Lettre qu'il a écrite à Caſaubon ſur la mort de Scaliger, en parle comme d'un Ouvrage de Lipſe. *Exiſtimo poſtremos quibus ante mortem uſus eſt Auctores, Polybium, & Liſii de Militia Romana libros fuiſſe.* Ce qui a fait faire cette faute à Mr. Baillet, c'eſt cet endroit du Second Scaligerana, page 143 *Lipſius libro de Militia Romana, omnia cepit ex Francisco Patritio, qui Italicè ſcripſit ea de re.* Eſt-ce à dire que Lipſe n'eſt pas Auteur de ce Livre? Par ce raiſonnement Mr. Baillet ne ſeroit pas Auteur d'un nombre infini de Chapitres de ſon Livre, qu'il a pris des Féſeurs d'Eloges.

XXIX.

therius *de Jure Manium* 22. Salmaſius *epiſt.* 93. ſur quoi l'on peut voir Thomaſius *de plagio*, & Jean Albert Fabrice dans ſa *Decas decadum.*) il faut pourtant avouër qu'il auroit mieux fait d'éviter ces ſortes de reproches en faiſant quelque mention des Auteurs, à qui il ne pouvoit diſconvenir qu'il n'eût quelque obligation. Ce que perſonne n'a remarqué de Lipſe eſt que pour illuſtrer pluſieurs endroits du Traité de Seneque *de Clementia*, il s'eſt ſervi des mêmes citations dont Calvin alors Catholique, & qui n'avoit pas vingt-trois ans complets, s'étoit ſervi avant lui dans le Commentaire qu'il fit imprimer à Paris ſur le même Traité l'an 1532.

XXIX.

Justification des quatre vers que j'ai faits sur le Poëme intitulé Asinus in Parnasso.

MOnsieur BAILLET. *Mais nous ne pourrions pas produire un Poëte plus zélé pour la gloire de Mr. Ménage que l'Auteur du Songe appelé* Asinus in Parnasso; *si toutefois l'on peut dire que Mr. Ménage ne nous ait pas trompé en nous révélant son nom, & en voulant nous persuader que c'est un François. Cet Auteur adjuge à Mr. Ménage le premier rang d'après Phébus, immédiatement, sur le Parnasse, & lui donne la préséance généralement sur tous les Poëtes sans exception. Mr. Ménage dont la modestie a souffert prodigieusement en cette rencontre, s'est cru obligé d'aller promptement au devant de la colére de Mr. de Santeuil & de Mr. du Périer, à qui on faisoit une injure si visible: & pour les appaiser, il fit cette Epigramme Latine, qui est encore un monument de sa vertu:*

Sacro in vertice, qui Chorus sedebat
Vatum, ultro mihi detulisse primas
Dixit Commirius. Quid invidetis,
Santoli, Pererique? Somniabat.

Nous avons toujours ouï dire qu'on ne témoigne jamais mieux que l'on mérite une Dignité, ou un rang de distinction, que lorsqu'on le refuse par un véritable sentiment

ment de modeſtie. Mais on n'a point donné lieu à Mr. Ménage de mettre cette belle vertu dans tout ſon jour, puiſqu'il n'a point ſouffert de tentation, & qu'on ne lui a préſenté ce premier rang qu'en ſonge.

MENAGE. Comme je ſuis celui que Mr. Baillet a le plus maltraité dans ſon Livre, pluſieurs de ceux qui ont fait des vers contre ce Livre, me les ont adreſſez: & entr'autres, le Pere Lucas & le Pere Commire de la Compagnie de Jeſus. Celui-ci m'a adreſſé un Poëme intitulé *Aſinus in Parnaſſo.* Il dit dans ce Poëme qu'étant endormi, il ſongea qu'il étoit dans une Colline de la Montagne au double ſommet, où étoient les plus célébres Poëtes Grecs, Latins, & François: que j'y étois auſſi: & que tous ces Poëtes d'un commun conſentement, me donnerent le premier rang après Apollon.

In altero ſedere Parnaſſi jugo
Videbar. Aderant ingenii & ſcientiæ
Quos laude claros fama ſuper aſtra extulit;
Gracique, Romanique; & utriuſque æmulos
Quos Litterarum Gallia eduxit parens:
Omnes decorum floribus vincti caput.
His miſtus aderas tu quoque; & Phœbo locum
Tibi omnis ultro proximum dederat Chorus.

Je ſai bien que je ne mérite pas ces louanges: & celui qui me les a données, le ſait bien auſſi. Mais comme la Poëſie aime l'Hyperbole, les Poëtes ont accoutumé de donner de ces louanges hyperboli-

ques aux perſonnes qu'ils louent. Dans leur langage, tous les vaillans ſont auſſi vaillans que Mars; toutes les Belles auſſi belles que Venus; & tous les Poëtes font des vers comme Apollon. *Plus Mars que Mars de la Thrace: Telle n'eſt point la Cythérée: Proxima Phœbi verſibus ille facit.* Le Pere Commire ne doit donc pas être blâmé de m'avoir donné ces louanges: & je dois être loué de les avoir rejettées, par ces vers, que Mr. Baillet a mal repréſentez.

Sacro in vertice qui ſedent Poëtæ,
Ultro omnes mihi detuliſſe primas,
Dixit Commirius. Quid invidetis,
Santoll, Pererique? Somniabat.

Y-a-t-il au reſte quelque choſe à dire à cette Epigramme: ſoit du côté du ſens: ſoit du côté de l'expreſſion: ſoit du côté de la modeſtie? J'avouë ingénument que je n'ai pas aſſez d'eſprit pour comprendre la fineſſe de la raillerie que nôtre Ariſtarque a faite de moi en cette occaſion.

Le Pere Commire, après avoir fait ſon *Aſinus in Parnaſſo* au ſujet des ignorances groſſiéres de Mr. Baillet, fit enſuite au ſujet de ſes jugemens cornus, ſon *Aſinus judex.* Ce Poëme ſera produit au chapitre 30. il fit enſuite ſon *Aſinus ad lyram*, & un de ſes Confreres, dont le nom n'eſt pas venu à ma connoiſſance, fit depuis à ſon imitation, ſur le même ſujet, un Poëme intitulé *Aſinus Pictor.* Et c'eſt

c'eſt à l'occaſion de ces quatre Poëmes qu'on a fait cette Epigramme, par laquelle on donne avis aux Grammairiens de ne plus offanſer les Poëtes, comme a fait Mr. Baillet.

Grammaticúm de plebe unus, ludique Magiſter,
Expers judicii, Doctrina BAJULUS expers,
Vatesque, & Vatum ſanctos carpebat amores.
Non tulit Vatum princeps COMMIRIUS.
Ipſum
Carmine ſublimi, victuro Carmine in ævum,
Ilicet in ſtolidum vindex mutavit Aſellum.
Et nunc ecce vocat Lutecia tota Rudentem,
Contemptorem illum Vatum, Vatum illum inimicum.
Diſcite, Grammatici, doctos non temnere Vates.

XXX.

Réponſe à la Réponſe de Mr. Baillet, au ſujet des Abeilles du Parnaſſe, dont il eſt parlé dans l'Aſinus in Parnaſſo *du P. Commire.*

MOnſieur BAILLET, dans ſes Eclairciſſemens à la page 14. *Quoique ces vers* (il parle des vers qui ont été faits contre lui, par le Pere Lucas, par le Pere Commire, par Mr. de Valois le jeune, & par Ménage) *ſoient du nombre des choſes que l'on doit abandonner à la riſée publique, & que ce ſoit peut-être s'oppoſer mal-à-propos à leur mauvaiſe fortune, que d'en renouveller la mémoire; je puis dire qu'ils*

qu'ils m'auroient fait moins d'honneur s'ils n'avoient point deshonoré mes Adversaires & mes Censeurs. Celui qui s'est chargé de leur cause & de leurs interêts dans le Songe Asinus in Parnasso, *a cru devoir employer toute sa vertu Poëtique pour les transformer en* insectes volans, *& les faire fondre sur l'animal que Morphée a fait entrer dans son imagination. Mais il n'a point tenu à lui que son indiscrétion ne leur ait été mortelle: & s'il s'est bien souvenu des leçons de son Maître, il a dû supposer que tous ces petits animaux auxquels il compare mes Censeurs, n'ont pû me piquer, ni me laisser leur aiguillon, qu'il ne leur en ait coûté la vie* animas in vulnere ponunt. *Grace à l'imprudence du Poëte; grace aussi à la constitution de la nature de l'asne, il se trouve enfin que le gros animal en a été quitte pour quelques legeres insultes, & qu'il a survécu à tous ces petits insectes, qui se sont précipitez à la mort de la maniere du monde la plus mal concertée.*

MENAGE. Comme le Baudet du Parnasse n'est pas mort des piqures des Abeilles du Parnasse; car les asnes ont la peau plus dure que les chevaux, dont Pline a dit, *Est in exemplis, equos ab apibus occisos*; ces Abeilles ne sont pas mortes non plus de ces piqures. Et à ce propos, je veux bien avertir Mr. Baillet, que tous les Physiciens ne demeurent pas d'accord que les Abeilles meurent de leurs piqures: ce qui a été remarqué par Pline. Mais quand les piqures des Abeilles seroient mortelles selon le sentiment d'Aristote,

de

de Nicandre, & de Virgile, ce qui a fait dire à Seneque: *utinam quidem homini lex esset, quæ & apibus cum zelo frangeretur nec sæpius liceret nocere quam semel.* Quand, dis-je, ces piqures seroient mortelles aux Abeilles, le Pere Commire ne seroit pas coupable d'avoir fait piquer par les Abeilles l'asne dont est question; les Poëtes ne sont pas obligés de péser scrupuleusement ces choses. C'est sur ce fondement que Mr. Guiet un des plus judicieux Ecrivains de son tans a fait ce beau distique sur les Abeilles des armes d'Urbain VIII.

Urbani quid apes sacro meditantur in orbe?
Dulcia mella bonis, spicula acerba malis.

L'illustre Mr. Clement Conseiller à la Cour des Aides a fait sur ces mêmes Abeilles du Pape Urbain cette belle devise:

Sponte favos, agre spicula.

Mais je ne puis assez m'étonner de ce que dit ici nôtre Docteur, qu'il a survêcu ces Abeilles qui le piquerent sur le Parnasse; puisque long-tems après elles sont revenues à la charge, excitées par ces beaux Hendécasyllabes du Pere Commire,

Mellis artifices, vagæ volucres,
Quis Phœbi per amœna fas vireta,
Hortosque Aonidum volare pictos:
Cur cessatis, Apes? Ad arma, ad arma.

Ar-

Arcas hostis adest. Asellus ille
Portitor Satyri ebrius protervi,
Quem facto agmine nuper expulistis,
In Cyrrham redit ultor, atque tanto
Pares dedecori vites minatur.
Auditis fremitus feros rudentis?
Ut pede, ô scelus! atterit petulco
Inscriptos foliis superba Regum
Flores nomina, lividoque dente
Dis ipsis petit arbores amatas.
Et jam cerea dissipare castra,
Vestros perdere jam parat labores.
Illoque ore suo vepreta, & hirtos
Sueto rodere carduos, Olympi
Missum munere nectar inquinabit!
Et cessatis adhuc? Adeste, adeste.
Tela stringite quotquot estis omnes.
Nares, labra, oculos, & hinc & illinc
Ferite: stimulosque calcitranti
Altè figite: duplicate plagas.
Ut dura cute sit, tamen
Ictus sentiet intimis adactos:
Capistro & cupiet, molaque reddi.

Comment un petit homme comme Mr. Baillet peut-il s'imaginer d'avoir vaincu en matiére d'écrits un auſſi grand perſonnage qu'eſt le Pere Commire? Mais pourquoi traiter d'Inſectes les Poëtes figurez ſous les Abeilles? Tous les plus excellens Ecrivains ſe ſont ſervis de cette comparaiſon. On appeloit Xénophon *l'Abeille Attique:* ce qui a été remarqué par Suidas.

das. Et Eunapius remarque dans la Vie d'Oribasius, qu'on appeloit *Abeilles* tous ceux généralement qui étant nez à Athénes, excelloient en éloquence.

XXXI.

Ce que dit Mr. Baillet que Choppin ût mille pistoles pour la première partie de ses Commentaires sur la Coûtume d'Anjou, n'est pas véritable.

MOnsieur BAILLET. *René Choppin eut des Lettres de noblesse pour son Livre du Domaine, & mille pistoles pour la premiere partie des Coûtumes d'Anjou.*

MENAGE. Il est vrai que Choppin fut annobli par Henri III. & ses Lettres d'annoblissement, qui sont données à Paris au mois de Février 1578. portent ces clauses : *ayant de long-tems connoissance des bonnes mœurs, vertus, louables qualitez & mérites, qui sont en la personne de nôtre cher & bien aimé René Choppin, natif de nôtre pays d'Anjou ; l'un des plus fameux Avocats de nôtre Cour de Parlement de Paris ; & grands labeurs qu'il a pris toute sa vie en choses louables, profitables, & vertueuses, ainsi qu'il nous est apparu par la composition de plusieurs Livres & Oeuvres qu'il a faits : & lesquels Livres il a mis en lumiére depuis peu de tems: même un Livre Latin du Domaine de nôtre Couronne, & un autre, de la Police Ecclésiastique ; qu'il nous a dédiez ; & présen-*

sentez dès le mois de Mai dernier passé, que nous étions en nôtre Ville de Blois. Enquoi faisant, il a acquis beaucoup de louanges; & mérité d'être reconnu : comme dès le même tems nous lui avons promis de l'honorer du titre de noblesse. Mais il n'est point vrai qu'on lui ait donné mille pistoles pour la premiére partie de ses Commentaires sur la Coûtume d'Anjou. Il n'ût d'autre recompense pour toute sa Coûtume d'Anjou que ce Decret de la Ville d'Angers: mais qui vaut beaucoup mieux que mille pistoles.

Sur ce qu'en l'Assemblée des Maires & Eschevins de la Ville d'Angers, tenuë le 24. Novembre 1581. l'on est entré en commémoration de ceux qui avoient bien mérité de la dite Ville, Monsieur Maitre René Choppin, Sr. de Chaston, Avocat en la Cour de Parlement de Paris, y a été mis des premiers; pour après autres beaux & doctes Traitez qu'il a exposez en public, avoir orné & illustré de ses Commentaires la Coûtume de ce pays d'Anjou: pourquoi, la matiére mise en délibération, a été conclu que le dit Sieur Choppin, pour avoir d'un tel œuvre honoré sa patrie, lui vouant & dédiant partie de son érudition, rare & exquise, sera au nom du public remercié du beau & digne Commentaire qu'il en a fait, prié & supplié de continuer; ne se lassant point en si vertueuse & généreuse entreprise : par laquelle il rend son nom, & le nom de sa patrie immortel & perdurable à toûjours : que pour ce bien-fait, & continué jusqu'à hui, mérite public, les Maires

& Eſchevins d'Angers l'ont tenu & tiennent pour l'un de leurs Confreres, Citoyens, Eſchevins: & comme tel, l'ont dès à préſent élû & éliſent d'un commun avis: lui ont donné entrée, ſéance, & délibération en toutes leurs Convocations & Aſſemblées: & où les décendans de lui éliroient demeure & habitation en la dite Ville, la mémoire de leur progéniteur & prédéceſſeur les rendra, & d'aujourd'hui les rend capables de tous les honneurs, prérogatives, & préeminences qu'elle a à départir & diſtribuer à ſes bons & notables Citoyens. Fait en l'Hôtel & Maiſon commune de la Ville d'Angers, ſous le ſél de la Mairie d'icelle, & ſeing de nous JEAN AYRAULT, *Maire & Capitaine de la dite Ville, & de Maître François Alexandre, nôtre Greffier: le jour & an que deſſus.*

Papirius Maſſo, dans la Vie de Choppin, a fait mention de cette Concluſion de l'Hôtel de Ville d'Angers : Mais ni lui, ni Scévole de S. Marthe, ni Claude Ménard, qui ont écrit l'Eloge de Choppin, n'ont point parlé de ces mille piſtoles. Et ſes décendans qui m'ont donné des Mémoires pour écrire ſa Vie, que j'ai écrite dans mes Remarques ſur la Vie de Pierre Ayrault Lieutenant Criminel d'Angers, ne m'en ont jamais auſſi parlé. René Choppin d'ailleurs n'en fait aucune mention dans ſes Ouvrages. Et ainſi, il faut qu'il demeure pour conſtant que cette particularité eſt tout-à-fait fauſſe.

XXXII.

XXXII.

Mépriſe de Mr. Baillet au ſujet de Meſſieurs Habert freres ; de Meſſieurs de Montreuil auſſi freres ; de Meſſieurs Colletet, pere & fils, & de André & de François du Cheſne, auſſi pere & fils.

MOnſieur BAILLET à la page 212. de la 2. partie de ſon 4. Tome attribue à Mr. Habert de l'Académie Françoiſe Abbé de Ceriſy, le Temple de la Mort. Ce Poëme n'eſt point de Mr. Habert Abbé de Ceriſy : il eſt de ſon frere le Commiſſaire de l'Artillerie : comme Mr. Baillet le dit lui-même à la page 70. de la même Partie, au chapitre 1429. Il faut avouër que Mr. Baillet eſt un Ecrivain peu exact, & peu judicieux.

A la page 182. de la même Partie, au chapitre 1472. il parle de Jean de Montreuil, de l'Académie Françoiſe, en ces termes : *ce que l'on a vû des vers de Montreuil n'a paru qu'après ſa mort. Mais quoique le nombre en ſoit aſſez grand, il n'a point été capable de lui faire donner une place parmi les premiers de nos Poëtes François. Mr. Deſpréaux qui l'a pris pour un de*

¶ 1. En parlant de ce qu'il peut y avoir de beau parmi les Poëſies de Montreuil, il ne faloit pas, ce me ſemble, omettre le fameux Madrigal

Pourquoi me demandez-vous tant

ſi

de ces Poëtes qui se soucient moins de la qualité que de la quantité des vers, se vante, que

On ne voit point ses vers, à l'envi de Montreuil,
Grossir impunément les feuillets d'un Recueil.

Mr. Baillet a encore pris ici Marte pour Renard. On n'a jamais imprimé aucun vers de Mr. de Montreuil de l'Académie Françoise. Ceux dont on parle ici, sont de son frere Mr. l'Abbé de Montreuil, nommé *Mathieu*; aujourd'hui vivant & demeurant en qualité d'Abbé chez Mr. l'Evêque de Valence, nommé à l'Archevêché d'Aix. Et parmi ces vers, il y en a de très-beaux (1): témoin ce quatrain;

Paul voudroit nous persuader
Qu'il faut beaucoup d'intelligence
Pour exercer sa Résidence.
Il ne faut rien que résider.

Et cet autre, à Mr. le Premier Président de Bellievre;

Si

Si mes faux dureront &c.

C'auroit été une belle occasion à M. Ménage de produire la traduction qu'il en avoit faite en Italien & de répondre au reproche que lui avoit fait Gilles Boileau d'avoir dérobé ce Madrigal.

Si selon son mérite on avoit récompense,
Tous mes vœux seroient accomplis;
Vous seriez Chancelier de France;
Je serois aimé de Phylis.

Et ce Sonnet:

Ne crains plus desormais, Tyrsis, que je soûpire:
Mon bonheur a passé celui de mes Rivaux.
J'ai bien des envieux, mais je n'ai point d'égaux:
Et mon bien est si grand que je ne l'ose dire:
Tu fus le confident de mon cruel martire.
Apprens donc mes plaisirs, puisque tu sus mes maux.
Mon Iris l'autre jour paya tous les travaux
Que je souffris jamais sous son cruel Empire.
La faveur que j'en eus ût contenté les Dieux.
Elle ût charmé les cœurs les plus ambitieux.
J'en demeurai surpris: mon ame en fut ravie.
J'en retiendrai toûjours & le tems & le lieu.

J'y

¶ 1. Aussi n'est-ce pas ce qu'a entendu Despréaux quand il a dit:

On ne voit point mes vers à l'envi de Montreuil,
Grossir impunément les feuillets d'un recueil.

Il a eu seulement en vuë certains volumes de Poësies choisies, imprimées chez Sercy, dans quelques-

J'y songerai, Tyrsis, tout le tems de ma vie.
Elle me regarda quand je lui dis Adieu.

Et c'est aussi le sentiment du Pere Rapin: qui a dit dans ses Réflexions sur la Poëtique page 161. *Gombaud, l'Etoile, Montreuil, ont fait aussi de petits vers tendres & fort spirituels.* Il n'est point vrai au reste que ce Recueil des vers de Mr. l'Abbé de Montreuil contienne beaucoup de vers (1). Il n'en contient guere plus de deux mille. Il y a dans ce Recueil un portrait de l'Auteur, & Mr. l'Abbé de Montreuil est appellé *Mathieu* dans la Legende de ce portrait: ce qui fait voir que nôtre Bibliothécaire n'a jamais vû ce Recueil. S'il l'avoit vû, il n'auroit pas confondu *Jean de Montreuil* avec *Mathieu de Montreuil.*

Mr. Baillet a aussi confondu Colletet le fils avec Colletet le pere. Car ces vers de la Satire VII. de Mr. Despréaux,

Faut-il d'un froid Rimeur dépeindre la manie?
Mes vers, comme un torrent, coulent sur le papier.
Je rencontre à la fois Perrin & Pelletier
Bar-

ques-uns desquels on voit à chaque feuillet un Madrigal de Montreuil, ou deux au plus avec le nom de l'Auteur au bas en gros caractére. Despréaux dit qu'on ne voit point ses vers grossir de cette sorte les feuillets d'aucun Recueil de Poëties, donnant à entendre par là qu'il n'a point affecté à la faveur d'un petit nombre de vers de faire paroitre son nom à chaque page d'un Recueil.

Bardou, Mauroy, Boursfaut, Colletet, Titreville :

Et pour un que je veux, j'en trouve plus de mille.

que Mr. Baillet, au chapitre 1491. qui eſt de Guillaume Colletet de l'Académie Françoiſe, explique de ce Guillaume Colletet, doivent s'entendre de ſon fils. Il en eſt de même de cet autre endroit des Satires de Mr. Deſpréaux;

Tandis que Pelletier, croté juſqu'à l'échine,
Va mendier ſon pain de cuiſine en cuiſine;

Où Mr. Richelet a mis le nom de Colletet au lieu de celui de Pelletier. Mr. Richelet n'a pas voulu parler non plus de Colletet le pere (1). Ce Colletet le pere, au reſte, n'étoit pas un Poëte ſi mépriſable que le fait Mr. Baillet.

A la page 143. de la 1. Partie du 2. Tome, en parlant d'André du Cheſne, Mr. Baillet l'appelle *André du Cheſne l'aiſné:* com-

¶ 1. Je n'aurois pas cru que M. Ménage eût dû jamais nommer, & citer ſans émotion Richelet dont il avoit ſi peu de ſujet d'être content. Ces deux vers de la Satire 1. de Deſpréaux

Tandis que Pelletier croté juſqu'à l'échine,
Va mendier ſon pain de cuiſine en cuiſine;

Se liſoient ainſi dans la premiére édition :

Tandis que Colletet croté juſqu'à l'échine,
S'en va chercher ſon pain de cuiſine en cuiſine.

Mais

comme si François du Chesne qui est son fils, étoit son frere puisné.

XXXIII.

Mépriſe de Mr. Baillet dans ſon métier de Bibliothécaire au ſujet des Adverſaria *de Mr. Héraud; du Livre de Jules Scaliger contre Cardan; de l'Indice Latin ſur l'Hiſtoire de Mr. de Thou; & du Prudance de Nicolas Heinſius.*

MOnſieur BAILLET. *Scaliger dit que Déſidérius Heraldus s'eſt repenti d'avoir fait ces Adverſaires, ou ſes grands Recueils in folio. Mais ſon Arnobe eſt bon.* Tom. 1. ſegonde partie, page 213.

MENAGE. Les Adverſaires de Mr. Héraud eſt un petit volume in-8. qui n'eſt pas plus gros qu'un Almanac. Et Scaliger ne dit point que ces Adverſaires ſoient in folio. Voici ſes termes: qui ſont de la page 105. de ſes Segondes Scaligeranes pour uſer des termes de Mr. Baillet: *Héraldus s'eſt repenti d'avoir fait ſes Adverſaria. Son Arnobe eſt bon. Il promet un Tertullien.* Mr. Héraud a fait un Li-

Mais depuis, à la priére du célébre Prédicateur, François Ogier, on mit Pelletier pour Colletet, comme je l'apprens du même Richelet pag. 146. de ſa *verſification Françoiſe*, où il ajoute qu'il fait la choſe d'original & qu'il en dira les raiſons lorſqu'il fera imprimer ſes notes ſur les Satires. Il faut voir auſſi Gueret pag. 204. & ſuivantes de la *Guerre des Auteurs*. Le nom de Colletet a été depuis rétabli à la place de celui de Pelletier, dans la Sat. 1. de Deſpréaux.

Universitas BIBLIOTHECA Ottavianensis

Livre in-folio, qui contient divers Traitez de Droit. Mr. Baillet a pris sans doute ce Livre in-folio pour les *Adversaria* dont parle Scaliger. Mais ce Livre ne fut imprimé qu'en 1650. & ainsi Scaliger, qui mourut en 1609. n'a pû en faire mention. L'édition des Adversaires est de 1599. à Paris.

Page 50. & 51. de la 2. partie du 2. Tome.

Monsieur BAILLET. *Les principaux Ouvrages de Critique de Jules Scaliger, sont ses Commentaires & ses Remarques sur l'Histoire des Animaux d'Aristote ; sur les Livres des Plantes qu'on attribuë à ce Philosophe ; sur les Livres des Plantes écrits par Théophraste ; sur Hippocrate des Insomnies ; deux Oraisons de l'art de bien dire qui sont des Invectives contre le Cicéronien d'Erasme ; les XV. Livres des Exercices & Disputes de la Subtilité contre Cardan ; les XIII. Livres des Causes de la Langue Latine ; les Problêmes sur Aulugelle ; quelques Lettres ; sans parler du Critique & de l'Hypercritique de sa Poëtique.*

Me-

¶ 1. Jule Scaliger n'a jamais fait, ni n'a jamais pretendu avoir fait plus d'un Livre d'Exercitations contre Cardan. Ce Livre est intitulé *Exotericarum Exercitationum liber XV.* parce qu'avant que Scaliger le commençât il avoit déja composé, à ce qu'il dit, quatorze autres volumes sous ce même titre, mais qui ne regardoient point Cardan. *Quid amplius vis* (dit Cardan *Action. in Calumniatorem librorum de Subtilitate.*) *à maximo viro victus ero qui jam quatuordecim volumina exotericarum Exercitationum scripsisse gloriatur, cum nulla alia tamen prodierit in lucem, ab ultimâ editione* (je croi qu'il faut lire *editionem*) *videtur inchoasse.* Voyez parmi les Lettres de Jule Scaliger celle qui s'adresse pag. 251. à Boëce Epo, où ces XIV. Volumes qui n'ont jamais vu le jour,

MENAGE. Mr. Baillet a pris le *quinziéme livre* de Jules Scaliger contre Cardan pour *quinze livres:* car nous n'avons qu'un Livre de Jules Scaliger contre Cardan ; qui eſt le quinziéme : les autres ayant été perdus ; ou, ce qui eſt plus vraiſemblable, n'ayant pas été faits (1). Un de mes amis ayant averti Mr. Baillet de cette bévuë, il demeura d'accord de l'avoir faite. Depuis, il a voulu s'en juſtifier. Et voici comme il a prétendu s'en juſtifier. *On veut que j'aye dit que les quinze Livres des Exercices que Jules Scaliger a faits de la Subtilité contre Cardan, ont été imprimez. C'eſt néanmoins ce que je n'ai point dit. Et quand je l'aurois dit, je ne l'aurois fait qu'après l'Auteur de ſa Vie, & cinq ou ſix Critiques de conſéquence que je nommerois ſi cela étoit néceſſaire. Je pourrois ajoûter auſſi ſur la parole de M. Hyde qu'ils ſe trouvent tous quinze imprimez dans la célébre Bibliothéque d'Oxfort, au parquet des Arts, tablette*

jour, & qui étoient ſur des ſujets particuliers, ſont nettement diſtinguez du quinziéme uniquement deſtiné à réfuter Cardan. Il ſemble même qu'il en eût entrepris un ſeziéme contre le Livre *de varietate rerum* du même Cardan, autant que nous en pouvons juger tant par la Préface de ce ſéziéme volume imprimée à Toulouſe in-4. avec d'autres Opuſcules du même Scaliger par les ſoins de Mauſſac, que par ces mots de l'Epitre dédicatoire de Jean Craton à Joſeph Scaliger miſe au devant des Exercitations de Jule de l'édition d'Allemagne, *Verum de his fortaſſe Pater tuus, in Obſervationibus & Caſtigationibus librorum de varietate magni nominis & ingenii Cardani, aliquid doctos erudiet.*

te S. nombre 2. & parmi les Livres de Selden, tablette S. nombre 38. J'aurois lieu de soûtenir la même chose s'il étoit sur de s'en tenir aux éditions que je n'ai pas vuës: comme de celles de Hanau, & de celle de Basle: qui en promet même vingt & un Livres. Mais enfin je n'ai dit nulle part que ces quinze Livres fussent imprimez: & je ne le voudrois pas dire encore: n'ayant vû que deux éditions in-4. du quinziéme de ces Livres, qui comprend plus de trois cens Disputes ou Exercices. C'est dans ses Corrections. Il est vrai que Mr. Baillet n'a pas dit en termes formels qu'on ût imprimé quinze Livres de Jules Scaliger contre Cardan: mais il l'a donné à entendre, n'ayant parlé, & n'ayant û dessein de parler, dans l'endroit ci-dessus

¶ 1. Il n'est point vrai que Jule Scaliger n'eût composé que quatre-vingts Livres d'Etymologies, ou, comme il les avoit intitulez, d'Origines. Il en avoit composé jusqu'à six-vingts. Lui même le dit ainsi dans sa Lettre à Boëce Epo: *Sunt præterea libri Originum CXX. quorum editionem propter molem desperavi.* On peut même dire que ces six-vingts Livres n'étoient qu'une partie d'un plus grand Ouvrage dont il parle en ces termes à Charles Sevin, Lettre 81. *Item rerum, verborum, rituum, & originum libros duodecim quibus prima pars perficitur. Alteram centum viginti libris perfectam mecum afferam, ut publicè absolvatur. Tertia nondum perfecta est.* Le Président Mausac dans sa Préface des Commentaires du même Scaliger sur Aristote de l'histoire des animaux, écrit tout au long *libri Originum centum viginti*, & il est surprenant que Becman qui renvoie son Lecteur à cette Préface ne compte néanmoins que cent-dix livres de ces Origines. Pour M. Ménage ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il n'en compte que quatre-vingts. Cette erreur se trouve dans l'Epitre dédica-

dessus rapporté que des Livres de Critique de Jules Scaliger qui avoient été imprimez, & non pas de ceux qui avoient été perdus : comme de ses quatre-vingt Livres d'Etymologies (1). Ce que dit, au reste, Mr. Baillet sur le témoignage de Mr. Hyde, que les quinze Livres *de Subtilitate* de Scaliger contre Cardan ont été imprimez, & qu'ils se trouvent dans la Bibliothéque d'Oxfort, est non seulement faux, mais ridicule. S'ils se trouvoient dans cette Bibliothéque imprimés, il faudroit que l'Imprimeur n'en ût tiré qu'un exemplaire.

Je viens de découvrir celui qui a fait dire à Mr. Baillet que Scaliger avoit fait quinze Livres d'Observations contre Cardan, c'est Moréri (2) : qui a écrit la même

dicatoire de ses Origines Françoises en ces termes : Jules Cesar Scaliger un des premiers Critiques, & le premier Philosophe de son tems, en avoit *compilé* jusqu'à quatre-vingts Livres. Ottavio Ferrari n'entendant pas bien le François & croyant que quatre-vingt signifiât vingt-quatre a reduit à ce dernier nombre les Livres des Origines de Scaliger. *Sed ex instituto*, dit-il dans la Préface de ses Origines Italiennes, *Italicæ quoque causas idem Julius Scaliger quatuor & viginti libris, tanta illi luxuriantis ingenii fertilitas fuit, complexus fuerat.* Il ne se trompe pas moins quand il croit que ces livres regardoient la Langue Italienne. Scaliger recherchoit principalement l'origine des mots Latins, & M. Ménage qualifioit mal cet Ouvrage *Compilation*. Il paroit par plusieurs de ces Origines que Scaliger a repanduës dans ses autres Livres, qu'elles étoient de son invention, & s'il rapporte les anciennes, que ce n'étoit que pour les refuter.

¶ 2. Moréri est fort innocent de la mépriſe de Baillet. Il compte parmi les Oeuvres de Jule Sca-

me chose dans son Dictionnaire à l'article de Jules Scaliger. Ce Dictionnaire de Moréri est un des Livres Favoris de Mr. Baillet.

Monsieur BAILLET dans ses Corrections. *Ces Messieurs qui aiment tant à se tourner en Latin, gâteront enfin toute l'Orthographe de l'Onomatologie, s'il ne se trouve quelque truchement pour les expliquer, & pour nous faire un Index pareil à celui que Bessin a fait des noms propres qui se trouvent Latinisez dans l'Histoire de Mr. de Thou.*

MENAGE. Mr. Baillet attribue encore ailleurs cet Index à Bessin. Si Mr. Baillet avoit pratiqué avec les gens de Lettres, il sauroit que cet Index a été fait par Mr. du Puy, Prieur de S. Sauveur de Brog. Pierre Bessin, sous le nom duquel ce Livre a été imprimé ; je veux dire, sous le nom duquel le privilége pour imprimer ce Livre a été obtenu ; étoit un Valet de Chambre de Mr. de Thou, le Conseiller d'Etat, lequel ne savoit point du tout de Latin. Je l'ai connu particuliérement. Mr. du Puy de S. Sauveur m'a dit plusieurs fois lui-même que c'étoit lui-même

liger, *Exotericarum Exercitationum lib. XV.* Soit qu'on lise *liber decimus quintus*, soit qu'on lise *libri quindecim*, Moréri aura toûjours raison, puisque Scaliger avoit composé quinze livres d'Exercitations exotériques, dont le dernier, qui est celui que nous avons contre Cardan, est le seul qui ait été conservé. M. Baillet avouë lui-même ingénument qu'il n'a fait cette faute qu'après l'Auteur de la Vie de Jule Scaliger insérée dans le Recueil des Vies de plusieurs hommes illustres imprimée in-4. à Londres

même qui avoit fait cet Index.

Monsieur BAILLET a écrit au chapitre de Daniel Heinsius, page 283. de la 2. partie du 2. Tome, que Daniel Heinsius avoit travaillé sur Prudance. Mr. Baillet a pris ici le fils pour le pere. C'est Nicolas Heinsius qui a travaillé sur Prudance (1). Il ajoûte, que le même Daniel Heinsius a aussi travaillé sur Homere: ce qui n'est pas venu à ma connoissance.

XXXIV.

Justification du titre de mon Eglogue intitulée Christine.

MOnsieur BAILLET. *Le Critique que j'ai déja cité, trouve mauvais que Mr. Ménage ait donné le titre de* Christine *à cette Eglogue plutôt que celui de* Ménalque: *parce qu'outre que Ménalque en est le principal personnage, il s'y agit particuliérement de son départ, & qu'il y est pour le moins autant loué que la Reine de Suéde.* Page 460. de la 2. partie du T. 4.

MENAGE. Le Critique de Mr. Baillet est un impertinent Critique. Prémiérement,

dres l'an 1681. & la vérité est qu'à la fin de cette Vie de Scaliger, il y a un Catalogue très-peu correct de ses Oeuvres, qui porte en tête *Exotericarum Exercitationum lib. 15. ad Hieronym. Cardanum.*

¶ 1. Dans le Catalogue des Oeuvres de Daniel Heinsius, produit par Witten à la fin du discours intitulé *Memoria Heinsiana*, on trouve entre autres livres, *Aurelii Prudentii Opera cum notis* 1637. *in*-24. *Amsterodami*, & 1670. *in*-12. C'est ce qui aura trompé Baillet.

ment, il eſt très-faux que dans l'Eglogue dont eſt queſtion Ménalque y ſoit autant loué que la Reine Chriſtine y eſt louée; les endroits de cette Eglogue qui contiennent leurs louanges, ſeront rapportés ci-deſſous en quelque endroit de ces Remarques. Et le Critique de Mr. Baillet a dit en cela une fauſſeté, pour me dire une injure, en diſant que je m'étois loué extraordinairement. Dailleurs, quoi qu'il s'agiſſe du départ de Ménalque, ce départ eſt pour aller en Suede voir la Reine de Suede Chriſtine. Et ainſi la Reine de Suede Chriſtine eſt le veritable ſujet de la Piéce. Mais quand elle y auroit moins de part, & que je n'aurois fait que la louër de la façon que je l'ai louée, j'aurois pu intituler mon Eglogue de ſon nom. Térence a intitulé une de ſes Comédies *l'Eunuque:* dans laquelle ſon Eunuque a ſi peu de part qu'il ne paroît presque pas ſur le Théatre. Plaute a de même intitulé une de ſes Comédies *Rudens*, & une autre *Trinummus*, qui ont peu de raport à leurs titres : ce qui a été remarqué par Jules Scaliger dans ſa Poëtique.

XXXV.

Ignorance de Mr. Baillet touchant la patrie de pluſieurs hommes de Lettres.

MOnſieur Baillet dit à la page 43. du Tom. 4. Partie 1. qu'Ugolinus Vérinus, & Michaël Vérinus ſon fils, étoient

étoient de Florance, ou selon d'autres, de l'Isle de Minorque. Il est constant qu'ils étoient de Florance. Ils sont dans le Catalogue de Michaël Pocciantius des Ecrivains Florantins.

Mr. Baillet dit à la page 260. de son 4. Tome, Partie 1. & à la page 580 de son 2. Tome Part. 3., que Bénédetto Varchi étoit de Fiésoli. Il vouloit dire de *Fiésolé:* ou du moins il le devoit dire (1). Il étoit de Florance, mais originaire de Montevarchi. Il le dit lui-même dans son Ercolano, en ces termes: *Molti vogliono ch'io, se ben fui nato e allevato in Firenze, non sia Florentino: per essere mio padre venuto a Firenze da Montevarchi.* Et dans un de ses Sonnets à Jean de la Case:

Per voi l'altero nido vostro, e mio.

Jan de la Case étoit de Florance. Mr. Baillet n'a point lû d'originaux. C'est de l'Abaté Ghilini, dans son Eloge du Varchi, qu'il a pris ce qu'il a dit ici du lieu de la naissance du Varchi. Scipioné Ammirato, dans son Ritratto du Varchi, a écrit de même que le Varchi étoit de Montevarchi dans le Diocése de Fiésolé. Et le Bernia dans son Capitolo del Debito, l'appelle *Montevarchi.* Il me reste à remarquer que le Varchi fut ainsi appelé de Mon-

¶ 1. J'en conviens, c'est ainsi que les Toscans parlent, mais plusieurs Auteurs Italiens ayant écrit *Fiesoli*, la faute est excusable.

Montevarchi, lieu de la naissance de son pere. Lionardi Salviati, Livre 2. de ses Avertissemens, article 16. volume 2. *Cotal voce*; (Varchi) *nome di famiglia non fù nel vero, ma soprannome: che dalla patria; cioè, dalla Terra di Montevarchi, onde venne il suo nascimento, si pose nelle sue scritture egli stesso: e dal consenso del suo secolo si ricevè, e vennegli confermato.* Remarquez que le Salviati fait aussi le Varchi de Montevarchi (1). J'oubliois à remarquer que Poccianzio a mis le Varchi dans son Catalogue des Ecrivains Florantins.

Il dit à la page 205. de son 2. Tome, Part. 2. que Théodore de Marcilly; en Latin, *Theodorus Marcilius*, étoit de Cologne. Il étoit d'Arnhem en Gueldre: comme l'ont très véritablement écrit Valérius Andreas dans sa Bibliothéque Belgique, & François Swertius dans ses Athénes Belgiques; & Petrus Valens dans l'Eloge qu'il a fait de Théodorus Marcilius; auquel il succéda dans la Chaire de Professeur du Roi. J'ai ouï dire la même chose à mon pere: qui étoit ami particulier de Théodorus Marcilius; comme je l'ai remarqué à la page 81. de la Vie de mon pere.

Il dit à la page 319. de la 2. partie du Tome 2. que Jacques Gronovius, fils de Frédéric, est de Hambourg. Il est de Déventer. Il

¶ 1. *Onde venne il suo nascimento*, ne signifie pas, ce me semble, que le Varchi fût né à Montevarchi, mais qu'il en venoit,

Il dit à la page 354 de son premier Tome, & à la page 495. du 4. partie premiere, que Choppin étoit d'Angers. Il étoit du Bailleul en Anjou à six lieues d'Angers. Ce que j'ai remarqué dans mes Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel d'Angers, mon grand pere maternel.

Il dit à la page 248. du Tome 4. partie 1. que Joachin du Bellay étoit natif d'Angers. Il étoit né à Liré, dans les Mauges, à douze lieuës d'Angers: qui est une Terre qui lui appartenoit du côté de sa mere Renée Chabot, Dame de Liré & de la Roche-Serviére, fille de Christophle Chabot. Jean Besly, qui a écrit que Joachin du Bellay étoit batard, s'est tout-à-fait trompé. Cette Terre de Liré, dont Joachin du Bellay fait mention dans ses Poësies Françoises, au Sonnet 31. de ses Regrets, est d'Anjou pour le temporel, & de Bretagne pour le spirituel. Elle est du Diocése de Nantes. D'où vient que Joachin du Bellay est appelé *Clerc du Diocése de Nantes* dans les Regîtres de l'Eglise de Paris. *Joachimus du Bellay Clericus Nannetensis Diocesis, fuit receptus ad Canonicatum & Præbendam, vacantes, per obitum Magistri Johannis Toussepain, Canonici Parisiensis & Archidiaconi.*

Il dit à la page 364. de son Tome 4. partie 2. *Augustin Favoriti, que quelques-uns font de Luques, étoit de Luna en Toscane, du côté de la Riviere de Gennes.* Il étoit de Luques, il le dit lui-même dans le titre de son Eglogue au Pape Alexan-

dre VII. sur la mort de Sidronius Hosschius. *Augustini Favoriti Lucensis, &c.*

Il dit au chapitre de l'Arioste page 139. Tome 4. Partie 1. que l'Arioste étoit né à Ferrare. Il étoit né à Reggio.

Il dit à la page 67. de son 1. Tome, Partie 2. que Plantin étoit de Tours. Il étoit de Montlouïs.

Il dit à la page 381. de son 2. Tome, Partie 3. que Gentien Hervet étoit d'Orléans. Il étoit d'Olivet: ce qui a été remarqué par le Président de Thou dans son Histoire, & par Jean le Clerc dans ses Illustres.

Ces deux dernieres mépriſes ne ſont pas conſidérables: Olivet étant proche d'Orléans, & Montlouïs n'étant qu'à deux lieuës de Tours.

Il dit à la page 425. du 2. Tome, Part. 1. & pag. 83. Part. 3. que Ravisius Textor étoit de Noyon (1). Il étoit de S. Saulge dans le Nivernois, & Seigneur de Ravisi, auſſi dans le Nivernois. Il s'appele lui-même, *Nivernenſis*. Voyez Mr. de Launoy dans l'Eloge qu'il a fait de Ravisius Textor dans ſon Hiſtoire du Collége de Navarre. Et ſon nom étoit *Jean Tixier*. Nevers s'appelle en Latin *Noviodunum*; & Noyon, *Noviomagus*. C'eſt ce qui a troublé notre homme, peu verſé dans la Géographie, comme je le ferai voir au chapitre 74.

Il

¶ 1. La faute touchant le pays de Ravisius Textor avoit été reconnuë & corrigée par Baillet dans ſes Corrections.

Il dit à la page 151. de la premiere Partie de son 2. Tome, que César Egasse du Boulay, Greffier de l'Université de Paris & Auteur de l'Histoire de l'Université de Paris, étoit de la Ville de Tours. Il étoit du Village de S. Ellier, dans le Bas Maine: qui est la derniére Paroisse du Maine du côté de la Bretagne. Ce qui a fait faire cette faute à Mr. Baillet, c'est que ce du Boulay étoit Doyen de la Tribu de Tours dans l'Université de Paris Il faut expliquer à Mr. Baillet ce que c'est que cette dignité. Il y a quatre Nations fondées dans l'Université de Paris: celle de France: celle de Picardie: celle de Normandie: & celle d'Allemagne. Ces quatre Nations, à la reserve de celle de Normandie, sont divisées en Tribus. Celle de France a cinq Tribus: qui portent chacune le nom d'un Archevêché. Ces cinq Tribus sont, la Tribu de Paris: celle de Sens: celle de Reims: celle de Tours: & celle de Bourges. La Nation de Picardie est aussi divisée en cinq Tribus; qui portent chacune le nom d'un Evêché: en celle de Beauvais: en celle d'Amiens: en celle de Noyon: en celle de Laon: & en celle de Térouanne. La Nation d'Allemagne n'a que deux Tribus: qui sont, celle des Continens & celle des Insulaires. J'ai ouï dire à Mr. de Lair, Greffier de l'Université de Paris & digne d'une plus grande charge, que la Nation de Normandie n'a point de Tribus, parce que les Normans, comme gens adroits & Politiques, n'ont point entr'eux de contestations.

tions. Les Suppôts des Nations ſont de la Tribu qui porte le nom de l'Archevêché d'où ils ſont; ou de l'Evêché où ils ſont nez, relevant de cet Archevêché. Et ainſi, Céſar Egaſſe du Boullay qui étoit du Diocéſe de l'Evêque du Mans, qui eſt le premier Suffragant de l'Archevêque de Tours, étoit de la Tribu de Tours.

Il dit à la page 453. Tome 4. Partie 1. que le Berni étoit natif de Bibiena en Piémont. Il étoit né à Lamporecchio dans le Florentin. Voyez ci-deſſous au chapitre 36.

XXXVI.

De la Patrie d'Aimar Ranconnet.

CE que j'ai remarqué au Chapitre précedent de la Patrie de pluſieurs gens de Lettres, me fait ſouvenir de traiter ici de celle d'Aimar Ranconnet ou plutôt *d'Aimar de Ranconet*; car c'eſt ainſi que ce nom ſe trouve écrit dans la Chronique Bourdeloiſe. Dans les Poëſies de Joachin du Bellay, au Recueil des Sonnets, il y a *de Ranconnet*. Mr. Baillet dit que ce grand perſonnage étoit de Bourdeaux. C'eſt à la page 354. de ſon 1. Tome. Ce qu'il a pris de Mornac, page 75. de ſon *Feriæ Forenſes*. Le Préſident de Thou au Livre XXIII. de ſon Hiſtoire page 707. de l'Edition de Genéve, a écrit qu'il étoit de Périgueux. *Æmarum Ranconetum, Veſunâ Petracoriorum ortum.* Il eſt certain qu'il étoit de Bourdeaux. Ce qui a été

été remarqué par Gabriel de Lurbe dans sa Chronique Bourdeloise en l'année 1552. & ce qui m'a été confirmé par Mr. de la Brousse Conseiller célébre du Parlement de Bourdeaux ; homme très-versé dans les Antiquitez de Bourdeaux, & il étoit fils d'un Avocat de Bourdeaux : comme l'a remarqué le même de Lurbe dans son *de illustribus Aquitaniæ Viris*. Et il avoit été Conseiller au Parlement de Bourdeaux avant que d'être Président de la quatriéme Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, si on en croit le Président de Thou : *Primùm Senator Burdigalensis : dein & in Parisiensi Curia alterius Inquisitionum Classium Præsidis munus magna cum laude exercuit.* Gabriel de Lurbe a écrit dans son *de Illustribus Aquitaniæ Viris*, qu'il avoit été fait Conseiller du Parlement de Paris d'Avocat du Parlement de Paris. François Pithou dans le Pithœana, dit qu'il n'étoit pas né riche, & qu'il avoit été comme le Correcteur de Robert & de Charles Etienne. Il y dit aussi qu'il étoit comme l'Auteur du Livre des Formules du Président Brisson. Il me reste à remarquer que Blanchard a omis notre Ranconnet dans sa Liste des Conseillers du Parlement de Paris : je remarquerai ici par occasion, qu'il y a aussi omis le Cardinal de Balue & René de Pincé.

XXXVII.

De la Patrie du Bernia.

MOnſieur Baillet a écrit au Chapitre du Bernia, que le Bernia étoit né à Bibbiéna, dans le Piémont. Il y a deux Bibbiena: l'un dans le Piémont; qui eſt le *Forum Vibii* de Pline; d'où ce Bibbiena a été ainſi appelé: *Forum Vibii*, *Forum Bibii*, *Forum Bibianum*, *Bibianum*, *Bibiana*, BIBBIENA: & l'autre dans la Toſcane; à l'endroit où l'Archiano entre dans l'Arne. Mr. Baillet a pris le Bibbiena de Piémont pour celui de Toscane: car jamais perſonne n'a dit que le Bernia fût Piémontois. Et quand on a dit qu'il étoit de Bibbiena, cela doit s'entendre du Bibbiena de Toſcane. Pluſieurs ont écrit qu'il étoit de Bibbiena. Jean Matteo Toſcano dans ſa Deſcription de l'Italie, Livre 3. page 8. *Bibiena*, *Etruriæ Oppidum*, *Berniam protulit*, *Jocoſi Carminis Autorem: quem multa præclara ingenia ſunt æmulata*, *non irrito conatu: nullus tamen nativa illa urbanitate*, *nulla arte quæſita ſuperavit.* Lilius Gyraldus, dans le Dialogue ſecond des Poëtes de ſon tans: *Fuere & duo in ſuo genere arguti*, *& mordaces*, *non ſine ſalibus: Franciſcus Bernia*, *Bibiennas*, *& Maurus Forojulienſis.* L'Auteur de ſon Epitaphe: lequel Epitaphe ſe trouve imprimé parmi ſes Poëſies Latines, dans le Livre intitulé *Carmina quinque Etruſcorum Poëtarum:*

Poſt-

Postquam semel Bibiena in lucem hunc extulit,
Quem nominavit ætas acta Bernium, &c.

Cependant il est certain qu'il étoit de Lamporecchio dans le Florentin lieu célébre par le Masetto du Bocace. Le Bernia, dans son Orlando Innamorato, Livre 3. chant 7. dit lui-même que Lamporecchio est le lieu de sa naissance. Première Nouvelle de la 3. Journée.

Quivi era non so come capitato,
Un certo buon compagno Fiorentino
Fu Fiorentin, e nobil, ben che nato
Fosse il padre, e nutrito in Casentino:
Dove il padre di lui gran tempo stato,
Sendo, si fece quasi cittadino;
E tolse moglie, e s'accasò in Bibbiena;
Ch' una Terra è sopr' Arno molto amena.
Costui ch' io dico all' Amporecchio nacque;
Ch'è famoso Castel per quel Mazetto.
Poi fù condotto à Firenze, ove giacque;
Fin a diciannove anni poveretto.
A Roma andò di poi com' a Dio piacque,
Pien di molta speranza, e di concetto,
Di un certo suo parente Cardinale,
Che non gli fece mai ne ben ne male.

Et le Poccianzio l'a mis au nombre des Ecrivains Florantins.

Je remarquerai ici en passant, que le Bernia est appelé indifféremment *Berni*, *Bernia*, & *Berna*. Il signe *Berna* dans plusieurs de ses Lettres Italiennes imprimées. Et c'est ainsi que l'appele l'Arioste

te dans son Orlando furioso canto 46. Octave 12.

——— *e par ch'anco io ci scerna,*
Marc' Antonio Flaminio, il Sanga, e'l Berna.

Le nom de sa famille étoit de Berni.

XXXVIII.

De la Patrie du Tasse.

MOnsieur BAILLET, au Chapitre du Tasse, a écrit (1) que le Tasse étoit né à Surrente au Royaume de Naples le 10. d'Avril 1544. Ayant écrit la même chose dans mes Observations sur l'Amynte du Tasse, ce que j'avois pris du Manso dans la Vie du Tasse; Monsieur Marc' Antonio Foppa, Bergamasque, Frere de M. Foppa Archevêque de Bénévent, m'écrivit le Sonnet suivant pour me prier de m'en dédire; & de dire une autre fois que le Tasse étoit Bergamasque, & non pas Surrentin.

Si prega il Signor Menagio, celebre Poëta e Scrittore Francese, che voglia render Torquato Tasso alla Città di Bergamo, sua Patria: come testifica egli medesimo in più luoghi delle sue lettere: e specialmente nella Sup-

¶ 1. Ce chapitre de la patrie du Tasse étoit assez inutile puisque dans le fond Messieurs Foppa, Ménage, & Baillet sont d'accord entre-eux. Le premier convenant que le Tasse etoit né à Surrento,

Supplica ad essa Città, e ne' Dialoghi del Padre di Famiglia, e del Piacer Onesto, e ne' Sonetti, & in altre sue Composizioni che si publicheranno,

La fama del tuo nome, onde la Senna
Più che d'altri suoi pregi oggi risuona,
Di te co' più lontani anco ragiona,
A volo alzando la sublime penna.
Ma non agguaglia il vero: e solo accenna
Quel che più chiaro poi nell' opre suona:
Ond' ella al nobil crin nova corona
Tesse, e nov' ali alla tua gloria impenna,
Io, tra colti d'Italia illustri ingegni,
Basso, ignoto, à te m'ergo, e son trasfato
Al più possente e bel di tutti i Regni.
E con semplice stil, vie più ch'ornato,
Prego la dotta man che render degni
A' vicini del Brembo il gran Torquato.

Pour réponse à ce Sonnet, j'écrivis cette Lettre à Monsieur Marc' Antonio Foppa.

Illmo. Sign. mio, e Padrone colmo.

E già molto tempo, ch'el Signore Ottavio Falconieri, nostro comune amico, mi diede

to, & les deux autres ne niant pas qu'il ne fût originaire de Bergame. D'ailleurs les Lettres Italiennes que l'on produit ici ne sont pas Piéces nouvelles, & il y a long-tems qu'elles ont paru dans les *Mescolanze* de M. Ménage.

diede notizia particolare del gran merito di V. S. Ill. Onde io, ambizioso di procurarmi l'onore della di lei buona grazia, lo supplicai ad offerirle da mia parte, il mio ossequio, e domandarle la sua amicizia: il che egli à poi fatto con la sua solita gentilezza. Al Signore Ottavio per tanto sono obligatissimo per più capi: ma sopra tutto per aver io col suo mezzo fatto sì grand' acquisto, quale è quello dell' amicizia di V. S. Illust. percio che per l'amor di lui, e non per alcun mio merito, ella s'è compiaciuta d'ammettermi tra i servitori & amici, e mandarmi poi quel cortesissimo Sonetto intorno alla patria del Tasso: il quale m'è stato gratissimo, non tanto per le mie lodi; delle quali mi trovo immeritevole; quanto per la leggiadria con che è spiegato: che veramente è compitissimo nel suo genere. Sarebbe ufficio mio di risponderle con altro Sonetto, come si suol fare: ma di grazia mi perdoni V. S. Illustr. perche sono io adesso, non pure alienissimo dalla Poësia, ma affatto spoetato, per così dire; essendo sì lungo tempo ch' io non hò scritto in rima, *perdidi Musam tacendo.* Tornando poi al suo vaghissimo Sonetto, è cosa strana che'l Manso si sia ingannato circa la patria del Tasso, *di cui era tanto famigliare & intrinseco: se pure si è ingannato. Fà egli menzione, non solamente della Chiesa di Surrento, dove il Tasso fù battezato, ma anco di molti testimoni di veduta, da' quali avea udito spesse volte raccontare Torquato Tasso esser nato in Surrento. Soggiugne, che per accertarsi con gli occhi proprii di queste cose, non*

gli

gli era rincresciuto d'andar personalmente in Surrento, e dimorarvi alcuni dì: e che di più aveva voluto essere intromesso nelle stesse camere dove il Tasso nacque. Il Gaddi anch' egli, e l'Abate Ghilini, ne i loro Elogi, scrissero che era il Tasso Surrentino. Nè provano il contrario i passi della Supplica alla Città di Bergamo, nè quelli del Dialogo del Piacer Onesto, & altri accennati da V. S. Illust. intendendosi dell' origine, e non della nascita del Tasso. Comunque si sia, sà bene V. S. Illust. le diverse opinioni intorno alla patria di quel gran Poëta, e che le Città di Napoli, di Bergamo, di Surrento, di Salerno, contesero già tra di loro, per averlo per Cittadino. Voleva il Marini, Napolitano, fosse Napolitano.

Nacqui in Sebeto: in riva al Pò piantai
Di mia verde Corona i primi allori,

dice egli in persona del Tasso, in un suo Sonetto sopra il ritratto di detto Tasso. *Ma non sà ella forse che la Città di Ferrara anch' ella può entrare in questa lite; il Signor Conte di Brienna il giovane, Segretario di Stato del Rè Christianissimo, avendo scritto in una sua breve Relazione de' suoi lunghi Viaggi, scritta in Latino ornatamente, e vagamente, e data alla luce due mesi sono, che'l Tasso era Ferrarese. Sicchè, non pur per la sublimità de' Versi, ma per lo risguardo ancora di tante Città che dopo la sua morte si vantarono d'averlo per Cittadino, viene meritevolmente chiamato*

mato l'Omero dell' Italica Favella. E come si disse d'Omero, della nascita del quale sette Città contesero dopo la sua morte, che mentre visse, non ebbe nè casa, nè patria,

Ἑπτὰ μάχοντο πόλεις νέκυος περὶ πατρίδ' Ὁμήρου.
Ἔπλετο δὲ ζῶντος μηδὲ ἓν οἰκίδιον.

(E un mio Epigramma) si può dir l'istessa cosa del Tasso: che veramente non men d'Omero fù egli dalla fortuna mal trattato. Prega in una sua Lettera un suo amico a prestargli uno scudo: e non avendo danari da comprar candele, per iscrivere i suoi Versi, prega in un suo Sonetto la sua gatta a fargli lume con gli occhi. Ma di questo non più. Sento che V. S. Illust. da più anni in qua si sia applicata ad una nuova Edizione di tutte le Opere di questo famoso Scrittore: di che mi rallegro infinitamente; essendo delle di lui Compositioni ammiratore quant' alcun altro. Fra le Opere smarrite del Tasso, Fà menzione il Manso d'un Dialogo *della Crudeltà*, e d'un certo Trattato, intitolato, *Il Civile*. Mi sarà caro d'intendere se V. S. Illustriss. abbia tali Composizioni: *giacche scrisse il Signor Falconieri ch' ella n'avea molte* del Tasso non più stampate: e se le à, la prego a dirmi che cosa sia quel *Civile*. Frattanto, siami lecito di darle un consiglio intorno a questa sua nuova edizione: *cioè, di scriver la Vita di quel grand' uomo: poiche il Manso che la scrisse, a lasciate à dietro assai-*

faissime cose curiose. Credo che V. S. Illustriss. aurà adesso ricevute le mie Osservazzoni sopra l'Aminta. Se ella si degnerà di leggerle, la supplico di significarne gli errori al Signor Ottavio: accioche ammonito da lui, io possa emendargli nella seconda edizione che si va preparando. E qui per fine, mi confermo per sempre,

DI V. S. ILLUST.

Umilissimo, divotissimo, & obligatissimo Servitore,

EGIDIO MENAGIO.

Le mando una Lettera originale del Tasso, mandatami dal Signor Giuliano Pacione.

Voici la Réponse que me fit M. Marc' Antonio Foppa.

Illustmo. Signor mio, e Padron colmo.

Fra i molti oblighi che io ò al Signor Ottavio Falconieri, uno de' maggiori, è l'avermi aperta la strada di far saper à V. S. Illust. l'osservanza singolare che porto alla sua persona, e la stima che fò de' suoi nobilissimi Componimenti, e'l desiderio d'esserle Servitore: di che volli darle un picciolo e debil segno con quel Sonetto, troppo lodato dalla sua cortesia, e troppo gradito dalla sua gentilezza. Onde mi veggo accresciuto l'obligo di renderle, come fo, grazie infinite,

per tante dimostrationi d'affetto, che V. S. Illust. si compiace d'usar meco: & anco, per l'onor fattomi, col dono dell' Aminta, tanto da me più stimato, per venirmi accresciuto di pregio, con l'aggiunte Note della sua dottissima mano. Io le fò offerta di nuovo, con queste righe, della mia somma divozione: e la prego à non isdegnarla, & à non pensar di farmi altra grazia di quella ch' io ricevo, e riceverò sempre dall' esser da lei stimato vero suo Servitore, e non meno dell' altre sue degnissime condizioni, che del suo chiarissimo ingegno e delle Opere parzialissimo ammiratore. Quanto all' altra parte della sua Lettera, se le cose ch' io dettai al Signor Ottavio, che mi disse averle scritte à V. S. Illust. non bastano à persuaderla, che volendo scriver' il vero della Patria del Tasso, egli non debba esser chiamato assolutamente Napolitano, mà nell istesso tempo insieme Bergamasco, io non saprei che più aggiungere. E mi duole che V. S. Illustris. in questo, & in altri particolari, notati nell' Aminta, intorno à costumi & alla Vita del Tasso, si sia lasciata guidar dal Manso: il quale non conobbe il Tasso se non gli ultimi anni della sua vita: & à scritte molte bugie palmari, come si vedrà dall' Opere del Tasso ch' io spero di publicare. Dico delle Opere di questo Autore non più stampate: che saranno tre Volumi: uno di Dialoghi, & Orazioni, e Discorsi: fra i quali non è, nè si trovò mai quel della Crudeltà: che per errore della stampa delle Lettere del Tasso, dice della Crudeltà, *volendo dire* della Nobiltà: *e*

così

così è scritto nell' Originale, nè il Civile: ambe due queste Opere immaginate dal Manso: le quali non furono mai scritte dal Tasso: di tutte Opere del quale io ò il Catalogo, scritto di sua propria mano. Il segondo Volume sarà di Rime: fra le quali saranno venti Canzoni: oltre molte Ottave, e Sonetti. E'l terzo, sarà di Lettere: delle quali ne ò quatrocento: e nelle quali non risuona quasi mai altro nome che quel di Bergamo, come di sua patria. E nell' Opere stampate, il medesimo Tasso non si denominò mai assolutamente Napolitano: ma nel Dialogo del Padre di Famiglia, interrogato di qual patria egli sia, risponde: Io son nato nel Regno di Napoli, ma traggo l'origine paterna da Bergamo. Nè rileva l'esser egli nato e battezzato in Surrento: perchè anco il Petrarca nacque in Arrezzo, e l'Ariosto in Reggio, nè percio son chiamati Aretini, o Reggiani: ma l'uno Fiorentino, e l'altro Ferrarese Et appena è credibile che uomo prattico delle Lettere stampate del Tasso, nelle quali si legge, Bergomo, patria di mio Padre, e mia, e più volte si repete lo stesso, possa scrivere, o aver contraria opinione. Degli Scrittori della sua Vita, è solo il Manso a denominarlo assolutamente Napolitano: ma gli altri tutti, o dicon ch' egli è Bergamasco, o l'uno e l'altro: nè da loro si parla della sua patria, che non si cominci prima da Bergamo. Così dice il Casone: il qual pur V. S. Illust. mostra d'aver veduto. Il Gaddi lo chiama uncialibus literis VIRGILIUS BERGOMAS: il Tomasino, l'Imperiale,

Ce second Volume a été imprimé.

riale, Jano Nicio Eritreo, lo chiaman Bergamasco, *se ben nato in Surrento. E Bartholomeo Barbato nella Vita del Tasso, stampata in Padoua innanzi alla Hierusalemme, dice l'istesso: e nell' Imagine stampata in principio del Libro, vi scrive intorno,* TORQUATUS TASSUS, PATRICIUS BERGOMAS, ETRUSCUS VIRGILIUS. *Ma Nobile egli fù veramente di Bergamo: nella qual Città è delle più Nobili la Famiglia de' Tassi: e di dove erano, non solamente gli avoli suoi, ma Bernardo suo Padre: il qual' avendo comunicata al figlivolo la vita e l'ingegno, gli a comunicata insieme la patria: e vuol ch' essa sia à parte della sua gloria. Et io aggiungo, che le due sole predette Città, Bergamo e Sorrento che si comprende sotto Napoli, possin esser chiamate patria del Tasso, e non altre. Et egli medesimo in una sua Lettera manuscritta, che si stamperà, dice d'esser simile nella patria, non altrimenti ad Omero, del quale è incerta la patria, ma si bene à Cicerone, che ne'bbe due; e certe, e conclude, d'esser insieme Bergamasco, e Napolitano, cioè Sorrentino. E la Lettera è originale, come son quasi tutte quelle ch' io hò: perche non mi fondo sopra menzogne. Onde crederei che V. S. Illust. con queste autorità, e con questi Testimoni potesse, ò ristam-*

¶ 1. J'aurois mieux aimé dire : Joachim du Bellay, & Jean Owen *ont fait* des Epigrammes contre ce Livre, parce qu'en disant *firent* il semble que ces deux Auteurs ayent été contemporains, & qu'ils ayent

tampando l'Aminta, ò in altra maniera, compiacersi di far quest' alla mia intercessione, & al mio Sonetto, che richiede alla sua penna la confermazione di questa verità; conforme alla mente & alle scritture del Tasso, e come pegno sicuro appresso di me della sua desideratissima grazia. Et à V. S. Illustris. per fine, fà la debita riverenza.

DI V. S. ILL.

Umilissimo, divotissimo, & obligatissimo Servitore,

MARC' ANTONIO FOPPA.

Di Roma li 27. di Marzo 1661.

XXXIX.

Du Livre de Nicolas Bourbon, l'ancien, intitulé Nugæ.

MOnsieur BAILLET. *Cet Auteur a laissé huit Livres d'Epigrammes qu'il a appellez* ses Niaiseries. Page 137. Tome 4. Partie 1.

MENAGE. Joachin du Bellay & Jean Owen firent des Epigrammes contre ce Livre (1) au sujet de ce titre. Voici l'Epigramme de du Bellay :

Paule

ayent fait leurs Epigrammes contre Bourbon dans le même tems, quoiqu'Owen qui vivoit encore en 1627. ne fût peut-être pas né lors que du Bellay mourut.

Paule, tuum inſcribis Nugarum *nomine Librum,*
In toto Libro nil melius titulo.

Voici celle de Jean Owen :

Quas tu dixiſti Nugas, *non eſſe putaſti.*
Non dico Nugas eſſe, ſed eſſe puto.

Le mot de *Niaiſeries* exprime mal celui de *Nugæ*. Il falloit dire *Badineries, Bagatelles.*

XXXIX. *bis.*

Ignorance de Mr. Baillet dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Mr. Baillet n'a jamais lû le Concile de Latran ni celui de Baſle. Mr. Baillet ne ſait ce que c'eſt que la Dignité de Théologal.

MOnſieur BAILLET a fait un grand diſcours des Préjugez ſuivant leſquels on a de coutume de juger des Livres : lequel il a inſéré dans le premier Tome de ſon Livre des Jugemens des Savans. Tout ce Diſcours, qui dure depuis la page 118. juſques à la page 572. peut être réduit à ce mot, *Il faut juger des Livres avec candeur & ſans préoccupation :* Et c'eſt ce que Mr. Baillet ne fait pas.

A la page 187. à propos de rien, il débite un grand lieu commun touchant le titre de *Scholaſtique* parmi les Grecs, les Romains, & les François. Quelles puérilitez ! Il

Il dit à la page 191. *Ainsi celui qu'on appeloit par honneur* le Scholastique de l'Eglise, *n'étoit autre chose que celui qui s'appeloit en certains lieux le* Primicier, *ou* le Maître de l'Ecole: *& en d'autres*, l'Ecolâtre, *ou* le Théologal: *à la fonction duquel il y avoit une Prébende de l'Eglise attachée pour sa subsistance. Le vieux Berenger fut honoré aussi de cette qualité de* Scholastique, *avant que d'être tombé dans des erreurs. Mais ce n'étoit qu'à cause de sa Théologale de Saint Martin de Tours.*

Il y a ici autant de fautes que de lignes. Voici les fautes de Langue *Le Maitre de l'Ecole.* Il faut dire, *le Maitr'Ecole.* C'est ainsi qu'on parle dans les lieux de France où le Scholastique s'appelle en Latin *Magister Scholæ. Une Prébende de l'Eglise attachée.* Ce mot *attachée* est équivoque à celui *d'Eglise* & à celui de *Prébende. Tombé dans des erreurs.* Quelle façon de parler? *Mais ce n'étoit.* Après avoir dit, *Berenger fût honoré aussi de cette qualité de Scholastique*, il falloit dire, *Mais ce ne fût.*

Voici les fautes qui regardent les choses. La Dignité de Scholastique & celle de Théologal sont deux Dignitez différentes. Le Scholastique, c'est le Chef de l'Ecole: appelé en quelques lieux où il y a Université, *le Chancelier de l'Université.* Le Théologal, c'est un Chanoine d'une Eglise Métropolitaine, ou Cathédrale, institué pour enseigner la Théologie à ses Confreres, & pour leur prêcher la parole de Dieu. Ces Théologaux (ce que les simples Prêtres habituez de Paris

n'ignorent pas) furent instituez à l'égard des Eglises Métropolitaines par le Concile Général de Latran tenu sous Innocent III. qui commença en 1215. & à l'égard des Eglises Cathédrales, ils furent instituez par le Concile de Basle qui commença en 1431. & comme le Concile de Basle n'est point gardé en France pour la police, la Pragmatique Sanction, au paragraphe *Statuimus* (1) du Titre des Collations, établit les Théologales dans les Eglises Cathédrales & Métropolitaines: & l'Ordonnance d'Orléans (qui est du mois de Janvier 1560.) dans les Eglises Cathédrales ou Collégiales. Bérenger, Archidiacre d'Angers, qui vivoit dans l'onziéme siécle, ne peut donc pas avoir été Théologal de Saint Martin de Tours. Ce qui a brouillé Mr. Baillet, c'est que Bérenger étoit Maître'Ecole & Chancelier de l'Eglise de Saint Martin de Tours: car Papirius Masso s'est tout-a-fait trompé en disant qu'il n'avoit jamais été Maître'Ecole de cette Eglise. Dans un titre de Saint Martin de Tours de 1081. il signe, *Berengarius, Scholæ D. Martini Magister.* La Chronique de Tours: *Anno M. LX. clarebat Berengarius, Grammaticus, Andegavensis Archidiaconus, & Thesaurarius necnon Magister Scholarum, & Camerarius Sancti Martini.* On prétant, pour le marquer en passant, qu'il a aussi été Maî-

¶ 1. C'est au paragraphe *Sequuntur.* Il n'y a point de paragraphe dans toute la Pragmatique Sanc-

Maître'Ecole d'Angers. C'eſt l'opinion de Papirius Maſſo au Livre 3. de ſes Annales de France: de Louïs Servin Avocat Général du Parlement de Paris, dans ſon Plaidoié pour Hamilton: de Claude Ménard Lieutenant de la Prévôté d'Angers, dans ſon Traité Manuſcrit de l'Univerſité d'Angers, & dans l'Eloge de Bérenger: de Maam, dans ſon Hiſtoire des Archevêques de Tours, au chapitre d'Hildebert: de César Egaſſe du Boullay, dans ſon Hiſtoire de l'Univerſité de Paris; & de Raoul Mouſnier, dans ſon Hiſtoire de Saint Martin de Tours. Mais Mr. de Roye, Profeſſeur en Droit de l'Univerſité d'Angers, dans ſon Livre de la Vie, de l'Héréſie, & de la Pénitence de Bérenger & Mr. de Launoy dans ſon Livre *de Scholis*, prétendent au contraire qu'il n'a jamais été Maître'Ecole d'Angers, & qu'il ne l'a été que de Tours: fondez ſur l'endroit de la Chronique de Tours que je viens de rapporter. C'eſt une queſtion que j'ai traitée problématiquement dans mes Rémarques ſur la Vie de Mathieu Ménage, premier Théologal de l'Egliſe d'Angers, qui fut député au Concile de Baſle par l'Evêque & par le Chapitre d'Angers, & par les Peres du Concile de Baſle vers le Pape Eugene IV. Mais je croi préſentement que Bérenger n'a point été Maître'Ecole d'Angers.

Sanction qui commence par *Statuimus*. C'eſt apparemment le titre 10. du Concordat que M. Menage vouloit citer.

gers. Ce que Claude Ménard a écrit que dans les Titres de l'Abaïe de Saint Nicolas d'Angers il avoit pris la qualité de Maître'Ecole d'Angers, ne se trouvant pas véritable. Et dans le Titre du Don de la Contesse Grécia, qui est dans la même Abaïe, Bérenger n'y prénant d'autre qualité que celle de *Grammaticus*; & un Rainaldus y prénant celle de *Chancelier*; c'est-à-dire de *Maître'Ecole*.

Ce Don est imprimé dans le Recueil des Titres de cette Abaïe par le Pelerier.

A l'égard de la Dignité de Primicier que Mr. Baillet confond avec celle de Scholastique, c'étoit aussi une Dignité différente de celle de Scholastique. Mr. du Cange dans son Glossaire rapporte plusieurs significations du mot *Primicerius*: parmi lesquelles il y en a une tirée de l'*Ordo Romanus*, qui semble favoriser l'opinion de ceux qui croyent que le Primicerius avoit le soin d'enseigner les Ecclésiastiques de son Eglise. Mais il est très-vrai-semblable que ces enseignemens ne se doivent entendre que des Offices divins. Je veux dire que la fonction de ce Primicerius étoit de montrer aux inférieurs le chant & les cérémonies, afin que la décence & l'uniformité fussent gardées dans l'Eglise. Ce Primicerius n'étoit donc à proprement parler que ce qu'est aujourd'hui le Chantre: ce qui a été remarqué par Mr. du Cange. Le

¶ 1. Ceux qui après Cujas ont cru que *Primicerius* venoit simplement de *Primus*, & que *Cerius* n'étoit qu'une extension du mot, se sont trompez, cette extension seroit trop peu naturelle. On ne peut douter que *Primicerius* ne vienne de *Primus* & de

Le Primicerius de l'Eglise de Mets : (on l'appelle *Princier*) & qui l'est aussi de l'Eglise de Toul & de celle de Verdun ; ce qui est remarquable ; n'a pas cette fonction. C'est la prémiere Dignité du Diocése après l'Evêque. Et il préside même aux Assemblées du Clergé à l'exclusion de l'Evêque : ce qui convient bien à son nom : car *Primicerius*, c'est le premier ; c'est le Chef : *primus in cera :* c'est-à-dire *in Catalogo :* On trouve dans le Code Justinien, *Primicerius Domesticorum & Protectorum Principis* ; *Primicerius Fabricensium* ; *Primicerius Mensorum* ; *Primicerius sacri Cubiculi* ; *Primicerius Officiorum & Scriniorum Palatinorum.* Et dans Luitprandus, *Petrus Primicerius Apostolorum.* On a dit de même *Secundicerius*, pour dire le segond. *Secundicerius Notariorum*, dans le Code Théodosien, en la Loi 2. *de Petitionibus.* Voyez le Glossaire de Mr. du Cange. On a dit aussi *Capicerius :* d'où nous avons fait le mot de *Chévecier.* Et quoique le Princier & le Chévecier soient deux Dignitez Ecclésiastiques différentes, ces deux mots, quant à l'étymologie, sont de même signification (1). C'est pourquoi l'Auteur de l'Ancienne Version Françoise des Décrétales a traduit le Titre *de Officio Primicerii*

de *cera*, sur tout après ce passage d'Hygin *de limitibus constituendis* pag. 132. de l'édition de Turnebe. *Has conservationes, sullatâ forte, quidam tabulas appellaverunt &c.* Quelques-uns ont cru que *Capicerius* de même venoit de *caput* & de *cera*, *cujus scilicet nomen*

cerii par ces mots *De l'Office de Chévecier*. Le Princier, c'eſt le premier de l'Egliſe (1). Le Chévecier, c'eſt celui qui a ſoin du chevet de l'Egliſe: c'eſt-à-dire, du fonds de l'Egliſe depuis l'endroit où la cloture commence à tourner en rond. Dans le Nécrologe de l'Egliſe de Paris de 1316. au 18 Juillet; ce qui m'a été indiqué par Mr. l'Abbé Chaſtelain, Chanoine de l'Egliſe de Paris; le *Capicerius* eſt appelé *Capitiarius*.

Après ce grand nombre de fautes qu'a faites en ſix lignes Mr. Baillet dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, je croi que mes Lecteurs ſont bien perſuadez qu'il eſt peu informé de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

J'oubliois à remarquer, (car j'écris ces Remarques avec beaucoup de précipitation) que Mr. Baillet ne peut s'excuſer de la faute qu'il a faite d'appeler Béranger *Théologal de Saint Martin de Tours*, en diſant qu'il l'a ainſi appelé, parcequ'il en-

ſcribebatur in capite ceræ, & ont pris droit de dire là-deſſus que *Primicerius* & *Capicerius* étoient conformes en ſignification comme en etymologie. C'a été l'opinion de l'Auteur de l'ancienne Verſion des Décrétales, qui n'a pas pris garde que *Chevecier* ne venoit pas de *Capicerius*, mais que le Latin au contraire avoit été fait pour exprimer le François. Il eſt certain que *Capicerius* eſt un terme Latin-barbare qui n'a jamais ſignifié autre choſe que *Cheffecier* ou *Chevecier*. *Primicerius* s'eſt dit pour le premier de chaque ordre, de chaque claſſe en quelque fonction que ce fût, Eccléſiaſtique ou Séculiére. On ne trouvera nulle part *Capicerius* en ce ſens, mais ſeulement en celui qui a été marqué par M. Ménage. De *Chef* on a fait *Chefet* & *chevet*, en Latin *Capitium*, de *Chefet* & *chevet* on a fait *Cheffecier* & *Chevecier*, en Latin *Ca-*

enſeignoit la Théologie dans l'Egliſe de S. Martin de Tours. Ce qu'il a dit, qu'à la fonction du Théologal il y avoit une Prébende attachée, ne permet pas de douter qu'il n'ait entendu parler de nos Théologaux : pour la ſubſiſtance deſquels l'Ordonnance d'Orléans a ordonné qu'on prendroit une Prébende.

Voici les termes de cette Ordonnance : *En chacune Egliſe Cathédrale, ou Collégiale, ſera réſervé une Prébende affectée à un Docteur en Théologie.* L'Article 34. des Etats de Blois dit la même choſe. Et la Pragmatique Sanction : dont voici les termes : *Taliter videlicet, quòd quilibet Collator ipſarum Præbendarum teneatur & debeat conferre Canonicatum & Præbendam quamprimum facultas ſe obtulerit, & invenire poterit*, &c.

XL.

Capicerius ou *Capitiarius*, mais encore une fois on n'a jamais dit *Capicerius* pour *in capite ceræ, id eſt, tabulæ ſcriptus*, & ainſi il n'eſt pas vrai que ce mot, quant à l'étymologie, ſoit de même ſignification que *Primicerius*.

¶ 1. J'avouë que le *Princier*, *Primicerius*, ſe prend quelquefois pour le premier de l'Egliſe. Dans les Cartulaires par exemple de l'Abbaïe de S. Etienne de Dijon, l'Abbé eſt quelquefois qualifié *Primicerius*, & il eſt alors indubitable que ce mot ſignifie le premier de l'Egliſe, mais il eſt indubitable auſſi que *Primicerius* ſe prend plus ordinairement pour le *Chantre*, & dans cette ſignification *Primicerius* n'eſt que *Primicerius Cantorum*, & non pas *Primicerius Eccleſiæ*.

XL.

Ignorance de Mr. Baillet dans la Jurisprudence. Mr. Baillet ne sait ce que c'est que le Livre des Basiliques.

J'Ai fait voir dans la Remarque précedante que Mr. Baillet avoit peu de connoissance de l'Histoire Ecclésiastique. Il n'est pas plus savant dans l'Histoire du Droit. Cette Remarque le va démontrer. Il dit à la page 381. du 2. Tome, Part. 3. en parlant des traductions de Gentien Hervet, que Gentien Hervet a traduit *les huit Livres des Basiliques ou Constitutions Impériales des Empereurs de Constantinople.* Mr. Baillet a fait ici autant de fautes qu'il a dit de mots. Il dit qu'il n'y a que huit Livres des Basiliques: & il y en a soixante, & cet Ouvrage a été appelé ἑξηκοντάβιβλος, c'est-à-dire, *les soixante Livres:* qui est un titre qui a aussi été donné à la Collection des Livres d'Hippocrate: à la reserve des Aphorismes, du Serment, & des Pronostiques: comme nous l'apprenons de Suidas dans l'éloge d'Hippocrate. Et l'on a encore appelé du même nom la Collection des Livres du Vieux & du Nouveau Testament. Du moins, c'est ainsi que l'appelent Alexius Aristinus, & Siméon le Logothéte dans l'Epitôme du dernier Canon des Apôtres, imprimée dans la Bibliothéque du Droit Canon Ancien de Mr. Justel & de Mr. Voël. Mais pour revenir aux Ba-

Basiliques, elles sont appelées ἑξηκοντάβιβλος par Michaël Psellus dans son *Synopsis Legum* à l'Empereur Michel Ducas imprimé à Paris en 1632. chez Camusat par les soins de François Bosquet Jurisconsulte de Narbonne, depuis Evêque de Montpellier.

Πρὸς τούτοις μέρος πέφυκεν αἱ Νεαραὶ συντάξεις.
Εἶτα συνοπτικώτερον τῶν Λέοντος βιβλίων,
Τὸ πᾶν ἑξηκοντάβιβλον, πάντας τοὺς νόμους ἔχειν.

Harménopule, au commancement de son Manuel, témoigne qu'elles étoient appelées du même nom. Et c'est ainsi que les ont nommées ensuite les Jurisconsultes modernes. Cujas au chapitre 9. du VI. Livre de ses Observations, fait mention de cette appellation en ces termes: Βασιλικῶν *Libros vulgò* ἑξηκοντάβιβλον *nuncupárunt, quòd sint LX. divisi in* τεύχη *sex: non quatuor, ut plerique putant.* Joseph Marie Suarés, Evêque de Vaison, a dit la même chose dans sa docte Préface sur les Basiliques. Je ne m'étonne pas que Mr. Baillet n'ait point vû ces passages de Psellus, d'Harménopule, de Cujas, de Suarés; car il n'en est pas encore aux Jurisconsultes; & il apprend la poterie sur le pot: Mais je m'étonne extrémement qu'étant Bibliothécaire d'une aussi grande Bibliothéque qu'est celle de Mr. de Lamoignon, il n'ût pas seulement vû lorsqu'il fit cette faute, la prémiere feuille du Livre des Basiliques; qui est un Ouvrage considérable puisqu'il com-

τὴν κεραμικὴν ἐν πίθῳ μανθάνειν: proverbe Grec.

comprend sept volumes in-folio. S'il l'ût vue, il y ût lû cette inscription, *Βασιλικῶν Libri LX. in VII. Tomos divisi.* Mais il n'avoit pas même lû en ce tems-là la premiére feuille de la version de Gentien Hervet; car elle fait aussi mention de ces soixante Livres des Basiliques. *Libri VIII. Βασιλικῶν Διατάξεων. id est, Imperialium Constitutionum; in quibus continetur totum Jus Civile à Constantino Porphyrogenneta in LX. Libros redactum.*

La segonde faute de Mr. Baillet, c'est qu'il dit que Gentien Hervet a traduit huit Livres des Basiliques: & il n'en a traduit que six: qui sont, le 28. le 29. le 45. le 46. le 47. & le 48. ce qui a été remarqué par Mr. Fabrot dans sa Préface des Basiliques: en ces termes: *De Libris XXVIII. XXIX. XLV. XLVI. XLVII. XLVIII. quos Gentianus Hervetus Latinè verterat, hoc tantùm dicam, Hervetum doctissimum quidem fuisse, sed non Juris:* (c'est ce que Cujas disoit de Conan) *ut integros vertere maluerim, quàm versionem ejus emendare. Jam Cujacius in eruditissima Præfatione Libri LX. satis monuerat quid in ejusmodi versione desideraret.* L'Evêque de Vaison en conte sept, mais il dit que de ces sept il n'y en a que quatre entiers.

Conanus, vir est doctissimus, sed non Juris. Corrumpit judicium: & tempus perdit, qui in ejus Commentariis illud ponit. C'est dans ses Commentaires sur le X. Livre des Questions de Papinien.

Cette faute de Mr. Baillet est excusable: Gentien Hervet ayant dit lui-même dans l'inscription de sa Version que cette Version contenoit VIII. Livres des Basiliques. Ce qui a trompé Hervet, c'est que le segond Tome des deux qu'il a traduits, contenoit tant de titres, qu'il a crû, comme

me il le dit lui-même, qu'il contenoit du moins quatre Livres comme le premier.

La troiſiéme faute de Mr. Baillet dans le paſſage ci-deſſus allégué, c'eſt que de la maniére qu'il s'eſt exprimé, il paroît qu'il a crû que le Livre des Baſiliques contenoit ſeulement les Conſtitutions des Empereurs de Conſtantinople. Ce qui eſt très-faux. Voici l'Hiſtoire des Baſiliques. Les Baſiliques, τὰ Βασιλικὰ, ſont les Loix des Empereurs: comme les Eparchiques, τὰ Ἐπαρχικὰ, ſont les Edits des Préfets du Prétoire. Et les Livres des Baſiliques ſont les Loix des Romains traduites en Grec; c'eſt-à-dire, le Digeſte, le Code Juſtinien, les Novelles de Juſtinien: à quoi on a ajoûté quelques Edits de Juſtinien, de Juſtin le Jeune, de Tibére de Thrace, de Zénon, & de Baſile le Macédonien. Cette Traduction fut faite par les ordres de l'Empereur Léon le Philoſophe, comme nous l'apprenons de Pſellus dans ſon *Synopſis Legum*, d'Harménopule dans ſon Manuel, & de Balſamon dans ſes vers. Et l'Empereur Léon ſe ſervit pour cet Ouvrage de Sabbatius Protoſpatarius, comme nous l'apprenons de Mathieu Blaſtarés. Et dans ce même tems Photius, Patriarche de Conſtantinople, fit la Collection des Canons, qu'il appela *Nomocanon*. Quelques-uns ont cru; & entr'autres, François Balduin; que les Baſiliques avoient été faites par l'ordre de l'Empereur Baſile, Pere de Léon le Philoſophe. Mais en cela ils ſe ſont trompez. *Illorum inepta eſt opinio, qui Baſilio Baſili-*

ca

ca tribuunt, dit Cujas. Et ce qui les a trompez, c'eſt que l'Empereur Baſile, conjointement avec ſes fils Conſtantin & Léon, avoit commencé à faire travailler à la Verſion Grecque des Loix Romaines: comme nous l'apprenons de Cédrénus dans l'Hiſtoire de l'Empereur Baſile. Et c'eſt par cette raiſon que l'Empereur Léon le Philoſophe dans ſa Novelle 71. attribue par honneur les Baſiliques à ſon pere Baſile. Car parlant dans cette Novelle de l'eſpace qu'il faut laiſſer entre le bâtiment que veut faire un particulier, & les terres labourables, ou les vignes, d'un autre particulier, il dit que la Loi qui ordonne cet eſpace a été faite par ſon pere. C'eſt la penſée de Cujas au chapitre 31. du Livre XVIII. de ſes Obſervations. L'Empereur Baſile voyant beaucoup de confuſion, & quelques défauts, dans le corps du Droit des Romains, avoit donc réſolu, comme dit Cédrénus, de le réfondre, & de le faire traduire en Grec. Mais prévenu par la mort, n'ayant pû qu'ébaucher cet Ouvrage, ſon fils Léon l'acheva. Il eſt vrai néanmoins que Baſile acheva le Πρόχειρον *νόμων* (c'eſt-à-dire, *le Manuel des Loix*) conjointement avec ſes fils Conſtantin & Léon. Et comme cet Ouvrage étoit diviſé en 60. Livres, de même que les Baſiliques, cela peut avoir con-

¶ 1. Premiérement je ne ſai s'il ne vaudroit pas mieux faire *Baſiliques* du maſculin, quand ce ne ſeroit que pour éviter l'équivoque de *Baſilique* dans la ſignification d'Egliſe ou de Palais. Secondement je

contribué à faire croire que Basile étoit Auteur des Basiliques. Mr. l'Abbé Huet, nommé à l'Evêché de Soissons, & digne d'une plus grande Dignité, a écrit dans son Dialogue *de Claris Interpretibus*, que les Basiliques furent faites par l'ordre de Basile, de Léon, & de Constantin le Porphyrogennéte (1). A l'égard de Basile, il a cru par les raisons que nous avons rapportées, qu'il avoit contribué à cet Ouvrage. Et à l'égard de Léon le Philosophe, fils de Basile, il a û en vuë les passages de Psellus, d'Harménopule & de Balsamon, dont nous avons parlé. Et à l'égard de Constantin le Porphyrogennéte, fils de Léon, il a cru qu'il avoit part à cet Ouvrage à cause de ce qui est dit dans la Préface des Vers de Balsamon, que Constantin le Porphyrogennéte est Auteur de l'Ἀνακάθαρσις. Mais Cujas a fort bien fait voir que cette Anacatharse de Constantin le Porphyrogennéte étoit seulement une répurgation; c'est-à-dire, une correction des Basiliques de Léon le Philosophe; & pour user des termes de Cujas, *Basilica repetitæ prælectionis*. Et si Balsamon par cette Anacatharse, dont il parle dans sa Préface, avoit entendu parler des Basiliques, il se seroit contredit: car dans le corps de ses vers il dit nettement que Léon le Philosophe est l'Auteur des Basili-

(1) je ne trouve point que M. Huet fasse la moindre mention de Basile, de Léon, ni de Constantin, en aucun endroit de son Dialogue, du moins de l'édition in 4. 1661.

ſiliques. En un mot, il n'eſt plus révoqué en doute que le Livre des Baſiliques ne ſoit de Léon le Philoſophe. *Æquiores autem rerum Judices heic monendi ſunt, Libros Baſilicon in Libros ſexaginta à Leone Imperatore, (quo auctore cenſerentur Baſilica, anteà non conveniebat) diviſos, integros ad nos non perveniſſe*, dit Mr. Fabrot dans ſa Préface des Baſiliques. Et ce qu'a écrit Hervet à la tête de ſa verſion, que les Baſiliques avoient été diviſées en LX. Livres par l'Empereur Conſtantin le Porphyrogennête, eſt dit ſans preuve.

Il me reſte à remarquer, que l'Auteur du Catalogue des Manuſcrits de la Bibliothéque de ſaint Laurens de Florance, imprimé à Florance, & en Hollande, attribuë à ſaint Baſile le Livre des Baſiliques, intitulé *Synopſis Baſilicωv*, & publié par Léunclavius: qui eſt une bevuë épouvantable. J'en avertis Mr. Baillet, afin que lorſqu'il parlera de cette *Synopſis*, il ne faſſe pas la même bevuë.

XLI.

Quelques particularitez touchant Carnéade & Zénon, ignorées par Mr. Baillet.

MOnſieur BAILLET. *On dit que Zénon le Pere des Stoiciens avoit compoſé 705. Opuſcules différentes; qui, nonobſtant leur multitude, étoient d'une ſi grande force, que Carnéade de l'Académie ayant entrepris d'y répondre, s'étoit cru obligé toutes les fois qu'il prenoit la plume pour*

pour le réfuter, de prendre auparavant de l'Ellébore blanc pour se purger & fortifier la tête, & pour empêcher que l'estomac ne lui envoyât des vapeurs au Cerveau. Mais on ne convient pas que tous ces Ouvrages ne fussent que d'un seul & même Zénon. Et quelques-uns doutent que ce fût au Chef des Stoïciens qu'en vouloit Carnéade.

MENAGE. C'est de cet endroit de Christianus Libérius dans sa Bibliophilie, page 6. que Mr. Baillet a pris ce qu'il dit ici de ce grand nombre des Livres de Zénon : car comme je l'ai déja remarqué plusieurs fois, Mr. Baillet ne puise pas dans les sources: *Zeno Stoicorum Pater, usque ad septingenta quinque συγγράμματα, sive opuscula, evulgavit.* Je ne sai d'où Libérius peut avoir pris cette particularité : Diogene Laërce dans l'énumération des Livres de Zénon, le Pere des Stoïciens, n'en conte que douze. Il est vrai néanmoins que ce Pere des Stoïciens en a écrit davantage : & je me souviens d'avoir remarqué dans mes Observations sur Laërce, que Laërce même fait mention de quelques Livres de Zénon, dont il n'a point parlé dans l'énumération des Livres de ce Zénon. Et dans sa Préface, il dit, que notre Zénon avoit fait beaucoup de Livres ; que Xénophane en avoit plus fait que Zénon, & Démocrite plus que Xénophane ; & Aristote plus que Démocrite ; & Epicure plus qu'Aristote, & Chrysippe plus qu'Epicure. Et Epicure, comme l'a remarqué Mr. Baillet, n'en avoit fait que trois cens. Ce qu'a dit Libérius

bérius de ce nombre des Livres de Zénon, eſt donc abſolument faux.

Mr. Baillet dit qu'on ne convient pas que tous ces Ouvrages ne fuſſent que d'un ſeul & même Zénon. Quelle façon de parler pour un homme qui ſe pique de bien parler? Ce *ſeul & même* n'eſt pas dit élégamment. Il faloit dire *d'un même Zénon.* Mais il n'eſt pas ici queſtion de langage, il eſt queſtion de choſe. Qui a dit à Mr. Baillet qu'on ne convenoit pas que ces 705. Livres de Zénon fuſſent d'un même Zénon? C'eſt une queſtion qui n'a jamais été agitée par aucun ancien ni par aucun moderne: ces 705. Opuſcules de Zénon étant de l'invention de Libérius; dont le Livre de la Bibliophilie a été imprimé à Utrecht pour la premiére fois en 1681. il y a û quatre Zénons Philoſophes. Zénon Eléate, Diſciple de Parménide; Zénon de Citie, qui eſt le fondateur des Stoïciens; Zénon de Sidon, Philoſophe Epicurien; & Zénon de Tarſe, Diſciple de Chryſippe. Ce dernier Zénon avoit peu écrit, comme nous l'apprenons de Laërce. Et perſonne n'a dit que Zénon l'Eléate, & Zénon l'Epicurien uſſent beaucoup écrit. Et ainſi tous les Livres de ces quatre Zénons ne peuvent aller juſqu'à cent.

Mr. Baillet ajoûte, que quelques-uns doutent que ce fût au Chef des Stoïciens qu'en voulût Carnéade. Je ne penſois pas que Mr. Baillet en fût tant. En effet, Jonſius explique ce Zénon contre lequel écrivoit Carnéade, du Zénon de Tarſe

le

le Disciple de Chrysippe. *Eundem credo*, dit-il, en parlant de ce Zénon, *contra quem Carneades scripturus, Elleboro se priùs purgabat : de quo Plinius Historiæ Naturalis XXV. 5. Valerius Maximus VIII. 7. Gellius XVII. 15. Fulgentius Libro I.* il ajoûte : *quod tamen Chrysippo tribuit perperam Petronius in Satyrico. Tertullianus Libro de Anima cap. 6. Hieronymus Commentario in Epistolam ad Galatas.* Je pensois que Mr. Baillet ût visé à cet endroit de Jonsius, lorsqu'il a écrit qu'on doutoit que ce fût au Chef des Stoïciens qu'en vouloit Carnéade : Mais je viens présentement de lire dans ses Corrections qu'il a û une autre vuë. Voici ses termes : *S. Augustin dit que c'étoit lorsque Carnéade vouloit disputer contre Chrysippe qu'il se purgeoit le cerveau avec de l'Ellébore blanc. Mais quoique l'autorité de S. Augustin pour ces sortes de faits, n'ait rien au dessus de celles des Auteurs profanes ; cela nous fait toujours penser que la plupart de ces rélations sont suspectes. C'est aussi ce que j'ai voulu marquer, lorsque j'ai ajouté, après Oysélius, & quelques autres, que ce fut au Chef des Stoiciens qu'en vouloit Carnéade.* Voici, selon moi, comme la chose doit être decidée. Carnéade étoit Académicien, & les Académiciens en vouloient fort aux Stoïciens, & les Stoïciens aux Académiciens. Et Carnéade en vouloit personnellement à Chrysippe, célébre Stoïcien. Cicéron : *Carneades libenter in Stoicos invehebatur.* Diogéne Laërce : Καρνεάδης τὰ τῶν Στωϊκῶν βι-

βιβλία ἀναγνὰς, ἐπιμελέσατα τὰ Χρυσίππε, ἐπιεικῶς αὐτοῖς ἀντέλεγε, καὶ ἐνημέρει τοσοῦτον, ὥσε ἐκεῖνο ἐπιλέγειν, Εἰ μὴ γὰρ Χρύσιππος, οὐκ ἂν ἦν ἐγώ. Il faut expliquer ce Grec à Mr. Baillet: car il ne l'entend pas. C'eſt-à-dire: *Carnéade ayant lû les Livres des Stoïciens, & très-diligemment ceux de Chryſippe, il écrivit contre les Livres de Chryſippe. Ce qui lui ſuccéda ſi bien qu'il diſoit, ſi Chryſippe n'avoit point été, je n'aurois point auſſi été.* Il n'y a donc point d'inconvenient de dire que Carnéade ſe purgeoit le cerveau avec de l'Ellébore blanc, lorſqu'il écrivoit contre Chryſippe, comme l'ont dit, Pétrone, Tertullien, & S. Jerôme, aux lieux alléguez; & S. Auguſtin au chapitre 19. du Livre I. contre Creſconius. Et Jonſius n'a pas raiſon de dire qu'en cela ils ſe ſont trompez: & particuliérement, Valére Maxime (qui eſt un Auteur ancien) ayant écrit la même choſe. C'eſt Jonſius qui s'eſt trompé, en diſant que Valére Maxime a nommé Zénon & non pas Chryſippe. Voici les termes de Valére Maxime: *cum Chryſippo diſputaturus, Elleboro ſe antè purgabat, ad exprimendum ingenium ſuum attentiùs & illius refellendum acriùs.*

Mais comme Zénon de Citie eſt le fondateur des Stoïciens, il n'y auroit pas auſſi d'inconvénient d'expliquer de ce Zénon, le Zénon dont parlent Pline, Aulugelle, & Fulgence. Mais d'un autre côté Zénon de Tarſe le Stoïcien étant Diſciple de Chryſippe, Carnéade qui écrivoit contre

tre Chrysippe, peut avoir écrit contre ce Disciple de Chrysippe.

XLII.

Mépriſe de Mr. Baillet touchant l'Etymologie de ſon Nom de BAILLET.

MOnſieur BAILLET. *Le nom qui m'eſt échu ne méritoit pas d'être connu d'eux : & ils ont fait voir effectivement qu'ils ne le connoiſſent pas, lorſqu'ils ont prétendu le tirer de l'obſcurité dans laquelle j'avois tâché de le retenir. Mais puiſqu'il s'agit de divertir encore une fois le Public, il faut les tirer eux-mêmes de la plaiſante erreur, où ils ſe ſont précipitez par la paſſion déréglée qu'ils ont euë de me rendre un ſervice qu'on n'éxigeoit pas d'eux. Il auroit donc été bon pour leur deſſein qu'ils euſſent ſû que ce nom qu'ils ont voulu mettre en queſtion, ne marque autre choſe qu'une couleur qui ne peut être inconnue qu'à des aveugles. L'Origine n'en eſt pas trop obſcure : & ſans aller chercher parmi les premiers Egyptiens du tems de Pharaon, comme ont fait quelques Savans, il ſuffit de la mettre chez les Grecs, & de dire avec Mr. Ménage dans ſes Origines Italiennes & Françoiſes, que du Grec* βαῖον *vient le Latin* badiu : *& puis les diminutifs*, badiolus, badiolettus : *d'où vient le François* Baillet. *On pourroit ajoûter même ſans rien diminuer de la vérité de cette étymologie de Mr Ménage, que ce mot eſt de ces noms heureux qui n'ont pas pour une ſeule*

Préface ſur les Poëtes.

origine, puisqu'on lui en a trouvé encore une autre, qui n'est peut-être pas moins ancienne dans la Langue Grecque, & qu'Homere s'en est servi dans la signification des choses qui avoient la même couleur. Du Grec βαλιὸς *dont il se sert, est venu le Latin* balius. *De là s'est formé le diminutif* baliolus, *qui a été employé par Plaute pour marquer un homme de la couleur dont il s'agit. Delà est venu aussi le second diminutif* balioletus, *& par syncope* balietus: *qui est le nom dont Mr. de Thou s'est servi dans son Histoire pour nommer un célébre Président du Parlement de Paris. Mais pour ne point multiplier nos idées sans nécessité, on peut soutenir avec Vossius, que* badius *&* balius, *& par conséquent* badioletus, balioletus, balietus, *&* baillet *viennent tous d'une même source; & qu'ils doivent leur extraction au mot de* βαΐς, *comme cet Auteur le fait voir avec assez d'étendue dans son Etymologicon de la Langue Latine. Je n'ai aucun besoin de l'autorité de tous ces savans hommes, pour tourner en ridicules ces Poëtes qui ont prétendu faire des vers sur mon Nom sans le connoître. Et celle de Mr. Ménage seul est plus que suffisante pour confondre leur adresse, & faire voir l'inutilité de leurs efforts, quand ils auroient été renforcez de M. Ménage même. C'est à l'Inventeur de* Bajuletus, *c'est-à-dire du spectre après lequel ils ont couru, qu'ils ont obligation de la matiére de leurs vers. C'est aussi à lui, quel qu'il puisse être, qu'il faut opposer Mr. Ménage; quoiqu'il ne faille pas trop approfon-*

dir

dir la différence qui paroîtroit d'abord entre ces deux personnages, il faut tâcher de les distinguer, au moins mentalement; pour ne les pas confondre tellement ensemble, que si l'un s'avisoit de démentir l'autre, le démenti ne retombât sur les deux ensemble, comme sur une même personne. Mr. Ménage peut convaincre d'ignorance & de puérilité l'Inventeur du Bajuletus, *non seulement par l'étymologie véritable qu'il vient de nous donner du nom dont il s'agit, mais encore par celle qu'il a donnée ailleurs de la Marotte de nos faiseurs de Vers. J'appelle ainsi leur* Bajuletus, *qui décend en droite ligne de* Bajulus : *lequel selon Mr. Ménage, & les autres Savans, signifie* Bailif, *ou* Bailli, *dont la signification n'a pas le moindre rapport avec celle de mon Nom. Desorte que les faiseurs de Vers, pour avoir peut-être eu trop bonne opinion de leur nouvel Etymologiste, m'ont laissé aller en paix, & m'ont abandonné pour se jetter sur un fantôme, & pour exercer toutes leurs facultez Poëtiques dans les allusions que le mot de* Bajulus *leur a donné lieu de faire sur les fonctions des Crocheteurs; que leur imprudence leur a fait attribuer fort mal à propos à tous les Baillifs du Royaume, ou à quelqu'un qui porte le nom de* Bailly. *L'ambiguité ou la proximité des noms a trompé le Devin pour cette fois. Et celui à qui Mr. de Balzac donna une faculté divinatrice pour l'étymologie, n'étoit peut-être pas pour lors sur son trépié: peut-être aussi pourroit-il bien avoir reçu l'inspiration de travers, & sans y être préparé. Je* Mr. Ménage.

ne ſçai aureſte dans quelle vuë l'Auteur du Songe Aſinus in Parnaſſo *a prétendu nous faire connoître ce Devin d'Etymologies: ni par quel motif il a fait l'injure à Mr. Ménage de vouloir le faire paſſer dans le monde pour ce Devin, à qui il attribuë la faculté d'interpréter les Songes, en lui demandant l'explication du ſien, qu'il n'a pû ſans doute eſpérer de lui que par la force du mot, & l'Anagramme du* Bajuletus. *Mais ce Poëte n'a peut-être pas fait réflexion, en faiſant ſon Songe, qu'il y a bien de l'indiscrétion à louër Mr. Ménage d'une qualité qu'il avoit autrefois tant blâmée dans la perſonne du fameux Pédant-Paraſite Monmor, & qui avoit fait voir, après Artémidore, qu'il n'eſt rien de plus ridicule & de plus impertinent, que d'interpreter les Songes par les Anagrammes, & par l'explication des noms propres.*

MENAGE. Que de pédanteries! Mais que d'ignorances & de puérilitez! J'ai rendu en Latin le nom de Mr. Baillet par *Bajuletus*; qui eſt ſon véritable nom Latin: car comme de *Bajulus* on a fait *Baille:* ce qui paroît par ces mots *Baille de Veniſe*; *Baille & Garde:* & que de *Bajulicus* on a fait *Baillif*, ou *Bailly*; on a fait de même *Baillet* de *Bajuletus*. Mr. Baillet veut que je me ſois contredit dans cette formation de nom: parceque dans mes

¶ 1. On trouve autant de ces ſortes de noms ſans l'article qu'avec l'article, temoin M. Brun de Beſançon, M. Brunet, M Bruneau, M Brunel, M. Blondel, M Blondeau, Blet, Blanchet Blanchard, Blanchon, Blancheron, Noirot, Verdin, Verdelet, Vio-

mes Origines Italiennes & dans mes Françoises j'ai dit que le mot *Baillet* en la signification de couleur violette, venoit de *badius*, cela empêche-t-il que dans la signification de *petit Baille* il ne vienne de *Bajuletus*. J'ai dit dans mes Origines Françoises que le mot d'*ambler* dans la signification d'*aller l'amble*, venoit d'*ambulare*; & que dans la signification de *dérober* il venoit d'*involare*; est-ce que je me suis contredit dans ces deux étymologies? Mr. Baillet qui veut ici me ridiculiser sur mes étymologies, ne sait ce que c'est qu'étymologies. *Balletus* n'est point une syncope de *Balioletus*. De *Balioletus*, on feroit par syncope *Balletus* & le *Balletus* de Mr. de Thou a été formé par Mr. de Thou sur le François *Baillet*. Et le nom propre *Baillet* ne peut venir de la contraction de *Badioletus* ou *Balioletus* en la signification de couleur violette: car en ce cas, il faudroit y mettre un article, & dire; *Le Baillet* (1). C'est ainsi qu'on dit *Mr. le Blanc*, *Mr. le Noir*, *Mr. le Gris*, *Mr. le Roux*, *Mr. le Brun*; & non pas, *Mr. Blanc*, *Mr. Noir*, *Mr. Gris*, *Mr. Roux*, *Mr. Brun*. Mais que veut dire notre Etymologiste en disant que *Bajuletus* est l'Anagramme de *Baillet*? Mr. Baillet qui juge de tous les Livres, ne sait pas même ce que c'est qu'Anagramme.

Violet, Rouget, Rougeot, Roux, Rousset, Rousset, Rousseau, Roussat, Roussard &c. qui sont tous noms tirez de couleurs, & la plupart diminutifs, ainsi que Baillet, avec lesquels il est très-rare de voir l'article.

me. Voilà ce Savant qui m'accuſe d'ignorance & de puérilité pour avoir rendu le nom de *Baillet* par *Bajuletus :* qui dit que je ſuis un mauvais Devin : que je n'étois pas ſur mon trépié, ou que j'ai pris l'inſpiration de travers, quand j'ai rendu ce nom de la ſorte : qui dit que le Pere Commire m'offenſe en me demandant l'interprétation de ſon Songe : laquelle il n'a pû eſpérer de moi que par la force du mot & par l'Anagramme de *Bajuletus*. Comme s'il falloit être un grand Devin pour deviner qu'*Aſinus in Parnaſſo* dans le Poëme du Pere Commire, c'eſt Baillet Auteur des Livres intitulez *Jugemens des Savans* &c. Mais quoique j'aye appelé Mr. Baillet *Bajuletus*, je n'ai point prétendu l'appeler *Crocheteur*. Le ſubſtantif *Bajulus* a été fait du verbe *bajulare*, qui ſignifie *porter*, & a été dit de celui qui porte quelque choſe. De cette ſignification générale il a paſſé à une particuliére, & a ſignifié un Nouriſſier ; parceque les Nouriſſiers & les Nourices portent les enfans dans leurs bras. Et comme les Nouriſſiers ont ſoin des enfans, il a auſſi ſignifié *un Pédagogue* ; ce qui paroît par un paſſage du Scholiaſte de Sophocle que j'ai rapporté dans mes Origines

¶ 1. Baillet ne dit pas que Lazare de Baïf ait fait des Epigrammes, il dit ſeulement qu'il en a introduit l'uſage & le nom dans le Royaume, parce qu'en introduiſant ce mot il donna occaſion aux beaux Eſprits de s'appliquer à ce genre de compoſition, & de publier des Livres entiers d'Epigrammes dont l'uſage, de même que le nom, etoit au-para-

nes de la Langue Françoiſe au mot *Baillif.* Sous la troiſiéme race de nos Rois, ce mot paſſa des Nouriſſiers aux Juges & aux Tuteurs, comme je l'ai remarqué au même endroit.

XLIII.

Ce que dit Mr. Baillet que Lazare de Baïf a fait des Epigrammes, n'eſt pas véritable.

MOnſieur BAILLET, au chapitre de Meilin de S. Gelais, page 203. de la 1. Partie du Tome quatriéme: *Mais il avoit un talent particulier pour l'Epigramme: dont Lazare de Baïf avoit introduit l'uſage & le nom dans le Royaume.*

MENAGE. Lazare de Baïf n'a jamais fait d'Epigrammes (1). Mais il eſt vrai qu'il s'eſt ſervi le premier, en François, du nom d'*Epigramme.* Joachin du Bellay l'a remarqué dans ſon Illuſtration de la Langue Françoiſe, livre 3. ch. 12. en ces termes: *Lazare de Baïf n'a pas ſeulement traduit l'Electre de Sophocle, quaſi vers pour vers; choſe laborieuſe, comme entendent ceux qui ont eſſayé le ſemblable: mais davantage a donné à nôtre Langue le nom*

paravant inconnu. Je voudrois bien ſavoir cependant, ſuppoſé qu'avant Lazare de Baïf on ne ſe ſervît point du mot d'Epigramme, comment on faiſoit quand on parloit des Poëſies de Martial? Et, s'il avoit falu traduire en François ces mots Latins: *Martialis nihil ſcripſit præter Epigrammata*, comment on s'en ſeroit tiré?

*nom d'*Epigrammes *& d'*Elégies, *avec ce beau nom com osé* aigredoux ; *afin qu'on n'attribuë l'honneur de ces choſes à quelqu'au re.* Je remarquerai ici en paſſant, que Ronſard eſt auſſi le premier qui s'eſt ſervi dans notre Langue du mot d'*Ode:* comme il s'en eſt vanté lui-même. Voyez mes Obſervations ſur Malherbe.

XLIV.

Vers attribuez à Jules Scaliger qui ne ſont point de lui.

Pag. 238. de la 1. Partie du 4. Tome.

JE ſuis las de reprendre Mr. Baillet. Pour me délaſſer, je vais illuſtrer un endr oit de ſon Livre.

Monſieur BAILLET. *Le Pere Poſſevin a prétendu que les Hérétiques de Geneve avoient û la malice de ſupprimer les prémieres éditions des Epigrammes de Jules Scaliger & de ſes Poëſies Sacrées, & que dans celle qu'ils ont donnée, ils ont inſéré des Piéces ſuppoſées qui ne ſont nullement de Jules Scaliger.*

MENAGE. Je remarquerai ici à ce propos, que ce Diſtique fait pour le Pont Notre Dame de Paris, & gravé ſur ce Pont,

JUCUNDUS *geminos fecit tibi, Sequana, pontes.*
Jure tuum potes hunc dicere Pontificem,

eſt attribué à Jules Scaliger par ſon fils Joſeph: en ces termes; qui ſont du Premier

mier Scaligerana, page 101. *Habuit Joannem Jucundum, Veronensem*, (il parle de son pere, Jules Scaliger) *qui illum prima Matheseos elementa domi docuit. De quo pater hæc in Carminibus*,

Jucundus geminos fecit tibi, Sequana, pontes.
Jure tuum potes hunc dicere Pontificem.

Et cependant ce Distique ne se trouve point dans le Recueil des Poësies de Jules Scaliger, ni au chapitre de Jules Scaliger dans les Délices des Poëtes Italiens: & il se trouve dans les Poësies Latines de Sannazar, de l'édition de Paul Manuce de 1530. & dans toutes les autres suivantes. Il est à remarquer, que cette édition de 1530. est dédiée par Paul Manuce à Antoine Carloni, Prince d'Alifa: & qu'il est dit dans l'Epitre Dédicatoire, que Paul Manuce avoit fait cette édition sur la copie qui lui avoit été donnée par cet Antoine Carloni, auquel l'Auteur l'avoit confiée en mourant. Ce qui ne permet pas de douter que ce Distique ne soit de Sannazar.

Jules Scaliger, dans ses Satires, a dit de Jucundus,

Pauca tibi narrare volo, quæ dicere quondam
Mi solitus Jucundus, homo integer, acer, amusis,
Fermentato judicio, ingenioque subacto:
Quem velles vidisse adeo atque audisse loquentem:

Euclides & Vitruvius cui cedere possent,
Nam geminos posuit pinguis tibi, Sequana, pontes,
Implevitque alias immensis molibus urbes.

Ce vers *nam geminos posuit pinguis tibi, Sequana, pontes*, a pû faire croire, à Joseph Scaliger (1) que le Distique dont nous avons parlé, étoit de son pere.

XLV.

Fautes de Mr. Baillet touchant la profession de plusieurs Auteurs.

MOnsieur BAILLET dit à la page 143. de la 2. partie du 4. Tome, que le pere & le frere du Poëte Maynard étoient Présidens au Parlement de Toulouse. Ils n'y étoient que Conseillers. Voyez l'Histoire de l'Académie, de Mr. Pelliſſon.

Il dit à la page 464. de la 2. partie du 4. Tome, que Mr. Francius est Professeur à Utrecht. Il est Professeur à Amsterdam.

Il dit à la page 390. de la 2. partie du 2. Tome, que Mr. Fabrot étoit célebre Avocat d'Aix en Provence. Il étoit célebre Professeur en Droit dans l'Université

¶ 1. Joseph Scaliger doit bien moins être garant de cette citation que Vertunien qui a recueilli ce *Scaligerana* & qui ne se souvenant pas du vers de Scaliger le pere y aura substitué le distique de San-

sité d'Aix. Il n'a jamais été Avocat qu'*ad honores*.

Il dit à la page 436. de la 2. partie du 4. Tome, que Mr. Pierre Hallé a été Professeur du Roi en Eloquence dans l'Université de Paris. Cela est très-faux: quoique son parent Antoine Hallé de Caen l'ait appellé *Interpres Regius* dans ses vers sur la mort du Pere Bourbon. Il a été Régent de Rétorique dans le Collége d'Harcourt. Il est aujourd'hui Professeur en Droit dans l'Université de Paris. Il est aussi Poëte Royal: dans laquelle dignité il a succédé à Abraham Remi.

Il dit à la page 141. du 2. Tome, Part. 1. que l'illustre Scévole de Sainte Marthe étoit Présidant (2) & Lieutenant Général de Poitiers, & Trésorier de France. Il n'étoit que Trésorier de France

Il dit à la page 592. Tome IV, partie 2., que Charles Perrault de l'Académie Françoise, Premier Commis de la Surintendance des Bâtimens de France, est Médecin. C'est son frere Claude qui est Medecin.

Il dit à la page 248. Tome 4. partie 1. que Joachin du Bellay étoit Seigneur de Gonnor: ce qu'il a pris de la Croix du Maine. Il est vrai qu'on l'appeloit *Monsieur de Gonnor*, du nom de la Seigneurie de son pere: & il est ainsi appelé dans les

Sannazar qu'il savoit, & qui a quelque ressemblance avec le passage qu'on lui avoit cité.

¶ 2 Faute reconnuë & corrigée par Baillet pag. 511. du tom. 4. part. 1.

les Regîtres du Chapitre de Paris, à l'endroit où il eſt parlé de ſon inhumation dans l'Egliſe de Paris le 2. Janvier 1559. Mais il n'a jamais été Seigneur de Gonnor. Il étoit fils légitime de Jean du Bellay, Chevalier, Sgr. de Gonnor, fils d'Euſtache du Bellay, & de Catherine de Beaumont Dame du Pleſſis Maré. Et Jean Beſly qui a écrit qu'il étoit batard, a été mal informé de cette particularité: ce qui a été remarqué ci-deſſus au chapitre 35. Son pere avoit épouſé Renée Chabot, Dame de Liré: dont il ut deux enfans: René, & Joachin. René, qui étoit l'aiſné, fût Seigneur de Gonnor. Joachin, fut Seigneur de Liré. René, pour le marquer en paſſant, épouſa Catherine de Malétroit: dont il ut Claude, qui mourut jeune, ſans être marié: & par ſa mort & celle de Joachin du Bellay, Madelaine du Bellay, ſœur de Joachin, & de René, mort avant Claude, & femme du Seigneur de la Mauvoiſinière, hérita de tous les biens de ſa Branche.

Il dit au même lieu, que Joachin du Bellay étoit Chanoine & Archidiacre de Paris. Ce qu'il a pris encore de la Croix du Maine. Il n'étoit que Chanoine de Paris. En laquelle dignité il fut reçu le 19. Juin de l'année 1555. par la mort de Jean Touſſepain, Chanoine, & Archidiacre de Paris. Et il ne le fût que juſqu'au 12. Juin 1556. J'ai cru autrefois ſur le témoignage de la Croix du Maine, & ſur celui de Jean le Clerc, qu'il avoit été Archidiacre de Paris. Mais j'ai vérifié ſur les Regîtres

de

de l'Egliſe de Paris qu'il ne l'avoit point été: car il ne ſe trouve dans ces Regîtres d'Archidiacre du nom de *du Bellay*, que Louïs du Bellay, Chanoine de Paris, Tréſorier d'Angers, Conſeiller au Parlement, & Curé de S. Severin de Paris, & Euſtache du Bellay, depuis Eveſque de Paris, lequel ſuccéda à Louïs dans l'Archidiaconé de Paris.

Il dit au même lieu, que Joachin du Bellay étoit oncle d'Euſtache du Bellay Eveſque de Paris. Cela n'eſt pas véritable. Il n'étoit que ſon couſin germain. Euſtache du Bellay, Eveſque de Paris, étoit fils de René du Bellay & de Marguerite de Laval. Lequel René étoit frere aîſné de Jean, pere de Joachin: & ces deux freres étoient fils d'Euſtache du Bellay & de Catherine de Beaumont.

A la page 364. du Tome IV. Partie 2., ayant appelé Favoriti *Sécretaire des Brefs*, il s'en dédit dans ſes Corrections: où il dit, qu'il étoit Sécretaire des Chiffres. Il eſt conſtant qu'il a été Sécretaire des Brefs ſous Alexandre VII. C'eſt la qualité qu'il prend dans le titre de ſon Eglogue ſur la mort d'Hoſſchius. *Auguſtini Favoriti Lucenſis, S. D. N. Alexandro VII. ab Epiſtolis Latinis.*

Il dit à la page 286. du ſegond Tome, Partie 2. chapitre 518. que Mr. Guyet étoit Abbé de S. André. Il étoit Prieur de S. Andrade, dans le Diocéſe de Bourdeaux. D'où il a été appelé *Franciſcus Andrada* par le Pere Bourbon. Voyez la Lettre du Pere Bourbon à Franciſcus Andrada,

drada, imprimée dans les Additions des Ouvrages du Pere Bourbon, & l'Hiſtoire de l'Académie, à l'article du Pere Bourbon. Jamais Mr. Guyet ne s'eſt appelé ni n'a été appelé *Abbé*.

A la page 41. de la 2. partie du 1. Tome, il dit que la Bible Polyglotte, imprimée par Vitré, eſt du Préſident le Jay: confondant par une faute groſſiére Michel le Jay (1), premiérement Avocat au Parlement, & enſuite Doyen de Vezelay, avec Nicolas le Jay, Premier Préſident du Parlement de Paris. Ce qui fait voir que Mr. Baillet ignore également & le grand monde & la Librairie.

En verité Mr. Baillet eſt un Ecrivain peu informé de la verité des choſes. C'eſt un homme qui met toute ſa gloire à faire beaucoup de Livres en peu de tems. Et c'eſt ce qui a donné lieu à cette belle Fable du Pere Commire.

Ventoſa Palmam, pergula è faſtigio,
His increpabat vocibus Cucurbita:
Quàm lenta creſcis! Si qua Zerbyris eſt fides,
Maturus uvas decies Autumnus tulit,
Ex quo feraci quamvis agro conſita,
Vix ipſa ſupra tollis arbutos caput:
Nec heri labores juſto penſas fœnore.
Ego, Vere medio nata, jam latè locum
Inumbro foliis, atque ſola ſum nemus.
Quin ſpes coloni vinco proventu uberi.
Mira-

¶ 1. Faute reconnuë & corrigée par Baillet au même endroit, La faute touchant les noms de baptême

Mirare fœtus; quis decor! quæ granditas!
Ut sparsus ostro fulget argenti nitor!
I nunc, & illis dactylos præfer tuos.
Tum Palma; Cur inflaris, inquit, insolens
Meque ore tumido non merentem despuis?
Quia lentè cresco scilicet, neque auctibus
Adulta subitis surgo. Quod vertis probro,
Laudem meretur. Figo radices, diu
Decertaturas cum furore turbinum.
Et lustra post permulta, inhæsuras solo.
Te levior aura stirpitùs vulsam rapit:
Et, furca ni te fulciat, repas humi.
Foliorum inanem, stulta, silvam jactitas,
Quæ mox olenti computrescet in fimo,
Immunda fructus dum tuos edent sues.
At me secundas dactylis mensas juvat
Condire Regum. Nec deest ramis honor;
Illis triumphos Cæsares ornant suos.
Fabella ineptis dicta sit Scriptoribus,
Qui magno charta & temporis dispendio,
Gravare libris obstinati sæculum,
Lentos labores arguunt inertiæ,
Sterilique genio diligentiam imputant.
At citò senescit, quæ citò venit gloria,
Scriptisque super est, multa qui scribit, suis.

XLVII.

[illegible]ème de Mr. Perrault a été aussi corrigée pag. 379. du tom. 2. part. 2.

XLVII.

Plusieurs mépriſes de Mr. Baillet touchant Phrynichus.

MOnſieur BAILLET. *Phrynichus compoſa une eſpéce de Dictionnaire en 37. Livres, ſous le nom d'Apparat Sophiſtique. C'étoit un Recueil de Noms & de Verbes Attiques, dont l'Abregé, ou plutôt l'Extrait, fut imprimé en Grec à Paris en 1532. in-8. puis à Ausbourg en 1601. in-4. avec les Notes de Pierre Jean Nugnez, & de David Hœſchelius.*

MENAGE. Mr. Baillet prend ici à ſon ordinaire marte pour renard. L'Apparat Sophiſtique de Phrynichus & ſon Traité des Dictions Attiques ſont deux Livres différens. L'Apparat Sophiſtique étoit un gros volume qui contenoit, ſelon Photius, 37. Livres, & ſelon Suidas 47. ou même 74. Le Traité des Dictions Attiques étoit un petit volume: car ſelon Suidas il ne contenoit que deux Livres. Cet Ouvrage, comme il paroît par l'Extrait que nous en avons, eſt dédié à un certain Cornelianus, que Nugnez croit être Attidius Cornelianus Préfet de Syrie; duquel il eſt fait mention en cette qualité en la Vie de Marc Auréle par Capitolin. Et l'Apparat Sophiſtique étoit dédié en général à l'Empereur Marc Aurele, & par Livres à pluſieurs perſonnes particuliéres. Cet Apparat étoit une Collection de mots & de phraſes coupées. λέξεων συναγωγὴ καὶ

καὶ λόγων κομματικῶν. Et dans le Traité des Dictions Attiques il eſt traité des Atticiſmes. Ce Traité fut imprimé la premiére fois à Rome en 1517. par Zacharias Caliergi de Candie : & enſuite à Veniſe in-folio en 1524. par Aſulanus, à la fin de ſon Dictionnaire Grec-Latin : & enſuite à Paris in octavo par Michel Vaſcoſan, avec le Thomas Magiſter, le Manuel de Moſchopulus, une Collection d'Elian, & Urbicius des Mots Tactiques. Et enſuite, à Ausbourg in-4. en Grec & en Latin en 1610. avec des Notes de Nugnez & de Hœſchelius. La Verſion eſt de Nugnez. Quelque tems après la publication de ce Livre, un homme très-ſavant fit de petites Remarques très-ſavantes ſur les Notes de Nugnez. Ces Remarques furent imprimées en feuille volante dans le tems qu'elles furent faites : & elles ſe trouvent dans quelques exemplaires de cette édition de Phrynichus dont nous parlons. J'ai ouï dire à Mr. Mentel que Caſaubon en étoit l'Auteur.

Mr. BAILLET. *Le Bibliographe Anonyme dit que ce qui nous reſte de Phrynichus eſt un Opuſcule ſavant, mais fort défectueux : que Nugnez y a fait quantité d'excellentes remarques : mais que Daniel Heinſius les a publiées lui-même depuis comme en étant lui-même l'Auteur. Ce qui a donné occaſion à M. de Saumaiſe de le relever, & de le chicaner dans ſa Préface ſur Simplicius.*

MENAGE. Il y a ici autant de fautes que de mots. Il n'eſt point vrai que Daniel

niel Heinſius ait fait imprimer des Remarques ſur Phrynichus. Il n'eſt point vrai qu'Heinſius ait volé les Remarques de Nugnez ſur Phrynichus. Il n'eſt point vrai que M. de Saumaiſe le lui ait reproché: & s'il étoit vrai qu'il eût fait imprimer ſous ſon nom l'Ouvrage d'autrui, ce ne ſeroit pas le chicaner que de lui reprocher cette action. Il n'eſt au reſte parlé ni près ni loin de Phrynichus dans la Préface du Simplicius de M. de Saumaiſe. M. Baillet ne puiſe point dans les ſources. Il puiſe dans les ruiſſeaux: & dans les ruiſſeaux éloignez des ſources & remplis d'ordures. Le Bibliographe Anonyme; qui eſt un des Auteurs Claſſiques de M. Baillet, quoi qu'il ne ſoit d'aucune autorité parmi les Savans; a pris Phrynichus pour Simplicius, & Nunneſius pour Nanſius: car c'eſt des Remarques de Nanſius ſur Epictete dont parle Mr. de Saumaiſe dans ſa Préface ſur Simplicius; accuſant Heinſius de les avoir priſes. *Quæ in ipſo Simplicio ex ſcriptis codicibus emendavit, talia ſunt ut optimam, ac impendio laudabilem operam in editione Veneta corrigenda poſuiſſe poſſet videri, ſi quid de ſuo in eam correctionem contuliſſet. Uſus eſt Nanſiano codice ab ipſo Nanſio cum ſcripto exemplari collato. Quæcunque ad oram ſui libri notaverat Nanſius, ea in textum recipienda curavit clariſſimus Heinſius: ubique deletâ Nanſii manu, & ſuâ repoſitâ Correctiones & Conjecturas omnes Nanſii ſuas fecit, bonas, multaſque, quas textui donavit.*

XLVIII.

XLVIII.

Ineptie de M. Baillet touchant Laverna.

J'Ai fait une Epigramme Latine & un Madrigal Italien pour Mademoiſelle de la Vergne ; qui eſt aujourd'hui Madame la Comteſſe de la Faïette ; où je fais alluſion du Nom de *la Vergne* avec celui de *Laverna*, Déeſſe des Voleurs.

Voici l'Epigramme :

Omine felici nomen præſaga dederè
Fata tibi. Furtis pulcra Laverna præeſt.
Tu Veneres omnes cunctis formoſa puellis :
Tu cunctis ſenſus ſurripis una viris.

Voici le Madrigal :

Belliſſima LAVERNA,
Dolce ladra d'amore,
Che mi rubaſti il core,
Toſto che mi miraſti :
Deh, perche me'l rubaſti?
Ch' a te, dolce ben mio,
Seguendo il mio deſire,
Non l'avrei negat' io.
Deh, perche preferire
Vuol la man tua divina
Al dono la rapina?

Mr. Baillet veut que j'aye offenſé Mademoiſelle de la Vergne en l'appellant Déeſſe des Voleurs. Voici ſes termes ; qui ſont de ſa Préface ſur les Poëtes à l'endroit où il parle de ceux qui ont fait des alluſions ſur ſon Nom Latin *Bajuletus* : *Je ne vois pas comment ils pourroient abu-*

abuſer des exemples de Malherbe, qui a changé celui de Madame Renée en celui de Nerée; de du Bellay, qui a changé celui de Madame Viole en celui d'Olive; de Mr. Ménage qui a expliqué celui de Mademoiſelle de la Vergne par celui de Laverna: du moins ne doivent-ils pas ſoupçonner ce dernier d'avoir jamais voulu faire alluſion à la Déeſſe des Voleurs, lors qu'il a voulu honorer la vertu, la ſcience, & toutes les autres qualitez de l'eſprit & du corps qu'il a rencontrées dans une perſonne des plus accomplies du Royaume.

Mr. Baillet, qui n'a aucun uſage du grand monde, croit que c'eſt offenſer une fille que de la comparer à la Déeſſe des Voleurs. Et c'eſt au contraire lui dire une douceur : car outre que cette Déeſſe étoit belle; *pulchra Laverna, da mihi fallere*, dit Horace; on dit des Belles, qu'elles volent la liberté des hommes, quand on veut dire qu'elles gagnent le cœur des hommes. *Quæ me ſurpuerat mihi*, dit le même Poëte. Mais j'ai ajoûté dans mon Epigramme, que comme cette Belle voloit les cœurs aux hommes, elle voloit la beauté aux femmes : ce qui n'y fait pas une petite beauté. Nous diſons que les belles effacent celles qui ſont moins belles qu'elles : mais les Latins, pour exprimer la même choſe, diſent qu'elles volent la

¶ 1. M. Ménage ne s'eſt pas ſouvenu de ſon Epitaphe de Guillaume Colletet, ni de cet endroit de ſes hendécaſyllabes à Sarazin :

la beauté à ces autres moins belles. Catulle :

Lesbia formosa est : quæ cùm pulcerrima tota est,
Tum omnibus una omnes surripuit veneres.

Voiture a dit de même de Mademoiselle de Bourbon, qui fut depuis Madame de Longueville : *Selon que je la viens de dépeindre, vous jugerez bien que c'est une beauté bien differente de celle de la Reine Epicharis : mais si elle n'est pas si Egyptienne qu'elle, elle ne laisse pas d'être pour le moins aussi voleuse. Dès sa premiere enfance, elle vola la blancheur à la neige, & aux perles, l'éclat & la netteté. Elle prit la beauté & la lumiere des astres. Et encore il ne se passe guéres de jours qu'elle ne dérobe quelque rayon au Soleil, & qu'elle ne s'en pare à la vuë de tout le monde. Dernièrement, dans une assemblée qui se fit au Louvre, elle ôta la grace & le lustre à toutes les Dames, & aux diamans qui les couvroient. Elle n'épargna pas même les pierreries de la Couronne sur la tête de la Reine : & elle en sût enlever ce qui y étoit de plus brillant & de plus beau.*

Du reste, je suis assez de l'avis de M. Baillet, en ce qu'il n'aime pas ces allusions aux noms propres : & celle dont je viens de parler, est la seule qui se trouve dans tous mes Ouvrages (1) : car il ne faut

Secunde Attice, nemini secunde,
Attico prior, & prior Secundo.

Dont le premier vers paroit imité d'une Epigramme

faut pas mettre au nombre de ces allusions le nom de *Rhodano* pour Mademoiselle de Rohan; aujourd'hui Madame la Princesse de Soubise; ni celui de *Parmenis* pour celui de Mademoiselle Constantin, qui se trouvent dans mes Poëties Grecques: ce sont des interprétations de noms, & non pas des allusions aux noms. Mais je ne suis pas de l'avis de Mr. Baillet en ce qu'il dit que toutes ces allusions sont puériles, & qu'elles ont été généralement blâmées par tous les Critiques de bon goût. Mr. Baillet a parlé en cela contre sa conscience. Ces allusions sont de tous les siécles: & de toutes sortes de personnes; des Philosophes, des Poëtes, des Orateurs, des Peres de l'Eglise. Nous apprenons de Laërce, qu'Héraclides Ponticus fut appelé *Heraclides Pompicus* à cause de ses habits pompeux & magnifiques: que Chrysippe fut appelé *Crypsippe*, à cause que sa statuë qui étoit fort petite, comme il étoit fort petit, étoit cachée par une statuë équestre voisine de la sienne.

Suetone. On appeloit Labiénus, *Rabiénus*, & Claudius Tiberius Nero, *Caldius Biberius Mero*. Ciceron a fait un grand nombre d'allusions sur le nom de *Verrès*. Il est vrai qu'il débitoit sous le nom du peuple les plus froides de ces allusions. *Quæ erant dicta in Verrem frigidiùs, cæteris assignabat*

me de Beze à l'honneur de Jean Second laquelle finit par ces vers.

Unus quatuor hæc sic præstitit ille Secundus
Secundus ut sit nemini.

Un

bat, dit Quintilien. Mais toujours il les débitoit, ne les voulant pas perdre. Martial a dit d'une perſonne qui s'appeloit *Chioné*, & qui étoit brune & froide, qu'elle étoit digne & indigne de ſon nom.

Digna tuo cur ſis, indignáque nomine dicam;
Frigida es, & nigra es, non es & es Chione.

Ce nom a été formé du mot Grec χιὼν qui ſignifie de la Neige. Martial a encore fait d'autres ſemblables alluſions, dont je parlerai dans la ſuite de cette Remarque. Nous apprenons de Lactance, qu'on appeloit Saint Cyprien *Coprianus*. Saint Jerôme appele Vigilantius, *Dormitantius*. Les anciens Chrétiens voulant exprimer ces noms de Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt, Ἰησῆς Χριςός, θεῦ ὑιὸς σωτὴρ, l'exprimoient par les lettres initiales de ces cinq mots, qui feſoient *ἰχθὺς*: & comme *ἰχθὺς* ſignifie un poiſſon, les Peres de l'Egliſe ſe ſont jouez ſur ce mot, *Bonoſus, ut ſcribitis, quaſi filius ἰχθύος (id eſt, piscis) aquoſa petit*; dit S. Jerôme dans ſon Epître à Chromatius. Tertullien, Optat, S. Auguſtin, S. Paulin, font de ſemblables alluſions ſur le même mot. Sannazar appele Politien *Pulicianus*. *De Juſtitia Liv. V.*

Mr. Baillet dit qu'en blâmant les Auteurs de ſemblables jeux, il n'entend pas

y

Un certain Cripius a loué Beze de cette alluſion, mais Pline le jeune pourtant qui avoit un ſi beau champ de ſe jouër ainſi ſur ſon nom, & ſur celui de ſon Oncle ne s'eſt jamais aviſé de cette fineſſe.

y comprendre les Rieurs, qui par raillerie font de ces allusions. Et je lui demande si lors que Mr. de Valois a dit de lui,

Quis hoc poteſt videre, quis poteſt pati?
Ut ille Bajuletus, ille Bajulus, &c.

Ce n'étoit pas pour se moquer de lui que Mr. de Valois fesoit cette allusion.

Mr. Baillet dit ensuite, que les Critiques prétendent n'avoir découvert aucun vestige de ces allusions aux noms propres dans les Poëtes Grecs; ni même dans les Latins; jusqu'au cinquiéme siécle de l'Eglise. Et il ajoûte: *C'eſt ce que Barthius ne fait point difficulté d'aſſurer de tous les Latins juſqu'à Auſone & Claudien.* Et là-dessus, dans ses Preuves, il renvoye le Lecteur à Victorius, au chapitre 24. du Livre 36. de ses diverses Leçons, & à Barthius, Livre 57. de ses Adversaires chapitre 11. colonne 2699.: mais où ces deux Auteurs disent tout le contraire de ce que Mr. Baillet leur fait dire (1). Car Victorius justifie Euripide contre l'accusation de Quintilien au sujet de l'étymologie du nom de *Polinice*. Et à l'égard de Barthius, il louë Claudien & Ausone de n'avoir point donné dans ces allusions de noms propres dans leurs Panégyriques, quoi-

¶ 1. Pour Victorius, j'en demeure d'accord, mais pour Barthius, je le nie; & ces mots de Baillet, *C'eſt ce que Barthius ne fait point difficulté d'aſſurer de tous les Latins juſqu'à Auſone & Claudien*, doivent être entendus d'Ausone & de Claudien *inclu-*

quoique le nom de l'Empereur Honorius en fournît une belle occasion à Claudien, & ceux de Valentinien, de Gratian, & de Théodose à Ausone. Voilà comme Mr. Baillet cite les Auteurs. Mr. Baillet devoit citer le Castelvetro : car c'est ce Critique qui a fait l'observation que Mr. Baillet attribue à Barthius. Mais le Castelvetro se trompe, comme je l'ai justifié dans mes Observations sur l'Amynte du Tasse au sujet du nom de *Silvie*. Voici l'endroit, que je produis ici pour faire voir à Mr. Baillet que sa remarque sur l'allusion des noms propres, qu'il vante comme un chef-d'œuvre de Critique, est nulle de toute nullité.

O COME A TE CONFASSI TAL NOME. *Perchiochè il nome di* Silvia *deriva dalla voce* selva. *Ovidio :*

Silvius hinc, qui quòd silvis fuit ortus in altis,
Silvius in Latia gente vocatus erat ;

E le selve son piene d'orrore e di crudeltà : celando, come dice il nostro Satiro, angui, leoni, ed orsi, dentro il loro verde. E quindi è che, Selvaggio ; *che da* selva *parimente deriva ; val* fiero *e* crudele. *Ora, ad imitazione del detto Satiro, allude anche Mirtillo nel Pastor Fido al nome* d'Amarilli.

Cru-

delissement, quoiqu'à l'égard d'Ausone il soit vrai de dire qu'il ne s'est pas toujours abstenu de ces sortes d'allusions, dont plusieurs de ses Epigrammes, & quelques autres de ses Piéces sont toutes pleines, Catulle s'est joué sur le nom de *Mentula*.

Cruda Amarilli, che, col nome ancora
D'*amar*, ahi laſſo! *amaramente* inſegni.

*Siccome Alcippe, nell' Alceo, a quello d'*Eurilla.

Ah più cruda de' venti,
Onde prendeſti il nome.

E il Guarini, in un ſuo Madrigale, a quello di Celia.

CELIA; ſe ben i' miro;
Voi ſiete ſi fugace e ritroſetta,
Che CELIA da celarvi
Credo che ſiate detta.
Che s'aveſte vaghezza di nomarvi
CELIA dal Cielo, imitereſte lui,
Che non è bel quando ſi cela altrui.

E Monſignor della Caſa, a quello di Colonna: *in queſto Sonetto,*

Vivo mio Scoglio, e ſelce alpeſtra, e dura:
Le cui chiare faville il cor m'anno arſo:
Freddo marmo d'amor, di pietà ſcarſo,
Vago quanto più puo formar natura,
Aſpra Colonna, il cui bel faſſo indura
L'onde del pianto da queſti occhi ſparſo.

Ed a queſto propoſito non ſarà forſe diſconvenevole di riferir quì ciò ch' oſſerva Lodovico Caſtelvetro ne' ſuoi dottiſſimi e acutiſſimi Commenti ſopra la Poetica d'Ariſtotile:

le: che gli antichi Poëti, si Greci come Latini, non presero mai invenzione di lodar le lor Donne dall' origine e dalla significazione del nome: quantunque n'avesse lor potuto prestar molta: spezialmente il nome di Cintia *a Properzio; e quello di* Delia *a Tibullo: e ch' allo 'ncontro i Poëti Italiani cercano sempre d'accostarsi al nome delle lor Donne, il Petrarca particolarmente: il quale tira argomenti per mille vie da riempire le sue Rime col nome di* Laura. *La ragion che n'adduce il Castelvetro, è, che gli Antichi giudicarono lo scherzo intorno a' nomi, e l'invenzione tratta quindi, esser cose leggiere, e sapere più del plebeo che del nobile: a che si vede gl' Ingegni deboli e vili aver atteso: Siccome Marziale à fatto. Là onde Quintiliano disse,* nam & illud apud Euripidem frigidum sanè, quòd nomen *Polynicis*, ut argumentum morum frater incessit. *La qual cosa non par tanto bassa nè tanto vana nella Lingua Italiana, per leggiadria delle parole colla quale è stata trattata, o per altra proprietà non conosciuta, ch' abbia la Lingua Italiana. Egli è ben vero che tai scherzi intorno a' nomi sono per lo più freddi: e sono stati da me eziandio, quanto da alcun altro, avviliti e vituperati nella Vita di Mamurra: benche scritta da me nella mia giovinezza, nel qual tempo piacciono assai simili scherzi di parole. E vero parimente, che di que' scherzi ve ne son di freddi appresso Marziale. Verbi grazia, sopra i nomi di* Chione, *d'*Farino, *di* Mirtillo, *di* Palinuro. *E tanto meno son lodevoli appresso di lui, ch' alcuni de'*

nomi intorno a' quali va ſcherzande, furono da eſſo finti: ſiccome egli ſteſſo lo teſtifica. Ma non è altrimenti vero, che gli antichi Poëti, così Greci come Latini, non fecero mai alluſione al nome delle lor Donne. Serve per teſtimonianza del contrario quel vaghiſſimo Epigramma di Macedonio ſopra'l nome di Parmeni,

Livre VII. de l'Anthologie.

Παρμενὶς ἐκ ἔργῳ τὸ μὲν ὄνομα καλὸν ἀκέσας
Ὠϊσάμην. σὺ δέ μοι πικροτέρη θανάτου.
Καὶ φεύγεις, καὶ ὃ φιλέοντα διώκεις,
Ὄφρα πάλιν κεῖνον καὶ φιλέοντα φύγῃς.

E queſto di Meleagro, ſopra Trifera;

Ibid.

Νὴ τὴν τηξαμένην χαροποῖς ἐνὶ κύμασι Κύπριν,
Ἔστι καὶ μορφᾶς ἀ Τρυφερὰ τρυφερά.

Aggiugno a queſti due Epigrammi queſto di Platone ſopra la morte d'Aſtere, ſuo diletto;

Dans Laërce.

Ἀστὴρ μὲν πρὶν ἔλαμπες ἐνὶ ζωοῖσιν ἑῶος.
Νῦν δὲ θανὼν, λάμπεις ἕσπερος ἐν φθιμένοις.

e queſto luogo di Teocrito, nell' Idillio 26. intitolato Βάκχαι, Ἐξ ὄρεος πένθημα, καὶ ἐ πευτῆα, Φέρσται. *Nè Ovidio, ch' era di belliſſimo e d'elevatiſſimo ingegno, ebbe a ſchifo d'uſar tai ſcherzi ſopra i nomi.*

Mirabar quare tibi nomen *Acontius* eſſet.
Quod faciat longè vulnus, acumen habes.

dice appreſſo di lui Cidippe nella Piſtola ad Acon-

Aconzio. Scherzò parimente l'istesso Poëta in un suo Epigramma sopra il nome di Furia.

Cur ego non dicam, FURIA, te furiam? Quintiliano.

Quanto a Euripide accusato di freddo da Quintiliano intorno al nome di Polinice, *risponde gli il grand Ugone Grozio nella sua bellissima e dottissima Prefazione sopra le Fenisse del detto Poëta: dicendo*, erat & hoc illorum temporum, quòd nominibus infantium quæ lustrico, sive nominali die, sacris adhibitis indebantur, vim quandam vaticinam esse crederent. Quod si consideremus, non tam frigidum nobis videbitur, quàm visum est Quintiliano, quòd nomen *Polynicis* bis in hac Tragœdia ex origine sua explicetur: Æschyli exemplo, qui idem antè fecerat: quod nec Sophocles vitavit in nomine *Ajacis. Giustifica altresì Euripide; ma con altre ragioni; il Vittorio nelle sue Varie Lezioni, Libro 36. cap. 24. dove è egli da vedere. Ma contuttociò, è vero ciò che dice lo Scaligero nell sue Conghietture sopra Varrone a carte 145. che Euripide scherzò troppo sopra tai nomi. Sono queste le parole dello Scaligero sopra queste di Varrone*, apud Ennium, *Andromachæ* nomen qui indidit rectè indidit. Quapropter Parim Pastores nunc *Alexandrum* vocant. Imitari dum voluit Euripidem, & ponere etymon, est lapsus. Nam Euripides quòd Græca posuit, omnia sunt aperta. Ille ait, ideo nomen additum Andromachæ, quòd ἀν-

δρὶ μάχεται. Hoc Ennii quis poteſt intelligere in verſu ſignificare, *Andromachæ nomen qui indidit, rectè indidit? Sono dico queſte che ſeguono, le parole dello Scaligero ſopra detto luogo di Varrone:* Crebri ſunt in hac licentia, ac nimis invenuſti Græci Poëtæ, ſed maximè Euripides: ut de *Polynice*, quòd ſit νεικέων ἐπώνυμος, de *Penitheo*, μὴ πένθος εἰσάῤῥῃ δόμοις. Æſchylus de *Prometheo*, quòd eum oporteat προμηθέως ex malis evolvi: de *Artapherne*, nimis putidè; quòd Φρένας ἔχοι ἀρτίας. Nam quis ſanus Perſico nomini etymon Græcum attribuat? Sic Euripides de *Thyeſte*, ἐπώνυμα δείπνα Θύεσ8: ut citant Grammatici. Et de *Apolline*,

Ὦ χρυσοφεγγὲς ἅλι' ὥς μ' ἀπώλεσας,
Ὅθεν σ' Ἀπόλλων' ἐμφανῶς κλῄζει βροτός.

Citat Macrobius. Sophocles etiam aliquando, ut de *Ajace*. Sed parciùs, ut decet ſanum & ſobrium Poëtam, & qui ſanè principem locum in theatro Græco obtinet. In Græcis hoc tolerandum erat. At quis ferat in Ennio? Item, in Plauto.

Quid refert mihi Chryſalo eſſe nomen, niſi factis probo?

Tolerabile, quod dixit Auſonius de Proteſilao,

Victima quòd Troja prima futurus eras.

At non ferendum, quòd *Proteſilaum* videtur ſentire dictum, quòd πρῶτος ἐλάσατο τὸν θεόν: cùm ſit πρῶτος λαὸς: & Πρωτεσίλαος ſimilis compoſitio cum pleonaſmo:

nasmo : ut ἐλιεσίτεπλος, ἀλιεσίμαρχος. *Ma tornando a Euripide : il suo scherzo circa il nome di* Polinice *a me par più scusabile ancora ch' infiniti altri del Petrarca sopra il nome di* Laura. *Verbi grazia, quand' egli ragiona di Laura come si fosse Dafne, l'amata d'Apollo. Il che imito il nostro Ronsardo ; parlando anch'egli, alle volte, della sua Cassandra, come se fosse la Troiana, figliuola di Priamo. Non è dunque da riprendere il nostro Poëta : per aver qui scherzato sopra il nome di Silvia.*

XLIX.

Mépriſe de Mr. Baillet touchant les Pandectes de Geſner.

MOnſieur BAILLET. *On a de Gesner deux principaux Ouvrages : ſavoir, ſa Bibliothéque, & ſes Pandectes. Ce dernier Ouvrage eſt compris en XIX. Livres de Partitions univerſelles, en deux gros volumes in Folio.* Tome 2. partie 1. page 13.

MENAGE. Il n'eſt point vrai que ces XIX. Livres ſoient en deux gros volumes. Ce qui fait le ſegond volume de ces Pandectes, n'eſt qu'un petit volumet : & environ la quatriéme partie de ce premier contenant ces 19. Livres. Et ce ſegond volume contient le 21. Livre ſeulement : le 20. qui comprenoit la Médecine, n'ayant pas été imprimé.

L.

De l'Abregé de la Bibliothéque de Gesner par Jean Jaque Fris.

MOnsieur BAILLET dit en parlant de cet Abregé: *Si cet Ouvrage a été imprimé, il n'a point fait grand bruit jusqu'ici:* il est constant qu'il n'a point été imprimé. Et Mr. Baillet, qui est un grand Bibliothécaire, devoit être informé de cette particularité.

LI.

Ignorance de Mr. Baillet dans son métier de Bibliothécaire touchant le Livre du Mazzoné sur la Comédie de Dante.

Page 6. Tome 4. partie 1.

MOnsieur BAILLET. *Un des plus échauffez contre la Comédie de Dante, semble avoir été ce Castravilla, contre qui Jacques Mazzoni se crût obligé de prendre la défense de Dante, au rapport de Vittorio Rossi: qui dit que Mazzoni mit sur ce sujet deux Volumes entiers au jour, qui ne sont pas moins un témoignage de son érudition, qu'une Apologie de l'Ouvrage de Dante.*

MENAGE. Il est vrai que le Rossi dans l'Eloge du Mazzoni, dit que le Mazzoni mit au jour ces deux Volumes. *Dantis Poëtæ patrocinium adversus Castravillam, à quo oppugnabatur, duobus editis voluminibus, doctè, eruditeque suscepit.* Et il

eſt vrai auſſi que le Mazzoni avoit compoſé deux Volumes pour la défenſe de Dante. Mais il eſt conſtant qu'il n'a fait imprimer que le premier. Ce qui paroît clairement, & par le titre, & par la Préface de ce premier Volume. Le ſegond eſt manuſcrit dans la Bibliothéque du feu Cardinal Barberin.

J'apprens d'une Lettre de Mr. Magliabéchi à Dom Jean Mabillon, écrite de Florance le 22. Avril 1687. qu'on vient d'imprimer en Italie ce ſegond Volume, & qu'on y imprime le premier. Voici les termes de cette Lettre qui regardent cette particularité: *In Ceſena, ſe non erro, già che non hò ancora avuto il Libro, è ſtata ſtampata la ſegonda parte della difeſa di Dante del Mazzoni, che non era mai eſcita in luce, e veniva da' dotti deſideratiſſima. Io l'avevo però già letta manoſcritta, perche ſi trovava in Libreria del Signor Cardinal Franceſco Barberino, dal quale a' miei preghi la chieſa in preſto il Seremſſimo e Reverendiſſimo Signor Principe Cardinal Leopold, e la tenne quà qualche tempo. Adeſſo riſtampano la prima parte della detta Difeſa di Dante del Mazzoni, che era già ſtata ſtampata, ma non ſi trovava più: onde era Libro non ſolo dotto & erudito, ma anche raro aſſai. Io hò ſcritto à chi me ne hà dato avviſo, che ſarebbe beniſſimo fatto che procuraſſero di trovare le Lezzioni manoſcritte che l'iſteſſo Mazzoni fece ſopra Dante, ſi dove il detto Dante deſcrive l'immaginativa potenza della noſtra anima: come anche ſopra il ſeguente ſuo-*

verſo, La gloria di colui che'l tutto muove. *Mentre che gli rieſciſſe il trovarle, certo che ſarebbe à tutti gl' eruditi gratiſſimo il vedere le dette Lezzioni, che il medeſimo Mazzoni fece ſopra i Brindis, eſplicando quell' Ottava dell' Arioſto, che principia,*

Non era Rodomonte uſato al vino,
Perche la Legge ſua lo vieta, e danna.

La notizzia ſuddetta che ſi ſia ſtampata la ſegonda parte della Difeſa di Dante del Mazzoni, certo che ſarà ſommamente grato all' eruditiſſimo Signor Abate Menagio, che riveriſco.

LII.

Le Livre de l'Elocution attribué par Mr. Baillet à Démétrius Phaléreus, n'eſt pas de Démétrius Phaléreus.

MOnſieur BAILLET dans un nombre infini d'endroits de ſon Livre, attribuë à Démétrius Phaléreus, le Livre de l'Elocution; autrement Περὶ ἑρμηνείας. Ce Livre n'eſt pas de Démétrius Phalereus. Il eſt de Denis d'Halicarnaſſe. Ce qui a été démontré par Mr. de Valois l'aîné. J'ai rapporté ſes raiſons dans mes Obſervations ſur Laërce au Chapitre de Démétrius Phaléreus.

LIII.

LIII.

Addition au Chapitre de Pierre de Lamoignon. Ignorance de Mr. Baillet dans son Métier de Bibliothecaire.

JE donne avis à Mr. Baillet d'ajoûter Germain Audebert aux Auteurs dont il parle, qui ont fait mention honorable de Pierre de Lamoignon Oncle de Mr. le Premier Préſident de Lamoignon. Voici comme Audebert a parlé de ce Pierre de Lamoignon: Page 316. Tome 4. Partie 1.

Adfuit, heu! fato nobis ereptus iniquo
Nuper: at ante diem, LAMONIUS. *Ille ſedebat*
Purpurea primùm ſplendens in veſte Senator;
Deinde Libellorum dignatus honore Magiſtri,
Ordinis ante alios tanti digniſſimus omnes.
Nil tamen in toto geſſit præclarius ævo
Divinum, quàm quod juvenem produxerit Orbi:
Cujus ſcripta premunt veteresque, novoſque Poëtas,
Et teneros ſuperant juvenilis pectoris annos.
Huic adeo aſſurgit Phœbi chorus omnis, & unà
Aſſiſtunt Charites, & plurima turba leporum.
Dum procul ex alto tacitus deſpectat Olympo
Hæc pater, à nato ſuperari ſe quoque gaudet.

C'eſt dans ſa Parthénope. De ſon côté, Pierre de Lamoignon a auſſi célébré

Germain Audebert par une épigramme de douze vers, imprimée dans le *Deliciæ Poëtarum Gallorum :* car c'eſt de Germain Audebert dont a voulu parler Pierre de Lamoignon dans cette Epigramme. Ces douze vers ſont les ſeuls de Pierre de Lamoignon qui ſont imprimez dans les Délices des Poëtes François: & ainſi Mr. Baillet s'eſt tout-à-fait mépris, en diſant au chapitre de Pierre de Lamoignon, *Les Poëſies de ce jeune Auteur ont été imprimées à Paris in-4. & enſuite en Allemagne l'an* 1619. *au ſegond Tome du Recueil des Délices des Poëſies Latines de la France, par le prétendu Ranutius Gherus.*

Il me reſte à remarquer, que ce Maitre des Requêtes de Lamoignon dont il eſt parlé dans les Vers d'Audebert, c'eſt ce *Carolus Lamonius* dont il eſt parlé dans la Vie du Préſident de Thou, en ces termes: *Carolus Lamonius, vir bonus, & aliqua proximitate cum patre conjunctus, Libellorum Supplicum in Regia Magiſter, rei ſalinariæ inſpiciendæ, quæ perperam, per Delfinatum, Provinciam, & Septimaniam adminiſtrari dicebatur, cum delegatis miſſus fuerat: hic, rogatus à patre ut filium in Urbem rediens, ſecum reduceret, eum, petitâ à Jacobo Cujacio veniâ, ſecum Gratianopolim primùm duxit; ubi Franciſcum Bellomontium Adretium, vulgò* Baronem *dictum vidit, cùm Adretium ſalutandum in Epiſcopi ædibus veniſſet, & Salucias cum copiis Regiis, quæ Subalpinæ regionis præſidiis deſtinatæ erant, proficiſceretur. Hominem tanti nominis dum cum La-*

Lamonio in horto deambularet, attentis oculis conspicatus: qua pingendi facultate adhuc erat, eum, ubi abiit, ex memoria sic effinxit, ut ab omnibus dignosceretur. Et ce qui suit. C'est à la page 6. de l'édition de Geneve: ce Charle de Lamoignon avoit été long-tems célébre Avocat du Parlement de Paris. Et il en est parlé en cette qualité dans le Dialogue des Avocats d'Antoine Loisel.

LIV.

Ce que dit Mr. Baillet que l'Amynte du Tasse est le premier Ouvrage où l'on ait introduit des Bergers sur le Théatre, n'est pas veritable. Plusieurs particularitez curieuses touchant les Eglogues & les Pastorales.

MOnsieur BAILLET. *L'Amynte du Tasse a été le premier Ouvrage, où l'on ait introduit des Bergers sur le Theatre.* Tome 4. Partie 1. pag. 393.

MENAGE. Cela n'est pas véritable. C'a été un certain Agostino Beccari de Ferrare qui a été l'Inventeur de la Pastorale. Son *Sacrificio*, *Favola Pastorale*, est de 1553. & l'Amynte du Tasse n'est que de 1573. J'ai fait là-dessus une grande Observation dans mes Remarques sur l'Amynte du Tasse. Et comme je l'ai fort augmentée & mise dans un plus grand jour depuis l'édition de mon Amynte, je la produirai en cet endroit: étant persuadé qu'elle ne déplaira pas à mes Lecteurs.

La Favola Paſtorale, o come la chiama il Taſſo, la Favola Boſcareccia, *è un Poëma Drammatico, nel quale le perſone introdotte ſono Paſtori o Bifolchi, Ninfe o Paſtorelle. Non è ſtato conoſciuto da gli Antichi: anzi è coſa moderna. Giovan Battiſta Manſo, Marcheſe di Villa, nella Vita del noſtro Poëta, lo fa inventore di queſto genere di Poëma. Et pare che l'iſteſſo Taſſo ſe ne faccia anche l'inventore: dicendo in un ſuo Sonetto, nella parte terza delle ſue Rime,*

Ardite ſi, ma pur felici, carte
Vergai de' vaghi paſtorali amori,
Et fui coltor de' Greci antichi allori
Nelle rive del Pò, con novella arte.

L'Autor de' duo Verati vuole che ne ſia il primo componitore un certo Agoſtin de' Beccari. Le parole del Marcheſe di Villa e quelle dell' Autor de' Verati, come quelle che ſcoprono l'origine della Paſtorale, e contengono di più molte circonſtanze curioſe intorno al noſtro Aminta, ſono qui da riferire. Quelle del Marcheſe, ſon queſte: Quivi (*in Ferrara*) nel verno ſeguente (1573.) compoſe, e fè rappreſentare il ſuo Aminta; ch' egli cognominò *Favola Boſcareccia*; con general lode e maraviglia di ciaſcheduno ch' allora l'udì, o che l'a poſcia letto: così per l'eccellenza del componimento, giudicato per ogni ſua parte perfettiſſimo in ſe medeſimo, come per l'invenzione del Poëma eziandio. Percioche, quantunque ſia ſecondo l'univerſali

sali e antiche regole della Poëtica composto, nondimeno, quanto alla scena & alle persone in essa rappresentate, & à loro costumi, non se n'era fin à quel tempo nella nostra lingua, nè meno nella Latina, o nella Greca, veduto un' altro tale. Onde se ne puo senza fallo chiamar l'inventore. Concioſiacoſache coloro fra gli Antichi che introdussero nelle Scene Boscareccie le Buccoliche rappresentazioni, e le persone de' Pastori e delle Ninfe, come furono tra' Greci Teocrito, e tra' Latini Virgilio, e tra' nostrali il Sannazaro, & alcuni altri Scrittori d'Egloghe; non componessero Favole perfette, nè d'una intiera azzione, nè del richiesto spazio di tempo, o di convenevole ligamento e scioglimento; e molto meno con le parti necessarie della quantità; senza le quali niun Poëma si può chiamar regolato: ma gl' introdussero a semplicemente favellare quel che loro veniva à grado, senza sottoporsi ad altra regola ch' all' osservanza del costume: onde i loro componimenti si potrebbono più tosto una raunanza di molte Scene, che una Favola Scenica chiamare, avendo essi l'altre regole lasciate alla Comedia & alla Tragedia, che loro parvero maggiormente capaci delle Drammatiche osservazioni. Ma Torquato, facendosi scena de' Boschi, e ritenendo le persone pastorali, si sottopose non men al costume dell' Egloghe ch' alle regole della Comedia e della Tragedia parimente: facendo di tutte tre una maravigliosa, ma vaghissima e regolatissima com-

Ces paroles servent de réponse à ce que dit Monsieur Huet, que les Italiens se sont trompez, attribuant l'invention de la Pastorale au Beccari, ou au Tasse, il prétend que la Pastorale a été formée des Chansons Pastorales des anciens. C'est dans sa Dissertation des Romans. Le Pere Rapin prétend qu'elle a été formée sur le Cyclope d'Euripide. C'est dans ses Considerations sur la Poëtique.

compoſizione. Percioche dall' Egloga preſe, come ora dicevamo, la Scena, le perſone Paſtorali, e'l coſtume: dalla Tragedia, le perſone divine, l'eroiche, i Chori, il numero del verſo, e la gravità della ſentenza: dalla Comedia, le perſone communali, il ſale de' motti; e la felicità del fine, più propria alla Comedia ch' all'altre due. La compoſizion poi di queſto meſcolamento, quanto all' unità e integrità della Favola, & al ſuo circuito, e quanto alla protaſi, & alla cataſtrofe, & all' altre parti quali e quante elleno devono eſſere, diſpoſe egli ſecondo le regole, e alla Tragedia e alla Comedia ugualmente communi: delle quali fù così diligente oſſervatore che in tutto quel Poëma non a potuto l'Invidia ſteſſa ritrovar mancamento alcuno: ſe non è per avventura ch' ad altri parvi aſſai brieve. Il che fece egli à volontà del Duca Alfonſo: e forſe ad imitazione degli antichi Compoſitori dell' Egloghe. Laqual ſua nobiliſſima invenzione è ſtata in modo dagli altri begl' Ingegni dell' età noſtra approvata, che ſi come egli fù il primo che à ſcrivere di queſta ſorte di Poëma ſi foſſe meſſo, così molti poſcia ſtati ſono coloro che incontanente imitandolo, anno con ſomma lor lode la noſtra Lingua da altri tali vaghiſſimi componimenti arrichita. *Oſſerverò quì incidentemente, che Clemente Bartoli da Urbino, il quale faceva conſerva di tutte le Paſtorali Italiane, ne laſciava vedere nel ſuo gabinetto fin al numero di ottanta, come lo teſtifica il Zuccolo nel Dialogo dell' Emi-*

Eminenza della Paſtorale. Le parole dell' Autor de' Verati ſono queſte : Aſſi dunque à ſapere, che la Poeſia Paſtorale, benche 'n quanto alle perſone introdotte riconoſca la ſua primiera origine, e dall' Egloga, e dalla Satira degli Antichi, nulladimeno quanto alla forma & ordine può chiamarſi coſa moderna; eſſendo che non ſi trovi appreſſo l'Antichità di tal favola alcuno eſſempio Greco o Latino. Il primo de' Moderni che felicemente ardiſſe di farlo, fù Agoſtin de' Beccari, onorato Cittadin di Ferrara: da cui ſolo de riconoſcere il mondo la bella invenzione di tal Poema. Avendo dunque coſtui veduto; e certo con gran giudizio; che l'Egloga non è altro che un breve, e come ſuona la voce, ſcielto ragionamento di duo Paſtori, in niuna altra coſa differente da quella Scena che i Latini chiaman *Diverbio*, ſe non nell' eſſer unita indipendente, col ſuo principio e fine, in ſe ſteſſa. E veggendo ancor che Teocrito, famoſiſſimo Greco e maeſtro del gran Vergilio, uſcendo dell' ordinario numero di coloro che parlano in così fatti componimenti, una ne fece (*Le Pompe d'Adone*) non ſol di molte perſone, ma di ſoggetto ancor più drammatico dell' uſato, e di lunghezza più dell' altre notabile, con cinque Interlocutori; de' quali alcuni parlano prima ſenza l'intervento degli altri, e gli altri poi ſopravengono e fanno la parte loro: e finalmente, con quella diſtinzione, e di tempi, e di luoghi, e di fatti ch'è propria del Poema Drammatico.

E più oltre ancora considerando quel che dice Aristotele, che la Tragica e la Comica Poesia da molto debole nascimento crebbono à quell' ampiezza che tra noi le veggiamo, e che la Tragedia fù da principio cosa molto imperfetta, e che patì diverse alterazioni prima che si posasse alla grandezza dov' ella è; che non aveva se non un solo Istrione, e che il verso se fù mutato; e che di saltatoria divenne grave: il che fù detto ancora da Orazio nelle sua Poëtica Pistola, e'n parte da Diogene Laerzio nella Vita di Platone: il qual dice che da principio il Poëma Tragico si faceva col Choro solo, e che Tespi fù il primo che gli diede un solo Istrione. Esaminando, dico, tutte queste cose il Beccari, avisò di potere tanto più convenevolmente far lo stesso anch' egli della Egloga, quant' ella a, senza dubbio, con la Pastorale assai maggiore conformità che non ebbero la Comedia e la Tragedia co' debilissimi lor prencipii; che niente altro, per testimonio del medesimo Aristotele, furono che rozzi, e, secondo che la ragione ci persuade, assai brevi improvisamenti. E così occupando, non senza sua molta lode questo bel luogo, da penna Greca o Latina non ancor tocco, e regolando molti Pastorali ragionamenti sotto una sola forma di Drammatica Favola, e distinguendola in Atti, col suo principio, mezzo, e fine sufficiente, e proporzionato col suo nodo, col suo rivolgimento, col suo decoro, e con l'altre parti sue necessarie, se non il choro

che

che fù poi giunta del Taſſo; ne fè naſcere una Comedia; ſe non in quanto le perſone introdotte ſono Paſtori: e per queſto lo chiama *Favola Paſtorale*. Tal che ſi come la Vita cittadina à il ſuo Dramma che ſi chiama *Comedia*, così per opera del Beccari, la Vita Paſtorale anch' eſſa à il ſuo che ſi chiama pur *Paſtorale*; ancorche in forma Comica ſia compoſta. La'nvenzione è poi ſtata con tanto applauſo ricevuta dal mondo, e ſi felicemente autenticata in Parnaſo, che i primi Trovatori del noſtro ſecolo; e ſpezialmente il ſopranominato Torquato Taſſo; il qual non può negare d'eſſere ſtato nel ſuo belliſſimo Aminta imitator del Beccari; ſi ſon recati a gran pregio, non ſolo lo'mpiegarvi l'opere loro, ma il conſeguire ancora; o ſperarne almeno, ſovrano onore, e lode di Poëſia. Or queſto titolo di *Favola Paſtorale*, non vuol dire altro che azzione di quella ſorte d'uomini che *Paſtori* ſono chiamati. E percioche ogni azzione Drammatica biſogna che ſia Comica, o Tragica, o miſta, il Sacrificio del Beccari non a dubbio che in forma di Comedia non ſia teſſuta: avendo le perſone private, il riſo, il nodo, lo ſcioglimento, e'l fine ch'è tutto Comico. Ma egli non la volle chiamar *Comedia*, prendendo nome generico in vece dello ſpecifico, e diſſe anzi *Favola* che *Comedia*, per non uſar impropriamente quel nome; il quale avenga che per la forma e per l'altre ſue parti ottimamente le conveniſſe, nulladimeno per eſſer fuori della Città, e non rap-

rappresentandosi cittadini, assai men propriamente dell' ordinario col titolo di *Comedia* si sarebbe nomata : E poi corso questo aggiunto di *Pastorale* a col tempo acquistato forza e significato di sostantivo. Tal che, quando si dice *una Pastorale*, senz' altra Compagnia, s'intende Favola di Pastori. E così per tutto è oggi questo nome ricevuto & inteso, quand egli è solo: *La Pastorale del Beccari : La Pastorale del Tasso.* E così ancora di tutte l'altre, benche gli Autori loro si sien serviti di quella voce per adiettivo, quando l'anno accompagnata con *Favola*, che significa qualità, e non per sostantivo significante azzione distinta da quella Favola: *e quel che segue. Que' duo Verati, per dirlo di passo, sono Discorsi in difesa del Pastor Fido contra Giason di Nores, nobile Cipriotto, ma originario di Normandia, celebre Professor di Filosofia nello studio di Padova ; il quale, discorrendo della Poëtica, aveva parlato delle Tragicomedie Pastorali; come dimostri nella Poëtica: e furono così intitolati dal Verato, celebre Comediante di quel tempo: sopra la morte del quale fece il nostro Poëta quel bellissimo Sonetto che si legge nella prima parte delle sue Rime, e comincia* Giace il Verato quì. *E que' Discorsi sono del Guarini, come lo scrisse il Presidente Tuano nel libro 99. delle sue storie. L'Autor delle Annotazioni sopra il Pastor Fido, il quale è l'istesso Guarini, fa menzione anch' egli di questo Agostin de' Beccari : dicendo, che Torquato Tasso ad imitazion di lui a introdotto il Satiro nella Sce-*

Tuano Libro XCIX. della sua Istoria pag. 102.

Scena. Fù ristampata in Ferrara l'anno 1587. questa Pastorale d'Agostin de' Beccari da Ferrara: revista dall' Autore, e in molti luoghi accresciuta. Nella Prefazione, lo Stampatore dice così: Nè molto passerà ch' anche vi potrei dare la Dafne, Opera Pastorale del medesimo Autore. Lequali vi dovrian senza fallo esser grate, così perche sono molto essemplari ed argute, come perche vengono da persona che diede principio à così fatti componimenti. Percioche avanti che il Signor Beccari facesse questo suo Sacrificio; che ben è da trenta quattro anni; non si leggevano se non poche Egloghe rozze: nelle quali sol due ò tre persone parlavano.

Ma tornando all' origine delle Favole Boschereccie, scrisse Donato, che furono le Virgiliane Egloghe nella Scena rappresentate. Bucolica triennio, Asinii Pollionis suasu perfecit: eoque successu edidit, ut in Scena quoque recitarentur. *Il Comte Baldesar Castiglione e il Signor Cesar Gonzaga fecero insieme una Egloga intitolata* Tirsi: *non solo di lunghezza più delle altre notabile: e con interlocutori: de' quali alcuni parlano prima senza l'intervento degli altri; e gli altri poi sopravengono, e fanno la parte loro; ma con un Choro di Pastori, e con una Moresca. Fece altresì Francesco Berni la Cattrina, Atto Scenico Rusticale.*

Ora, come ad imitazione dell' Egloghe di Pastori fecero i Poëti moderni Favole Pastorali, così ad imitazione dell' Egloghe di Pescatori, fecero Favole Pescatorie, ovvero

ovvero Nautiche. Il Signor Ugone Grotio, uomo in ogni ſcienzia dottiſſimo, e benche da tutti Litterati ſommamente, non pero baſtevolmente lodato, vantaſi nel ſuo Idillio Nautico d'aver il primo corſo l'arringo di queſta ſorte d'Idillii. Non audita cano. *Non ſo il perche: neſſuno potendo dubitare ch' inanzi à lui Giacobo Sannazaro n'aveſſe compoſti. E per i ſuoi Idillii Nautici vienne egli cellebrato dall' Arioſto nel Canto ultimo del Furioſo.*

Giacobo Sannazar, ch' alle Camene
Laſciar fa i monte, & abitar l'arene.

E dal Marini nel primo Sonetto delle ſue Rime Maritime.

La nobil Cetra, ond' Arion primiero
L'Onde affrenò ſù l'animato legno.
Indi d'Auſtro placar ſolea lo ſdegno
E'ntenerir gli ſcogli il gran Sincero.

Anzi da Lilio Giraldi nel Poëma de Incommodis Urbanæ direptionis, *è tenuto per lo primo Autore di tali Poëmi.*

Et Syncerus abeſt, cecinit qui primus in acta
Non priùs auditum Carmen: quo gurgite ab alto
Proſiluit Triton, ſimul & chorus Amphitrites.

Siccome anche da Giovan Battiſta Criſpo nella Vita del Sannazaro: Fù il primo che ſcriſſe

ſcriſſe Egloghe Peſcatorie. *Delche vantaſſi l'iſteſſo Sannazaro nella ſua Egloga a Ferdinando, Duca di Calabria.*

Nunc litoream ne deſpice Muſam,
Quam tibi poſt ſilvas, poſt horrida luſtra Lycæi,
Si quid id eſt, falſas deduxi primus ad undas:
Auſus inexpertà tentare pericula cymbâ.

Il che non è vero: eſſendo manifeſto che Teocrito abbia compoſto un Idillio Peſcatorio. Ma non avendone compoſto che uno; e quell' iſteſſo molto breve; ſi può dire che'l Sannazaro che ne à fatto molti, e lunghiſſimi, ne ſia ſtato il primo componitore. Il che pure deeſi intendere non aſſolutamente: eſſendo veriſimile che non pochi de' Poëti antichi, de' quali a noi non ſon pervenute le Opere, abbian fatto Poëmi Peſcatorii: o Nautici: Giulio Pollice IV. 7. 2. tra i generi de' Poëmi facendo menzione de' Nautici. Ed a queſto propoſito è da oſſervare che Bernardino Rota, Poëta Napoletano celebre per le Poëſie Latine e Toſcane, fù il primo autore d'Egloghe Peſcatorie nella Lingua Italiana, come afferma Scipione Ammirato in una ſua Lettera poſta avanti l'Egloghe Peſcatorie del Rota, ſtampato in Napoli l'anno 1572. E l'iſteſſo Rota nella ſua prima Egloga invocando le Ninfe del Mare, dopo aver lodato il Sannazaro, dice così,

Deh raccogliete intorno al voſtro lido
Il ſuon de' nuovi accenti.

Quante

Quanto alle Favole Pescatorie, il primo che ne fece, fù Antonio Ongaro: il quale nel suo Alceo, Favola Pescatoria è stato così diligente Imitator del nostro Aminta, che questo suo Alceo da alcuni, Aminto Bagnato *si domanda. Torquato Tasso anch' egli pare aver voluto scrivere una Favola Pescatoria: dicendo al Signor Alessandro d'Este,*

O fanciul d'alto ingegno, in mezo all' onde
Nacque la Dea che Pafo onora e Gnido,
Com'è di chiara fama antico grido:
Et ama ancora il Mare, e le sue sponde.
Nè sol fra rozzi tronchi e verdi fronde
Di vaga selva ella fà dolce nido:
Ma'n cavernoso scoglio, e'n falso nido
Col pargoletto suo talor s'asconde.
Quinci il Ciclope Galatea fugace
Chiama d'un' alta rupe, e dentro all' acque
D'amore ardon le Foche e le Balene.
E se già celebrai col canto audace
I boschi ombrosi, e'l canto audace piacque,
Piaccià, s'essalterò l'apriche arene.

Il Cavalier Marini, nella Dedicatoria de' suoi Idillii, si gloria d'essere il primo ritrovatore di essi nella Lingua Italiana. Nientedimeno, parecchi anni avanti a lui n'aveva il Preti publicato uno: cioè, quella d'ella Salmace. Ma sopra di ciò trattenendosi detto Cavaliere col Signor Cappellano, gli disse, che'l Preti l'aveva compos-

to

to ad imitazion de' ſuoi; da ſe a lui, come al ſuo parzialiſſimo amico, communicati buon tratto di tempo innanzi che foſſero dati alle ſtampe. Ma circa al nome Italiano ſolamente fù ritrovatore d'Idillii il Marini: che circa al reſto che altro ch' Idillii ſono tante Egloghe Drammatiche e narrative compoſte innanzi al Marini?

Il Sannazaro anch' egli nella ſua Arcadia ſi vanta d'aver il primo nel ſuo ſecolo riſvegliate le addormentate ſelve, e moſtrata à' Paſtori di cantare le dimenticate Canzoni.

LV.

Ignorance de Mr. Baillet dans ſon Métier de Bibliothécaire, au ſujet de la Gatomachie de Lopé de Véga.

MOnſieur BAILLET. *Il eſt bon d'avertir le Lecteur que lors que Lopé de Véga vouloit écrire des plaiſanteries & des bouffonneries, il ſe cachoit ſous un nom emprunté. C'eſt ce qui a fait qu'on a attribué à un fantôme, appelé* Tomè de Burgillos, *un volume de Poëſies ſous le titre de* Rimas humanas y divinas: *qui eſt de Lopé. Et il eſt conſtant auſſi que c'eſt lui qui a compoſé ſous le même Nom la Gatomachie, ou le Combat des Chats: qui a paſſé ſur le ventre à tout ce qu'il y a eu en ce genre depuis ſon tems juſqu'à la Batrachomyomachie d'Homere.* Tome 4. Part. 2. pag. 69.

MENAGE. Notre Bibliothécaire n'a jamais vû le Livre de *Rimas humanas y*

divinas de Lopé de Véga: & il n'en parle que ſur la dépoſition de l'Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains Eſpagnols. Ce Livre fut imprimé à Madrid en 1634. avec ce titre, *Rimas humanas y divinas del Licendiado Tomè de Burguillos. No ſacadas de Bibliotheca ninguna (que in Caſtellano ſe llama* Libreria) *ſino de papeles de amigos y borradores ſuyos. Al excellentiſſimo Señor Duque de Seſſa, Gran Amirante de Napoles. Por Frey Lope Felix de Vega Carpio del Avito de San Juan.* Et il contient pluſieurs ſortes de Poëmes : des Sonnets, des Chanſons, des Silves, des Eſpinelas. Parmi les Sonnets, pour le marquer en paſſant, il y en a un au feuillet cinquiéme verſo, qui commence par ce vers,

Caen de un monte, y liquida laguna,

& qui finit par ceux-ci,

Y en eſte monte, y liquida laguna,
Para dezir verdad, como hombre honrado,
Jamas me ſuccediò coſa ninguna.

Il y en a un autre au feuillet 28. qui commence par ce vers,

Sobervias torres, altos edificios,

& qui finit par ceux-ci,

O gran conſuelo a mi eſperança vana,

Que

Que el tiempo que os bolvio breves ruinas,
No es mucho que acçabaſſe mi ſoiana!

Ces deux Sonnets ont été heureuſement imitez par Mr. Scarron. Les Silves, qui ſont au nombre de ſept, ſont intitulées *la Gatomachia del Licendiado Tomè de Burguillos.* Les Rimes humaines & divines de Lopé de Véga & ſa Gatomachie ne ſont donc pas deux Livres différens, comme l'a cru notre Bibliothécaire. Voici le ſujet de ſa mépriſe. L'Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains Eſpagnols, dans le Catalogue des Livres de Lopé de Véga, a fait mention de ſes *Rimas humanas y divinas*, en ces termes:

RIMAS HUMANAS Y DIVINAS, *Matriti* 1634. *in*-4. *ſub aſcititio illo nomine quo Lupus utebatur in Jocoſis Carminibus, edi curavit: ludicra omnia. Inter quæ feſtiviſſimum eſt quod nuncupavit* LA GATOMAQUIA: *ſive Felium amores & pugnas: quo antiquorum omnium & recentiorum hujuſmodi, poſt Homerum, authorum luminibus obſcuravit.*

Mr. Baillet a paſſé par ſur ces mots, *Inter quæ feſtiviſſimum quod nuncupavit:* qui font voir que la Gatomachie de Lopé de Véga féſoit partie de ſes Rimes humaines & divines: & comme ces mots LA GATOMAQUIA étoient *à linea*, de même que les autres titres des Livres du même Auteur, il a crû que c'étoit un Livre different de celui des Rimes humaines & divines.

Voyez ci-dessus au chapitre 7. ce qui a été remarqué touchant Lopé de Véga.

LVI.

Bevuë de Mr. Baillet au sujet de ce que Sidronius Hosschius a écrit du Pere Pétau.

Page 187. du Tome 4. partie 2.

MOnsieur BAILLET. *Je veux finir par la recommendation des beaux vers du Pere Pétau à l'honneur de Sainte Geneviéve. Plusieurs estiment que c'est ce qu'il a produit de meilleur & de plus relevé. Le Pere Sidronius Hosschius, Jesuite célébre de Flandre, n'y a trouvé rien à redire, que la negligence avec laquelle il prétend qu'il s'est acquité du vœu qu'il en avoit fait à la Sainte. Et si nous voulons l'en croire, cette négligence a coûté la vie au Pere Pétau: dont la punition, dit-il, a été, ou a paru l'effet de la juste sévérité de Sainte Geneviéve.*

Nulla laborantem teneat mora. Magne Petavi,
Terreor exemplis erudiorque tuis.
Distuleras Divæ promissum solvere carmen.
Hei mihi! quam vindex illa severa fuit.
Ecce furens iterum febris depascitur artus.
Aut fuit aut visa est, hæ tibi pœna moræ.

Mais je ne sai si ce n'est point parler un peu trop humainement & trop curieusement de

de la conduite de Dieu, & du pouvoir de ſes Saints auprès de lui.

MENAGE. M. Baillet s'eſt ici tout-à-fait mépris Sidronius Hoſſchius n'a jamais ſongé à dire que la négligence avec laquelle le Pere Pétau s'étoit acquité de ſon vœu à Sainte Geneviéve, lui ût coûté la vie. Il n'a dit que ce que le P Pétau a dit lui-même dans ſon premier Poëme à Sainte Geneviéve. Et voici comme le Pere Pétau a parlé de ce vœu:

Virginis obteſtor numen: functuſque periclo,
Votivos dulci pro luce rependere verſus
Policeor, parvâque animam mercede paciſcor.
Audiit orantis gemitus: vatemque ſubinde
Maluit eſſe ſuum. Vives, ait: & mea ſæcli
Munera venturis proprio teſtata periclo.
Hinc canere incipies voti reus. Omnis ab illo
Tempore deterſâ gelidæ formidine mortis,
Spes redit, & morbi vis importuna remittit.
Verùm ubi parta ſalus, depulſâque corpore febris;
Seu vota exciderant animo, ſeu lenta laboris
Tædia, Muſarumque vetus faſtidia languor
Attulit; in longum promiſſa piacula tempus
Diſtuleram: cùm vix anno vertente recurrens,
Acrius inceſſit morbus, rurſumque benignæ
Virginis auxilium, veniamque orare ſubegit.
Auxilium, veniamque ſuo Genoveva clienti
Nil cunctata dedit. Nec nos promiſſa referre
Præmia diſtulimus, pactoſque ſacramus honores.

Qua tu, Diva, precor memoris monimenta vicissim
Pectoris accipiens, instantibus erue morbis.

Et ce qui suit.

Ce Poëme du Pere Pétau se trouve imprimé dans le Recueil de ses Poëfies, imprimé à Paris in douze en 1620 chez Sebastien Chappelet. L'Elégie de Sidronius Hosschius est de l'année 1646 comme nous l'apprenons de l'argument d'une Elégie de Vallius, imprimé à la tête des Poëfies de Sidronius Hosschius: & le Pere Pétau mourut l'onziéme Decembre 1652. Et ainsi il n'est mort que plus de 33. ans après avoir fait le Poëme dont nous venons de parler. Ce qui a troublé notre Critique, c'est que le Pere Pétau peu de tems avant sa mort fit un autre Poëme à Sainte Geneviéve, qui commence par ces mots, *Dicebam, suprema mihi jam clauditur ætas*; & qui finit par ceux-ci,

——— — — *Petavius ager*
Cantabat veteris quærens solatia morbi.

Monsieur Baillet ajoûte, que Sidronius Hosschius n'a rien trouvé à dire dans le Poëme du Pere Pétau que cette négligence avec laquelle il s'est acquité de son vœu. Où cela est-il dit dans les vers de Sidronius Hosschius? Sidronius Hosschius n'a point examiné le Poëme du Pere Pétau. Voici le titre de son Elégie: *Matri misericor-*

ricordiæ votum à letali morbo. Il dit dans son Argument, *Luctantem cum morte respexit clementissima Dei Mater, cui Carmen voveram, si valetudinem redderet.* Et par occasion il fait mention dans son Elégie du Poëme du Pere Pétau. Voilà comme Mr. Baillet cite les Auteurs.

LVII.

Ce que dit M. Baillet, que Hugue Ménard, Moine Benedictin, a fait la Traduction Latine de l'Epitre de S. Barnabé, n'est pas véritable.

MOnsieur BAILLET. *On a encore de Dom Ménard des Remarques Critiques sur l'Epître attribuée à S. Barnabé l'Apôtre: qu'il a traduite aussi en Latin.* Tome 2. partie 2. page 292.

MENAGE. La Traduction Latine de l'Epître Grecque de Saint Barnabé n'est point de Dom Hugue Ménard, Religieux Benedictin de l'Abaïe de S. Germain des Prez. C'est une très-ancienne Traduction, trouvée par ce Religieux dans un manuscrit de Corbie: lequel manuscrit paroît avoir près de mille ans, au jugement de Dom Luc d'Achery: qui publia en 1645. après la mort de Dom Hugue Ménard, & cette Lettre Grecque, & cette ancienne Version Latine, & ces Remarques Critiques. Et il n'y a rien de Dom Ménard dans cette Version Latine que quelques pages de la fin: qu'il y a suppléées de l'original Grec: lequel lui fût donné par le Pere Sirmond. Le Pere Sir-

mond trouva à Rome cet original entre les papiers du Pere Turianus ou Torrentius, ou Torré, Jésuite Espagnol. On ne sait point d'où Turianus l'avoit û.

LVIII.

Erreur de Mr. Baillet touchant les Bibles Ebraïques de Daniel Bombergu, Imprimeur d'Anvers établi à Venise.

MOnsieur BAILLET. *Mr. Vossius* (le jeune) *écrit que c'est la Boutique de Bombergue qui a donné la naissance à tous ces points-voyelles que les Chrétiens Rabbinistes considérent comme venus du Ciel. Néanmoins tous les Juifs ne sont pas de ce sentiment: & plusieurs prétendent que les Editions de Bombergue sont remplies d'une infinité de fautes: sur tout dans les points qui y sont souvent marquez différemment dans les mêmes mots & dans le même sens.*

MENAGE. Les Juifs n'ont û cette prétention qu'à l'égard de la premiere édition de la Bible de Bombergue. Ils ont tous loué sa Bible de la segonde édition, comme une Bible exacte dans les points: ce qui a été très-véritablement remarqué par le Pere Simon.

LIX.

Addition au Chapitre de Charle Eſtienne, Imprimeur à Paris.

MOnſieur Baillet n'a dit qu'un mot de cet Imprimeur: qui eſt: qu'il étoit fils de Henri Eſtienne premier du nom, & conſéquemment frere de Robert Eſtienne, auſſi premier du nom: qu'il avoit du ſavoir: & qu'il avoit compoſé des Livres très-utiles au Public.

Voici ce que j'en ſai davantage. Il étoit Médecin. Et en cette qualité, il a compoſé un Livre en Latin *de l'Anatomie & Diſſection du Corps humain*, imprimé à Paris in folio. Vander Linden en fait mention dans ſon *de Scriptis Medicis*. Et c'eſt auſſi en cette qualité que Bucanan a fait mention de ce Charle Eſtienne dans ſon Elégie ſur ſa goûte.

Sæpe mihi medicas Groſcollius explicat herbas;
Et ſpe languentem conſilioque juvat.
Sæpe mihi Stephani ſolertia provida Carli
Ad mala præſentem triſtia portat opem.

Antoine Baïf en a fait mention en la même qualité dans ſes vers adreſſez au Roi Charles IX. Voici l'endroit:

Je ne fus pas ſi-tôt hors de l'enfance tendre
La parole formant, qu'il fut ſoigneux de prendre

(Il parle de Lazare de Baïf, ſon pere,)

Des Maîtres le meilleur, pour dès-lors m'enſeigner
Le Grec & le Latin, ſans rien y épargner.
Charle Eſtienne premier; diſciple de Lazare
Le docte Bonami; de mode non barbare,
M'apprint à prononcer le langage Romain. &c.
En l'an que l'Empereur Charle fît ſon entrée
Reçu dedans Paris, l'année deſaſtrée
Que Budé trépaſſa, mon pere qui alors
Alloit Ambaſſadeur pour vôtre ayeul dehors
Du Royaume en Almagne, & menoit au voyage
Charle Eſtienne; & Ronſard qui ſortoit hors de Page:
Eſtienne, Médecin, qui bien parlant étoit:
Ronſard, de qui la fleur un beau fruit promettoit.

Sleidan fait mention de cette Ambaſſade.

C'eſt lui qui a fait le *Prædium Ruſticum*. Il l'imprima à Paris en 1554. & le dédia à Guillaume Bailli Préſident de la Chambre des Comptes de Paris, biſaïeul de Mr. Bailli Avocat Général au Grand Conſeil, auquel il a auſſi dédié ſon Traité *de Nutrimentis*. Et en 1577. il imprima un Livre avec ce titre, *De diverſis Regulis Juris antiqui, Pandectarum libri quinquageſimi Titulus ſeptimus decimus, cum Tuſco aut ex eo ducto accuratè collatus & emendatus. In eumdem Titulum vetus, ſed incerto auctore, brevis & elegans Commentarius: niſi tu Placentinum eſſe dixeris:*

ris : eo argumento, quod sequenti pagina componitur. Il dédie cet Ouvrage au Cardinal Bertrand, Chancelier de France. Et par sa Dédicace, il paroît qu'il avoit déja fait une premiere édition de ce Livre. Dans cette premiere édition, il prend la qualité d'*Imprimeur du Roi.* Il prend la même qualité dans l'édition de son *Prædium Rusticum*; & dans toutes celles de ses autres Livres, outre son Dictionnaire Grec-Latin, qu'il imprima in-4. en 1554. il a fait un Dictionnaire Historique-Géographique-Poëtique. Et c'est de ce Dictionnaire dont a entendu parler Cujas en cet endroit du chapitre 3. du Livre 27. de ses Observations : *Ne etiam credamus Indici Caroli Stephani qui Pompeiopolin Ciliciæ, tanquam ex Solino, postea Trajanopolin fuisse appellatam :* mutato, *inquit*, nomine, postquam in ea fato cedere Trajanus coactus est. Car ces mêmes termes de Charle Estienne se trouvent dans le Dictionnaire dont nous parlons, au mot *Pompeiopolis. Pompeiopolis, Ciliciæ urbs Melæ in descriptione Ciliciæ: deinde urbs est à Rhodiis, Argivisque; post Piratis, Pompeio assignante, possessa : nunc Pompeiopolis : tunc Soloe : Quæ etiam, Solino teste, posteà Trajanopolis est appellata : mutato nomine postquam in ea fato cedere coactus est.* Cujas appelle *Index* ce Dictionnaire de Charle Estienne : & c'est comme il est appelé dans la Préface au Lecteur de l'édition de 1618.

Notre Charle Estienne a fait plusieurs autres Livres, mentionnez par la Croix

du Maine & par Mr. Janſon d'Almelovéen: & entr'autres, le *Theſaurus Ciceronianus*, qu'il imprima à Paris in folio en 1556. des Annotations ſur les Livres de Baïf *de Re Nautica*, & *de Re Veſtiaria:* Des Scholies ſur l'Andrie de Terence: La Maiſon Ruſtique, augmentée par Jean Liébaut Médecin, qui avoit épouſé Nicole Eſtienne, ſa fille. Cette Nicole Eſtienne étoit une perſonne ſavante. Devant que d'épouſer Jean Liébaut, elle avoit été recherchée, en mariage par Jaque Grevin, Médecin de la Ducheſſe de Ferrare (1), lequel fit un très-grand nombre de vers à ſa louange; qu'il intitula *l'Olympe*. Voyez la Croix du Maine.

C'eſt lui à qui l'on a l'obligation du Recueil des Lettres de Bunel: ce qui a été remarqué par Scévole de S. Marthe dans l'Eloge de Bunel: où il appelle notre Charle Eſtienne *virum de literis bene meritum*.

C'étoit un homme de facheuſe humeur: ce qui paroît par une Lettre de Maumontius (2) à Jules Scaliger: imprimée parmi

¶ 1. La Croix du Maine a ici trompé M. Ménage qui auroit mieux fait de conſulter M. de Thou, ou tout au moins Moreri & le Sr. de la Caille pag. 113. de ſon Hiſtoire de l'Imprimerie & de la Librairie. Jaques Grevin étoit Médecin de la Ducheſſe de Savoie.

¶ 2. J'aurois mieux aimé dire par une Lettre de Jean de Maumont. Parmi les Lettres de Dolet il y en a une à ce Jean de Maumont qui etoit grand ami de Jule Scaliger, & paſſoit pour habile homme ſur tout en Grec, juſque-là que le Sr. Gelyot Avocat au Parlement de Dijon, Auteur de l'Indice armorial

mi les Lettres de Jules Scaliger.

J'ai cité tous ces témoignages ; Mr. Janſon ayant écrit que perſonne, à la reſerve de Scévole de Saint Marthe, n'avoit fait mention de notre Charle Eſtienne. d'Almeloveen.

LX.

Mépriſe de Mr. Baillet touchant un endroit d'Horace où il eſt parlé de Mimnerme.

MOnſieur BAILLET. *Mimnerme eſt un des principaux Auteurs du genre Elégiaque parmi les Grecs : mais il ſemble n'avoir appliqué ſes talens qu'à des matiéres de galanterie : & il avoit le ſens ſi corrompu qu'il ne croyoit pas qu'on pût rien faire d'agréable ſans l'Amour & les Jeux, au rapport d'Horace. C'eſt peut-être ce qui a fait dire à Properce que Mimnerme avoit eu l'avantage ſur Homere en ce point.* Tome 3. partie 1. page 313.

MENAGE. Mr. Baillet me permettra de lui dire qu'il n'a pas entendu l'endroit d'Horace dont il parle. Le voici :

Si ;

rial dans l'endroit de ſon exemplaire de la Bibliotheque de la Croix du Maine où il eſt parlé de Jean de Maumont a mis de ſa main cette note marginale. *Il y en a pluſieurs qui croyent que ce Maumont ſoit le vrai Traducteur de Plutarque, & qu'Amyot ſe le ſoit attribué, ayant derobé ſes papiers après ſa mort.* Mais je ſuis ſurpris que Gélyot n'ait pas réfuté cette fable, lui qui pouvoit s'appercevoir que Jean de Maumont qui vivoit encore en 1584. auroit été en état de réclamer le Plutarque publié long tems auparavant, s'il en avoit été le véritable Traducteur. On a débité quantité de contes de cette nature ſur cette Verſion d'Amyot.

Si, Mimnermus uti censet, sine amore jocisque,
Nil est jucundum, vivas in amore, jocisque.

Et voici l'original de Mimnerme, rapporté par Plutarque dans son Traité de la Vertu Morale.

Τίς δὲ βίος, τί δὲ τερπνὸν ἄνευ χρυσῆς Ἀφροδίτης;
Τεθναίην, ὅτε μοι μηκέτι ταῦτα μέλοι.

Cela ne veut pas dire qu'on ne peut rien faire d'agréable en vers sans l'Amour & les Jeux. Cela veut dire, qu'il n'y a rien d'agréable dans la vie sans l'Amour & les Jeux : qui est, ce qu'a dit Lucréce, en ces termes :

Nec sine te quicquam dias in luminis oras
Exoritur, neque fit lætum, nec amabile quicquam.

A l'égard de l'endroit de Properce,

Plus in amore valet Mimnermi versus Homero:
Carmina mansuetus lenia quærit Amor:

ce n'est pas par la raison que dit Mr. Baillet ; qui est que Mimnerme ne croyoit pas qu'on pût rien faire d'agréable en vers sans l'Amour & les Jeux ; que Properce a parlé de la sorte : mais parceque Mimnerme parloit mieux d'amour en vers qu'Homere, & que ses vers étoient plus tendres, plus touchans, plus passionnez, que ceux

ceux d'Homere. Car *Homero* eſt dit en cet endroit pour *Homeri verſibus:* qui eſt une façon de parler que Martial a imitée, en parlant des Géorgiques de Julius Céréalis: *Rura, vel æterno proxima Virgilio.*

LXI.

S'il eſt vrai qu'Homere n'ait point dit d'impiétez. S'il eſt vrai que Virgile n'ait point dit d'ordures.

MOnſieur BAILLET. *Enfin, outre toutes ces conſidérations qui doivent nous porter à excuſer Homere, le P. Rapin en rapporte encore une, qui eſt fort importante, ſi elle eſt bien véritable. C'eſt, dit-il, qu'il n'a jamais dit d'impiétez ni d'ordures, & qu'il a toujours été ſévere & vertueux comme un Philoſophe. C'eſt une gloire qu'il attribue auſſi à Virgile: & qui a été moins conteſtée à ce dernier qu'à Homere.* Tome 3. part. 1. pag. 277.

Il ajoûte enſuite, à la page 281. *Ariſtarque corrigea le texte d'Homere en qualité de Critique & de Grammairien. Et l'on voit dans Plutarque des vers qu'Ariſtarque a retranchez d'Homere a cauſe de l'impiété & de la cruauté de leur expreſſion. Et ainſi, lors que le P. Rapin a dit qu'Homere n'avoit jamais dit d'impiétez, il faut entendre cela de l'Homere corrigé par Ariſtarque.*

MENAGE. Homere eſt tout plein d'impiétez. Nous apprenons d'Hieronymus, dans la Vie de Pythagore écrite par Laër-

Laërce, que lorſque Pythagore deſcendit dans les Enfers, il y vit l'ame d'Homere penduë à un arbre, & entourée de ſerpens, à cauſe des choſes qu'il avoit écrites des Dieux. Et nous apprenons de Laërce, que Xénophane avoit écrit contre Héſiode & contre Homere, reprenant les choſes que ces Poëtes avoient dites des Dieux. Sextus Empiricus rapporte deux endroits de ces vers de Xénophane contre Homere & Héſiode. Voici le premier, qui eſt de la page 341. *Adverſus Mathematicos*: ἔνθεν καὶ Ξενοφάνης διελέγχων τὲς περὶ Ὁμηρον καὶ Ἡσίοδον, φήσι,

Πάντα θεοῖς ἀνέθηκαν Ὅμηρός θ' Ἡσίοδός τε,
Ὅσσα παρ' ἀνθρώποισιν ὀνείδεα καὶ ψόγος ἐστὶ,
Κλέπτειν, μοιχεύειν τε, καὶ ἀλλήλες ἀπατεύειν.

Voici le ſegond, qui eſt de la page 57. du même Livre: Ὅμηρος δὲ καὶ Ἡσίοδος, κατὰ τὸν Κολοφώνιον Ξενοφάνη,

Ὅσσα παρ' ἐφθέγξαντο θεῶν ἀθεμίσια ἔργα,
Κλέπτειν, μοιχεύειν τε, καὶ ἀλλήλες ἀπατεύειν.

Et c'eſt ce qui a fait dire à Ciceron, *Homerus humana ad Deos tranſtulit, divina mallem ad nos.* Jules Scaliger dans ſa Poëtique n'a pas oublié de reprendre Homere pour la même choſe. Voici l'endroit: *In XIV. Iliadis Juno Somnum orat, ut Jovem ſopitum reddat. Quod ut faciat, promittit ei ſedem, in qua quieſcat comeſſabundus. Miſerum Somnum, quem ad illud*

lud usque tempus oportuit stantem cibum, capere, more militum. Ὕπνε, ἄναξ πάντων τε θεῶν, πάντων τ' ἀνθρώπων, *Jam hîc nullam Φύσιν physici isti commentabuntur. Quis enim dicat primum motorem dormire? At enim, inquit,* πάντων θεῶν. *Et sanè, cùm somnus datus sit rebus materiatis ad virium reparationem, Dii Homerici si dormiunt, etiam pereunt. Verùm de illis ipse, quod ajunt Græci,* g'δὲν ὑγιές. Et ensuite: *Dii Homerici nihil audiunt, aut sciunt, nisi per nuncios, aut quæ sub oculis habent.* Platon reprend aussi Homere, pour avoir dit qu'il s'éleva par les Dieux un ris inextinguible. Ἄσβεστος γὰρ ἐῶρτο γέλως μακάρεσσι θεοῖσι. C'est dans sa République. Et nous apprenons de la Poëtique d'Aristote, que d'autres le reprenoient pour avoir dit que les Dieux avoient dormi toute la nuit.

Pour ce qui est des ordures, il n'y en a point dans Homere. Car ce que dit Jules Scaliger, *Usus est impudica voce in ore Junonis,* ὀπυιέμεναι. ὀπυίειν *sanè actum ipsum venereum aliquando significat: ut in VIII. Iliadis de matre Gorgythionis*, est dit sans raison: ce mot se prenant dans une signification honnête parmi les anciens, comme les Interpretes Grecs d'Homere l'ont remarqué. Et il y en a beaucoup dans Virgile. Ses Eglogues sont pleines d'amour deshonnête. *Novimus & qui te transversa tuentibus hircis*, &c. *Formosum Pastor Corydon ardebat Alexin.* Il aimoit cet Alexis, comme nous l'apprenons de cet endroit de l'Apologie d'Apulée, *Quan-*

Quanto modestiùs tandem Mantuanus Poëta, qui, itidem ut ego, puerum amici Pollionis Bucolico ludicro laudans, & abstinens nominum, sese quidem Corydonem, puerum verò Alexin vocat. Mais Apulée se trompe en ce qu'il dit que cet Alexis étoit le mignon de Pollio: il étoit celui de Mécénas: comme nous l'apprenons de l'Epigramme 56. du Livre VIII. de Martial. Il n'est point parlé dans Homere de ces amours deshonnêtes.

LXII.

Ignorance de Mr. Baillet dans son Métier de Bibliothécaire. Mr. Baillet n'a jamais lû le Digeste.

Tome 3. partie 1. pag. 230.

MOnsieur BAILLET. *Un Auteur anonyme qui a écrit un Traité singulier* de l'Autorité d'Homere parmi les Jurisconsultes, *dit que ce qui fait le sujet de son étonnement & de son admiration, c'est de voir que dans les Pandectes & les Institutes du Droit Civil on allégue l'autorité d'Homere seul beaucoup plus souvent que celle de tous les autres Poëtes ensemble, & que celle de tout ce qu'il y a eu d'Orateurs & de Philosophes mêmes, qui semblent avoir plus de liaison avec les Jurisconsultes que*

¶ 1. Il faut dire M. de Fermat. Voyez Pellisson pag. 263. de son Histoire de l'Academie François, edition derniére, & le Journal des Savans de l'an 1665. On ne doit ni ajouter le *de* aux noms propres, ni l'en retrancher mal à propos. Saumaise

que les Poëtes. Il ajoûte, qu'à peine trouve-t-on une citation de Platon & d'Ariſtote dans tous les anciens Juriſconſultes & dans les Compilations de Droit. On peut dire que ni Démoſthene ni Ciceron, ni aucun des autres Orateurs n'y ſont pas plus citez, non pas même Virgile. Mais on s'y eſt ſervi des témoignages d'Homere en pluſieurs rencontres. Et cet Auteur prend occaſion de là de le préferer à Virgile, comme nous le verrons ailleurs.

MENAGE. Si Mr. Baillet avoit pratiqué avec les gens de Lettres, il ſauroit que cet Auteur ſans nom eſt un Auteur qui a un grand nom. C'eſt Mr. Fermat (1) Conſeiller au Parlement de Toulouſe, très-digne fils du grand Fermat, auſſi Conſeiller au Parlement de Toulouſe. Il m'a donné lui-même cette Diſſertation *de Auctoritate Homeri apud Juriſconſultos*, comme un Ouvrage de ſa façon. Et j'en ai fait mention en cette qualité au chapitre 43. de mes Aménitez de Droit, en ces termes: *Obiter & hic obſervandum, Clariſſimum Fermatum, Senatorem Toloſanum, virum elegantiſſimum & doctiſſimum, & verè τῦ πατρὸς τὸ παιδίον, de Auctoritate Homeri apud Juriſconſultos diſſertationem diligentiſſimè nuper ſcripſiſſe, & diligentiùs multò Scipione Gentili, qui*

ſe ne prenoit point le *de*, M. de Fermat le prenoit. Il faut donc les appeller comme ils s'appelloient eux-mêmes, & qui diroit M. Thou, & M. de Ménage ſe rendroit ridicule.

qui idem argumentum tractavit Libro 2. Parergon ad Pandectas, capitibus, 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. & 15. Sed in qua tamen diligentiam ejus fugit hic locus Papiniani in Lege 9. de Supellectile legata: Supellectilis mensas, &c. Le même Mr. Fermat a fait depuis r'imprimer cette même Dissertation. Il est vrai qu'il n'y a pas mis son nom. Mais il y a fait mention de l'endroit de mes Amenitez de Droit: *Suam præterea sententiam confirmat Homeri loco Papinianus lege IX. Digestis de Supellectili legata: ut me nuper monuit vir Clarissimus & doctissimus, qui sæculi Varro nuncupatus fuit ab eximio Scriptore, Dominus Menagius, libro cui Titulus* Amœnitates Juris Civilis, *iterum edito Lutetiæ Parisiorum anno* 1676 Et ainsi, il ne peut être revoqué en doute que cette Dissertation ne soit de Mr. Fermat.

Examinons maintenant les paroles de Mr. Baillet. *On allégue l'autorité d'Homere seul beaucoup plus souvent que celle de tous les autres Poëtes ensemble.* Pourquoi ce mot de *seul*? *A peine trouve-t-on une citation de Platon & d'Aristote, &c. On peut dire que ni Démosthene ni Ciceron, &c.* Platon est cité par Callistrate dans la Loi 2. *de Nundinis:* Aristote est cité par Julien en la Loi 36. *de Solutionibus & liberationibus.* Démosthéne est cité par Marcianus en la Loi 2. *de Legibus:* & par Claudius Saturninus en la Loi 16. *de pœnis.* Il est fait mention de Ciceron par Papinien en la Loi 8. *Ad Legem Julam Majestatis.* Et par Pomponius en la Loi se-

ſegonde, au paragraphe 40. *de Origine Juris.* Et au paragraphe 46. Et il eſt cité par Ulpien au paragraphe 4. de la Loi 7. *Quibus ex cauſis in poſſeſſionem eatur.* Et par Tryphonin en la Loi 39. *de Bonis damnatorum.* Et par Celſus, en la Loi 96. *de Verborum ſignificatione.* Virgile eſt cité par Marcianus en la Loi 6. *de Diviſione rerum & qualitate.* Xénophon eſt cité par Gaïus en la Loi 233. *de Regulis Juris.* Et Théophraſte par Pomponius en la Loi 3. *de Legibus.* Et Chryſippe par Marcianus en la Loi 2. du même titre. Il eſt auſſi parlé du Poëte Ennius en la Loi 2. au paragraphe 38. *de Origine Juris.* Et ainſi, il ne faut pas prendre à la lettre ce qu'a dit Mr. Fermat, qu'Homere eſt ſeul plus cité dans le Droit que tous les Orateurs, les Philoſophes & les Poëtes. Homere n'eſt cité que ſix fois dans le Digeſte, & trois dans les Inſtitutes.

LXIII.

Ignorance de Mr. Baillet dans ſon métier de Bibliothécaire. Caſaubon n'a point traduit Laërce.

QUoique Mr. Baillet faſſe ſon étude principale des Bibliographes, il n'entend point la Bibliographie. Je l'ai fait voir en pluſieurs endroits de ces Remarques. En voici une nouvelle preuve. Il dit à la page 405 du Tome 2. Part. 3 que Caſaubon a traduit Diogene Laërce: ce qui n'eſt pas véritable. Caſaubon a ſeulement

ment fait des Notes sur Diogene Laërce. Mr. Baillet dit ailleurs que Mr. Pearson, Evêque de Chester, a fait des Notes & des Corrections sur Laërce: à quoi il n'a jamais songé. Et dans sa Liste des Traducteurs, il n'a point fait mention d'Aldobrandus, Traducteur de Laërce (1). Tout cela me fait croire que Mr. Baillet n'a jamais lû le Laërce de Londres, qu'il cite sans cesse.

LXIV.

De la Traduction de Laërce d'Ambroise de Camaldoli.

MOnsieur BAILLET: page 310. du Tome 2. Part. 3. *Paul Jove ajoute, que la Version de Laërce d'Ambroise Camaldule n'a rien de l'éloquence & de la pureté de sa Traduction du Traité de la Hiérarchie*

¶ 1. Cet Auteur se nomme en Latin *Aldobrandinus*, & non pas *Aldobrandus*. La même faute se trouve ci-devant pag. 27. Dans un Ecrit François je dirois plutôt *Aldobrandin*, & voudrois en user toûjours ainsi à l'égard des Auteurs qui n'ont ecrit qu'en Latin, lorsque leurs noms peuvent recevoir commodément une terminaison Françoise.

¶ 2. Pour peu que M. Ménage eût jetté les yeux sur cette Version du Traité de la Hiérarchie il ne l'eût pas trouvée plus élégante que celle de Laërce par le même Ambroise, & se fût par conséquent bien gardé de dire que l'observation de Paul Jove est véritable.

¶ 3. Ambroise de Camaldoli ayant entrepris de traduire en Latin Diogéne Laërce, & ne se sentant pas de génie pour la versification, pria Philelphe son ami, Poëte de profession, de vouloir bien lui

chie de S. Denis, & qu'il s'en faut beaucoup qu'elle soit limée & châtiée comme celle-là.

MENAGE. L'Observation de Paul Jove est véritable (2). Mais le principal defaut de cette Version de Laërce, c'est la trop grande liberté avec laquelle elle a été écrite. Ce que j'ai remarqué dans mes Observations sur Laërce: en ces termes: *Superest ut de variis Diogenis Laërtii editionibus differamus. Primùm is Latinè prodiit Interprete Ambrosio, Monacho Camaldulensi, viro non inerudito, sed qui tantâ licentiâ in his libris vertendis usus fuit, ut Scriptorem potiùs Historiæ quàm Historici Interpretem dixeris.* J'apprens de ces vers de Philelfe, que cet Ambroise Religieux de Camaldoli (il fut depuis General de son Ordre) l'avoit prié de lui traduire en vers Latins les vers Grecs qui sont dans Laërce (3):

Am-

lui mettre en vers Latins les vers Grecs répandus dans l'Ouvrage de Diogène. Philelphe le lui promit. Cependant soit qu'il trouvât la chose plus difficile qu'il ne l'avoit cruë d'abord, soit qu'il n'eût pas le loisir d'y travailler, il ne s'acquita point de sa promesse: Ambroise s'en plaignit & c'est le sujet de cette Satire de Philelphe dans laquelle il ne ménage pas trop ce pauvre Religieux. *S'il s'ennuie,* dit-il, *de garder si long-tems son Ouvrage sans le publier, qu'il se contente de traduire en prose ce qu'il ne sauroit traduire en vers. Il peut même en omettre plusieurs qui l'obligeroient à exprimer bien des choses indignes de son capuchon:*

Quod si forte moram patitur minus ipsa cupido
Edendi decimum quæ jam produxit in annum,
Quod nequit ipse metro possit traducere prosâ,
Possit item varios (si malis) omittere versus.

Quipè

Décade 2. Hecatostiche VII.

Ambrosius queritur, Monachus, quòd legis amicæ
Officium, MANETTE, *nihil, nec nomina curem.*
Fallitur Ambrosius: nam si scrutabere verum,
Nomen amicitiæ sanctum mihi, sanctus & usus.
Sed fugit Ambrosium vis tanti muneris, atque
Ipsius natura rei. Tantùm utile censet,
Atque voluptatem, quæ vim conflârit amoris
Conservetque omnem. Nec enim, MANETTE, *negabo,*

Quod

Quippe quibus permulta suo non digna cuculio
Sint verbis referenda suis.

Ce fut une nécessité à Ambroise de prendre ce parti, sans avouër neanmoins que ce fut par impuissance de mieux faire. C'est un plaisir de voir comme il tourne cet article dans son Epitre dédicatoire à Cosme de Médicis. *Il y a*, dit-il, *plusieurs vers dans l'original que je n'ai point voulu exprès traduire en vers Latins, ne jugeant pas que ce mélange de vers parmi la prose convint autrement à la gravité de l'histoire, j'ai fait en sorte seulement de ne rien altérer de la fidélité du sens.* Les premiéres editions de cette Version Latine parurent donc toutes en prose Peu de tems après Benedetto Brugnoli de Legnago dans le Véronois, appellé par cette raison tantôt *Liniacensis*, tantôt *Veronensis*, ayant été prié par les Badoari Nobles Venitiens de revoir cette même Version, dans les exemplaires de laquelle il s'étoit glissé quantité de fautes, en fit faire un nouvelle édition que dans son Epitre dédicatoire à ces Messieurs il leur garantit entierement conforme à l'original du Traducteur aux vers près. Jusque-là ils n'avoient été rendus qu'en prose, Brugnoli en procura une traduction en vers Latins que bien des gens, Erasme entre autres, ont pris pour être d'Ambroise. Mais quelque bonne opinion que Brugnoli ait euë de son travail, il est aité de reconnoitre qu'en voulant retoucher l'ancienne Traduction il l'a gâtée en beaucoup

Quod minùs obsequium cunctis in rebus amico
Præstiterim, quotiens intempestiva poposcit,
Aut consulta minùs. Si non epigrammata longi
Muneris in Latium nondum traduximus, atque
Eulogia Argivis solventes protinus oris,
Quod totiens precibus, totiensque poposcit amicus,
Non ideo nobis adeo succenseat, ut nil
Cogitet officium quod sit rerumque dieque,
Si res plura petit, patitur quàm temporis hora,

Aut

coup d'endroits, les vers qu'il a substituez à la prose sont miserables, & ceux qu'a donnez depuis Michel Bentin, & qu'Henri Etienne & d'autres ont empioiez dans leurs éditions, ne sont pas meilleurs. Ce Benedetto Brugnoli est le *Benedictus Prunulus* tant loué par Sabeilic dans son Dialogue *de reparatione Linguæ Latinæ*. C'est le même à qui Jule Scaliger a consacré un eloge à la fin de ses Héros au sujet d'un pretendu songe qu'il déduit en vers, & que son fils Joseph raconte comme une merveille dans sa longue Lettre à Douza, quoique depuis en sa réfutation de la fable des Bordons il soit oblige de recourir à un autre *Benedetto*, & d'avoüer que son Pere avoit confondu l'un avec l'autre. M. Ménage au commencement de ses Observations sur Laerce fait mention de *Benedetto Brugnoli*, mais il ne s'est pas souvenu, lors qu'il le fait précepteur de Jule Scaliger, que celui-ci bien loin de reconnoitre Brugnoli pour son precepteur, feint au contraire, pour rendre sa vision plus admirable, de ne l'avoir jamais connu, & dit que quand cet homme venerable lui apparut en songe il lui annonça qu'il etoit *Benedetto Brugnoli* natif de Legnago, précepteur autrefois de ses Oncles & de son Pere, qu'il l'avoit porte petit enfant dans ses bras. *Se Benedictum Brugnolum esse, domo Lenaco, qui patrem Benedictum ac patruos literas primas docuisset, ipsum quoque puerulum aliquando inter ulna gestasset.*

Aut quod tempus avet ; res negligit, audet amicus
Officium culpare meum, quòd remque diemque
Æquali expendens trutina, ſic ducit utrique
Se feciſſe ſatis, duce ſi Laërtius uno
Venerit in Latium, ne ſi, velut Iris, amictus
Indutus varios, moveat novus hiſtrio riſus.
Cantio longa quidem, tot me traducere verſus,
Quot, gravium vitas deſcribens ille virorum,
Rettulit interpres. Si reddere quaque Latina
Nititur Ambroſius, cur non quoque verſibus ornat
Scripta ſuis ? Metrum neſcit, &c.

Philelfe dans une de ſes Lettres, promet à Ambroiſe de Camaldole de lui traduire en vers Latins les vers Grecs qui ſont dans Laërce. Et dans une autre, en parlant d'une Lettre Grecque qu'il avoit reçuë de lui, il dit, βελόμενος ἑλληνίζειν, λατινίζει τοπαράπαν. Et il dit dans ſa grande Lettre à Leodryſius Cribellus, qui eſt la premiere du Livre XXVI. *De Ambroſio Monacho nihil habes quod mihi objicias. Nam ego illi, aut quandoque profui, cùm tempeſtivè meo uti voluit officio, aut nocui numquam. Tanquam ſis oblitus, te à nobis quandoque caſtigatum, cùm virum illum protervius inſcitiæ carperes, quòd in Diogene Laërtio tranſferendo, interpretationem verſuum, quibus totum illud opus refertum eſt, prætermiſerit.* Et dans Lettre 22. du Livre XXVII. *Sunt nonnulli qui putant ſe fore Græcè eruditos ſi eas inter-*

terpretationes accuratiùs lectitarint ac discerint, quas nostri Latini è bonis Græcis fecere malas Latinas. In quibus ea sunt vel imprimis quæ ab Ambrosio, Camaldulensi Monucho, traducta à pluribus habentur in pretio: At ego Diogenem Laërtium cùm proximè attentiùs legerem, quæ ille traduxit, inveni errata propè infinita: adeo ut nihil esse ineptius, nihil corruptius, audeam affirmare. Carebam enim Græco codice: proinde utebar eo Latino. Inpræsentiarum verò sum nactus etiam Græcum. Si quis igitur velit reuiscere, legat Traductionem Camaldulensis Ambrosii.

Voyez ce que j'ai écrit de ce Moine de Camaldoli dans mes Remarques sur la Vie de Mathieu Ménage.

LXV.

Erreurs de Mr. Baillet touchant l'Histoire Critique du Pere Simon.

MOnsieur BAILLET. *Le Pere Simon prétend que la plûpart des Juifs, & particuliérement les Rabins qui n'ont point été animez de l'Esprit Saint, & qui n'ont suivi que leurs lumieres naturelles, ont écrit sans solidité: qu'ils n'ont que des puérilitez cabalistiques; & que le Talmud, par exemple, contient un million de fables, les unes plus impertinentes que les autres. L'Ecriture Sainte est toute mystique, toute allégorique, toute énigmatique. Et les Auteurs sacrez, ayant voulu s'accommoder à l'esprit des Juifs, parmi lesquels & pour* Tome 1. Part. 1. page 233.

lesquels ils écrivoient, n'ont point fait difficulté d'employer ces expressions figurées, pour communiquer aux hommes ce qu'il plaisoit à Dieu de leur inspirer.

MENAGE. Le Pere Simon n'attribue ces puérilitez cabalistiques & ces allégories frivoles qu'à une certaine espéce de Juifs: dont il ne fait aucune estime: & il loue les autres Juifs qui suivent le sens litteral de l'Ecriture. Il est à remarquer, que ces mots, *l'Ecriture Sainte est toute mystique*, &c. sont de Mr. Baillet, & non pas du Pere Simon.

Tome 1. Part. 1. page 458. Mr. BAILLET. *Je ne prétens point parler ici d'aucun des Livres sacrez, tels que sont les Livres des Rois; les Paralipoménes; & ceux des Maccabées. Quoique quelques Critiques, sur tout entre les Modernes, ayent voulu, ce semble, nous faire croire que ces Livres auroient pû donner quelque lieu à la perte qu'on a faite des Livres de Gad, d'Iddo, de Nathan, du Prophéte Jéhu, des Mémoires de Salomon, de la Chronique des Rois de Juda, de celles des Rois d'Israël, des cinq Livres de Jason le Cyrénien, & de quelques autres dont ils se sont imaginez que ces Livres Saints qui nous sont restez, ne sont que des Extraits, ou des Abregez.*

MENAGE. Mr. Baillet, dans ses Preuves, nomme parmi ces Critiques le Pere Simon dans son Histoire Critique du Vieux Testament. Mais il n'y a rien de semblable dans cette Histoire. Et le Pere Simon n'y a même rien rapporté touchant les Livres de Gad, d'Iddo, & de Nathan, qui

qui ne se trouve dans les Peres Grecs.

Mr. Baillet, au reste, n'a qu'entrevû l'Histoire Critique du Pere Simon: & il n'en a jugé que sur ce qu'en a dit l'Auteur de la Préface de l'édition d'Elzévir, & sur la Lettre de Mr. Spanheim. Cette Préface est réfutée dans celle de l'édition de Roterdam, & dans la Réponse du Pere Simon aux Sentimens des Théologiens de Hollande.

LXVI.

Ignorance de Mr. Baillet touchant le tems que Pétrarque a cessé de faire des vers d'amour. Mr. Baillet n'a jamais lû les Rimes de Pétrarque.

MOnsieur BAILLET. *Pétrarque véquit jusqu'à l'âge de 40. ans dans les amusemens agréables de la Poësie, & dans les passe-tems de la galanterie. Mais depuis ce tems-là, soit qu'il fût fatigué ou désabusé dans les exercices de l'une & de l'autre, soit qu'il voulût bien se faire violence pour souffrir une séparation, il renonça généralement à la bagatelle, & au plaisir qu'il y a d'être Poëte & galant: jugeant qu'il étoit tems de vivre en Philosophe & en Chrétien: quoi qu'on puisse dire qu'il traina ses chaînes jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de les rompre par la mort de sa chere Laure, qui arriva l'an 1348. quatre ans après qu'il eut pris la résolution de changer de vie & d'études.* Page 15. du Tome 4. Part. 1.

MENAGE. Mr. Baillet n'a pas l'honneur

neur de connoître Pétrarque. Premiérement, Pétrarque n'étoit point galant: il étoit amoureux. D'ailleurs, il eſt très-faux qu'il ait ceſſé à 40. ans de faire des vers d'amour. Et en troiſiéme lieu, il eſt auſſi très-faux qu'il ait ceſſé d'être amoureux quatre ans avant la mort de Laure. Il devint amoureux de Laure dans l'Egliſe de Sainte Claire d'Avignon le ſixiéme Avril 1327. comme il l'a écrit lui-même. Et en ce tems-là, il étoit âgé de 23. ans, & de quelques mois. Laure mourut à Avignon le ſixiéme jour du même mois, de l'année 1348. Depuis ce tems-là, il l'aima encore dix ans. Lesquels dix ans ajoûtez à vingt & un qu'il l'avoit aimée pendant ſa vie, font trente & un an. C'eſt de lui-même que nous avons appris cette particularité.

Sonnet 85. de la deuxiéme partie.

Tennemi Amor anni vent' uno, ardendo
Lieto nel fuoco, e nel duol pien di ſpeme:
Poi che Madonna, e'l mio cor ſeco inſeme
Saliro al Ciel, dieci altri anni piangendo.

Il avoit donc cinquante-quatre ans quand il ceſſa de l'aimer. Et ſi on en croit Ludovico Beccadello Archevêque de Raguſe, il l'aima toute ſa vie. *Grandemente dunque l'amò: & in vita di lei, che furono anni* 21. *e dopo morte per fin ch' egli viſſe*; *che furono* 26. Et ainſi, quand Pétrarque a écrit, dans ſon Epître *de Studiorum ſuorum ſucceſſu*, que la mort de Laure avoit éteint ſon amour qui commençoit à ſe rallentir, cela doit s'entendre de ſon

ſon amour véhément · & non pas de ſon amour en général. Pour ce qui eſt des vers, il en a fait toute ſa vie: comme il le témoigne lui-même dans ſon écrit à la Poſterité. Ce qui a été remarqué en ces termes, par le même Beccadello: *la ſua vecchiezza ſpeſe tutta in ſacre lezzioni. Dice bene averſi riſervato per ſpaſſo & ornamento le Muſe.*

Il paroît par toutes les choſes qu'a dites ici Mr. Baillet qu'il n'a jamais entrevû les Rimes de Pétrarque. S'il les avoit entrevuës, il ſauroit que ces Rimes ſont diviſées en trois parties: que la premiere comprend les vers que Pétrarque a faits *in vita di Madonna Laura:* que la ſegonde comprend ceux qu'il a faits *in morte di Madonna Laura:* & la troiſiéme, les Triomphes: qui ſont encore des vers ſur la mort de Madame Laure: qu'il ne publia pas de ſon vivant, n'y ayant pas mis la derniere main.

Il eſt donc vrai de dire que Mr. Baillet n'a jamais vû les Rimes de Pétrarque, le Prince des Poëtes Italiens, & qui eſt d'une ſi grande autorité parmi les Italiens, que les Poëtes qui ſont venus après lui font gloire de prendre de ſes vers entiers dans leurs Poëmes. Et après cela, comment Mr. Baillet peut-il juger des Poëtes Italiens?

LXVII.

Mr. Baillet n'a jamais lû les Conſidérations du Taſſoné ſur Pétrarque.

MOnſieur BAILLET. *Taſſoni*, (il falloit dire *le Taſſoni*) *a donc fait ſur Pétrarque des remarques, dans leſquelles il le traite avec une ſévérité inexorable. Il n'y a preſque pas une locution ni un mot dans toutes ſes Oeuvres Poëtiques auquel il veuille faire grace. Il y reprend généralement toutes choſes. Il prétend que tout eſt plein d'abſurditez & de defauts inexcuſables*, &c.

MENAGE. Puiſque Mr. Baillet n'a point lû Pétrarque, il ne faut pas s'étonner qu'il n'ait point lû les Commentateurs de Pétrarque. Le Taſſoné n'eſtime pas ſeulement, mais il admire un nombre infini des vers de Pétrarque.. Les paſſages ſuivans le vont démontrer. Page 334. ſur le Sonnet *O dolci ſguardi*, qui eſt le 214. de la premiere Partie : *Io ammiro queſto Sonetto per la maniera chiara, nobile, e dolce con che è ſpiegato.*

Page 220. ſur le Sonnet *Nè così bello*, qui eſt le cent onziéme de la premiére partie : *E' Sonetto grazioſiſſimo.*

Et page 42. ſur le Sonnet *Sono animali*; qui eſt le 16. de la même partie : *Avanza queſto Sonetto ſenza alcun dubbio tutti i paſſati di bontà : percioche non à parte alcuna diſconvenevole : è diſtinto con metodo : lo ſtile è dolce e maeſtoſo : la comparazione*

ne è vaga; e risponde di parte in parte.

Page 433. sur le Sonnet *Conobbi*; qui est le 68. de la seconde partie: *Questo Sonetto è in istile magnifico, ed avanza al mio giudicio quanti ne componesse il Poëta in così fatto stile.*

Et page 382. sur le Sonnet *Quanta invidia*; qui est le 32. de la seconde partie: *E questo pure è ai concetti ordinari, non punto ordinariamente spiegati. E l'ordine con che è tessuto, è mirabile, se si considera la varietà con che ripiglia quattro volte lo stesso.*

Et à la même page, sur le Sonnet *Valle, che de lamenti miei sè piena*; qui est le 33. de la même partie: *L'affetto grande con che è spiegato ed espresso questo, l'alza tra' primi, e quanto più si legge, tanto più egli commuove.*

Et à la même page, sur le Sonnet *Levommi*; qui est le 34. de la même partie: *E questo pure è della medesima classe.*

Page 46. sur la premiere Chanson de la premiere partie: *Tutte le Rime e tutti i versi in generale del Petrarca lo fecero Poëta: ma le Canzoni, per quanto a me ne pare, furono quelle che Poëta grande e famoso lo fecero.* Il y a mille autres semblables jugemens des vers de Pétrarque dans les Considérations du Tassoné sur Pétrarque. Il est vrai néanmoins que le Tassoné dans ses Considérations sur Pétrarque, reprend souvent Pétrarque, & qu'il s'en moque même quelquefois. Ce qui obligea Joseph degli Aromatarii d'écrire contre ces Considérations sous le nom de Crescenzio Pe-

pe. Le Taſſoné, pour le marquer en paſſant, répondit à Joſeph degli Aromatarii. Joſeph degli Aromatarii répondit à la Réponſe du Taſſoné, & le Taſſoné à celle de Joſeph degli Aromatarii. Voyez Leo Allatius dans ſon Livre intitulé *Apes Urbanæ*. Encore une fois: Mr. Baillet n'a jamais vû ce Livre du Taſſoné. Il n'a pas vû non-plus ſes *Diverſi Penſieri*; ſes Remarques ſur l'Hiſtoire Eccleſiaſtique; ſes Remarques ſur le Vocabulaire della Crusca. S'il avoit vû ces Ouvrages, il n'auroit pas écrit qu'on conſidéroit le Taſſoné comme un brouillon, à cauſe de ſa Critique. Mr. Baillet a jugé du Taſſoné ſur la dépoſition de Janus Nicius Erythræus dans l'Eloge du Taſſoné; car comme je l'ai déja remarqué pluſieurs fois, Mr. Baillet n'a point lû les Originaux.

LXVIII.

Guillaume Morel Imprimeur de Paris, fauſſement qualifié Profeſſeur du Roi *par Mr. Baillet. Pluſieurs particularitez curieuſes touchant ce Guillaume Morel, ignorées par Mr. Baillet.*

Tome 1. Partie 2. page 37.

MOnſieur BAILLET. *Guillaume Morel étoit Normand, natif de Tailleul. Il eut l'Imprimerie Royale après que Turnébe s'en fut démis. Comme il s'appliqua particuliérement aux Auteurs Grecs, il y réuſſit fort bien: & ſes Editions Grecques ſont eſtimées. Il devoit en effet s'être rendu habile en cette Langue, puiſqu'il rempliſſoit*

plissoit une Chaire de Professeur Royal à Paris pour l'enseigner. Et il s'est aussi rendu Auteur par un Dictionnaire Grec-Latin François, qu'il composa au milieu de tant d'occupations.

MENAGE. Premiérement, le lieu de la naissance de ce Guillaume Morel s'appele *le Teilleul*, & non pas *Tailleul*, ou plutôt *le Tilleul:* car c'est ainsi qu'on prononce. C'est pourquoi Monsieur Baillet devoit dire *natif du Teilleul*, & non pas *de Tilleul* Et c'est aussi comme a parlé la Croix du Maine; autrement Grudé; que Mr. Baillet cite dans ses Preuves, pour justifier ce qu'il a dit de ce Guillaume Morel. D'ailleurs, il est très-faux que Guillaume Morel ait été Professeur Royal. Il n'y a eû de Professeur Royal du nom de *Morel* que Frederic Morel l'ancien, & son fils Frederic Morel. Lequel Frederic Morel l'ancien, pour le marquer en passant, étoit gendre de Vascosan. Et Frederic Morel le fils, pour le marquer aussi en passant, avoit épousé Isabelle du Chesne, fille de Léger du Chesne dit en Latin *Leodegarius à Quercu.* Mr. Baillet, pour la confirmation de son opinion, nous renvoye à la Bibliothéque de la Croix du Maine, page 151. Et pour la confirmation de la mienne, je le renvoye au Catalogue de du Val des Professeurs du Roi, où Guillaume Morel ne se trouve point. Mais la Croix du Maine ne dit point, comme Mr. Baillet lui fait dire, que Guillaume Morel ait été Professeur du Roi. Voici ses termes:

GUILLAUME MOREL, *natif de la Ville du Tailleul en Normandie, homme docte és Langues: & en Grec principalement. Il a composé en Grec, Latin & François un fort pénible & laborieux Dictionnaire, imprimé par lui-même à diverses fois: & depuis à Lyon: & en autres lieux.*

J'apprendrai ici à Mr Baillet plusieurs particularitez de ce Guillaume Morel.

Il n'y a point de Ville en Normandie du nom de *Teilleul* ou *Tilleul*. Mais il y a trois Bourgs de ce nom. Celui d'où étoit Guillaume Morel est celui qui est dans le Comté de Mortain. J'ai appris cette particularité de Mr. Bigot: duquel j'ai appris aussi qu'il y a encore dans ce Bourg plusieurs personnes du nom de *Morel*. Et Mr. Bigot a appris ces particularitez de l'Histoire manuscrite du Comté de Mortain de Mr. de S. Jean, Gentilhomme Normand.

En 1544. Guillaume Morel étoit Correcteur d'Imprimerie à Paris, chez Louïs Tiletan: comme je l'apprens d'une de ses Lettres Latines, par laquelle il dédie son Commentaire sur les Livres *de Finibus* de Cicéron à Jaque Spifame, alors Chancelier de l'Université de Paris, & depuis Evêque de Nevers: qui est cet Evêque de Nevers qui se fit Huguenot, & qui, selon quelques-uns, a donné lieu au proverbe *Devenir d'Evêque Meûnier*: ce que j'examinerai dans mes Façons de parler proverbiales de la Langue Françoise. Voici l'endroit de cette Lettre où il est fait men-

mention de cet emploi de Guillaume Morel : *Ergo, ut jam videbar Græcorum institutionibus nonnihil instructior, corrigendis Chalcographorum exemplaribus à Joanne Tiletano, Librario diligentissimo, tum demum præficior : nactus equidem Spartam quam ornare pro dignitate ne doctrina quidem plusquàm mediocri præditus possit.* Ce Commentaire fut imprimé à Paris in-4. en 1545. chez Louïs Tiletan, demeurant vis-à-vis le Collége de Reims. C'est le premier Ouvrage de Guillaume Morel : comme il témoigne lui-même dans sa Lettre à Spifame. *Pro tua igitur in omnes bonarum literarum candidatos benevolentia, has meorum studiorum primitias, vel potiùs teneros flores, ac primos conatus, suscipe.* Il est dit dans le Pithœana, que cet Ouvrage étoit de Turnebe : ce qui n'est pas vraisemblable. Guillaume Morel donna ensuite sa Table des Sectes des Philosophes, intitulée *Tabula Compendiosa de Origine, successione, ætate, veterum Philosophorum, ex Plutarcho, Laërtio, &c. collecta à Guillelmo Morelio Tiliano :* imprimée premiérement à Paris in-4. & après, à Basle en 1580. in octavo. Et il donna ensuite son Dictionnaire, intitulé, *Thesaurus vocum omnium Latinarum, ordine alphabetico digestarum, quibus Græcæ & Latinæ respondent.* Ce titre de *Trésor* ; comme ces autres, *Trésor de la Langue Latine, Trésor de la Langue Grecque* des Etiennes, me font souvenir de ce mot de Domitius Piso de la Préface de Pline, *Thesauros oportet esse, non libros.* Il est à remarquer

que dans le Dictionnaire de Guillaume Morel il y a un nombre infini de passages des Géoponiques, de la version en Grec du Livre de Ciceron *de Senectute* par Gaza, & de celle du *Somnium Scipionis* de Ciceron, & des Métamorphoses d'Ovide, par Planudes. Lesquelles versions de Planudes, qui n'ont point encore été imprimées, sont dans la Bibliothéque du Roi (1). Ce Dictionnaire fut imprimé la premiére fois en 1560. à Paris chez l'Auteur. Il fut imprimé ensuite à Genéve en 1608. chez Pierre de la Roviere avec quelques Additions d'un Anonyme; & ensuite à Paris en 1662. chez Savinien Pigoreau.

Guillaume Morel au reste n'imprimoit pas moins bien en Grec & en Latin, ni moins correctement, que Robert Etienne, le plus excellent & le plus savant Imprimeur de France. Et cependant il mourut ruiné : comme nous l'apprenons de Turnébe dans son Epître Dédicatoire de S. Cyprien à Charle IX. imprimé à Paris par Guillaume Des-Bois in-folio en 1564. & de Lambin dans sa Préface sur Démosthene, achevé d'imprimer à Paris in-folio en 1570. par Jean Bienné.

Voici les paroles de Turnébe : *Jam feliciter Dionysium* (c'est Denis l'Aréopagite) (2) *ejusque Interpretem & Paraphrastem ediderat Guillelmus Morelius : Cyrilli Ca-*

¶ 1. Des deux versions ici mentionnées, l'une du *Somnium Scipionis* de Ciceron par Planudes, l'autre des Metamorphoses d'Ovide par le même, j'avouë que la derniere n'a point encore été imprimée, mais

Catecheſes ad umbilicum perduxerat: Cyprianum multis undique conquiſitis & corrogatis exemplaribus, libris etiam auctum; propè abſolverat; cùm repentè horum Auctorum editioni immortuus, familiam ære alieno coopertam; uxorem orbam, liberos inopes, reliquit. Is nunc pro ſua familia Cyprianum, Rex Chriſtianiſſime, ablegat: quem in tuo nomine apparere volui: per eumque te ſupplex orat & obſecrat, ſuorum ut liberorum ſolitudinis & inopiæ miſereariſ: aliquidque elargiaris, ad æs alienum, non nequitiâ, ſed ſtudio bene merendi contractum, luendum atque diſſolvendum. Erant ei annua à patre tuo, auguſtiſſimo Rege, Errico, conſtituta; ſed hiſce proximis annis communium temporum iniquitas & anguſtiæ ærarii non permiſerunt ut illa liberalitate frueretur.

Voici celles de Lambin: *Cùm ſcirent omnes homines qui literarum Græcarum ſtudio delectantur, Demoſthenem à Guillelmo Morelio, Typographo Regio, viro experiente ac ſtrenuo; & quamquam non admodum locuplete, magnis tamen & multis artis Typographicæ facultatibus atque adjumentis ornato; annis ab hinc circiter duodecim, temporibus Reipublicæ etiam tum tranquillis & pacatis, cœptum excudi, &c. Guillelmus Morelius annis aliquot antequam Demoſthenis editionem ſuſciperet, duo*

mais la premiére l'a été à Veniſe, à Lyon, & à Strasbourg.

¶ 2. Il faloit dire: c'eſt Denys, le prétendu Aréopagite,

duo exempla, unum Aldinum Venetiis, alterum Germanicum Basileæ impressum, cum octo vetustis Codicibus manuscriptis ex Bibliotheca Regia depromptis, diligentissimè contulerat.

Guillaume Morel mourut en 1564. & lors qu'il mourut, son Edition de Démosthene en étoit à l'Oraison *de malè obita legatione*: vers le milieu des Oeuvres de Démosthene. Jean Bienné, *totius Instrumenti Typographici successor, matrimonio cum Vidua contracto*, entreprit d'achever l'Ouvrage: priant Lambin de lui aider. Lambin lui aida: & Jean Bienné acheva cet Ouvrage. C'est ce que nous avons appris de Lambin au lieu allegué.

Mr. Caille (1), dans son Histoire Manuscrite des Libraires & des Imprimeurs de Paris, a fait mention de plusieurs de ses Ouvrages dont nous n'avons point parlé.

Etienne Prévosteau, Imprimeur de Paris, a pris dans quelques Livres qu'il a imprimez la qualité d'héritier de Guillaume Morel: ce qui donne sujet de croire qu'il étoit son gendre.

LXIX.

De Robert Etienne, Imprimeur du Roi, & de Jean Thierri, de Beauvoisis.

ROBert Etienne étoit fils de Henri Etienne, premier du nom, Imprimeur de

(1) M. de la Caille.

de Paris. Il fit son aprentissage sous Simon Colinet, ou de Colines, qui étoit son beau-pere: car Simon Colinet, ou de Colines, après la mort de ce Henri Etienne, épousa sa veuve. Robert Etienne a été sans contestation le plus savant Imprimeur du monde. Il savoit parfaitement le Grec, comme le témoigne la Préface Gréque qu'il a mise devant son Nouveau Testament Grec. Il savoit de même le Latin, comme le témoigne son Trésor de la Langue Latine. Et il n'étoit pas ignorant de l'Ebreu; comme le témoignent les Livres Ebreux qu'il a imprimez. Et il savoit aussi fort bien le François; comme le témoigne sa Grammaire Françoise. Il ne faut pas oublier ici les Eloges que lui donne Paul Manuce; Mr. Janssen d'Almelovéen, ni Mr. Baillet, n'en ayant point fait de mention. Les voici: *Robertus Stephanus, Parisiensis: quo ego secundùm patrem meum, in emendandis atque edendis veterum scriptis, neminem fuisse aut esse arbitror diligentiorem.* C'est sur l'Epitre 19. du Livre XV. des Epitres de Ciceron & sur l'Epitre 14. du Livre XII. *Robertus Stephanus, Typographus Parisiensis diligentissimus.*

Mr. Baillet a écrit qu'il faisoit mettre sur les Quais, sur les Ponts, & dans les Places publiques de Paris les Livres qu'il imprimoit, avec des affiches par lesquelles il prioit tout le monde de les vouloir lire & de les corriger; promettant de grosses sommes d'argent pour recompenser la peine de ceux qui y remarqueroient des

des fautes. Cela n'eſt pas veritable. Il expoſoit ſur la boutique ſes feuilles imprimées & non tirées, & il promettoit des ſols & des doubles à ceux qui y trouveroient des fautes.

Mais ce que Mr. Baillet a dit que Robert Etienne avouoit ingenument qu'il n'y avoit dans ſon Tréſor de la Langue Latine que le travail & l'induſtrie qui fuſſent de lui, eſt veritable. Il fut aidé dans cet Ouvrage, premiérement par Budée, par Baïf, & par Tuſan, comme il le témoigne dans la Préface de ſa premiére Edition; qui eſt je croi celle de 1536. (1). Et il fut aidé enſuite dans ce même Ouvrage par Jean Thierri, de Beauvoiſis: comme il témoigne dans ſa Préface de l'édition de 1543. On a ômis ces Préfaces dans la der-

¶ 1. Je tranſcrirai ici le commencement de deux Lettres de M. Bigot, deſquelles M. Menage, à qui elles ſont écrites, n'a pas ſu faire ſon profit. L'une eſt du 3. Janvier 1689. l'autre du 15. ſuivant. Voici le commencement de la premiére.

Il faut, Monſieur, que je vous faſſe part du préſent que je me ſuis fait pour mes etrénes. Je me ſuis donné la 1. edition du *Theſaurus Linguæ Latinæ* de Robert Etienne en 2. vol in fol. faite en 1531. Il eſt vrai que dans le frontiſpice il n'a mis que *Dictionarium, ſeu Latinæ Linguæ Theſaurus.* Ce furent ſes amis qui lui conſeillérent d'ajouter *Theſaurus* à *Dictionarium.* Il le dit en ces mots: *Ob tantam formularum Latinè loquendi copiam, & varietatem, non ab re doctiſſimis quibuſdam placuit hoc noſtrum opus appellare Latinæ Linguæ Theſaurum, quaſi Latini ſermonis quoddam promptuarium.* Il marque qu'il fut deux ans entiers à le compoſer, & qu'il y travailloit jour & nuit; qu'il conſultoit les gens ſavans *Quoties toto mihi oppido curſitandum fuit, ut ex doctiſſimis viris modo hunc, modo illum de dubiis ſubinde conſulerem.* Il aſſure qu'il n'y a pas un mot dans ce Tréſor, qu'il n'ait

derniere édition: qui eſt de Lyon, en 1573. en quoi on a û tort.

Ce Jean Thierri, pour le marquer ici par occaſion, a revû & corrigé la premiere édition des Annotations de Budée ſur les Pandectes, faite par Robert Etienne (2): & ayant fait r'imprimer ces Annotations par Vaſcoſan, il les dédia à Gilles le Maître, premier Préſident du Parlement de Paris. Il a auſſi revû & corrigé la Traduction Françoiſe de Columelle, faite par Claude Cotereau, Chanoine de Paris, Auteur du Livre *de Jure & Privilegiis Militum*. Cette Traduction revuë par Jean Thierri a été imprimée à Paris in-4. en 1557. chez Jaques Kerver, où ce Jean Thierri, enſuite de ſon Avis au Lecteur, a mis ce diſtique au Lecteur, *Ver-*

n'ait écrit de ſa propre main.

Voici le commencement de la 2. Lettre.

Si j'euſſe cru, Monſieur, que vous euſſiez voulu faire une addition à votre Anti Baillet de ce que je vous ai mandé touchant la premiere édition du *Theſaurus Linguæ Latinæ* de Robert Etienne, je vous aurois marqué que dans la Preface il dit que pluſieurs de ſes amis le preſſoient de rimprimer le Calépin. Qu'il s'en excuſoit diſant qu'il y avoit trop de fautes à corriger, quantité de mots qui n'étoient pas de bon Latin, quantité d'autoritez priſes d'Auteurs du moyen âge. Il aima mieux faire un Dictionnaire nouveau, que de corriger le Calépin.

¶ 2. M. Ménage veut-il dire que Robert Etienne eſt le premier qui ait imprimé ces Annotations ſur les Pandectes? Cela ne ſeroit pas vrai, Joſſe Badius les avoit imprimées auparavant? Veut-il nous donner à entendre que Robert Etienne a fait plus d'une édition de ces Annotations? Cela ne ſeroit pas vrai non plus, il ne les a imprimées qu'une fois.

Verterat hæc olim Coteraus, at omnia multò Integriora tibi, Lector amice, damus.

Et il dit à la page 567. qu'il a mis dans le Tréſor de la Langue Latine, & dans le *Dictionarium Latino-Gallicum* des exemples de *muſteus*, de *liber*, de *cajeus*, & de *fructus*.

Jean le Frere de Laval, fit imprimer in-folio à Paris en 1552. chez Nicolas Cheſnau un Dictionnaire François-Latin, corrigé & augmenté par Maître Jean Thierri.

Robert Etienne demeuroit à Paris dans la ruë de St. Jean de Beauvais, à l'enſeigne de l'Olivier, vis-à-vis les Ecoles de Droit Canon: où la Reine Marguerite de Navarre, ſœur de François I. & femme de Henri d'Albret Roi de Navarre, l'a viſité plus d'une fois (1).

On a ômis dans le Catalogue des Livres qu'il a imprimez, les années dans leſquelles ces Livres ont été imprimez: ce qui n'eſt pas une petite negligence.

Je reviens à Robert Etienne. Je viens d'apprendre que la premiere Edition de ſon Tréſor eſt de 1531. & non pas de 1536. comme je le croyois: & qu'elle a pour titre *Dictionarium* ſeu *Latinæ Linguæ Theſaurus*. Et j'apprens de la Préface,

¶ 1. Cette remarque étoit aſſez curieuſe pour mériter d'être appuiée d'une citation. Je ſouhaiterois auſſi que Daniel Heinſius nous eût appris d'où il tenoit ce qu'il a écrit dans ſa Lettre à Primerius, que François I. alloit de tems en tems voir Ro-

ce, que ce furent ſes amis qui l'obligerent à lui donner le titre de *Tréſor de la Langue Latine. Ob tantam formularum Latinè loquendi copiam & varietatem, non abs re doctiſſimis quibuſdam placuit hoc noſtrum opus appellare* Latinæ Linguæ Theſaurum: *quaſi Latini ſermonis quoddam promptuarium.* Il dit dans cette Préface, qu'il fut deux ans à compoſer cet Ouvrage; qu'il y travailloit jour & nuit, qu'il conſultoit ſur ſes doutes les gens ſavans; & qu'il n'y a pas un mot qu'il n'ait écrit de ſa main.

LXX.

Mépriſes de Mr. Baillet touchant les Noms de famille des Auteurs.

MOnſieur BAILLET n'eſt pas mieux informé des Noms de famille des Auteurs que de leurs Noms de batême, de leur patrie, & de leur profeſſion.

Au lieu de *Ranconnet* il dit toûjours *Rançonnet*. Voyez à la page 342. du premier Tome.

Il dit auſſi toûjours *Carpantier*, au lieu de *Charpantier*, en parlant de Jaque Charpantier, Médecin de Paris & Profeſſeur du Roi: voyez aux pages 63. 64. & 354. du Tome

Robert Etienne, qui, lors qu'il étoit occupé à la correction de ſes epreuves, ne faiſoit nulle difficulté de prier le Roi d'attendre un peu. *Franciſcum I. ad Robertum Stephanum ubi de viſa ſe, & cum ei non vacaret, quod eorum quæ tum edebantur emendationibus intentus eſſet, paulum expectare juſſum.*

i

Tome premier *: ce qui fait voir qu'il ne le connoît que par les Eloges Latins qu'on a faits de lui, où il eſt appelé *Carpentarius*.

A la page 101. du Tome 2. partie 2. il traduit ELIAS VINETUS par *Elie Vinette*. Il l'appele encore de même à la page 384. du Tome 3. Partie 2. Ce célébre Profeſſeur de Bourdeaux s'appeloit *Vinet*. C'eſt ainſi qu'il eſt appelé dans ſon Livre, intitulé *Recherche de la plus ancienne mémoire de Saintes*, imprimé à Bourdeaux en 1584. par Simon Millanges. Et dans le Supplement de la Chronique Bourdeloiſe en l'an 1587. *Les Livres de la Bibliothéque de Mr. Vinet furent achetez par la Ville*, &c. Scévole de Sainte Marthe dit qu'il étoit du Village de Vinet dans la Saintonge: *E Vinetorum pago apud Sanctones, in agro Barbezienſi*: ce qui donne ſujet de croire qu'il avoit été appelé *Vinet* de ce Village.

A la page 138. de la ſegonde partie du ſegond Tome, en parlant de Ramirés de Prado, Auteur Eſpagnol, Commentateur de Martial, il l'appele *Ramirés del Prado* †: & à la page 237. du même Tome il l'appele *del Prado Ramirés*. Ce qui fait voir qu'il ne ſait point la Langue Eſpagnole, quoi qu'il ſe pique de la ſavoir. *Ramirés de Prado*, eſt une famille noble d'Eſpagne.

A

* [La faute ne ſubſiſte qu'à la page 354. ADD. *de l'Edit. d'Amſt.*]

† [Cette faute a été corrigée ADD. *de l'Ed. d'Amſt.*]

A la page 127. du Tome 2. partie 1. il appele Foglieta, *Foillette*. Quell' ignorance!

A la page 403. du segond Tome, partie segonde, en parlant de Michaël Fayus, qui a donné le Manile *ad usum Delfini*: c'est ainsi qu'il faut dire, & non pas *Delphini*; il l'appele *Mr. de la Faye*, au lieu de *Mr. du Fay* (1).

A la page 52. de son Catalogue des Imprimeurs, il appelle Chouet, l'Imprimeur de Geneve *Choüet* ou *Chovet*. Un aussi grand Bibliothécaire qu'est Mr. Baillet, ne devoit pas ignorer le nom d'un aussi célébre Imprimeur qu'étoit cet Imprimeur. Il y a encore aujourd'hui à Geneve des Imprimeurs de ce nom, qui ne sont pas moins célébres que celui dont nous parlons.

Il appele de même *Juuel* ou *Ivel*, Jean Ivel Evêque de Salisberi.

A la page 309. du Tome 4. partie 1. au chapitre de Bucanan, il appele *Briand de la Vallée* ce Briandus Vallius Conseiller du Parlement de Bourdeaux, auquel Bucanan a adressé son Elégie, intitulée *Prolena Apologia*, qui commence par ce distique,

Posse putet quisquam fieri, doctissime VALLI,
In famulas Veneris durus ut esse queas?

Et

¶ 1. Faute reconnuë auparavant & corrigée par Baillet pag. 403. du Tom. 2. Part. 2.

Et sur la mort duquel il a fait cette Epigramme :

Dignus erat Pylio canescere Vallius ævo :
Hospite si tanto digna fuisset humus.
Ergo seni, quo nil melius, nec doctius, orbe
Immenso vidit Sol, Deus astra dedit.

Il s'appeloit *Briand de Vallée.* C'est ainsi qu'il est appelé dans les Regîtres de 1544. du Parlement de Paris, à l'endroit où il est parlé des Commissaires députez du Parlement de Bourdeaux, pour assister au procès du Chancelier Poyet. *Conseillers du Parlement de Bourdeaux : Pierre Boucher, Briant de Vallée.* Et dans la Chronique Bourdeloise de Gabriel de Lurbe, en 1539. *Briand de Vallée, Conseiller du Roi en la dite Cour, de rare & exquis savoir, institue au College de Guienne une Leçon en Théologie le premier Dimanche de chaque mois, avec pension annuelle : laquelle par la negligence, tant des héritiers, que des Magistrats, est perduë.* Et c'est ce *Briandus Vallea*, Conseiller au Parlement de Bourdeaux, à qui Jules Scaliger a dédié son Fragment de l'Histoire des Animaux (1) d'Aristote appelé communément *le dixiéme Livre de l'Histoire*

¶ 1. Jule Scaliger n'avoit pas seulement dédié à ce Conseiller le dizieme Livre, mais tous les Livres de l'Histoire des animaux d'Aristote traduits en Latin de sa façon, & enrichis de ses Commentaires. Cela paroit tant par les propres mots de Sylvius Scaliger produits par M. Ménage, que par l'Epitre

toire des Animaux d'Ariſtote. Silvius Céſar Scaliger, fils de Jules, dans ſa Préface imprimée à la tête de ce Fragment, a fait mention de cette dédicace, en ces termes: *Inter cætera ipſius opera* (il parle de Jules Scaliger ſon pere) *novem de Hiſtoria animalium, quos propediem edituri ſumus, & hunc, qui, ut opinor, non rectè* Decimus *inſcribitur, à ſe Latinos factos, & Commentariis illuſtratos, Briando Valleæ, Regio in Senatu Burdigalenſi Conſiliario, Viro nobili & erudito, dicaverat.* Joſeph Scaliger, frere puîné de Silvius Céſar Scaliger, a fait mention d'un Vallius dans ſon premier Scaligerana, page 80. en ces termes: *Goveanus in Vallium, Senatorem Toloſanum;*

Dum tonat, in cellas propero pede Vallius imas
Confugit: in cellis non putat eſſe Deum.

Vallius reſpondet:

Antoni Goveane, tua hæc Marrana propago
In cælo & cellis non putat eſſe Deum.

Je croi que ce Vallius eſt notre Briand de

pitre dédicatoire de Jule qui nous reſte encore parmi ſes Lettres, & que le Preſident Mauſſac a fait imprimer au devant de ce dizième Livre de l'Hiſtoire des animaux. Outre cette Epitre il y en a encore trois autres *Briando Vallea* parmi celles de Jule Scaliger.

de Vallée (1), & que Vertunien Sr. de Lavau, Médecin de Poitiers, qui a recueilli ce Scaligerana, l'a appelé par inadvertance *Conſeiller de Toulouſe*, au lieu de *Conſeiller de Bordeaux*. Et ce qui me confirme dans cette créance, c'eſt ce que m'a écrit depuis peu Mr. Fermat, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, que dans la Liſte des Conſeillers du Parlement de Toulouſe, il n'y en a point du nom de *Vallée*, ni de celui de *la Vallée*, ni de celui de *du Val*. Il paroît par tous ces paſſages que nôtre Briant de Vallée, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, étoit un homme illuſtre, & ainſi ſon nom de famille n'a pas dû être ignoré par Mr. Baillet. J'oubliois à remarquer, qu'il étoit Saintongeois : ce que j'ai appris du Livre *de Viris illuſtribus Aquitaniæ* de Gabriel de Lurbe.

LXXI.

¶ 1. C'eſt lui-même. L'Epigramme a été conçuë en ces termes, & avec cette Inſcription *de Briando Vallio :*

Cum tonat, ad cellas trepido pede Vallius imas
Confugit, in cellis non putat eſſe Deum.

Elle ſe lit ainſi, & dans les Poëſies de Govean imprimées chez Gryphe l'an 1542. & dans le premier Tome du Recueil fait par Leger du Cheſne, intitulé *Flores Epigrammatum*. Elle ſe lit auſſi avec la réponſe, pag. 175. des Deviſes de Paradin augmentées par F. d'Amboiſe. Voici le paſſage tout au long. *Mais je reciterai deux vers que fit Govean Portugais adreſſans à un Conſeiller de Bourdeaux nommé Préjant du Val leſquels il lui bailla en forme de placet,*

Cum

LXXI.

Mépriſes de Mr. Baillet touchant le tems de la naiſſance & de la mort de quelques Auteurs (2).

IL dit à la page 443. Tome 4. partie 2. que je ſuis né vers la fin du Regne de Henri IV. Henri IV. mourut le 14. du mois de Mai de l'année 1610 & je nâquis le 23. du mois d'Août de l'année 1613. Mais cette faute de Mr. Baillet n'eſt pas une faute d'ignorance: c'eſt une faute de malignité. Il me reproche mon âge en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages. Mais plus je ſuis âgé, & plus il me doit de reſpect: *Semper in civitate noſtra ſenectus venerabilis fuit. Namque majores noſtri pœnè eundem honorem ſenibus quem Ma-*

Corrig. *le* 15. ſuivant le *Menagiana* Vol. 1. pag. 322. Ed. de Paris 1715.

Cum tonat, ad cellas celeri pede Vallius imas
Confugit. In cellis an neget eſſe Deum?

Auquel ce docte Sénateur célébré par Bucanan fit cette promte reponſe:

Antoni, genus hoc veſtrum, Marrana propago
Et cœlo, & cellis abnegat eſſe Deum.

On obſervera ces différentes leçons, & j'ajouterai que Rabelais fait honorable mention de Briand Valée (c'eſt ainſi qu'il le nomme) en deux endroits de ſes Oeuvres, ſavoir livre 4. chap. 37. où il le qualifie Préſident, & l. 2. c. 10. où il l'appelle ſimplement du Douhet, du nom apparemment d'une terre dont il étoit Seigneur.

¶ 2 Baillet avoit deja reconnu, & corrigé de lui-même la plupart de ces mépriſes.

Magiſtratibus tribuebant, dit Calliſtrate le Juriſconſulte en la Loi cinquiéme au Digeſte *de Jure immunitatis*. Remarquez que je ſuis le ſeul de tous les Auteurs vivans, dont Mr. Baillet a marqué la naiſſance, ce qui ne permet pas de douter qu'il n'ait marqué par malignité ce qu'il a écrit ici de mon âge.

Il dit à la page 234. du 4. Tome Part. 1., que Joſeph Scaliger mourut en 1606. * Il mourut en 1609.

Il dit à la page 215. du Tome 4. partie 2. que Mr de Balzac mourut en 1657. † Il mourut en 1654.

Il dit à la page 271. Tome 2. Part. 2. que le Pere Sirmond mourut en 1651. & p. 275. (1) le Pere Petau en 1653. Le Pere Petau mourut l'onziéme Décembre en 1652. & le Pere Sirmond en 1651. le 7. Octobre.

Voyez la Note *. de M. de la Monnoye, p. 246. 247.

Il dit à la page 247. du 2. Tome, partie 1. que Bellarmin mourut en 1622. il mourut en 1621.

Il

* [Cette faute & la ſuivante ſont corrigées dans les endroits citez. ADD. *de l'Ed. d'Amſt.*]

† [Cette faute eſt corrigée. ADD. *de l'Ed. d'Amſt.*]

¶ 1. Ou il y a ici faute d'impreſſion ou M. Menage s'eſt mépris. Baillet dans l'endroit cité & ailleurs met en 1652. la mort du P. Sirmond qui certainement mourut le 7. Octobre 1651. Ainſi M. Ménage au lieu de le reprendre d'avoir marqué cette mort en 1651. devoit au contraire le reprendre de ne l'y avoir pas marqué. Ce qu'il y a de plaiſant c'eſt que Baillet ayant eu communication du manuſcrit de M. Menage a cru avoir fait la faute dont celui-ci le reprend, & s'accuſant d'avoir mis la mort du P. Sirmond en 1651. déclare qu'il auroit dû

Il dit à la page 203. Tome 2. partie 1. que Jonſius, Auteur de l'Hiſtoire Philoſophique, eſt mort depuis peu. Il mourut en 1659. Voyez ci deſſus chapitre 22.

Il dit à la page 281. Tome 2. Part. 2. que Daniel Heinſius mourut en 1653. Il mourut en 1655.

Il dit à la page 160. du Tome 2. partie 1. qu'Aubert le Mire mourut en 1639. Il mourut en 1640.

Il dit à la page 221. Tome 4. partie 1. que Jean de la Caſe Archevêque de Benevent (2) mourut en 1556. Il mourut en 1559. comme l'a tres-veritablement remarqué Ferdinandus Ughellus dans ſon *Italia Sacra*, au Chapitre des Archevêques de Bénévent.

Il dit à la page 72. du Tome 4. partie 2. que le Chiabréra mourut le 14. Octobre 1638. âgé de 86 ans. L'Imprimeur de ſes Poëmes Héroiques poſthumes le fait mourir la même année dans la 87. année de ſon âge.

Il

dû la mettre en 1652. Erreur d'autant plus ridicule que pag. 137. du tom. 6. part 2 de ſes *Anti*, ne ſe ſouvenant plus de ſa rétractation publiée 3. ans auparavant il dit que le P Sirmond mourut le 7. Octobre 1651. en quoi il a raiſon & ſe contredit en même tems.

¶ 2. Je croirois plutôt qu'il y auroit faute dans Ughellus, ſoit de l'Auteur, ſoit de l'Imprimeur qui auroit fait du 6. un 9. en le renverſant. Ces termes d'une Lettre d'Alfonſe Cambi au Commandeur Annibal Caro datée de Naples le 8. de Decembre 1558. marquent clairement que le Caſa n'étoit plus alors en vie: *Poiche credo che havuto habbiate ſopra cio con Monſignore, (che ſia in gloria)* il parle du Caſa, *alcun ragionamento.*

Il dit à la page 248. du Tome 4. partie 1. que Joachin du Bellay mourut le premier Janvier 1560. âgé de 35. ans : ce qu'il a pris de Scévole de Ste. Marthe. Le Préſident de Thou a écrit qu'il mourut ce jour-là, mais dans la 37. année de ſon âge; c'eſt au Livre 26. de ſon Hiſtoire, & Belleau a écrit qu'il mourut le 1. jour de l'an 1559. C'eſt dans ſon Obſervation ſur le V. Sonnet du ſegond Livre des Amours de Ronſard. Mais la Croix du Maine dit qu'il mourut le premier de l'an, en Janvier 1559. ou ſelon aucuns, 1560. Il eſt conſtant qu'il mourut la nuit du premier Janvier 1559. C'eſt ce que j'ai appris des Regîtres de l'Egliſe de Nôtre Dame de Paris: dans laquelle Egliſe il eſt enterré en la Chapelle de Saint Criſpin & de Saint Criſpinien (1), du côté droit du Chœur, proche le Tombeau de Louïs du Bellay, Chanoine & Archidiacre de Paris. Mais en 1559. l'année ne commençoit pas encore en Janvier: elle commençoit à Pâques. L'Ordonnance de Charles IX. qui porte qu'elle commencera en Janvier, eſt de 1563. mais elle ne fut obſervée au Parlement de Paris que le 1. Janvier 1567. ſelon la réformation. Et c'eſt ce qui a fait cette diverſité touchant le jour de la mort de Joachim du Bellay. Scévole de Sainte Marthe & le Préſident de

¶ 1. Il me ſemble qu'on dit S. Crépin, & S. Crépinien.

¶ 2. Baillet déclare lui-même que c'eſt contre l'opinion commune & ſuivant celle de la Croix du Mai-

de Thou ont û égard à la façon de conter les années de leur tems.

Il dit au chapitre de Dorat; qui eſt le 1337. Tome 4. Partie 1. page 351 que Dorat mourut âgé ſeulement de 71. ans contre l'opinion commune qui lui a donné jusques ici plus de 80. ans (2). Cela n'eſt pas veritable à l'âge de 78. il ſe remaria en ſegondes nôces.

Il dit au Chapitre du Caporali T. 4. part. 2. p. 116. que le Caporali eſt mort vers la fin du Pontificat d'Urbain VIII. ce qui n'eſt pas veritable Car Urbain VIII. ne monta ſur le Siége qu'au mois d'Août de l'an 1623. & le Caporali étoit mort dès l'an 1601. étant né l'année 1530. Son neveu Carlo Caporali en eſt un témoin fidele dans les notes ſur les Poëſies de ſon oncle, *morì l'anno* 1601. *d'età* 71. *in Caſtiglione, ſtando appreſſo il Marcheſe Aſcagnio della Corgna ed ivi nella Chieſa de' Padri Agoſtini fù il corpo di lui depoſitato*.

Il dit à la page 295. de la 2. Partie du 2. Tome que Samuel Petit étoit mort dès l'année 1654. il mourut à Niſmes le 12. Dec. 1643. ce que j'ai apris de Mr. Formi ſon petit-fils, homme de grand mérite en toute ſorte de litérature.

LXXII.

Maine qu'il fait naitre Dorat en l'an 1517. d'où il s'enſuivroit que ce Poëte n'auroit eu que 71. ans quand il mourut en 1588. mais il ajoute que l'opinion commune lui paroit cependant plus croiable.

LXXII.

Du Livre des trois Impoſteurs compoſé par Morin.

Page 543. Tome 1. part. 1. Chriſtian Kortholt.

MOnſieur BAILLET. *N'eſt-ce point auſſi à une grande bizarrerie d'eſprit qu'il faut attribuer l'imagination qu'a eue un Ecrivain de la Baſſe Allemagne, de vouloir reveiller en nous le ſouvenir du déteſtable Livre* des trois Impoſteurs: *en donnant ce titre à un Livre qu'il fit imprimer à Kiel l'an* 1680. *ayant choiſi pour ſes trois Impoſteurs, Edouard Herbert, Thomas Hobbs, & Benoit de l'Eſpinoſa? Et peut-on s'empêcher de prendre pour un viſionnaire un autre Ecrivain plus récent qui a pris le même titre* des trois Impoſteurs, *pour écrire contre trois Auteurs Catholiques de la premiere reputation?*

Ce Viſionnaire, c'eſt Jean Morin, Medecin, Profeſſeur du Roi en Mathématiques: & ces trois Auteurs Catholiques ſont, Mr. Gaſſendi, Mr. Neuré, & Mr. Bernier, mon compatriote, dit *le Mogol* à cauſe de ſes voyages au Mogol. Mais s'il eſt vrai que ce Livre de cet Ecrivain de la Baſſe-Allemagne ait été imprimé en 1680. il eſt faux que Morin ſoit un Auteur plus récent que cet Ecrivain Alleman: le Livre de Morin des trois Impoſteurs ayant été imprimé en 1654. à Paris avec ce titre: *Vincentii Panurgi Epiſtola de*

1. Ce n'eſt pas Lingelsheim, (car c'eſt ainſi qu'il faut dire, & non pas Lingesheim) c'eſt Denaiſius Aſſes-

de tribus Impostoribus. Ad Clariss. Virum Johannem Baptistam Morin, Doctorem Medicum, atque Regium Matheseos Professorem Parisiis. Apud Matthæum Bouillette, in Collegio Regio, & Johannem Guillard, in Palatio, 1654. Morin est l'Auteur de ce Livre. Vincent Panurge est un nom supposé.

LXXIII.

Du Livre de Lipse, intitulé Virgo Hallensis.

MOnsieur BAILLET. *Les Protestans ont tâché de décrier quelques-uns des petits Livres que Lipse composa pour satisfaire sa dévotion: comme celui de Nôtre-Dame de Hau ou Hal.*

MENAGE. Ce Livre de Nôtre-Dame de Hau, intitulée *Virgo Hallensis*, est une énumération des Miracles faits par l'intercession de la Vierge dans l'Eglise de Nôtre-Dame de Hau. Et c'est au sujet de ce Livre de Lipse, & de sa plume qu'il dédia à la Vierge par une plume d'argent, que Scaliger fit cette Epigramme :

Post opus explicitum, quod tot miracula narrat,
Pennam Lipsiades hanc tibi, Virgo, dicat.
Nil potuit levius penna tibi, Virgo, dicare:
Ni fortè est levius, quod tibi scripsit opus.

Lingesheim (1) fit contre ce Livre de Lipse

(1) Assesseur de la Chambre Impériale de Spire, qui a fait ce Livre, comme l'a fort bien prouvé Flacius chap. 2. *de anonymis detectis* n. 51.

Lipſe un écrit intitulé *de Idolo Hallenſi.* Voyez le ſegond Scaligerana, page 141. & la Lettre 315. de Scaliger, écrite à ce Lingesheim.

LXXIV.

Fautes de Mr. Baillet dans la Géographie.

Tom. 1. Part. 2. MOnſieur Baillet dans ſa Préface Latine, adreſſée à Mr. l'Avocat Général de Lamoignon, met Narbonne parmi les Volces Arécomiques. NARBO MARTIUS, *pro Volcis Arecomicis.* Il eſt *in Volcis Tectoſagibus.*

Au même endroit, il met Arles *in Beſuviatibus.* Il eſt in *Salyis.*

A la page 260. du Tome 4. partie 1. & à la page 580. du 2. part. 3. il appelle *Fieſolé*, *Fieſoli.*

A la page 90. de la 2. partie du 2. Tome, il dit que les Popmas, freres, étoient Friſiens: au lieu de dire *Friſons*, qui eſt le nom de la Nation parmi nous.

A la page 193. du 2. volume, part. 1. il appele Breſlau *Vratiſlau* (1).

Au chapitre du Bernia, il confond la Ville de Bibiena de Toſcane avec celle du même nom qui eſt dans le Piémont. Voyez ci-deſſus le chapitre 37.

LXXV.

¶ 1. Faute reconnuë auparavant, & corrigée par Baillet dans ſes corrections.

¶ 2. Régnier étoit grand imitateur. Sa huitiéme Satire eſt une imitation de la neuviéme du premier Livre d'Horace. Sa ſiziéme eſt une Copie des deux *Capitoli* du Mauro *in diſonor dell'Onore*, la deſcription

LXXV.

Jugement de Mr. de Balzac touchant le Caporali contraire à celui du Rossi.

MOnsieur BAILLET. *Ce qu'il y a de constant* (il parle du Caporali) *c'est qu'il effaça le Berni, le Molsa, & généralement tous ceux qui jusqu'alors s'étoient exercé dans quelqu'une des espéces du genre Burlesque. C'est au moins le sentiment du Rossi.* Page 117. du Tome 4. partie 2.

MENAGE. Ce n'est pas celui de Mr. de Balzac. Voici ce qu'il a écrit du Caporal dans une de ses Lettres: qui est la 5. du Livre VI. *Il n'instruit, ni ne délecte. Il ne guerit ni ne flate les passions de ceux qui le lisent. Il n'a ni de trésor caché, ni de pompe extérieure. Et néanmoins, je vous apprens, que tout chétif & tout misérable qu'il est, il a été détroussé en France. Il n'a pû se sauver de nos Larrons: & voici de ses dépouilles que je viens de découvrir en bon lieu:*

(2) Mon Docteur de menestre en sa mine alterée
Avoit deux fois autant de mains que Briarée:

Ces vers sont du Satirique Regnier Sat. X.

Et

tion du Pédant de sa 10. Satire n'est qu'une Traduction du *Pedante* de Caporal. La Piéce qu'il a intitulée *Impuissance* n'est pas seulement, comme porte le titre, une imitation d'Ovide, mais aussi de Pétrone.

Et n'étoit, quel qu'il fût, morceau dedans le plat,
Qui des yeux & des mains n'eût un échec & mat.
D'où j'appris qu'en la cuite, auſſi bien qu'en la crue,
Nôtre ame ſe laiſſoit piper comme une gruë,
E qu'au plat, comme au lit, avec lubricité,
Le péché de la chair tentoit l'humanité.
Devant moi juſtement on plante un grand potage
D'où les mouches à jeun ſe ſauvoient à la nage.
Le brouët étoit maigre, & n'eſt Noſtradamus,
Qui, l'Aſtrolabe en main, ne demeurât camus,
Si par galanterie, ou par ſottiſe expreſſe,
Il y penſoit trouver une étoile de graiſſe.
Pour moi, ſi j'euſſe été ſur la mer de Levant
Où le vieux Louchali fendit ſi bien le vent,
Quand Saint Marc s'habilla des enſeignes de Thrace,
Je le comparerois au Golfe de Patraſſe,
Pour ce qu'on y voyoit en mille & mille parts
Les mouches qui flotoient en guiſe de ſoldarts:
Qui morts, ſembloient encor dans les ondes ſalées
Embraſſer les charbons des galéres brulées.
J'oi ce ſemble quelqu'un de ces nouveaux Docteurs,

Qui

Qui d'eſtoc & de taille étrillent les Auteurs,
Dire, que cette exemple eſt fort mal aſſortie.
Homere, & non pas moi, t'en doit la garantie:
Qui dedans ſes écrits, en de certains effets,
Les compare peut-être auſſi mal que je fais.

C'eſt-à-dire à peu près en Italien:

Ma il caſo è che s'interno avea Pompeo
O il venerabil Coſta ch' al'a menſa,
Avea più braccie e man che Briareo.
Io rimaſi talvolta ſtupefatto
Che ſempre adocchiai qualche boccone,
Un di lor me gli dava ſcaccomatto.
Si ch'allor m'accors' io, Meſſer Trifone,
Che nella cotta e nella cruda il vitio
Della carne ci da gran tentazione.
Ecco di brodo piene le ſcudelle,
Dove non ſeppi mai d'unto o di graſſo
Con Aſtrolabio in man trovar due ſtelle,
Se foſſi ſtato a quel naval fracaſſo,
Qual' ebbe il Turco, io potrei ſomigliare
La mia ſcodella al Golfo di Patraſſo,
Però ch' in eſſa ſi vedeano andare,
A gala i corpi de le moſche leſſe,
E i converſi in carbon legni del mare,
Qui, Trifon, ſe per caſo alcun diceſſe,
Che la comparazion non giſſe à feſto.
E ch' io foſſi obligato a l'intereſſe,
Dite, che legga Omero, ove in uno teſto,
Fà una comparazion di certe moſche:

Nè forse calza ben, si comme in questo.
Ma lasciam le question dubbiose e fosche:
Or che siamo a Tinel.

Vous voyez que nous vivons en un païs, où il n'y a pas même de sureté pour les gueux. Ceux qui n'ont rien ne laissent pas d'y faire des pertes ; & on y arrache les cheveux aux chauves. Il n'est point de si mauvaise condition qui ne soit enviée de quelqu'un, ni de pauvreté si grande, qui ne donne lieu à quelque injure. On pille les Cabanes aussi-bien que les Palais: & l'avarice cherche les grands gains : mais elle ne mépriſe pas les petits.

Le Rossi au reste, s'est étrangement trompé en préferant le Caporal au Berni & au Molza. Le Berni est le premier des Poëtes Burlesques, & par l'ordre du tems & par l'ordre du mérite (1). Et Léonardo

¶ 1. Pour l'ordre du mérite, j'en conviens ; pour l'ordre du tems, c'est autre chose, & il est sûr, malgré les distinctions du Salviati, que les Poësies du Burchiello, celles de Laurent de Médicis, de Matteo Franco, & du Pulci toutes antérieures à celles du Berni sont de véritables Poësies burlesques. Les Académiciens de la Crusca appellent eux-mêmes *Capitolo in burla* le Capitolo de Laurent de Médicis intitulé *i Beoni*, & je ne doute pas, si l'on vouloit examiner toutes les vieilles Poësies Italiennes qu'il ne se trouvât plusieurs Piéces bouffonnes plus anciennes de beaucoup que celles du Berni. Autre chose donc est *Burlesque*, autre chose *Bernieſque*. *Burlesque* c'est le genre, *Bernieſque* c'est l'espece.

¶ 2. M. Ménage a fait voir deux choses l'une que l'Auteur du grand Etymologique n'avoit pas nom Nicas, l'autre qu'il vivoit il y a plus de cinq cens ans. On en peut remarquer une troisieme qui est que cet Auteur étoit Chrétien, comme il le témoi-

do Salviati a dit de lui, que la Poëſie Burleſque avoit û en lui ſa naiſſance & ſa perfection en même tems. *Le Poëſie Giocoſe nel ſolo Berni anno avuta la naſcità & la perfezzione in un tempo.* C'eſt dans ſes Avertiſſemens de la Langue Italienne, Livre 2. chapitre 17. Il n'y a pas non plus de comparaiſon entre le Molza & le Caporal.

LXXVI.

Nicas n'eſt point l'Auteur du Magnum Etymologicum.

MOnſieur BAILLET. *On croit que l'Auteur du Grand Etymologicum Grec s'appelloit* Nicas. *Mais on ne ſait ce qu'il étoit, ni quand il vivoit. Ce Livre a eu de l'autorité, quoique l'Auteur n'ait point excellé dans la connoiſſance de la Langue* (2).

Tom. 2. Part. 3. page 115.

MEmoigne lui-même au mot Ἀυτιδατυοῖο. Le Préſident Mauſſac dit qu'il l'auroit juge tel ſur cela ſeul qu'il n'a pas pris ſoin de nous faire ſavoir ſon nom, ajoutant que c'etoit anciennement la coutume des Moines de travailler à quantité de recueils, de gloſſaires, & de compilations où ils ne mettoient pas leur nom. Je ne voudrois pourtant pas conclurre de là que l'Auteur du grand Etymologique ait été Moine. Un homme qui ſe plaint, comme il fait, des maux extraordinaires dont il eſt accablé, & de la dizette où il ſe trouve de toutes choſes, mais qui dit que l'amour des belles Lettres l'oblige à ſe refuſer le ſommeil néceſſaire, dans la vuë du grand profit qu'il eſpére en ſon particulier de tirer de ſes etudes, & dans le deſſein de laiſſer quelque choſe de mémorable à la poſtérité ; Un homme, dis-je, qui parle de la ſorte ne paroit pas trop avoir l'eſprit monaſtique.

Diſſert. Critica ad Harpocrationem pag. 342.

V. Ἄνοι. pag. 417. *edit. Heydelberg.*

MENAGE. C'eſt Politien qui a dit le premier que Nicas étoit l'Auteur de ce Livre. Et c'eſt au chapitre 72. de ſes Mélanges qu'il a fait cette remarque. Et il l'a faite en ces termes: *Nicas autem in Commentario quem per ordinem literarum diſpoſuit, Græcè ille quidem, ſed in hunc fermè intellectum* Philyram *interpretatur:* Philyra, *inquit*, planta: librum papyro ſimilem habens: ex quo etiam funes complicant. Car le Grec de ces mots ſe trouve dans l'*Etymologicum Magnum*, au mot *Φιλύρα*. Mr Voſſius, le fils, a fait enſuite la même remarque dans quelqu'un de ſes Ouvrages. Je croi que c'eſt ſur Méla. Mais il s'en eſt depuis dédit: ayant appris que dans le Manuſcrit qu'avoit vû Politien, il y avoit un Labarum, avec ces paroles, 'EN TOTTΩ NIKA: & que ces mots EN TOTTΩ étant effacez, Politien avoit pris le mot de NIKA qui reſtoit, pour le nom de l'Auteur du Livre. Mr. Voſſius, le fils, a dit toutes ces particularitez à Mr. Bigot, de qui je les ai appriſes *. J'ai appris de plus de Mr. Bigot, qu'il a vû un très-beau Manuſcrit de ce Livre dans la Bibliothéque des Jacobins de St. Marc de Florence: & que penſant que ce fût celui qu'avoit vû Politien, il y avoit cherché ce NIKA, & qu'il ne l'y avoit point trouvé. Euſtathius ſur l'Iliade Delta, page 378. 53. de l'Edition de Bâle, & ſur l'Iliade Epſilon, page 408. 29. de la même Edition, cite un Νικίας Grammairien, qui explique des paſſages d'Homere: ce que j'ai encore appris.

Pag. 99.

* Dans une Lettre écrite de Rouen le 25. de Sept. 1686.

pris de Mr. Bigot. Mais pour Νικὰς, il n'eſt cité nulle part dans Euſtathius: & Mr. Bigot ne croit pas que ce ſoit un nom Grec. Mr. Du Cange eſt du même avis. L'Etymologicum y eſt cité ſur l'Iliade Delta, page 342. 49. ἀτω καὶ τῆς βλεπήσεως ἡ κεῖται ἐν τῷ Ετυμολογικῷ. Et ſur l'Iliade Beta, p. 203. 36. & ſur l'Iliade Lambda, page 768. 28. Ετυμολογικὸν μέγα. Et ſur l'Odyſſée Beta, page 93. 29. Une partie des choſes citées en ces endroits, ſe trouve dans l'*Etymologicum Magnum* que nous avons aujourd'hui, & l'autre ne s'y trouve pas. Ce qui fait voir qu'il y avoit du tems d'Euſtathius pluſieurs Etymologiques Grecs. L'Auteur du Grand Etymologique que nous avons, cite l'Etymologique d'Orapollo. Cet Etymologique ſe trouve Manuſcrit dans quelques Bibliothéques: & entr'autres, dans celle de Mr. Gudius. C'eſt un très-gros volume, & qui par ſa groſſeur mérite le nom d'Ετυμολογικὸν μέγα. Euſtathius vivoit en 1180. Et puiſqu'il cite l'Etymologicum Magnum que nous avons, on peut conclure de là, que l'Auteur de cet Etymologicum Magnum vivoit il y a plus de 500. ans.

Il n'eſt point vrai, au reſte, que cet Auteur n'ait point excellé dans la Langue Grecque. Il eſt bien vrai qu'il n'écrit pas avec grande éloquence: Mais le ſujet qu'il traite ne demande pas d'éloquence. *Ornari res ipſa negat, contenta doceri.* Il eſt vrai auſſi, qu'il a beaucoup de mauvaiſes étymologies. Mais ces mauvaiſes étymologies

logies le ſont encore moins que celles du divin Platon: parmi leſquelles je n'en ai pas trouvé ſix bonnes: car j'ai fait ſur les étymologies de Platon ce que Joſeph Scaliger a fait ſur celles de Varron. Mais il y a dans ce Livre un nombre infini de choſes curieuſes & ſingulieres: Et Mr. de Valois l'aîné, qui étoit un grand connoiſſeur, l'eſtimoit extraordinairement.

LXXVI.

Diverſes particularitez, curieuſes touchant Suidas.

MR. BAILLET a écrit à la page 113. de ſon 2. Tome part. 3. que Suidas étoit un Moine Grec. Ce qu'il a pris de la Notice des Auteurs citez par le Cardinal Bona dans ſon Liv. de la Pſalmodie. Scaliger dans ſes Conjectures ſur Varron page 60. de l'édition de Henri Etienne de 1581. appelle auſſi Suidas, Moine. Le Cardinal Bona ajoûte, qu'il étoit Moine de Byzance. Je ne ſai d'où le Cardinal Bona a pris cette derniere particularité (1): & Mr. Baillet m'obligeroit fort de me le faire ſavoir. Et pour l'obliger à me l'apprendre, je lui apprendrai ici pluſieurs autres particularitez curieuſes touchant ce Grammairien. Beſſarion, dans ſa petite Pré-

¶ 1. Il l'a priſe de Dempſter dans la Table alphabétique, & critique des Auteurs qu'il a miſe au-devant des Antiquitez Romaines de Roſin au mot *Suidas*, où il eſt dit: *Suidas Monachus Byzantinus, admirabilis, incomparabilis, unus inſtar omnium Grammatico-*

Préface sur sa Traduction des Métaphysiques de Théophraste, & Budée dans ses premiéres Notes sur les Pandectes, & Erythrée dans son Indice sur Virgile, au mot *orichalco*, & Cujas dans ses Observations, & ailleurs, l'ont appelé *Sudas*. Dont ils ont été repris par Casaubon dans ses Notes sur Laërce, au chapitre d'Anacharsis: *Falluntur viri doctissimi & magni in literis nominis, qui* Sudas *Suidam appellant*. Casaubon appuie son opinion par ce passage d'Eustathius, Τὰ εἰς δας ὑπὲρ δύο συλλαβὰς κλίνεται, οἷον Τιμαχίδας Τιμαχίδα, Σεῖδας Σείδα: qui est de la p. 338. 40. de l'Edition de Bâle. A quoi on peut ajoûter ces autres passages du même Auteur. Iliade Lambda, page 768. 30. ἐν τῷ κατὰ στοιχεῖον μεγάλῳ βιβλίῳ τῶ Σείδα. Et Odyssée Alpha, page 99. 42. Σείδας, ἐΦιαλεῖς, Φιαλεῖς. Il l'appelle encore de même page 41. 1. J'ajoûte à ces passages d'Eustathius celui-ci du Scholiaste d'Apollonius pag. 26. Σείδας γὰρ καὶ Ἀριστοτέλης, ὁι περὶ Εὐβοίας πεπραγματευμένοι: car quoique ce Suidas ne soit pas celui dont nous parlons, ce passage fait voir que ce nom s'écrivoit de la sorte que l'a remarqué Casaubon. Cependant Bessarion, Erythrée, Budée, & Cujas ont été suivis dans leur opinion par plusieurs célébres Ecrivains: & entre autres, par Sca-

ticorum. Balthasar Boniface, qui a copié en six chapitres du quinziéme Livre de son *Historia ludicra* une grande partie de cette Table de Dempster, n'y a pas oublié cet endroit. Ce *Byzantinus* est une réverie de Dempster.

Scaliger dans ſes *Conjectanea* ſur Varron, page 61. de l'édition de Henri Etienne, de 1581. par Florent Chrétien ſur la Comédie de la Paix d'Ariſtophane page 688. de l'édition de Genéve: par Guillaume Fournier dans ſon *Selectæ Lectiones*, Livre 3. chapitre 21. & Livre 2. chapitre 29. Et dans les Additions. Et par Victorius dans ſes *Diverſes Leçons*, Livre premier chapitre 11. & Livre 27. chap. 18. Et par Robortellus dans ſon *Variorum locorum Annotationes*, chapitre 3. page 78. Et Cujas a été défendu par Mr. Fabrot à la page 841. de la premiere édition de ſon Théophile. Car c'eſt de Cujas dont il a entendu parler, en diſant, *Viri docti Suidam*, Sudam *appellant*, *libris*, *ut videtur*, *auctoribus*. *Nam in Manuſcripto codice Memmiano ſic habetur*. Je le ſai de lui-même. Ce Manuſcrit de Mr. Henri de Même Préſidant au Parlement de Paris, où Suidas eſt appellé Σϐδας, eſt préſentement dans la Bibliothéque de Mr. Colbert de Seignelay, Segretaire d'Etat, nombre 992. Σϐίδας eſt le veritable nom.

Meurſius dans ſon Gloſſaire Grec-Barbare, fait mention d'un Etymologique Grec compoſé par Suidas.

LXXVIII.

Mépriſe de Mr. Baillet touchant l'Opera de Mr. Quinaut, intitulé le Triomphe d'Alcide.

MOnſieur BAILLET. *Entre les Piéces de Mr. Quinaut dont nous n'avons pas fait mention, il y en a une qui a fait beaucoup de bruit, & qui a partagé les eſprits. C'eſt la Tragedie, ou l'Opera, qui a pour titre*, Alceſte, ou le Triomphe d'Alcide. *Et il faut avouër qu'elle auroit encore eu plus de réputation ſi elle n'avoit rencontré un Cenſeur un peu trop intelligent dans les régles de l'art: Charles Perrault dans la Critique de l'Opera d'Alceſte, à la fin de ſes Oeuvres mélées de proſe & de vers: Ce Critique prétend que la Piéce eſt défectueuſe, tant pour la conduite du ſujet, que pour la verſification. L'Auteur écrit que Mr. Quinaut a tout gâté, en ne mettant pas dans ſa Piéce ce qu'il y a de plus beau dans Euripide: & y ajoûtant des épiſodes peu néceſſaires, mal liez & mal aſſortis au ſujet: que ſes épiſodes ne ſervent qu'à faire remarquer la pauvreté de chaque endroit: où l'on ne voit que redites de certaines rimes, & quantité de choſes qui ſemblent ne pouvoir s'accorder entiérement avec le jugement & le bon ſens en général, ni avec les maximes de l'art de la Poëſie moderne en particulier.*

Mr. Baillet écrit toujours *Euripide*: ce qui fait voir qu'il n'eſt pas grand Grec.

MENAGE. Mr. Baillet ne ceſſera-t-il jamais de faire dire aux Auteurs le contraire

re de ce qu'ils disent? Mr. Perrault a écrit dans sa Critique de l'Opera d'Alceste tout le contraire de ce que lui fait dire ici Mr. Baillet. Cette Critique est un Dialogue entre Cléon & Aristippe. Aristippe blâme cet Opera: & Mr. Perrault, sous le nom de Cléon, le défend & il fait enfin tomber d'accord Aristippe que c'est un parfaitement bel Ouvrage. Ce que dit ici Mr Baillet contre cet Opera, est dit dans cette Critique par Aristippe, & réfuté par Cléon. Et ainsi, encore une fois, Mr. Perrault a dit tout le contraire de ce que lui fait dire Mr. Baillet.

Mr. Perrault & Mr. Quinaut ont écrit à Mr. Baillet pour se plaindre à lui de l'injure qu'il leur avoit faite en cette occasion. J'ai vû la Lettre de Mr. Perrault.

LXXIX.

Mépriſe de Mr. Baillet touchant la qualité d'Alteſſe des Princes d'Italie. Pluſieurs particularitez curieuſes touchant les deux Scaligers.

MOnſieur BAILLET. *La République des Lettres n'étoit pas encore bien purgée de cette vermine*, (Il parle des Critiques envieux & ignorans) *du tems du Prince de la Mirande: quoi qu'elle fût dès lors en aſſez bon état. Car on voit parmi le nombre des Cenſeurs de ſes Ouvrages un Critique fort ignorant & fort animé contre lui: qui, ſans avoir égard, ni à la qualité de ſon Alteſſe, ni à la rareté de ſon eſprit,*

prit, vouloit lui faire des affaires à Rome.

MENAGE. Pic, Prince de la Mirande, mourut à Florence le 17. Novembre de l'année 1494. le même jour que Charles VIII. y fit son entrée. Et en ce tems-là les petits Princes d'Italie, tel qu'étoit le Prince de la Mirande, n'étoient point traitez d'Alteſſe. Ce n'eſt que peu de tems avant l'année 1630. qu'ils en ont été univerſellement traitez. Et c'eſt ce qui obligea les Cardinaux de ſe faire traiter d'Eminence. Le Decret du Pape par lequel il fut ordonné que les Cardinaux ſeroient traitez de cette qualité, eſt de 1630. du 10. Janvier: & il eſt imprimé dans le XVI. Tome du Mercure François. En ce tems-là on ne traitoit d'Alteſſe en France que Gaſton de France Duc d'Orleans, frere unique du Roi Louïs XIII. Mais comme quelque tems après le Cardinal Infant, Gouverneur des Pays-Bas, frere de Philippe IV. Roi d'Eſpagne, ſe fit traiter d'Alteſſe Royale, Gaſton Duc d'Orléans, & Madame de Savoye ſa ſœur, s'en firent auſſi traiter. Louïs de Bourbon Prince de Condé arbora enſuite l'Alteſſe ſimple. Et enſuite l'Alteſſe Séréniſſime: laiſſant l'Alteſſe ſimple aux Princes naturaliſez de France, aux Princes de Savoye, & aux Princes de Lorraine. Mr. Baillet, au reſte, qui eſt un grand Copiſte, a copié cette *Alteſſe de la Mirande* des écrits de Mr. de Balzac: lequel, au chapitre VII. de ſes Entretiens, parlant de Joſeph Scaliger, l'appelle *Son Alteſſe de Vérone*. Ce que Mr. Baillet a encore imité

M. Amelot de la Houſſaye dans ſes Remarques ſur l'Hiſtoire de Trente de Fra Paolo, le date de 1631.

à

à la page 53. de la 2. partie du Tome 2. en cet endroit : *Cette paſſion penſa dégénérer en folie, par l'impatience qu'ils témoignerent l'un & l'autre* (Scaliger le pere & Scaliger le fils) *autant pour rétablir leur Alteſſe prétendue dans la Seigneurie de Vérone, que pour maintenir leur Principauté dans la République des Lettres.* Mais il eſt à remarquer que Mr. de Balzac appele Scaliger *Son Alteſſe de Vérone* en raillant, comme Mr. Baillet au paſſage que je viens de rapporter, & que Mr. Baillet parle ſérieuſement à l'endroit où il traite Pic de la Mirande de *Son Alteſſe*. Pic étoit véritablement Prince de la Mirande : & la Principauté de Vérone des Scaligers étoit une Principauté Chimérique. J'ai produit à la page 517. de la derniére édition de mes Origines Italiennes l'extrait des Lettres de Naturalité de Jules Scaliger, qui ſont du mois de Mars 1528. dans leſquelles le Roi François I. ne donne d'autre qualité à Jules Scaliger que celle de *Jules Cæſar de l'Eſcalle de Bordoms, Docteur Médecin, natif de la Ville de Vérone en Italie* (1). C'eſt-à-dire, que Jules Scaliger n'en prenoit point d'autre en ce tems-là.

¶ 1. Je ſuis le plus trompé du monde ſi dans ces Lettres de naturalité alléguées par M. Ménage il ne faut lire *de Bordonis* & non pas *de Bordoms*. D'un i joint à une n il eſt aiſé de faire une m, ſur tout quand le point de l'i ou n'eſt point marqué, comme il arrive ſouvent, ou ſe trouve comme effacé par la longueur du tems. C'eſt ce qui a donné lieu de lire *Bordoms* pour *Bordonis*, en Italien *Giulio de' Bordoni*, en Latin *Julius de Bordonis*, comme *Matthæus*

là. Je remarquerai ici en passant, que cette qualité de *Docteur Médecin* que le Roi François I. donne dans ces Lettres à Jules Scaliger, fait voir que ce que Melchior Guillandinus a écrit que Jules Scaliger avoit pris le degré de Docteur en Médecine dans l'Université de Padouë, paroit vraisemblable ; quelque chose que son fils Joseph Scaliger ait dit au contraire dans sa Lettre 428. adressée à Charle Labbé, & dans sa 441. adressée à Jean de Laet, & dans son *Confutatio Fabulæ Burdonum*. Ces mots *de Bordoms* font aussi voir qu'il s'appeloit, *Julius Burdonius*, comme l'appelle Lilius Gyraldus, & non pas, *Julius à Burden*, ou *Comes a Burdem*, comme son fils, dans sa Lettre à Dousa, & ailleurs, prétend qu'il s'appeloit. Ce qui est conforme à cet endroit du Thuana: *Etant à Padouë, Augustinus Niphus, neveu de ce grand Philosophe Augustinus, me parla de Scaliger: & me dit que la verité étoit, qu'il ne venoit des Scaligers de Vérone: & qu'il venoit de Benedetto Burdone, qui demeuroit à la strada della Scala à Venise: & m'assura qu'il étoit ainsi.* Robertus Titius le fait originaire de

thæus de Afflictis, Franciscus de Zabarellis, Bartholomæus de Butrigariis, & cent autres. Pour le lieu de sa naissance qu'on pretend être *Ripa* il suffit qu'il soit dans le Véronois pour justifier le titre de *Veronensis*. Jule Scaliger l'a pris, & personne ne le lui conteste. *Julius Scaliger*, dit Lilio Giraldi, *qui prius Burdonis cognomine fuit, Veronensis, apprimè eruditus* &c.

de Padouë, *Vide quæ adnotavimus in nostris locis controversis, ac deincops in Assertione pro iisdem, adversus malevolum illum obtrectatorem, qui se Gallum finxit: cùm revera sit vilis quispiam Burdo, in agro Patavino ortus.* C'est sur la segonde Eglogue de Nemesianus, page 29. Mais il se trompe, & en disant que Joseph Scaliger n'étoit pas François, & en disant qu'il étoit du Padouan. Tout cela fait voir que les Scaligers n'étoient point Princes de Vérone. Mais ils l'étoient des gens de Lettres. Et cette Principauté est bien d'une plus grande étenduë que celle de Vérone.

Regna, nec Oceano, nec flumine clausa, neque altis

Montibus: ingenium quà patet, illa patent.

Et comme disoit Lipse, selon le témoignage du Président de Thou dans le Thuana, *Ceux de Vérone devroient plutôt tirer leur origine des Scaligers, les Scaligers étant plus nobles que la Ville de Vérone.*

Comme Mr. Baillet me chicane sur toutes choses, il ne manquera pas de dire que ce que je dis ici contre la Principauté de Vérone des Scaligers, est contraire à ce que j'en ai dit dans cette Epigramme Grecque:

Ἡνίδ' Ἰώσηπτος, κεῖνος φύσεως μέγα θαῦμα,
Τῷ πατρὸς μέγαλῳ παῖς μέγας ὁ Σκαλανός,
Τοῖς Σκαλανοῖς καλῆς ὑπάτην Βηρωνίδος ἀρχὴν
Εἵλετο Ζεὺς, Μαστῖ σκηπτροφορεῖν ἔδωκε φέρειν.

Mais

Mais ces sortes de louanges sont permises aux Poëtes, qui se contentent de l'apparence des choses.

J'oubliois à remarquer, que Jules Scaliger n'étoit pas né à Vérone, quoi que ses Lettres de naturalité le portent. Il étoit né à Ripa, près le Lac de Garde. *Julius autem Cæsar Scaliger natus est anno* 1484. *ad diem IX. Kal. Maii, feriâ sextâ, annis octoginta post Wilhelmi Grossi, sex autem ante Matthiæ Hungarorum Regis mortem, in castro Ripa, ad caput Benaci: qui locus fuerat hactenus ditionis Scaligerorum.* Ce sont les termes de Joseph Scaliger, son fils, dans sa Lettre à Dousa.

LXXX.

Ignorance de Mr. Baillet dan son métier de Bibliothécaire touchant le Perroniana.

MOnsieur BAILLET dit que Mrs. Du Puy ont fait imprimer le Perroniana; qu'il appelle *les Perroniennes*. Cela n'est pas véritable, ç'a été Mr. Daillé, le fils, qui l'a fait imprimer: & ce fut en 1669. qu'il le fit imprimer: & il le fit imprimer à Rouan. Pierre du Puy, qui étoit l'aîné des deux freres, mourut en 1651. le 17. Décembre (1): & Jâque du Puy, Prieur de St. Sauveur, le cadet, mourut en 1656. le 17. Novembre. Ce qui a troublé Mr. Baillet, c'est que ces mots du Cardinal du Perron, intitulez *Per-*

(1) L. Le 14. Décembre.

Perroniana, ont été recueillis par Christophle Du Puy, Procureur de la Chartreuſe de Rome: le frere de ces Meſſieurs du Puy: lequel étoit en ce tems-là Aumônier du Roi, & adomeſtiqué chez le Cardinal du Perron. Mr. Baillet eſt peu verſé dans l'Hiſtoire des gens de Lettres.

LXXXI.

Juſtification de mon Livre Adoptif : de mon portrait inſéré à la tête de mes Miscellanea: *& de la ſouſcription de mon portrait.*

JE fis imprimer en 1652. un Livre in-4. intitulé *Miſcellanea.* La premiére édition de mes Poëſies fait partie de ces Meslanges. J'ajoûtai à mes Poëſies pluſieurs Vers en l'une & l'autre Langue, qui m'avoient été adreſſez par différentes perſonnes. Et j'intitulai ces vers, *Ægidii Menagii Liber Adoptivus.* Mr. Baillet s'écrie là-deſſus contre moi comme ſi j'avois fait la plus mauvaiſe action du monde. *Enfin Mr. Ménage, non content d'avoir eu tant d'enfans naturels, en a voulu encore avoir d'adoptifs: à l'imitation d'Heinſius: Et ayant ramaſſé un Recueil de Poëſies d'autres, adreſſées à lui, ou faites à ſon ſujet, il les adopta ſous le titre d'*Ægidii Menagii Liber Adoptivus: *& les fit imprimer avec les ſiennes à Paris in-4. l'an 1652. accompagnées d'un très-beau portrait de la main de Nanteuil.* Ce ſont ſes termes. Il dit enſuite, parlant de ceux dont les

les vers compoſent ce Livre Adoptif, *Nous pouvons aſſurer même que tous les François n'ont pas toujours été également inſenſibles aux beautez des Poëſies de Mr. Ménage. Et il ſeroit aiſé d'alléguer les Balzacs, les Coſtars, les Sarraſins, les Ferramus, les Des-Marets, les Halleys, les Moſants de Brieux, les Valois, les Heinſius, les Mambruns, pour faire voir du moins que la ſympathie & l'amitié mutuelle des Poëtes eſt bien capable par la vertu de l'invention Poëtique de trouver dans l'un des leurs les plus belles qualitez qui ſont imperceptibles à des Critiques farouches & intraitables.*

Premiérement: *un Recueil de Poëſies d'autres adreſſées à lui*, eſt très-mal dit. Il faloit dire, *un Recueil de Poëſies de pluſieurs Poëtes, leſquelles lui étoient adreſſées.* D'ailleurs, il eſt faux que Mr. Costar m'ait adreſſé des vers. Mr. Coſtar n'a jamais fait de vers. Mr. Baillet a pris le nom de *Mr. Coſtar* pour celui de *Mr. Habert de Mommor.* Mais cela eſt peu de choſe. Parlons du fonds de la queſtion. Quand je n'aurois que l'exemple de Daniel Heinſius pour juſtifier le titre de mon *Liber Adoptivus*, cela ſuffiroit, Daniel Heinſius étant un homme d'une grande autorité parmi les gens de Lettres. Mais outre ſon exemple, j'ai celui de Nicolas Heinſius, ſon fils, digne fils de ſon pere: lequel a fait auſſi imprimer dans ſes Poëſies un Livre Adoptif de vers faits à ſa louange. Et outre ces deux exemples, j'ai celui de Mr. de Furſtemberg, Evêque de Muns-

ter & de Paderborn, homme d'une grande vertu & d'une grande piété, Poëte célébre, & le Mécénas de notre siécle: dont les Poësies, de son vivant, & de son consentement, ont été publiées avec deux Livres Adoptifs de vers faits à sa louange, qui excédent de beaucoup le nombre de ses propres vers. Ces Poësies, dont il m'a fait présent, furent imprimées à Amsterdam chez Elzevir en 1671. J'ajoûte à ces trois exemples celui de Mr. de Balzac, qui a ajoûté au Recueil de ses vers un Livre de vers étrangers, sous ce titre de *Liber Adoptivus*; quoique ces vers ne lui soient point adressez. Me voilà donc bien justifié du côté du titre de mon Livre Adoptif. Pour ce qui est de la chose, il y a deux mille exemples de Poëtes dont les Poësies, soit de leur vivant, soit après leur mort, ont été imprimées conjointement avec des vers d'autres Poëtes qui leur avoient été adressez. C'est ainsi qu'on en a usé à l'égard de Pétrarque, de Bembe, du Casa, du Rota, de Ronsard, de Du-Bellai, de Belleau, de Bertaud, de Des-Portes, de Ste Marthe, de Maynard, du Cavalier Marin, de Ségrais, de Hallé de Caen, &c. Et Mr. Bochart, qui étoit la modestie même, a fait imprimer à la tête de son Phaleg un grand nombre de vers faits à la louange de son Livre. Et un nombre infini d'autres Ecrivains en ont usé de la sorte à l'égard de leurs Ouvrages.

Pour ce qui est de mon portrait inséré dans mes *Miscellanea*, si Mr. Baillet en

a voulu faire des railleries comme il semble qu'il en ait voulu faire, il est encore plus mal fondé en cette accusation que dans celle dont je viens de parler : les portraits mis à la tête des Ouvrages des Auteurs, étant une chose reçue généralement parmi tous les Auteurs. Et j'apprens de ces vers de Martial, que cette coûtume se pratiquoit de son tems :

Quàm brevis immensum cepit membrana Maronem
Illius vultus prima tabella gerit.

Il me reste à répondre aux railleries qu'on a faites de cette souscription de mon portrait, ÆGIDIUS MENAGIUS GUILLELMI FILIUS. On dit que c'est expliquer une chose obscure par une plus obscure : *obscurum per obscurius*. Je n'ai pas un grand mérite : mais j'ai une grande réputation : & je dois une partie de cette réputation aux personnes qui ont écrit contre moi. Pour ce qui est de mon pere, comme il n'a rien imprimé, quoiqu'il ût beaucoup plus de mérite que moi dans les Lettres, (ce qui paroît par les Mémoires que j'ai écrits de sa Vie) son nom n'est pas si connu des gens de Lettres que le mien. Mais il n'est pas si obscur que le prétendent ceux qui ont fait ces railleries. Mr. Des-Marais, dans la Lettre 57. du Livre 2. de ses Lettres Latines, a parlé de mon pere en ces termes ; *qui apud suos Andegavos, alter Scævola, aut*

Papinianus, habitus est. Le Pere Vavasseur a fait ces vers sur son portrait :

En tibi qui patrios ornat MENAGIUS *Andes*
Laude pari, clarus Juris & eloquii,
ÆGIDIUM *genuit, &c.*

Et Mr. Petit, cette Epigramme sur sa mort :

Postquam pallentes visit MENAGIUS *umbras,*
Andegavum siluit triste repentè Forum.
Flebilis amissum ploravit Suada parentem :
Abjectis gemuit lancibus ipsa Themis.
Vixit : sed mortis solamen grande reliquit, &c.

Mr. Du Périer l'a aussi célébré par ce distique fait pour l'Epitaphe d'Anne Ménage, ma sœur, Supérieure de la Maison du Calvaire de Tours :

Fratribus ANNA *suis & magno digna parente*
MENAGIA, *has ædes Christo qua condidit, hic est.*

Et Mr. de la Mâre Conseiller au Parlement de Dijon, dans sa Vie de Cujas, non encore imprimée, l'a appelé *homme très-docte & très-éloquent.* Plusieurs autres en ont parlé de même. J'ai produit leurs Témoignages à la tête des Mémoires de sa Vie.

Le Pere Commire a fait depuis peu une belle Epigramme sur cette Vie de mon Pere. J'en ferai part ici à mes Lecteurs.

Dum

Dum patris aureolo describit facta libello,
Et mores, Sparte quos velit esse suos,
MENAGIUS; *dubium fecit, natusne parenti,*
An nato plus jam debeat ipse parens.
Vita alter fragilem morituro contulit usum:
Victurum in scriptis, alter obire vetat.

LXXXII.

Ce qu'a écrit Mr. Baillet que ma Requête des Dictionnaires avoit été mal reçuë du Public, n'est pas véritable. Il n'est pas véritable non plus que j'aye postulé pour une place de l'Académie.

MOnsieur BAILLET a écrit à la page 231. de son segond Tome part. 3. que ma Requête des Dictionnaires avoit été mal reçuë du Public. Voici ses termes: *Avant que de quiter Mr. Ménage, je me crois obligé de parler encore d'un autre de ses Ouvrages, qui regarde aussi la Langue Françoise. C'est sa Requête des Dictionnaires qu'il fit contre l'Académie Françoise, & qui l'ayant brouillé d'une maniére presque irréconciliable avec cet illustre Corps, le mit aussi mal avec le Public.*

Il est faux que ma Requête des Dictionnaires m'ait brouillé de la sorte avec l'Académie. Tous ceux qui la composoient, ne considérérent ce petit Poëme que comme un jeu innocent. Et la plupart de ces Messieurs, Monsieur de Balzac, Mr. Chapelain, Mr. Godeau, Mr. de Vaugelas,

las, Mr. de la Mothe le Vayer, Mr. Maynart, Mr. Gombaud, Mr. Colletet, Mr. de la Ménardiére, Mr. Cotin, Mr. Patru, Mr. Charpantier, Mr. de Furetiére, Mr. Pelliſſon, Mr. Corneille le Jeune, Mr. de Mommor, Mr. de Caſſagne, Mr. de Benſerade, Mr. Doujat, Mr. Regnier, m'ont donné depuis dans leurs Ouvrages des marques de leur amitié & de leur eſtime. Mr. de Boiſrobert eſt le ſeul de tous les Académiciens qui s'eſt plaint de ce Poëme. Je raporterai ici à ce propos l'extrait d'une Lettre de Mr. Patru à Mr. d'Ablancourt, au ſujet de la viſite que rendit la Reine de Suéde à l'Académie. *Dabord qu'elle fut entrée dans le lieu où on la devoit recevoir, elle s'approcha du feu, & parla à Mr. le Chancelier aſſez bas. Puis elle demanda pourquoi Mr. Ménage n'étoit pas-là. Et ſur ce qu'on lui dit qu'il n'étoit pas de la Compagnie, elle demanda pourquoi il n'en étoit pas. Mr. de Boiſrobert lui répondit, ce me ſemble, qu'il méritoit fort d'en être: mais qu'il s'en étoit rendu indigne.* Cette Lettre eſt imprimée parmi les Lettres de Mr. Patru, imprimées à la fin de ſes Plaidoyez de la ſeconde édition. Mais notre brouillerie de Mr. de Boiſrobert & de moi ne dura pas toujours. Nous nous reconciliâmes enfin : & je fis des vers à ſa louange: & il en fit à la mienne.

Il eſt faux auſſi que cette Requête aît été mal reçuë du Public. Voici comme en parle Mr. Pelliſſon dans ſon Hiſtoire de l'Académie: *La derniére de ces trois Piéces*, (Il parle des Piéces faites contre l'A-

l'Académie) *est cette ingenieuse Requête des Dictionnaires, qu'un Imprimeur a aussi publiée nagueres en petit, avec beaucoup de fautes: & qui depuis a été imprimée plus correctement in quarto. Tout le monde sait qu'elle a été composée par Mr. Ménage, homme non seulement fort savant & fort poli, mais encore plein d'honneur & d'une solide vertu. Il l'a toujours beaucoup estimée lui-même, & en a parlé honorablement en plusieurs de ses Ouvrages. Il étoit aussi ami particulier & intime, comme il est encore aujourd'hui, de plusieurs des Académiciens dont il est parlé en cette Requête; & ne l'entreprit, comme il le proteste lui-même, par aucun mouvement de haine ou d'envie, mais seulement pour se divertir, & pour ne point perdre les bons mots qui lui étoient venus dans l'esprit sur ce sujet. Aussi la supprima-t-il après l'avoir faite. Et elle est demeurée plus de dix ans cachée parmi ses papiers: jusqu'à ce qu'une personne qui les avoit tous en garde, se laissa dérober celui-là par quelqu'un que nous connoissons, qui en donna bien-tôt après plusieurs copies.* Cette personne qui avoit mes papiers en garde, c'étoit Mr. Giraud, Chanoine de l'Eglise du Mans. Et celui qui lui déroba cette Requête, c'est l'Abbé de Montreuil frere de l'Académicien. Il n'est point vrai au reste, pour le marquer ici par occasion, que j'aye dit que j'usse fait la Requête des Dictionnaires pour ne pas perdre les bons mots qui m'étoient venus dans l'esprit sur ce sujet. J'aurois u grand tort d'avoir fait cet Ou-

Mandavi Giraldo per quem perire non licet meis nugis. Voyez l'Epitre Dedicatoire de mes Poësies.

vrage par ce motif. *Miſerum eſt, verbum non poſſe perdere.*

Mais Mr. Pelliſſon n'eſt pas le ſeul qui a donné des louanges à la Requête des Dictionnaires. Voici comme en a parlé l'Hiſtoriographe Scipion Dupleix dans ſa Préface ſur ſon Livre intitulé *Liberté de la Langue Françoiſe dans ſa pureté: Un des plus gentils Eſprits de ce tems, conſidérant l'effroiable multitude de mots qu'ils ont condamnez & proſcrits, a pris de là occaſion de ſe moquer de leur entrepriſe, auſſi odieuſe que hardie; par une Satyre Burleſque, ſous une gaillarde Proſopopée: dans laquelle il réprèſente les Dictionnaires François, qui ſe plaignent du dommage qu'ils recevroient par le retranchement d'un ſi grand nombre de mots, s'il n'étoit pourvu à ce deſordre.*

Mr. le Duc de Montauſier & Mr. de Balzac l'ont auſſi fort louée: ce qui paroît par cet endroit de la Lettre de M. de Balzac au Pere Vavaſſeur, imprimée à la fin de l'Entretien XXXVIII. de Mr. de Balzac: *Et s'il falloit irrémiſſiblement que le ſtile de Marot, & que le genre Burleſque périſſent, je ſerois de l'avis de Mr. le Marquis de Montauſier. En cette générale proſcription, je demanderois grace pour les Avantures de la Souris, pour la Requête de Scarron au Cardinal, & pour celle des Dictionnaires à l'Académie.*

Mr. de Furetiere en a auſſi parlé avantageuſement. C'eſt dans ſa Nouvelle Allégorique ſur les troubles du Parnaſſe. *La joûte du Cavalier Ménage fit beaucoup de bruit:*

bruit: car ayant pris l'interêt de Nicod & de Calepin, à qui il avoit quelqu'obligation, il se mit en lice, & se présenta au bout de la Carriére pour combattre tous venans. Il fit alors plusieurs coups de lance, & rompit avec plusieurs des Quarante Barons. Et il leur donna de si rudes atteintes, qu'encore qu'il n'eût dessein que de faire un jeu, cela passa pour un combat à outrance, & à fer émoulu.

Mr. BAILLET avoit ajoûté que j'avois postulé pour une place de l'Académie, & que j'en avois été refusé à cause de cette Requête: ce que Mr. le Président Cousin, Examinateur de son Livre de la part de M. le Chancelier, lui fit ôter. Il est faux que j'aye jamais postulé pour une place de l'Académie. Et il est faux par conséquent que j'en aye été refusé. Voici le fait. Depuis l'établissement de l'Académie, on a proposé un nombre infini de fois dans l'Académie de me faire de l'Académie. Mais comme il falloit postuler pour en être, n'ayant jamais voulu postuler, je n'en ai point été. M. de Mommor dit un jour dans l'Académie à ce propos, qu'il falloit me condamner à être de l'Académie de la même façon qu'on condamne ces jeunes garçons qui ont diffamé des filles de les épouser. Il y a un peu plus de deux ans, que deux places de l'Académie étant vacantes; l'une, par la mort de M. Corneille; mais qui avoit été promise à son frere, & l'autre, par la mort de Mr. de Cordemoy; M. Regnier, Secrétaire per-

pétuel de l'Académie, me fit l'honneur de me venir voir, pour me dire que dans la derniére Assemblée de l'Académie, on avoit proposé de remplir la place de Mr. de Cordemoy d'un sujet qui fît honneur à l'Académie, & que tous ces Mrs. qui composoient cette Assemblée, avoient jetté les yeux sur moi. Et il me convia de leur part de vouloir accepter cette place: & il m'en convia avec des paroles si obligeantes que la modestie ne me permet pas de les rapporter en ce lieu. Je répondis à Mr. Regnier que je ne méritois pas l'honneur que ces Mrs. me vouloient faire: mais que s'ils me fesoient cet honneur, je le recevrois avec respect, avec joye & avec reconnoissance: mais que je ne voulois ni contester contre personne la place dont étoit question, ni la solliciter auprès de qui que ce soit. Je dis la même chose à Mr. Charpantier, qui le lendemain de la visite de Mr. Regnier, me vint faire à peu près le même compliment que Mr. Regnier. Quelques jours après, plusieurs de Mrs. de l'Académie; Mr. Doujat, Mr. de Benserade, Mr. de Lavau, Mr. de Chaumont Evêque d'Acs, Mr. Perrault, Mr. l'Abbé Huet; vinrent en personne m'offrir leurs suffrages. Et quelques autres s'envoyerent offrir à moi. Dans ce tems-là, Mr. Bergeret, homme de beaucoup de mérite, qui avoit été Avocat Général du Parlement de Metz, & qui étoit Secrétaire du Cabinet, & Premier Commis de Mr. Colbert de Croissy Secrétaire d'Etat, songea à être de l'Académie:

démie: ne sachant point ce qui s'étoit passé dans l'Académie à mon sujet: car il étoit en ce tems-là à Fontainebleau où étoit la Cour. Le Révérend Pere de la Chaise, Confesseur du Roi, qui est un des hommes de France le plus considéré, fit écrire de sa part le Pére Verjus, à Mr. l'Abbé de la Chambre, à Mr. Doujat, à Mr. Charpantier, & à Mr. Regnier pour leur demender avec instance leurs suffrages en faveur de Mr. Bergeret, qui est fort de ses amis. Ces Mrs. écrivirent au Pere Verjus pour s'excuser envers le Pere de la Chaise: disant qu'ils s'étoient déclarez publiquement pour moi: qui d'ailleurs étois un sujet très-digne de remplir la place vacante. Mr. Regnier & Mr. Charpantier m'apporterent leurs Lettres, qui étoient toutes pleines de mes louanges. Comme je m'étois déclaré que je ne voulois concourir avec personne, je priai ces Messieurs qui songeoient à moi, de n'y plus songer, & d'abandonner la chose. Ils me répondirent, que s'étant excusez envers le Pere de la Chaise, la chose ne recevoit aucune difficulté. Ils me dirent de plus, que ce n'étoit pas mon affaire: que c'étoit celle de l'Académie: ce qui fit dire à Mr. le Président Rose qu'il étoit pour l'Académie, lorsqu'on lui demanda pour qui il étoit de Mr. Bergeret ou de moi. Et en effet, j'étois sur le point d'être élu, lorsque sur un bruit qui courut que M de Louvoi auroit bien agréable d'être de l'Académie, on députa vers lui pour le prier d'en vouloir être. Mr. de Louvoi s'étant

tant excusé d'en être, le Pere de la Chaise, à la priére de son ami, renouvela ses sollicitations avec toute sorte d'ardeur; & il fit passer du côté de Mr. Bergeret quelques Académiciens qui s'étoient envoyez offrir à moi, & obligea quelques autres qui devoient m'être favorables, de ne point aller à l'Académie le jour de l'élection. Toute la maison Colbert fit une affaire de conséquence de cette affaire. Mr. de Seignelai, Mr. de Croissy, Mr. le Coadjuteur de Rouan, Mr. le Duc de St. Aignan, Mr. le Duc de Beauviliers solliciterent en personne pour Mr. Bergeret, avec plusieurs Dames de la Cour, qui y sont très-puissantes. En un mot, comme de mon côté on ne fesoit nulles sollicitations, & qu'on en fesoit sans cesse, & de pressantes, & de puissantes, du côté de Mr. Bergeret, Mr. Bergeret fut élu à la pluralité de quelques voix;

Dont la troupe de Ménage
Appela comme d'abus
Au tribunal de Phœbus.

C'est ce que dit Mr. de Benserade dans son Poëme du Portrait des Académiciens qu'il récita dans l'Académie en présence de Mr. Bergeret, le jour même que Mr. Bergeret y fit sa Harangue. Plusieurs personnes firent des vers à ma louange sur cette occasion, comme sur une chose qui m'avoit été fort glorieuse: car ceux mêmes qui étoient contre moi, en parloient avec de grands éloges. Mr. Petit, entr'autres,

tres, fit à ma louange cette Epigramme Latine: qui fera voir à Mr. Baillet que je n'ai point poſtulé.

Obtulerat vacuam facunda Academia ſedem
MENAGIO, *tanti nomine capta viri.*
Ille ultro oblatum non dedignatus honorem,
Ut ſibi jam parto munere, lætus erat.
Et meritas illis grates de more parabat
Pendere: BERGERETUS *cùm ſubitò è latebris*
Audax erumpens, athletæ occurrere tanto
Non dubitat. Vacuum poſcit at ille locum.
Et tandem, ô mores! prenſanti dum favet Aula,
Doctrinam vincunt, ingeniumque, preces.
Ecce indignantur Graiæ, Latiæque Camenæ:
Muſa indignatur Gallica: Tuſca Charis.
Deſinite irarum, bona Numina, dixit Apollo:
Delphinum talem non capit hæc patina.

C'eſt un mot de l'Orateur Amphicrates: qui ſe trouve dans Plutarque en la Vie de Lucullus. Pag. 87.

J'ajoûte à cette Epigramme de Mr. Petit, cet endroit des Remarques de Mr. l'Abbé de Marolles ſur la Traduction de Virgile de Mr. de Segrais: qui fera voir auſſi à Mr. Baillet que je n'ai pas été jugé indigne d'être de l'Académie par ceux de l'Académie: *Il faut avoüer que l'Académie Françoiſe n'eſt remplie que d'hommes choiſis entre tous les autres; leſquels ſavent parfaitement l'art de bien écrire. De là vint que l'un de ceux qui la compoſent, diſoit une fois à quelques-uns, qu'à peine en connoiſſoit-il trois qui fuſſent capables d'en rem-*

remplir dignement des places. Entre lesquels il nommoit Monsieur Ménage, que l'on avoit proposé pour être le Précepteur de Monseigneur le Dauphin, (comme il le dit lui-même à Monsieur de Méré) Mr. l'Abbé Hédelin & feu Mr. le Prieur Ogier. Cet Académicien qui parloit de la sorte, c'étoit le célébre Monsieur d'Ablancourt.

Et dans l'affaire de Mr. Bergeret, ceux mêmes qui furent contre moi, me jugeoient très-digne d'être de l'Académie. Mr. Furetiére fut un de ceux qui furent contre moi. Et cependant, voici ce qu'il a dit de moi dans une de ses Epigrammes contre l'Académie, adressée à son confrere Mr. Racine, qui fut aussi contre moi.

L'Académie, ayant frustré Ménage
De l'espoir d'être de son Corps,
Parceque son savoir lui donnoit de l'ombrage;
A fait ensuite ses efforts
Pour en chasser l'Auteur d'un beau Dictionnaire.
RACINE, prenez garde à vous,
Vous haranguez si bien au jugement de tous
Qu'on ne vous y verra plus guére.

Mais pour faire voir à Mr. Baillet que ma Requête des Dictionnaires ne m'a point brouillé avec l'Académie de la façon qu'il dit, c'est que depuis quinze jours une place étant vacante dans l'Académie par la mort de Mr. le Duc de St. Ai-

Aignan, Mrs. de l'Académie me l'ont offerte le plus obligeamment du monde.

Et m'étant excusé de l'accepter à cause de ma mauvaise cuisse, qui ne m'ût pas permis d'assister à leurs Assemblées, Mr. l'Abbé Huet, nommé à l'Evêché de Soissons, un des plus dignes sujets de l'Académie, qui étoit en ce tems-là en Normandie en son Abbaïe d'Aunai, me fit l'honneur de m'écrire là-dessus en ces termes: *Je suis très fâché que vous ayez refusé la place de l'Académie qui vous avoit été offerte de si bon cœur & de si bonne grace. On me l'écrit avec chagrin. Et ce chagrin est une preuve que vous ne la deviez pas refuser. Vôtre mal de cuisse ne vous auroit pas empêché d'aller à l'Académie une ou deux fois par an. Et quand même vous n'y auriez été que le jour de vôtre réception, cela auroit suffi. Il falloit que vôtre nom parût dans les Fastes de l'Académie. Monsieur Ménage se devoit à l'Académie: & l'Académie se devoit à Monsieur Ménage.*

LXXXIII.

Mépriſe de Monſieur Baillet au ſujet des vers de Muret pris par Scaliger pour ceux d'un Ancien Comique. Il n'eſt point vrai que Muret ait demeuré en penſion chez Jules Scaliger. Pluſieurs particularitez curieuſes touchant Muret.

MOnſieur BAILLET. *Il faut en effet que Muret ait ſu bien parfaitement imi-*

Page 318, partie 1. Tom. 4.

imiter les Anciens, puiſque Joſeph Scaliger qu'il appelloit ſon frere d'adoption, & qui connoiſſoit fort bien l'Antiquité s'y laiſſa prendre, lors qu'il lui fit paſſer une Epigramme qu'il avoit faite pour l'Ouvrage d'un Ancien Auteur.

Il ajoûte dans ſes preuves: *Janus Nicius Erythræus Pinacothecæ* 1. *pag.* 12. *C'eſt que dans le tems que Muret demeuroit à Agen en penſion chez Jules Scaliger, pere de Joſeph, Jules l'appelloit ſon fils. Joſeph vouloit ſe vanger de la fourbe de Muret, par une alluſion aſſez froide qu'il fit au ſupplice qu'on préparoit à Toulouſe pour Muret, à cauſe d'un crime déteſtable: & il fit cette Epigramme,*

Qui flammas rigidæ vitaverat antè Toloſæ
Rumetus, fumos vendidit ille mihi.

MENAGE. J'ai fait voir en pluſieurs endroits de ces Remarques que Monſieur Baillet eſt tout-à-fait ignorant dans l'Hiſtoire des gens de Lettres. Ces vers de Muret que Scaliger prit pour les vers d'un Ancien, n'étoient pas une Epigramme: c'étoit un endroit d'une Scéne de Comédie. Ce qui paroit par ces mots des Notes de Scaliger ſur Varron *de Re Ruſtica*, pag. 212. de l'édition de Henri Etienne de 1573. où Scaliger a cité ces vers comme étant

¶ 1. Le bon homme Conrad Rittershuſius qui ne raffinoit pas trop en critique, & qui apparemment n'avoit vû que la premiere edition du Varron de Scaliger, a cité comme anciens, pag. 296. & 297. de ſes Commentaires ſur Oppien ces vers de Mu-

étant d'un Ancien Comique : *Producam autem locum veteris Comici Trabeæ, ex Fabula Harpace, ubi hoc loquendi genus usurpatur*; Il parle de la façon de parler *auro contra : tum propter sententiæ elegantiam, tum etiam quia vulgò nondum noti sunt.*

Here, si querelis, ejulatu, fletibus,
Medicina fieret miseriis mortalium,
Auro parandæ lacrimæ contrà forent.
Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent,
Quàm nænia Præficæ ad excitandos mortuos.
Res turbidæ consilium, non fletum expetunt.

Quis enim tam aversus à Musis, tamque humanitatis expers, qui horum publicatione offendatur. Scaliger supprima ces vers dans l'Edition postérieure de son Varron (1). Muret les a fait imprimer dans le Recueil de ses Poësies de l'édition d'Alde de 1575. Et il les a fait imprimer avec cette Nôte : *Cùm veteris Comici Græci Philemonis sententiam à Plutarcho & à Stobæo acceptam, animi caussâ exprimere tentassem, & dicendi genere, & numero, veterum Latinorum simillimo : placuit etiam experiri, nunquid eandem comicè expli-*

Muret, qu'il a cru de bonne foi être de Trabeas, & d'Attius, quoi que Muret lui-même plus de vingt ans auparavant eût declaré la supposition. M. Ménage a remarqué ci-dessous p. 287. quelque chose de semblable touchant le Jesuite Seratius,

plicare posſem. Visum eſt utrumque non infeliciter succeſſiſſe. Per jocum itaque prioribus versibus Attii, posterioribus Trabeæ nomen ascripsi, ut experirer aliorum judicia, & viderem num quis in eis ineſſet vetuſtatis sapor. Nemo repertus eſt qui non ea pro veteribus acceperit. Unus etiam, & eruditione & judicio acerrimo præditus, repertus eſt, qui ea à me accepta pro veteribus publicaret. Ne quis igitur amplius fallatur, & rem totam detegendam, & carmina ipſa hîc ſubjicienda duxi.

Afficta Attio.

Nam ſi lamentis allevaretur dolor,
Longoque fletu minueretur miſeria,
Tum turpe lacrumis indulgere non foret,
Fractâque voce Divûm obteſtari fidem,
Tabifica donec pectore exceſſet lues.
Nunc hæc neque hilum de dolore detrahunt:
Potiùſque cumulum miſeris adjiciunt mali.

Afficta Trabeæ.

HERE, ſi querellis, ejulatu, fletibus,
Medicina fieret miſeriis mortalium,
Auro parandæ lacrumæ contra forent.
Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent,
Quàm nænia Præficæ ad excitandos mortuos,
Res turbidæ conſilium non fletum expetunt.
Ut imbre tellus, ſic riganda mens mero:
Ut illa fruges, hæc bona conſilia efferat.

Je

Je remarquerai ici en passant, que Nicolaus Serarius dans ses Notes sur l'Epitre 99. de Boniface Archevêque de Mayence, page 325. a aussi allégué ce vers de Muret, *Auro parandæ lacrumæ contra forent*, comme étant de l'Harpacé de Trabéa.

Mr. Baillet qui n'est qu'un Copiste de faiseurs d'Eloges, a pris de l'Eloge de Muret fait par Janus Nicius Erythræus ce qu'il a dit ici que ces vers de Muret étoient une Epigramme. C'est aussi du même faiseur d'Eloges qu'il a copié l'Epigramme de Scaliger. Car Janus Nicius Erythræus a représenté cette Epigramme de la même façon que Monsieur Baillet. Dans le Recueil des Poësies de Scaliger fait par Scrivérius sur les Originaux de Scaliger, elle est de cette façon, qui est meilleure:

Qui rigidæ flammas evaserat antè Tolosæ,
Rumetus, fumos vendidit ille mihi,

Mais Monsieur Baillet a ajoûté de son chef que l'allusion étoit froide. Monsieur Baillet juge des vers comme un aveugle des couleurs. Et il ne peut pas en bien juger, n'en ayant jamais fait. Il n'appartient qu'aux Poetes de juger des Poëtes. Voyez ci-dessous le chapitre 85. de ces Remarques. Cette Epigramme est très-belle: & elle a reçu une approbation universelle de tous les connoisseurs. Ce que Monsieur Baillet dit ensuite, qu'on préparoit à Toulouse un supplice à Muret, m'oblige de raconter ici cette facheuse Histoire de Muret.

Mu-

Muret aimoit un jeune garçon de Dijon, qui avoit été son Ecolier, nommé *François Menge Fremiot.* C'est le nom qu'on lui donne sous l'Epigramme qu'il a faite (1) sur le portrait de Muret, inséré à la tête du Commentaire de Muret sur le premier Livre des Amours de Ronsard. Dans le *Deliciæ Poëtarum Gallorum*, où sont les Poësies de ce Fremiot, & dans le *Juvenilia* de Muret, où il y a deux de ses Epigrammes, il est appelé *L. Memmius Fremiotus.* Et il est appelé de même dans le Commentaire de Muret sur Catulle. *Ac memini equidem, L. Memmium Fremiotum, nobilissimum, summoque ingenio præditum adolescentem, cùm hoc carmen unà evolveremus, mihi dicere, &c.* Ce qui me fait croire, qu'il s'appeloit *Louis*, ou *Luc*, ou *Lambert Menge Fremiot.* Je remarquerai ici en passant que Monsieur Baillet a ômis ce Fremiot dans sa Liste des Poëtes de France qui ont fait des vers Latins. Je veux croire que Muret aimoit ce jeune garçon d'un amour honnête. Cependant il fut accusé de l'aimer d'un amour deshonnête. Ce qui paroît par cet Extrait du segond volume des Regîtres Journaux de la Ville de Toulouse : *Cette année* (1554.) *Marc Antoine Muret, Limosin, qui a laissé ses doctes Livres à la postérité; & du depuis à Rome*

Ce Fremiot, dans une de ses Epigrammes qu'il a adressée à Muret, appelle Muret son précepteur.

Fol. 80.

¶ 1. Je ne sai dans quelle édition des Amours de Ronsard M. Ménage a trouvé ce François Fremiot. Il y a dans toutes celles que j'ai vuës *L. Memmii Fremioti* excepté dans celle de 1610. in 12. où

Rome Orateur du Pape; fut brûlé en effigie avec un Memmius Fremiot, de Dijon, pour être Huguenot & Sodomite : en la place St. George : par sentence des Capitoux, confirmée par arrêt. Il n'y a point d'apparence que cette Sentence des Capitoux de Toulouse ait été confirmée par Arrêt du Parlement de Toulouse. Car ayant été donnée par contumace, & ordonnant le plus sévere des supplices, il ne peut pas y en avoir û appel *à minima* de la part du Procureur du Roi. J'ai appris de Monsieur Baluze qu'il avoit appris de Monsieur de Caseneuve, qu'un Conseiller du Parlement de Toulouse, ami & admirateur de Muret, fut chez lui pour lui donner avis des poursuites qu'on fésoit contre lui, & que ne l'ayant point trouvé, il lui écrivit ce vers, *Heu fuge crudeles terras, fuge littus avarum.* Muret sur cet avis s'enfuit de Toulouse, & s'en alla en Italie. Casaubon dans ses Animadversions sur Athénée Livre x. ch. 1. fait mention de cette fuite & de ce voyage, en ces termes: *Accepimus etiam à viris fide dignis, visas manifestò aures movere,* (il parle des hommes à qui les oreilles remuent) *viro cuidam eruditissimo, cùm per Allobrogum fines transiens, vivicomburii periculum sibi à Magistratu imminere intellexisset : quòd diceretur nefandi criminis*

où il y a *E. Memmii Fremioti.* Le premier nom de ce Fremiot commençoit assurément par une L, cette L renversée est devenuë une F, & de cette F on a pu aisément faire un E.

nis reus Tolosâ in Italiam fugere.

J'apprens d'Antoine du Verdier de Vauprivas dans sa Prosopographie Livre VIII. que Muret fut à Paris avant que d'aller en Italie & qu'il y fut fait prisonnier au sujet du même crime. Voici ses termes; *Marc Antoine Muret, Citoyen Romain, natif en Limosin, grand Orateur & Poëte, ainsi que ses Oeuvres témoignent, étoit Cousin de Jean Dorat, Poëte du Roi. Après avoir donné à la France l'odeur de son érudition, & espérant de grands fruits, fut accusé d'une abomination: dont il fut prisonnier au Châtelet à Paris, & tenu fort étroitement dans un cachot. Là, sentant le ver de sa conscience, & craignant une mort honteuse; encore qu'il devoit davantage craindre le jugement de Dieu, & la mort éternelle; il se délibére de se laisser mourir de faim. Dorat me le contant, disoit, les Grecs appelent cela ἀποπυρτερεῖν. Toutefois Dieu eut pitié de son ame, & ne le voulut perdre. Ses amis s'employerent. Son savoir, & l'espérance qu'on avoit qu'il feroit quelque fruit, & se repentiroit, fit qu'on trouva moyen de l'ôter de là: Mais il lui fallut abandonner le Royaume. Il prend son chemin en Italie: où étant, en une Ville de Lombardie, il tomba malade. Il étoit assez mal vétu, pour ce qu'il s'étoit déguisé. Avec cela, il avoit un visage assez grossier, couperosé: tellement qu'on n'eût jamais jugé que ce corps dans ses haillons ût logé un si bel esprit. Il fait appeler le Médecin. Ce Médecin l'ayant quelque peu traité, trouvant sa maladie douteuse, dit*

Muret appele Dorat son parent dans son Ode Latine à Dorat.

dit qu'il falloit consulter avec un autre; *un autre vient. Ils consultent librement en sa présence*, *& en Latin*, *pour ce qu'ils n'eussent crû que François ût entendu Latin*, *étant si mal de conche. Il ne perdoit pas un seul mot de ce qu'ils disoient. Après avoir long-tems debatu sur un remède non usité*, *l'un se met à dire*, faciamus periculum in corpore vili: *& prenant cette résolution de faire une expérience sur ce corps abjet*, *le congé prins par les Médecins*, *avec quelque promesse de bon remède*; *& lui ayant donné l'ordre de son régime*; *le compagnon qui savoit bien autant de Latin comme eux*, *se leve*, *paye son hôte*, *& s'en va. Ayant fait quelques lieuës*, *l'appréhension de se mettre entre les mains des Médecins*, *le guérit. Il arriva à Padouë*, *où il trouva*, *ainsi que lui-même écrit*, *un jeune Ecolier Sicilien*, *qui n'avoit pas grande doctrine*, *mais faisoit des merveilles par l'art de mémoire. Il regretoit que cet Ecolier n'employât son art à choses utiles*, *& que lui-même ne le sût. Il se fit tant son ami qu'il le lui apprit: & dit en avoir été soulagé grandement*, *quand il falloit haranguer. Delà il vient à Rome: où sa doctrine fut recueillie des Cardinaux*, *& du Pape même*, *&c.*

Il n'étoit pas Sicilien, il étoit Corse. Voyez Muret dans ses diverses Leçons.

Etant à Padouë & à Venise, on prétend qu'il lui arriva une autre affaire de la même nature. Scaliger dans son segond Scaligérana en parle en ces termes: *Muretus fugit Tolosâ: venit Venetias: sed quia primæ nobilitatis filios volebat comprimere*, *ideo fugit Romam*, *&c. On ne l'a pas vou-*

lu endurer à Veniſe ob pæderaſtiam. Lambin dans une de ſes Lettres à Muret, imprimée dans l'*Epiſtolæ Clarorum virorum*, en parle à peu près en mêmes termes. Voici l'endroit de cette Lettre qui regarde cette particularité : *Muretus noſter, inquam, quid agit? Ut valet? Nihilne novi ſcribit, quod alios delectet, ipſum laudibus æternis illuſtret? Ille verò, inquit, Patavio dies aliquot abfuit : quam ob cauſam, neſcio : niſi quòd Patavii diſſeminatus eſt ab invidis (opinor) hominibus rumor de eo non bellus. Itaque nobiles Veneti pudentes & boni, qui cum eo vivebant, recepiſſe ſe ad ſuos dicuntur. Muretus autem cum paucis poſt diebus illos conſecutus eſſet, hoc conſilio ut ſe purgaret, atque aliquantum temporis dum rumor ille deferveſceret, Venetiis conſediſſet, Patavium rediit, triſtis ac demiſſus : diciturque prioribus ædibus, in quibus laxiſſimè habitabat, relictis, alias anguſtiores conduxiſſe. Hæc cùm audiiſſem, valdeque ea auditione perturbatus, & propemodum exanimatus, obſtupuiſſem, & vix tandem me collegiſſem, quæſivi certone ſciret tuos abs te diſceſſiſſe : negavit ille ſe certò ſcire : eorum quæ diceret, rumorem eſſe nuncium ; præterea neminem : hoc unum ſe exploratorem habere, te Venetias profectum eſſe, ibique dies aliquot conſtitiſſe : deinde Patavium reverſum eſſe : ædes tuas non eâ, quâ antè frequentiâ celebrari. Hæc mihi Theologus ille : quæ me planè perculerunt atque affixerunt : neque extollar aut recreabor priùs quàm ex tuis litteris quid acciderit novi, cognovero.*

Quam-

Quamobrem, si me amas, fac ut de toto hoc rumore diligenter ad me scribas: ut si verus sit, quod Dii immortales omen avertant, nos subveniamus: sin falsus; quod spero & opto; curâ metuque liberemur & gaudeamus. Et ce qui suit. Muret répondant à cette Lettre, dit à Lambin: *Primùm de iis quæ istuc allata sunt, metu omni te libero. Ego Patavio pedem non movi: nisi quod nuper negotiorum causâ, Venetias profectus sum. Mei omnes adhuc mecum sunt: nisi quod tres, cùm febri correpti essent, ad suos se contulerunt, ut ibi meliùs curarentur. Næ ego, mi Lambine, singulari quodam sum ad invidiam fato. Nam quid mirum est istuc pervenisse falsos quosdam de me rumusculos, cùm Venetiis, hoc est, in ea urbe in qua hæc quàm vana essent, oculis videri poterat, eadem illa istuc allata esse scribis, disseminata sunt.* La réponse de Lambin à cette Lettre de Muret est imprimée dans le Recueil des Lettres de Muret à Lambin, & de Lambin à Muret, & dans l'*Epistolæ Clarorum virorum.* Muret fut ensuite à Rome, où il fut fait Citoyen Romain: ce qui donna occasion à Beze de faire contre lui une Epigramme, où il dit, que Muret, pour le crime de non-conformité fut chassé de France, & ensuite de Venise, & que pour ce même crime il fut fait à Rome Citoyen Romain. Tout cela soit dit sans offenser la mémoire de Muret; pour laquelle j'ai toute sorte de vénération: ayant appris du Jésuite Bencius, que les neuf dernieres années de sa vie il étoit d'une

dévotion si fervente qu'il pleuroit en disant la Messe. *Novem jam sunt anni, Auditores, cùm sacris est initiatus M. Antonius, ac sacerdos factus : ex quo tempore tam sæpè, tam religiosè, tam sanctè fecit rem divinam, ut inter sacrificandum nec lacrimas teneret ipse & eadem etiam auditoribus excuteret.* Ce qui détruit ce qui est dit de lui dans le premier Scaligerana : *qui si tam bene crederet in Deum, quàm optimè persuaderet esse credendum, bonus esset Christianus* (1). Je reviens à la Lettre de Lambin à Muret. Muret & Lambin qui étoient amis à n'être qu'une même chose, se brouillerent enfin : car c'est de Lambin qu'il faut entendre ces paroles de la Lettre de Muret à Nicot : *Hoc autem æquiore animo passus sum exstare aliquas Epistolas meas, quòd quædam jam multis abhinc*

¶. 1. On n'a pas eu trop bonne opinion de la religion de Muret, jusque-là que Campanelle lui attribuoit le fameux Livre *de tribus impostoribus*. Je me souviens du moins l'avoir lu ainsi dans un petit Recueil in-12. d'Observations Critiques d'Henri Ernstius, ne sachant point d'ailleurs si Campanelle rapporte rien de tel en quelque endroit de ses Oeuvres. C'est à mon avis une chimere que ce Livre comme je le ferai bientôt voir dans un Discours où j'épuise cette matiére.

¶ 2. Muret ne se plaint pas d'une Lettre seule supposée, mais de plusieurs, & après avoir remarqué que c'est de Lambin dont il entend parler dans celle qu'il écrit à Nicot, il n'est pas malaisé de conclurre que ces Lettres prétenduës supposées ne sont autres que celles qui avoient paru dix-huit ans auparavant sous le nom de Muret à Lambin parmi les *Epistolæ clarorum virorum* imprimées à Lion chez Antoine Gryphe in-8. l'an 1561. Une preuve convaincante de cela est qu'elles ne se trouvent point parmi

hinc annis editæ sunt pro meis, de quibus scribendis ego ne per somnium quidem unquam cogitavi. Confinxerat eas is ipse qui tamquam à me ad se missas divulgaverat: homo eruditus ille quidem, sed improbus & naturâ nocendi ac malefaciendi cupidus: cùm plurima & maxima officia, quibus à me affectus erat, summis injuriis compensare vellet. Qua de re olim à me graviter objurgatus, multis cum lacrimis à me veniam petiit: laqueo digna commisisse fassus: cùm ei sermoni Hadrianus Turnebus & Joannes Auratus præsentes essent. Les Lettres que Lambin & Muret se sont écrites, ont été imprimées en un petit volume à part. Je n'y trouve rien qui puisse se rapporter à ce que dit ici Muret: & je ne sai ce que c'est que cette Lettre supposée par Lambin à Muret (2).

Il

mi les autres Lettres de Muret; aussi avoit-il raison de les desavouër, elles lui faisoient d'autant moins d'honneur qu'elles étoient jointes, & servoient de reponses à certaines Lettres de Lambin d'où l'on tiroit de puissantes inductions contre lui sur le panchant qu'il avoit au vice dont il a été tant accusé. Lambin étant à Lion dans le tems qu'Antoine Gryphe faisoit imprimer un Recueil d'Epitres d'hommes illustres, lui en fournit bon nombre des siennes parmi lesquelles étoient celles-ci de Muret. Il n'y a pas d'apparence qu'elles ayent été supposées. Ce qu'on peut dire de plus vraisemblable, est que Lambin ne fut pas fâché de trouver cette occasion de se venger de Muret. Ils avoient été les meilleurs amis du monde, & sur ce pié là ils se communiquoient toutes choses. Lambin dans le dessein où il etoit de publier ses Commentaires sur Horace avoit fait part à Muret de ses explications sur plusieurs endroits difficiles de ce Poëte. Muret, à ce que prétent Lambin, employa dans ses diverses

Il me reſte à remarquer que ce qu'a écrit Monſieur Baillet que Muret demeuroit à Agen en penſion chez Jules Scaliger, n'eſt pas véritable.

Prémiérement : ſi on en croit Joſeph Scaliger dans ſon *Confutatio Fabulæ Burdonum*; car cet Ouvrage eſt de Joſeph Scaliger; Muret n'a jamais demeuré à Agen. Les paroles de Joſeph Scaliger méritent d'être rapportées en ce lieu. Les voici :

leçons, auxquelles il travailloit alors, la plupart de ces explications telles qu'elles lui avoient été communiquées, & pour s'en approprier tout l'honneur ſe hâta de faire imprimer ſon Livre. Lambin ne pouvant ſouffrir une telle ſupercherie en fit des reproches très-aigres à ſon ami dans une longue Lettre qu'il lui écrivit là-deſſus, où entre autres traits piquans celui-ci mérite d'être remarqué. Dans le 21. chap. du 8. Livre ces diverſes Leçons de Muret il eſt dit que les femmes ſavantes ſont ordinairement lubriques; ſurquoi Lambin le relevant : je voudrois, dit-il, que vous ne vous fuſſiez pas aviſé de traiter un pareil chapitre, on diroit que vous ne ſavez pas juſqu'où va la colére des femmes, cependant, ne vous en deplaiſe, l'avanture d'Orphée devoit un peu vous faire ſage là-deſſus, & vous apprendre à ne pas irriter une nation ſi dangereuſe. *Vellem Caput XXI. de mulieribus eruditis & libidinoſis admiſiſſe tibi non veniſſet in mentem. Videris ignorare quam ſit iracundum mulierum genus, atqui debebat te miserabilis Orphei caſus erudire, & a muliebus irritandis deterrere.* Muret n'eut garde de faire reponſe à une Lettre de ce ſtile-là, il ſe tut, & n'en penſa pas moins. Quelque-tems après il vint à Paris, où Lambin & lui ſe réconcilièrent, mais que les circonſtances de cette réconciliation ayent été telles que Muret les rapporte, que Lambin lui ait demandé pardon la larme à l'œil, avouant que ce qu'il avoit fait méritoit la corde, c'eſt un fait dont je doute fort. Les témoins qu'il en allegue à Nicot me ſont du moins très-ſuſpects, l'un, qui étoit Turnébe, étant mort il y avoit quatorze ans, & l'autre, ſon compatrio-

te,

voici : *Muretus numquam triduum integrum Aginni degit, &c. Bencius, vir doctus & amœni ingenii, multa per conjecturam de Mureto dixit, tam incredibilia quàm à vero remota: cujusmodi illud, Muretum adolescentulum Aginni docuisse. Res ita habet. Marcus Antonius Muretus annos natus* 18. *Aginnum venit Julii salutandi caussâ: unde digressus ad Auscios Novempopulaniæ sese contulit: ubi in Collegio Ar-*

té, & son ami. Lambin qui étoit bon, comme en fait foi le premier Scaligerana, ne manqua point depuis cette reconciliation aux devoirs de l'amitié, parlant toûjours honorablement de Muret, auquel l'année suivante il dedia son Commentaire sur le 4. Livre de Lucrece. Muret n'en usa pas de même à son egard; outre ce qu'il a écrit à Nicot, il a laissé d'autres marques de son ressentiment dans trois de ses Lettres à Giphanius ennemi juré de Lambin, en l'une desquelles il dit qu'il ne tient qu'à lui de convaincre ce dernier d'impudence & de perfidie en publiant les Lettres qu'il lui avoit écrites pour le remercier des Observations dont il lui étoit redevable, & qu'il avoit depuis réclamées si effrontément sur celui qui en étoit l'inventeur. Je garde, ajoute-t-il, ces Lettres soigneusement, non pas pour les publier, la chose n'en vaut pas la peine, je les garde seulement pour les faire voir à mes amis dans l'occasion. *Et eas literas diligenter asservo, non ut edam, neque enim tanti esse duco, sed ut ostendam interdum amicis si quando de me & Lambino sermo incidit.* On remarquera cependant que parmi toutes ces plaintes de Muret il n'y a pas un seul mot touchant cette supposition dont il a depuis fait tant de bruit écrivant à Nicot, & de laquelle il ne s'est avisé de se plaindre que sept ans après la mort de Lambin. Il y a aussi de l'apparence que ce que Ciofanus dans ses notes sur le 4. Livre des Métamorphoses d'Ovide a écrit pour Muret contre Lambin lui a été inspiré par le premier dont il étoit le disciple & l'admirateur.

Archiepiscopali Ciceronem & Terentium docere cœpit: quo tempore Eclogas in laudem Cardinalis Armaniaci, & Tragœdiam suam, Julium Cæsarem, in illa urbe, edidit. Hinc profectus in oppidum Nitiobrigum, cui nomen Villanova, *ditissimi mercatoris* de Brevant *liberis præfectus, in Scholâ publicâ illius oppidi Autores Latinos interpretabatur. Anno autem ætatis suæ* 20. *cum illis pueris discipulis suis Aginnum secundò venit, Julium salutandi caussa; semel anteà visum; sed satis notum litterarum commercio: eosque pueros, cum Mureto, Josephus meminit domi vidisse se, annos natum sex. Bis, aut ter, posteà exceptus hospitio à Julio: idque diem unum aut biduum tantùm: ingenii sui præstantiam, cujus specimen per litteras duntaxat dederat, colloquio familiari comprobavit. Ex illo, quia illum nosse propiùs contigerat, Julius amare eum cœpit, & ejus dotes animi Senatoribus Burdegalensis Curiæ per literas commendare: ut non aliter eum quàm filii nomine appellaret, quum Burdegalam, relictâ Scholâ Villanovanâ, profectus, ibi in unâ Classium Gymnasii Aquitanici doceret, circiter annum Christi* 1547. *Neque ex eo unquam aut Aginnum repetivit, aut Julium posteà vidit. Quomodo igitur Aginni, aut quando docere potuit; qui in tribus profectionibus vix sex septem dies ibi substitit? Burdegalâ, Lutetiam; Lutetiâ, Tolosam petiit; ubi Juris Institutiones cùm exponeret, exercendi caussâ, ut tyronibus Juris mos est, inde abire coactus Venetias se contulit. Quare quæ Bencins*

Villeneuve d'Agen.

cius de eo retulit, quia ex conjecturâ collegit, ea non solùm falsa, sed etiam interdum ridicula sunt: Ut, quod ait; Regem Henricum & Catharinam Reginam Muretum publicè docentem audire voluisse. Numquam enim in Athenæo Regio, sed in Gymnasiis docuit. Neque causse erat cur deceret eum Tolosæ Juris Civilis primùm docendi facultatem, deinde etiam potestatem accepisse. Quod quid sit, non capio. Hoc scio, si ille, ut putat Bencius, facultatem & potestatem Juris publicè interpretandi Tolosæ accepisset, non opus illi fuisse eam Asculo petere, ut Jus Romæ publicè profiteretur. Quo tempore enim Ludovicus Rupitozæus Romæ sub Gregorio XIII. Christianissimi Regis Legatus agebat, Muretum Asculum clam petiisse & lauream Juris consecutum fuisse, tam multis notum, quàm mirum est Bencium ignorasse, qui eo tempore Romæ erat. Reliqua quæ finxit non pauca, libens omitto: video enim ab Josepho certiora de Mureto peti posse quàm ab illo, quo plura neminem de Mureto scire nobis certo constat.

Ce raisonnement est mauvais; Le Roi & la Reine pouvoient entendre Muret dans les Colleges.

Mais d'ailleurs, quand Muret auroit demeuré à Agen, & quand il y auroit régenté comme je l'ai crû autrefois, il ne s'ensuivroit pas qu'il y ût demeuré en pension chez Jules Scaliger. J'ai écrit la Vie de Muret; & pour l'écrire, j'ai lû soigneusement tout ce qu'ont dit de lui, le Président de Thou, Sainte Marthe, la Croix du Maine, du Verdier, Bencius, Gabriel de Lurbe, & le Rossi; j'ai lû soigneusement tous ses Ouvrages: & je n'ai

trouvé nulle part que dans Monsieur Baillet qu'il ût été en pension à Agen chez Jules Scaliger. Et je puis assurer mes Lecteurs que Monsieur Baillet a été mal informé de cette particularité.

J'ai dit que j'avois crû autrefois que Muret avoit régenté à Agen. Voici les raisons sur lesquelles je me fondois. Bencius dans l'Oraison Funébre de Muret, le dit en termes exprès. *Ut primum imbutus est litteris, quibus informari ad humanitatem ætas puerilis solet, in patriâ suâ Lemovici primùm, deinde verò Aginni, ea docere incepit cùm esset adolescentulus, aut potiùs puer, quæ nunc quidem communi more atque usitato, ea ætate si quis disceret, in summa laude poneremus, quippe ut ingenio doctrinam, sic etiam usu præcurrebat ætatem. Aginni verò eodem tempore usus est suorum duce & adjutore studiorum, Julio Cæsare Scaligero, viro in omni eruditionis atque humanitatis genere perfecto ac perpolito. Hunc ille, ut parentem colebat: à quo etiam ut filius diligebatur: admirabatur enim vir omnino admirabilis excellentissimum ingenium adolescentis: eique volens ac libens rectam ac brevem, quæ ad rerum scientiam ferret, viam monstrabat, &c. Cùm igitur aliquandiu Aginni fuisset, ejusque doctrina atque ingenium omnium fama & oratione celebraretur, ad illud domicilium doctrinarum, &, ut ita dicam, orbis terræ Musæum, Lutetiam profectus est, &c.* Et Bencius avoit été le Disciple favori, & il étoit l'ami intime de Muret. Et Muret peu de tems avant

ſa mort, lui dédia ſa Traduction Latine des deux premiers Livres de la Rhétorique d'Ariſtote; & il ſe diſoit ſon Ecolier pour la piété. Mais ce qui m'avoit obligé particuliérement à croire que Muret avoit régenté à Agen, c'eſt cet endroit du ſegond Scaligerana: *Muret étoit de ce village qui s'appelloit de ce nom: & a été Pédan à Agen:* où Joſeph Scaliger dit tout le contraire de ce qu'il a dit dans ſon *Confutatio Fabulæ Burdonum.* Mais comme cette Confutation de la Fable des Bordons eſt de Joſeph Scaliger, & que le Scaligerana eſt de Jean de Vaſſan, qui féſoit des Recueils de ce qu'il entendoit dire à Joſeph Scaliger, cet Ouvrage d'autrui ne fait pas tant de foi pour le témoignage de Joſeph Scaliger que ſon propre Ouvrage. Et je croi que Joſeph Scaliger avoit dit à Jean de Vaſſan que Muret avoit été Pédan à Villeneuve d'Agen, & que par une faute de mémoire Jean de Vaſſan a pris *Agen pour Villeneuve d'Agen.* A l'égard de Bencius, il a dit tant de fauſſetez touchant Muret, que ſon témoignage n'eſt pas de grande autorité en cette occaſion.

Ce qui eſt dit dans le Scaligerana, que Muret avoit été Pédan à Agen, me fait ſouvenir de ce que Ronſard diſoit de Muret, de Turnébe (1), de Bucanan, & d'Antoine Govéan, qu'ils n'avoient rien de Pédan que la robe & le bonnet. J'ai appris

¶ 1. A l'égard de Turnébe voyez auſſi Montagne au chap. du Pédantiſme.

appris cette particularité de Monſieur le Préſident de Thou ; dont voici les termes : *Memini Petrum Ronſardum, virum acerrimi judicii, qui, licèt in diſpari fortunâ conſtitutus, totâ vitâ Scholaſtico otio oblectatus fuerat : cùm de Buchanano, Hadriano Turnebo, Antonio Goveano, Marco Antonio Mureto, quibuſcum arctâ amicitiâ conjunctus fuerat, verba faceret, dicere ſolitum, illos homines nihil pædagogiæ præter togam & pileum habuiſſe. Et tamen de vulgo pædagogorum ſic cenſere, numquam incorrigibiles ineptiæ ex Pædagogiâ contractæ characterem, vel longiſſimi ævi curriculo, deleri poſſe.* Et en effet, c'eſt une choſe merveilleuſe que Muret, qui avoit pédantiſé toute ſa vie, ût tant de politeſſe & d'élégance, & même tant d'urbanité. J'ai fait autrefois une liſte de ſes Régences : dont je ferai ici part à mes Lecteurs ; étant perſuadé qu'elle ne leur déplaira pas. Car outre qu'elle rectifie les paſſages de Scaliger & de Bencius ci-deſſus rapportez, & celui du Préſident de Thou dont il ſera parlé ci-après, elle contient pluſieurs choſes curieuſes qui ne ſont ſuës que de très-peu de perſonnes.

Lib. Hiſt. 76. pag. 582.

Bencius a écrit que Muret avoit ût presque plutôt des Ecoliers que des Maîtres : car il prétend que Muret dans ſon enfances régenta à Limoges : & dans ſon extréme jeuneſſe à Agen. Joſeph Scaliger dit que tout cela eſt faux. Le Préſident de Thou a écrit que Muret régenta premiérement à Paris : & enſuite, à Bourdeaux : & enſuite à Auſch. Mais ce que Joſeph Sca-

liger dit, qu'il régenta premiérement à Auſch où il fit imprimer ſa Tragédie de Jules Céſar; & enſuite à Villeneuve d'Agen; où il étoit Précepteur domeſtique des enfans d'un riche Marchand nommé *de Brevant*, eſt plus vraiſemblable. Car Joſeph Scaliger l'a connu très-particuliérement & très-familiérement; & Joſeph Scaliger étoit né à Agen: & Muret l'appeloit ſon frere. Scaliger dans le Segond Scaligerana page 163. *Muretus me vocabat fratrem: quia pater illum vocabat filium.* Il pouvoit avoir 17. à 18. ans lors qu'il régentoit à Auſch, & 18. à 19. lorsqu'il régentoit à Villeneuve d'Agen.

De Villeneuve d'Agen, il vint à Paris: où on prétend qu'il régenta la troiſiéme au Collége du Cardinal le Moine. Il pouvoit avoir en ce tems-là 19. a 20. ans. Moreri a écrit dans ſon Dictionnaire, que Turnébe, Bucanan & Muret, régentoient en même tems dans ce Collége: Turnébe, la premiere Bucanan, la ſegonde; & Muret, la troiſiéme. J'ai ouï dire la même choſe au Pere Bourbon qui étoit un bon Regître de ſemblables choſes. Et en me diſant cette particularité, il me diſoit que chacune des trois parties du monde ût été bien partagée d'avoir un de ces grands hommes. Et ſi Bucanan & Muret ont régenté au Collége du Cardinal le Moine dans le tems que Turnébe y feſoit la premiére, il faut en effet que Bucanan y ait fait la ſeconde, & Muret la troiſiéme. Mais comme Bucanan ne dit point dans ſa Vie qu'il ait régenté au Col-

Collége du Cardinal le Moine; qui eſt un Collége plus célébre que celui de Ste. Barbe où il dit qu'il a régenté, quelques-uns doutent qu'il y ait régenté. Et comme Turnébe a régenté au Collége de Ste. Barbe; ce qui paroit par l'*Admonitio* d'Audomarus Talæus, ils prétendent que c'eſt dans ce Collége que Turnébe, Bucanan & Muret ont régenté en même tems. Mais dans le tems que Bucanan régentoit au Collége de Ste. Barbe, Muret n'avoit guere plus de ſept ou huit ans. Voyez la Vie de Bucanan. Que ſi Bucanan a régenté dans le Collége du Cardinal le Moine dans le tems qu'y régentoit Muret, comme j'en ſuis très perſuadé, non ſeulement à cauſe du témoignage du Pere Bourbon, mais auſſi à cauſe de celui de Lambin: car Lambin, dans ſon Oraiſon *de recta pronuntiatione Linguæ Græcæ*, en parlant des hommes illuſtres qui ont régenté dans le Collége du Cardinal le Moine, nomme parmi ces Illuſtres, *Turnébe*, *Bucanan*, & *Muret*: Si, dis-je, Bucanan a régenté dans le Collége du Cardinal le Moine, il faut que ç'ait été depuis 1544. (qui eſt la datte de ſon Elégie à Taſtæus & à Tévius) juſques en 1545. car auparavant il régentoit à Bourdeaux dans le Collége de Guyenne: où il fut trois ans, comme il le témoigne lui-même dans ſa Vie; & en 1539. le premier de Décembre, il y harangua l'Empereur Charles Quint qui paſſoit d'Eſpagne en Flandre. Et ſi Muret avoit régenté avant ce tems-là au Collége du Cardinal le Moine

ne avec Bucanan, il faudroit qu'il y ût régenté du moins en 1538 & en ce tems-là il n'avoit que quatorze ans (1). De Paris, il fut régenter à Poitiers. Ce que j'ai appris de cet endroit de ses Commentaires sur les Catilinaires de Cicéron; qui est une particularité qui n'a été remarquée par aucun de ceux qui ont écrit sa Vie. MACTARI. *Usum quemdam hujus verbi, paucis, ut arbitror, notum; quem ante hos decem annos annotavi & publicè docui, cùm etiam, tum adolescentulus, Liminii, quod Pictonum oppidum est, humaniorum litterarum & Juris Civilis studiis florentissimum, Amphitruonem Plautinum enarraverem, tradere hoc loco institui.* En ce tems-là Muret pouvoit avoir 20. à 21. an. Car il naquit en 1526. Et l'Epitre Dedicatoire de ces Commentaires sur les Catilinaires de Cicéron, adressée à Léonardo Mocénigo, noble Venitien, est datée de Venise du 9. Octobre 1556. Le Président de Thou a écrit que Muret avoit étudié en Droit à Poitiers & à Toulouse. Il peut être que régentant à Poitiers les Lettres humaines, il y prit le degré de Licentié és Loix. Quoi qu'il en soit, il n'a pû régenter publiquement en Droit à Toulouse, qu'il n'ait été du moins Licentié és Loix. Et ainsi, ce que Scaliger a écrit des degrez qu'il prit à Ascoli, doit s'entendre du degré de Docteur.

Liminum, ou *Limonum*, c'est Poitiers, selon l'opinion commune: mais qui est réfutée par Mr. de Valois dans sa Notice des Gaules, & par Scaliger dans son premier Scaligerana, page 96.

De

¶ 1. Muret étant né en 1526. il faloit dire pour compter juste qu'en 1538. il n'avoit que 12. ans.

De Poitiers, il fut à Bourdeaux; ce qui paroît par ces vers d'une de ſes Elégies à ſa Margaris:

Nam te Pictonicæ retinent felicia terræ
Oppida, quà Clanus pinguia culta ſecat.
Me verò, invidiæ procul à te dentibus actum,
Fortia lunatæ mœnia Burdegalæ.

Et ce qui paroit encore par ces mots de la Chronique Bourdeloiſe de Gabriel de Lurbe: *En* 1547. *Marc Antoine Muret Profeſſeur au Collége de Guyenne avec grande réputation* (1). Car Muret étoit à Poitiers en 1546. Il pouvoit avoir 21. à 22. ans lors qu'il commença à régenter à Bourdeaux & ce fut apparemment Jean Gélida, Eſpagnol de la Ville de Valence, Principal du Collége de Guyenne, avec lequel il avoit régenté au Collége du Cardinal le Moine, qui l'engagea à régenter dans celui de Guyenne: car Gélida, comme l'a remarqué le Préſident de Thou, avoit régenté la Philoſophie à Paris dans le Collége du Cardinal le Moine; & il quitta cet emploi en 1546. pour ſuccéder à

¶ 1. C'eſt à ce tems-là qu'il faut rapporter ce que dit Montagne chap. 25. du L. 1. de ſes Eſſais, que Bucanan & Muret étoient ſes Précepteurs domeſtiques. Ce qui ſe doit entendre des inſtructions particuliéres qu'ils alloient réglément lui donner en la maiſon de ſon Pére. Montagne avoit alors quatorze à quinze ans, & ce qu'il ajoute que Bucanan & Muret appréhendoient de l'accoſter en ſon enfance à cauſe de la facilité qu'il avoit à parler La-

à André Govéan dans la Principalité du Collége de Guyenne. Lequel André Govean alla en ce tems-là en Portugal y établir le Collége de Conimbre institué par le Roi Jean III. où il mena avec lui George Bucanan ; Patrice Bucanan frére de George; Nicolas de Gruchy (2), dit en Latin *Gruchius*; & Guillaume Guérentée, Jaque Tévius, & Elie Vinet. Je corrigerai ici en passant une faute d'impression qui se trouve dans toutes les Editions des Poësies de Bucanan (3). C'est dans son Elégie à Tastæus & à Tévius.

Cæteraque ut cessent gelide, pia cura sodalis
Et patris & patriæ fungitur usque vicem,

Il faut;

Cæteraque ut cessent, Gelidæ pia cura sodalis.

En 1552. il étoit de retour à Paris: car cette année-là, le cinquiéme de Fevrier (ce que j'ai appris de l'édition in douze de ses Oraisons) il récita dans l'Eglise des Bernardins de Paris sa premiére Oraison, qui est intitulée de *l'Excellence de la Théologie*. Il fit imprimer à Paris en la même an-

Latin fait voir qu'il faloit que Muret eût fait d'autres voyages à Bourdeaux.

¶ 2. Montagne appelle le premier Nicolas Grouchi, & le second Guillaume Guérente. Mais nous voyons que *Gruchius* dans ses Ouvrages François écrit son nom *de Grouchy*

¶ 3. Cette faute ne se trouve point dans l'édition de 1569. in 8. chez Henri Etienne, où une partie des vers de Bucanan a été imprimée avec les Poëlies de Beze.

année ſes Poëſies, intitulées *Juvenilia*: qu'il dédia à Monſieur Brinon Conſeiller du Parlement. Dans la Dédicace, qui eſt du 24. Novembre de la même année 1552. il y parle de ſes Leçons de Droit & de Philoſophie. *Subſecivis igitur horis aliquod mihi tempuſculum à Philoſophiæ & Juris Civilis Prælectionibus, quibus aſſiduè occupatus diſtineor, &c.* Ce qui donne ſujet de croire qu'il enſeignoit en ce tems-là à Paris le Droit & la Philoſophie. Au chapitre 18. du Livre x. de ſes diverſes Leçons, il fait mention des Leçons qu'il faiſoit à Paris.

En 1554. il étoit à Toulouſe (1), comme il paroît par l'Extrait des Regîtres des Capitoux de Toulouſe ci deſſus rapporté. J'apprens de Gabriel de Lurbe dans ſon *de Viris Illuſtribus Aquitaniæ*, qu'il y régenta en Droit. Joſeph Scaliger au lieu allegué a écrit qu'il y enſeignoit les Inſtitutes pour s'exercer. On apeloit en ce tems-là à Toulouſe *Halebardiers*, ceux qui n'étant point Profeſſeurs, régentoient en Droit pour s'exercer: ce que j'ai appris de du Verdier dans ſon Eloge de Cujas. De

¶ 1. Avant que d'en venir à cet article, il auroit été à propos de parler de l'empriſonnement de Muret au Châtelet de Paris, car il faut que ce ſoit en 1552. ou 1553. que cette diſgrace lui ſoit arrivée, puiſqu'il eſt ſûr que Muret étant parti de Paris pour Toulouſe ne revint point de Toulouſe à Paris, mais s'enfuit de là par une autre route en Italie. Auſſi du Verdier ne le fait-il point revenir de Toulouſe à Paris, il dit ſeulement avoir appris de Dorat que Muret avoit été priſonnier au Châtelet, ce qui peut bien

De Toulouſe, il alla à Paris, (2) où il fut priſonnier au Châtelet : ſelon le témoignage de du Verdier ; lequel ne peut être revoqué en doute.

De Paris, il fut à Veniſe & à Padouë, où il régenta ſix ans ; ce qui a été remarqué par Monſieur de Thou.

De Veniſe & de Padouë, il fut à Rome, où il enſeigna diverſes Sciences.

Mais de Rome il revint à Paris en 1562. avec ſon patron le Cardinal Hippolite d'Eſte de Ferrare : où il fit imprimer les Philippiques de Cicéron, qu'il dédia à Turnébe.

Et de Paris, il retourna à Rome en 1563 où il enſeigna publiquement les Lettres Humaines, le Droit, & la Philoſophie. Il dit dans quelqu'une de ſes Oraiſons qu'il a regenté 20 ans à Rome. J'apprens d'une Lettre de Claude du Puy, Conſeiller au Parlement de Paris, à Vicenzio Pinelli, qui m'a été communiquée par Mr. Bigot, qu'il y lût, en particulier, Thucydide à Mr. d'Abain de la Rochepoſai, Ambaſſadeur de France à Rome. Voici l'endroit de cette Lettre qui

bien être vrai, mais quand il ajoute du ſien que Muret etant ſorti de priſon avoit paſſé de Paris en Italie, on lui ſoutient qu'il ſe trompe, & que ce n'a pas été de Paris, mais de Toulouſe que Muret ſe retira au plus vite en Italie. L'autorité de du Verdier qui n'eſt pas un Ecrivain exact ne peut pas tenir en cela contre celle de Scaliger, de Caſaubon & de M. de Thou.

¶ 2. Je croirois qu'il faudroit ôter tout cet article, & reformer ainſi le commencement du ſuivant. *De Toulouſe il fut à Veniſe & à Padouë &c.*

qui regarde cette particularité: *je vous envoie une Parodie sur le Phaſéle de Catulle, faite piéça contre un de nos amis de Rome, n'agueres Juriſconſulte, & maintenant Prêtre.* Cet ami de Rome de Claude du Puy, c'eſt Muret: *Vous me mandez qu'il lit le Thucydide à Mr. d'Abain. Si c'eſt*, ut morem gerat ampliſſimo & doctiſſimo Regis Legato, *il fait bien: mais s'il cuide lui pouvoir enſeigner quelque choſe de nouveau après Mr. de la Scala, lequel lui a autrefois expliqué cet Auteur, il s'abuſe grandement: car l'autre le devance de deux mille paraſanges en cette matiére de Lettres: mêmement je leur ay ouï dire qu'ils furent deſſus un hiver entier.*

Il mourut à Rome en 1585. le 4. Juin dans la 60 année de ſon âge. Sainte Marthe & Jean le Clerc, qui ont écrit qu'il mourut dans la 57. ont été mal informez de cette circonſtance. LXXXIV.

¶ 1. Dans le Recueil des vers des Académiciens de Rome ſur la mort de Platine il y a une Epigramme Latine de ce Rhallus en vers Phaleuques, laquelle ne lui donne point de démenti ſur le jugement qu'il a fait de l'Epigramme. On en voyoit pluſieurs autres de ſa façon du tems de Lilio Giraldi, mais il faloit que ce fût en manuſcrit, car elles n'ont jamais été imprimées. Il avoit auſſi fait des Elegies dont fait mention Pontan l. 2. *Baiarum* où il l'appelle Manlius Rhallus. *Manlius, Mallius, Manilius* ſe trouvent ſouvent mis indifféremment. M. Ménage dit après Paul Jove que Manilius Rhallus fut Archevêque de Malvoiſie Ville de Tzaconie anciennement Laconie, mais Lilio Giraldi met la Prélature de ce Rhallus en Candie, *Marullo*, dit-il, *Rhallus fortunatior, quippe qui a Leone decimo his menſibus Creenſium ſit Pontificatu honeſtatus.* Paul Corteſius Lib. 1. *de Cardinalatu* fol. 25. écrit *Rallus*, mais mal. *Nuper*, dit-il, *cum domi meæ Manilius Rallus cle-*

LXXXIV.

Réflexions sur ce que Monsieur Baillet a dit de mes Epigrammes.

MOnsieur BAILLET. *Ceux des Critiques qui ont recherché les moyens de savoir en quel genre de Poësie Mr. Ménage a le mieux réussi, estiment que c'est dans l'Elegie & dans l'Epigramme. A dire le vrai, Mr. Ménage paroit avoir eu plus d'inclination, & de talent même, pour ces deux genres que pour les autres, puis qu'il s'y est appliqué davantage. C'est ce qu'on peut assurer au moins de ses Epigrammes; parmi lesquelles il s'en trouve de fort belles dans un grand nombre de plates & d'insipides.*

MENAGE. Manilius Rhallus (1), ou *Ralla*,

elegus imprimis Poëta &c. Le même Livre 2. feuillet 56. *Satis intelligi potest eos qui se doctrinæ dedidérunt, constantius solere famulari, cum minus abduci à vitæ perpetuitate soleant. Quis enim diutius cum quoquam quam aut Manilius Rallus cum Marco Barbo, aut Bartholomæus Salicetus cum Asianio Sfortia, sive J. B. Almadianus cum Oliverio Carrapha vixit, quorum duos nihil unquam, nisi mors heriles, ab assectando avocavit: alter ita est in famulando constantia continuata fidus ut idem ei prope constitutus videatur vivendi, & assectandi finis.* Il paroit par là que ce Rhallus survécut au Cardinal Marc Barbo son patron, mort le XI. Mars 1490. C'étoit le cousin germain du Pape Paul II. François Philelphe, dans la 18. Lettre du 1er. Livre, parle d'un *Nicolaüs Rhallis* c'est "Ραλλης, l'η̃τα se prononçant alors comme l'ιῶτα) qui en l'an 1461. étoit à Rome auprès du Despote Thomas Paléologue.

Ralla, comme l'appele Paul Jove dans l'Eloge de Muſurus, étoit un Savant de Grece, qui vint en Italie après la priſe de Conſtantinople. Je crois qu'il étoit de Conſtantinople : car dans les Poëſies Grecques de Laſcaris, il eſt fait mention d'un Μαρκίσιος Ῥάλλης, qui étoit de Conſtantinople. Ῥάλλης, *Rhallus*, *Rallus*, & *Ralla*, eſt le même nom. Ce Manilius Rallus fut Archevêque de Malvaſie. Marulle lui a adreſſé une Ode & une Epigramme. Ce Savant diſoit que perſonne n'avoit encore réuſſi dans l'Epigramme. Ce que nous avons appris de ces vers de Marulle:

Amor Tibullo, Mars tibi, Maro, debet.
Terentio ſoccus levis.
Cothurnus olim nemini: ſatis multum
Horatio, Satyra & Chelys.
Natura magni verſibus Lucretii,
Lepore Muſæo illiis.
Epigramma cultum, teſte Rhallo, adhuc nulli.

Le Pere Rapin eſt à peu près du même avis. Car voici comme il s'eſt expliqué ſur ce genre de Poëſie dans ſes Réflexions ſur la Poëtique: *l'Epigramme eſt de tous les Ouvrages de vers que l'Antiquité ait produit, le moins conſiderable &c. C'eſt une des eſpeces de Vers où l'on réuſſit peu; car c'eſt plutôt un coup de bonheur, que d'y réuſſir. Une Epigramme vaut peu de choſe, quand elle n'eſt pas admirable. Et il eſt ſi rare d'en faire d'admirables, que c'eſt aſſez d'en avoir*

voir fait quelques-unes en ſa vie. Et Martial diſoit, que quand il y avoit autant de bonnes Epigrammes dans un Livre d'Epigrammes que de mauvaiſes, on pouvoit dire que ce Livre étoit bon. Il en eſt de même du Sonnet, qui eſt une eſpéce d'Epigramme.

Un Sonnet ſans défaut vaut ſeul un long Poëme.
Mais en vain mille Auteurs y penſent arriver,
Et cet heureux Phenix eſt encore à trouver,

dit Mr. Deſpréaux. Le Tolomei, au rapport de Stefano Guazzo dans ſon Dialogue de la Poëſie Latine & Toſcane comparoit le Sonnet au lit de Procruſte. Voici les paroles du Guazzo: *Fù queſto Procruſte coſi fantaſtico e beſtiale che tutti i foreſtieri che capitavano al ſuo albergo, faceva caricar in un certo letto: e à quelli che con la lunghezza della perſona ſopravanzavano il letto, tagliava le gambe conforme alla miſura di eſſo: à quelli ch' erano più corti, tirava con le corde il collo e le gambe: ſi che giungevano egualmente à quella miſura. E però, eſſendo quaſi impoſſibile il trovarſi ſogetto che giuſtamente capiſca nel corpo del Sonetto, conviene per lo più, o aggiungervi parole ozioſe, o troncar i concetti, in coſi fatta guiſa che'l componimento rieſci, o languido, o oſcuro, là onde ſi può dire che à fatta una non meno lodevole che faticoſa impreſa, ed è figliuolo*

legittimo d'Apollo colui ilquale felicemente à tirato un Sonetto con tutti queſti proporzionati mezi al ſuo debito fine. Et j'ai ſouvent ouï dire à Gombaud, que quand un Poëte avoit fait un bon Sonnet, il pouvoit ſe repoſer, ayant aſſez acquis de réputation. Et ainſi, Mr. Baillet qui dit que j'ai fait de fort belles Epigrammes parmi un grand nombre de plates & d'inſipides, en penſant dire de moi des choſes deſavantageuſes, en dit de très-avantageuſes.

Mais il n'eſt point vrai, qu'il n'y ait point, ou qu'il y ait peu de bonnes Epigrammes, ſi ce que Jules Scaliger a dit des ſiennes, eſt véritable. Voici comme il en a parlé dans ſa Lettre à Charles Sevin; qui eſt la 81. de ſes Lettres: *proinde ne committas ut temerè nimis edenda feſtinarim:* Il lui parle de l'édition de ſes Epigrammes: *cùm id egi conſultò uti emendata arbitratu tuo legerentur. Ex millibus ferè duobus, aut ampliùs, lecta ſunt: utinam bona fide. Id in ipſis curavimus, uti Rallus, vir doctus, mentiretur, aut mutaret judicium, qui Epigramma ullum cultum negarat.* Et il a fait imprimer plus de

¶ 1. Marulle en rapportant le ſentiment de *Rhallus* n'a pas voulu dire que généralement parlant on n'eût jamais fait de bonne Epigramme, mais ſeulement qu'il n'y avoit point encore eu de Poëte Epigrammataire qui n'eût fait que de bonnes Epigrammes, ou qui eût du moins auſſi bien réuſſi en ce genre qu'il prétent que Térence a fait dans la Comedie, Lucrece dans l'explication des choſes naturelles, Catulle dans les Hendécaſyllabes, Virgile

de mille Epigrammes. Mais parmi ce grand nombre, je soûtiens qu'il n'y en a pas une seule, je ne dis pas excellente, mais médiocre.

Il n'est pourtant pas vrai que personne n'ait encore réussi en ce genre de Poësie. Il y a un grand nombre d'Epigrammes admirables dans l'Anthologie (1): parmi lesquelles celle de Niobe de vivante faite pierre par les Dieux, & de pierre faite vivante par Praxitéle, tient, selon moi, le premier lieu. Il y en a aussi un grand nombre d'excellentes dans Catulle; dans les Priapées; dans les Recueils des anciennes Epigrammes publié par Pithou & par Scaliger; dans Martial, & dans Ausone. Il y en a de très-belles dans Sannazar; *primus Epigramma cultum dedisse creditur à nobis*, dit de lui Jules Scaliger dans sa Poëtique: dans Politien; dans le Bembe; dans Jean Batiste Amaltée (2); dans Flaminius; dans Bucanan, & dans le Pere Vavasseur.

Mais à propos du Pere Vavasseur, comme il a fait deux gros Livres d'Epigrammes, il ne fut pas satisfait de ce qu'avoit dit le Pere Rapin au passage de ses Réflexions

gile dans le Poëme Epique où la guerre a le plus de part, Tibulle dans les vers d'amour, Horace dans l'Ode & dans la Satire.

¶ 2. Je croi que M. Ménage a voulu dire Jerôme. L'Epigramme du moins qu'il designe & qu'il louë pag. 52. du 2. tom. est de Jerôme Amalthée, & vaut mieux seule incomparablement que toutes celles de Jean Baptiste.

xions sur la Poëtique ci-dessus allégué. Et c'est ce qui l'engagea à écrire contre ce Livre du Pere Rapin. J'ai sû cette particularité de lui-même.

LXXXV.

Mr. Baillet n'ayant jamais fait de vers n'est pas capable de juger des vers.

MOnsieur BAILLET a écrit cinq volumes des Poëtes. Il ignore les finesses des Langues dans lesquelles ont écrit la plûpart de ces Poëtes. Mais quand il les sauroit, n'ayant jamais fait de vers, il n'est pas capable de juger des Poëtes. Il n'y a que ceux qui font des vers, ou qui en ont fait, qui puissent connoître toutes les beautez & tous les defauts de la Poësie. C'est ce qui a été très-véritablement remarqué par St. Jerôme en son Epitre 26. *Felices, inquit Fabius, essent artes, si de illis soli artifices judicarent. Poëtam non potest nosse, nisi qui versum potest struere.* Je remarquerai ici en passant que ce mot de Quintilien ne se trouve ni dans ses Institutions ni dans son Dialogue *de Claris Oratoribus:* car ce Dialogue est constamment de Quintilien, & non pas de Tacite: ce qui a été depuis peu démontré par Mr. Pichon dans ses Remarques sur ce Dialogue. Il est de la Poësie comme de la Peinture, dans laquelle il y a de certaines beautez qui ne peuvent être apperçuës que

que par ceux du métier. *Omnium quidem, ſed artificum præcipuo miraculo*, dit Pline, en parlant de la ligne d'Apelle tirée ſur celle de Protogene. Et en parlant d'une des peintures de Pauſias, il dit, *Sunt quibus placeat diligentia, quam intelligunt ſoli artifices.* Je raconterai ici à ce propos ce que dit (1) Elian dans une ſemblable occaſion. Le Peintre Nicoſtrate, ou plutôt Nicomaque; car c'eſt ainſi qu'il faut lire ce nom de Peintre dans Elian, comme je l'ai fait voir dans mes Obſervations ſur Laërce; ce Peintre, dis-je, contemplant avec admiration le portrait d'Hélene fait par Zeuxis, un particulier lui demanda ce qu'il trouvoit de ſi admirable dans cette Peinture. Et le Peintre lui répondit, vous ne me feriez pas cette demande, ſi vous aviez mes yeux. C'eſt-à-dire, que pour bien juger de la Peinture, il faut avoir des yeux ſavans; *oculos eruditos*, comme parle Cicéron; qu'il faut avoir des yeux artiſans; Τεχνικὰ ὄμματα, comme parle Elian.

Mr. Baillet n'ayant donc jamais fait de vers, n'eſt pas capable de juger des vers. Et il en juge auſſi très mal.

Mais n'ayant jamais fait de vers, il a cet avantage ſur ceux qui en ont fait, qu'il n'y a point de repréſaille ſur lui.

Corrumpit ſine talione calebs.
Cæcus perdere non poteſt, quod aufert. Martial.

Il

¶ 1. Il faloit dire *Elien.*

Facilius est de arte dicere quàm ex arte. Quintilien.

Il est bien aisé de parler de l'art, mais il est difficile de parler selon l'art. Il est bien aisé de dire, *Ces vers de Chapelain sont rudes ; ces vers de Chapelain sont froids ; ces vers de Chapelain sont languissans :* Mais il seroit difficile à Mr. Baillet d'en faire de plus doux, de plus ardans, de plus animez. En un mot : je suis très-persuadé que Mr. Baillet ne pourroit pas faire de si bons vers que les plus mauvais de ceux qu'il reprend.

LXXXVI.

Justification de ce que j'ai dit que les libelles qu'on a faits contre moi, me sont plus glorieux que les Livres qu'on a faits à ma louange.

MOnsieur BAILLET. *C'est une pédanterie de dire de son propre Ouvrage qu'on peut l'appeler.* le Recueil des fautes d'autrui : *de se croire si peu* (1) *faillible, & si fort à l'épreuve de la censure que de s'assurer que les libelles qu'on fait contre un homme qui travaille pour acquerir de la réputation, lui sont plus glorieux que ceux qui ont été faits à sa louange, & de ne laisser pas de recueillir tous les témoignages d'estime que les Savans ont rendu à son mérite, pour en tirer avantage, & en entretenir sa propre vanité.*

Tome 1. page 95. chapitre 14.

MENAGE. C'est du Pere Hardouin, Prêtre

¶ 1. *Faillible* n'est pas François, & je suis surpris que M. Ménage ait laissé passer ce mot à M. Bail-

Prêtre de la Compagnie de Jésus, dont parle ici Mr. Baillet, en disant que *c'est une pédanterie de dire de son propre Ouvrage qu'on peut l'appeler le Recueil des fautes d'autrui.* Car c'est ce que ce Pere a dit dans la Préface de son Livre des médailles, de la premiére édition. *Horum hîc detegentur errores : qui cùm singulis ferè sint aspersi paginis, totum ab iis opus* ERRATA ANTIQUARIORUM, *ni tam insolenti titulo jactantiæ suspitio adhæreret, inscribi meritò potuisset :* Comment un petit homme comme Mr. Baillet peut-il parler de la sorte d'un aussi grand personnage qu'est le Pere Hardouin? En verité Mr. Baillet est un homme bien injurieux (2).

Ce qu'il a dit ensuite, me regarde uniquement : ce qui paroît par cet endroit de la 2. partie du Tome 2. pag. 342. de ses Jugemens des Savans. *Mr. Ménage dit de lui-même* (dans sa Préface sur Malherbe) *qu'il n'y a guere d'hommes savans dans l'Europe qui ne lui ayent donné dans leurs écrits des témoignages de leur estime : & que plusieurs mêmes d'entr'eux lui ont fait l'honneur de lui adresser leurs Ouvrages : que néanmoins tous les témoignages d'estime de tant de grands hommes sont beaucoup moins avantageux à sa réputation que les injures que je ne sai combien de petits envieux ont publiées contre lui dans leurs Rhapsodies : & que les libelles qu'on*

e

Baillet.

¶ 2. Injurieux se dit-il de la personne?

a faits pour le diffamer, lui sont infiniment plus glorieux que tous les Livres qui ont été faits à sa louange.

Ce que j'ai dit, que les écrits qu'on a faits contre moi, me sont plus glorieux que ceux qu'on a faits à ma louange, ne marque aucun caractére de pédanterie. Et il est étrange que Mr. Baillet qui a été Pédan au Collége de la Ville de Beauvais, & qui est présentement Pédagogue chez Mr. de Lamoignon, me traite de Pédan à ce sujet, & se connoisse si mal en pédanterie. Mr. de Balzac qui n'étoit pas sans doute un Pédan, a dit à peu près la même chose que moi. *Si la chose étoit nouvelle, il se peut que je ne serois pas fâché de la suppression du premier libelle qui me diroit des injures. Mais à cette heure qu'il y en a pour le moins une médiocre Bibliothéque, je suis presque bien aise qu'elle se grossisse: & je prens plaisir à faire une Monjoie des pierres que l'envie m'a jettées sans me faire mal. Le blâme de certaines personnes ne me semble pas honteux, parce que leur estime ne me semble pas honnête.*

Livre 16. Lettre 43. C'est dans une de ses Lettres à Mr. le Chancelier Séguier, lequel avoit réfusé de séeller le privilége d'un Livre fait contre lui. Et Mr. Baillet a dit aussi à peu près la même chose de son bon ami Mr. Despréaux.

Mr. Despréaux a toujours paru plus zélé pour ramasser & publier les écrits qu'on a faits contre lui de tems en tems, que les autres ne le sont pour recueillir ou écouter les louanges qu'on leur donne. Le nombre

de

de ces libelles eſt devenu ſi grand, qu'il fut ſoupçonné d'en avoir forgé pluſieurs lui-même, pour décréditer encore ſes ennemis d'une maniére plus certaine, & pour ſe défaire d'eux-mêmes par leurs propres mains. Et quoique pluſieurs de ces Ecrits faits contre lui ſoient allez à d'autres uſages que ceux pour leſquels ils ont été faits, Mr. Deſpréaux ne laiſſe pas de ſe vanter encore d'en pouvoir amaſſer de la meſure de plus d'un pied dans les trois dimenſions. C'eſt à la page 540. de la ſegonde partie de ſon quatriéme Tome. Et Mr. Deſpréaux lui-même a dit quelque choſe de ſemblable de lui-même.

Moi, qu'une humeur trop libre, un eſprit peu ſoûmis,
De bonne heure a pourvû d'utiles ennemis,
Je dois plus à leur haine; il faut que je l'avouë;
Qu'au foible & vain talent dont la France me louë.

Mais Mr. Baillet ne s'eſt pas contenté de me traiter de Pédan: pour faire croire que je ſuis en effet un Pédan, il dit en pluſieurs endroits de ſon Livre que j'ai des Ecoliers. Voici les endroits, *Mr. Ménage ne s'eſt pas contenté de ſe voir le Maître & le Pere nourriſſier d'une certaine race de Poëtes qu'il a élevez dans un des quartiers du Parnaſſe, où il s'eſt retranché: mais il s'eſt fait Poëte lui-même, pour fortifier les leçons qu'il leur a données de ſon Art Poëtique, par des exemples pris de lui-même:*

afin de les rendre plus efficaces & plus proportionnées à ſes diſciples, &c. Voilà quel a été juſqu'à préſent l'état des Poëſies de Mr. Ménage : & l'on peut dire qu'elles ſont toute la ſeconde partie du modelle qu'il a préſenté à ſes Diſciples, &c. C'eſt à la page 444. & 447. du Tome 4 partie ſegonde. Et à la même page 447. *Ce Monſieur Boileau dans le tems qu'il ſe contoit encore au nombre des diſciples de Mr. Ménage, lui ayant demandé, comme à ſon Maître, &c.* Pag. 448. *Ceux qui ſavent les obligations que les Maîtres ont de parler ſouvent à leurs Ecoliers & de leur propoſer leurs propres exemples, n'auront garde de ſoupçonner Monſieur Ménage de la moindre vanité.* Et à la page 498. du Tome 4. partie 2. *On peut dire que Monſieur de Pincheſne eſt un des plus connus d'entre les diſciples de Monſieur Ménage.*

Je demande à Mr. Baillet qui fait profeſſion de ne rien dire de ſon chef dans ſon Livre des Jugemens des Savans ſur les principaux Ouvrages des Auteurs, dans quel Auteur il a lû que j'étois un Pédan.

Ce n'a pas été dans Mr. de Balzac. Mr. de Balzac a dit de moi dans ſon Poëme ſur Mr. Guyet, imprimé dans mon Livre Adoptif :

Hæc tibi placato quæ ſunt referenda Guieto,
MENAGI, *meliora tua referentur ab arte*
Cùm referes : fieret tam grato interprete Celta
Carus Iber : ſed & illa probo Venus inſidet ori;
Illa

Illa Venus tingens facundas nectare voces;
Aversum posset qua conciliare GUIETUM.

Et ailleurs:

Durabunt plenâ facilis quos promis ab arcâ,
Romanusque lepos, Cecropiique sales.
Sic jubet ille potens Genius qui fata libellis
Dividit: & dulces hoc meruere joci.

Ce n'a pas été dans Mr. des Marets. Il a dit de moi dans ses Lettres Latines,

Commoda quis nescit Critices, urbane MENAGI, *&c.*
Fac potius versus: quod jam facis. Exte & mœni
Vim genii, scribens animo jucunda.

Ce n'a pas été dans Mr. de Saumaise. Mr. de Saumaise m'a traité de *cultissimus* dans sa Dissertation sur *l'Herodes Infanticida* d'Heinsius, qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser.

Ce n'a pas été dans Mr. Bochart. Il a dit de moi dans son Livre des Colonies des Phœniciens, Livre 1. chap. 35. page 696. *Quò, in Irenico suo, nuper ita allusit, elegantissimi ingenii vir, Ægidius Menagius.*

Ce n'a pas été dans Mr. Heinsius. Il a dit de moi dans ses Poesies: *Amœnitatum promiconde*, MENAGI. MENAGI, *pater Elegantiarum.*

Ce n'a pas été dans Mr. Héraud. Il

m'a traité de *vir politissimus*, & de *vir elegantissimi ingenii* dans ses Animadversions sur les Observations de Mr. de Saumaise sur le Droit Attique & Romain, Livre VI. page 436.

Ce n'a pas été dans Mr. Payen Professeur en Droit dans l'Université d'Avignon. Il a dit de moi dans son *Prodromus Justiniani*, page 365. *Ut notat vir amœnissimus Ægidius Menagius, Amœnitatum Juris capite* 33.

Ce n'a pas été dans le Pere Commire. Il a dit de moi dans sa Fable de la Folie :

Venustioris elegantiæ pater,
Cui Fabularum Musa doctarum artifex
Molle & facetum quod erat Æsopi, annuit.

Ce n'a pas été dans Mr. l'Abbé Huet, nommé à l'Evêché de Soissons. Il a dit de moi dans ses Observations sur les Commentaires d'Origéne. *Vide Laërtium in Zenone, & in eum Observationes Ægidii Menagii, viri, omni urbanitatis, doctrinæ, & humanitatis genere florentissimi.* Et dans une Lettre en vers Latins qu'il m'a adressée :

——— ——— *Pater alme leporum,*
Si vacat, & veteris permittunt scripta Laërtii,
Rem non dissimilem; nec longa est fabula; disce.

Ce n'a pas été dans Mr. Brumérus de Lipsic. Il a dit de moi dans son Commentaire sur la Loi Cincia, chapitre 78.

doc-

doctrinæ juxta ac morum elegantiâ præstantissimus vir ÆGIDIUS MENAGIUS.

Ce n'a pas été dans Mr. de Mosant de Brieux. Il a dit de moi dans une de ses Epigrammes, *cultique* MENAGIUS *oris*. Et dans une autre:

Tot Charitum fœcunda nitent tua scripta MENAGI,

Blandaque tam docto pollice fila moves &c.

Ce n'a pas été dans Mr. le Moine. Il a dit de moi dans ses Notes sur l'Epître de Saint Polycarpe, page 395. *Hoc non omnino probatur Menagio, bonarum & elegantiorum literarum columini maximo.*

Je prie mes Lecteurs de remarquer, que lorsque Mr. Baillet m'a traité de Pédan & d'homme pétri de vanité, je ne savois pas qu'il fût au monde.

LXXXVII.

Des Adversaires de Turnèbe.

MOnsieur BAILLET. *Le principal des Ouvrages de Turnèbe, est sans doute celui des Adversaires, ou Cahiers, en trente Livres: quoi qu'on ne puisse pas dire qu'il soit achevé. Il y corrige & il y explique tant d'endroits difficiles de toutes sortes d'Auteurs Grecs & Latins, & avec tant de capacité, qu'il est difficile de dire si c'est l'esprit, ou si c'est la diligence de l'Auteur qu'on y doit le plus admirer: se-* Tome 2. partie 2. pag. 64.

lon Mr. de Ste. Marthe. Et c'eſt ce qui a fait dire aux Allemans que c'eſt un Ouvrage digne de l'éternité. Néanmoins Scaliger qui ſavoit aſſez bien le prix de Turnébe, conſidéroit ces Adverſaires comme un embryon venu avant terme: & il avoit coûtume d'appeller cet Ouvrage l'avorton de Turnébe : *diſant qu'il y reconnoiſſoit pourtant les traits de l'eſprit du vrai Turnébe*

MENAGE. Il eſt vrai que Joſeph Scaliger, dans ſon premier Scaligérana, a fait ce Jugement des Adverſaires de Turnébe. *Turnebus, vir maximus erat, doctiſſimuſque. Cujus Adverſaria abortivum fœtum ſoleo nuncupare: potuit enim meliùs ſcribere, agnoſcas tamen genuinum partum Turnebi.* Et Turnébe lui-même parle des douze premiers Livres de ſes Adverſaires à peu près en mêmes termes. *Duodecim Adverſariorum libros ſubitâ & repentinâ operâ confectos, & pæne, immaturo abortu, antè in lucem editos quàm fatos atque conceptos :* & ce qui ſuit. C'eſt dans ſa Dédicace du 2. Tome de ſes Adverſaires à Henri de Même. Mais dans ſon Segond Scaligérana page 126 (1) il en parle avantageuſement en ces termes: *Les Italiens, comme Victorius & Muret, font un chapitre tout entier, en leurs diverſes Leçons, d'une petite conjecture: & ſe mocquent de Turnébe, qui a plus dans un chapitre qu'eux en tout un Livre.* Et à la page

¶ 1. Cet il ſe rapporte à Turnebe au lieu de ſe rapporter à Scaliger.

page 245 *Turnebus plura habet uno libro quàm Victorius libris triginta septem.* Et j'ai souvent ouï dire à Mr. de Saumaise que ce Livre n'étoit pas assez estimé. Muret l'estimoit infiniment: comme il paroît par cet endroit du chapitre 29. du Livre XVIII. de ses Diverses Leçons: *At texam huic observationi aliam valdè dissimilem. Quidni enim mihi quoque* Τερενθίζειν *aliquando liceat? Utinam quidem verè ac serio possem. Sed ut, qui divinas Aristotelis ac Platonis virtutes imitari non poterant, huius gibbum, illius quodam oris in loquendo vitium imitabantur. ut, aliquâ saltem in re, tantorum virorum similes essent: ita ego; quando ad illam infinitam multiplicis doctrinæ copiam quæ in Turnebo fuit, aspirare non ausim; licentiam quamdam illius in dissimilibus rebus conjungendis hoc loco imitabor.*

Il me reste à remarquer, que Turnébe n'avoit pas donné le titre d'*Adversaires* à ce Livre. C'est ce que j'ai appris de cet endroit de son Epître Dédicatoire du Tome 2. à Henri de Même: *Nam præterquam quòd non satis liberata mendis & purgata in apertum prodierunt Adversaria, tum eum, imprudente me, ignaro, inscio, eis præscripserunt titulum, qui arrogantiâ sui & stultitiâ, me perpetuâ traduceret apud omnes ordines infamiâ: ut non tantùm meorum peccatorum, quæ illis in libris nimis multa scimus esse, culpa præstanda esset, sed etiam alienæ stultitiæ & temeritatis luenda pœna. Eum ego titulum ut legi, Deum immortalem, quàm acerbè, gravi-*

viterque tuli! Ut prope animum despondi, vitæque renuntiavi! Et tamen cùm eo nomine apud tanti mali auctores conquererer, ultrò injuriam expostulabant, quod ingratus essem in eos, à quibus laudatus & ornatus essem. Vos, inquam, istam laudem ducitis, quâ qui afficitur, turpiùs, fœdiùsque se contaminari putat, quàm ullâ censoriâ notâ. Ne multa: ita sibi in ea inscriptione belli videbantur, ut vix tandem summis precibus & observationibus impetrare potuerim, ut de libri principio tam fœda macula labesque tolleretur. Je remarquerai ici, en passant, que ce titre d'*Adversaria* est demeuré à tous les Tomes de cet Ouvrage de Turnébe.

Je conjecture, au reste, par la Dédicace du Tome premier de ces Adversaires de Turnébe au Chancelier de l'Hôpital, & par celle du Tome segond à Henri de Même, que Turnébe avoit intitulé ce Livre *Observations*. Et dans cette créance, je remarquerai ici par occasion une chose assez remarquable: qui est, que François Hotman est le premier, si on l'en croit, qui s'est servi de ce titre depuis un certain Septimius, qui vivoit avant Quintilien. Voici les termes de François Hotman; qui sont de sa Préface au Lecteur sur ses Livres *Responsionum Amicabilium: Nunc enim tempus est, omissis prafationibus, ad institutum nostrum accedere: dum tamen hoc te, Lector, si quid fortè ad causam interesse putabis, maturè admoneam, me primum omnium huic variarum rerum scriptioni, cùm Argentorati libel-*

libellum quemdam edidiſſem, Obſervationum *nomen impoſuiſſe cùm apud Quintilianum legiſſem, eodem nomine libros à Septimio quodam editos ac promulgatos.* L'endroit de Quintilien eſt au chapitre premier du Livre quatriéme de ſes Inſtitutions Oratoires.

LXXXVIII.

Du Livre du Taſſe, intitulé Diſcorſi del Poëma Eroico. *Additions au chapitre du Taſſe.*

MOnſieur BAILLET, Tome 4. partie 1. chapitre 1348. en parlant des Traitez de la Poëſie Italienne faits par le Taſſe, n'a point fait mention nommément de ſes Diſcours du Poëme Héroïque: ce qui donne ſujet de croire qu'il n'en a pas eû connoiſſance. Ces Diſcours ſont très-bien faits: & ils ſont d'ailleurs remplis de doctrine. Mais le Spéroné les vendiquoit. Voici comme il en parle dans une de ſes Lettres au Cavalier Felicé Paciotto: *Laudo voi infinitamente di voler ſcrivere della Poëtica: della quale interrogato molte fiate dal Taſſo, e riſpondendogli io liberamente, ſi come ſoglio, egli n'à fatto un Volume, e mandato al Signor Scipio Gonzaga per coſa ſua, e non mia: ma io ne chiarirò il mondo.* Et dans une autre, au même Paciotto: *Dal Signor Scipione non ſpero che abbiate nulla: perche a moſtrar quello che ſi uſurpa quel pazzo* (il parle du Taſſe) *ſi aſpetta ch'io mora. Ma io gli diſſi nella Mi-*

Minerva, che tutto era mio: e senza vedere i suoi scritti, profetizai che'l suo Poëma non saria scritto coll' artificio da lui notato: segno che l'arte non era sua.

Mr. Baillet dit au même chapitre, page 389. que le P. Rapin a écrit, *qu'il y a du bas & du comique à l'excès, pour ne rien dire davantage, dans les discours tendres & galans qu'il fait tenir à quelques-uns de ses Héros: & sur tout à Olinde & à Sophronie.* Ce qui m'oblige à remarquer ici: que le Tasse lui-même n'a pas approuvé cet Episode d'Olinde & de Sophronie. *Volui genio, & Principi indulgere.* C'est comme il s'en excuse dans une de ses Lettres Poëtiques.

LXXXIX.

Le Bonfadio, ômis par Mr. Baillet dans sa Liste des Poëtes d'Italie.

MOnsieur BAILLET a ômis plus de cent Poëtes célébres dans sa Liste des Poëtes d'Italie. Il a ômis entr'autres Jacopo Bonfadio (1) de Salone, près le Lac de Garde: excellent Poëte Latin & Italien. C'est ce Jacobus Bonfadius qui fut décapité à Gennes, comme Mr. de Thou l'a très-véritablement remarqué au Livre XXVI. de son Histoire, page 808. de l'édition de Genéve, en l'année 1560. (2) en ces termes; *Jacobus Bonfadius post eum*

¶ 1. Il faloit dire: de Salo sur le Lac de Garde.
¶ 2. Le Bonfadio fut exécuté l'an 1551. comme

eum (Lælium Capilupum) *commemorandus venit: Salonæ ad Benacum natus: soluto pedestrique scribendi genere in suâ, Latinâque Linguâ clarus. Sed tantas dotes diversi mores corruperunt: ita ut, ob rem tacendam, Genuæ, cujus urbis Historiam aliquot annorum scripserat, securi percussus sit, adhuc vegetâ ætate, & infracto mentis robore, quod ad ultimum usque spiritum servavit: scriptâ sub id tempus elegantissimâ epistolâ: quâ, Socratis exemplo, animum tranquillum & intrepidum ad mortem se afferre contestabatur.* Scipioné Ammirato, dans son Ritratto du Bonfadio, a écrit qu'il fut brûlé. Voici ses termes: *Non sa che cosa sia gentilezza nell' arte & maniera dello scriver Lettere, chi non à letto le Lettere di Jacopo Bonfadio: delle quali quella ove dipinge il lago di Garda, dallequali contrade egli dovette tirar la sua origine, è maravigliosamente bella. Dato in questo modo saggio del suo felicissimo ingegno, fù condotto da Genovesi per scriver la loro Istoria: allaquale, secondo io ò udito, avea dato nobil cominciamento. Ma trovato che egli tirava la gioventù a governo contrario di quello che allora si era indiritto, sotto colore d'impudici amori gli poser le mani addosso: e peravventura non trovatolo senza colpa, il condennarolo al fuoco. Del cattivetto; per che fosse meno scusabile; si leggono ancor rime, lequal par che rendan testimonianza di coteste*

me l'a bien marqué le Ghilini, & non pas l'an 1560. comme l'a cru M. de Thou qui s'est trompé.

coteſta ſua inclinazione. Ma comunque tutto ciò ſi fuſſe avvenuto, non ſi puo con occhi aſciutti di lagrime ricordar d'uom tale fine così doloroſo & acerbo. Onde ſarà bene trar queſto ricordo, non dover chi che ſia per qualunque ſuo gran merito, vanamente a ſe luſingando, ſperar à ſuoi misfatti perdono, o ſcemamento di pena: poiche a di noſtri con pari paſſo, e queſto miſero col fuoco in Genova, e'l Franco col capeſtro in Roma, vedemmo terminare l'infelice lor vita. Le Cavalier Marin dans deux Madrigaux de ſes Ritratti a écrit auſſi que le Bonfadio fut brûlé. Voici le premier Madrigal.

Arſi, farfalla incauta, ed infelice;
In ſozzo foco di vietate voglie.
Or vergognoſa e miſera fenice,
Rogo d'infame a ſura, ecco m'accoglie.
Ma bench' Aſtrea, ch'è di Natura ultrice;
Inceneriſca queſte immonde Spoglie,
Cener non fia però, che la bruttura
Poſſa lavar de la mia fama oſcura.

Voici le ſegond :

D'Omero e Marone la ſcrittura
Imitai pria vivendo.

Ma

¶ 1. Ceux qui ont écrit qu'il fut brûlé, & ceux qui ont écrit qu'il fut décapité ont tous deux raiſon. Il fut décapité & enſuite brûlé. Tout ce que ces Meſſieurs qui ſollicitérent pour lui purent obtenir fut qu'il ne ſeroit point brûlé vif. C'eſt ce que

Ma Troia nell' incendio, e nell' arſura
Imitai poi morendo:
Ella, preda del foco;
Io, de le fiamme gioco.
Ma diverſa cagion d'arder ne diede,
Elena a l'una, a l'altro, Ganimede.

Il eſt vrai qu'il fut condamné à être brûlé: mais, à la ſollicitation de ſes amis; & particuliérement du jeune Grimaldi; ſon ſupplice fut changé: (1) & il ne fut que décapité. C'eſt ce que nous avons appris du Poëme Latin de Paul Manuce; intitulé *Ad eos qui laborarunt pro ſalute Bonfadii*, imprimé dans le *Deliciæ Poëtarum Italorum*. Voici l'endroit de ce Poëme qui regarde ce changement de ſupplice:

Exprimitur tandem hoc invito à Judice, vivus
Ne comburatur crepitanti deditus igni.
Tum ſe carnifici ſævo Bonfadius ultrò,
Mente Deum ſpectans, animo imperterritus offert.
Ille miniſterio properè functurus iniquo,
Terribilis rigidam ſuſpendit ad alta ſecurim.

Voici

(1) que diſent aſſez clairement les vers de Paul Manuce citez par M. Ménage.

Exprimitur tandem hoc invito à Judice, vivus
Ne comburatur crepitanti deditus igni.

Voici la Lettre qu'il écrivit en mourant:

Al Signor Giovanbattista Grimaldi.

Mi pesa il morire: perche non mi pare di meritar tanto: e pur m'acqueto del voler d'Iddio: e mi pesa ancora, perche moro ingrato: non potendo render segno a tanti onorati Gentiluomini che per me anno sudato & angustiato, (e massimamente a V. S.) del grato animo mio. Le rendo con l'estremo spirito grazie infinite: e le raccommando Bonfadino, mio nipote: ed al Signor Domenico Grillo, ed al Signor Cipriano Palavicino Sepelliranno il corpo mio in San Lorenzo. E se da quel mondo di là si potrà dar qualche segno senza spavento, lo faro. Restate tutti felici.

Cette Lettre se trouve imprimée dans un Recueil de Lettres Italiennes (1), intitulé *Lettere di diversi Uomini illustri raccolte da diversi libri*, imprimé in-8. *in Treviso appresso Fabritio Zanetti*, en 1603.

XC.

De Théophile Viaud, Poëte François.

MOnsieur BAILLET, au chapitre 1428. de son Livre, a écrit que Théophile, surnommé VIAUD, étoit mort à Paris après deux ans de prison dans

¶ 1. Elle avoit paru dès l'an 1559. à Venise dans un Recueil de même titre chez Gabriel Giolito de' Ferrari. Ce qui sert à faire voir que le Bonfadio ne

dans la Conciergerie du Palais. Théophile mourut à Paris dans l'Hôtel de Mommorency, (je l'ai ouï dire à Des-Barreaux qui le vit mourir) où Mr. de Mommorency, qui l'honoroit de sa protection, lui donna retraite quelque-tems après l'Arrêt du Parlement de Paris par lequel il fut condamné à être banni. De la sorte que Mr. Baillet s'est exprimé, il semble qu'il ait voulu dire que Théophile mourut dans la Conciergerie du Palais de Paris.

Mr. Baillet ajoûte, que c'est particuliérement contre les accusations du Pere Garasse que Théophile a fait son Apologie : ce qui est véritable. Mais le Pere Garasse n'est pas le seul Jésuite qui ait écrit contre Théophile. Le Pere Théophile Renaud (2) l'a encore plus maltraité que le Pere Garasse. Voici comme il en parle dans son Traité *de Theophilis*, p. 229. THEOPHILUS VIAUD, *libertinorum ævi nostri, & Atheorum clanculariorum signifer, omnium turpitudinum reus factus est: &, quod est negationis Dei vestibulum, de negatâ animæ immortalitate est insimulatus. Cui maculæ abstergendæ, librum conscripsit* de Animæ immortalitate : *sed adeo enervem, ut videatur persuadere voluisse, revera animam rationalem esse mortalem. Opus item, cui titulus est* Parnassus Satyricus: *supra quasvis Apuleii, Luciani, Romantii à Rosa, ac*

ne fut pas exécuté l'an 1560.

¶ 2. C'est *Raynaud* qu'il s'appeloit & non pas *Renaud*.

ac similium scriptorum, Camarinas graveolentissimum, & ad juvenilis pudoris cladem, ac totius honesti exterminium, in Diaboli incude fabrefactum, hujus putentissimi ingenii fœtus est. Credi vix potest quanta mala spurciloquus iste juventuti intulerit: quà infamibus scriptionibus, quà colloquiis, & consuetudine familiari. Audire memini in arcano tribunali, serò sapientes Phryges, deplorantes sortem suam quòd Theophilo Viaudo, nequitiæ mystagogo, pietatem didicissent; & ad omnia propudia, ipsumque atheismum, essent condocefacti. Vir doctissimus Franciscus Garassus, pugil insignis, & Fidei, & sanctorum morum, contra hunc impium non una scriptione certavit: eâque nominatim, cui titulum fecit Examen curiosæ Doctrinæ. *Nec Theophilum tantùm, sed etiam Coapostatas ejus fortissimè exagitavit. Habuit enim hic quoque suam Coapostatarum quadrigam, ut loquitur Nicetas, agens de Theophilo, Eudociæ nequitiarum administro: quem in Photio evirato omnia dissimulasse testatur: non item Sanctum Ignatium: cui propterea multa & gravia mala à Theophili asseclis repensa sunt. Nec secus obtigit Garasso à Viaudi combibonibus. Periclitatus accusationis capitalis Viaudus, ob im-*

¶ 1. Le P. Théophile Raynaud n'a pas sû ou n'a pas voulu dire la vérité. La maladie de Théophile fut longue & j'apprens de Chorier dans la Vie de Pierre de Boissat part. 1. pag. 36. que Théophile étant au lit de la mort, & recevant visite de son ami Boissat lui témoigna une extreme envie de manger des anchoix. Celui-ci qui croioit ce mets fort contraire

impietatem, & Socraticam noxam de juventutis corruptione, præsidio excellentissimi cujusdam Magnatis, (c'est Mr. de Mommorency) *ab humano hic tutus fuit. Sed quia Deus non irridetur, Magnas ille, paulò post majestatis reus, capite minutus est. Ejus verò cliens Viaudus, nihil minus exspectans, subita & improvisa morte abiit in locum suum* (1)*: nullis expiatus sacramentis: magno injecto terrore omnibus qui in magisterio impietatis sub eo meruerant: ne fortè præoccupati ipsi quoque, subitanea & improvisa morte in Dei manus inciderent: ultorem sensuri quem in impatientia expectantem despexerant.*

Le Pere d'Orleans de la Compagnie de Jesus, ne l'a pas non plus épargné. Voyez ce qu'il en a écrit dans la Vie du Pere Coton.

Mr. de Balzac dans une de ses Lettres à Mr. Sébastien Boutillier, Evêque d'Aire, qui est la 14. du Livre premier de ses Lettres, ne l'a pas non plus épargné. Voici comme il en parle : *si Théophile eût suivi cette maxime, il vivroit en sureté parmi les hommes, & ne seroit pas poursuivi à outrance comme la plus farouche de toutes les bêtes : mais il a mieux aimé finir par une tragédie, que d'attendre une mort qui*

traire à un malade le lui refusa, & depuis s'en repentit, disant, quand l'occasion se presentoit d'en parler, que ces anchoix auroient peut être sauvé la vie à son ami, la nature souhaitant quelquefois des choses qui toutes malsaines qu'elles paroissent lui seroient très-salutaires par la disposition particuliere où elle se trouve.

qui fût inconnuë au monde, & ne faire rien que des choſes ordinaires. A ce que j'apprens, & ſi le bruit qui court eſt véritable, il s'eſt imaginé qu'il pouvoit être ce dernier faux Prophete, dont la vieilleſſe de l'Egliſe eſt menacée: & quoi qu'il ſoit né pauvre, & qu'il eût peu de fortune, il a été ſi préſomtueux que de ſe prendre pour celui-là, qui doit venir avec des armées troubler la paix des conſciences, & à qui les Démons gardent tous les tréſors qui ſont cachez ſous la terre. Du tems qu'il ſe contentoit de faire des fautes purement humaines, & qu'il écrivoit avec des mains qui n'étoient pas encore coupables, je lui ai ſouvent montré qu'il ne faiſoit pas d'excellens vers, & qu'il s'eſtimoit injuſtement un grand perſonnage. Mais voyant que les regles que je lui propoſois pour la reformation de ſon ſtyle, étoient trop ſévéres, & qu'il ne pouvoit pas venir où je le voulois mener, il a jugé peut-être qu'il devoit chercher un autre chemin pour ſe mettre en crédit à la Cour, & que de Poëte médiocre il pouvoit devenir grand Légiſlateur. Si bien qu'on dit par tout, qu'après avoir renverſé quantité de foibles eſprits, & paru long-tems au milieu d'une multitude ignorante, il a fait à la fin comme un homme qui ſe jetteroit dans un précipice, pour acquerir la réputation de bien ſauter. Cette Lettre eſt datée du 20. Sept. 1623. Théophile y a répondu par une Lettre adreſſée à Mr. de Balzac. Cette Lettre de Théophile mérite d'être luë. Elle eſt imprimée dans les derniéres Editions des Oeuvres de Théophile.

Mal-

Malherbe de son côté a aussi fait mention de l'affaire criminelle de Théophile: mais avec moins de véhémence que le Pere Garasse, le Pere Théophile Renaud, & Mr. de Balzac: ou plutôt, sans véhémence. Car voici ce qu'il en a dit dans une de ses Lettres à Mr. de Racan; laquelle est du 4. Novembre 1623. *Pour Théophile, je ne saurois que vous en mander, c'est une affaire qui, selon la coutume, fit un grand bruit à sa nouveauté. Depuis il ne s'en est presque point parlé. Ce qui m'en donne plus mauvaise opinion, c'est la condition des personnes à qui il a à faire.* Il entent parler des Jésuites: & entre autres, du Pere Voitin & du Pere Garasse. *Pour moi, je pense vous avoir déja écrit, que je ne le tiens coupable de rien, que de n'avoir rien fait qui vaille au métier dont il se mêloit. S'il meurt pour cela vous ne devés point avoir de peur: on ne vous prendra pas pour un de ses complices.* Quoique Malherbe n'estimât pas les vers de Théophile, Théophile ne laissoit pas d'estimer ceux de Malherbe. Voici comme il en parle dans une de ses Elégies:

Imite qui voudra les merveilles d'autrui.
Malherbe a très-bien fait, mais il a fait pour lui.
Mille petits voleurs l'écorchent tout en vie.
Quant à moi, ces larcins ne me font point d'envie.
J'approuve que chacun écrive à sa façon.
J'aime sa renommée, & non pas sa leçon.

Ces Eſprits mandians d'une veine infertile
Prennent à tout propos ou ſa rime ou ſon ſtile:
Et de tant d'ornemens qu'on trouve en lui ſi beaux,
Joignent l'or & la ſoye à de vilains lambeaux,
Pour paroître aujourd'hui d'auſſi mauvaiſe grace
Que parut autrefois la Corneille d'Horace.
Ils travaillent un mois à chercher comme à fîs
Pourra s'apparier la rime de Memphîs.
Ce Liban, ce Turban, & ces rivieres mornes,
Ont ſouvent de la peine à retrouver leurs bornes.
Cet effort tient leur ſens dans la confuſion,
Et n'ont jamais un rais de bonne viſion.

Il en parle encore plus avantageuſement dans ſa Priere aux Poëtes de ſon tems.

Je ne fus jamais ſi ſuperbe
Que d'ôter aux vers de Malherbe
Le François qu'ils nous ont appris.
Et ſans malice & ſans envie
J'ai toujours lu dans ſes écrits
L'immortalité de ſa vie.
Plût au Ciel que ſa renommée
Fût auſſi chérement aimée
De mon Prince qu'elle eſt de moi.

Son

Son deſtin loin de la commune
Seroit toujours avec le Roi
Dedans le char de la Fortune.

J'ai remarqué dans mes Obſervations ſur Malherbe, que Théophile ſe mocquoit néanmoins de ces vers de Malherbe, *Cette Année ſi belle*, &c. & que pour les tourner en ridicules, il en avoit ainſi parodié le premier couplet,

Ce brave Malherbe
Qu'on tient ſi parfait,
Donnons lui de l'herbe,
Car il a bien fait.

Mais comme Mr. Baillet l'a fort bien remarqué, Théophile pouvoit conter au nombre de ſes diſgraces, d'avoir vécu au même tems que Malherbe; car Malherbe l'obſcurciſſoit: ou plutôt, il l'effaçoit.

Je reviens à ſon affaire criminelle, comme je ne le tiens pas ſi innocent que l'a cru Malherbe, je ne le tiens pas non plus ſi coupable que l'ont cru le Pere Garaſſe & le Pere Théophile Regnaud: Meſſieurs du Parlement ne l'ayant condamné qu'à un banniſſement. Il eſt au reſte très-conſtant qu'il n'eſt point l'Auteur du Parnaſſe Satyrique. Ce Livre, comme les Priapées, eſt un ramas de Piéces compoſées par différens Auteurs: car je ne ſuis pas de l'avis de Mr. Guiet, qui croyoit que

Domitius Marsus étoit l'unique Auteur des Priapées.

J'ai ouï dire à une personne qui avoit connu Théophile très-particuliérement, qu'il étoit l'Auteur de la Sophonisbe de Mairet; & que Mairet la lui avoit volée; & qu'il en avoit ouï réciter des vers à Théophile, comme étant ses vers. Il peut être que Théophile ût commencé une Tragédie de Sophonisbe, & que Mairet qui le voyoit familiérement (car Mairet étoit Secretaire de Mr. de Mommorency, le Patron de Théophile) ût travaillé sur son plan; & même qu'il eût emploié quelques-uns de ses vers; mais il n'y a point d'apparence qu'il lui ait volé cette Tragédie toute entiere: dont le style d'ailleurs est très-dissemblable de celui de la Tragédie de Pyrame & Thisbé de Théophile.

Théophile, selon le Mercure François, mourut le 25. Sept. de l'année 1626. Sa maladie commença par une fievre tierce qui se tourna en quarte par un remède en poudre que lui donna un Chymiste.

Il étoit de Bousseres Ste. Radegonde, village sur la rive gauche du Lot: un peu au dessus d'Eguillon: ce que j'ai appris de cet endroit de sa Lettre à son frere:

Quelque lacs qui me soit tendu
Par de si subtils adversaires,
Encore n'ai-je point perdu
L'espérance de voir Bousseres.
Encore un coup, le Dieu du jour

Tout

Tout devant moi fera ſa Cour
Es rives de notre héritage, &c.
Ce ſont les droits que mon païs
A mérité de ma naiſſance:
Et mon ſort les auroit trahis
Si la mort m'arrivoit en France.
Non, non, quelque cruel complot
Qui de la Garonne & du Lot
Veuille éloigner ma ſépulture,
Je ne dois point en autre lieu
Rendre mon corps à la Nature.
Ni réſigner mon ame à Dieu.

Ce frere de Théophile étoit Maître d'Hôtel de Mr. de Mommorency.

Le Pere Garaſſe Livre 1. chapitre 14. de ſa Doctrine Curieuſe, dit que Théophile étoit fils d'un Tavernier de village. Ce qui, ſelon Théophile dans ſon Apologie, eſt une ſuppoſition.

XCI.

Addition au chapitre de Mamert Patiſſon, Imprimeur de Paris.

Patiſſon étoit d'Orléans, & ſavoit quelque choſe. Ce ſont les termes du Thuana. François Pithou dans ſon Pithœana manuſcrit, qui eſt dans la Bibliothéque de Mr. Peletier Controleur Général des Finances, a auſſi remarqué que Mamert Patiſſon étoit d'Orléans. Le Poëte Regnier, dans ſa quatriéme Satire, adreſ-

fée au Poëte Motin, a fait mention de lui en ces termes :

Or que dès ta jeuneſſe Apollon t'ait appris;
Que Calliope même ait tracé tes écrits;
Que le neveu d'Atlas les ait mis ſous ſa lyre,
Qu'en l'antre Theſpéan on ait daigné les lire;
Qu'ils tiennent du ſavoir de l'antique leçon;
Et qu'ils ſoient imprimez des mains de Patiſſon;
Si quelqu'un les regarde & ne leur ſert d'obſtacle,
Eſtime, mon ami, que c'eſt un grand miracle.

Scévole de Ste Marthe lui a adreſſé des vers Latins, par leſquels il lui recommande l'édition de ſes Ouvrages. Joſeph Scaliger lui a écrit la troiſiéme de ſes Lettres Latines, où il le traite d'homme ſavant (1). Cette Lettre de Scaliger, pour le marquer en paſſant, eſt écrite, ce qui eſt remarquable, contre un certain François de l'Iſle (2), Procureur du Parlement de Paris, lequel avoit écrit en vers Latins, contre Joſeph Scaliger au ſujet des endroits

¶ 1. Il ne l'y traite pas de ſavant, en termes exprès, mais il lui écrit comme à un Savant, la Lettre qu'il lui adreſſe ſuppoſant en lui une érudition plus que médiocre.

¶ 2. Dans le ſecond *Scaligerana* Jean de Vaſſan le qualifie Procureur au Châtelet.

¶ 3. Il mourut l'an 1600. ce que nous apprenons d'une Lettre de Caſaubon au Jéſuite André Schott, la-

droits de Lucain qui regardent l'Aſtronomie : & lequel, au jugement des connoiſſeurs, lui avoit porté des bottes franches. Voyez Mornac dans ſon *Feriæ Forenſes*, à l'article de *Franciſcus Inſulanus* page 75. Mamert Patiſſon mourut avant l'année 1606. (3). Car en cette année-là Philippe Patiſſon, qui, apparemment, étoit ſon fils, imprima le Recueil des vers d'Amour de Bertaud ; & le Privilége pour l'édition de ce Recueil eſt obtenu par la veuve Mamert Patiſſon.

XCII.

Addition au chapitre de Nivelle.

CONtius, dans ſa Préface ſur le Corps de Droit de Nivelle de 1576. parle de ce Corps de Droit en ces termes : *Si verò miniatæ, nigræque ſcripturæ mixtam jucunditatem, quæ & oculos & memoriam paſcit & juvat : ſi chartæ minimè bibulæ bonitatem, candorem ac nitorem : ſi characterum multiplicem elegantiam : ſi emendationis denique limam, ſummamque fidem ſpectetis, fatebimini nunquam huic Corpori ſimile ejuſdem bonitatis editum fuiſſe : & mecum des-*

laquelle eſt la 250. de l'édition d'Alemagne. Il y eſt parlé de la mort de Patiſſon arrivée deux ans auparavant, *ante biennium*. La Lettre eſt du 13. Juillet 1602. ce qui fait voir qu'il mourut en 1600. & que le Patiſſon dont il eſt parlé dans la 227. Lettre du même Caſaubon datée du 1. Octobre 1601, n'eſt autre que Philippe fils de Mamert.

desperabitis simile unquam editum iterum iri.

Voici son Epitaphe: qui est dans l'Eglise St. Benoît de Paris: *Ci-devant gisent honorables personnes, Sébastien Nivelle, Marchand Libraire Juré en l'Université & Bourgeois de Paris: & Madelaine Baudeau, sa femme: qui ayant vécu ensemble l'espace de cinquante-cinq ans, sont décédez: savoir ledit Nivelle âgé de 80. ans, le 19. Novemb. 1603. & ladite Baudeau, âgée de 78.*

XCIII.

Addition au chapitre de Jean Cotta, Poëte Latin d'Italie.

MOnsieur BAILLET, *Jules Scaliger dit que Jean Cotta avoit composé ses Epigrammes sur le modelle de celles de Catulle, &c.*

MENAGE. Et Flaminius dit que les vers de ce Cotta sont encore plus doux que ceux de Catulle.

Si fas cuique sui sensus expromere cordis,
Hoc equidem dicam pace, Catulle, tuâ:
Est tua Musa quidem dulcissima: Musa videtur
Ipsa tamen Cotta dulcior esse mihi.

Mr.

¶ 1. Le Cavalier Marin a jugé cette Epigramme tout au moins passable, plus indulgent en cela que M. Ménage qui pag. 315. de ce Volume veut absolument

Mr. Baillet, au reſte, n'a pas traduit avec fidélité les paroles de Jules Scaliger.

XCIV.

Addition au chapitre de Fracaſtor.

QUand Fracaſtor vint au monde, ſes lévres ſe tenoient; à la reſerve d'une petite ouverture au milieu par laquelle il prenoit de l'aliment. Un Chirurgien les lui ſépara avec un raſoir. Et là-deſſus Jules Scaliger a fait cette Epigramme (1):

Os Fracaſtorio naſcenti defuit, ergo
Sedulus attentâ finxit Apollo manu.
Inde hauri, Medicuſque ingens, ingenſque Poëta,
Et magno facies omnia plena Deo:

Laquelle a été ainſi traduite en Italien par le Cavalier Marin:

Al Fracaſtor naſcente
Mancò la bocca, allora il biondo Dio
Con arte diligente
Di ſua man gliela fece, e gliel' aprio;
Poi di ſe gliel' empio.
Quinci ei divin divenne: ed egualmente
Di doppia gloria in un giunſe à la meta;
E Fiſico, e Poëta.

XCV.

(1) Il n'y a pas apparence que de toutes les Epigrammes de Jule Scaliger il n'y en ait pas une ſeule mediocrement bonne,

XCV.

Mr. Baillet n'a pas lu l'Histoire du différent d'entre le Cavalier Marin & le Murtola.

Tome 4. partie 1. pag. 536. chapitre 1404.

MOnsieur BAILLET. *Le Murtola prétendant empêcher le Cavalier Marin, nouveau venu dans la Cour de Savoye, de s'insinuer dans les esprits, commença par faire sa Vie. C'étoit une Satyre dans laquelle il déchiroit sa réputation, & tâchoit de décrier ses vers, aussi bien que ses actions. C'est peut-être ce que l'on appelle* la Marineide, Risate, *si nous suivons le Crasso. Le Cavalier Marin fit pour lui répondre la* Murtoleide, Fischiate; *qu'il remplit d'un sel fort acre & fort picquant. De sorte que bien que Murtola eût fait une replique, qui selon le Ghilini & le Justiniani, n'est autre que la Marineide; qu'ils prétendent avoir été précédée de la Murtoleide, il ne laissa pas de demeurer aussi ridicule que le Marini l'avoit fait. C'est ce qui l'obligea de recourir à l'arquebuse. D'autres Auteurs Italiens donnent un autre ordre à toutes ces Piéces Satyriques. Ils disent que l'arquebuzade produisit la Murtoléide, & que Murtola s'étant sauvé à Rome au sortir de la prison, répondit de loin par la Marinéide : ce qui paroît plus vrai-semblable.*

MENAGE. Encore une fois, Mr. Baillet n'a point lû d'originaux. Il n'a vû, ni la Murtoléide, ni la Marinéide. S'il avoit

voit vû ces deux Ouvrages imprimez enſemble in douze à Francfort en 1626. chez Jean Beyer, il auroit appris par ce titre de la Marinéide, *la Marineide, Riſpoſta che fa il Murtola al Marino*, & par ces vers *della Riſata prima*,

Io mi rido, Marin, di quante mai
Sappi contra me far verſi, o Fiſchiate.

Que la Murtoléide a précédé la Marinéide. Il eſt auſſi conſtant que le Murtola ne publia la Marinéide qu'après le coup d'arquebuſe qu'il tira au Marin. Ce qui paroît par cette Lettre du Marin au Conte Fortuniano San Vitali.

Il Murtola, ancorche ſi vedeſſe da me molto ſtrappazzato, e beffato con tante fiſchiate, e ſi accorgeſſe d'eſſer divenuto favola e obbrobrio, non ſolo della Corte, ma di tutta la città, il tutto non dimeno diſſimulava: e ſe bene in apparenza ſi vedeva turbato, dimoſtrava però una flemmatica ſofferenza. Ma finalmente, eſſendo ſtato licenziato dal ſervizio di S. A. non à ſaputo più contenerſi, ma per aver perduta la razione, è diventato veramente irrazionale. E perſuadendoſi eſſergli cio avvenuto per opera mia; (come s'io aveſſi tanto d'autorità con queſto Sereniſſimo Prencipe che poteſſi fare e diffare ogni coſa) nè ſapendoſi levar queſta impreſſione dalla mente, ſenza conſiderare il ſuo poco merito, &c. Domenica paſſata, che fu il primo di Febraio, vigilia della Purificazione della Santiſſima Vergine, giorno per me ſempre memorabile,

Il étoit Segretaire du Duc de Savoye.

su la strada maestra, presso la piazza pubblica, poco innanzi alle 24. ore, mentre ch'io di lui non mi guardava, mi appostò con una pistolotta, carica di cinque palle ben grosse, e di sua propria mano, molto da vicino, mi tirò alla volta della vita. Delle palle, tre ne andarono a colpire la porta d'una bottega, ch'ancora se ne vede segnata: l'altre due, mi passarono strisciando su per lo braccio sinistro, e giunsero à ferire il Braida, giovane virtuoso, ben nato, e mio parziale amico: ilquale mi era allora al lato, e veniva meco passeggiando: talche piaccia a Dio che la scampi, &c. Appena fu in piazza, che diede tra gli sbirri. E non ostante che si ritrovasse addosso (oltre la pistola) un fusetto lungo due palmi, col quale si poteva per aventura difendere, in somma fu preso: e tutto pesto dal popolo, fu condotto in prigione: dove, senza altra tortura, subito confessò e ratificò d'avermi tirato con animo deliberato d'ammazzarmi: affermando, che quando avesso potuto, tutto che fusse stato sicurissimo di morire, mi avrebbe dato di bel mezzo dì, quando io era in carroza col Duca e coi Cardinali. Lodato Iddio, la cosa à riuscita in guisa ch'io la posso scrivere e raccontare. Quanto in questa cosa sento d'affanno, è da una parte il male dell' amico, ilqual mi preme in fino all' anima: parendomi che senza colpa abbia patito per me: e dall' altra, la voce che va spargendo quel furfante, per coprir la sua invidia e iscusare la sua malignità, ch'io l'abbia con Poësie ingiuriose e infamatorie offeso nell' onore delle sorelle. E Iddio

dio ſa, ſe mai in alcuna ſcrittura di quelle mie burleſche ò trappaſſati i termini del ridicolo e della piacevolezza : parendomi queſto un modo aſſai dolce per mortificare la ſua arroganza. Nè anche tant' oltre ſarei traſcorſo, s'egli ſteſſo con parlamenti ſuperbi ed odioſi, non mi aveſſe provocato, &c. *Deſidero, che ſi ſappia dagli amici; e ſpecialmente dal mio Signor Stigliani, il quale à da ſcuſarmi, ſi traſportato dalle paſſione, preſi di lui il ſoſpetto che preſi : poiche dopo il ſucceſſo di queſto fatto, ò ſaputo quel che prima io non ſapeva, cioè, che coſtui avea fatte, non mica delle compoſizioni da burla, ma delle Paſquinate ſfacciatiſſime, e mandatele in quà e in là. Baſta egli à voluto rendermi fiſchiata per fiſchiata: poiche in effetto ancora mi fiſchiano l'orecchie della ſparata che fece la botta; laquale parve quaſi una artiglieria.*

L'Adoné du Cavalier Marin étoit originairement dédié au Maréchal d'Ancre. C'eſt ce que j'ai appris de Mr. Bautru, qui en avoit vû la Dédicace; laquelle il m'a autrefois récitée.

J'ai appris de Mr. Chapelain, que le Cavalier Marin étoit le premier, ou du moins un des premiers; qui avoit introduit les trois rimes dans les Tercets des Sonnets.

Le Cavalier Marin ne ſe tenoit pas inférieur au Taſſe. C'eſt ce que j'ai appris de cet endroit d'une Lettre du Cavalier Marin à Bernardo Caſtello: *Sia mi lecito, in confidenza, di rompere il freno della modeſtia, e di ſmoderare alquanto in ar-*

ro-

roganza. Iddio mi dotò, la sua merce, d'intelletto tale, che si sente abile à comporre Poëma non meno eccellente di quel che si abbia fatto il Tasso: e s'io dicessi che già l'ò fatto, e che lo farò comparire alla luce, riavuti ch'i'avrò i miei scritti, non direi forse mentita. C'est à la page 178.

XCVI.

Addition au Chapitre de St. Amant.

SAint Amant récitoit fort bien des vers, mais il y avoit beaucoup de défauts dans ceux qu'il fesoit. Et c'est de lui dont Gombaud a voulu parler dans cette Epigramme:

Tes vers sont beaux quand tu les dis.
Mais ce n'est rien quand je les lis.
Tu ne peux pas toujours en dire.
Fais en donc que je puisse lire.

Il étoit fils d'un Gentilhomme verrier. Et c'est de lui dont a voulu parler Maînard dans cette autre Epigramme:

Votre noblesse est mince;
Car ce n'est pas d'un Prince,
Daphnis, que vous sortez.
Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu les qualitez.

XCVII.

XCVII.

Addition au chapitre de Ménandre.

AU ſujet du talent qu'avoit Ménandre le Comique de bien caractériſer les Perſonnages, Mr. Baillet peut ajoûter ces vers de Ménandre le Byzantin, dans leſquels on demande à la Vie & à Ménandre qui d'eux deux eſt l'original:

—— ὦ Μένανδρε, καὶ Βίε,
Πότερος ἆρ' ὑμῶν πότερον ἐμιμήσατο.

Ces vers ſont citez par les Interpretes d'Hermogéne à la page 38.

XCVIII.

Pluſieurs erreurs de Mr. Baillet touchant le Poëte Licentius, compatriote, parent, & diſciple de St. Auguſtin. Mr. Baillet n'eſt point Janſéniſte.

MOnſieur BAILLET. *Je pourrois auſſi ne pas omettre Licentius, Africain d'Hippone, l'ami de St. Auguſtin: qui le conſidéroit preſque comme ſon Maître. Il eſt vrai que ſes Hymnes ſont péries, avec quelques autres de ſes Piéces. Mais il nous eſt reſté de lui une eſpéce de Poëme galant & profane, des Amours de Pyrame & de Thisbé: dont le ſtyle, au jugement du Pere Briet, eſt aſſez obſcur & aſſez bas: n'ayant*

n'ayant aucune qualité qui puisse le rendre considérable.

MENAGE. Tout cela est faux.

Lucilius. *Pergula pictorum, veri nihil, omnia ficta.*

Il est faux que Licentius fût d'Hippone. Il étoit de Tagaste: car & lui & St. Augustin étoient d'un même lieu: comme il le dit lui-même dans son Poëme à St. Augustin, inséré dans la Lettre 26. de St. Augustin, qui lui est adressée.

Cette Lettre qui est la 26. de l'édition des Peres Bénédictins, est la 39. de l'édition de Bâle.

Sed nos præterea qui ab una exsurgimus urbe, &c.

Quos domus una tulit, qui sanguine tingimur uno.

Et St. Augustin étoit de Tagaste. Mais il est vrai que Lilius Gyraldus a fait Licentius d'Hippone: & qu'en cela il a été suivi par Gerard Vossius & par Borrichius dans leurs Poëtes Latins, & par le Pere Briet dans son *Acutè dicta Veterum Poëtarum.* Et c'est ce qui a trompé Mr. Baillet. Le Pere Briet, pour prouver que Licentius étoit d'Hippone, & non pas de Tagaste, dit que St. Augustin l'appelle *civem suum*, & non pas *concivem:* ce qui est dit sans raison: *civis* signifiant un concitoien: & *concivis* n'étant pas un mot Latin ancien

Il est aussi faux que St. Augustin considérât Licentius comme son Maître. C'étoit au contraire Licentius qui considéroit St. Augustin comme son Maître. Et il l'étoit en effet. Ce qui paroît par ces vers de Licentius à St. Augustin,

Ja-

——— Jacet omnis enim mea cura legendi
Te non dante manum; & consurgere sola veretur, &c.
Ferto, Magister, opem: ac tu ne desere vires
Invalidas, &c.
Sed tecum reputans tua candida verba Magister, &c,

Et par ces mots de la Lettre de St. Paulin à Romanianus, pere de Licentius: *Utinam hæc nunc Domini tuba, quâ per Augustinum intonat, filii nostri Licentii impulset auditus, &c. Tunc verè sibi summus Christi Pontifex Augustinus videbitur: quia se tunc & exauditum sentiet ab excelso, si quem tibi dignum genuit in literis, hunc sibi dignè filium pariat in Christo.* Et par ceux-ci de la Lettre du même Paulin à Licentius: *Audi ergo, fili, legem patris tui: id est, fidem Augustini: & noli repellere consilia matris tuæ: quod æquè nomen in te Augustini pietas vendicat: qui te tantillum gestavit sinu suo, & à parvulis primo lacte sapientiæ secularis imbutum, nunc etiam spiritalibus lactare & enutrire Domino gestit uberibus.* Et par ces autres: qui sont de son Elégie au même Licentius:

Tunc reminiscеris fruſtrà patris Augustini
Contemptisse dolens veridicos monitus.

Mr. Baillet ajoûte, que les Hymnes de Licentius sont péries. Et moi je lui soûtiens que Licentius n'a jamais fait d'Hymnes. Lilius Gyraldus a trompé M. Bail-

Baillet (1), en disant qu'il en avoit fait. Et il a trompé de même Vossius, Borrichius, & le Pere Briet, qui sur sa foi ont dit la même chose. Lilius Gyraldus a écrit qu'il avoit aussi fait des Lettres en vers. Il ne paroît point que Licentius ait fait d'autre Lettre en vers que le Poëme à St. Augustin dont nous avons parlé.

Mr. Baillet ajoûte encore, que de tous les Poëmes de Licentius, il ne nous est resté que celui des Amours de Pyrame & de Tisbé. Il est très-faux, sauf le respect que je dois au caractere de Mr. Baillet, que le Poëme de Pyrame & de Tisbé de Licentius existe. Il ne s'en trouve pas un seul vers. Et il ne paroît pas même que ce Poëme ait été achevé. St. Augustin, n'en parle que comme d'un Poëme commencé. Il dit à Licentius dans son *de Ordine*, Livre premier, chapitre quatre: *Expugnavi ne cum Pyramo & Tisbe colloquereris.* Et au chapitre huitiéme du même Livre : *Ubi se Pyramus, & illa ejus supra feminecem, ut cantaturus es interemerint, in dolore ipso quo tuum Carmen vehementiùs inflammari decet, habes commodissimam oportunitatem.*

Ce que Mr. Baillet a écrit, que le style de ce Poëme, au jugement du Pere Briet, est assez obscur & assez bas, est donc aussi très-faux. Le Pere Briet en jugeant du style

¶ 1. Peut-être aussi est-ce Crinitus qui a trompé & Gyraldus & Baillet.

¶ 2. Ce vers n'est pas du caractére heroïque, les mots

ſtyle du Poëme de Licentius, a entendu parler du Poëme de Licentius adreſſé à St. Auguſtin, & inſéré dans la Lettre de St. Auguſtin à Licentius. Il y a au reſte de très-beaux vers dans ce Poëme. Celui-ci entr'autres, au ſujet de Protée, eſt admirable (2),

Spumat aper, fluit unda, fremit leo, ſibilat anguis.

Et, pour le marquer en paſſant, j'ai quelqu'opinion que Bucanan a viſé à ce vers, en diſant dans le Prologue de ſa Tragédie de St. Jean Battiſte,

Veteres Poëtæ fabulantur Protea
Quemdam fuiſſe, qui ſe in omnes verteret
Formas, nec ullis contineri vinculis
Poſſet: liquentes nunc in undas dum fluit:
Nunc flamma ſtridet, nunc ferus rugit leo,
Viret arbor, horret urſus, anguis ſibilat.

Comme Mr. Baillet a donné de grandes louanges à ces Meſſieurs de Port-Royal qu'on appelle *Janſéniſtes*, & que d'un autre côté il a fort maltraité les Revérends Peres Jéſuites, qui ſont leurs Antagoniſtes, on a cru qu'il étoit Janſéniſte; Et en cela on lui a fait beaucoup d'honneur.

nots y ſont rapportez les uns aux autres avec trop l'affectation. C'eſt un vers de Grammairien, un vers technique, Virgile n'auroit eu garde d'en faire un pareil,

neur. Il ne mérite pas de l'être. Ces Messieurs ont de l'érudition : & il n'en a point. Ils ont du jugement : & il n'en a point. Ils ont de la candeur : & il n'en a point. Ils écrivent correctement : & ſes Livres ſont tous pleins de fautes de Langue. Ils ont de l'humanité & de l'honnêteté : & Mr. Baillet eſt un homme ſauvage, qui offenſe tout le monde de gayeté de cœur. Il eſt d'ailleurs tout-à-fait étranger dans l'hiſtoire des Livres Anonymes de ces Meſſieurs, & dans celle de leurs Livres imprimez ſous des noms ſuppoſez. Il dit à la page 504. de ſon 2. Tome part. 3. qu'on attribue à Mr. Arnauld la Traduction du Livre du Sacerdoce (1), compoſé par St. Jean Chryſoſtome. Elle eſt de Mr. le Maître. Il dit à la page ſuivante, que la Traduction du IV. & du VI. Livre de l'Eneïde eſt de Mr. de Sacy. Elle eſt de Mr. Dandilly. Il dit à la page 504. du même Tome,

¶ 1. Ces mépriſes touchant les Auteurs de Port-Royal ayant été reconnuës & corrigées par Baillet, M. Menage qui a vu ces corrections pouvoit ſupprimer ſa remarque.

¶ 2. Deſportes devoit ſa fortune à ſa Poëſie, tout le monde en convient. Elle lui avoit acquis en bénéfices & autres biens trente mille livres de rente. Régnier neveu de Deſportes Satire 9. dit que ſon Oncle avoit acquis par ſes vers dix mille écus de rente. Si Mr. Baillet s'étoit contenté de dire cela, il n'y auroit eu rien à gloſer, & chacun demeureroit d'accord avec lui de cette vérité, mais il l'a tellement alterée en pluſieurs endroits de ſes livres, & a rapporté ſur ce fait tant de circonſtances différentes les unes des autres qu'on ne ſait à quoi s'en tenir. Après avoir dit, pag. 565, du tome 1. part. 1. par une note qu'il a miſe en marge, que Deſportes avoit

me, que la Traduction de l'Office du St. Sacrement, est de Mr. de Sacy, elle est de Mr. le Maître.

Mais rien ne justifie mieux que Mr. Baillet n'est point Janséniste, que la Remarque que je viens de faire au sujet de Licentius. Car il paroît par cette Remarque que Mr. Baillet n'a jamais vu St. Augustin, qui est le Patriarche des Jansénistes.

XCVIII.

Ce que dit Mr. Baillet que Desportes ût une Abbayie de dix mille écus pour ses vers, n'est pas véritable.

MOnsieur BAILLET a écrit à la page 565. du Tome I. part. 1. que Desportes ut pour ses vers une Abbayie de dix mille écus (2), ce qui n'est pas véritable. Il est vrai qu'il avoit dix mille écus de rente

voit gagné à faire des vers une Abbaïe de dix mille écus, il semble vouloir se corriger insinuant premierement qu'il avoit entendu parler non d'une seule, mais de plusieurs Abbayies. Secondement en faisant voir que les diverses gratifications tant de Charles IX. d'Henri III. & d'Henri IV. que de l'Amiral de Joyeuse n'avoient pas peu contribué à faire ce revenu à Desportes, qui entre autres liberalitez de l'Amiral en avoit reçu pour une fois celle de dix mille écus. Ensuite de quoi pag. 448. du tom. 4. part. 1. comme s'il avoit entierement oublié tout ce qu'il avoit dit auparavant, il n'a point fait de difficulté d'avancer que l'Amiral de Joyeuse pour un Sonnet, ou pour quelque autre Piéce de vers d'aussi petite importance fit present à Desportes d'un benefice de trente mille livres de rente. Ce qui a embarassé Baillet est un passage de Balzac pag. 400.

du

te en bénéfices: comme nous l'apprenons du Satirique Regnier, ſon neveu.

Or, Rapin, quant à moi je n'ai point tant d'eſprit.
Je vais le grand chemin que mon oncle m'apprit:
Laiſſant là ces Docteurs que les Muſes inſtruiſent
En des airs tous nouveaux. Et s'ils font, comme ils diſent,
De ſes fautes un livre auſſi gros que le ſien,
Telles je les croirai quand ils auront du bien,
Et que leur belle Muſe, à mordre ſi cuiſante,
Leur donra, comme à lui, dix mille écus de rente.

Mais

Diſſert. Chrét. & Moral. 22. Hiſt. 1.

du 2. tom. de l'édition in fol. où il dit; *M. l'Amiral de Joyeuſe donna une Abbayie pour un Sonnet, je l'ai ouï dire auſſi bien que vous.* (il parle à Conrart) *La peine que prit M. Deſportes à faire des vers lui acquit un loiſir de dix mille écus de rente. Mon Pére qui l'a vû m'en a aſſuré.* Ces deux faits ſi clairement ſéparez par Balzac ont été confondus par Baillet qui a ſuppoſé que cette Abbayie donnée à Deſportes lui avoit acquis ce loiſir de dix mille écus de rente. Je ſais que Baillet cite un autre endroit de Balzac qui ſe trouve à la pag. 590. du même tome en ces termes. *M. l'Amiral de Joyeuſe donna dix mille écus à un homme que j'ai connu pour lui avoir dédié un diſcours de ce ſtyle-là où il n'avoit pas oublié le zénit de la vertu, le Solſtice de l'honneur, & l'apogée de la gloire, non plus que le Roi des merveilles, & la merveille des Rois.* Mais ce paſſage eſt encore moins favorable que l'autre à Baillet, & nul de tous les Auteurs qu'il appelle en garantie ne dit ni que l'Amiral de Joyeuſe ait fait preſent pour une fois de dix mille écus à Deſportes, ni qu'il lui ait donné une Abbayie, ni que cette Abbaïe valût dix mille écus de rente. M. Ménage, pag. 381. de ſon Livre Italien intitulé *Meſcolanze*, aug-

Diſſert. Critique VI. Chap. VIII. des Remarques ſur les deux Sonnets.

Mais ces dix mille écus de rente ne consistoient pas en une seule Abbayie. Desportes avoit trois Abbayies: celle de Tiron, celle de Bonport, & celle de Josaphat. Et avec ces trois Abbayies, il avoit une Prébende de la Sainte Chapelle de Paris.

XCIX.

Justification de ce que j'ai dit dans l'Epitre Dédicatoire de mes Poësies, que sans Vénus Apollon est froid.

JAi dit dans l'Epitre Dédicatoire de mes Poësies: *Amatorios versus, pudicos licet, hic excusarem si meum esset exemplum. Sic scrip-*

augmente le revenu de Desportes de deux mille écus, & rapporte à son sujet un mot que je me souviens avoir lû dans une Epitre dédicatoire de Mairet au Duc d'Ossonne qui est que Desportes avoit lui seul recueilli les recompenses de tous les Poëtes ses devanciers, ses contemporains, & ses successeurs. Quelque riche au reste que fût Desportes il ne tint qu'à lui de l'être encore davantage, si l'on en doit croire l'Apostat Antoine Fusi pag. 171. de l'Epitre Apologétique qu'il a mise au devant de son Francarcher de la vraie Eglise. *L'Abbé de Tiron*, dit-il, *fut plaisant en une reponse qu'il fit à Henri III. lorsqu'il refusa d'accepter de sa main un des premiers Archevêchez de ce Royaume. Le Roi s'enquerant de la raison, il dit qu'il n'auroit jamais charge d'ames. Voire, dit le Roi, & vous estes Abbé, n'avez-vous pas charge des ames de vos Moines? Non, répondit Desportes, car ils n'en ont point.* Du Verdier pag. 958. de sa Biblioth. imprimée l'an 1585. ne donne à Desportes que cinq à 6000. écus de rente: ce qui peut avoir été vrai de ce tems-là, le revenu du Poëte n'etant pas encore aussi grand qu'il le fut depuis.

scripsit, quicumque versus scripsit. Et profectò sine Venere friget Apollo. Mr. Baillet fait là-dessus une grande invective contre moi: comme si j'avois dit la plus grande impiété du monde. *Sur ce principe :* ce sont ses paroles : *il faudra conclure que Monsieur Ménage est un excellent Poëte : & qu'au contraire on n'a trouvé jusqu'ici que des Versificateurs froids & languissans dans toute la Société des Jésuites : fussent-ils des Casimirs, des Hosschius, des Mambruns, des Vallius, des Rapins, des Commires, ou d'autres de cette force : qui bien qu'ils ayent fait des vers, n'ont pourtant pas jugé à propos d'y mesler des amourettes, ni aucun amour profane, que pour en inspirer de l'aversion, & pour en découvrir la difformité; & qui n'ont point voulu souffrir que jamais Vénus vint échauffer leur Apollon.*

Je répons à Mr. Baillet, que ce que j'ai dit d'Apollon dans cette Epitre ne doit pas se prendre à la rigueur des termes & qu'il faut l'entendre commodément. La plupart des Maximes de Morale, la plupart des Regles de Droit, la plupart des Aphorismes d'Hippocrate, s'entendent de la sorte. Il est vrai qu'on peut réussir en vers en traitant d'autres matiéres que celles d'amour : & on peut même réussir en vers sur toute sorte de matiéres.

Mais c'est particuliérement dans les matiéres d'amour que réussissent les Poëtes.

Non hoc Calliope, non hoc mihi dictat Apollo
Ingenium nobis ipsa puella facit,

dit

dit Properce. Liv. 2. Eleg. 1.

Si dare vis noſtræ vires animoſque Thaliæ,
Et victura petis carmina, da quod amem.
Cynthia te vatem fecit, laſcive Properti.
Ingenium Galli pulchra Lycoris erat.
Fama eſt arguti Nemeſis formoſa Tibulli.
Lesbia dictavit, docte Catulle, tibi.
Non me Pelignus, nec ſternet Mantua vatem;
Si qua Corinna mihi, ſi quis Alexis erit,

dit Martial. Et Socrate dans le Sympoſe de Platon dit que l'Amour n'eſt pas ſeulement Poëte, mais qu'il fait les Poëtes: & que ceux qui ont le moins de diſpoſition à la Poëſie, deviennent Poëtes devenant amoureux. Euripide, ſelon le témoignage de Plutarque dans ſon Erotique, a dit à peu-près la même choſe. Liv. 8. Ep. 73.

Voyez le chapitre pénultiéme de ces Remarques.

C.

Addition au chapitre d'Apollonius: qui eſt le 1127. page 430. de la Partie premiere du Tome 3.

MOnſieur BAILLET. *On a d'Ancienes Scholes ſur Apollonius: qui ſont fort courtes, mais ſavantes, & utiles: qu'on croit être de Tarrhæus, de Théon, & de quelques autres.*

L'édition nouvelle que Jérémie Hotzlin en a donnée, eſt eſtimée de quelques-uns: mais d'autres n'en font gueres plus de cas que de pluſieurs de celles qu'on appelle de Variorum.

MENAGE. Le Scholiaſte d'Apollonius eſt ſans conteſtation le plus ſavant Scholiaſte que nous ayions ſur les Poëtes Grecs. Il eſt rempli de choſes curieuſes, & ſingulieres. Et il entre d'ailleurs très-bien dans le ſens de ſon Auteur: Et il en explique auſſi très-bien les hiſtoires: en quoi il ne faut pas douter qu'il n'ait été ſecouru par le Livre des Hiſtoires qui étoient dans Apollonius, écrit par un certain Charon, diſciple d'Apollonius. Ce Scholiaſte parle de ce Livre à la page 115. en ces termes Χάρων, αὐτῆ τῆ Ἀπολλωνίᾳ γνώριμος ἐν τῷ περὶ Ἱστοριῶν τῆ Ἀπολλωνίᾳ.

Pour ce qui eſt de Jérémie Hotzlin, c'eſt un miſérable Ecrivain. Il eſt tout entier dans les Ebraïſmes. Il affecte d'anciens mots qui ne ſont plus en uſage: & il en invente de nouveaux. Je remarquerai ici en paſſant, qu'il parle de Conradus Rittershuſius, comme de ſon patron. *Conradus Rittershuſius, ſanctiſſimus ille Juris Interpres & vindex: idemque patronus olim meus, inſigniter pius, & conſtans amicus* (1). C'eſt à la page 115.

Il y a à la fin de ſon Edition d'Apollonius des Notes de Mr. Holſtein, qui ſont fort judicieuſes. Mr Baillet n'en a point fait mention. Ce qui donne ſujet de croire qu'il n'a jamais vu cette édition & qu'il n'en a parlé que ſur le rapport d'autrui.

ANTI-

¶ 1. M. Ménage, qui doit cette citation à M. Bigot, a lu dans la Lettre de ſon ami du 17. Septemb. 1687. *animus*, quoi qu'il y eût *amicus* bien écrit. Il y a

ANTI-BAILLET.

SECONDE PARTIE.

CI.

Les noms des Divinitez Payennes peuvent être emploiez dans les vers des Poëtes Chrêtiens. Plusieurs particularitez touchant Laurent Gambara.

MOnsieur BAILLET. *Laurent Gambara de Bresse (qui mourut l'an 1586.) a fait un Traité Latin de la maniere de rendre la Poësie parfaite, imprimé à Rome in 4. l'année de sa mort. Il prétend faire voir dans cet Ouvrage, qu'il y a une obligation indispensable à tout Poëte, ou à tout Versificateur & Rimeur se disant Poëte, de retrancher, non seulement tout ce qui peut être mal-honnête, lascif, & libertin dans les vers, mais encore tout ce qui sent la Fable, & le culte des fausses Divinitez.* Tome 3. partie 1. page 205.

MENAGE. Laurent Gambara n'a pas suivi ses préceptes: comme il paroît par cet endroit de son Poëme, intitulé *Leucon* (1). *Dum*

a mallu aussi Jérémie *Hotzlin* pour Jérémie Hoelzlin.

¶ 1. La raison n'en est pas difficile; Gambara n'avoit pas encore écrit ses préceptes lors qu'il a fait son Poëme *Leucon*.

Dum Venus insano Martis flagraret amore,
Optatos Mars sæpe toros, & amata revisit
Hospitia. At postquam venantem vidit Adonin
In silvis Venus ipsa, alios jam percipit ignes,
Invisumque abolere cupit de pectore Martem,
Successit nova cura Deæ. Mars turbidus altas
Strymonis incolit ripas, Rhodopeiaque arva.
Interdum Phrygii Anchisæ non immemor, Idam
Incolit alma Venus, mollique in gramine dulcem
Inter & amplexus ducit malesana soporem:

En quoi il ne peut être blâmé. Car vouloir ôter l'amour & les Fables de la Poësie, ce seroit, pour me servir de l'expression de Pericles, vouloir ôter le printems de l'année. Je ferai voir dans un chapitre à part, qu'il n'y a jamais û de Poëtes, à la reserve de ceux qui sont entrez jeunes dans la Religion, qui n'aient fait des vers d'amour. Et je vais faire voir ici cependant, que l'opinion de ceux qui veulent ôter les Fables des Païens à la Poësie Chrétienne, n'est pas soutenable. C'est ce qu'a fort bien remarqué Guilielmus Crispius: en ces termes, qui sont de sa Préface sur Marulle à Franciscus Thorius: *Sed nimis imperitè mihi facere videntur homines quidam nimio plus religiosi, qui Poëtam hunc veluti impium criminantur, quòd antiquitatis studiosus, quædam quæ pugnare illis cum nostrâ religione videntur, operibus suis immiscuerit. Imprimis verò illud*

Aristote Livre 3. de sa Rhet. chap. 10. ὥσπερ Περικλῆς ἔφη, τὴν νεότητα τὴν ἀπολομένην ἐν τῷ πολέμῳ, ὅτως ἠφανίσθαι ἐκ τῆς πόλεως ὥσπερ εἴ τις τὸ ἔαρ ἐκ τοῦ ἐνιαυτοῦ ἐξέλοι.

De l'édition de Paris 1561. chez André Wechel,

illud reprehendunt, quòd Jovem, Martem, cæteroſque Veterum Deos, carminibus ſuis celebrârit. Sed ii ſanè homines quid Poëticæ Arti propoſitum ſit, intelligere mihi non videntur. Nec enim animadvertunt illi religioſuli, longè aliam in Poëſi quàm cæteris rebus libertatem permitti: aliaſque ejus leges eſſe: quas qui tollunt, totam Poëſim eâdem operâ tollant oportet. Non veritas à Poëta, ſed oblectatio exigitur: quam qui conſequitur, probè ſuo munere perfunctus eſt. Quaſi verò Marullus ita inſanus, aut mentis expers fuerit, ut, aut Jovem umquam fuiſſe, aut Martem, crediderit? Les Peres de l'Egliſe les ont emploiées dans leurs Poëmes: témoin ce vers admirable de Syneſius, Evêque de Ptolémaïde, ſur le portrait de ſa ſœur Stratonice: Epitre 75.

Τῆς χρυσῆς εἰκὼν, ἢ Κύπριδος, ἢ Στρατονίκης.

Sidonius Apollinaris, qui a été mis au nombre des Saints, a non ſeulement emploié dans ſes vers les noms honnêtes des Dieux de la Fable, mais celui du Dieu des Jardins: comme il paroît par cet endroit, au ſujet de Pétrone:

Et te Maſſilienſium per hortos,
Sacri ſtipitis, ARBITER, colonum,
Helleſpontiaco parem Priapo.

Si j'avois emploié ce mot dans mes vers, que diroit de moi le dévot Mr. Baillet? J'ajoûte à Syneſius & à Sidonius

Apollinaris, les Sarbioſchi, les Jonins, les Vavaſſeurs, les Vallius, les Hoſſchius, les Sautels, les Lucas, les Friſons, les le Moines, les Rapins, les Commires, & les de la Ruë de la Compagnie de Jéſus. Et j'ajoute à ces Religieux, un grand nombre d'Evêques de grande vertu: Vide, Altilius, Balthaſar de Chaſtillon, Godeau, Huet, &c. A quoi l'on peut encore ajoûter, ce que Dom Mabillon a remarqué dans ſon *Iter Italicum*, que dans la Collection des Anciennes Inſcriptions de Raphaël Fabretti, il y eſt fait mention d'un Tombeau d'un Chrétien, avec ces mots *DIS Manibus*; & qu'au deſſus du Tombeau d'Ottavio Ferrari, Profeſſeur de Padoüe, mort en 1684. lequel eſt dans l'Egliſe de St. Antoine de Padoüe, on y voit l'effigie de la Renommée, & celles de Pallas & de Mercure. Mais quoi qu'il ſoit bienſeant aux Poëtes Chrétiens d'emploier dans leurs vers les noms des Divinitez Païennes, il ne leur eſt pourtant pas permis d'introduire ces Divinitez dans des ſujets Chrétiens, ou Juifs. C'eſt une matiére que j'ai traitée dans mes Obſervations ſur Malherbe, au ſujet de ce vers du Poëme des Larmes de St. Pierre, touchant les Innocens. *De ces jeunes Amours les Meres amoureuſes:* & que j'ai traitée en ces termes:

Il devoit dire, De ces Anges nouveaux les Meres amoureuſes, *pour ne point mêler les choſes ſacrées avec les profanes. Cette faute lui eſt commune avec beaucoup d'autres Poëtes: & particuliérement avec*

la

le fameux Heinſius, qui a introduit des Furies dans ſa Tragédie d'Hérodes Infanticida: *dont il a été repris avec raiſon par Mr. de Balzac dans ſa Diſſertation à Mr. Zuilichem, & par Mr. de Saumaiſe dans le Livre qu'il a fait ſur cette Tragédie & ſur cette Diſſertation, & qu'il m'a fait l'honneur de m'adreſſer. Le Cavalier Marin a fait la même faute dans ſon Poëme intitulé* Strage degli Innocenti. *Jules Scaliger dans ſa Poëtique accuſe Sanazar d'en avoir fait une ſemblable dans ſon Poëme de l'Enfantement de la Vierge: en mettant entre les mains de la Vierge les Livres des Sibylles.* Neque prudenter poſuit in Virginis manibus libros Sibyllinos: potius Iſaïæ. *Mais comme pluſieurs Docteurs de l'Egliſe ont prétendu que divers myſtéres de nôtre Religion ſe trouvoient marquez dans ces Livres, (j'entens parler des véritables Livres des Sibylles, & non pas des ſuppoſez) je n'eſtime pas que ce grand Critique ſoit bien fondé dans ſon accuſation. Je ſuis perſuadé qu'il reprend auſſi ſans raiſon le Cardinal Bembo, pour avoir uſé du mot de* Heros *en parlant de Nôtre Seigneur.* Cùm Dominum Jeſum *Heroa* vocat, valdè me commovit ſanè vox impia, & utroque indigna: ne argutetur quiſpiam Heroem è ſemiſſe Deum, ex altero ſemiſſe hominem. Non poſſunt monſtrorum figmenta vero Deo noſtro convenire; *ce mot ne ſignifiant autre choſe en cet endroit, qu'une perſonne illuſtre & extraordinaire. Ainſi les Poëtes Chrétiens, je veux dire les Poëtes qui traitent un ſujet Chrétien, peuvent*

ſans impiété appeler le pain Ceres, *& le vin*, Bacchus.

Je reviens de bien loin à Gambara. Il me reſte à remarquer à ſon ſujet, que Mr. Baillet l'a omis dans ſa Liſte des Poëtes, avec pluſieurs autres, dont je pourrai bien donner la liſte en quelque endroit de ces Remarques. Mais peut-être que Mr. Baillet l'a omis, ne le jugeant pas digne d'avoir une place dans ſon Livre. Car, ſelon Muret, ce Poëte étoit un miſérable Poëte.

Brixia, veſtratis merdoſa volumina Vatis,
Non ſunt noſtrates tergere digna nates.

Ce ſont des vers de Muret, écrits de ſa main à la tête de ſon exemplaire des Poëſies de Gambara, qui eſt dans la Bibliothéque du Collége des Jéſuites de Rome: ce qui m'a été dit par le P. Sirmond, lequel avoit vu cet exemplaire dans cette Bibliothéque. Mr. de Thou parle néanmoins de Gambara comme d'un Poëte non mépriſable (1).

CII.

¶ 1. M. de Thou lui a fait plus d'honneur qu'il n'en méritoit. C'étoit un pauvre Poëte que Gambara, languiſſant, & ſans aucun agrément ni de penſée ni d'expreſſion. Avec une très-médiocre connoiſſance de la Langue Grecque il a eu la témérité d'en-

CII.

Ce que dit Mr. Baillet, que Malherbe a été accusé de simplicité de style, n'est pas véritable. Considération sur les vers de Mr. Chapelain.

MOnsieur BAILLET. *Chapelain se console de sa froideur & de sa langueur, voyant Malherbe accusé de simplicité.* Page 16, Tome 1.

MENAGE Il est très-faux que Malherbe ait été accusé par qui que ce soit de simplicité de style. Et s'il en avoit été accusé, ç'auroit été bien injustement: sa diction étant très-figurée. Pour ce qui est de Mr. Chapelain, ce n'est pas tant la froideur & la langueur que la dureté & la nonpolitesse qui ont fait blâmer ses vers. A l'égard de la dureté, le Tasse, qui est le Prince des Poëtes d'Italie, en a aussi été accusé: Et il s'en est excusé par ces vers,

La mia tenera jole
Duri chiama i miei carmi,
Ma che? Son duri, e pur son belli i marmi,

Et Denis d'Halicarnasse, dans son Traité de l'Elocution, dit que la dureté des mots

d'entreprendre de copier d'après le Grec, mais il a gâté tout ce qu'il a touché, comme par exemple les Idyles de Bion & de Moschus, & sur tout les Bergeries de Longus qui ne sont pas reconnoissables de la maniére dont il les a defigurées.

Ὄνομα πραχὺ, μέγεθος ἐργάζεται. δυσφωνία συνθέσεως, ἐν πολλοῖς μέγεθος ποιεῖ.

mots & celle de la compoſition contribuent à la grandeur, je veux dire à la magnificence du diſcours. A l'égard de la non-politeſſe de Mr. Chapelain, on peut dire que la politeſſe dans les vers eſt plutôt une qualité d'une Epigramme, d'un Sonnet, d'un Madrigal, d'une Ode, d'une Elégie, ou de quelque autre petit Poëme ſemblable, que d'un Poëme Epique. Un Coloſſe poli ſeroit une choſe ridicule. Sa beauté conſiſte à être bien proportionné. C'eſt ce qui a été judicieuſement remarqué par Strabon, en ces termes: *καθάπερ γε ἐν τοῖς πολλοπτικοῖς ἔργοις ἃ τὸ καθ' ἕκαστον ἀκριβὲς ζητοῦμεν, ἀλλὰ καθ' ὅλα προσέχομεν μᾶλλον εἰ ἔιη καλῶς τὸ ὅλον. ὅτως κ' ἀν τούτοις ποιεῖσθαι δεῖ τὴν κρίσιν.* Denis d'Halicarnaſſe dans le Livre que je viens d'alléguer, a remarqué à ce même propos que la trop grande exactitude étoit contraire à la ſublimité. Et Quintilien a dit au même ſujet: *Curam verborum, rerum volo eſſe ſollicitudinem. Majori animo aggredienda eloquentia eſt: quæ ſi toto corpore valet, ungues polire, & capillum reponere, non exiſtimat ad curam ſuam pertinere.*

Livre I.

μικροπρεπὲς, ἢ ἀκριβεία.

Livre 8. chap. 1.

CIII.

De Robert Garnier, Poëte Tragique.

Tom. 4. part. 1. pag. 366. ch. 1340.

MOnſieur BAILLET. *Mr. de Thou eſtime que Robert Garnier a arraché la palme à Jean de la Peruſe & à Etienne Jodelle. Et il ajoûte, que c'étoit le ſentiment*

ment de Ronſard: qui ne mettoit perſonne au-deſſus de Garnier pour ce genre d'écrire.

MENAGE. Voici l'endroit de Ronſard :

Le vieux Cothurne d'Euripide
Eſt en procès entre Garnier,
Et Jodelle qui le premier
Se vante d'en être le guide.
Il faut que ce procès on vuide,
Et qu'on ajuge le laurier
A qui mieux d'un docte goſier
A bu de l'onde Aganippide.
S'il faut épelucher de près
Le vieil artifice des Grecs,
Les vertus d'un œuvre & les vices,
Le ſujet & le parler haut,
Et les mots bien choiſis, il faut
Que Garnier paye les épices.

Et là-deſſus Etienne Paſquier a dit: *Il dit vrai: & jamais nul des nôtres n'obtiendra requête Civile contre cet Arrêt.* C'eſt au livre & au chapitre ſeptiéme de ſes Recherches.

CIV.

De Mr. Rigaud.

MOnſieur BAILLET. *Nous avons de Rigaud, concernant la Critique, des Corrections & des Notes ſur les Epigrammes de Martial.*

MENAGE. Ces Notes de Mr. Rigaud sur Martial sont imprimées dans le Martial de l'édition de Fédéric Morel à Paris in-folio, en 1617. & dans ses Notes sur Artémidore, imprimées en 1603. Il dit en ces Notes, page 56. au sujet d'une de ses interpretations sur un endroit de Martial : *Sed negant magistelli γωνιοθόμενες, qui nasum unà cum viro Martiali eripiunt, simul & Notas suggillant quas ad oram libri mei pridem mihi notabam, sed inter alias, & nescio cujus manu turvidè & oscitanter exscriptas. Porro litterati Quirites, ne cui ea res fraudi siet, hasce tantùm, quas hic recenseo, meas esse credite : ceteras autem, suppositicias & reiculas.*

Je remarquerai ici, en passant, que Mr. Rigaud étoit fils d'un Médecin de Paris, & que parmi les Opuscules de Passerat à la page 173. il y a une Lettre de Passerat à Mr. Rigaud où il l'avertit d'éviter dans son style les Archaïsmes trop fréquents. *Dum literas tuas, & libellum unà missum lego, animadverto te studio Plautini sermonis labi longiùs, & ad pravos antiquitatis imitatores divertere, quibus omne penus est in pricis glossematis, & omnis cura in concinnando tessellato Lucillii Opere. Blandum & pervicax malum ista ναυζηλία ; à qua nisi maturè caves, stylus tibi perpetuò perierit. Sapies, si rationem ita mutabis, ut eum tibi fingas & lævem & uberem ; memineriscque sine filo æquabili orationem non rectè contexi. Aliud est enim scribere, aliud suere centones : quod qui faciunt,*

ciunt, vix est ut non in pervagatum morbum incidant, cui jam olim à Marone inditum nomen, Atticæ febres.

CV.

Il n'est point vrai que Mr. de Valois le Jeune ait écrit que son frere ût empêché le P. Sirmond & le P. Pétau d'écrire l'un contre l'autre au sujet du Concile de Sirmich. Calomnie de Mr. Baillet contre Mr. de Valois le Jeune. Vers de Mr. Valois le Jeune contre le Livre de Mr. Baillet.

MOnsieur BAILLET. *Mr. de Valois le Jeune qui a remarqué la même chose de nos deux Peres*, (il parle du Pere Sirmond & du Pere Pétau, & des différents qu'ils avoient ensemble) *attribue à Mr. son frere Henri, la gloire de les avoir souvent raccommodez ensemble, & de les avoir empêchez d'écrire l'un contre l'autre: sur tout, au sujet du Concile de Sirmich. Ce qui n'est pas entiérement vrai: puisque Mr. Baluze a publié depuis peu deux Dissertations sur ce sujet, écrites par nos deux Péres pour se réfuter l'un l'autre.* Page 278. Tom. 2. partie 2.

MENAGE. Mr. de Valois le Jeune n'a rien dit de semblable. Voici ses termes: *De Sirmundo & Petavio in transcursu dicam. Cùm, ut solet doctis accidere, nonnumquam alter ab altero dissentirent: alter etiam adversus alterum scribere parati essent: Valesium, communem amicum amborum; hominem ab adulatione alienum; liberè,*

quæ

quæ sentiret, dixisse: & licèt utrimque traheretur, alterius probavisse sententiam, alterius nequidquam repugnantis palam damnavisse: tam sapienter denique, tam modestè ac sincerè, juvenem inter consummatos senes de re controversa; videlicet de Synodo Sirmiens.; judicavisse, ut nihilominus utriusque usum amicitiæ retinuerit. Ces paroles ne marquent point que Mr. de Valois l'aîné ait empêché le P. Sirmond & le P. Pétau d'écrire l'un contre l'autre au sujet du Concile de Sirmich. Ce fut par l'ordre des Supérieurs que les deux Dissertations du Pere Sirmond ne furent point imprimées de son vivant: car le Pere Sirmond en a fait deux. Mr. de Baluze les a fait imprimer à la fin des Opuscules de Mr. de Marca, avec celle du Pere Pétau, que le Pere Pétau avoit fait imprimer à la fin de son *Rationarium Temporum*. De la façon que Mr. Baillet s'est exprimé, il semble qu'il ait cru que Mr. Baluze n'a fait imprimer qu'une des Dissertations du P. Sirmond.

Page 325. & 326. du même Tome.

Mr. BAILLET. *Mais ce flambeau n'étoit pas toujours sans fumée. Quelques-uns remarquent dans ses écrits un air un peu impérieux & chagrin, & qui fait connoître un esprit rempli de lui-même. Ce qui revient assez avec la peinture que Mr. son frere nous en fait dans sa Vie; en ces termes: Quand il avoit dit à quelqu'un la moindre chose concernant les belles Lettres, ou quelqu'autre Science, il vouloit non seulement qu'on lui en sût gré, mais même qu'on lui en témoignât des reconnoissances pu-*

publiques dans les Livres qu'on imprimoit, & qu'on le fit toujours avec de grans éloges, quoi que souvent il n'eût dit qu'un mot en passant. Il s'attribuoit arrogamment tout ce qu'il avoit vû ou qui lui étoit jamais venu dans l'esprit: & il vouloit s'en rendre tellement le maître & le propriétaire, que quand il voyoit dans les écrits des autres quelques-unes de ces pensées, ou de ces mots, qu'il s'imaginoit sottement venir de lui, il se mettoit tout de bon en colere de ce qu'on ne lui en rendoit point l'hommage, & qu'on ne chantoit pas ses louanges, comme il demandoit. Sur quoi son frere le condamne, &c.

MENAGE. Mr. de Valois le Jeune se plaint fort de Mr. Baillet, au sujet de ces mots, *Il s'attribuoit arrogamment: Il s'imaginoit sottement:* n'ayant point dit ces paroles injurieuses de son frere. Et c'est apparemment ce qui l'a excité à faire ces beaux Iambes contre Mr. Baillet:

Quis hoc potest videre, quis potest pati,
Nisi Literis infestus ac Scientiis?
Ut ille Bajuletus, ille Bajulus;
Ut Pædagogus ille cum ferula truci,
Obscurus atque indoctus; at fidens sibi,
Satyris malignis tentet inclarescere:
Nova atque vetera dente carpat livido,
Et universum rodat Auctorum genus?
Ideone Juvenis impudens & arrogans,
Elatus animi vanitate & ingeni,
Perambulabit omnium volumina,

Ut se ipse faciat singulorum judicem,
Criticumque, Censoremque, & unicum arbitrum?
Severa Curia, hoc videbis & feres?
Et hi libri legentur Urbe Regia!
Et audet aliquis hæc venena vendere!
Adeste, Musæ: vestra turbatur quies:
Vestri clientes mille luduntur modis:
Et insolenter aula vestra perrumpitur (1);
Ni fuste, vel tridentibus, hominem novum;
Hominem profanum; Monte dejicitis Sacro.

CVI.

Mépriſe de Mr. Baillet au ſujet de Charles Labbé.

Tome 2. partie 2. page 214.

MOnſieur BAILLET. *Charles Labbé écrivoit fort bien en Grec au jugement de Scaliger.*

MENAGE. Ces mots, *au jugement de Scaliger*, font voir que Mr. Baillet a cru que Scaliger avoit dit que Charles Labbé compoſoit fort bien en Grec: & Scaliger n'a entendu parler que de l'écriture de Charles Labbé. Voici ſes termes, qui ſont de ſon ſegond Scaligerana, page 134. *Labbæus écrit fort bien en Grec. C'eſt un honnête jeune home, docte, & infatigable.* Ce Charles Labbé écrivoit en effet très-bien le Grec, dont je ſuis un bon témoin: car

¶ 1. Il faut lire, comme l'a écrit l'Auteur, *irrumpitur*, autrement il y auroit trop d'une ſyllabe dans ce vers.

car il m'a laissé par son Testament son fameux Glossaire, de Philoxéne : dont le Grec étoit admirablement bien écrit. Mr. du Cange dans la Préface de ce Glossaire, a fait mention de ce lêgs que m'a fait ce Mr. Charles Labbé. Ce Mr. Charles Labbé, au reste, n'a jamais composé en Grec ni en vers, ni en prose. Mais comme il écrivoit très-bien le Grec, il copioit volontiers pour ses grands amis, Casaubon & Scaliger. Casaubon dans ses Exercitations contre Baronius page 156. parle de lui en ces termes: *Collationem illam ante annos quinque instituera*m, (la version de Josephe Ruffin, qu'il avoit conférée avec le Grec sur le manuscrit de la Bibliothéque du Roi) *operâ adjutus doctissimi viri & amicissimi Caroli Labbæi, Jurisconsulti; quum id à nobis illustrissimus Scaliger petiisset, de editione nobilissimi Scriptoris tum cogitans.* A l'égard de Scaliger, il paroit par les Lettres que Scaliger a écrites à nôtre Mr. Labbé, que nôtre Mr. Labbé a copié pour lui un nombre infini de choses. Et de là vient qu'un Ecrivain Alleman l'a appelé *l'Amanuensis* de Scaliger, pensant qu'il fut son domestique. Dont Mr. Labbé se plaignoit: & avec raison: car il étoit de très-bonne famille. Il étoit fils de Labbé, Avocat du Roi de Bourges, Commentateur de la Coutume de Bourges.

CVII.

CVII.

Fautes de Mr. Baillet touchant les noms de batême de quelques Auteurs.

IL dit à la page 379. Tome 2. Partie 2. & à la page 547. du Tome 2 Part. 3. que Mr. Perrault, le Médecin, Traducteur de Vitruve, s'appele *Charles* (1). Il s'appele *Claude*.

Il dit à la page 169. de son Art Poëtique, que Mr. Sarasin s'appeloit *Jean Antoine*. Il s'appeloit *Jean François*.

Il dit à la page 98. Tome 4. de la 1. partie, chapitre 1245. que Lascaris s'appeloit *Jean André*. Il s'appeloit *André Jean*. C'est ainsi qu'il s'appelle lui-même à la premiere page de son Livre de la Milice des Romains. *Liber utiliſſimus: ex Polybii Hiſtoriis: per A. Janum, Laſcarem Rhyndacemum exceptus.* Qui appeleroit Marc Antoine Muret *Antoine Marc Muret*, feroit une faute.

CVIII.

Mépriſe de Mr. Baillet touchant le Livre de Jean Nicolas Paſcal Alidoſi des Docteurs en Droit de Bologne.

MOnſieur BAILLET ne lit que les titres de la plupart des Livres. Je l'ai

¶ 1. Baillet a reconnu de lui-même & corrigé cette faute pag. 379. de la 2. Part. du Tom. 2.

l'ai démontré en plusieurs endroits de ces Remarques. En voici une nouvelle démonstration. Il dit à la page 129. de la premiére partie du segond Tome : *Jean Nicolas Paschal Alidosi composa un Recueil des Docteurs de l'Université de Bologne, qui avoient paru en Théologie, en Philosophie, en Médecine, & dans les Arts libéraux, depuis l'an* 1600. *jusque en* 1623. *Il en fit un autre à part, en Italien, contenant les Docteurs en l'un & l'autre Droit jusqu'en* 1619. Ce dernier Livre comprend les Docteurs en Droit de Bologne jusques en 1623. comme il paroît par la segonde partie de ce Livre, intitulée, *Appendice, Dichiarazione, e Correttione al Libro delli Dottori Bolognesi di Legge Canonica e Civile, per tutto li* 6. *d'Agosto* 1623. imprimée à la fin de la premiére, intitulée *Li Dottori Bolognesi di Legge Canonica, e Civile, dal principio di essi per tutto l'anno* 1619. Mr. Baillet n'a lû que ce premier titre.

Autre faute de Mr. Baillet, au sujet du même Livre. Mr. Baillet remarque que ce segond Livre d'Alidosi est écrit en Italien : ce qui donne sujet de croire qu'il a cru que le premier est écrit en Latin. Et il est écrit en Italien comme le segond.

CIX.

CIX.

Fautes de la Préface Latine de Mr. Baillet.

PAge 141. *Ex quo enim sponsalibus Tabulis adjudicata tibi est ab Illustrissimo parente locuples satis & electa Bibliotheca.* Si le mot de *satis* a été mis en cet endroit pour le François *assez* (1), ce que dit-là Mr. Baillet est contraire à ce qu'il dit à la page suivante, que la Bibliothéque de Mr. de Lamoignon est une des plus grandes du monde: *Sapientiùs igitur quàm isti tuo nomini tuæque dignitati consultum iisti, quod multi faciunt, laudare ingentia rura lubens videaris; at exiguum, quod pauci jolent, colere sedulus instituëris: si tamen illud exiguum est, in quo omnigena librorum supellex*

¶ 1. Le mot de *satis* a été mis en cet endroit pour le François *assez*, & Baillet ne le contrarie point dans la suite, puisque ce qu'il dit de cette Bibliothéque regarde bien moins sa grandeur que celle de son Catalogue qui étant conçu de la maniére que la Preface nous le propose doit être plus long assurément que tout autre Catalogue qui ait paru jusqu'ici de la plus ample Bibliotheque. A l'égard de *satis* pris pour *valdè*, si Petrone, comme Hadrien de Valois le prétent, s'en est servi dans ce sens, il s'ensuit que cet usage est plus ancien de six siécles que M. Ménage ne le fait. Car M. Ménage est du sentiment de ceux qui mettent Pétrone du tems de Neron, & lui-même dans ses *Origines Italiennes* au mot *assai* croit que Pétrone a employé *satis* pour *valdè* prouvant de plus que Sidonius Apollinaris, qui est pourtant mort dans le cinquiéme siécle, avoit

pellex exſpatiatur : cujus etiam cenſus amplissimum totius, non Urbis modò, ſed & Orbis, Bibliothecarum Catalogos longè exſuperat. Que s'il a mis *ſatis* pour *valdè*, comme en ont uſé les Auteurs du VII. & du VIII ſiécle, ce mot en cette ſignification n'eſt pas de la belle Latinité.

Page 143. *Voluminum frontem & antipagmentum.*] Quelle façon de parler?

Là-même. *Thomas Hyde.*] Il l'appéle quatre lignes après, *Thomas Hydanus.*

Pag. 144. *per pluteorum, forulorumque exigentiam*] *exigentia* eſt un mot tout-à-fait barbare.

Là-même : *præmiſſâ priùs.*] Le *præ* du mot *præmiſſâ* emporte le *priùs.*

Là-même. *Priorem Indicem, qui de rebus ſive argumentis agit, menſium novem ſpatio confeceram*] Galliciſme (2).

Page 146. *Quercetani, ſive potius* Ducheſne

voit ſouvent uſé de ce mot en cette ſignification.

2. M. Ménage avertit qu'il y a là un Galliciſme. Il devoit le ſpecifier. Apparemment c'eſt au mot *rebus*, & ce qui me le fait croire c'eſt qu'un peu plus bas il remarque un autre Galliciſme dans ces mots. *Non enim tam rerum quam diſſertationum, aut tractatuum eſt noſter index.* Je ſouffrirois plutôt *res* dans le premier paſſage que dans le ſecond, parce que dans le premier ce mot eſt regardé comme faiſant une oppoſition aux perſonnes, ou aux noms des perſonnes, dans lequel ſens *res* ſe trouve emploié par les bons Auteurs Latins; mais dans le ſecond paſſage *res* oppoſe à *diſſertatio* auroit plus de peine à ſe ſauver. Il a falu pourtant avoir de bons yeux pour reconnoître ces petites fautes, & pour moi je me ſerois plutôt apperçu de celle ci : *De novo me quam primum accingam.* On ne dit pas en Latin *de novo* comme *de integro.*

cheſne *Francicæ Hiſtoriæ Scriptores.*] Il falloit dire, *ſive potiùs Duchesnii.*

Page 149. *Majora duodecim, ut vocant,* Gubernamenta.] Il pouvoit ſe ſervir du mot de *Præfecturæ:* & dire, *majores duodecim Præfecturæ:* Gubernamenta *vulgò appellant.*

Page 150. *Narbo-Martius, pro* Arecomicis Volcis.] Narbonne eſt *in Volcis Tectoſagibus*, & non pas *in Volcis* Arecomicis.

Ibidem. Arelate, *pro* Deſuviatibus.] Mr. Baillet s'eſt encore ici trompé. Arles eſt in *Salgis*, & non pas *in Deſuviatibus.*

Page 156. *Non enim tam rerum quàm Diſſertationum, aut Tractatuum, eſt noſter Index.*] Galliciſme.

CIX.

D'Olive, Maitreſſe de Joachim du Bellai.

MOnſieur BAILLET dans ſa Préface ſur les Poëtes, page 106. a écrit que Malherbe avoit changé le nom de Madame *Renée* en celui de *Nérée*, & du Bellay, celui de *Viole* en celui *d'Olive* (1). Ce

Pourquoi ce mot de Madame?

¶ 1. Jaque Grevin ſemble faire alluſion au mot *Viole* qui étoit le véritable nom de cette fille dans cet endroit de ſon Ode pour le tombeau de du Bellay.

Je baſtis dans ce platfond,
Les deux croupes du haut mont,
Dont il print jadis ſa force,
Puis je fais à demi-boſſe,
Un corps qui ſe convertit,

Déja

Ce qu'il a pris de cet endroit de mes Observations sur Malherbe: Nérée *est l'anagramme de* Renée. *Et à ce propos, je me souviens d'avoir ouï dire; mais je ne me souviens point à qui; que cette Nérée dont parle ici Malherbe, étoit une Dame de Provence, qui avoit nom* Renée. *Ce nom en effet est fort commun en Provence à cause de René Roi de Sicile qui étoit Comte de Provence. Les Poëtes déguisent d'ordinaire sous des anagrammes les véritables noms de leurs Maitresses. Ainsi du Bellai, par un renversement de Lettres, a appelé sa Maitresse* Olive, *qui avoit nom* Viole. *J'ai sû cette particularité de Mr. Guiet, qui l'avoit apprise d'un ami de du Bellay.* Marcassus dans ses Commentaires sur Ronsard, dit aussi que cette Olive de Joachim du Bellai s'appeloit *Viole*. Mr. Guiet m'a dit de plus, que cette fille du nom de *Viole* étoit parante de Guillaume Viole, Evêque de Paris: ce que je ne croi pas: l'Olive de Joachin du Bellay étant Angevine, comme il paroît par plusieurs endroits des Sonnets de l'Olive. Voyés Sonnet 3. 60. 62. 75. 83.

Sur le Fragment *Aux Ombres de Damon.*

Je remarquerai ici par occasion, que Joa-

Déja petit à petit,
En un Cygne qui s'égaie,
Voyant sa celeste voye,
Et qui ja semble imiter,
Celui-là que Jupiter,
Mit dans la plaine étoilée,
Témoin d'une Violee

chin du Bellay appela *Olivette*, du nom de ſa Maitreſſe, la fleur qu'on appele en quelques Provinces *la fleur de Nôtre Dame*. Ronſard, dans ſon Poëme intitulé *Le Voyage de Tours, ou les Amoureux*; imprimé dans les Amours de Marie, Livre 2.

Je meurs, tu me feras dépecer ce bouquet
(Que j'ai cueilli pour toi) de thym & de muguet;
Et de la rouge fleur qu'on nomme *Caſſandrette*;
Et de la blanche fleur qu'on appelle *Olivette*;
A qui Bellot donna & la Vie & le nom;
Et de celle qui prend de ton nom le ſurnom.

Belleau, dans ſa Note ſur ce vers,

Caſſandre. Et de la rouge fleur qu'on nomme *Caſſandrette :*

Notre Auteur, pour donner louange immortelle à ſa premiere Maitreſſe, ne l'a pas ſeulement par ſes vers célébrée, mais auſſi il a nommé du nom d'elle, une belle fleur rouge, qui communement s'appelle de la gantelée. *Du Bellay a fait le ſemblable : nommant une fleur blanche; qu'auparavant on ſouloit appeler* la fleur de Notre Dame (*qui vient au mois de Février*) Olivette, *du nom de ſ'amie* Olive. *Il dit ainſi*, (il parle d'Antoine de Baïf) *avoir nommé du nom de ſa Francine une belle fleur, qui main-*

¶ 1. Richelet ſe trompe. Muret ni Scévole de Sainte Marthe n'étoient point de la Pleiade de Ronſard. Elle étoit compoſée des Poëtes que Baillet

maintenant s'appelle Francinette ; *auparavant appelée du nom Grec* Anémone, *ou* Coquerets. Francine étoit la Maitresse d'Antoine de Baïf. Il paroit par ce Poëme de Ronsard, que Baïf devint amoureux de cette Francine sur les rives du Clain : c'est-à-dire, à Poitiers, selon l'interprétation de Belleau.

CX.

La Pléiade des Poëtes François.

MOnsieur BAILLET. *Baïf étoit de la célébre Pléiade des Poëtes François qui vivoient sous Charles IX. Et elle avoit été imaginée par Ronsard, à l'imitation de celles des Poëtes Grecs dont nous avons parlé. Les six autres étoient, Jean Dorat ; Etienne Jodelle ; Joachim du Bellay ; Remi Belleau ; Ronsard, lui-même ; & Pontus de Thiard.* Tome 4. partie 1. page 370.

MENAGE. Guillaume Colletet, qui avoit écrit les Vies de nos Poëtes François, m'a dit souvent que ces sept Poëtes que Mr. Baillet vient de nommer, composoient la Pléiade des Poëtes de France du tems de Ronsard. Mais Richelet, le Commentateur de Ronsard, (1) en parle autrement dans sa Note sur cet endroit de l'Ode XV. du Livre V. des Odes de Ronsard :

Fai

let a nommez, & qui sont les mêmes que nomme Claude Binet dans la Vie de Ronsard.

Fai-moi venir Daurat ici:
Fais y venir Jodelle auſſi:
Es toute la Muſine troupe.

Voici ſes termes: LA MUSINE TROUPE. *L'excellente Pléiade des Eſprits de ſon tems: d'Aurat, du Bellay, Belleau, Baif, Jodelle, Scévole de Sainte Marthe, Muret: & notre Poëte, par deſſus tous.* Mais en les contant de la ſorte, il y a huit Poëtes: & la Pléïade ne peut être que de ſept.

Mr. Baillet a fait à ſa fantaiſie une Pléïade des Poëtes Latins de France de ce tems. C'eſt dans le chapitre ſur Mr. Petit: où il dit:

Mr. Petit eſt un des ſept illuſtres Poëtes Latins qui vivent aujourd'hui dans Paris, & dont on ſe met en tête de vouloir faire une nouvelle Pléiade, depuis qu'on a vu éclipſer, ou diſparoître, celle d'Alexandre VII. (dite la Romaine) par la mort de Mr. Favoriti & de Mr. de Furſtemberg Evêque de Munſter. Cette Conſtellation Poëtique s'appelle la Pléiade Pariſienne. Elle eſt compoſée de trois Jéſuites, ſavoir, le Pere Rapin, le Pere Commire & le Pere de la Rue; d'un Chanoine Régulier Mr. de Santeuil de St. Victor; d'un Abbé ſéculier, Mr.

¶ 1. Il en faiſoit peu, mais il en faiſoit, & l'on en trouve de ſa façon dans le Recueil de ſes Oeuvres. On pouvoit remarquer ici contre Baillet que ni la premiére Pléïade Pariſienne n'a été compoſée de Poëtes purement François, ni la ſeconde de Poëtes purement Latins. Dans la premiere, outre Dorat, dont il a été parlé, du Bellay, & Baïf nous

Mr. Ménage ; & de deux Laïques, Mr. du Périer, Gentilhomme, & Mr. Petit, Médecin. C'eſt la ſegonde qu'on ait vû former à Paris. Et elle différe de la premiére ; qui étoit de l'invention de Ronſard, & qui parut au ſiécle paſſé, en ce qu'elle n'eſt que des Poëtes Latins, tous vivans : au lieu que l'autre n'étoit que des Poëtes François.

Il n'eſt pas vrai que la Pléïade que Mr. Baillet attribue à Ronſard, ne fût que de Poëtes François : (c'eſt ainſi qu'il faut dire, & non pas *des Poëtes François*). Daurat, qui en étoit le Chef, ne feſoit point de vers François (1). Et d'un autre côté, il n'eſt point vrai non plus qu'on ait fait cette ſegonde Pléïade Pariſienne dont parle Mr. Baillet. Mr. Baillet n'a nommé ces Poëtes qui la compoſent, que pour dire du mal d'un d'eux, en diſant qu'il y en avoit un qui écrivoit avec obſcurité. Je voudrois bien que ce fût de moi dont il ût voulu parler.

Je reviens à la Pléïade de Richelet. Muret & Ste Marthe étoient très-dignes d'être de la Pléïade de Ronſard : & beaucoup plus dignes que Baïf & Jodelle. Cependant, ils n'en étoient point. A l'égard de Muret, je croi que Richelet l'en

a

nous ont laiſſé un volume de leurs Poëſies Latines. Dorat même & Baïf faiſoient auſſi des vers Grecs. Dans la ſeconde Pleïade M. Ménage & M. du Périer ne ſont pas des Poëtes purement Latins, & même M. du Périer n'étoit preſque plus ſur la fin que Poëte François.

a mis, parce qu'il étoit de la débauche d'Arcueuil. Voyez Binet dans la Vie de Ronsard, & Scaliger dans le *Confutatio Fabulæ Burdonum.*

J'ai remarqué dans mes Observations sur Laërce, que la plupart des Poëtes de la Pléïade Grecque, ne sont presque pas connus.

CXI.

Des vers François mesurés.

Tome 4. partie 1. page 370.

MOnsieur BAILLET. *Antoine Baif ne voulut pas même se contenter des vers rimez comme les autres : Il tâcha aussi d'en introduire de mesurez à la mode des anciens Grecs & Romains. Et dans le dessein de faire mieux réussir la chose, il avoit établi dans sa maison de plaisir qu'il avoit à un des Fauxbourgs de Paris, une Académie de Beaux Esprits; & particuliérement de Musiciens, pour prendre plus sûrement la mesure, les nombres, & la cadance du vers François sans rime.*

MENAGE. Etienne Pasquier Livre VII. de ses Recherches chapitre 12. réfute l'opinion de ceux qui ont cru qu'Antoine Baïf a été l'Inventeur des vers François mesurés : prétendant que cela est dû à Jodelle. *Le prémier*, dit-il, *qui l'entreprit, fut Etienne Jodelle : en ce Distique qu'il mit en l'an 1553. sur les Oeuvres Poëtiques d'Olivier de Magny.*

Phœbus, Amour, Cypris, veut sauver, nourrir & orner

Ton

Ton vers & ton chef, d'ombre, de flame, de fleurs.

Voila le premier coup d'essai qui fut fait en vers rapportez, &c. Ces deux vers ayant couru par les bouches de plusieurs personnes d'honneur, le Comte Dalsinois en l'an 1555. voulut honorer la segonde impression de mon Monophile de quelques vers hendécasyllabes, &c. Quelques années après, devisant avec Ramus; personnage de singuliere recommendation, mais aussi grandement desireux de nouveautez; il me somma d'en faire un autre essai de plus longue haleine que les deux précédans. Pour lui complaire, je fis en l'an 1556. cette Elégie en vers hexamétres & pentametres, &c. neuf ou dix ans après, Jean Antoine de Baif, marri que les Amours qu'il avoit premiérement composez en faveur de sa Méline, puis de Francine, ne lui succédoient envers le peuple de telle façon qu'il desiroit, fit vœu de ne faire de là en avant que des vers mesurez: ainsi appelons-nous ceux auxquels nous voulons représenter les Grecs & Latins: Toutesfois en ce sujet, si mauvais parrain, que non seulement il ne fut suivi d'aucun: mais au contraire découragea un chacun de s'y employer: d'autant que tout ce qu'il en fit, étoit tant dépourvu de cette naiveté qui doit accompagner nos Oeuvres, qu'aussitôt que cette sienne Poësie vit la lumiere, elle mourut comme un avorton. Mais la réfutation de Pasquier a été réfutée par Mornac dans son *Feriæ Forenses* au chapitre d'Antoine de Baïf: ayant mis cette Note, Nicolas Denisot.

Contrarium scripsit Pasquerius, l. 7. c. 12. Originum Gallicarum: sed frustrà, à la marge de ces vers,

Tentavit anxiè eruditus Baïsius
Pedem ad Latinum arctare rythmos Gallicos.
Iteravit hoc ipsum Rapinus cultior;
Illicii & Aonii pater, Passertius.
Quasique in eo Gallis, quod ipsa ex Gracia
Olim Quiritibus liceat, hocce patrius
Vetat Genius, ipsaque Minerva Gallica.

Scévole de Ste. Marthe donne aussi la gloire de cette invention à Antoine de Baïf, non seulement dans l'Eloge qu'il a fait de lui, mais dans une Ode qu'il lui a adressée. Voici l'endroit de l'Eloge: *Vernaculum sermonem tanti fecit, ut non contentus illis similiter definentibus, quos hactenus nostri homines coluerunt, experiri præterea voluerit, num ad veterum Græcorum & Latinorum numeros carmina Gallicè fingi possent. Rem profectò pulcerrimam, & omnium applausu dignissimam, si ex se, non ex inveterata hominum opinione, ponderetur.* Voici l'endroit de l'Ode:

Vitis repertor Evhysus: frugum Ceres,
Oliva, Athenarum Dea.
Vina offeruntur Evhyo, farra Cereri:
Oliva, Athenarum Dea,

Ita

¶ 1. Quelque cinquante ans après on sait que le Tolomei & ses disciples firent ce qu'ils purent pour éta-

Ita numerorum Gallicorum principem,
Et artis repertorem novæ
Ne fas putarim te nisi primum omnium
Numeris salutem Gallicis.

Il me reste à remarquer ici ; ce que j'ai déja remarqué dans mes Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, page 197. que Léon Batiste Alberti, Architecte Florentin, a été l'inventeur en Italie de ces sortes de vers, selon le témoignage du Vasare dans la Vie de ce Léon Batiste Alberti (1). François Pithou dit dans le Pithoeana, qu'Antoine de Baïf étoit un fou.

CXII.

Quelques particularitez curieuses touchant Marot.

MOnsieur BAILLET dit que Marot excelloit particuliérement dans l'art de faire des Epigrammes. Il n'excelloit pas moins à faire des Epîtres : ce que Mr. Baillet a oublié de remarquer. Celle qui a pour titre, *Au Roi, pour avoir été dérobé*, & cette autre qui est intitulée, *Au Roi, pour le délivrer de prison*, sont merveilleuses. Je remarquerai ici en passant que le Roi déféra à cette derniere Epître, comme il paroit par cet Extrait du Regître secret de la Cour des Aides de Paris,

Page 18. Tome 4. partie 1.

(1) établir cette maniere de vers parmi les Italiens, mais inutilement.

Paris, commenceant en 1527. & finiſſant en 1554. côté B.

Lundi 14. jour de Novembre 1527. préſens Louïs Picot, Chevalier, Premier Préſident, Mre. François de Mareillac, ſecond Préſident; Benoit Larcher, & Clériadus de la Roziére, Conſeillers.

Ce jour, par l'Eſcuier Caſtillon ont été préſentées à la Cour les Lettres miſſives du Roi: dont la teneur s'enſuit:

Nos amez & féaux: Nous avons été avertis de l'Empriſonnement de nôtre cher & bien amé Valet de Chambre ordinaire Clement Marot: & duement informés de la cauſe dudit empriſonnement: qui eſt pour raiſon de recouſſe de certains priſonniers. Et pour ce qu'il a ſatisfait à ſa partie, & qu'il n'eſt tenu que pour nôtre droit, à cette cauſe, nous voulons, vous mandons, & très-expreſſément enjoignons, que toutes excuſations ceſſantes, ayés à délivrer & mettre hors des priſons. Si n'y faites fautes. Car tel eſt nôtre plaiſir. Donné à Paris le 1. Novembre. Signé FRANÇOIS.

Et au deſſous, Robertet. *Et au dos & ſuperſcription*, à nos amez & féaux les Généraux Conſeillers ſur le fait de la Juſtice de nos Aides à Paris.

Après la lecture deſquelles, la Cour a fait reſponſe audit Caſtillon, que ouïe la Partie & les Gens du Roi, elle obéiroit au vouloir & bon plaiſir du Roi: a commis & deputé Mr. Benoit Larcher & Cleriadus de la Roſiére, Conſeillers dudit Seigneur, pour interroger ledit Marot: pour en faire leur rapport le lendemain. Mardi

Mardi 5. Novembre 1527.

La Cour, après avoir vû les Charges & Informations à l'encontre dudit Marot : les Interrogatoires & Confessions : les Conclusions du Procureur Général du Roi : & ouïe la Partie Civile : a élargi par tout quelconques ledit Marot : en faisant les soumissions, & élisant domicile en la maniere accoûtumée.

Scaliger a remarqué dans son Segond Scaligerana, que Marot avoit un merveilleux talent pour la traduction.

J'oubliois à remarquer, que ce qu'a écrit Mr. Baillet au chapitre de Theodore de Beze, que Marot a traduit les 50. premiers Pseaumes, n'est pas véritable. Les 50. Pseaumes que Marot a traduits, sont des Pseaumes choisis.

CXIII.

Remarques sur le chapitre d'Aristophane. Ignorance de Mr. Baillet dans son Métier de Bibliothécaire. Liste des Editions d'Aristophane.

MOnsieur BAILLET, tome 3. partie 1. page 397. dit qu'il n'est pas vraisemblable que l'Epigramme Grecque sur Aristophane, attribuée par Mlle. le Févre à Platon, soit de Platon. Voici l'Epigramme:

Αἱ χάριτες, τέμενός τι λαβεῖν, ὅπερ οὐχὶ πεσεῖται,
Ζητοῦσαι, ψυχὴν εὗρον Ἀριστοφάνους.

Laquelle a été ainſi traduite par le Pere Vavaſſeur:

Trina ſibi æternum quærebat gratia templum.
Unius invenit pectus Ariſtophanis.

Je demande à Mr. Baillet quelle raiſon il a de croire que cette Epigramme ne ſoit pas de Platon. Elle eſt très-digne de Platon: & Platon d'ailleurs eſtimoit beaucoup les Comédies d'Ariſtophane. Et Olympiodore & Thomas Magiſter diſent affirmativement qu'elle eſt de Platon. Voici l'endroit d'Olympiodore: qui eſt de la Vie de Platon, publiée depuis peu par Emeri Caſaubon dans ſes Notes ſur Laërce: Ἔχαιρε δὲ πάνυ καὶ Ἀριςοφάνει τῷ Κωμικῷ, καὶ Σώφρονι παρ' ὧν μίμησιν τῶν προσώπων ἐν τοῖς Διαλόγοις ὠφελήθη. λέγεται δὲ ὅτως αὐτοῖς χαίρειν, ὥςε καὶ ἡνίκα ἐτελεύτησεν, ἐυρεκῆναι ἐν τῇ κλίνῃ αὐτῦ Ἀριςοφάνην καὶ Σώφρονα, καὶ ἐπίγραμμα δὲ τοιῦτον εἰς Ἀριςοφάνην πεποίηκεν,

Αἱ χάριτες, τέμενός τι λαβεῖν, τό περ ἐχὶ πεσεῖται,
Ζητῦσαι, ψυχὴν εὗρον Ἀριςοφάνυς.

Voici celui de Thomas Magiſter: qui eſt de ſon abregé de la Vie de Platon: ἀποθανόντα δὲ, ὅτω Πλάτων ἐτίμησεν ἐι ἐπιγράμματι ἡρωελεγείῳ,

Αἱ Χάριτες, τέμενός τι λαβεῖν, ὅπερ ἐχὶ πεσεῖται,
Ζητῦσαι, ψυχὴν εὗρον Ἀριςοφάνυς.

Et

Et c'eſt, ſans doute, ſur ces témoignages que Lilius Gyraldus & Joſeph Scaliger ont attribué cette Epigramme à Platon.

Mr. BAILLET. *Pour ce qui regarde les éditions des Comédies d'Ariſtophane, pluſieurs témoignent faire cas de celle de Leyde: qui parut chez Jean Maire avec les Commentaires de Scaliger, & des autres. Mais Mr. Colomiés prétend qu'on n'a point encore donné d'édition de ce Poëte qui ſoit parfaitement bonne. Il eſtime que la moins mauvaiſe eſt celle qui parut Grecque & Latine in folio à Genéve l'an* 1608. *avec les Scholies Grecques de Marc Muſure, & les Notes de Florent Chrétien, & des autres. Cependant nous avons vû ailleurs que cette édition avoit été fort décriée par Claude Chrétien, fils de Florent, à cauſe de l'infidélité que ceux de Genéve y ont commiſe.*

MENAGE. Nôtre Bibliothécaire eſt mal informé des Editions d'Ariſtophane. Scaliger n'a point fait de Commentaires ſur Ariſtophane; & dans l'Edition de l'Ariſtophane de Leyde il n'y a aucuns Commentaires: & les Scholies Grecques que nous avons ſur ce Poëte, ne ſont point de Muſure: & la meilleure des éditions de ce Poëte, c'eſt celle d'Amſterdam. Voici l'hiſtoire des éditions d'Ariſtophane.

En 1498. Alde Manuce, Romain, mais Imprimeur de Veniſe, imprima à Veniſe in folio neuf Comédies d'Ariſtophane, avec des Scholies Grecques ſur ces Comédies recueillies de différens Manuſcrits par Muſure, Candiot, homme docte, & qui

fut depuis Archevêque de Malvoisie. En ce tems-là Aristophane n'avoit point encore été imprimé. Alde Manuce dédia cette édition à un certain Daniel Clarius, Parmesan, Professeur en Lettres Humaines à Raguse. Il dit nettement dans sa Dédicace; que les Scholies Grecques sur Aristophane sont anciennes. *Accipe igitur novem Aristophanis Fabulas; nam decimam, Lysistraten, ideo prætermisimus, quia vix dimidiata haberi à nobis potuit. Sint satis hæ novem: cum optimis, & antiquis, ut vides, Commentariis.* Cette Dédicace est suivie d'une Préface Grecque de Musure: qui est tout ce que ce savant homme a fait de son chef sur Aristophane. Ensuite de cette Préface, il y a une Epigramme Grecque de Scipion Cartéromaque, de Pistoie. C'est ce *Scipio Carteromachus* Auteur du Discours à la louange de la Langue Grecque, dédié à Daniel Réniéri, Noble Vénitien, que Henri Etienne a fait imprimer à la tête de son Trésor de la Langue Grecque. Et ensuite de cette Epigramme, il y a un Extrait de l'Enchiridion d'Héphæstion, & un autre, de Démétrius Triclinius, touchant les différens genres de vers: & un autre, de Platonius, touchant la difference des Comédies & celle des Caracteres. Et ensuite, la Vie d'Aristo-

¶ 1. Il y a Accolta à la page suivante. Il faut Accolti par tout.

¶ 2. Il falloit dire *Giunti*, car *Junta* c'est le nom Latin. Mais avant que de passer à l'an 1525. il étoit bon d'observer que Nevizan à la fin du 1. Livre

ristophane par un Anonyme; & un abregé de Vie du même Poëte, par Thomas Magister: & plusieurs argumens du Plutus; faits en prose par un Anonyme: & un en vers, fait par Aristophane le Grammairien: & la Liste des noms des anciens Comiques, avec le nombre de leurs Comédies. Tout cela est en Grec. Les Argumens en vers Grecs sur les autres Comédies, sont apparemment du même Aristophane le Grammairien.

En 1515. Bernard Junta, fit imprimer *in octavo* à Florence chez Philippe Junta les IX. Comédies d'Aristophane: qu'il dédia à Francesco Accolto (1), nommé à l'Evêché d'Ancone. Il dit dans l'Epître Dédicatoire qu'il avoit dessein d'y ajouter la dixiéme & l'onziéme; mais que ceux qui les lui avoient promises lui avoient manqué de parole.

En 1525. les Héritiers de Philippe Junta (2), imprimerent *in quarto*, dans la même Ville de Florence l'Aristophane d'Alde: revû soigneusement par Antonius Fracinus, de Varchi près Florence: auquel on ajoûta quelques Scholies, & un Indice des choses contenues dans le Livre. Antonius Fracinus a dédié cet Ouvrage à Benoît Accolta, Archevêque de Ravenne. Il lui dit dans l'Epitre Dédica-

vre de sa *Foreſt nuptiale* rapporte qu'Alciat lui avoit mandé d'Avignon avoir traduit de Grec en Latin les Nuées d'Aristophane *servatâ carminis lege*. Or Alciat enseigna le Droit à Avignon depuis 1518. jusqu'au commencement de 1521. qu'il retourna à Milan.

dicatoire, qu'il a ajouté environ 60. vers dans la Comédie de la Paix qui manquoient dans l'édition d'Alde, & qu'il a été dirigé dans son Ouvrage par Arsenius, Candiot, Archevêque de Malvoisie. Cette édition est fort belle.

En 1528. Pierre Vidouve, de Verneuil, imprima à Paris in-4. IX. Comédies d'Aristophane. Il est dit à la fin du Livre, que ce Livre a été imprimé aux dépens de Gilles de Gourmont, & par le conseil & les soins de Jean Cheradame, & par le labeur & la dexterité de Pierre Vidouve. ἐτυπώθη ἐν Λευκετία Παῤῥησίων, ἀναλώμασιν Ἐγιδίου Γορμοντίου, διὰ παραινέσεως καὶ ἐπιμελείας Ἰωάννου Χεραδάμου πόνῳ δὲ καὶ δεξιότητι Πέτρου Ὀυιδουαίου, ἔτει, &c. Devant chaque Comédie, il y a des Epitres Dédicatoires en Grec de ce Jean Chéradame. La premiere Comédie est dediée à Jean le Clerc Ambassadeur en Angleterre: la segonde, à Thomas Vinter: la troisiéme à Pierre Danés: la quatriéme à Jean Viole: la cinquiéme, à Jean Tartasse: la sixiéme, à Jean Lapithe: la septiéme, à Jean Beraut: Ce Jean Beraut étoit un homme savant: la huitiéme, au célébre Médecin Jean Ruellius: & la neuviéme,

¶ 1. Il faut lire Gilles de Gourmont. Il étoit frére de Robert & de Jean, mais c'est Gilles qui s'est qualifié Imprimeur en Grec dès l'an 1507. Comme l'inscription ordinaire qui est à la fin de ses éditions le justifie. Elle est rapportée par Naudé pag. 304. & 305. de son Addition à l'Histoire de Louïs XI. & un peu moins correctement par le Sr. de la Caille pag. 80. de son Hist. de l'Imprimerie.

viéme, à un Guillaume Cuinus. Les armes de ce Jean (1) de Gourmont ſont gravées en pluſieurs endroits de ce Livre: ce qui montre qu'il étoit, quoi que Libraire, homme de condition. Je remarquerai ici, par occaſion, que ſelon ſon témoignage il fut le premier qui fit imprimer à Paris des Livres Grecs.

En 1532. (2) André Cratander & Jean Bébélius, Imprimeurs de Francfort (3), imprimerent à Francfort in-4. les neuf Comédies Grecques d'Ariſtophane dont il a été parlé. Et ils ajouterent à cette édition deux Comédies de ce Poëte, non encore imprimées: qui ſont, les Femmes Sacrifiantes à Cerès, & la Lyſiſtrate. Dans cette édition; qui eſt auſſi toute Grecque; il y a une Préface Latine de Simon Grynæus.

En 1538. Andreas Divus, de *Capo d'Istria*, fit imprimer à Veniſe in-8. chez Jaque de Bourfranc, de Pavie, la Traduction Latine en proſe des onze Comédies d'Ariſtophane: qu'il dédia au Cardinal Alexandre Farnéſe. Cette Traduction eſt pleine d'ignorances, & pour le Grec, & pour le Latin.

En la même année 1538. Barthelemi Za-

¶ 2. C'étoit ici le lieu de remarquer qu'en 1531. Thomas Venatorius Aleman fit imprimer à Nuremberg in-4. le Plutus d'Ariſtophane avec ſa verſion en vers Latins à côté du Grec *Ariſtophanis Plutum* (dit Geſner. f. 618. B. de ſa Bibl.) *Comœdiam facetiſſimam Latinis verſibus reddidit Petreius excudit Norimbergæ* 1531. *in*-4. *Græcè & Latinè è regione chartis* 13.

¶ 3. Imprimeurs de Bâle.

Zanetti imprima à Veniſe in-8. en Grec les onze Comédies d'Ariſtophane.

En 1544. Pierre Brubachius rimprima in-8. l'Ariſtophane de Francfort de 1532. avec la Préface de Grynæus. Il y ajoûta la Vie d'Ariſtophane de l'Anonyme Grec: la Liſte des noms des Anciens Comiques, avec le nombre de leurs Comédies: & le Diſcours touchant la Comédie; duquel il a été parlé.

En 1547. (1) Sigiſmond Gélénius, de Bohéme, diſciple de Muſure, fit imprimer à Bâle, par Froben, les onze Comédies d'Ariſtophane, avec les Scholies Grecques anciennes, tant de l'édition de Veniſe que de celle de Florence, ſur les neuf premieres Comédies: car il ne s'en trouve point ſur la dixiéme & ſur l'onziéme. Ces deux dernieres Comédies ſont plus correctes dans cette édition que dans celles de Francfort.

En 1549. Charles Girard (2), de Bourges, Docteur Régent en Droit dans l'Univerſité de Bourges, fit imprimer à Paris in-4.

¶ 1. Outre ce que Mr. Ménage remarque ici pour l'année 1547. voici ce que je trouve écrit, d'une main qui m'eſt inconnuë, au devant de mon exemplaire d'Ariſtophane de Geneve. *Marcus Cabedius Ariſtophanis* Plutum *Latinis verſibus reddidit quem Gonçalio Pinario Tingitanorum Epiſcopo, Joannis III. Luſitaniæ Regis in Gallia Legato annuente ſua dicavit, excudit autem Vaſcoſanus* 1547, in 8. L'Auteur de cette note a mal interpreté *M.* Cabedius, *Marc.*, au lieu de *Michaël.* Tel étoit le nom de batême de ce Portugais dont on peut voir la Vie dans la Bibliothéque d'Eſpagne d'André Schott qui fait auſſi mention

in-4. par Chrétien Véchel le Plutus d'Aristophane, avec une Traduction en prose Latine *è regione* du texte & un gros Commentaire sur le texte Grec. Cet Ouvrage est dédié à Janne Reine de Navarre, fille de Marguerite, aussi Reine de Navarre.

En 1557. (3) on imprima in-4. à Utrecht le Plutus, les Nuées, & les Chevaliers d'Aristophane, avec la version Latine de Lambertus Hortensius: & en 1561. le Plutus & les Grenouilles en Grec. C'est ce que j'ai appris du Catalogue des Livres de Nicolas Heinsius: car je n'ai point vû ces éditions.

En 1586. Jean Spies imprima in-8. à Francfort sur le Mein l'Aristophane Grec avec la version Latine en vers de Nicodéme Frischlin, & avec la Vie d'Aristophane, & la Défense d'Aristophane contre Plutarque, par le même Frischlin Il est à remarquer, que Frischlin n'a traduit que le Plutus, les Chevaliers, les Nuées, les Grenouilles, & les Acharnenses.

En 1589. Florent Chrétien fit imprimer à

tion de la traduction du Plutus. Un Flamand, nommé en Latin *Hadrianus Chilius Malleghemius*, a traduit en vers Latins le Plutus, imprimez à Anvers l'an 1553. Voyez Sander. *de clar. Brug.* lib. 1.

¶ 2. Il s'appelloit Gérard & non pas Girard, *Carolus Gerardus*.

¶ 3. Avant que d'en venir à l'année 1557. on pouvoit remarquer qu'il avoit paru à Naples in 8. l'an 1551. une version Latine assez élégante du Plutus & des Nuées par Coriolanus Martiranus de Cosence Evêque de San Marco, en vers Comiques Senaires, imprimée avec d'autres versions & Poësies du même Auteur.

à Paris in-8. chez Frédéric Morel la Comédie d'Ariſtophane, intitulée *la Paix:* avec ſa verſion en vers Latins, *è regione* du texte Grec: à laquelle il ajouta un Commentaire aſſez gros. Cet Ouvrage eſt dédié à Jâque Auguſte de Thou, fils de Chriſtophle.

En 1607. Æmilius Portus, fils de François le Candiot, fit imprimer in folio à Genéve, *ſumptibus Caldorianæ Societatis*, un Ariſtophane revû par ſon pere. Cette édition eſt la meilleure (1) de toutes les précédentes. Outre les Scholies Grecques anciennes, ſur les neuf premiéres Comédies, elle a les Scholies Grecques d'Odoart Biſet, Sr. de Charlai, ſur les onze Comédies d'Ariſtophane: & celles de Gilles Bourdin ſur la Comédie des Sacrifiantes à Cerès. Ces Scholies de Gilles Bourdin furent imprimées à Paris in-8. en 1545. & dédiées à François I. C'eſt ce Gilles Bourdin, qui a été Avocat & Procureur Général du Parlement de Paris. Odoart Biſet étoit un homme ſavant de la Ville de Troie (2). Et outre ces Scholies Grecques, anciennes & modernes, cette Edition contient le Commentaire de Girard ſur le Plutus, & ceux de Florent Chrétien ſur les Gueſpes, ſur la Paix, & ſur la Lyſiſtrate, avec la verſion Latine en vers de ces trois Comédies. L'Ou-

¶ 1. Il faloit dire. *Cette édition eſt meilleure que toutes les précédentes.* Mais touchant les diverſes éditions d'Ariſtophane, voyez le docte & laborieux

L'Ouvrage de Florent Chrétien sur la Paix d'Aristophane avoit déja été imprimé, comme il a été remarqué. Ce qu'il a fait sur les Guespes & sur la Lysistrate, n'avoit point encore paru. Claude Chrétien, fils de Florent, envoya le tout à ceux qui se mêloient de l'édition de Genéve. Dans une Lettre qu'il a écrit à Joseph Scaliger; qui est datée de Paris du 20. Sept. 1610. il se plaint fort de cette Edition à l'égard de l'Ouvrage de son pere. *Je n'ose*, dit-il, *vous parler de l'Aristophane, que vous avez vu, je m'assure, premier que nous: car l'Ouvrage est si laid que je ne le puis avouër pour parent. Le mal est arrivé de l'avoir envoyé hors d'ici: & en Ville où ils ne croyent aujourd'hui que leur tête. Ils ont mépriſé l'ordre que je leur avois envoyé: ont retranché plusieurs choses de mon pere: l'Epitre même à Mr. de Thou sur l'Iréne; imprimée à Paris l'an* 1589. *in octavo, avec cette Epitre: & y en ont mis de gens qui n'ont du tout rien contribué à l'Oeuvre: puis ont tellement mêlé ce que je leur avois baillé, qu'il semble que leur dessein ait été plutôt de l'étouffer, que de lui faire voir le jour.* Il y a dans cette Edition une Lettre Latine d'Æmilius Portus à Odoart Biset, & une Préface Grecque, aux Lecteurs, & une autre Latine, du même Portus.

En

rieux Jean Albert Fabrice l. 2. du tom. 1. de sa Bibliothéque Grecque, c. 21.

¶ 2. J'aimerois mieux écrire *Troies* pour ne pas confondre *Troia* avec *Troja*,

En 1624. Jean Maire, Imprimeur de Leyde, imprima à Leyde in douze un Ariſtophane Gec-Latin, ſans Commentaires Latins & ſans Scholies Grecques. Mais avec les Fragmens des Comédies d'Ariſtophane non exiſtantes, ramaſſez par Guillelmus Cantérus & Guillelmus Coddæus, & une Préface d'Andreas Schottus ſur ces Comédies d'Ariſtophane non exiſtantes & ſur celles qui exiſtent : Il y a outre cela une Vie d'Ariſtophane en Latin, & un Diſcours Latin de Nicodéme Friſchlin touchant l'ancienne Comédie. Je ne ſai de qui eſt la Vie. Toutes ces choſes ſont à la tête des Comédies. Il y a à la fin un Indice des Proverbes alléguez par Ariſtophane, & expliqués par Eraſme, par Junius Cognatus, & autres Paræmiographes : & de très-petites Notes, qui ne conſiſtent qu'en diverſes leçons. Ces Notes ſont intitulées, *Notæ in Ariſtophanem*; *excerptæ ex variis Lectionibus, Emendationibus, & Conjecturis virorum doctorum : ac potiſſimum duobus exemplaribus manu Joſephi Scaligeri emendatis. E Bibliotheca Gerardi Voſſii.* Chaque Note de Scaliger ne comprend pas une ligne: & toutes ſes Notes enſemble pourroient ſe mettre en une feuille de papier. Mr. Baillet qui appelle ces Notes de Scaliger & celles des autres Critiques, *des Commentaires*, ne les a jamais vuës.

En 1670. Jean Raveſtein, Imprimeur d'Amſterdam, r'imprima à Amſterdam en deux volumes in douze l'Ariſtophane de Leyde: auquel il ajouta des Notes & des

Ob-

Observations de différens Critiques: avec une version très élégante des Concionatrices (1) par Mr. le Févre Professeur de Saumur, & avec des Notes très-savantes & très-curieuses sur cette Comédie, du même le Févre: dédiées à Mr. Bohéreau, Médecin de la Rochelle. Cette édition est la meilleure, pour le texte, de toutes les Editions d'Aristophane.

En 1684. Mlle. le Févre, fille de Mr. le Févre dont nous venons de parler, & qui est aujourd'hui, Me Dacier, fit imprimer à Paris in douze une Traduction Françoise du Plutus & des Nuées, avec des Notes sur ces deux Comédies, & une Préface sur Aristophane. Sa Traduction est très-élégante: ses Notes sont très-savantes: & sa Préface est admirable.

Mr. BAILLET. *Plutarque ajoute que toute l'urbanité que l'on donne à Aristophane, n'a rien que d'amer & de très-des-agréable: que son sel n'a rien que de piquant, d'acre, de mordant: & qu'il ne sert qu'à aigrir les playes qu'il a faites lui-même.* Page 385.

MENAGE. Le meilleur morceau est demeuré au plat. Je veux dire que Mr. Baillet a ômis ce qu'il y avoit de meilleur dans Plutarque au sujet du sel d'Aristophane & de celui de Ménandre: qui est, que le sel de Ménandre est de la mer où Venus a pris naissance. Je me suis servi de cette pensée dans mon Epigramme Grecque à Mr. Colbert sur Mr. le Févre Professeur de Saumur.

Vo-

(1) Pourquoi ne pas dire des Harangueuses?

Ὃν πάντα πλήθουσιν ἀλῶν συγγράμματ', ἀλῶν δὲ,
Γενητῶν πελάγει, ᾧ Κύπρις ἐγγέγονε.

Mr. de Brieux s'en eſt auſſi ſervi dans une de ſes Epigrammes à Mr. des Yveteaux le Maître des Requêtes.

——— ——— *luſuſque, faleſque.*
Sed natos pelago, quo Venus orta, ſales.

Mr. Baillet a remarqué en quelque endroit de ſon Livre, que Mr. le Févre de Saumur ne croit pas que ce qu'on dit que St. Jean Chryſoſtome ſe plaiſoit à la lecture d'Ariſtophane, ſoit véritable. Et moi j'ai remarqué dans la Préface de la ſegonde partie de mes Obſervations ſur la Langue Fran-

¶ 1. Les Savans n'ont pu juſqu'ici marquer au vrai en quel tems Achille Tace a vécu. Saumaiſe avouë ingénument qu'il ne le ſait pas, & qu'il ne trouve point d'Auteur qui le lui enſeigne. *Quando vixerit, juxta ſcio cum illis qui neſciunt, quia nec auctorem habeo qui me id doceat.* M. Huet dans ſon Traité de l'Origine des Romans tout irreſolu qu'il paroit ſur cette difficulté ne laiſſe pas de pancher à croire Achille Tace poſterieur à Heliodore. Je penſe avoir trouvé un moien ſûr de décider cette queſtion. Achille Tace dont nous avons les amours de Clitophon & de Leucippe eſt le même qui a écrit de la ſphére, & dont il nous reſte une introduction ſur les Phénoménes d'Arat. Jule Firmique qui ecrivoit ſous Conſtance I. fait mention, livre 4 chap. 10. de ſes Aſtronomiques, de cet Achille, d'où il s'enſuit que cet Auteur pour peu qu'il eût precedé Firmique etoit plus ancien, & que St. Jean Chryſoſtome, & qu'Heliodore qui n'ont vécu que ſous le grand Théodoſe & ſous ſes enfans. Cela étant, la conjecture de M. Ménage touchant ce Prêtre grand ami-

In edit. ſuâ *Amor. Clitoph. & Leucippes.* Epiſt. ad Lect.

Françoise, que l'Auteur le plus ancien qui ait fait mention de cet Amour de St. Jean Chrysostome pour les Comédies d'Aristophane, c'est Alde Manuce dans sa Dédicace des Oeuvres de ce Comique à Daniel Clarius: si ce n'est qu'on voulût interpréter de St. Jean Chrysostome, ce qui est dit dans le Roman d'Achilles Tatius (1), qu'un certain Prêtre, qui étoit fort éloquent, étoit imitateur d'Aristophane.

CXIV.

imitateur d'Aristophane ne peut avoir lieu, outre qu'il faut avouër qu'elle est un peu bien abstraite. Il faut aussi conclurre que Photius s'est trompé lorsqu'il a insinué qu'Achille avoit imité Héliodore. Suivant notre calcul ce doit être tout le contraire. A l'égard des infamies contenuës dans le Roman de Clitophon & de Leucippe je les regarde comme un titre d'ancienneté. Avant que le Christianisme fût affermi les Ecrivains etoient plus licentieux. La Religion Chretienne, moins indulgente, en reformant les mœurs, reforma les expressions, de sorte que des deux Romans celui d'Heliodore Auteur Chrétien étant le plus honnête doit par consequent être cru le moins ancien. Le célebre la Fontaine qui apparemment ne s'etoit pas donné le soin de faire ni toutes ces recherches, ni toutes ces reflexions, n'a pas laissé de dire le plus heureusement du monde dans sa Balade des Livres d'amour:

Clitophon a le pas par droit d'antiquité,
Heliodore peut par son prix le prendre.

CXIV.

Charge de Maître des Requêtes, donnée pour récompense à des gens de Lettres.

Tome I. part. I. page 561.

MOnsieur BAILLET. *Charles V. Roi de France, donna une Charge de Maître des Requêtes pour une Traduction de la Cité de Dieu.*

MENAGE. Budée, dans ses Commentaires de la Langue Grecque, dit qu'il fut fait Maître des Requêtes à cause de la connoissance qu'il avoit de la Langue Grecque. Voici l'endroit: *Permultis annis, antequam id munus à Rege sperare cœpi*, (il parle de la Charge de Maître des Requêtes) *utriusque ipsæ Linguæ commendatione accitus tum in Aulam; cùm animus meus alieniſſimus esset ab hoc instituto; apud Principem tamen, tum corporis tum animi dotibus, regiæque majestatis honestamentis & decoribus, & naturâ, & divinitus ita donatum, ut ampliora optare sine piaculari insolentiâ nullus, meâ sententiâ, possit; (certè quidem ingenio & facundiâ ornatum, iis qui non norunt, incredibili) mirè valuit literarum Græcarum studii admiratio: quibus ipsis hoc meum ornamentum magis quàm Latinis literis acceptum retuli.*

CXV.

CXV.

Ce que dit Mr. Baillet que les Epigrammes Fabuleuſes ſont défectueuſes, n'eſt pas véritable, & eſt contraire à la pratique de tous les Epigrammataires.

MOnſieur BAILLET ne ſe connoît du tout point en Epigrammes; ce que je ne dis pas parce qu'il dit que la plûpart de mes Epigrammes ſont plates & inſipides. Il dit à la page 562. du premier Tome, *la République de Veniſe ſemble avoir voulu paſſer en magnificence Archélaus & Caracalla dans la gratification qu'elle fit à Sannazar, pour une Epigramme qu'il compoſa à l'honneur de cette Ville. Car elle lui donna un grand nombre d'écus d'or pour chaque vers. Mais cette libéralité nous donne une plus grande idée de la généroſité & de la reconnoiſſance de cette République que de l'excellence du Poëte; puiſque ſon Epigramme eſt défectueuſe, étant du nombre des Fabuleuſes, & qu'on ne l'a payé que pour ſon Encens.* Et là-deſſus il cite dans ſes preuves le Parnaſſe Réformé. Il n'eſt rien dit de ſemblable dans le Parnaſſe Réformé. Mr. Baillet devoit citer Monſieur Lancelot dans ſon *Delectus Epigrammatum:* car c'eſt Lancelot, qui dans ſon *Delectus Epigrammatum* a repris cette Epigramme de Sannazar, à cauſe qu'elle eſt fabuleuſe. Ce que je ſouhaitterois qu'il n'eût pas fait; ces ſortes d'Epigrammes étant au contraire

très-belles & très-agréables. Et son opinion a été très-bien réfutée par le P. Vavasseur dans son Livre de l'Epigramme, chapitre IX. Les paroles du P. Vavasseur méritent d'être ici rapportées. Les voici: *Neque intra res gestas & veras hîc se Poëta continet, sed fictas etiam adsciſſit aliunde atque amplectitur, easque varias & multiplices. Aut enim Fabulas ex omni Fabularis Hiſtoriæ inſtrumento promptas habet & paratas quibus aptè & in loco utatur: aut ipſe fingendi artifex, quod lubet, comminiſcitur, ſibique fabricat, & ſuos in uſus convertit. Rurſum hoc utrumque vel ex toto facit; ut aliud nihil Epigrammate, niſi fabuloſa perſequatur: vel ex parte; ut ad aliud quippiam traducat hæc genera falſi, & ad inſtitutum ſermonem accommodet ſplendidum & ſolers mendacium. Hæc porrò omnia fieri poſſe; licere; facta denique fuiſſe; quo modo & quâ re meliùs oſtendemus, quàm exemplis veterum, cùm Græcorum tum Latinorum, ex quibus, ars ipſa, qualis ea cunque ſit, petita fuit; arti ſua fides & auctoritas accerſita? Aliquid eſſe in Epigrammate fictis fabulis & antiquis & recentibus ac novis loci, præterquam quod tot exempla probatiſſimorum Scriptorum perſuadent; convincit etiam,* MONTAUSERI, *& fateri cogit ratio. Quid enim? Hujus Poëta carminis omni fictione & commento, & imitandi poteſtate privabitur: cæteris Poëtis, ut fingant, non tantùm relinquitur integrum ac liberum, verùm etiam, ſi tueri nomen ſuum ac ſuſtinere velint, neceſſarium judicabitur?*

tur? Quid verò tam Epigrammatum proprium, quod Fabulas excludat; cùm Epigrammata munus exercere ac partes suas, & opus perfectum habere, ut in fictis personis, ita in fictis rebus, valeant? Aut quid tam proprium Fabularum, quod Epigrammatis repugnet; cùm Fabulæ, imitandis & assimulandis rebus, vel ipsam adjuvent veritatem? Itaque nihil alienius unquam mihi visus est seciſſe, dum Poëtas è Re sua publica ejecit, Plato; quàm quisquis è Poësi nostra Fabulas exterminandas esse duxit. Etenim civitas sine Poëtis stare potest, opinor; carere omnino Fabulis Poësis qui potest? Nec sanè in re tam certa tamque evidenti disputarem, nisi exortus esset inter literatos, quod nunquam fore putassem, qui istud tam novæ tamque insolentis doctrinæ, Scriptor & Magister Artis Correas ponere non dubitarit in præceptis suis, nihil ut Poëta noster, nisi verum, factumque, adhiberet, atque adeo historicum potiùs & narratorem, quam sese eum, qui esse debet, Poëtam gereret. Quis autem non malle debeat aut proferre aliquid de suo, quod ipse non levi judicio multaque arte confinxerit, aut confictum ab alio solerter & ingeniosè mutuari, quàm nudam rem & simplicem, ita ut se res habet, utque contigit, aut transacta est, mandare versibus ac juris facere publici?

J'ajoûte à la remarque du Pere Vavasseur, que les plus belles Epigrammes sont les fabuleuses: témoin l'Epigramme de Niobe, de vivante faite pierre par les Dieux, & de pierre faite vivante par Praxitéle:

xitéle: témoin l'Epigramme de Vénus armée : témoin l'Epigramme d'Amaltée: *Perſpicuo in vitro pulvis qui dividit horas:* & pluſieurs autres ſemblables dont l'énumeration ſeroit ennuieuſe.

Ce jugement ridicule que notre Ariſtarque a fait des Epigrammes, a donné lieu à cette belle Fable du Pere Commire:

ASINUS JUDEX.

Animalia inter, orta cùm contentio
Magna eſſet olim, ſedit Aſinus arbiter:
Quippe aurium menſura liberalior,
Et ore tota fuſa ſimplicitas, probi
Atque patientis Judicis ſpem fecerant.
Primæ ad tribunal ſe novum ſiſtunt Apes,
Direpta queſtæ mella Fucorum dolo,
Cellaſque inanes. Innocentes ille Apes
Voce altiore, ceu nocentes, increpat:
Fucoſque labis integros pronuntians,
Dat habere ceras, & favis Apum frui.
Clangore poſt hæc Anſer obſtrepens gravi,
Dato libello ſupplice, orat ut ſibi
Sociiſque liceat flumina, & lacus ſacros,
Cycnis repulſis, colere. Præſes annuit.
Ecce Philomelam Gracculus laceſſere,
Et vocis audax poſcere ſibi gloriam.
Litem, inquit, Aſini finiat ſententia.
Jubentur ambo canere. Luſcinia incipit:
Animoſque teneris omnium ac ſenſus modis
Demulcet. Ipſa carmine inflexa caput,

Et

Et lenta motant brachia in numerum Ilices.
Nequicquam. Ineptis plus probatur auribus
Rude murmur atque stridor absurdæ alitis.
Quid multa? Fortem vicit illo Judice
Columbus Aquilam. Pulcrior picto fuit,
Pavone Corvus: Ovis Lupo voracior.
Vulpes, iniqua scita sibilantibus,
Aliud ab illo nil, ait, speraveram,
Cujus palato carduus gratum sapit.

CXVI.

Addition au chapitre d'Héſiode.

MOnſieur BAILLET a remarqué qu'on n'a preſque jamais douté que le Poëme du Bouclier d'Hercule ne fût point d'Héſiode. Cette remarque n'eſt pas véritable. Il eſt vrai que Longin dans ſon Traité du Sublime, à la ſection 7. le cite comme d'Héſiode, avec cette exception, *S'il eſt vrai que ce Poëme ſoit d'Héſiode.* Et il eſt vrai encore, que l'Auteur anonyme d'un petit Diſcours Grec ſur ce Poëme, imprimé dans l'édition *in octavo* de Daniel Heinſius, dit qu'Ariſtophane le Grammairien ne croioit pas que ce Poëme fût d'Héſiode. Mais il ajoûte que Megaclès l'Athénien le croioit d'Héſiode: (1) mais qu'il reprenoit Héſiode de ce qu'il y feſoit faire le Bouclier d'Hercule

¶ 1. Il auroit été mieux de dire *quoiqu'il reprit*, pour éviter ce ſecond *mais* trop voiſin du premier.

le par Vulcain: n'y ayant point d'apparance que Vulcain ût voulu faire des armes aux ennemis de Junon sa mere. Et il ajoûte encore, qu'Apollonius Rhodius, & Stésichore, disoient que ce Poëme étoit d'Hésiode.

Je remarquerai ici, en passant, au sujet de l'objection de Mégaclès l'Athénien, que quelques-uns ont de même trouvé à dire que Virgile ût fait commander Vulcain à ses forgerons de faire des armes pour Enée qui étoit le bâtard de sa femme, & qu'en fesant ce commandement, il ût donné des louanges à Enée. *Arma acri faciendo Viro.*

Michel de Montagne.

CXVII.

Addition au chapitre de Bessarion.

Tome 2. part. 3. pag. 288.

JE remarquerai ici en passant que *Bessarion* étoit le nom de batême du Cardinal Bessarion. *Sancti Bessarionis, unde ipse nomen accepit, patriæ parentis, ac patroni, Vitam diligenter ac copiosè scripsit*, dit Platine dans le Panégyrique du Cardinal Bessarion. La fête de St. Bessarion se célébre dans l'Eglise Grecque le sixiéme de Juin.

CXVIII.

Ce que dit Mr. Baillet que mes vers ne valent rien, est véritable.

MOnsieur BAILLET dit que mes vers ne valent rien: que ce ne sont que cen-

centons: que piéces de rapport, & à la mosaïque: que la plupart de mes Epigrammes sont plates & insipides. Il dit que je n'ai jamais pû m'élever au-dessus du genre médiocre. Et il donne à entendre que ma Poësie n'est que du bouillon d'eau claire; que du Vin à huit deniers le pot. Je demeure d'accord de toutes ces choses. Et je déclare ici à Mr. Baillet, que je n'ai jamais prétendu & que je ne prétens point à la qualité de Poëte. C'est un aveu que j'ai fait publiquement en plusieurs endroits de mes Ouvrages. J'ai dit dans la Dédicace de mes Poësies à Mr. de Montausier: *Scripsit summo vir ingenio & scientia singulari Philosophus, artifices omnes opus suum adamare: Poëtas autem, præcipuè. Et sanè, ita se res habet: hîc, nescio quo modo, magis quàm alibi, sua cuique maximè placent: ac nemo unquam Poëta fuit, qui quemquam præstantiorem quàm se crederet; quique se non libenter cæteris anteferret. Ipse, vel hoc uno, me non esse Poëtam intelligo: qui enim Carmina sua minùs probet quàm ipse facio, inveniri vix quemquam posse arbitror. Nec certè Poëtæ tantum & tam divinum nomen meretur is, qui scribit, uti nos, brevia quædam; & pauca; & sermoni propiora; & quæ raro assurgunt; quæ motu carent: in quibus nulla inflammatio animi; nullus numinis afflatus.*

Ingenium cui sit, cui mens divinior, atque os
Magna sonaturum, des nominis hujus honorem.

Adeo verum est quod ajunt, mediocres Poëtas non esse, & Poësim quæ admirationem non habet, nullam existimari. Nascuntur vates, non fiunt. Quis verò unquam ad scribendos versus minùs quàm ego naturâ valuit? Quis Numina, quæ Vatibus præsunt, magis adversa expertus est? Quin Poëticen solùm attigi, ne, ut de Pomponio Attico scripsit Cornelius Nepos, expers essem illius suavitatis. J'ai dit dans ma Préface sur Malherbe: *Quoique j'aye peu de naturel à la Poësie, & que je ne fasse des vers, s'il faut ainsi dire, qu'en dépit des Muses, j'ai néanmoins aimé de tout tems la lecture des Poëtes.* J'ai dit au chapitre 4. de la segonde partie de mes Observations sur la Langue Françoise: *Je ne me pique point d'être Poëte, quoique j'aye fait des vers en Grec, en Latin, en Italien, & en François. Et si j'ai parlé avantageusement de mes vers dans mes vers, ç'a été par le privilége qu'ont les Poëtes de se louër en vers. Mais jamais personne ne m'en a oui parler avantageusement dans le discours familier.* Et je dis ici, que je défie Mr. Baillet d'estimer moins mes vers que je les estime.

Non potes in nugas dicere plura meas
Ipse ego quam dixi. Quid dentem dente juvabit
Rodere? Carne opus est, si satur esse velis.

C'est ce que disoit Martial à un Baillet de son tems. Que Mr. Baillet me laisse donc en paix de ce côté-là: & puis qu'il

a en tête de décrier mes Poëfies, qu'il écrive contre ceux qui les eſtiment: qu'il écrive contre Mr. Francius, le Prince des Poëtes Hollandois, qui les a célébrées depuis peu par cette belle Elegie.

Optabam longi tibi mittere pignus amoris,
Pars ego Pierii FRANCIUS una chori:
MENAGII, mea Muſa, mei pete limina, dixi.
I, mea fer, dixi, carmina MENAGIO.
Ecce hæret, lenique genas ſuffunditur oſtro;
Seu quia virgo pudens; ſeu quia Muſa mea eſt.
I tamen, i, dixi: timidumque evince pudorem,
Ruſtica tam culto ne videare viro.
Quod metuas non eſt: doctas amat ille puellas:
In quarum numero tu quoque forſan eris.
Illa nihil; paullò ſed ab his animoſior, ivit
Orba metu juſſam, nec tamen orba, viam.
Et meritò: quis enim, vatum cultiſſime vates,
Judicium ſubeat, non timeatque tuum?
Tu legeris toto, toto cantaris in orbe;
Æternumque tibi dant tua ſcripta decus:
Sive per Aſtræa campos ſpatiaris amœnos,
Submittit flores & tibi Diva ſuos:
Sive Sophos veteres Stygiis educis ab antris,
Illorum explanans dogmata, facta, genus:
Seu Francæ, ſeu Tuſcæ aperis cunabula linguæ:
Sabloliave domus ſtemmata longa doces.
Quòd ſi, Pegaſea mentem lymphatus ab unda,
Aoniis mavis nectere verba modis,
Hic tua ſe monſtrat virtus: hîc exerit omnes

Ingenium vires eloquiumque ſuas.
Te Themis, & patrio rapuit ſata vertice virgo:
Aonia ante alias ſed rapuere Deæ.
Inter Apollineos numquam delebile myſtas
Nomen habes: ſcripti pulcher in omne genus.
Nunc paſtorali carmen modularis avena:
Nunc Lyra, nunc Elegi, nunc Epigramma placent.
Nec ſatis eſt uno dici ſermone diſertum:
Facundum linguis pluribus eſſe, tuum eſt.
Jam te Græca vocat, jam te Romana Poëſis,
Gallica jam, jam te Tuſca Thalia juvat.
O quoties, Græco ludis dum carmine, nobis
Battiade aut Teio credita Muſa tua eſt!
O quoties Latiis numeris ego dulcibus hæſi,
Et dixi, Numeros tolle, Tibulle, tuos!
O quoties Italis laudem palmamque Poëtis
Viſus es, & Gallis præripuiſſe tuis!
Plaudunt muſæ ſo Nymphæ Cephiſides antro.
Aſſurgit mediis Ilia mater aquis.
Sequana carminibus ſuſpenſus, flumina ſiſtit.
Attonitus rapidas ſiſtit & Arnus aquas.
Si qua fides, Cytherea polo Chariteſque relicto
In ſcriptis habitant, culte Poëta, tuis.
Aureus ille liber teſtis mihi, totus Amores
Spirat. habet veneres pagina quæque ſuas.
Hîc in me Paphios Amaryllis ventilat ignes.

Hîc

¶ 1. Idyle eſt aujourd'hui du Féminin.

¶ 2. Il ne laiſſe pourtant pas d'y avoir dans cette belle Epigramme une groſſe faute de quantité. Χρίμαχ, qui a la pénultiéme breve, y doit avoir

Hîc quod surripiat me mihi, Doris habet.
Nunc versatilibus me Silvia captat ocellis.
Flore levi pictis nunc Teleſille genis.
Jam me pulchra Corinna rapit: jam pulchra Laverna:
Versibus in cælum vecta Laverna tuis.
Hei mihi! Non totum est vel sic spectare Lavernam.
Prædatur sensus sic etiam illa meos.
Uror io. Vatis flammis ignoscito vates,
Quas movit, numeris dicta puella tuis.
Quæ nec visa places, ut tu mihi visa placeres,
Gloria Sequanici, pulchra Laverna soli?
Incedas Graiâ, vestis te Graia decebit.
Incedas Latiâ, palla Latina decet.
Indue Gallorum cultus, Italúmve recentes:
Convenit hic formæ, convenit ille tuæ.
Jure tibi, quæ Peligno cantata Poëtæ,
Invidet, & docti Lesbia vatis amor:
Deliaque, & Nemesis, Umbrique puella Phileta:
Et quæcumque aliquod carmine nomen habent.

Qu'il écrive contre le même Mr. Francius, qui a traité de (1) divin mon Idylle Grec, par cette belle (2) Epigramme Grecque:

Θύρ-

un aigu & non pas un circonflexe. Auſſi Francius a-t-il depuis retouché ſon vers de cette ſorte: Οὐ περὶ τῶν θείων κρῖναι ἰσ ἀθανάτων, ce qui n'eſt pas trop bon.

Θύρσιν καὶ Κορύδωνα διακρίνειν με κελεύεις.
Τὼς γε διακρίνειν, ὦκ ἐμὸν, ΑΙΓΙΑΙΕ.
Καλὰ πνέει Κορύδων, Θύρσις καλά: δῖ' Ἀμαρυλλὶς,
Δῖα κόρη Φυλλὶς πάγχαρις, ἀμφοτέρα.
Νήπιος ἀθανάτας κρίνοι Πάρις. ἀλλά μοι εἴη
Οὐ περὶ τῶν θείων κρῖμα, καὶ ἀθανάτων.

Qu'il écrive contre Mr. Fabrot, le premier Juriſconſulte de ſon tems, qui dans la Lettre qu'il m'a écrite pour me dédier ſes Diſſertations *de Juſto partu*, & *de numero puerperii*, a parlé de moi en ces termes: *Hunc autem animi fœtum offere tibi*, CLARISSME MENAGI: *qui cum olim haud vulgarem amicitiam contraxi. Nec immeritò: cùm pauci ſint qui his ſtudiis colendis tecum poſſint contendere. Nam ſive Græco ludas carmine, ſive Latino, ſive Gallico, ſpiritus altioris Poëta diceris: ſive te ad ſtudia ſeveriora vertas, vix eſt ut quidquam politius ad nos perveniat. Jure autem noſtro non ἀκροθιγῶς imbutus es: ut verè liceat dicere, virum te eſſe undecumque doctiſſimum.*

Qu'il écrive contre Mr. Charpantier de l'Académie Françoiſe, qui a fait ces beaux Scazons ſur la premiere édition de mes Poëſies,

Culti MENAGI *jam novus liber prodit,*
Carus puellis, nec minùs viris carus:
Quem falce numquam demetet ſua Tempus
Nec rodet umquam dentibus ſuis Livor:
Tantum eſt leporis intus, & venuſtatis, &c.

Qu'il

Qu'il écrive contre Mr. de Mommor le Maître de Requêtes qui m'a adressé cette belle Epigramme sur le Recueil de mes vers :

MENAGIUS, *decus Andegavûm, quem perpete plausu*
Agnoscit Vatem maxima Roma suum :
Gallica quem laurus Phœbo texente, coronat :
Quem celebrat doctis Attica Musa sonis :
Ominibus faustis sacro se vertice Pindi
Sistit, ut æternum vivat in ore virum.
Carmina vos sancto comiti, pia turba Poëtæ,
Sic erit æternis stent vestra ut carmina chartis,
Nec memori hæc ævo detrahat ulla dies.

Qu'il écrive contre Mr. de Balzac, qui dans le tems que je commençai à faire des vers, m'appela *une nouvelle lumiere du Pinde :*

Succenset lux exoriens, nova gloria Pindi,
Flos juvenum, &c.

C'est dans son excellent Poëme intitulé *Crudelis Umbra :* & qui a dit dans son Poëme au Cardinal de Retz, alors Coadjuteur de Paris :

Vidi ego mentis opes altæ ; chartasque disertas
Miratus, Socio invidi, cui talia credis
Pignora, nascentesque datur cognoscere curas

GON-

GONDIADIS. *Felicem operum ſub Principe tanto*

Artem MENAGI, *& fauſtos quoſcunque labores!*

Ille poteſt veri cæcas aperire latebras,

Et Graios cenſere Sophos; & maſcula ſcripta

Æneadum, par SCALIGERIS: *æquare* MURETOS

Dicendi virtute poteſt; & condere Carmen

Quod CHRISTINA *probet, priſca Virgo æmula Romæ, &c.*

Qu'il écrive contre Mr. Hallé Profeſſeur de Caen en Rhétorique, qui a dit de moi dans une de ſes Epigrammes:

Dum lego MENAGI *numeros, mirorque Latinos,*

Carminis hunc patrii ſuſpicor eſſe rudem.

Sin prius inſpiciam Franco quæ carmine luſit,

Romanas jurem non tetigiſſe fides.

Me quoque MENAGI *ſic me rapit Attica Siren,*

Ut rear haud alios edidiciſſe modos.

Nulli quippe datam variis decerpere lauros

Undant Cyrrhæi queis juga celſa Dei:

Hactenus & paucis quos æquus amavit Apollo,

Laurea præcinxit de tribus una caput.

Carmine tergemino excellit MENAGIUS *unus:*

Quæque beant alios ſingula, cuncta beat:

Caſtæ apis in morem, Gallis fruticantia in oris

Lilia,

Lilia, Paſtanas Auſoniaſque roſas:
Cumque thymo, Actæi flores populatus Hymetti,
Inde merum expreſſit, nectar & uſque fluens:
Qualia Dis, ipſique Jovi poſt fulmina feſſo,
Propinat niveâ pulcra Juventa manu, &c.

Et qui a dit de moi dans le Poëme qu'il a fait ſur la mort du Pere Bourbon, en parlant de ceux qui ont fait des vers ſur cette mort :

——— ——— *Vir factus ad unguem*
MENAGIUS: *Muſæ Andino cui molle decorumque*
Andini annuerunt Vatis, tenerique pudicas
Naſonis veneres.

Qu'il écrive contre Mr. Hallé le Profeſſeur en Droit de l'Univerſité de Paris, qui a commencé un de ſes Poëmes par ce vers, *Ergone, noſtrorum*, MENAGI, *nitidiſſime Vatum.*

Qu'il écrive contre Mr. Moſant de Brieux, qui a fait cette Epigramme à ma louange :

Tot Charitum fœcunda nitent tua ſcripta MENAGI,
Blandaque tam docto pollice fila moves,
Ut te miretur, votiſque ardentibus ingens
Exoptet vultus cernere Roma tuos.
Nempe Orco reducem credit, quemque expulit olim
Naſonem revocat jam pia Roma ſuum.

Et

Et qui a dit ailleurs:

Cyrrhæis quondam, nunc Francis notus in arvis
Parnaſus, duplici tendit ad aſtra jugo.
Hic magni Hallæus, cultique Menagius oris,
Partito imperio reddere jura ſolent.
Alma illi heroos cantus Calliopeia,
Huic molles elegos blanda Thalia dedit.
Hallæum mihi junxit amor, facunde Menagi,
Et parili nexu me tibi jungat amor.
Sic mihi Phœbeas optanti carpere lauros
Tota caballinus jam riget ora liquor:
Et bifida ſub rupe queam nunc ducere ſomnos,
Si bifidæ rupis Numina bina favent.

Qu'il écrive contre Mr. Maurus, qui a dit dans ſon Poëme à Mr. Dati:

Namque canebat, uti cunctas exculta per artes
MENAGII *mens dia: hic fontibus eruit imis,*
Undique veſtigans, patriæ primordia Linguæ;
Nec non cui teneræ nomen fecere capellæ;
Virginis indomitæ qui facta heroïca verſu
Condidit æterno poſt ſe Taſſumque reliquit:
Ambiguam propè facturus tibi, Mantua, palmam:
Nobile par Vatum, noſtræ duo lumina gentis,
Certarent docto certamina magna duello,
Lauræ utri meliùs foret intellectus amator,

Cum

Cum sensu ancipiti, parvo discrimine, dixit,
Forsitan, ah! Quid spero? Illi mora nostra dolori est.

Et qui a dit ailleurs dans une de ses Elégies à Mr. Rédi, premier Médecin du Grand Duc de Toscane:

Te, Citharamque tuam MENAGI, & conscia tector
Cara Pellissoni tecta, laresque mei, &c.
Illius ad mensam quàm doctè risimus! Albos
Miscuit ÆGIDIUS, quâ solet arte, sales.

Et ce qui suit.

Qu'il écrive contre Mr. le Févre, Professeur de Saumur, qui me dit dans une de ses Lettres Latines, qui est la 47. du 1. volume de ses Lettres: *Venustissima Poëmatia, quæ te ita volente ad me mitti curaverat elegantissimus Bluinus, sex septem dies sunt cùm accepi, non plures,* MENAGI *clarissime. Videlicet, quod tute facilè credas, amplissimo viro cui commendata illa fuerant, mirificè placuere: quo effectum est, ut postquam fuere ab eo lecta, non mecum statim, uti decuerat, omnium primo, sed cum uno & item altero, atque adeo cum omnibus ferè qui in hac urbe literas sciunt, communicata fuerint. Itaque ad me non nisi post longos demum errores devenere. Hoc eo dixi, Vir clarissime, quo me rusticiorem paulò esse me existimes quam sim: quasi tam sciti, tamque elegantis munusculi veneres, honoremque eximium, quo*

me

me ornari voluisti, seriùs quàm debuerim videar sentire & agnoscere. Et dans une de ses Epigrammes sur la Paix faite pour le Cardinal Mazarin,

Accipe; parva mora est; decus immortale Sororum,
MENAGI, *Fabro somnia missa tuo, &c.*

Qu'il écrive contre Mr. de Valois le jeune, qui m'a adressé ces beaux Scazons:

MENAGI *acute, qui per omne scriptorum*
Genus vagaris, ungue flosculos carpens:
Qui Græca dictas, qui Latina componis,
Patriæque fontes retegis abditos Linguæ:
Pede qui soluto, quique curris adstricto,
Et diligenti cuncta perpolis lima, &c.

Qu'il écrive contre Mr. Henninius, qui dans son Hellénisme a produit le Poëme Grec que j'ai fait sur la mort d'Adonis, pour montrer que les vers Grecs sont plus doux & plus sonores que les Latins: & qui en a parlé en ces termes: *Et ne naturam effœtam putemus, habet & nostrum seculum quo superbiat, virum cultissimum* ÆGIDIUM MENAGIUM, *magnum Galliæ suæ decus; virum in omni eruditione unicè doctum, ac in utraque Lingua facilè principem: ut taceam vernaculas, Italicam Gallicamque: quibus non minor excellit. Ejus est sequens Adoniasmus, nostro judicio & præconio longè major: quem admira-*

mirabundi non sine invidia veteribus oppo-nere solemus. Ita habet :

Κεῖται Ἄδωνις.
Σχέτλιος, οἴμοι,
Ὄιχετ' Ἄδωνις, &c.

& après avoir produit le Poëme tout entier, il ajoute : *Donabit nobis Auctor humanissimus hunc errorem, quo, abrepti admirabili hujus carminis dulcedine & arte, illud, ceu gemmulam quamdam nostro operi nullius sanè momenti inseruimus, excitaturi præclara ingenia tam illustri exemplo ad elegantissimæ Linguæ studium. Ne videar Lectoribus diffidere, eorum judicio & auribus delicatioribus relinquo admirandum hoc Carmen. Hoc habeo profiteri, quod si à perito Musico, ad debitos pro re nata modulos cantetur, vix fore quemquam etiam Linguæ Græcanicæ imperitissimum, qui non aliquo tristitiæ & commiserationis affectu ad lacrimas usque, in Fabella licèt ficta, sit deducendus. Mirare itaque, mi Lector, vim, copiam, & eloquentiam Græcismi. Quid enim simile dabit ulla, aut posset dare Lingua?*

Qu'il écrive contre Mr. Borrichius, qui dans sa Dissertation des Poëtes, page 116. a parlé de moi en ces termes : *Ægidius Menagius, præter eruditissimos in Diogenem Laërtium Commentarios, (licet per oscitantes Hostos, in eosdem varii se nævi ingesserint) præter Italica metra cultissima, etiam Latina Poëmata scripsit, varii & ar-*

argumenti & generis: omnia Musis applaudentibus. Eum adhuc in vivis esse puto: & voveo: vel propter eam quam mihi Parisiis testatus est humanitatem.

Qu'il écrive contre Mr. de la Monnoie, qui nous a régalés Mr. Petit & moi de ces beaux Hendécasyllabes :

Quòd MENAGIUS, *ille Varro noster,*
Et sæcli decus alterum PETITUS,
Suorum mihi quos requirit orbis,
Parant mittere Carminum libellos,
Non parum videor mihi beatus.
Videntur mihi sed beatiores,
Et MENAGIUS, *ille Varro noster,*
Et sæcli decus alterum PETITUS,
Per quos sic videor mihi beatus.

Qu'il écrive contre Mr. Petit, qui a dit dans son Ode à Apollon :

Felix, amicâ quem face respicis.
Non illum iniquus militiæ labor;
Non arma, non currus juvabunt
Parta quæ funeribus trophæa.
Non spes avaras institor horridis
Credet procellis: non rabiem fori
Spumabit, aut sumet secures
Arbitrio popularis auræ.
Sed longè amœnis devius in jugis
Viset frequentes Castalidum choros:
Quà fons Meduseus sonantes
Præcipites agit amne lymphas.

Discet

Discet sub umbra ludere quæ legant
Seri nepotes: qualia candidi
Testudo decantat MENAGI,
Andegavis iteranda Nymphis.

Et dans ses Poësies, à la page 59. *Hanc ipsam Fabulam de Fontis Gassinvillæ proprietate, illustris hujus ætatis Scriptor Græcè, ex superiori Poëmate, eleganter expressit, hoc distícho,*

Ἐνταῦθε Δημήτηρ ποτὲ λάσατο. δῶκε δὲ μισθὸν,
Ἄρτυς τοῖς δὲ ποιεῖν γάμαπι τὰς ἀγαθάς.

Qu'il écrive contre le Pere Mambrun, qui dans son Eglogue intitulée *Menalcas*, a donné des louanges infinies à mes Vers.

Qu'il écrive contre Mr. de Santeuil, Chanoine de St. Victor de Paris, qui a dit dans son Ode à Mr. Pellisson,

Nunc, nunc, sonantes, MENAGIDÆ *tubas;*
Tubas, RAPINI; *cantibus æmulis*
Inflate. Sat nobis, canendo,
Grandiloquos animasse Vates.

Qu'il écrive contre Mr. du Périer, qui a dit dans son Poëme sur la maladie de Mr. Gassendi, qu'il nous a adressé à Mr. Chapelain & à moi,

Tuque illas jam tende fides: hæc funde, MENAGI,
Carmina, queis celebras Christinæ Principis astrum: *Astrum,*

Astrum, quo Musæ lætantur Vatibus : & quo Panditur afflictis statio secura Camenis.

Voyez *l'Acta Eruditorum* de Lipsic, Tome 2. pag. 428. en l'An 1682.

Qu'il écrive contre Daniel George Morhofius, le premier Poëte d'Allemagne; qui dans son Traité Allemand, de la Langue & de la Poësie Allemande, a fait mention de moi entre les premiers Poëtes François de notre tems.

Qu'il écrive contre Mr. Bachot, qui a fait ce distique sur mon Elégie à Mrs. du Perier & Santeuil, qui disputoient entr'eux du Sceptre Poëtique :

Dum tibi SANDOLIDE, *tribuit tibi Sceptra* PERERI
Musica Menagides, asserit ipse sibi.

Qu'il écrive contre le Pere Hardouin, qui a écrit dans ses Notes sur Pline, Livre XXXIV. page 213. *In hanc Myronis buculam Epigrammata Græca diversorum Poëtarum, pleniſſima elegantiæ ac leporis, fermè quadragena reperies in Anthologia libro 4. cap. 7. Latina undecim apud Ausonium, à 57. Epigrammate ad 68. Illud quod ibi est ordine primum, juvat hic referre ob elegantiam.*

Bucula sum, cœlo genitoris facta Myronis
Ærea : nec factam me puto, sed genitam.
Sic me taurus init : sic proxima bucula mugit :
Sic vitulus sitiens ubera nostra petit.
Miraris, quòd fallo gregem ? Gregis ipse magister
Inter pascentes me numerare solet.

Vide

Vide & Joannem Tzetzen, Chiliadis 8. *Historiâ* 194. *versu* 374. *Felicius tamen ceteris lusit in eam Myronis Buculam V. Cl.* MENAGIUS: *qui non homines modo artificio suo fefellisse Myronem, sed Junonem quoque ipsam, cecinit, hoc eleganti disticho,*

Τὴν χαλκῆν Ἥρη ποτὲ πόρτιν ἰδοῦσα Μύρωνος,
Ζηλοτύπησεν, ἰδεῖν Ἰναχίδ' ὀιομένη.

Qu'il écrive contre le Pere Commire, qui a dit dans sa Fable de la Folie qui conduit l'Amour,

Venustioris elegantiæ pater,
Cui Fabularum Musa doctarum artifex
Molle & facetum quod erat Æsopi, amuit:
Et hos vicissim nostri amoris obsides,
Promptique testes obsequi, senarios
Habe MENAGI. *Sunt tuis quidem impares,*
Fecisse quos Augusti Libertus velit.

Qu'il écrive contre Mr. de St. Geniez, Poëte célébre d'Avignon, qui m'a adressé cette Epigramme, en m'envoyant ses Poëlies, & en me remerciant des miennes :

Do tibi pro doctis quæ sunt mihi missa MENAGI,
Carminibus Musâ carmina nata rudi:
Non tamen hæc spernes: nec, qui pretiosa libenter
Munera das, ægrè vilia suscipies.

Et qui a fait cette autre sur celle que je lui ai adressée dans le Recueil de mes Vers :

Rustica Musa mea est : tamen hanc dimittere nollem.
Et meritò : quamvis rustica, chara mihi est.
Elicit ingrato jucundos carmina cantus,
Et facunda rudi provocat ora sono.
Illi doctiloqui respondet Musa MENAGI,
Maxima Castalii, primaque Nympha chori.
Hoc satis est, ut me felicem Fama Poëtam
Prædicet, & nomen tollat ad astra meum.
Assequar æternas alieno carmine laudes,
Nullas ferre meo carmine qui merui.

Qu'il écrive contre Mr. Crasso, Baron de Pianure, qui dans son Histoire des Poëtes Grecs, imprimée à Naple in folio en 1678. a parlé de moi en ces termes : *Egidio Menagio hà chiosato in questa nostra età, a beneficio della Republica Letteraria, Laërzio : e dato alla luce, con purità di stile ammirabile, diverse Poësie, in Lingua Greca, Latina, Italiana, e Francese.*

Qu'il écrive contre Mr. Carlo Dati, Gentilhomme Florentin, qui a écrit dans ses Apostilles sur la Vie d'Apellès, page 144. *Ma facendo ritorno alla Venere imperfetta d'Apelle, e nella sua imperfezione maravigliosa, piacemi di portare in questo luogo un' argutissimo distico d'Egidio Menagio, alla cui erudizione talmente son tenute le Lettere Greche, Latine, Francesi, e Tos-*

e Toſcane, e della cui amorevole corriſpondenza debbo tanto pregiarmi. Ed è queſto:

Non Venerem Cois Ceus perfecit Apelles.
Si perfeciſſet, fecerat ille minùs.

Qu'il écrive contre Mr. Rédi, prémier Médecin du Grand Duc de Toſcane, qui a dit dans ſon *Incanto Amoroſo:*

EGIDIO, *un duolo eterno*
Mi ſerpe in ſeno: e la mia bella Dea
Sempre gira a i miei danni un guardo arciero.
Per addolcir quel fiero
Sdegno; per ammollir quel cuor tiranno,
I Carmi tuoi l'Incanto mio ſaranno.
De' Carmi tuoi coll' armonie celeſti
Stringi a i Gallici fiumi
In ceppi di ſtupor l'argenteo piede.
Tu glorioſe prede
Ritogli al tempo, & a i Tartarei fiumi
Del muto Lete: E tu la Morte arreſti
Tu addormentar ſapeſti
D'Invidia il drago: e di tant' Opre il grido
Della bella Toſcana aſſorda il lido.

Qu'il écrive contre le Pape Clement IX. qui a écrit dans une de ſes Lettres à Mr. de Sorbiere: *Fruſtrà queritur de luſtris ſuis Dominus* MENAGIUS, *quaſi aliquid detraxerint de priſtino ſuo ſpiritu ad Poëſim. Nam Carmen ipſum quo id queritur, & quo nomini meo honorem habuit,*

Sed onus humeris meis imposuit mihi grave; satis superque ostendit ipsi in peragendis versibus, neque juvenile cestrum deesse, neque senilem maturitatem. Innotuit mihi jam pridem, & sermone Literatorum, & editis ab eo libris elegantissimis, MENAGII *nomen: cui etiam Italicæ Literæ nostræ, nisi ingratæ esse velint, multum debere se profitebuntur. Laudarem pluribus Elegiam ab eo scriptam; est enim perspicua, festiva & prorsus vetere Latio digna; sed cogit me ejus argumentum non minùs tenuitatis meæ, quàm alieni ingenii habere rationem. Tu illi meis verbis gratias ages: simulque testatum facies, me, si quid erit in quo mea ipsi opera, industriaque, usui esse possit, occasiones alacriter amplexurum.*

Qu'il écrive contre Mr. Antonio Pérone Florentin, qui m'a adressé cette belle Ode:

Descende Pindi vertice, Lesbium
Dictura mecum, Melpomene, melos,
Pulcerrimam quà Galliarum
Sequanicus rigat amnis urbem.
Docto canendas nunc, mihi carmine,
Lux Galliarum, MENAGIUS *meus:*
Qui vos colit; quem vos amatis;
Qui superis & amicus imis.
Hunc; ceu perennis vis superantium
Ripas aquarum, plura per ostia,
Nilum in procellosos ruentem,
Æquoreos jubet ire campos;

Vis

Vis magna mentis, venaque nobilis,
Totumque vestri plenum, & Apollinis:
Per saxa, desertasque silvas,
Expediunt ad amœna Pindi.
Nam sive Græcis, seu Latiis modis
Heroas astris condere, seu faces
Cantare Cyprias Etruscâ
Aut patriâ properat loquelâ;
Regina ut ales, despiciens humum,
Fertur supremum clarus ad æthera:
Non dente Livoris premendus,
Non Stygia rapiendus unda.
Sed quid meis te versibus, ÆGIDI,
Laudare tento? Quid dare lintea
Tam parva tam vastum per æquor,
Artis inops, viduusque remis?
Dicêris uno vate RENERIO,
Summo Latini Carminis alite.
Ni Gallicâ malit Camenâ,
Aut fide te celebrare Iberâ:
Seu (quâ stupendus) cogitet Italâ;
Namque hac stupendus his quoque Vatibus
Qui pulcra nati sunt ad Arni,
Qui Tiberis rapida ad fluenta.
Utrumque vestrûm sospitet, ah precor,
Ridens benigna luce Diespiter:
Clarosque vos Fortuna longùm
Servet, & incolumes, per annos:
Ut clara nostri nomina sæculi;
Ut clara vestri prælia Principis;

Ut cuncta terrarum canatis
Francigenum imperio subacta.

Et ce qui suit.

Qu'il écrive contre Mr. van den Broeke, qui a dit dans une de ses Lettres en Vers à Mr. Rédi, par laquelle il le prie de lui procurer mon amitié :

O cui Pegasides facunda per oppida, versu
Etrusco dederunt, dederunt placuisse Latino :
Cui pariter Medicas concessit Delius artes :
Cui pandit Natura sinus ; arcana recludit :
Qui se FERRANDUS *(quo nunc Etruria Rege*
It latè felix, opibus cumulata superbis)
Et se tutandum, servandos & dedit annos.
Num quid victuris nunc tentas tradere chartis?
Quod tuus ille amor, & docti spes altera Phœbi
MENAGIUS *legat : Aonidum cura ille Dearum*
MENAGIUS; *nostri ille ingens nova gloria sæcli:*
Quo passim unanimis nunc tota Europa superbit,
Læta viro: doctosque jocos, lususque, salesque,
Qui felix reddit Latio ; qui reddit Athenis :
Sermones Tuscos felix & Carmina Tusca,
Ceu media satus Ausoniâ, Floraque sub ipsa,
Qui condit ; Tuscæque aperit cunabula Linguæ
Gallus, & attonitos Floræ nunc ducit alumnos.
Si fas, docte REDI ; *si non indebita posco ;*
Me totum, tantæ incensum virtutis amore,
Dede viro. Sinat ille suis mea nomina amicis
Qualiacunque addi.

Qu'il écrive contre Mr. Tollius, qui me

me régala de ce distique Grec, en m'envoyant ses *Fortuites*, lors que je lui envoyai un exemplaire de mes Poësies,

Χρύτε ἔπη μοι ἔπεμπε ΜΕΝΑ'ΓΙΟΣ. ἀντα ποπέμπω,
Χάλκεα χρυτείων, τῦτο τὸ βιβλίδιον.

Qu'il écrive contre Mr. Grævius, qui m'a dit dans une de ses Lettres: *Poëmata tua, cultissima, tersissima, & tenerrima, qui non admirantur; qui non cum plausu legunt; næ illi iratis Musis nati sunt. Non frustrà toties eduntur. Tam cupidè diripiuntur ab elegantioribus hominibus, ut exemplarium copiâ desiderium emtorum explori non possit. Me quoque, cùm Achivis permixtum vidi, non potui non gaudere, mihique de immortalitate nominis, quam me non sperare tenuitas ingenii mei, sed quam tuum mihi promittit, gratulari.*

Qu'il écrive contre Mr. Godeau Evêque de Grasse & de Vence, qui dans une Lettre qu'il m'a écrite en vers pour me feliciter d'avoir fait imprimer les Poësies de Mr. de Balzac, me sollicite de faire imprimer les miennes: & m'en sollicite par ces beaux vers:

A ces hommes fameux dont les Oeuvres célébres
Du tems & de l'oubli perceront les ténebres,
BALZAC avec raison joint son nom aujourd'hui.
Mais il tient cet honneur plus de toi que de lui:
Puis que sauvant ses Vers d'un arrêt trop sévere

Tu peux bien te vanter d'être leur ſegond pere.
Quand pourrons-nous joüir de la beauté des tiens?
Quand ces nobles captifs rompront-ils leurs liens?
Ton eſprit génereux qui veut être tout libre,
Se promeine tantôt ſur les rives du Tibre,
Et tantôt dans la Gréce il (1) tire les tréſors
Qu'enferme le tombeau de ces illuſtres morts.
Tu ſais d'un docte choix qui confont l'ignorance
Faire de leur beauté la juſte différance:
Et s'il t'en faut parer, tu fais par leur emploi
Que d'un nouvel éclat elle brille ſur toi.
Ne nous cache donc plus tes admirables veilles:
Charme par tes beaux Vers les cœurs & les oreilles:
A ceux de ton ami donnant la liberté,
Delivre auſſi les tiens de leur captivité,
Et goute promptement la grande renommée
Qui va dans l'Univers par eux être ſemée.
Quand la mort nous enferme en l'éternelle nuit,
Notre nom dans le monde a beau faire du bruit,
Il ne peut pénétrer l'obſcuritté profonde
Qui nous tient ſéparez du commerce du monde.

Ne

¶ 1. Godeau avoit mis

Et tantôt dans la Gréce il pille *les tréſors.*

Mais

Ne crains point la fureur des censeurs envieux,
Dont tes vives clartez éblouiront les yeux.
Plus le mérite est grand, plus le nom est auguste,
Plus on ressent les traits de leur fureur injuste.
BALZAC, dont ses beaux Vers doivent tout à ton soin,
N'en est-il pas un noble & malheureux témoin?
Sur qui jamais l'envie avecque plus d'outrage
A-t-elle fait pleuvoir tous les traits de sa rage?
Mais il a sagement mépriſé tous ces traits.
Son mépris lui procure une fameuse paix.
Il jouït en repos de l'illustre couronne
Que malgré ses rivaux nôtre Apollon lui donne:
Et son nom qu'ils pensoient avoir mis au tombeau,
Après leurs vains efforts vit d'un éclat plus beau.
Mépriſe comme lui la plus rude censure:
Ta louange croîtra par son aigre murmure;
Et tes doctes écrits par un bien-heureux sort
Te combleront d'honneur sans attendre la mort.
La Muse me l'a dit dans ces bois solitaires
Où je vais tous les jours consulter ses myſtéres.

Et

Mais Mr. Ménage a bien fait de changer ce mot qui pouvoit donner une idée peu avantageuse.

Et ſa main m'a montré deſſus le double Mont
Le laurier immortel qui doit ceindre ton front.

Qu'il écrive contre Mr. Cotin, qui a fait ce joli quatrain ſur le Recueil de mes Poëſies:

Le ſeul defaut de cet Ouvrage,
Où tout eſt mis avecque choix,
C'eſt que l'on ne ſait ſi MENAGE
Eſt Grec, ou Latin, ou François.

Qu'il écrive contre Mr. Gombaud qui m'a adreſſé cette Epigramme:

MENAGE, ta proſe & tes vers
En tant de Langages divers
Etonnent le ſiécle où nous ſommes:
Et ton génie officieux
Fait tout ce que firent les hommes
Que l'on a mis au rang des Dieux.

Qu'il écrive contre le Préſident Mainard, qui a fait ce Sonnet à ma louange:

Quels honneurs éclatans n'as-tu point méritez?
Tu n'ês qu'aux premiers jours où l'homme eſt vrayment homme,
Et déja ton eſprit a toutes les clartez
Des fameux Ecrivains d'Athenes & de Rome.
Apollon me l'a dit: tu ſeras ſans pareil

En

En l'art qui nous apprant tant d'illuſtres menſonges.
Il n'eſt point de Savant dont le profond ſommeil
Sur la double Montagne ait fait de ſi beaux ſonges.
MENAGE, ſi tu vis autant que j'ai vécu,
Tu verras à tes pieds le Critique vaincu
Applaudir à ta Muſe éloquante & fertile:
Et le ſiécle préſant, & tous ceux qui naiſtront,
Ne ſe pourront laſſer d'admirer ſur ton front
La couronne d'Homere & celle de Virgile.

Qu'il écrive contre Mr. Colletet de l'Académie Françoiſe, qui a dit dans un de ſes Sonnets,

MENAGE, dont la Muſe & docte & renommée
Comme un jour éternel n'aura point d'occidant:
Qui du Climat glacé juſqu'au Climat ardant
De l'odeur de ton nom vois la terre enbaumée, &c.

Qu'il écrive contre Mr. de Lalane, qui dans ſon Eglogue ſur la mort de ſa femme, a parlé de la premiere de mes Eglogues, en ces termes:

Sous les arbres ſacrés de ce fameux vallon
Où le divin Gondi répréſante Apollon,
Daphnis, renouvelant ſes fortunes paſſées

Erroit à la merci de ſes triſtes penſées,
Et par les ſons plaintifs de ſa mourante voix
Attendriſſoit le cœur des Nymphes de ces bois:
Quand frappé tout d'un coup & ravi par l'oreille
D'une douce Muſique à nulle autre pareille,
Il ſe traina ſans bruit au travers des buiſſons
Pour ouïr de plus près de ſi douces chanſons.
Helas! il les ouït, & ſon ame abatuë
Loin d'en voir émouſſer la pointe qui le tue,
La ſentit plus piquante: & s'abreuvant de fiel,
Convertit en poiſon les délices du Ciel.
Ménalque & Lycidas formoient cette harmonie:
Et le beau feu d'amour échauffant leur genie,
Tous deux amis parfaits, mais plus parfaits amants,
Découvroient à Damon leurs divers ſentimants.
Devant lui chacun d'eux avec d'égales armes
Défendoit ſa Bergere, en exprimoit les charmes;
Et voulant acquérir le titre de vainqueur,
Appuyoit de ſa voix le parti de ſon cœur.
Tant de rares beautez naïvement dépeintes
Donnérent à Daphnis de mortelles atteintes, &c.

Qu'il écrive contre Mr. Sarraſin, qui a dit dans la Pompe Funebre de Voiture qu'il m'a fait l'honneur de m'adreſſer:

Voi-

Voiture avoit composé en Latin quelque Epître & quelques Vers que l'ancienne Rome auroit approuvez. Et pour l'en récompenser plusieurs prioient Tibulle de pleurer sa mort par une Elégie, & Pline le jeune d'honorer sa mémoire par un Panégyrique. Mais ils s'en excusoient tous deux : l'un parce qu'il y avoit long-tems qu'il n'avoit fait de Vers : l'autre, sur ce qu'il ne haranguoit plus depuis qu'il étoit mort. Et ils vous les renvoyoient : protestant, que vous composiez des Vers dignes du siécle d'Auguste, & que votre Prose égaloit celle des meilleurs Ecrivains de ce même siécle.

Qu'il écrive contre Monsieur Costar, qui me dit dans une de ses Lettres : *Vos Poësies Italiennes ont été leuës dans la petite famille. C'a été avec un plaisir sensible. Si je m'y connois, il n'est rien de plus pur & de plus chaste que votre élocution : rien de plus fin & de plus subtil que vos pensées : & rien de plus harmonieux que la structure de vos Vers. Vous inventez très-heureusement : & vous imitez avec un pareil succès. Vos originaux méritent d'être copiez en toutes les Langues ; & vos copies passeront quelque jour pour des originaux : tant elles ont de naïveté, de génie, & de hardiesse. Enfin, Monsieur, ce que vous venez de publier, pourra donner de la jalousie à vos Confréres de l'Académie della Crusca. Feu Mr. de Nancel m'a conté, qu'étant à Rome, un de ses amis l'avertit de ne plus faire de si bons Vers Italiens, & que s'il continuoit, il savoit de bonne part*

que les Beaux-Esprits, de ce pays-là étoient résolus de le poignarder. Prenez, Monsieur, vos mesures là-dessus: & que cet exemple vous fasse sage si vous allez jamais à Florence, &c. J'oubliois à vous dire, que ce que vous avez mis de Pétrarque au commancement de votre volumetto, *est si admirablement fait pour votre sujet, & appliqué avec une si merveilleuse justesse, que j'ai cru d'abord que vous en étiez l'Auteur, & que vous vouliez tromper le public, comme vous me trompastes l'autre jour, quand vous me fites passer un de vos Madrigaux pour être du Tasse. En ces sortes de tromperie, il n'y a que du plaisir pour la Duppe, & de la gloire pour le Fourbe:* ablit verbo invidia. Vous trouverez l'histoire de cette tromperie dans mes *Mescolanzé*, je vous prie de la lire.

Qu'il écrive contre Mr. de Fenne qui a donné de grandes louanges à mes Poësies.

Qu'il écrive contre Mr. Crispo, Gentilhomme Sicilien, qui dans un Poëme Italien qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, m'a appelé *Cigno d'ogni fiume.*

Qu'il écrive contre Mr. Regnier, Secrétaire de l'Académie Françoise, qui m'a traité d'Apollon dans l'Epigramme Latine qu'il m'a adressée pour me convier d'aller dîner chez lui, avec Mademoiselle de Scudéry, le Pere Rapin, & le Pere Bouhours.

Qu'il écrive contre Mr. de Segrais: qui a dit dans sa Préface sur Virgile: *Monsieur* MENAGE, *qui a marqué son exactitude*

&

& ſa politeſſe dans tous ſes Ouvrages, & qui connoit parfaitement le tour, la juſteſſe, & l'harmonie du Vers, &c.

Qu'il écrive contre Mademoiſelle de Scudéry : qui dans la Réponſe qu'elle a faite aux Vers que j'ai faits, intitulés *Etreines à Mademoiſelle de Scudery*, a parlé ainſi de ces Etreines :

Quoi qu'il en ſoit, vos Vers ſon excellants,
Ils ſont ingénieux, naturels, & galants :
Et ces belles Etreines
Valent mieux que des gans, de l'or, des porcelaines ;
Ni que tous ces bijoux ſi beaux & ſi jolis
Dont on étreine les Philis,
Les Amarantes, les Cyménes.

Qu'il écrive contre Mr. de Longepierre, qui dans ſes Remarques de l'Idylle de Bion ſur la mort d'Adonis, a dit, *Je ne dois pas finir ces Remarques ſans dire auparavant que le célébre Mr. Ménage, dont la grande érudition fait honneur à la France dans un ſiécle où elle a produit tant d'habiles gens, a imité cette Idylle dans une Piéce qu'il a faite ſur Adonis. Ce petit Ouvrage eſt fort beau. Et un Auteur moderne n'a point fait de difficulté de le donner pour modelle de la douceur & de l'harmonie des Vers Grecs.* Et ſur l'Idylle de Moſchus de l'Amour fugitif : *On peut voir pluſieurs de ces imitations de Moſchus dans les agréables & ſavantes Remarques ſur l'Amynte par Mr. Ménage : qui a lui-même*

me fait une belle Epigramme sur ce sujet.

Qu'il écrive contre Mr. Furetiere de l'Académie Françoise, qui dans les Essais de son Dictionnaire Universel, au mot *Oiseleur*, a parlé de mon Idylle de l'Oiseleur, en ces termes: *Ménage a fait une belle Eglogue intitulée* l'Oiseleur.

Qu'il écrive contre les Auteurs de *l'Acta Eruditorum* de Lipsic: qui ont dit dans leur Gazette litteraire de 1682. page 245. *Ceux qui savent connoître la bonté & la beauté de la Poësie Latine, rendront au mérite de Mr. Ménage la louange que ses Vers si bien faits & si polis nous obligent de lui donner. Ses Poëmes ont été trouvez si élégans que c'est pour la septiéme fois qu'on les imprime. Cette derniere édition est la plus ample de toutes: puisque vous y trouvez beaucoup de Piéces Latines, Grecques, Françoises, & Italiennes.* Depuis cette édition (1) on en a fait une huitiéme à Amsterdam, & plus ample & plus correcte.

Enfin, qu'il écrive contre Mr. Slanus, contre Mr. Munkerus, contre Mr. le Clerc, l'Auteur de la Bibliothéque Universelle, & contre un nombre infini d'autres célébres Ecrivains, qui ont célébré mes Vers dans leurs Ouvrages: & qu'il dise

¶ 1. On avoit déja retranché des éditions précedentes ce distique Grec:

Πέρδικες Ἀνδῖνοι Βρεζαίῳ πόλλ' ὑγιαίνειν,
Εἰ ταχὺς ἐκ ἔλθῃς, πάντες ἀπολλύμεθα.

Nom

dise encore une fois, que tous ces éloges *font voir que la sympathie & l'amitié mutuelle des Poëtes est bien capable par la vertu de l'invention Poëtique de trouver dans l'un des leurs les plus belles qualitez, qui sont imperceptibles à des Critiques farouches & intraitables.* C'est ce qu'il a dit des Eloges qui composent mon Livre Adoptif.

CXIX.

Ce qu'a écrit Mr. Baillet que Jean de la Casa, Archevêque de Bénévent, a fait un Livre intitulé de laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ, *n'est pas véritable. Ce que dit Mr. Baillet que Scaliger a dit que Jean de la Casa ne réussissoit pas en vers Italiens, n'est pas véritable.*

MOnsieur BAILLET. *Il est inutile dans le tems où nous sommes de cacher le nom, la matiére, & la fortune de ce fameux & détestable Poëme, dont l'Auteur a cru pouvoir se justifier devant les hommes, puis que le scandale en est fini, & que les Protestans n'ont pas jugé à propos d'en laisser périr la mémoire. Ce Livre qui n'est plus, ou du moins qui mérite de*

Tome 4. part. 1. page 224.

Non pas tant à cause de l'imitation trop évidente de ce qui est rapporté dans le 25. Livre de l'Histoire d'Ammien Marcellin au sujet de Julien qu'à cause de la seconde syllabe de Πάνδιος abrégée contre l'usage. Il reste encore une faute de Langue dans la petite Ode à Corinne, où ἐρυθριάζω est emploié deux fois pour ἐρυθριᾷ.

de n'être plus au monde, avoit pour titre de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ. *Il parut à Venise l'an* 1550 *chez Trajan Nævus. Ceux qui l'ont lû, nous apprennent que ce misérable Poëte a prétendu faire voir qu'il n'y avoit rien que d'héroique & de divin dans le plus horrible de tous les crimes, & qu'il en préféroit l'exercice à tout ce qu'il y a de plus abominable dans tous les autres péchez de cette nature, sans ajoûter beaucoup de foi à ce que l'Ecriture Sainte nous apprend de la punition de cinq Villes atteintes de ce crime. Quoi que Dieu ait souffert que ce Ministre d'iniquité se soit glissé parmi les Princes de son Eglise, & qu'il se soit revêtu d'une des principales d'entre les Dignitez Ecclesiastiques, il n'a pourtant pas permis que ce Poëme infame & sa Défense Latine demeurassent longtems dans l'impunité: même dès ce monde. Il s'est servi de deux moyens assez opposez pour arriver à cette fin. Le premier est celui de la discrétion des Catholiques, qui ont toûjours été très-persuadez que la punition la plus humiliante pour un méchant Livre, & en même tems la plus utile pour les fidelles, est de l'accabler sous le silence, & les horreurs d'une éternelle nuit; & qui expérimentent tous les jours que la réfutation ou la condamnation éclatante des Ecrits les plus méchants, est toujours dangereuse, en ce qu'elle n'éteint pas en nous la curiosité de connoître ce qui a mérité la condamnation. Le second moyen dont Dieu s'est servi pour punir le Casa en ce monde, est ce zéle extraordinaire que la plupart des Protestants*

Il faut Trajan Navo.

teſtants ont témoigné pour réveler la turpitude d'un homme dont la réputation pouvoit impoſer à la poſtérité. Il a été ſuffiſamment décrié par leurs ſoins dans toute l'Europe; & dès ſa naiſſance, en Allemagne, par Jean Sleidan, Thomas Naogeorge, & Charles du Moulin, Juriſconſulte François de Germanie, qui étoit lors à Tubinge: en Suiſſe, par Joſias Simler, Continuateur & Abbreviateur de Geſner: en France, par Henri Eſtienne: & en Angleterre, par Jean Juvel, ou Ivel: en Eſpagne, par Cyprien de Valera: en Hollande, par Gisbert Voet, naturel du pays; par Joſeph Scaliger, par André Rivet, & quelques autres retirez de France: dont le plus ſignalé eſt ſans doute Mr. Jurieu, qui a trouvé depuis peu des couleurs aſſez noires pour nous dépeindre cette production de l'eſprit corrompu de la Caſa, dans un de ſes Livres contre l'Egliſe Romaine. Quelque desobligeante qu'ait été l'intention de tous ces cenſeurs à nôtre égard, nous leur avons toûjours l'obligation de nous avoir inſpiré une forte horreur contre un Livre dont ils ont tâché de rétablir la mémoire, dans la penſée de nous humilier & de nous faire du déplaiſir. Mais s'il m'étoit permis de me ſervir d'une des expreſſions du Pere Labbe, j'oſerois dire, que puis qu'il y a des Prophétes en Iſraël, il n'étoit pas fort néceſſaire que nous allaſſions conſulter l'Oracle d'Accaron, ni le Beelzébud des Philiſtins. Car ſans parler de ceux qui ont fait perdre à cet Auteur le Chapeau de Cardinal, dont on avoit voulu couronner ce qu'il avoit de

mérite

mérite d'ailleurs, nous n'avons pas manqué d'Auteurs Catholiques qui ont censuré cet Ouvrage, & flétri le Poëte avec une sévérité aussi aigre, mais plus salutaire pour nous, que celle de ces Messieurs. C'est même une espéce de consolation pour nous, de voir qu'un Protestant ait vangé l'Eglise Catholique de l'insulte de quelques-uns de ses Confreres, lors qu'il a fait voir que dès l'an 1569. un célébre Critique de la Communion Romaine avoit censuré le Poëme de la Pédéraſtie, ou Sodomie, d'une maniere qui n'est guéres plus indulgente que celle des plus animez d'entre nos Adversaires.

MENAGE. Premiérement, ce prétendu Livre de Jan de la Casa ne peut avoir u pour titre *de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderaſtiæ:* car selon Henri Estienne, Scaliger, Simlérus, Balæus, Zuingerus, le Président de Thou, Gisbert Voet, Lansius, Rivet, & Mr. Jurieu, il étoit écrit en vers Italiens; & il seroit ridicule de donner un titre Latin à un Livre Italien. D'ailleurs, Jan de la Case étoit trop élégant Ecrivain Latin pour se servir du mot de *Sodomia.* Les élégans Ecrivains Latins de son tems ne se servoient point de ces mots Barbares, témoin Longolius, qui dit *Perſuaſio Chriſtiana*, pour *Fides Chriſtiana: Legati*, au lieu d'*Apostoli:* & *Antiſtites*, ou *Pontifices*, au lieu d'*Epiſcopi*, témoin Sannazar, qui dans son Poëme *de Partu Virginis*, ne s'est point servi du mot de *Chriſtus.* Et en troisiéme lieu, je soutiens positivement que ce Livre n'a jamais existé, & qu'on

l'a

l'a confondu avec le Poëme Italien du Casa, intitulé *Capitolo del Forno*, qui existe; & dont il y a plusieurs éditions; mais qui est fait sur l'amour des hommes pour les femmes, & que l'Auteur fît dans son extrême jeunesse, & étant Laïque: & qui ne contient que 166. vers.

On dit que Monseigneur de la Case étant Doyen des Camériers d'honneur du Pape, Segretaire des Brefs, Archevêque de Bénévent, & Légat *à Latere* à Venise, fit imprimer à Venise en 1548. & en 1550. sur la fin de ses jours (car M. Baillet le fait mourir en 1556.) un Livre, intitulé *de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ*; dans lequel il prit toutes ces qualitez: & que ce fut un Imprimeur nommé *Pompée Nave*, ou *Trojan*, ou *Trajan Naüs*, *Nanus*, *Navus*, ou *Nævus*, qui l'imprima & le débita. On ajoute, que Monseigneur de la Case soutenoit dans ce Livre que la Pédérastie (c'est le mot dont se sert Mr. Baillet) étoit une œuvre non seulement bonne, mais divine: qu'il le savoit par expériance: & qu'il s'y vantoit d'avoir mis en pratique toutes les théories des Postures de l'Aretin: & qu'il y disoit que de tous les plaisirs de la chair, c'étoit celui où il se plaisoit davantage. Et moi, je dis que tout cela est faux: & que Mr. Baillet qui est un Prêtre, doit être bien (1) déplaisant & bien honteux d'avoir ainsi diffamé un Archevêque & un Légat: & que l'action de Monseigneur de la Case d'avoir

¶ 1. Cela est-il bien François?

d'avoir fait en sa jeunesse & étant Laïque le *Capitolo del Forno*, est bien plus excusable que cette diffamation : car il est à remarquer que Mr. Baillet a plus diffamé lui seul Mgr. de la Case que ne l'ont diffamé tous les Protestans : Monsieur Baillet étant le seul de tous les Ecrivains qui a dit que ce prétandu Livre de Monseigneur de la Case avoit pour titre *de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ.*

Monseigneur de la Case n'étoit pas seulement un des plus (1) élégans & un des plus éloquents hommes du monde : *Joannes Casa, Archipræsul Beneventanus, ad præclarissima natus officia : ut scilicet bonarum literarum ignaros rectis habenis dirigeret ; insulsos, terso eloquio erudiret, & Philosophiæ splendore destitutos, pulsa procul caligine, nitidissimo fulgore illuminaret : cujus sermo venustissimus divinâ potiùs quàm mortali facundiâ compositus videbatur*, dit Pocciantius dans son Catalogue des Ecrivains Florentins ; il étoit encore un des plus honnêtes du monde.

CASA *gentil, ove altamente alberga*
Ogni virtute, ogni real costume,

dit le Varchi.

CASA, *vera magion del primo beno,*

dit le Rota.

CASA, *in cui le virtuti an chiaro albergo,*
E pura fede, e vera cortesia,

dit

¶ 1. Homme élégant ne se dit pas.

dit le Cardinal Bembo.

CASA gentil, che con si colte rime
Scrivete i casti e dolci affetti vostri,

dit le Capello. *Il molto Reverendo, e virtuosissimo Monsignore, Messer Giovanni della Casa, Fiorentino, in uno non meno grave e dotto che ornato, e leggiadro Sonetto, da lui nel primo fiore della Giovinezza sua, &c. della bontà e dottrina dell' Autore di esso favellare come si richiederebbe, mi vieta non meno la grandezza loro e l'insufficienza mia, che la Patria comune, e la modestia sua, benche e l'una e l'altra è, son certo, notissima alla maggior parte di voi*, dit le Varchi dans sa *Lecture* sur le Sonnet de Monseigneur de la Case de la Jalousie, recitée à Padouë dans la célébre Académie *degl' Infiammatti. Virtutes autem illæ tuæ solidæ ac firmæ, quæ uno omnium ore celebrantur, ac mirificos sui amatores cotidie inveniunt*, dit Petrus Victorius dans sa Dédicace des Politiques d'Aristote à Monseigneur de la Case. Et quelle apparance qu'un des plus honnêtes hommes du monde ût voulu écrire si ouvertement de la matiére du monde la plus deshonnête, & avec un titre si infame? Lui, qui a tant recommandé l'honnêteté des paroles. Voici comme il en parle dans son Galatée: *Dee oltre a ciò ciascun Gentiluomo fuggir di dire le parole meno che oneste. E la onestà de' vocaboli consiste, o nel suono e nella voce loro, o nel loro significato. Conciosiacosache alcuni nomi ven-*

vengano a dire cosa oneſta, e nondimeno ſi ſente riſonare nella voce iſteſſa alcuna diſoneſta: ſi come rinculare: *laqual parola ciò non oſtante ſi uſa tutto dì da ciaſcuno; ma ſe alcuno, o uomo o femmina, diceſſe per ſimil modo, ed a quello medeſimo ragguaglio, il farſi innanzi che ſi dice il farſi indietro, allora apparirebbe la diſoneſtà di cotal parola: ma il noſtro guſto per la uſanza ſente quaſi il vino di queſta voce, e non la muffa.*

Le man' alzò con amenduo le fiche,

diſſe il noſtro Dante. Ma non ardiſcono di così dire le noſtre Donne: anzi per iſchifare quella parola ſoſpetta, dicono più tosto le caſtagne: *come che pure alcune poco accorte nominino aſſai ſpeſſo diſavvedutamente quello che ſe altri nominaſſe loro in pruova, elle arroſſirebbono: facendo menzione per via di beſtemmia di quelle onde elle ſono femmine. E perciò quelle che ſono o vogliono eſſere ben coſtumate, procurino di guardarſi non ſolo dalle diſoneſte coſe, ma ancora dalle parole: e non tanto da quelle che ſono, ma eziandio da quelle che poſſono eſſere, o ancora parere, o diſoneſte, o ſconcie e lorde: come alcuni affermano eſſere queſte di Dante,*

Se non ch'al viſo, e di ſotto mi venta.

Inf. c. 17. Inf. c. 18. Ces vers ſont mal répréſantez dans toutes les éditions du Galatée,

O pur quelle:

Però ne dite, ond' è preſſo pertugio.
E un di quegli ſpirti, diſſe: Vieni
Di retr' a noi, che troverrai la buca.

E dei sapere, che, comeche due, o più, parole vengano tal volta a dire una medesima cosa, nondimeno l'una sarà più onesta, e l'altra meno: si come e a dire con lui giacque: *e* della sua persona gli sodisfece: *perciocche questa istessa sentenza detta con altri vocaboli sarebbe disonesta cosa ad udire. E più acconciamente dirai* il Vago della Luna, *che tu non diresti* il Drudo: *avvegnache amendue questi Vocaboli importino* lo Amante. *E più convenevol parlare pare a dire* la Fanciulla *e* l'Amica, *che* la Concubina di Titone. *E più dicevole è a Donna, e anco ad uomo costumato, nominare le Meretrici* Femmine di mondo, *come la Belcolore disse, più nel favellare vergognosa che nello adoperare, che a dire il comune loro nome:* Taide è la puttana. *E come il Boccaccio disse*, la potenza delle Meretrici e de' Ragazzi: *che se così avesse nominato dall' arte loro i maschi, come nominò le femmine, sarebbe stato concio e vergognoso il suo favellare.* Je prens la liberté de demander à mes Lecteurs si un homme qui parloit de la sorte avant que d'être Nonce & Archevêque, & avant que d'être avancé en âge; étant sur la fin de ses jours; étant Nonce & Archevêque; a pu intituler un de ses Livres *de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastia*? Je suis très-persuadé que Monseigneur de la Case n'ût pas seulement voulu prononcer ces deux vilains mots. Mais quand Monseigneur de la Case auroit u l'esprit aussi corrompu que le dit Mr. Baillet après Mr. Jurieu, seroit-il vrai semblable qu'un Prémier Camérier

d'honneur du Pape, qu'un Segretaire des Brefs, qu'un Légat *à Latere*, qu'un Archevêque, ût voulu se prostituer de la sorte, & ruiner sa fortune avec sa réputation? Mais le Pape Paul IV. qui étoit grand Zélateur de la Discipline Ecclésiastique, ût-il souffert cette abomination? Car il est à remarquer qu'aussi-tôt que Paul IV. fut fait Pape en 1555. c'est-à-dire cinq ans après l'édition & la publication du prétandu Livre de Monseigneur de la Case *de Laudibus Sodomiæ*, *seu Pæderastiæ*, il fit venir auprès de lui à Rome Monseigneur de la Case, ou plutôt il le força d'y venir. Voiez Victorius dans sa Préface sur les Oeuvres Latines du Casa, & dans sa Lettre au Casa qui commance par *Quantam voluptatem*, & l'Histoire du Concile de Trente du Cardinal Palavicin. Mais le Magistrat de Venise auroit-il souffert l'édition & la publication de ce Livre? Monseigneur de la Case n'a pas même fait imprimer *le Capitolo del Forno*. Ce qui paroît évidamment par la prémiere édition de ses *Capitoli*, qui est de 1538. in 8. à Venise chez Curtio Navo, & ses freres: dans laquelle on lit cet Avertissement de l'Imprimeur au Lecteur: *Curtio Navo a gli Lettori. Voi averete, Lettori miei, in questo libretto tutti i Capitoli di Messer Gio. Della Casa, e di Messer Bino: liquali abbiam dati in luce, si perche non giacessero indegnamente dispersi nelle tenebre, come per non fraudar gl' Autori della lode sua, conciosiache alcuni di questi si leggevano già stampati sotto l'altrui nome.*

Il

Il che vediamo dover essere non solamente à voi, benignissimi Lettori, ma eziandio a coloro che gli composero, sommamente grato.

D'ailleurs, il est à remarquer que ce Livre n'existe point. Mr. Baillet le dit lui-même : ce qui fait voir qu'il n'a jamais existé. S'il avoit existé, il existeroit encore : car comment auroit-on pu supprimer l'édition de Venise de 1548. & celle de 1550.? Charle du Moulin dit qu'en 1552. on avoit à Bade un exemplaire de ce Livre, & qu'en 1550. l'édition de 1550. se débitoit à Venise. Et si ce Livre avoit existé, non seulement on en auroit plusieurs exemplaires, mais plusieurs éditions. Car comme Jean de la Case étoit sans contestation le premier Poëte Italien de son tans pour la beauté, la noblesse, & la régularité de l'expression, on auroit rimprimé plusieurs fois ce Livre en segret dans la plûpart des Villes d'Italie.

Mr. Baillet dit que Janus Rutgersius, ou plutôt Joseph Scaliger, dans son *Confutatio Fabulæ Burdonum*, a prétandu que le Casa ne réussissoit pas en vers Italiens. Cela est très-faux, sauf le respect que je dois au caractére de Mr. Baillet. Il n'y a rien de semblable dans ce Livre de Joseph Scaliger. Mr. Baillet fait ainsi souvent dire aux Auteurs des choses où ils n'ont jamais pensé. Et si Scaliger avoit dit ce que Mr Baillet lui fait dire, il auroit dit une grande impertinance. Le Casa étoit si grand Poëte Italien, que le Tasse le Prince des Poëtes Italiens le cite avec estime,

& le propoſe pour modelle en pluſieurs endroits de ſes Diſcours ſur le Poëme Epique, & qu'il n'a pas dédaigné de faire un Commentaire ſur un de ſes Sonnets : c'eſt celui qui commance par *Queſta vita mortal.* Le Quérengo, qui étoit un homme d'un grand mérite dans les Lettres, a fait auſſi une Diſſertation ſur un autre de ſes Sonnets, c'eſt celle qu'il a intitulée *De' Remedi d'Amore.* Et il ne faut pas s'étonner ſi les Vers du Caſa ſont ſi achevez, puis qu'il les limoit & relimoit ſans ceſſe.

S'egli averrà, che quel ch'io ſcrivo, o detto
Con tanto ſtudio, e già ſcritto, il diſtorno
Aſſai ſovente, e, come io ſo, l'adorno
Penſoſo in mio ſelvaggio ermo ricetto, &c.

C'eſt ce qu'il dit de lui-même dans le 52. de ſes Sonnets.

Je reviens au prétandu Livre de Monſeigneur de la Caſe *de Laudibus Sodomiæ.* Les Proteſtans d'Allemagne de leur côté, & ceux de Hollande, & ceux d'Angleterre, n'auroient pas manqué non plus de le faire rimprimer, pour le reprocher aux Catholiques. Et les Dévots d'Italie n'auroient pas manqué auſſi de le reprocher à ſon Auteur : comme Nicolas Villani dans ſon *Diſcorſo Accademico ſopra la Poëſia giocoſa*, imprimé ſous le nom de l'*Accademico Aldeano*, lui a reproché ſon *Capitolo del Forno*, & quelques Parodies de l'Arioſte, & aucun Italien n'a fait mention

tion de ce Livre *de Laudibus Sodomiæ*. Il eſt donc conſtant que le prétendu Livre *de Laudibus Sodomiæ* de Monſeigneur de la Caſe, Archevêque de Bénévent, Doyen des Camériers d'honneur du Pape, Segretaire des Brefs, & Légat *à Latere* à Veniſe, n'a jamais exiſté.

Il me reſte à faire voir qu'il a été confondu avec le petit Poëme Italien de Jean de la Caſe, intitulé *Capitolo del Forno*. Cela paroît clairement par les beaux Iambes du Caſa adreſſez aux Allemans: car je ne ſuis pas de l'avis de Scaliger qui les traite de Vers froids & ſans agrément:

Quòd vos apud, Germaniæ humaniſſima
Gens, culpor, atque turpioris flagitii
Ornaſſe dicor neſcio quid laudibus,
Impuro id eſt ab homine confictum & levi.
Teſtiſque tellus omnis eſt mihi Itala,
Tantum me ab omni abeſſe turpitudine,
Quantum ille ab omni laude ſemper abfuit.
Annis abhinc triginta, & ampliùs, ſcio
Nonnulla me, fortaſſe non caſtiſſimis,
Luſiſſe verſibus: quod ætas tunc mea
Rerum me adegit inſcia, & ſemper jocis
Licentiùs gaviſa, conceſſu omnium,
Juventa: quod fecere & alii item boni.
At nunc abit juventa, luſus permanet.
Et Carmini illi nomen adſcribunt meum
Idem quod antè erat, nec adſcribunt diem
Eamdem, erat quæ quando id olim luſimus.
Sed quod puer peccavit, accuſant ſenem.
Verùm hoc ut ut tamen ſit, obſcœni nihil

Scripsisse me scitote: namque tunc quoque
Festiva nos à turpibus secrevimus,
A mollibusque impura. Cumque versibus
Laudavimus Furnum, haud mares laudavimus:
Quod ille ait per maximam calumniam:
Sed feminas planè: ut videre Carmine
Ex ipso adhuc potestis. Atque moribus
Industriâ, pudore, continentiâ,
Lascivium nos Carminis correximus
Illius: emendavimusque seriis
Jocos: boni quod literis quam plurimi
Testantur: inter quos senex ille optimus
Est BEMBUS. *Is me versibus lectissimis*
Ornavit: is pedestribus sermonibus:
Cùm maxima esset dignitate præditus:
Et splendidè habitare in mea dixit domo
Virtutem. Homo gravis, senectute ultima,
Eburneâ tu, FLAMINI, *me concinis*
Lyrâ: & libellos dicis aureos meos.
VICTORIUsque *candidus me laudibus*
Complexus omnibus, vereri vos vetat
Quid turpe de me. Non ego possum inſici
Calumniæ caligine ulla turbidæ,
Quando tuetur fama me consentiens
Constansque Vatum, totaque testimonio
Et acta purè vita luce in Urbium
Clarissimarum. Diligit me civitas
Beata Venetûm, ut diligit cives suos.
Quid, clariorem habere quòd me neminem
Se dictitat flos patria Urbium mea?

Victorius dit la même chose,

Quid,

Quid, nobile oppidum Bononiæ, artium
Caussâ bonarum cognitum vobis quoque?
Exquiritote, amabo vos, quid sentiat
De me. Mea illa civitas nutrix fuit:
Namque erudivit illa nos à parvulis.
Quid ipsa Roma? Prædicanti ignoscite
De me mihi: non tota nos complectitur
Amore, mater liberos uti sinu
Complexa gaudet? Quare habere transfugæ
De me fidem nolite perditissimo:
Sed enecate in dies magis, siti
Pedoribusque, & esuritionibus.
Quod belle adhuc feciſſe vos existimo,
Virtute natio & fide atque industriâ
Et literis clara, ingenique gloriâ.

Car il paroît par ces Vers que les Allemans n'accuſoient Monſeigneur de la Caſe que d'avoir fait le *Capitolo del Forno*, mais qu'un Transfuge qui étoit parmi eux, prétandoit que l'amour des Nonconformiſtes étoit loué dans ce Poëme.

——— ——— *Cum que verſibus*
Laudavimus Furnum, haud mares laudavimus:
Quod ille ait per maximam calumniam.

Et ce Transfuge, c'eſt Pietro Paolo Vergerio, Evêque de Capo d'Iſtria, homme de beaucoup de mérite dans les Lettres; qui étant accuſé d'héréſie par le Pape Paul III. s'enfuit en Allemagne, où il ſe fit publiquement Luthérien. Monſeigneur

de la Casa étant Nonce à Venise en 1546. ut ordre du Pape de lui faire son procès comme à un hérétique : & il lui fit défense de retourner en son Evêché. C'est ce que nous avons appris de l'Histoire du Concile de Trente de Fra Paolo. Le Vergerio, pour se vanger de Monseigneur de la Casa, publia dans toute l'Allemagne que Monseigneur de la Casa avoit loué l'amour des garçons dans son *Capitolo del Forno*. Et il se fondoit, sans doute, sur cet endroit de ce Poëme, où il est parlé en effet, en passant, de cet amour avec quelque sorte de louange :

Tennero il Forno già le Donne sole.
Oggi mi par che certi Garzonacci
L'abbian mandate poco men ch' al Sole.

Spaz-

¶ 1. Il y a dans l'édition de Venise 1540. in-8.

E sonne ben cagion questi fratacci.

C'est la véritable leçon, l'autre est supposée & n'est pas même Italienne.

¶ 2. Il y a dans la même édition que je viens de citer

Con tutto che'l mio pan sia pur piccino

ce qui est plus élégant.

¶ 3. Les Protestans ont extrémement appuyé sur cette expression qu'ils ont relevée comme un blasphême. Les Apologistes du Casa ne l'ont point defendu là-dessus, & semblent avoir passé condamnation par leur silence. Je ne sai s'ils ont jugé l'objection si foible qu'ils n'ayent pas daigné y répondre, les mots en effet *divino*, & *santo*, ne doivent pas être pris à la lettre, ce sont des manières populaires établies presque dans toutes les Langues pour marquer l'excellence & la singularité d'une chose. Les Italiens sur tout en usent souvent dans le

Spazzinlo a posta lor, nessun non vacci.
Dicon pur ch' egli è umido e mal netto.
(1) *E sono ben cagion quelle sue stracci.*
Io per me rade volte altrove il metto:
(2) *Con tutto che'l mio pan sia piccolino,*
E'l forno delle Donne un po grandetto.
Benche chi fa questo mestier divino,
Sà ben trovar dove l'anno nascosto
Colà dirieto un certo fornellino.

Mais ce qui ne permet pas de douter que c'eſt ce Capitolo que les Allemans reprochoient à Jean de la Caſe, c'eſt ce qu'ont écrit du Moulin & Henri Eſtienne, que Jean de la Caſe appeloit ce peché (3) *une Oeuvre divine:* qui eſt ce qui eſt dit dans ce Vers:

Benché

le burleſque, témoin le Bernia dans le Sonnet *O ſpirito bizzarro*, ou parlant d'une méchante mule il dit par ironie

La mula poi divina.

Le même dans le *Capitolo del pescare.*

Ch'un peſce buono è un boccon divino.

Et le Varchi dans le *Capitolo delle ricotte.*

O cibo più ch'aman, più che divino.

Le Dolce dans celui *del Sputo.*

Lo ſputo à in lui mille virtù ſegrete
De quai ciaſcuna ſi può dir divina.

L'Arétin dont Balzac l. 2. de ſes Lettres à Chapelain, Lett. 2. dit qu'il ne peut comprendre la Divinité, a pourtant été ſurnommé le divin, & ſon Dialogue *della vita delle ſuore* qu'il dédia à ſon petit Singe a été auſſi traité de divin par le même Dolce.

Benche chi fa queſto meſtier divino.

Mais ce qui néanmoins en bonne Grammaire doit s'entendre de l'amour des femmes, & non pas de celui des garçons. Voyez ce qui précede & ce qui ſuit. L'Auteur avoit dit de même auparavant en parlant de l'action de l'homme avec la femme, *Soleva eſſer gia'l Forno un arte ſanta:* & il dit enſuite, en parlant de la même action, *Dite qualcoſa di quel meſtier ſanto.* Voyez le Poëme. Et c'eſt avec vérité que le Caſa a dit *Cumque verſibus laudavimus Furnum, haud mares laudavimus.* Ce que Charle du Moulin & Henri Eſtienne ajoutent, que le Caſe a dit dans ce Poëme, qu'il ſavoit par expériance que cette action étoit une Oeuvre divine, & que de tous les plaiſirs de la chair c'étoit celui qui lui plaiſoit davantage, ne

O Aretino benedetto voi
Che vendete li Principi al quattrino,
Egli ſtimate men d'aſini e buoi,
E perciò quel dialogo divino,
L'ignoranza lor madre conoſcendo,
Drizzaſte degnamente al Bagattino.

Il en eſt de même de *Santo.* Le Bernia dans le *Capitolo de' Ghiozzi.*

O peſci ſenza liſche, o peſci ſanti.

Le Mauro dans ſon *Viaggio di Roma*, parlant d'un excellent vin.

Diè conforto a ciaſcun quel liquor ſanto.

Le même, *Capitolo del letto.*

Mà che dolcezza ſentiria un amante

ne se trouve point dans ce Poëme: ce qui fait voir qu'ils ne l'ont point vu, & qu'ils n'en ont parlé que par ouï dire. Voyez leurs termes au chapitre suivant. J'ajoute à toutes ces preuves, que Gisbert Voet, & l'Auteur de la Lettre citée par Wolphius, disent nettement que le *Capitolo del Forno* de Monseigneur de la Case est ce Livre plein d'ordures qu'on reproche à Monseigneur de la Case. Voyez leurs termes au chapitre suivant.

On prononce *Voet* en Hollande.

Le Casa dit la même chose dans le Discours Latin qu'il a fait, sous un nom étranger, contre le Vergerio, Evêque de Capo d'Istria. Ses paroles méritent, d'être rapportées en ce lieu. Les voici: *Præterea, si qui sunt paullò minùs casti libelli, per jocum aliquibus in adolescentia scripti, eos tu cui tibi commodum fuerit, ascribito: quæ dubia erunt, in pessimam partem rapito:*

De gli fruti d'amor senza spogliarsi
Senza toccar quelle lenzuola sante?

Le Bino, *capit. del mal Francioso*, parlant des effets de ce mal

Veggonsi poi di lui sì vertuose
Opere, così belle, e così sante.

Le Dolce, *capit. della speranza.*

Tutto il mal, ch'è qua giù, soffre l'amante
Solo per che trà se divisa, e spera
Trovar mercede da due luci sante.

Ce qui fait voir que le reproche qu'on a fait au Casa de ces sortes d'expressions n'est qu'une pure chicane,

to : multa de tuo addito : quod de versiculis illis qui de Furni laudibus inscripti jam olim sunt, feciſſe te video : quamquam illos me annis ab hinc quinque & viginti editos, alterius cujuſdam nomine inſcriptos, legiſſe me memini. Tu JOANNI CASÆ *attribuis : quem tumet affirmare ſoles ornatè, politèque ſcribere & verſibus poſſe & ſoluta oratione. Id quod video* BEMBO *quoque &* FLAMINIO *viſum eſſe; aliiſque multis item bonis, doctiſque viris, qui de ejus hominis cùm eloquentia, tum temperantia, integritate, humanitateque, elogia quædam ſcripta reliquerunt. Sed ſi* JOANNIS CASÆ *ii verſiculi ſunt, ejus ego hominis gravitatem & conſtantiam laudare poſſim; niſi tu iratus illi de judicio tantopere ſis; qui toties à te laceſſitus, reſpondit tibi numquam : præſertim cùm tribus verbis facere illi hoc licuerit quicumque eos verſus ludens ſcripſit : nam ſi tu aliud atque ille dicit, intelligis, tua iſthæc culpa eſt, qui, non malè dicta, malè interpreteris : quod ſi aliud dicitur, aliud ſignificatur, tamen tu in aliam partem accipis ac cogitatum ab ejus carminis auctore ſit : feminæ enim illis verſibus planè, non mares, laudantur, ſi modò quicquam præter Furnum ipſum laudatur, neque tu ignoras, ſed vetere illo tuo uteris artificio Oratorio* : Comme ce Diſcours n'a jamais été imprimé, & qu'il eſt rempli de choſes curieuſes, & très-élégamment exprimées en Latin, j'ai jugé à propos de l'ajouter à la fin de ces Remarques : & je prans la liberté d'y renvoyer mes Lecteurs.

Après

Après avoir démontré que Monseigneur de la Case n'a point fait de Livre intitulé *de Laudibus Sodomiæ*, *seu Pæderastiæ*, & qu'on a confondu ce prétendu Livre avec son *Capitolo del Forno*, il faut faire voir que ce *Capitolo del Forno* est un Ouvrage de sa jeunesse, & que Mr. Jurieu qui a écrit le contraire, a été mal-informé de cette particularité. Je n'aurai pas beaucoup de peine à le prouver. Le Casa le dit lui-même dans ses Iambes.

Annis ab hinc triginta, & amplius, scio
Nonnulla me, fortasse non castissimis,
Lusisse versibus: quod ætas tunc mea
Rerum me adegit inscia, &, semper jocis
Licentius gavisa, concessu omnium,
Juventa, &c.
Sed quod puer peccavit, accusant senem.

Le Présidant de Thou dit la même chose. Ses Paroles seront produites au chapitre suivant. Et ce Poëme d'ailleurs se trouve imprimé en 1538. & il est dédié à Marc' Antonio Soranzo Noble Vénitien, camarade du Casa; Et ce Marc' Antonio Soranzo mourut jeune, comme il paroît par ce Sonnet que le Casa fit sur sa mort:

Il tuo candido fil tosto le amare
Per me, SORANZO *mio, Parche troncaro, &c.*
Lasso! ti parti tu, non ancor pieno
I primi spazii del corso umano.

C'eſt le douziéme des Sonnets du Caſa. J'ajoute à ces témoignages celui du Poccianzio dans ſon Catalogue des Ecrivains Florentins. *Edidit adhuc juvenis, antequam ad ſacrum Archipræſulatum à Paulo Tertio admitteretur, quædam, & ſi jocoſa, arguta tamen ac ſubtilia Carmina, Etruſco ſermone:* car c'eſt des *Capitoli* du Caſa que parle le Poccianzio en cet endroit. Il faut donc conſidérer ce Poëme comme l'Ouvrage d'un jeune homme. *In giovenil fallire è men vergogna.* Mais il ne faut pas ſeulement le conſidérer comme l'Ouvrage d'un jeune homme, il faut encore le conſidérer comme l'Ouvrage d'un Laïque. Mr. de Thou l'excuſe par la licence du ſiécle & celle du lieu dans leſquels il a été compoſé. Et en effet, pour ne point parler du lieu de la naiſſance du Caſa, le ſiécle dans lequel le Caſa a vécu, étoit extrémement corrompu, comme il paroît (1) par les vers de Pontanus, par ceux de Politien, par ceux de Sannazar, par ceux du Cardinal Bembo. Et ces *Capitoli in terza rima* ſur des choſes honnêtes, mais qui avoient rélation à des choſes deshonnêtes, étoient en ce tans-là fort à la mode: ce qui paroît par le *Capitolo della Fava* du Mauro; & par celui *delle Fiche* du Molza, ſi célébre par le Commentaire du Ser Agreſto, c'eſt-à-dire, d'Annibal Caro. D'autres l'excuſent par

¶ 1. Le Caſa n'eſt venu au monde qu'après la mort de Pontan, & n'a point vécu dans le ſiécle de Politien.

par le *Lascíva est nobis pagina, vita proba est*, & par le *Lascívus versu, mente pudícus erat.* Et il est très-vrai-semblable en effet que le Casa s'est ici calomnié lui-mesme: à l'imitation de plusieurs autres Poëtes. *Nam castum esse decet pium Poëtam ipsum, versículos nihil necesse est: Qui tum denique habent salem & leporem, si sunt molliculi & parum pudici.* Mais de toutes les excuses qu'on allégue en faveur du Casa, au sujet de son *Capitolo del Forno*, la meilleure, selon moi, c'est ce qu'il dit qu'il a reparé cette faute par une vie vertueuse.

——— *Moribus,*
Industriâ, pudore, continentiâ:
Lascíviam nos Carminis correximus
Illius: emendavimusque sériis
Jocos.

Parmi ses Rimes Italiennes, il y a en effet de très-beaux Vers de Morale & de Dévotion. Et à ce propos, je supplie Messieurs de la Religion prétendue Reformée, de trouver bon que je les fasse souvenir que c'est ainsi que leur Beze, dans sa Note sur le verset 19 du premier chapitre de St. Mathieu, a excusé son *Rimula dispeream, ni monogramma tua est*, & son *hanc quoque quam quæro, Pontice, stricta via est*, & ses autres vers licentieux touchant sa mignonne Candide & son ami Audebert. *Dicitur παιδειγματίζειν interdum*

dum etiam quum à Judice, non infligitur pœna. Ut apud Plutarchum Archilochus scribitur editis parum honestis versiculis sese παραδειγματίσαι. Quod & mihi juveni, necdum in Ecclesiam Dei ascito, evenit. Quam tamen maculam spero me tam dictis quam factis eluisse. Il dit à peu près la même chose dans sa Réponse à Balduin : *Sed conjicio fortasse quid velis, objicis nimirum mihi, quæ paulò ante commemoravi, Epigrammata : de quibus paucis tibi respondebo. Si tu quædam in illis (neque enim omnia potes) ut impura & obscœna reprehendis, rectè facis. Sed nemo hoc ante me fecit; Nolui enim illi Heliodoro similis esse, qui suam* Χαριλειαν *Christianismo prætulit. Sed contrà; & voce & scriptis, primus damnavi, quæ istic, Balduine, ita studiosè Doctorum hominum manibus terebantur, ut quamvis multis erratis scaterent, tamen nemo esset (quod sine invidia dictum sit) qui non in eo scribendi genere mihi plurimum tribueret.*

Outre les Iambes *ad Germanos* que nous avons rapportez ci-dessus, Monseigneur de la Case, a fait en prose Latine une Defense de ses mœurs contre le Vergerio. Cet Ouvrage n'a pas été imprimé. Monsieur Magliabechi, Bibliothécaire du Grand Duc de Toscane, qui l'a manuscrit, m'a promis de me l'envoyer : & je fais état de le faire imprimer à la fin de ces Remarques.

Je finis ce chapitre, en déclarant à Mr. Baillet, que quelque chose que j'aie dite ici

ici en faveur du Casa, je n'approuve nullement le sujet de son *Capitolo del Forno*, & que j'en blâme très-fort les vers que j'ai rapportez.

J'oublioi à remarquer que Mr. Baillet qui juge souverainement de tous les Poëmes Italiens, n'a jamais lu ce *Capitolo*; qui est si fameux, qu'il a fait nommer son Auteur par le Caporali *le Pourvoyeur Général de l'Armée d'Apollon*. Il n'a pas lu non plus les Iambes *ad Germanos*. Il est aussi à remarquer que Mr. Baillet a omis le Casa dans sa Liste des Traducteurs. Le Casa a traduit (1) en Latin plusieurs choses de Thucydide. Ce qui fait voir que Mr. Baillet n'a point lu aussi les Oeuvres Latines du Casa.

CXX.

Examen des témoignages dont on se sert pour prouver que Jan de la Case a fait un Livre intitulé de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ.

SLEIDAN, Livre XXI. de son Histoire, en l'an 1548. *Ille quem diximus, Archiepiscopus Beneventanus, libellum conscripsit planè cynædum, & quo nihil fœdius excogitari possit. Nec enim puduit, scelus longè omnium turpissimum, sed per Italiam nimis notum atque Græciam, celebrare laudibus.*

Remarquez, que Sleidan ne dit point que

(1) Il n'en a traduit que des Harangues.

que ce Livre fût intitulé *de Laudibus Sodomiæ:* & ce qu'il dit, que le crime de Nonconformité y étoit loué, tombe sur ces vers du *Capitolo del Forno*, ci-dessus rapportez:

Tennero il Forno già le Donne sole, &c.

Remarquez aussi, que Sleidan est un Protestant: & que ce qu'il a écrit contre Jan de la Case, il l'a écrit dans un Livre fait contre les Catholiques Romains.

(1) BEZE; ou plutôt BESIE; (c'est ainsi qu'il s'appelloit) dans la Dédicace de ses Poësies à André Duditius; *olim quidem Hungarici pseudocleri in Tridentino Conciliabulo Oratori, nunc verò fido, Jesu-Christi servo*, de l'édition de Genêve in 8. de l'année 1576. *Exstat excusum Sodomiæ Encomium Joannis à Casa, Florentini, rhytmis Italicis, ut idonei testes scribunt, unà cum Berniæ Capitulis, quæ votant, editum. Et tamen eum Cacolyci Beneventanum Archiepiscopum, Cameræ Apostolicæ Decanum, & summum in Venetorum Dominio ad Lutheranos persequendos Legatum designârunt: Papam etiam fortassis*

¶ 1. Je me souviens avoir vu une Chronique Latine in fol. de Jean Lejars Religieux Célestin imprimée chez Jean Kerver à Paris 1521. (*Laziardi Chronicon*) & dédiée sous le nom du Libraire à Nicolas de Beze Conseiller Clerc au Parlement de Paris, oncle de Théodore, où dans la suscription de la Dédicace il y a Nicolao de Besze, & non pas de *Besie*, qu'on ne trouvera nulle part. *De Besze* est donc l'ancienne orthographe, telle qu'on la voit en-

taſſis futurum, niſi monſtrum illud hominis mors intercepiſſet.

Remarquez que Beze ne parle que par ouï dire: & que ceux dont il tient la choſe, ont été ici-deſſus refutez. Il eſt au reſte étrange, que Beze dont les Poëſies ſont très-licentieuſes, ait parlé de la ſorte de Monſeigneur de la Caſe, un des plus honnêtes hommes du monde.

Je rapporterai ici à ce propos, en faveur de Beze & du Caſa, ſes paroles de la Préface des Lettres Amoureuſes du Cardinal Bembo: *Se gl'uomini naſceſſero vecchi, e ornati delle degnità, e de' gradi, a' quali ſi perviene poi alle volte in proceſſo di tempo, tutte le loro azzioni doverebbono eſſere d'un medeſimo tenore; grave, e coſtumato: e ſpezialement le Scritture, ſicome più perpetue, e più univerſalmente vedute, e conſiderate. Ma poiche alla vecchiezza non ſi può venire per altro cammino, che per la via della più freſca età di mano in mano: e poiche la fortuna varia e muta le noſtre condizzioni, ed i noſtri ſtati, come le piace, ſe non è biaſimo che i vecchi e le perſone graduate ſcrivino come alla vecchiez-*

encore dans l'Epitaphe que Théodore fit mettre pour ſon Oncle à Paris en l'Egliſe S. Côme 1543. Depuis on a communement écrit *Beze*, & cette orthographe a prévalu En Latin c'eſt preſque toûjours *Beza*, rarement *Beſa*, & deux fois ſeulement *Bezeus*, l'une dans l'Epigramme *ad Muſas*, l'autre dans l'Epigramme *ad pedem Cantidæ*, où contre la regle de la quantité la premiére de *Bezeus* ſe trouve breve dequoi il a été repris par du Monin.

chiezza ed al lor grado si richiede, perche si debbe riprendere che essi abbiano scritto gioveni e secolari quello, ed in quel modo, che alla gioventù, ed a' secolari, non fù gran fatto disdicevole? Le scritture non divengono canute con i loro Autori e Compositori, ma si rimangono nella loro età, e nella loro giovinezza sempre: e noi ci mutiamo. Chi può a buona equità maravigliarsi, che i campi i quali producono di state utili frutti, abbiano vani fiori di primavera generato. Il bue che testè ara, giovenco scherzò. E Licurgo e Solone, e Catone e Mario, piansero nelle cune, come gl' altri fanciulli fanno: e non furono così severi, nè così rigidi nella prima età come nella estrema. Coloro dunque a cui non dispiacerà di leggere queste Lettere, siano da noi caramente pregati di rammemorarsi che elle furono dettate, non da quel canuto Signore che essi videro, ma da un giovane di privata condizzione, nella sua nova età.

CHARLES DU MOULIN, Professeur en Droit à Tubinge, dans l'Oraison qu'il récita le 4. des Calandes de Mars de l'année 1554. dans les grandes Ecoles de Tubinge, imprimée premiérement en Allemagne en feuilles volantes, & insérée ensuite par Mr. Pinsson Avocat au Parlement dans la derniére édition de Paris des Oeuvres de du Moulin: *Joannes della Casa Archiepiscopus Beneventanus, Papalis Cameræ Decanus, & in toto Venetorum dominio cum potestate Legati à latere Legatus, eâ Legatione fungens, Venetiis librum composuit & edidit de Laudibus Sodo-*

domiæ. Quis hic non exhorresçat? Sed horribilius est quod in eo libro affirmat, execrandissimum illud Sodomiæ scelus, esse artem & opus divinum, idque etiam propriâ experientiâ persuadere & facere credi nititur: dicens, se non aliâ magis venere delectari. Quis Ethnicorum, etiam cynædorum, immo pathicissimorum Poëtarum, tam impudenti & projectâ libidinis prurientis & plusquam belluinæ licentiâ uti ausus est? Quid quod veteres illi Sodomitæ, Dei vindictâ, sulphuris & ignis pluviâ, & abysso in Infernum viventes absorpti: Genesis 19. nunquam scelus suum ita laudaverant: nec artem & opus divinum esse dixerant. Et tamen non puduit Legatum illum & Archiepiscopum Papalem, interioris etiam Consilii Romanæ Sedis Antesignanum & Decanum: ut etiam inde sibi, suisque Symmistis, tanquam de egregio & illi Curiæ gratissimo palmario plaudat: non clam, sed in totius orbis tanquam libidinibus Antichristi subacti theatro, nomenque suum, & qualitatem, in honorem Sedis & functionis suæ libro præfixerit. Venetiis per Trajanum Navum, publicum Chalcographum, propalam impresso & vendito: & nondum biennio in Comitiis Helvetiorum Badensibus, tam prodigiosam fœditatem execrantium, lecto, &c.

Remarquez, que Charle du Moulin ne dit point qu'il ût vu ce Livre: & que cela même qu'il allégue, que l'Auteur y dit qu'il savoit par sa propre expériance que la jouissance des garçons étoit une chose divine, & que de tous les plaisirs de la chair,

chair, c'étoit celui qui lui plaisoit davantage, témoigne qu'il ne l'a point vu: car il n'y a rien de semblable dans le *Capitolo del Forno*. Remarquez, que ces mots, *excerandissimum illud Sodomiæ scelus, esse artem, & opus divinum*, est rélatif à ce Vers, *Benche chi fa questo mestier divino*. Remarquez qu'il est ridicule de croire que Monseigneur de la Case étant Legat *à latere* à Venise, y ût fait imprimer sous son nom un Livre *de Laudibus Sodomiæ*, & qu'il ût pris dans ce Livre la qualité de Doyen des Camériers d'honneur du Pape, de Segretaire des Brefs, de Légat *à latere* à Venise, & d'Archevêque de Bénévent. Remarquez, qu'il est faux que Monseigneur de la Case ait composé le *Capitolo del Forno* étant Nonce à Venise. Remarquez, que Monseigneur de la Case n'étoit que Nonce à Venise, & non pas Légat *à latere*. Remarquez, que Charle du Moulin étoit irrité contre la Cour de Rome, qui avoit censuré ses Livres. Remarquez, que cet endroit de Du Moulin rempli de faussetez & de calomnies, est la cause de la plûpart des faussetez & des calomnies que les Protestans ont débitées contre Monseigneur de la Case.

HENRI ESTIENNE dans son Apologie d'Hérodote, Livre 1. chapitre 13. *Car ceci ne se doit taire, que Jan de la Case, Florentin, Archevesque de Bénévent, a composé un Livre en rhytme Italienne, où il dit mille louanges de ce peché, auquel les vrais Chrétiens ne peuvent seu-*

le-

lement penser sans horreur : & entr'autres choses, l'appelle Oeuvre divin. *Ce Livre a été imprimé à Venise chez un nommé Trojan Nanus, selon le témoignage de quelques uns, lequel ils ont mis par écrit. Or est l'Auteur de ce tant abominable Livre, celui-mesme auquel j'ai dédié quelques miens vers Latins pendant que j'étois à Venise. Mais je proteste que je commi cette faute avant que le connoitre tel: & qu'après en avoir été averti, la faute étoit ja irréparable.*

Remarquez, que Henri Estienne n'avoit point vu ce Livre, & qu'il n'en parle que sur le témoignage d'autrui. Remarquez, que Henri Estienne étoit Protestant, & qu'il parle de ce Livre dans un Livre qu'il a fait pour décrier les Catholiques.

GUILLELMUS CANTERUS dans sa Préface sur Properce de l'édition de Plantin : *Quis ferat, quod superioribus annis accidit, Casalem quemdam, summum prope dignitatis in Hierarchia gradum obtinentem, carminibus turpissimis infanda flagitia prædicare? En egregium familiæ divinæ columen: cui turpitudo per se magna satis non ducitur, nisi ad eam accedat impudentissima gloriatio.*

Remarquez, qu'il n'est point parlé dans le *Capitolo del Forno* de cette vanterie dont parle Cantérus. Je remarquerai ici en passant que l'édition de Plantin du Properce de Cantérus est de 1569. & non pas, comme l'a écrit Mr. Baillet, de 1599.

JOSEPH SCALIGER dans son *Confuta-*

futatio Fabulæ Burdonum: Et hoc quoque magnum flagitium est, alienos versus licentiores vertere, quàm proprios edere: quod fecerunt Joannes Casa & Petrus Bembus, ambo Ecclesiastici Ordinis. Quorum alter, Archiepiscopus Beneventanus: alter, Cardinalis. Hic, Etrusco carmine pæderastiam celebravit: & quum hoc nomine malè audiret, id Iambo satis frigido & illepido ad Germanos excusare conatus est frustrà.

Et dans le segond Scaligerana, page 44. *Casa a fait des Vers en l'honneur de la Bougrerie. Les Allemans l'ont trouvé fort mauvais: car ils haïssent ce vice à merveille. Casa a fait un Scazon* ad Germanos *pour s'en excuser. Il y en a qui ont le Livre: mais il ne se trouve gueres. Ce Scazon n'est gueres bon. J'en voudrois faire de meilleurs. On en faisoit bien état: mais ce n'est pas grand cas.*

Remarquez, que Joseph Scaliger étoit Protestant, & que dans cet endroit de la Confutation de la Fable des Bordons, il parle contre les Jésuites qui le blâmoient d'avoir traduit des vers licencieux. Remarquez qu'il n'avoit point vu ce prétandu Livre. Remarquez, qu'il dit que le Casa avoit fait des Vers aux Allemans pour s'excuser de ce Livre, & qu'il paroît par ces vers, comme il a été prouvé ci-dessus, qu'il ne s'agissoit que du *Capitolo del Forno.* Remarquez, que dans ce Segond Scaligérana il appelle ces Vers des Scazons, qui sont des Iambes. Remarquez, qu'il dit que ce Livre du Casa ne se trouve gue-

gueres: ce qui donne sujet de croire qu'il a cru, comme les autres, que ce Livre étoit un autre Livre que le *Capitolo del Forno:* car dans le tans que le Scaligérana a été composé, qui est vers 1606. il y avoit plusieurs éditions des *Capitoli* du Casa: celle de Venise de Curtio Navo en 1538. qui est la prémiere: Celle de Venise en 1542. celle de Florance par Bernardo Giunta, en la même année 1542. Celle de Venise de 1550. par Trajano Navo, dont parle Du Moulin (1). Celle de 1552. par les Giunti à Florance: Celle de Venise de 1564. par Dominico Giglio: & plusieurs autres qui ne sont pas venues à ma connoissance.

GOLDAST, dans ses Collections page 71. au Sermon de St. Valerien, *de Bono disciplinæ: Vellem ut vellemus, & hanc pœnam in eos quoque porrigeremus, qui Joannis della Casa, Archiepiscopi Beneventani libros de Laudibus Sodomiæ spurcissimos illos, & extremè impios: nec non Petri Aretini abominandas & detestandas imagines, ex Italia important, ac divendunt*, &c.

Jan de la Case n'a point fait de Livres *de Laudibus Sodomiæ.* Mais il a fait, litteralement, la loüange du Four, dans un Capitolo qui ne contient que 156, vers.

SALMUTH, dans ses Commantaires sur

¶ 1. L'année de son édition n'est point marquée par du Moulin qui ne l'avoit point vuë, & qui n'en parloit que par ouï dire.

sur Pancirolle, partie 1. titre 47. *de Diademate*, page 222. de l'édition de Francfort de 1646. in-4. *Quæ tamen non deterruerunt in Italia* (*ô tempora ! ô mores!*) *Episcopum quemdam Nucerinum, Johannem de la Casa, quin Sodomiæ laudes nefario libro fuerit complexus, uti Conradus Rittershusius conqueritur in Novellis Lectionibus, part. 12. cap. 9. n. 7.*

Rittershusius, dans le lieu allégué par Salmuth, ne nomme point Jan de la Case. Voici ses termes: *Plura de Sodomia, (cujus etiam laudes, nefario libro, complexus est quidam in Italia Episcopus) videantur apud Julium Clarum*, &c. Il est néanmoins vrai qu'il a entandu parler du Casa; mais il le connoissoit si peu qu'il l'a appelé Evêque, au lieu de l'appeler Archevêque. Salmuth l'a encore moins connu, l'aiant appelé Evêque de Nocera, au lieu de l'appeler Archevêque de Bénévent.

LE PRESIDANT DE THOU, Livre XVI. de son Histoire, en l'an 1555. page 489. de l'édition de Geneve: *Etiam de Claudio Espencæo, Parisiensi Theologo, & Joanne Casa, qui Pontifici ab Epistolis erat, in Cardinalicium Collegium cooptandis tunc actum. Utrumque commendabat generis nobilitas: & doctrina, quamvis diversa. Nam alter Theologicis Studiis innutritus, in professione sua consenuerat: alter, eloquentiâ, atque eleganter Etruscè ac Latinè scribendi peritiâ vel cum antiquis comparandus, magna negotia suo Pontificibus summâ sollertiâ gesserat. Sed longè dis-*

dispares utriusque mores erant : cùm ille sanctitate vitæ ac morum castitate præstaret ; hic, seculi licentiâ, ac loci, in quo degebat, libertate usus, solutus ferè vitam egisset. Itaque ab æmulis uterque apud Pontificem delatus : Espencæus quidem, quòd quædam perperam inter concionandum de Aurea quam vulgò appellant Legenda, locutus, cùm Ferream potiùs vocandam esse contenderet, postea publicè recantare coactus fuisset ; quod & à Joanne Sleidano memoriæ proditum est : alter, quòd etiam Carmine rem nefandam in juventute laudasse diceretur. Sicque ob diversas longè caussas uterque ab eadem dignitate commotus est.

Remarquez, que le Présidant de Thou ne parle de ce Poëme Italien du Casa que par ouï dire : *quod laudasse diceretur :* & qu'il dit que le Casa l'avoit fait dans sa jeunesse. Remarquez, qu'il dit qu'en 1555. le Casa étoit Segretaire des Brefs du Pape Paul IV. ce qui ne permet pas de croire que le Pape Paul IV. lui ût donné ce grand emploi s'il ût été vrai qu'en 1550. il ût composé & fait imprimer un Livre *de Laudibus Sodomiæ.* Et Henri II. Roi de France n'eût pas écrit à Paul IV. pour le prier de faire le Casa Cardinal, si le Casa ût fait ce Livre infame : car j'apprans par le Recueuil manuscrit des Lettres du Casa, que Henri II. Roi de France écrivit au Pape Paul IV. pour lui faire cette priére. Cependant il est vrai que le Casa ne put jamais être Cardinal, ni sous Paul III. ni sous Paul IV. quoique pour ob-

tenir cette dignité il ût fait toutes choſes poſſibles.

Coprami omai vermiglia veſta, o nero
Manto, poco mi fia gioia o dolore:
Ch'a ſera e'l mio diſcorſo: e ben l'errore,
Scorgo or del Vulgo, che mal ſcerne il vero.

C'eſt ce qu'il dit lui-même dans le 48. de ſes Sonnets. Et dans le 52.

Or pompa ed oſtro, & or fontana, ed elce,
Cercando, a veſpro addutta ò la mia vita.

Et dans ſa Seſtine:

Dilà, dove per oſtro, e pompa, ed oro
Fra genti inermi a perigliosa guerra,
Fuggo io mendico, e ſolo: e di quella eſca
Ch'i' bramai tanto, ſazio, a queſte querce
Ricorro, vago omai di miglior cibo,
Per aver poſa almen queſti ultimi anni.

Petrus Victorius dans ſa Dédicace des Politiques d'Ariſtote à Monſeigneur de la Caſe & Scipione Ammirato dans ſon *Ritratto di Monſignor della Caſa*, en attribuent la cauſe à l'étoile. Voici les paroles de Petrus Victorius: *Virtutes autem illæ tuæ ſolidæ ac firmæ, quæ uno omnium ore celebrantur, ac mirificos ſui amatores cotidie inveniunt, cùm honore non parvo, dignitateque decoratæ ſint, videbantur adhuc altiore gradu dignæ, ut probi viri non ſine cauſſa ſæpe queſti ſint, tibi eum honorem*

rem delatum non esse, ad quem alii, minoribus fortasse laudibus commendati, facilè pervenerunt. Nec tamen non Alexander Farnesius, optimus ac clarissimus juvenis, tuique amantissimus, qui plurimum olim in hoc potuit, ac de probitate doctrinaque tua egregiè semper sensit, non magnoperè pro te laboravit, ut mihi ipse crebrò cùm apud nos maneret, commemoravit, & tibi enim ipsi, honorique tuo, toto animo favebat; & hanc rem avo suo Pontifici Maximo laudi datum iri intelligebat. Sed vincit sæpe omnia omnium studia fortunæ iniquitas ac fatum ipsum, quod tibi nunc, non sine damno summi Ordinis contigit: cui, quamvis amplissimo, ac sanctissimis pluribus, honestissimisque viris fulgenti, splendoris aliquid decorisque virtutibus tuis attulisses. Vera tamen laus est, dignum se præbere maximis honoribus, non altissimum dignitatis locum adipisci. Voici celles de l'Ammirato: *Ma niuno m'à fatto tanto confermare in quella credenza che in vano s'affaticano gli uomini a conseguir gli onori, se non vi sono aiutati dalla Fortuna, ministra di Dio, quanto egli: poiche costituito in dignità Arcivescovale, ricco d'entrate, non povero di servigi fatti alla Chiesa, ornato di lettere, e finalmente, procurando di farlo Cardinale gli stessi nipoti del Papa, non potè mai conseguire il Cardinalato.* Ces raisons du Vittori & de l'Ammirato sont les véritables raisons qui empêchérent Monseigneur de la Case d'être Cardinal: car il n'y a point d'apparance de croire que Paul III. & Paul IV. ne le firent point

Cardinal à cause de son *Capitolo del Forno*; puisque nonobstant ce Poëme Paul III. le fit Archevêque de Bénévent & Nonce à Venise, & que Paul IV. le fit Segretaire des Brefs. Et si ce que dit Monsieur de Thou étoit véritable, que le Casa fut exclus du Cardinalat par Paul IV. à cause de ce Poëme, pourquoi Paul IV. lui auroit-il laissé le Segrétariat des Brefs? Et s'il étoit vrai que le Casa ût été exclus du Cardinalat à cause de ce Poëme, le Cardinal Bembo auroit été plus heureux que lui: car les vers licentieux qu'il fit dans sa jeunesse, & qui sont encore plus licentieux que ceux du Capitolo del Forno, ne l'empêchérent pas d'être Cardinal. Le Cardinal Palavicin dans son Histoire du Concile de Trente, Livre 13. chapitre 14. à l'endroit où il parle du Ruccellai qui fut envoyé en France par le Pape Paul IV. pour y négotier une Ligue avec le Roi Henri II. a écrit que le Pape Paul IV. fut détourné de faire Cardinal Monseigneur de la Case à cause de quelques-uns de ses Vers Latins obscénes, quoique faits long-tans auparavant. *Il Messagio fù Annibal Ruccellai, nipote di Giovan della Casa Arcivescovo di Benevento, che'l Papa dalla Nunziatura di Vinezzia aveva chiamato alla Segreteria di Stato, come persona excellentissima nelle Lettere umane, e più che ordinaria ancora nelle divine. A cui dicono, che avendo una*

¶ 1. Quand il en auroit été l'Auteur, elle n'auroit pas dû l'empêcher d'être Cardinal, puisqu'au rag-

una sera il Pontefice destinata la maggior dignità nel Concistoro futuro, la mattina seguente ne fù distolta dalla lezzione d'alcuni Latini versi lascivi, composti dal Casa in altro tempo, e mostrati al rigoroso Pontefice per ruina dell' Autore.

Remarquez que le Cardinal Palavicin ne parle que par ouï dire: *dicono*: & qu'il parle de vers Latins, au lieu que le Président de Thou parle de vers Italiens. Quelques-uns croient que ces vers Latins doivent s'entendre de l'Epigramme de la fourmi: mais j'apprans de Monsieur Magliabechi, que Monseigneur de la Case n'est point (1) l'Auteur de cette Epigramme. *L'Epigramma della Formica io l'ò scritto di quel medesimo tempo col nome di Niccolò Secco, uomo dotto dell' istesso tempo del Casa: del quale si leggono altri versi Latini: come anche alcune Commedie: e fra esse, la celebre, intitolata* Gl' Inganni, *stampata più volte anche quà in Firenze, e che con grand' applauso fù recitata in Milano, alla presenza del Rè di Spagna Filippo II.* Ce sont les termes d'une Lettre de Monsieur Magliabechi à Monsieur Bigot.

JAN IVEL, Evêque de Sarisbéri, dans son Apologie de l'Eglise Anglicane, page 69. de l'édition de Londres 1591. Après avoir débité la fable de la Papesse Janne, comme une histoire, il ajoute: *Quis non audivit quod Petrus Aloissus, Pauli Tertii filius,*

(1) rapport du Ghilini, le Secco lui-même l'auroit été, sans la mort qui le prévint.

filius, designârit in Cosmum Cherium, Episcopum Fanensem? quod Joannes Casa, Archiepiscopus Beneventanus, Legatus Pontificis apud Venetos, scripserit de horrendo scelere? & quod ne fando quidem audiri debeat, id verbis spurcissimis & scelerată eloquentiâ commendârit. Et ensuite: *Joannes Casa, Archiepiscopus Beneventanus adhuc vivit. Immo etiam Romæ, & in Sanctissimi oculis & conspectu vivit.*

Remarquez, que Jan Ivel étoit Protestant, & furieux Protestant: & que ce qu'il a dit contre Jan de la Case, il l'a dit dans un Livre fait pour diffamer les Catholiques. Remarquez, qu'il ne dit point que ce Livre de Jan de la Case fût intitulé *de Laudibus Sodomiæ:* que ce qu'il dit que le Casa étoit auprès du Pape, réfute assez ce qui a été dit de la publication de ce Livre par le Casa en 1550. Car quelle apparance que le Pape Paul IV. ût auprès de lui un Archevêque & un Legat qui peu d'années auparavant avoit fait imprimer sous son nom, & avec ses qualitez de Légat & Archevêque, un Livre *de Laudibus Sodomiæ.*

JOSIAS SIMLERUS, dans son Epitome de la Bibliothéque de Gesner: *Joannes de Casa, Romani Pontificis Legatus, scripsit Catalogum Hæreticorum: cui respondet Vergerius. Præterea impurissimus hic nebulo edidit poëmata quædam Italica, in publicum Venetiis excusa, in quibus (proh scelus!) Sodomiam laudibus extollit.* Et dans le même Livre, à l'article

ticle de Petrus Paulus Vergerius, en parlant des Livres de Petrus Paulus Vergerius: *Contra Catalogum Joannis della Casa, Sodomiæ patroni.*

Je ne sai ce que c'est que ce Catalogue des Héretiques: & je n'ai point lu ailleurs, si ce n'est dans les endroits de Balæus & de Zuingerus qui seront rapportez ci-dessous, que Monseigneur de la Case ût fait ce Catalogue. Il y a apparance que ce Livre n'étoit autre chose que le Catalogue de ceux à qui le Casa avoit fait le procès comme hérétiques. Pour en parler avec certitude, il faudroit voir la Reponse de Vergerius: & je ne l'ai point vue. Monsignor della Casa a répondu à cette Réponse: ce qui a été remarqué ci-dessus.

L'AUTEUR ANONYME, d'une Lettre, intitulée *de Julii III. varia ratione*, &c. & *Joannis Casæ libro*: selon le témoignage de Jan Wolphius, dans son Livre *Lectionum Memorabilium*, Centenaire XVI. page 812. *Joannes à Casa, patriâ Florentinus, Archiepiscopus Beneventanus, Decanus Cameræ Apostolicæ, ac in toto Dominio Venetorum Nuncius cum potestate Legati à latere; scripsit Poëma rhytmis Italicis, quibus primo quidem aspectu videtur laudes Furni celebrare, verùm ubi paululùm fueris ingressus, senties eum laudes Sodomiæ (salvo honore) satis apertis verbis decantare: & disertè dicit se eâ valde delectari, neque aliam venerem agnoscere. Quin addit Sodomiam ipsam esse opus divinum & artem divinam. Qui quidem rhyt-*

Après *Laudes Sodomiæ*, il y a dans Zuingerus, *Italorum Liana*;

mi fuerunt impressi Venetiis apud Trajanum Navum.

Remarquez, qu'il paroît nettement par cet Extrait de Lettre, que Jan de la Case n'a point fait de Livre intitulé *de Laudibus Sodomiæ*, comme le prétant Monsieur Baillet, & que ce prétandu Livre de Jan de la Case n'est autre chose que son *Capitolo del Forno*, comme je le soutiens. Remarquez, que l'Auteur de cette Lettre n'avoit pas bien lu ce Poëme, comme il paroît par ces mots. *Et disertè dicit se ea valde delectari, neque aliam venerem agnoscere:* Jan de la Case n'aiant rien dit de semblable dans ce Poëme: & y aiant dit le contraire, comme il paroît par ces vers,

Tennero il Forno già le Donne sole. &c.
Stazzinlo a posta lor, nessun non vacci. &c.
Io per me rade volte altrove il metto:
Con tutto che'l mio pan sia piccolino,
E'l forno delle Donne un po grandetto.

L'Auteur de cette Lettre s'en est rapporté à Charle du Moulin, qui n'a parlé de ce Poëme que par ouï dire. Remarquez, que Jan Wolphius étoit un Protestant, & un Protestant furieux. Cet Auteur Anonyme, aureste, a été copié par *Joannes Zuingerus*: car *Joannes Zuingerus* dans son Traité *de Festo Corporis Christi*, Page 145. a écrit les mêmes choses & en mêmes mots, que cet Auteur Anonyme. *Pontifice hoc regnante* (Paulo III.) *floruit in Italia*

lia Joannes à Casa, patriâ Florentinus: & ce qui suit. Et après ces mots, *Qui quidem rhytmi fuerunt impressi Venetiis apud Trajanum Navum*, il ajoute: *Nemo dubitavit Sanctissimum hunc Patrem, pro eo, quem prætendebat, promerendæ gloriæ Dei Zelo, Auctorem, cum suo Poëmate ferro & flammis prosecuturum, & hac ratione, capitale suum odium in hujusmodi Diabolos incarnatos toti Mundo comprobaturum. Ast bona ista opinio de hoc Pontifice multùm eos fefellit. Eventus enim docuit, eum in gratia apud ipsum mansisse, cùm ejus operâ in variis Legationibus fuerit usus: execrabilissimumque hoc scriptum, numquam fuisse à Pontifice condemnatum: uti nec à successoribus ipsius, Julio III. & Marcello II. Demum Paulus IV. motus importunitate Pauli Vergerii, qui sæpissime in suis, præsertim Italicis, scriptis impurissimum, Satanicumque hunc Archiepiscopum exagitavit, Papisque exprobravit abominandum hoc Poëma, Catalogo Hæreticorum, librorumque prohibitorum, anno 1559. inseruit: ut ipse Vergerius refert in Annotationibus in hunc Catalogum, pag.* 8 Il est vrai qu'en 1559. les Poëfies de Jan de la Case furent mises dans le Catalogue des Livres défandus, *Jo. Casæ Poëmata.* Mais en 1564. sous le Pape Pie IV. son nom en fut ôté. Et il n'a point été mis dans les Catalogues subséquants.

THOMAS LANSIUS dans sa Consultation *de Principatu inter Provincias Europæ*, en son Oraison contre l'Italie: *Immo, ut Sodomam scelere omnium turpissi-*

pissimo vinceret Italia, Johannes Casus, Florentinus, Archiepiscopus Beneventanus, Apostolicæ Cameræ Decanus, repertus est qui Sodomiæ laudes Italico Carmine concelebraret, in quo nefarius Cynædus illud flagitiorum postremum & spurcissimum ausus est appellare divinum opus: *testatus præterea illo se maximè oblectari, nec aliam venerem novisse. Liber, qui unà cum autore flammis debuisset aboleri, Venetiis est typis exscriptus à Trojano Navio.*

Remarquez, que Lanfius n'a point vu le Poëme du Casa, & que tout ce qu'il a dit ici, il l'a pris de Sleidan & de Du Moulin.

On prononce *Vout* en Hollande.

GISBERT VOET, Professeur en Théologie à Utrecht, partie 1. de ses Disputes Theologiques, Dispute 4. *Eadem hac occasione quæro de Johanne Casa, Archiepiscopo Beneventano & Pontificis ad Venetos Legato Romano. Certum est eum edidisse Poëma Italicum, titulo* il Forno: *in quo horrendum flagitium Sodomiticum commendat & extollit tanquam opus divinum & sanctum*: mestier divino: mestier santo, *quod obstitisse illi refert Thuanus in Historia, quominus fieret Cardinalis. Petrus Victorius in Epistola Dedicatoria præmissa editioni Politicorum Aristotelis, Florentiæ 1552. eum ab eruditione & eximiis virtutibus profusè commendat.* Virtutes autem illæ tuæ solidæ ac firmæ, &c. *Poëma hoc ellitum ab eo fatetur, ex Pontificiis Thuanus tomo 2. Historiarum, paginâ 620. 642. 643. Hardingus contra Avellum: sed scelus Epicureum extenuare stu-*

studet, quasi non tam laudasset quàm extenuasset flagitium Sodomiticum : quod falsissimum est. Objecerunt hanc maculam Sanctitati Romanorum ex nostris non pauci: ut Sleidanus in Historia: Beza in Præfatione ad Poëmata sua editionis in-8. quorum aliquos puto fuisse testes oculatos: Petrum Paulum Vergerium, Ivellum, Marnixium Sanctaldegondium: qui citant editionem Venetam apud Pompeium Nave. Carolus Molinæus apud Wolphium Lectionum Memorabilium Centenario 16. ait librum Venetiis editum, cùm Casa ibi Papæ legatum ageret. Quia autem à Pontificiis sæpe negari solet, nostrique propterea mendacii argui, ind.co beneficio amplissimi hujus Reipublicæ Senatoris, nuper incidisse in editionem Poëmatum aliquot Italicorum, Florentiæ in-8. anno 1548. apud Bernardum Juntam, hoc titulo. Il primo libro dell' Opere Burlesche di M. Francesco Berni, di M. Gio: della Casa, del Varchi, del Mauro, di M. Bino, del Molza, del Dolce e del Firenzuola : ricorretto, e con diligenza ristampato. *Ubi post folium* 132 *habetur sceleratum hoc Poëma, sub hoc titulo.* Capitolo di Messer Giovanni della Casa sopra il Forno, *constans paginis sex, versibus* 166. *Exemplar illud intuli in Bibliothecam publicam, ut sub publica custodia perpetuum Sanctitatis Romanæ monimentum exstaret, & perfractè negantibus ostendi posset.*

Remarquez, qu'il paroît par ce passage que Jan de la Case n'a point fait de Livre intitulé *de Laudibus Sodomiæ*, & que ce

prétendu Livre n'eſt autre choſe que le *Capitolo del Forno*. Remarquez que ce vers de ce *Capitolo*,

Soleva eſſer già'l Forno un' arte ſanta,

Et cet autre,

Dite qualcoſa di quel meſtier ſanto;

s'entendent conſtamment de l'amour des hommes pour les femmes: comme il a été remarqué ci-deſſus. Du reſte, ce Profeſſeur d'Utrecht a fort bien remarqué que ce Poëme, au ſujet duquel on s'eſt tant écrié contre le Caſa, eſt ſon *Capitolo del Forno*: & il eſt le ſeul de tous les Proteſtans, avec Zuingerus, qui paroiſſe avoir lu ce Poëme.

ANDRE' RIVET, *Caſtigationum Notarum in Epiſtolam Molinæi ad Balzacum*, chapitre 3. paragraphe 8. *Ne quid autem ſupereſſet ad ſceleris complementum, deveniendum fuit ad ſummum gradum: ut etiam in hoc ſacro ſcilicet ordine pæderaſtia publicum haberet laudatorem. Exſtat Venetiis editum apud Trajanum Nævum anno* 1550. *liber de Laudibus Sodomiæ Italicis verſibus, auctore Joanne della Caſa: in quo ſcribit Sodomiam eſſe artem ſingularem; opus bonum, immo divinum: ſeque hoc propriâ experientiâ compertum habere, & non alia magis venere delectari. Fuit tamen ille della Caſa Archiepiſcopus Benceventanus, Papalis Cameræ Decanus, & Legatus Pontificius à Latere ad Sercniſſimam Rempublicam Venetam. Hac tam fœda tam hor-*

horrenda à Carolo Molinæo J. Cto. in Oratione habita Tubingæ anno 1554. ob ecta, cùm in Apologia Ecclesiæ Anglicanæ Johannes Ivellus, Anglus Episcopus, commemorasset, Thomas Hardingus qui Lovanii Apologiæ Confutationem susceperit, factum negare non est ausus, sed illud, quantum potuit, elevare conatus, sic scripsit ad caput 2. divisione prima: Si Johannes Casa, juvenis adhuc & imberbis, priusquam se ad Clerum contulerat, adeoque multò priùs quàm vel Archiepiscopatu vel Legatione Papæ fungeretur, amatoria quædam Poëmata Italicis numeris, ad imitationem Petrarchæ composuit: quo genere, exercitationis causâ, admodum capiuntur si qui ex Italica juventute ingeniosiores sunt; & designato nominatim nemine; nefario facinori assentatoriè Orationis fuco, odium potiùs ademit quam laudem attribuit: Qua tamen in re peccatum ab eo esse fatemur. Et cùm eximiis alioquin dotibus animi esset præditus, ob id ipsum nihilominus adolescentiæ erratum Cardinalicii honore per omnem deinde vitam exclusus est. Hæc omnia si concedamus, & subducta ratione ritè pensitemus, quid hinc Christi Ecclesiæ honoris deperit & Sanctitatis? *Nihil certè: nam Ecclesia Christi monstra talia numquam sciens & volens promovet ad dignitates Ecclesiasticas: numquam talia excusat scelera, vel expressas scelerum laudes emollit, distinctione inter laudare & odium adimere: numquam existimat dignos Archiepiscopatu & Apostolica Legatione qui ob Sodomiticum scelus excluduntur à Car-*

Cardinalatu. Sed hæc sunt gravia Sodomitarum supplicia Romæ, &c.

Remarquez, que Rivet n'a point vu le *Capitolo del Forno*, & qu'il n'a fait que copier Charles du Moulin. Remarquez, que ce que Harding a dit, que le Casa étoit jeune lorsqu'il fit ce Poëme, est très-véritable : ce qui a été démontré ci-dessus.

KIPPINGIUS dans ses Supplémens Historiques, en l'an 1547. *Vergerius, Papæ Nuncius, ad Evangelicam Religionem convertebatur, cùm altiùs expenderet fata Franciſci Spieræ Veneti, qui conversus ad Fidem meliorem, & rursum desertor ejus, coram Episcopo Beneventano Joanne della Casa, impuriſſimo homine qui de Laudibus Sodomiæ librum, flammis dignum, scripsit, factus*, &c.

Remarquez que Kippingius n'a fait que copier ceux qui ont cru faussement que Jan de la Case avoit fait un Livre *de Laudibus Sodomiæ*.

CHRISTIANUS MATHIAS, dans son Théatre Historique, page 171. de l'édition d'Amsterdam : *Unde Joannes della Casa Archiepiscopus Beneventanus, Papalis Cameræ Decanus, anno* 1550. *Venetiis librum de Laudibus Sodomiæ composuit, edidit, multisque legendum misit, in quo horrendum Sodomiæ flagitium, artem scripsit esse singularem, & opus bonum, imo opus divinum : seque hoc propriâ experientiâ compertum habere, & non alia magis Venere delectari ; quemadmodum annotarunt Sleidanus libro* 21. *& Carolus Molinæus*

linæus in Oratione Tubingæ habita anno 1554.

Tout cela a été refuté à l'article de Charles du Moulin.

JAN BALÆUS, *de Scriptoribus illustribus Majoris Britanniæ*, Centurie 5. page 449. *Joannes Baliſtarius, Cathalanus, Carmelitarum Generalis, circa hæc tempora ſcripſit de noviſſimis ad Papam, & de Bello forti militantis Eccleſiæ, atque Antichriſti ipſam impugnantis. Sed timeo materiam non reſpondere operis argumento: quòd Gregorio II. Pontifici Opus dedicatum tunc fuerit. Scio tamen noſtris temporibus, hoc Opus à Papiſtis damnari, & auctorem inter Hæreticos poni: ut in Catalogis Arcimboldi Mediolanenſis Archiepiſcopi, & Joannis Caſæ Archiepiſcopi Beneventani & Apoſtolicæ Cameræ Decani, ſub* Julio III. *patet. Qui Caſa etiam Poëma Italicis rythmis, ſceleſtiſſimus nebulo, de Sodomiæ Laudibus.* Et à la Centurie 8. page 682. *Sub hoc* (Julio III.) *floruit, atque ex illius latere ſancto prodiit ejuſdem generis Legatus Apoſtaticus, nempe Joannes à Caſa, Florentinus, Archiepiſcopus Beneventanus, Cameræ Apoſtolicæ Decanus, & in toto Venetorum Dominio Nuncius ſummus, cum plenitudine poteſtatis: qui & brevi futurus erat Cardinalis. Magnificus ille Papiſtici cœlibatus Profeſſor, mitratus, raſus, & unctus, atque inſignis Catholicæ Romanæ Eccleſiæ Columna, rythmis Italicis, Poëma ſcripſit: in quo Opere, Sodomiæ, Papiſtarum Dianæ laudes celebravit: illamque appellavit divinum opus,*

pus, atque affirmavit se ea plurimum delectari: imo aliam venerem non cognoscere. Proh pudor! Opus est Venetiis impressum, apud Trojanum Navum. At hi non sunt egregii Archiepiscopi? His Judicibus utuntur Papa & Diabolus in suis Consistoriis. Nam hic potestatem habebat Christianos Doctores pro Hæreticis damnare. Vidi ego Catalogum quem fecit in sua Legatione: in quo non alios connumerat quam qui puritatem Evangelicæ doctrinæ profitebantur An non te pudet, *inquit Vergerius*, infelix Archiepiscope? Tune audes prodire, & libros sanctos damnare? Tu, qui Poëma scripsisti, qui execrandissimum Sodomiæ scelus extulisti tanquam divinum opus? Fateor, (*alibi inquit*) hæc, & longè plura, me adversus eum scripsisse, &c. *Hujus Babylonici Carnificis tyrannidem metuens Franciscus Spiera, homo forensis & causidicus Christi veritatem abnegavit, & in summa desperatione decessit: ejusque carnificinam vix Petrus Paulus Vergerius, Justinopolitanus Episcopus, vir multæ eruditionis, evasit. Utramque Historiam Sleidanus habet: qui & Cynædici ejus libelli mentionem facit* &c.

Tout cela a été réfuté ci-dessus.

Mr. DE BALZAC dans ses Dissertations Critiques, Chapitre VII. en parlant de Monseigneur della Casa: *Il étoit Florentin, de très-bonne & de très-ancienne Maison. Il avoit été nourri petit Garçon à la Cour de Rome: où d'abord il ut l'approbation de tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens. Sous le Pontificat de Paul Quatrié-*

me

me il fut fait Segretaire des Brefs, & Archevêque de Bénévent au Royaume de Naples. Mais il ne fut pas fait Cardinal Et on lui donna l'exclusion en plein Consistoire, à cause de je ne sai quoi que je vous dirai à l'oreille. Joseph Scaliger a publié à son de trompe ce que je voulois vous dire à l'oreille. C'est dans un Livre qui a pour titre Confutatio Fabulæ Burdonianæ: *où vous trouverez ces paroles injurieuses.* Joh. Casa Archiepiscopus Beneventanus Etrusco carmine, &c. Et cùm hoc nomine malè audiret, id Iambo satis frigido & illepido ad Germanos excusare conatus est. *Je ne suis pourtant pas de l'avis de ce Prince dédaigneux. Et son Alteſſe de Verone me pardonnera, si j'estime moins les vers que nous avons d'elle & du Prince Jules son Pere, que ceux qu'elle estime si peu.*

Mr. de Balzac s'est trompé en disant que Jan de la Case avoit été fait Archevêque de Bénévent par le Pape Paul IV. Paul IV. fut fait Pape en 1555. le 10. Juin: & Jan de la Casa fut fait Archevêque de Bénévent le 7. Avril 1544 & Nonce à Venise au commencement du mois d'Août de la même année 1544. Voyez ci-dessous l'article suivant. Paul IV. le fit seulement Segretaire de ses Brefs. Il n'est pas vrai au reste qu'on ait donné à Jan de la Case en plein Consistoire l'exclusion pour le Cardinalat. Voyez ci-dessus à l'article du Président de Thou.

Mr JURIEU, dans son Apologie pour les Réformateurs chapitre IX. *Si l'on tenoit regitre de ces Ouvrages qui ont gâté*

gâté tant d'esprits & appris tant d'abominations, on trouveroit que de mille ou de dix mille, il n'y en a pas un composé par des gens Protestans de Profession. Les Auteurs étoient Papistes: & quelques-uns membres du Clergé: & même des plus distinguez par les grandes dignitez de l'Eglise. Témoin le Livre du célébre Jan de la Case, le Ciceron, le Virgile, & l'Horace de l'Italie moderne: l'original & le modelle sur lequel tous les Poëtes & les Orateurs Italiens ont travaillé du depuis. Notre Balzac nous dit, qu'il a écrit en prose & en vers, en l'une & en l'autre Langue, & avec tel succès dans la vulgaire, qu'aujourd'hui il est proposé pour exemple à ceux qui cherchent la pompe & la dignité du style, qui veulent ajouter la force & l'éclat à la douceur & à la clarté. Il faillit a être Cardinal. Mais Balzac dit qu'on lui donna l'exclusion en plein Consistoire, à cause de je ne sai quoi que je vous dirai à l'oreille. *Ce que Balzac promet de dire à l'oreille de son ami, je vous le dirai tout haut, & sans détour. Il avoit écrit un Livre en vers Italiens* de Laudibus Sodomiæ: *dans lequel il soutient que la.....est un Art singulier: que c'est une Oeuvre, non seulement bonne, mais divine: qu'il le sait par expérience: & qu'il n'y avoit aucun plaisir de..... auquel il se plût davantage qu'à celui-là. Voilà, Monsieur, un célébre Catholique Romain, qui se vante & qui s'accuse dans toutes les formes du plus éxecrable de tous les crimes. Il avoue qu'il avoit goûté de tous les plaisirs de la chair: qu'il*

qu'il avoit mis en pratique les effroiables théories de l'Aretin : & qu'après avoir goûté de tout ; il s'en tenoit à cet horrible péché qui fit descendre des torrens de feu & de souffre sur Sodome. Ce Livre de Jan de la Case parut en 1550. à Venise, imprimé chez Trajan Nævus : & les Poëmes de Beze furent imprimez à Paris l'an 1548. Beze a donc précédé de deux ans : mais l'autre l'a emporté en impuretez de mille millions de degrez. Les Poësies de Beze sont des bagatelles & des sottises, & celles de Jan de la Case sont des blasphémes & des choses à faire fremir d'horreur les plus libertins. Cependant, Monsieur, ce Jan de la Case fût Archevêque de Bénévent au Royaume de Naples, Segretaire des Brefs, Doyen de la Chambre Papale, & Légat à Latere *vers la République de Venise. Il me semble que ce sont là les premieres dignitez de l'Eglise. Thomas Harding, Papiste Anglois, a voulu diminuer l'horreur de ce fait : mais il s'y prend d'une maniere qui merite que vous y fassiez attention. Prémierement, il avouë que Jan de la Case dans sa prémiére jeunesse & avant que d'être entré dans le Clergé, & par conséquant avant que d'être ni Archevêque, ni Légat du Pape, avoit écrit quelques vers amoureux en vers Italiens, à l'imitation de Pétrarque : espéce d'écrits auquel les gens Italiens qui ont de l'esprit, se plaisent extrémement. Il ajoute, que dans ce Livre Jan de la Case, sans nommer personne, tâcha d'en diminuer par les fausses couleurs de la Rhétorique la haine qu'on avoit pour cet horrible péché, plu-*

Il parut dés 1538.

Cet Imprimeur dont parle Mr. Jurieu, s'appeloit *Trajan Nave.*

tôt

tôt qu'il ne le loua. En quoi pourtant, dit-il, nous avouons qu'il a tort; & étant d'ailleurs pourvu de merveilleux avantages de l'esprit, pour cette seule faute de sa jeunesse, il fut privé toute sa vie du Chapeau de Cardinal. Il y a dans cette Apologie bien des choses singulieres, sans conter celles qui sont fausses. Prémierement il est faux que Jan de la Casa ait fait cet abominable Livre dans sa prémiére jeunesse: adhuc imberbis (*comme dit Harding*) *avant que d'être entré dans le Clergé. Car son Livre parut l'an* 1550. *& il fut avancé quatre ou cinq ans après. Sous le Pontificat de Paul IV. il fut fait Segretaire des Brefs, & Archevêque de Bénévent au Royaume de Naples. C'est Balzac qui nous le dit. En quatre ou cinq ans on ne devient pas vieux: & l'on ne passe pas successivement par tant de dignitez Ecclesiastiques. Mais n'admirez-vous pas ce que dit Harding que Jan de la Case ne loua pas à proprement parler ce crime: qu'il travailla seulement à diminuer l'horreur qu'on avoit pour lui. Cela ne sied-il pas bien à un célébre Docteur en Théologie d'exténuer & d'excuser un Livre détestable, comme celui-ci, qui a pour sujet,* de Laudibus Sodomiæ? *Outre cela, trouvez-vous que ce ne soit pas proprement louer un Crime que de l'appeler* une bonne Oeuvre? Une Oeuvre divine? *Enfin ne trouvez-vous pas que Harding a une morale*

¶ 1. Après avoir dit que Jean de la Case fut fait Archevêque de Benévent le 7. Avril 1544. ce n'est pas sans doute parler juste, d'ajouter immédiatement, qu'il étoit Nonce à Venise dès 1546. d'autant

male bien severe? Il trouve que Jean de la Case a été bien puni pour avoir publié le crime qu'il avoit commis, parce qu'il n'a été qu'Archevêque, Doyen de la Chambre, & Légat à Latere, & n'a pu obtenir le Chapeau de Cardinal. Voilà comme on punissoit sévérement à Rome dans le siécle passé ce crime déteſtable. Ce Jean de la Case fut privé du Chapeau de Cardinal, non parce qu'il avoit eu l'infamie de commettre ce crime, mais parce qu'il avoit l'impudence de s'en vanter devant toute la terre par un Livre imprimé. Pour flétrissure, il lui fut dit, Vous ne ſerez jamais Cardinal: mais à cela près, vous ſerez tout ce qu'il vous plaira. *Après cela, on ne peut pas ſe plaindre du relâchement de la Morale de l'Egliſe?*

Mr. de Balzac a trompé Mr. Jurieu. Jan de la Caſe fut fait Archevêque de Bénévent, & Nonce à Veniſe, par Paul III. comme il a été remarqué, & non pas par Paul IV. Sleidan, qui ne doit pas être ſuſpect à Mr. Jurieu, fait mention de Jan de la Caſe en ces deux qualitez en 1548. & Paul IV. comme il a été auſſi remarqué, ne fut Pape qu'en 1555. Jan de la Caſe fut fait Archevêque de Bénévent le 7. Avril 1544. comme l'a écrit Ferdinando Ughello dans ſon *Italia Sacra*, au chapitre des Archevêques de Bénévent: & il étoit (1) Nonce à Veniſe dès 1546. car c'eſt

(1) tant plus que douze lignes plus bas, & trois pages plus haut, M. Menage lui-même reconnoît que Jean de la Caſe étoit Nonce à Veniſe dès le commencement du mois d'Août 1544.

c'eſt lui dont a parlé Fra Paolo dans ſon Hiſtoire du Concile de Trente, lorſqu'il a dit en 1546. parlant du Vergerio, Evêque de Capo d'Iſtria: *Ma giunto a Venezia, gli fù proibito d'andar al Veſcovato dal Noncio: quale aveva ricevuto ordine di Roma di formar proceſſo contro di lui:* ce qui a été véritablement remarqué par Mr. Amelot de la Houſſaye dans ſa Note marginale ſur cet endroit de Fra Paolo. (1) J'apprens de la Lettre 16. du Livre onziéme des Lettres Italiennes du Cardinal Bembo, écrite à Girolamo Quirino, que Monſeigneur de la Caſe fut envoyé Nonce à Veniſe la même année 1544. au commencement du mois d'Août. Voyez cideſſus à l'article de Mr. de Balzac. Ce que Thomas Harding a dit que Jan de la Caſe avoit fait dans ſon extrême jeuneſſe le Livre dont on le blâmoit, eſt donc très-véritable. Je l'ai démontré au chapitre précédent. Et Mr. Jurieu qui prétent que ce Livre fut fait en 1550. c'eſt-à-dire neuf ans ſeulement avant la mort du Caſa; (car le Caſa (2) mourut en 1559. & non pas, comme l'a écrit Mr. Baillet, en 1556.) s'eſt encore trompé en cet article. Et ce qu'il dit que Monſeigneur de la Caſe ſe vante, dans le Poëme dont eſt queſtion, du plus exécrable de tous les crimes: qu'il y dit que ce crime eſt non ſeulement

¶ 1. Pour citer nettement & exactement il faloit dire: *J'apprens du ſecond Volume des Lettres Italiennes du Bembo Lettre 16. du Livre II.*

2 ¶ Jean Bapriſte Caſotti, Académicien de la Crusca,

lement une bonne œuvre, mais une œuvre divine: qu'il le ſait par expérience: & qu'il n'y avoit aucun plaiſir de la chair auquel il ſe plût davantage qu'à celui-là: qu'il avoit mis en pratique les éfroiables théories de l'Arétin: & qu'après avoir goûté de tout, il s'en tenoit à cet horrible peché &c. ne ſe trouve point dans le *Capitolo del Forno:* ce qui fait voir que Mr. Jurieu n'a point lu ce Poëme: & qu'il n'en a parlé que ſur le témoignage de Charles du Moulin: lequel a été réfuté ci-deſſus. Il eſt d'ailleurs à remarquer que Mr. Jurieu eſt Proteſtant, & ardant Proteſtant; & que ce qu'il a dit contre Monſeigneur de la Caſe, il l'a dit dans un Livre fait pour décrier les Catholiques. Et là-deſſus je renvoye Mr. Baillet à ſon Traité des Préjugés. J'oubliois à remarquer que Mr. Jurieu s'eſt encore mépris en diſant que l'édition des Poëſies de Beze a précédé celle du prétendu Livre de Jan de la Caſe. Voyez ci-deſſus ce qui a été dit de la premiere édition du *Capitolo del Forno*.

Encore une fois: Mr. Baillet qui eſt un Prêtre, doit être bien déplaiſant & bien honteux d'avoir aidé aux Proteſtans à diffamer un Archevêque & un Nonce, & un des plus honnêtes hommes du monde.

Il eſt au reſte à remarquer, que Mr. Baillet

ca, qui a écrit la Vie du Caſa, & examiné avec ſoin l'époque dont il s'agit, dit que le Caſa né le 28. Juin 1503. mourut le 14. Novembre 1556.

Baillet n'a lu dans les Originaux aucun paſſage de tous ceux qu'il cite dans ſes Preuves pour la confirmation de ce qu'il a dit contre Monſeigneur de la Caſe; à la reſerve du paſſage de Mr. Jurieu; & qu'il a pris toutes ſes autres citations de cet endroit de la France Orientale de Mr. Colomiez, page 142. *Quod carmen è noſtris* (le Poëme prétendu de Jan de la Caſe) *culpant Joh. Sleidanus ad annum* 1548. *Carolus Molinæus in Oratione habita Tubingæ anno* 1554. *referente Wolphio Lectionum Memorabilium centenario* 16. *Simlerus in Epitome Bibliothecæ Geſneri, Thomas Naogeorgus ad finem Regni Papiſtici: Henri Eſtienne, chapitre* 13. *du premier Livre de ſon Apologie d'Hérodote. Cyprianus à Valera, in Tractatu Hiſpanico de Papa, pag.* 234. *Johannes Ivellus in Apologia Eccleſiæ Anglicanæ, pag.* 69. *Andreas Rivetus ſub finem capitis tertii Caſtigationum Notarum in Epiſtolam Molinæi ad Balzacum. Gisbertus Voetius in Diſputationibus Selectis, Tomo* 1. *pag.* 205. *& alii. Sed nemo, quod ſciam, præter reverendum parentem, animadvertit, idem Poëma cenſurâ notatum à Guillelmo Cantero, Pontificio, Theodori fratre, qui in hæc verba, Præfatione in Propertium editionis Plantini* 1569. Quis ferat, quod ſuperioribus annis accidit Caſalem quemdam, ſummum propè dignitatis in Hierarchia gradum obtinentem, carminibus turpiſſimis infanda flagitia publicè prædicare? En egregium familiæ divinæ columen: cujus turpitudo ſatis per ſe magna non ducitur,

tur, nisi ad eam impudentissima accedat gloriatio. *Hæc, & alia in libello nostro inscripto* Raretez d'Etude. Mr. Baillet n'est qu'un Copiste.

Je finis ce long chapitre par un extrait d'une Lettre de Monsieur de la Monnoie à Mr. l'Abbé Nicaise, & par un autre extrait d'une Lettre de Mr. Magliabechi à Mr. Bigot. Voici l'endroit de la Lettre de Mr. de la Monnoie: *Il est sûr que si les emplois que le mérite de Monseigneur de la Case lui procura, ne l'ussent obligé, en qualité de Nonce, à rechercher les personnes qui de son tems prévariquoient dans la Religion, on n'auroit non plus songé à son* Capitolo *qu'à ceux du Bernia, du Mauro, du Molza, qui ne sont pas moins licentieux: & que le seul bonheur d'avoir été faits par des Auteurs sans conséquance, a sauvez de la censure des Protestans. Les Protestans se voyant poursuivis par cet Archevêque, après avoir éxaminé sa vie, ne trouverent que ce petit péché de jeunesse à lui reprocher. La même chose est arrivée à Beze. S'il fût demeuré Catholique: ou même si se fesant Huguenot, il se fût moins distingué dans son parti, & qu'il ne nous ût pas irritez par les Livres qu'il écrivoit contre notre Religion, nous ne nous fussions pas écriez, comme nous avons fait, contre son Epigramme de Candide & d'Audebert.* Voici celui de la Lettre de Mr. Magliabéchi: *Certo, che fù sua grandissima disgrazia* (c'est du Casa dont parle Mr. Magliabéchi) *l'aver per nemico Pietro Paolo Vergerio, uomo, toltane l'empietà, di*

grande ſtima, ſi per lettere, come per altri capi, come V. S. Illuſtriſſima avrà potuto vedere dalla Dedicatoria che gli fà Andrea Divo, Giuſtinopolitano, della ſua Traduzzione d'Omero; da Giorgio Logo, Sileſio, ne' verſi indirizzati ad eſſo, che ſono in principio della ſua edizzione di Grazzio, e degli altri Poëti de Venatione: *e da cento e cento altri Scrittori noſtri Cattolici: per tralaſciare i Proteſtanti; nel numero de' quali il Vergerio per ſua diſgrazia entrò, apoſtatando dalla noſtra ſanta Fede. Io non intendo di far quì l'Apologista del Caſa: troppo chiare ſono l'infamità che ſi leggono in quel ſuo ſporco Capitolo,* &c. *Contuttociò, come ò detto, fù ſua gran diſgrazzia l'aver per nemico il Vergerio. Ognun vede le orribili infamità nel medeſimo genere che ſi trovano nel Bernia nel Capitolo a M. Antonio da Bibbiena, e nell' altro Capitolo ſopra un Garzone, ed in mille altri luoghi: in Curzio da Marignolle: nel Ruſſoli: in Marco Lamberti: nel Perſiani: ed in cento e mille altri noſtri Poëti Fiorentini; per tralaſciare altri quaſi infiniti di altre patrie. Ne' ſoli Sonetti del noſtro Luigi Pulci, e del noſtro Matteo Franco, ſono, oltre all' oſcenità, coſe tanto eſſeciandamente empie, che un ateo affatto non potrebbe ſcrivere più ſcelleratamente di quel che ſi facciano eſſi. Niuno ad ogni modo di eſſi parla: e contro'l Caſa ſtride tutto il Mondo, perche ebbe per nemico Pietro Paolo Vergerio. Circa a quello che V. S. Illuſtriſſima mi domanda, cioè, ſe niuno à fatte Apologie nel detto Ca-*

ſa,

ſa, le riſponderò, che eſſo medeſimo nel primo luogo ſi difende in alcuni ſuoi verſi Latini ad Germanos, *che ſi trovano ſtampati a carte* 254. *e* 255. *del primo Tomo di* Carmina illuſtrium Poëtarum, &c. *Una altra ſua Apologia contro il Vergerio ò io manoſcritta nella mia povera Librerinola: che è anche coſa aſſai grande, e degna di eſſere ſtampata.*

CXXI.

Addition au chapitre de Chalcondyle. Quelques particularitez touchant Melchior Volmar.

MONSIEUR BAILLET. *Voſſius prétand que Chalcondyle eſt plus plein que Chryſolore. Il ajoute, que Pierre Danés Evêque de Lavaur avoit coutume de louer exceſſivement les Queſtions ou les Erotêmes de Chalcondyle, & que Budé les fit mettre au jour par Melchior Volmar.* Tom. 2. Part. 3. pag. 139.

MENAGE. La Préface que Melchior Volmar de Rotville, Profeſſeur à Tubinge, ou, comme l'a appellé Joachimus Camerarius, *Melior Volmar*, eſt un chef-d'œuvre en matiére de Préface. Et Mr. Baillet, qui eſt un Grand Bibliothécaire & un Savant, devroit l'avoir vuë. Et il paroît qu'il ne l'a point vuë par ce qu'il rapporte ici de Voſſius: qui ſe trouve dans cette Préface. Quoi que Melchior Volmar fût un homme ſavant en Grec & en Latin, il n'a pourtant jamais rien imprimé que cette Préface, ſi on en croit Be-

ze dans le Portrait qu'il a fait de Volmar. *Fuit autem vir iſte omnibus tum corporis tum animi dotibus excellens, ac præſertim eximiâ in pauperes munificentiâ inſignis, & ab omni ambitione tam remotus, ut, quamvis Græcè, & Latinè ſcribendo excelleret, nihil tamen præter unicam perelegantem Præfationem, Grammaticæ Græcæ Demetrii Chalcondylæ præpoſitam, ediderit.* Mais il ne faut pas l'en croire: Volmar ayant fait imprimer en 1523. à Paris in-4. un Commentaire ſur les deux prémiers Livres de l'Iliade d'Homere. Il dit dans la Préface de ce Commentaire, qu'il a été Correcteur d'Imprimerie de Gourmont. Beze avoit vu ce Commentaire: car c'eſt ſur ce Commentaire qu'il a fait cette Epigramme:

Mæonidem ingrati privârant lumine Divi, &c.

Laquelle a pour titre, *De Commentariis D. Melchioris Volmarii, præceptoris chariſſimi, in Homeri Poëſim.* Elle eſt imprimée à la page 59. de la prémiére édition des Poëſies de Beze. Et il eſt étrange que Beze ne ſe ſoit pas ſouvenu de l'avoir vuë. Beze dédia à Volmar cette prémiére édition de ſes Poëſies, qui eſt de Paris 1548. Et il a fait pluſieurs vers à ſa louange & à la louange de ſa femme, qui mourut le même jour que lui en 1561. à Iſne. Beze avoit été ſon diſciple à Orleans. Car Volmar avoit enſeigné à Orleans les Lettres Humaines. Il les enſeigna enſuite à Bourges: où il ut Calvin pour diſciple. J'apprens

prens de Mr. Catherinot Avocat du Roi de Bourges, qu'au sujet de Volmar la Ville de Bourges ordonna qu'à l'avenir aucun homme de la Religion prétendue Réformée ne régenteroit à Bourges.

CXXII.

Addition au chapitre de Ficin, & à celui de Passerat. Ignorance de Mr. Baillet dans son métier de Bibliothécaire.

MONSIEUR BAILLET. *Nannius a écrit, que par la Traduction de Ficin on voit assez bien ce que l'Auteur a dit, mais qu'on ne voit pas comment il l'a dit: qu'il n'a point sceu exprimer, ni le mouvement des passions, ni la grace des figures, ni la force, ni la beauté, ni les agrémens, ni la dignité, ni l'élégance, ni les plaisanteries, ni les subtilitez de ses Auteurs: Et que quoique qu'on s'apperçoive assez, par exemple, dans la version de Platon, de ce que ce Philosophe a voulu dire, néanmoins si Platon pouvoit revenir au monde pour la lire, il ne lui seroit presque pas possible de s'y reconnoître lui-même. Car on ne trouve point dans le Latin cette force héroique, cette sublimité, cette élévation du grand style, & cette heureuse abondance de l'Original Grec.* Tom. 2. Part. 3. pag. 318.

MENAGE. Pincianus a encore enchéri sur Nannius. Voici ses termes; qui sont de ses Rétractations sur Pomponius Méla, Livre 2. chapitre 1. TUM STATIONE ATQUE MORTE. *Emendavimus,*

mus, Tali ſtatione atque morte, *teſtimonio multorum Auctorum. Nec ſubiit tunc Platonem citare in Dialogo qui inſcribitur*: Minos, vel de Lege. *Ejus verba, ex tralatione Marſilii Ficini ſunt:* Eo planè, veluti Legum Cuſtode, per urbem uſus eſt Minos, ad reliquam verò creatam cuſtode Talo. Talus enim ter quotannis pagos omnes luſtrabat, Leges eorum obſervaturus, tabulis æreis Leges inſculptas circumferens: unde æreæ nominatæ ſunt. *Hæc Plato: cujus poſtrema illa verba*, unde æreæ nominatæ ſunt, *perperam vertit Marſilius: homo quidem mediocri ingenio & eruditione, mediocri item Græcæ ac Latinæ Linguæ cognitione præditus, verùm in humanis ſtudiis parum verſatus, ſuperque aſper & durus nimis Interpres. Transferre igitur debuit Ficinus*, Unde æreus appellatus eſt. *Sic enim Græca præferunt exemplaria. Et Talus ipſe, ut probavi, æreus à Poëtis fictus, appellatuſque eſt, non Leges. Sed de erroribus Marſilii in Tralatione Platonis, alio loco dicturi ſumus uberiùs.*

Tom. 2. Part. 2. pag. 136. Mr. BAILLET. *Paſſerat a fait des Commentaires ſur Catulle, Tibulle & Properce, que Mr. de Thou eſtime fort accomplis & très-dignes des louanges de tout le monde. On en a auſſi de lui ſur Plaute, qui ne ſont pas moins eſtimez.*

MENAGE. Il n'eſt point vrai qu'on ait des

¶ 1. Le P. Labbe néanmoins pag. 371. de ſa nouvelle Biblioth. de Mſſ. dit qu'Iſaac Hérauld fils de Didier lui montra un jour un Catalogue de Mſſ. venus.

des Commentaires de Passerat sur Plaute. Ce que Passerat avoit fait sur ce Poëte, non seulement n'a jamais été imprimé, mais il n'a jamais paru écrit à la main. *Atque utinam quæ in Ciceronem, Plautum, & alios Linguæ Latinæ præcipuos Auctores accuratè ac diligenter adnotavit, aliquando quoque prodeant, nec diutiùs in tenebris magno studiosorum incommodo sepulta deliteſcant*, dit Scévole de Sainte Marthe dans l'Eloge de Passerat. (1) Et je mets en fait, qu'il n'y a présentement personne au monde qui ait vu ces Commentaires.

Je ne sai au reste où Mr. Baillet a pris cette grande estime de Mr. de Thou pour les Commentaires de Passerat sur Catulle, Tibulle, & Properce. Il n'en est parlé, ni dans le 127. Livre de l'Histoire de Mr. de Thou, à l'endroit où Mr. de Thou a écrit la mort & l'éloge de Passerat, ni dans aucun autre endroit de ses Ouvrages; ni dans l'Eloge de Passerat de Sainte Marthe; ni dans sa Vie imprimée à la tête de ses Opuscules. Mr. Baillet devoit remarquer que les Commentaires de Passerat sur Properce sont admirez par Schiopius. Voici comme Schiopius en parle: *In Propertium Commentarius Johannis Passeratii: quo numquam quicquam visum fuit perfectius.* C'est dans son *Syllabus Auctorum Linguæ Latinæ ætatis aureæ.*

CXXIII.

venus d'Angleterre parmi lesquels, étoient des Commentaires de Passerat sur trois Comédies de Plaute, *Miles gloriosus*, *Casina*, & *Mostellaria*.

CXXIII.

Justification des vers que j'ai faits, après avoir dit que je n'en ferois plus.

J'Ai fait une Epigramme Latine, par laquelle j'ai dit adieu aux Muses, en ces termes:

MUSIS VALE DICIT MENAGIUS

Dum mihi fervebat juvenili in corpore sanguis,
Et decuit, numeris lusimus innumeris.
Turpe senex Vates: sezior, calamosque, lyramque,
Ceteraque hîc pono ludicra; Musa vale.

Et depuis ce tems-là j'ai continué d'en faire. Mr. Baillet se déchaîne là-dessus contre moi avec fureur, comme si j'étois le plus grand parjure du monde. Je répondrai ici à son accusation quoique son accusation ne mérite pas de réponse. On a dit que les sermens des Amans n'entroient point dans les oreilles des Dieux: que Jupiter s'en mocquoit: qu'autant en emportoit le vent. Il en est de même des sermens des Poëtes. Et j'ose assurer qu'il n'y a jamais eu de Poëte qu'il n'ait fait des vers après avoir dit en public ou en particulier qu'il n'en feroit plus.

Horace a dit dans sa prémiére Epitre,

Nunc itaque, & versus, & cetera ludicra pono,

Et

Et depuis ce tems-là il a fait un grand nombre de vers.

Bucanan, étant Régent à Paris au Collége de Sainte Barbe, écrivit une Elégie sur la misére des Régents de Paris, dans laquelle il dit adieu aux Muses.

Ite leves nugæ sterilesque valete Camenæ,
Grataque Phœbæo Castalis unda Choro.
Ite : sat est : primos vobiscum absumpsimus annos :
Optima pars vitæ deperiitque meæ, &c.

Ite igitur, Musæ steriles, aliumque ministrum
Quærite : nos aliò sors, animusque vocat.

Et depuis ce tems-là il a fait un million de vers.

Ronsard a dit, dans l'Ode cinquiéme du Livre troisiéme de ses Odes :

Toi qui chantes l'honneur des Rois
Polyhymnie, ma douce Muse,
Ce dernier labeur de mes doits
Dessus ton Luth ne me refuse.
J'ai souvenance que tes mains
Jeune Garçon me couronnérent.
Quand j'eus mâché les lauriers saints
Que tes compagnes me donnérent.
Mais or, par le commandement
Du Roi, la lyre j'abandonne,
Pour entonner plus hautement
L'Airain enroué de Bellonne.

Toutefois, ains que de tenter
L'Instrument de telle Guerriere,
Encourage-moi de chanter
Pour adieu cette Ode derniere:

Et il a fait plusieurs Odes depuis ce tems-là.

Malherbe avoit fait de grands sermens, entre les mains des Muses, de ne plus faire de vers après qu'il auroit célébré la Reine Marie de Médicis:

Non, Vierges, non, je me retire
De tous ces frivoles discours:
Ma Reine est un but à ma lyre
Plus juste que nulles amours.
Et quand j'aurai, comme j'espére,
Fait ouïr du Gange à l'Ibére
Sa louange à tout l'Univers,
Permesse me soit un Cocyte,
Si jamais je vous sollicite
De m'aider à faire des vers:

Et depuis ce tems-là il a fait un nombre infini de Vers.

Mr. Hallé de Caen a dit dans un de ses Poëmes, par lequel il invite les Poëtes à faire des vers sur l'immaculée Conception de la Vierge,

Hac Mariana tenus fuerint Epinicia, nostris
Cantibus emodulata, ob partas de Styge palmas,
Calcatum & Stygii Caput obtritumque Draconis.

Jam

Jam me grandævum, cessare in carmina tempus,
Atque vale castis æternum dicere Musis.
Fessus ego hic plectrum, citharamque, artemque repono:

Et depuis ce tems-là il a fait un grand nombre de vers sur le même sujet.

Mr. Saralin ayant été accusé d'avoir fait des vers contre le Cardinal Mazarin, fit de grands sermens de ne faire jamais de vers. C'est le sujet de l'Elégie Latine que j'ai adressée à Mr. le Prince Louïs de Bourbon. Voici l'endroit de cette Elégie qui regarde cette particularité:

Ille tuus Vates, nostri Saracenus amores,
Cujus Amor versus & Venus ipsa canit,
Heu! Solitam abjecit juratus Appollinis artem,
Fregit & iratâ plectra canora manu.
Ah quoties, & qua, mittebat carmina nobis,
Per ludum reddens mutua, perque jocum?
Nunc canimus surdo: scopulis taciturnior ipsis,
Menagio reddit carmina nulla suo.
Si potui placuisse tibi, jurantia verba
(Namque potes) solitum pondus habere vetâ.
Divini celeres Vatis perjuria ventos
Per mare, per terras irrita ferre jubes.

Et depuis ce tems-là il a fait un grand nombre de vers.

Mr. Corneille avoit protesté publiquement qu'il ne feroit plus de Piéces de Théatre: Et quelques années après, aiant été prié par Mr. Fouquet, Surintendant des Finances, de faire l'Oedipe, il le fît: & il a fait ensuite plusieurs autres Tragédies.

Mr. Santeuil, de Saint Victor, a protesté hautement dans la Dédicace de ses Hymnes à Mr. Pélisson qu'il ne feroit plus de vers sur des matiéres profanes, & depuis ce tans-là il en a fait un très-grand nombre.

Mr. de la Fontaine avoit juré hautement qu'il ne feroit plus de Contes en vers: & deux jours après il recommança à en faire. C'est ce que nous apprenons de cet endroit de son Conte de la Clochette:

O combien l'homme est inconstant, divers,
Foible, léger, tenant mal sa parole!
J'avois juré hautement en mes vers
De renoncer à tout conte frivole.
Et quand juré? C'est ce qui me confond.
Depuis deux jours j'ai fait cette promesse.
Puis fiez-vous à Rimeur qui répond
D'un seul moment.

Encore une fois: il n'y a jamais eû de Poëte qui n'ait fait des vers après avoir dit qu'il n'en feroit plus.

CXVII.

CXVII.

Justification des Vers de Galanterie que j'ai faits après avoir protesté que je n'en ferois plus.

MAis j'ai protesté dans une de mes Elégies Latines, que je ne ferois plus de Vers de Galanterie: & j'ai continué d'en faire. *Nous voyons*, dit Mr. Baillet, *que Mr. Menage est retourné à ses premiéres habitudes peu de tems après avoir formé sa Componction Chrétienne:* (il parle d'un de mes Madrigaux Italiens, intitulé *Christiana Compunzione*) *& qu'il est retombé dans les mêmes engagemens qu'il nous avoit dépeints comme fort criminels. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une Elégie Latine, où le repentir l'ayant repris une seconde fois, il témoigne pour ce coup être entiérement converti: se trouvant chargé d'une nouvelle confusion de voir que sa vieillesse n'étoit pas moins embarassée dans ce commerce que l'avoit été sa jeunesse. Il demande ensuite à son Evêque, au Médecin de son ame, qu'il le réduise en pénitence: qu'il le mette dans le sac & sous la cendre: qu'il lui ordonne des jeûnes, des disciplines, & tout ce qu'il voudra: qu'il est préparé à tout. On s'imagineroit peut-être que Mr. Ménage a fait des crimes énormes, parce que son humilité lui fait demander d'être confondu parmi les scélérats. Cependant Mr. Ménage a toujours mené une vie irréprochable aux yeux des hommes. Il a toujours vêcu*

vêcu avec honneur. Et lui-même, tout abandonné qu'il eſt à la componction de ſon cœur, n'eſt pas aſſez hardi pour oſer dire qu'il ait jamais fait d'autre mal en public que d'avoir fait des vers trop libres & trop galans, & d'avoir contrefait l'Amant. C'eſt donc de ſes vers dont il s'accuſe, & dont il veut faire pénitence : jugeant avec toutes les perſonnes judicieuſes, que ce ne ſont pas toujours les Piéces les plus diſſolues qui corrompent davantage les mœurs : ſoit parce qu'on eſt en garde contre le poiſon qu'elles préſentent à découvert : ſoit parce qu'il n'y a que ceux qui ſont déja corrompus qui les liſent : mais que celles qui renferment le poiſon ſous des expreſſions chaſtes & innocentes, ſont beaucoup plus criminelles. De ſorte que ſi depuis cette déclaration publique Mr. Ménage eſt encore retombé dans ſes anciennes habitudes, qui eſt celui qui aura le cœur aſſez dur pour n'être point touché de la foibleſſe de l'homme?

Quelle rage? quelle fureur? Mais à quel propos Mr. Baillet dit-il de moi toutes ces choſes injurieuſes? Son deſſein eſt de faire un Livre des Jugemens des Savans ſur les principaux Ouvrages des Auteurs. Il proteſte en plus d'un endroit de ſon Livre qu'il n'y dit rien de ſa tête. Ce ſont ſes termes: Y a-t-il ũ quelques Savans qui m'ayent accuſé dans leurs Ouvrages comme d'un crime, d'avoir fait des vers trop libres & trop galands, & d'avoir contrefait l'Amant? Mr. Hallé de Caen au contraire a loué l'honnêteté de mes vers:

——— *Vir factus ad unguem*
Menagius : Musæ Andino cui molle decorumque
Andini annuerunt Vatis, teneræque pudicæ
Naſonis veneres.

C'eſt ce qu'il a dit de moi dans ſon Poëme ſur la mort du Pere Bourbon. Mr. Baillet dit que je demeure d'accord moi-même de ce crime dans une de mes Elégies Latines ; cette Elégie eſt celle que je fis, en retournant dans ma patrie, d'où j'avois été abſent pendant vingt ans. Je prans droit par les charges. Et pour cela, je ſupplie mes Lecteurs de trouver bon que je produiſe ici l'Elégie dont eſt queſtion. La voici :

ÆGIDIUS MENAGIUS POST ANNOS XX. PATRIAM REVISENS.

Salve, &c.

Où eſt-il dit dans cette Elégie que c'eſt pour avoir fait des vers trop libres & trop galans, & pour avoir contrefait l'Amant, que j'ai demandé à mon Evêque d'être mis en penitance ? Ces vers,

Et mea non umquam nugari deſiit ætas :
Et nondum luſus, deſeruique jocos :

comprennent une expreſſion générale : qui ne veut dire autre choſe, ſinon que j'avois badiné toute ma vie ; & qu'à l'âge où

où j'étois, qui approchoit de soixante ans, je n'avois pas même encore tout-à-fait renoncé aux badineries. Cette expression ne comprent pas plutôt mes écrits que mes actions : plutôt mes vers que ma prose: plutôt mes vers Erotiques, pour user du terme de Mr. Baillet, que mes vers Satiriques.

Que si Mr. Baillet dit que j'ai protesté dans cette Elégie de ne plus écrire sur des sujets profanes,

——— *Vita quodcumque sequetur,*
Hoc tibi, summe parens, hoc tibi, Christe, dico.

Et que je n'ai pas laissé cependant depuis ce tems-là, d'écrire des choses galantes, je lui demanderai, si ayant promis à Dieu de ne plus retomber dans quelque peché mortel, il n'y est point retombé: car qui est l'homme qui ne péche point? Il n'y a guere de Poëte Chrétien qui n'ait fait quelques vers de dévotion, dans lesquels il n'ait promis à Dieu de ne plus faire de vers profanes, & qui n'en ait fait nonobstant cette promesse. Monsieur Godeau, Evêque de Grasse, que je nomme par honneur; après avoir protesté publiquement qu'il ne feroit plus que des vers de dévotion, non seulement a fait un grand nombre de vers profanes, mais il a même fait des vers de galanterie, comme je le ferai voir au chapitre dernier de ces Remarques. Monsignor della Casa, Archevêque de Bénévent, après avoir fait ce beau Sonnet de dévotion,

οὐκ ἀναμάρτητος, dit Marc Aurèle.

Io,

Io, che l'età ſolea viver nel fango,
Oggi, mutato il cor da quel ch'i' ſoglio,
D'ogni immondo penſer mi purgo e ſpoglio;
E'l mio lungo fallir correggo, e piango.

Di ſeguir falſo duce mi rimango.
A te mi dono, ad ogni altro mi toglio.
Nè rotta nave mai partì da ſcoglio
Si pentita del mar, com' io rimango.

E poich' al mortal riſchio è gita invano,
E ſenza frutto i cari giorni à ſpeſi
Queſta mia vita, in porto ormai l'accolgo.

Reggami per pietà tua ſanta mano,
Padre del Ciel: che poich' a te mi volgo,
Tanto t'adorerò quant' io t'offeſi.

Il a fait enſuite un très grand nombre de vers d'Amour.

Malherbe dans le Sonnet qu'il a fait ſur les Oeuvres Spirituelles de Mr. du Maine, a dit,

Je renonce à l'amour, je quite ſon empire;
Et ne veux point d'excuſe à mon impiété;
Si la beauté des Cieux n'eſt l'unique beauté
Dont on m'orra jamais les merveilles écrire.

Et il a fait enſuite un nombre infini de vers d'Amour.

Le Pere Vavaſſeur de la Compagnie de Jéſus avoit fait ſerment de ne plus faire de vers

vers sur des matiéres profanes, & sur des personnes vivantes: comme il paroît par cet endroit de son Elégie sur la mort du Pere Bourbon:

O mihi tot longos tractari, Musa, per annos
Desita, jamque procul jussa valere, redi.
Sæpe ego vivorum juravi facta flere:
Sæpe loqui nostris nil, nisi sacra, modis.
Nec mutor: sacer est Vates, & mortuus: huic me
Justa, licèt serus, solvere jussit amor.

Et depuis ce tems-là il a fait un nombre infini de vers sur des matiéres profanes & sur des personnes vivantes. Il y a mille autres semblables exemples dans les Poëtes Chrétiens de toute sorte de matiéres.

Je reviens à mon Elégie. Quoique je n'aye pas suivi ponctuellement la résolution que j'avois prise de ne plus travailler sur des sujets profanes, il ne s'en faut pourtant guére que je ne l'aye suivie. J'ai fait depuis ce tems-là une Epigramme pour mettre sous l'image de St. Bruno: j'ai fait (1) un Epitaphe Chrétien pour Guionne Ménage ma sœur: j'ai fait une Hymne à la Vierge: j'ai fait une Elégie à Mademoiselle le Fêvre, qui est aujourd'hui Madame Dacier, pour la convier de se faire

¶ 1. On dit plutôt aujourd'hui *Epitaphe Chrétienne*. M. Ménage a dit de même pag. 531. *Epitaphe imprimé* pour *imprimée*.

faire Catholique. J'ai fait une Epigramme sur ma réconciliation Chrétienne avec Monsieur Chapelain. J'ai fait des vers à la louange du Pape, au sujet de la levée du Siége de Vienne. J'ai fait des vers pour le Roi au sujet des Temples des Huguenots qu'il a démolis. Il est à remarquer que mes Poëmes n'ont pas été imprimez par l'ordre du tans qu'ils ont été faits.

Mais quoique je ne me trouve pas coupable du crime dont m'accuse ici Mr. Baillet, & que je sois comme assuré que jamais mes vers n'ont fait pécher mes Lecteurs du côté de l'amour, je demeure d'accord que je suis un grand pécheur, & que je suis coupable envers Dieu de plusieurs crimes considérables, & beaucoup plus considérables que celui dont m'accuse ici Mr. Baillet.

CXXXIII.

Justification des Vers que j'ai faits dans un âge avancé.

J'Ai dit dans la derniére de mes Epigrammes Latines, que c'est une vilaine chose qu'un vieux Poëte. *Turpe senex Vates.* J'ai dit la même chose dans mon Elégie à Mr. de Sorbiere.

Desine, Sorberi, nos poscere desine versus:
Lustra decem Musas eripuêre mihi.
Scilicet Aonidum juvenes chorus ille Sororum
Diligit, & surda respicit aure senes.

Fron-

Frondibus æternis canos ornare capillos
Ipse fugit flavis pulcher Apollo comis.
Dedecet incanum calamo trivisse labellum.
Turpe senex Miles: turpe Poëta senex.

J'ai dit dans mon Elégie à Mr. Grævius sur la mort de Mr. Heinsius,

Heinsiadæ mortem, Heinsiadæ mihi funera narras:
Et tu me carmen scribere, amice, jubes.
Singultus inter, gemitus inter, lacrimasque,
Dulce queat quisquam concinuisse melos?
Cantatrix cœlum poscit Philomela serenum.
Turbati ripam fluminis odit olor.
Et tuus horribilis, GRÆVI, *mihi nuncius omnes*
Expulit ex omni pectore lætitias, &c.
Scribere me carmen sineret dolor, haud sinit ætas.
Jam mihi bis septem lustra peracta seni.
Scandere me prohibent divini culmina montis,
Infirmique pedes, invalidumque latus.

Et j'ai dit dans mon Ode Anacréontique à Messieurs de Court & Dacier,

Καλὴ φίλων ἑταίρων
Ξυναρὶς, ὦ ἑταῖροι
Ἐρασμιοὶ, ποθεινοὶ,
Μάτην με προτρέπεσθε,
Μὲ νῦν γέροντα ὑμῖν
Καλὸν μέλος ποιῆσαι,

Μῦ-

Μᾶται, κόραι, ποιητὰς
Γέροντας ἐ φιλᾶσι.
Κατασέρειν ῥόδοισι
Φοῖβος ὁ χρυσοχαίτης
Φεύγει κάρηνα λευκά.
Καλὸν μέλος ποιῆσαι
Καλὸν νέοις ἐρασαῖς.
Αἰσχρὸν, γέρων ἐράστης.
Αἰσχ;ὸν, γέρων ποιητής.

Mr. Baillet se sert de ces deux prémiers endroits de mes Poëſies, pour me convaincre par mon propre témoignage d'avoir fait une vilaine action; ou du moins une action indécente; en fesant des Vers dans un âge avancé. Je réponds à Mr. Baillet, que dans un autre endroit j'ai loué les Poetes vieillards: c'eſt dans mon Elégie à Mgr. le Daufin:

Tu vatem ne ſperne ſenem, matura Senectus
Culta magis condit carmina, docta magis.
Dulcior occidui fulget lux languida Phœbi:
Dulciùs & cantat mox moriturus olor:

Et que les Poëtes & les Orateurs diſent ſouvent en différents endroits des choſes contraires les unes aux autres, ſelon ce qui fait à leur propos. *Nos, Poëtarum more, utì ſe res dederit, ita, vel populi, vel eruditorum hominum ſententiam noſtro quodam jure ſequimur: atque aliàs, ſi ſit opus, aliter de eadem dicimus*, dit l'excellent Monſignor della Caſa, Archevêque

que de Bénévent, dans une de ſes Lettres à Victorius. Et Euſtathius ſur le vers 181. du ſegond Livre de l'Odyſſée & ſur le 243. du douziéme de l'Iliade, a remarqué qu'Homere avoit dit en ces endroits des choſes touchant les augures, qui étoient contraires à celles qu'il avoit dites ailleurs : ce qu'il appelle τὸ ἀμφοτερόγλωσσον. J'ai donc dit en ces prémiers endroits de mes Poëſies que je viens d'alléguer, que c'étoit une vilaine choſe qu'un vieux Poëte, parce que cela feſoit à mon ſujet: mais cela n'empêche pas que je ne puiſſe dire ailleurs le contraire ſi l'occaſion s'en préſante: & particuliérement étant véritable qu'il y a un million de Poëtes illuſtres qui ont fait des vers dans leur vieilleſſe, avec approbation de tout le monde. Tous les anciens Poëtes de profeſſion, & Grecs & Latins, ont fait des vers toute leur vie: Mr. Baillet en demeure d'accord: Sophocle étoit dans une extrême vieilleſſe, quand il fit ſon Oedipe Colonée. Saint Grégoire de Nazianze, qui étoit un Pere de l'Egliſe, a fait des vers toute ſa vie. Pétrarque, le Bembe, le Molſa, l'Arioſte, le Taſſe, le Guarin ont fait des vers toute leur vie: peu de tans avant ſa mort Pétrarque fit ces vers pour ſon Epitaphe.

Frigida Franciſci tegit hic lapis oſſa Petrarcæ.
Suſcipe, Virgo parens, animam; ſate Virgine, parce:
Feſſaque jam terris, cœli requieſcat in arce.

Mellin de St. Gelais a fait des vers toute

te sa vie : & il fit cette Epigramme en mourant :

Barbite, qui varios lenisti pectoris æstus,
Dum juvenem nunc spes, nunc agitabat amor,
Perfice ad extremum ; rapidæque incendia febris,
Quâ potes, infirmo fac leviora seni.
Certe ego te faciam, superas evectus ad oras,
Insignem ad Citharæ sidus habere locum.

Le Casa a fait des vers toute sa vie. Parmi ses Lettres Italiennes que j'ai manuscrites, il y en a une qui commence de la sorte, *Io credo ch' io farò Sonetti venti cinque anni, o trenta, poi che io sarò morto.* Dorat, Ronsard, Baïf, Belleau ont fait des vers toute leur vie. Et Ronsard, selon le témoignage de Binet & du Président de Thou, en fit un moment avant sa mort. Voyez ci dessous au chapitre dernier. Les deux Scaligers ont fait des vers toute leur vie : & Jules Scaliger en fit le jour même de sa mort. Beze avoit 82. ans qu'il faisoit encore des vers. Desportes a fait des vers toute sa vie. Et ce qu'a écrit Mr. Baillet sur le témoignage de la Croix du Maine, qu'il renonça à la Poësie avant que de pouvoir passer pour vieillard, est très-faux. Il fit ses Psaumes dans un âge avancé. Le Cardinal du Perron, son intime, le dit en termes exprès dans le Perroniana. Voici l'endroit : *La moindre chose de tout ce que Mr. de Tiron a fait, ce sont ses Psaumes. Cela vient de ce qu'il*

étoit en ſa vieilleſſe. Le Préſident de Thou a fait des vers toute ſa vie: & il en fit ſur ſa maladie un peu avant ſa mort. Paſſerat a fait des vers toute ſa vie: & il fit ſon Epitaphe un peu avant ſa mort. Malherbe a fait des vers toute ſa vie, comme il l'a témoigné lui-même par cette Stance ſi célébre,

Les puiſſantes faveurs dont Parnaſſe m'honore,
Non loin de mon berceau commancérent leur cours.
Je les poſſédai jeune, & les poſſéde encore
A la fin de mes jours.

Mr. Maynard a fait des vers toute ſa vie: comme il paroît par ce quatrain,

En cheveux blancs il me faut donc aller
Comme un enfant tous les jours à l'Ecole.
Que je ſuis fou d'apprendre à bien parler,
Lorſque la Mort vient m'ôter la parole,

Abraham Ravaut, dit *Remi*, du village de Remi, lieu de ſa naiſſance, dans le voiſinage de Gournai, au Diocéſe de Beauvais; ce que Mr. Baillet a appris de ceux à qui je l'avois appris; fit ſon Epitaphe en vers le jour de ſa mort. Cet Epitaphe eſt imprimé dans ſes Poëſies. Gombaud a vécu près de cent ans; & il a fait des vers juſqu'à ſa mort. Mr. de Racan, Mr. Godeau, Mr. Chapelain, Mr. de Balzac, Antoine Hallé, l'Abbé de

de Boisrobert, le Pere Bourbon, Madelenet, ont fait des vers toute leur vie. Le Pere Vavaſſeur a fait des vers toute ſa vie. Le Pere Labbe fit des vers peu de tans avant ſa mort; au ſujet deſquels le Pere Commire a fait ces beaux Hendécaſyllabes:

Dum venis furit æſtuoſa febris,
Et lentis coquit ignibus medullas,
Labbeus canit, & ſuos tenellis
Mulcet hendecaſyllabis labores,
Mortiſque immemor imminentis, ore
Nil mortale ſonat.

Le Pere Pétau a preſque fini ſa vie par ces vers; qui ſont de ſon dernier Poëme à Sainte Geneviéve;

Dicebam, ſuprema mihi jam vertitur ætas,
&c.
——— ——— *Petavius ager,*
Cantabat veteris quærens ſolatia morbi.

J'allégue ces vers du Pere Petau avec ceux du Pere Commire, pour répondre aux railleries que Mr. Baillet fait de moi, au ſujet des vers que j'ai fait dans un âge avancé: diſant que je tiens bon contre la vieilleſſe, & que je veux mourir en chantant. Germain Vaillant, Abbé de Pimpont, a fait des vers toute ſa vie. Et comme l'a écrit Sainte Marthe, dans ſon Eloge, ni ſa dignité de Conſeiller du Parlement de Paris, ni celle d'Evêque d'Orléans,

léans, ne l'empêchérent point de cultiver les Muſes. Scévole de Sainte Marthe à l'âge de 87. ans fit une Epigramme ſur le Livre de Théophraſte Renaudot du ſoin des pauvres. Cette Epigramme eſt imprimée dans les Oeuvres de Scévole de Sainte Marthe; avec cette Note: *propria manu: dum annum ageret octogeſimum ſeptimum, IV. Januarii, M. DC. XXIII.*

Monſieur Patris a vécu 80. ans, & il a fait des vers toute ſa vie. Et deux jours avant ſa mort il fit ces vers ſi célébres:

Je ſongeois cette nuit que de mal conſumé
Côte à côte d'un pauvre on m'avoit inhumé,
Et que n'en pouvant pas ſoufrir le voiſinage
En mort de qualité je lui tins ce langage:
Retire toi Coquin, va pourrir loin d'ici,
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainſi:
Coquin! ce me dit-il d'une arrogance extrême,
Va chercher tes coquins ailleurs, Coquin toi-même,
Ici tous ſont égaux, je ne te dois plus rien,
Je ſuis ſur mon fumier, comme toi ſur le tien.

Mais ma principale défanſe à l'égard de l'accuſation qu'a formée ici contre moi Mr. Baillet, c'eſt que la Poëſie a toujours été la moindre de mes occupations, comme il paroît par le grand nombre d'Ouvrages que j'ai faits en proſe, & que je n'ai fait des vers que par divertiſſement.

CXXXIV.

CXXXIV.

Justification de ce que j'ai dit dans mes Hendécasyllabes sur le Livre de Mr. Baillet, que Mr. Baillet avoit maltraité le Pere Sirmond.

J'Ai dit dans mes Hendécasyllabes sur le Livre de Mr. Baillet qu'il avoit maltraité dans son Livre les plus célébres Ecrivains de France.

Queis assurgere debet, eruditos
Carpit, vellicat, & lacessit omnes;
Pindi nomina magna Gallicani
Ridet Salmasios, Valesiosque.
Ridet Petavioque, Labbeoque.
Te ludos quoque fecit, Harduine:
Nec, Sirmonde, tibi, ô scelus! pepercit.

Mr. Baillet prétant que je lui ai imposé à l'égard du Pere Sirmond: car pour le Pere Pétau, le Pere Labbe, le Pere Hardouin, Mr. de Saumaise, & Mr. de Valois, il ne dit point que je lui aye imposé. Voici les choses desobligeantes qu'il a dites du Pere Sirmond:

Page 274. Tome 2. Partie 2. *Comme le Pere Sirmond étoit homme aussi bien que Petrus Aurelius, il laissa échaper à sa modestie quelques termes rudes & choquants, que la chaleur & le ressentiment lui dérobérent, & qui pensérent donner quelque atteinte à sa réputation, & lui faire per-*

dre quelque chose de la bonne opinion que le Public avoit euë jusqu'alors de sa modération & de son honnêteté.

Et page 275 *Le Pere Pétau étoit, sans contredit, le plus savant homme de toute la Societé des Jésuites. Il passoit non seulement le Pere Sirmond, mais encore Mr. de Saumaise de plusieurs coudées.* Remarquez qu'il fait ici Mr. de Saumaise plus savant que le Pere Sirmond, & qu'il a traité ailleurs Mr. de Saumaise d'ignorant en toutes sortes de Sciences. Voyez cidessus le chapitre 2. de ces Remarques.

Et page 277. *Mr. le Prémier Président de Lamoignon faisant quelquefois réflexion sur les défauts du Pere Pétau, disoit qu'il auroit volontiers préféré la médiocrité du Pere Sirmond avec son humeur facile & commode, à la profondeur & la vaste étendue de l'érudition du Pere Pétau, accompagnée de cette humeur austere & farouche, qui le rendoit presque inaccessible, & par conséquent moins utile au Public que le Pere Sirmond.* Mr. le Prémier Président de Lamoignon se connoissoit trop bien en érudition, pour dire que celle du Pere Sirmond étoit médiocre. Et je mets en fait que Mr. le Prémier Président de Lamoignon n'a jamais rien dit de semblable du Pere Sirmond: ce qui seroit un blasphéme. C'a été chez le Pere Sirmond que j'ai vu la prémiere fois, Mr. le Prémier Président de Lamoignon. Il étoit en ce tems-là Conseiller au Parlement. Et comme nous avions fait connoissance chez le Pere Sirmond, & si je l'ose dire, amitié, nous

nous

nous entretenions souvent du Pere Sirmond. Et en me parlant du Pere Sirmond & du Pere Pétau, Mr. le Prémier Président de Lamoignon m'a dit plus d'une fois, que le Pere Pétau avoit plus d'étendue de savoir que le Pere Sirmond, mais que le Pere Sirmond avoit plus de jugement, & qu'il savoit mieux ce qu'il savoit : & qu'il aimeroit mieux être le Pere Sirmond que le Pere Pétau. Il a dit la même chose au Pere Rapin : dont le Pere Rapin a rendu témoignage chez moi en présence de plusieurs personnes.

A la même page : *Le Pere Sirmond & le Pere Pétau étoient souvent en différant ensemble. Et comme un jour un de leurs Confreres* (le Pere Talon) *qui aimoit à rire, les eut surpris au foyer public, disputant seuls, sans témoins, & se querellant tout de bon, il ne put s'empêcher de s'écrier qu'il avoit trouvé le Calepin & le Polyanthée brouillés l'un avec l'autre.* Ce conte est ridicule : car il est ridicule de traiter de Grammairiens les deux prémiers Théologiens de l'Europe. Je remarquerai ici en passant, qu'il faut dire *Polyanthéa*, & non pas *Polyanthée*.

Je prens la liberté de demander ici à mes Lecteurs, si toutes ces choses desobligeantes que Mr. Baillet a dites du P. Sirmond, n'ont pas pu m'engager à dire que Mr. Baillet n'avoit pas même pardonné au Pere Sirmond. *Nec, Sirmonde, tibi, ô scelus ! pepercit.* Cependant Mr. Baillet me traite, au sujet de ces vers, de Vieillard

lard qui radote Voici ſes termes:

Il n'y a point d'Auteurs dans tout mon Recueil dont j'aye tâché de relever le mérite avec plus d'inclination & de plaiſir, que le Pere Sirmond; quelque Tome que l'on en veuille ouvrir, on y découvrira aiſément le ſoin particulier que j'ai eu de marquer en toutes rencontres les grands ſentiments d'eſtime & de vénération dont j'ai toujours été pénétré à ſon égard, depuis que j'ai commencé à lire ſes Ouvrages. Mes Adverſaires qui prétendent que j'ai fait cela gratuitement & ſans leur ordre, ne m'en veulent pas tenir compte: & ils ont raiſon, puiſque je n'ai rien fait pour eux en ce point. Néanmoins je ne penſe pas qu'on puiſſe les excuſer d'être tombez dans un des vices les plus ordinaires aux mauvais Critiques, lorſqu'ils ont voulu me chicaner ſur un mot dont ils ont cru pouvoir employer l'ambiguité pour me faire un procès. Mais quoique je n'aye pas ſongé à prendre des précautions contr'eux ni contre les autres chicaneurs quand j'ai dit que quelqu'un avoit jugé la médiocrité du Pere Sirmond préférable à la profondeur & à la vaſte étendue de l'érudition du Pere Pétau, *le mot de* médiocrité *ne laiſſe pas de ſe trouver à l'épreuve de leur Critique. Car ſi ces Meſſieurs n'ont point encore oublié ce point de leur Grammaire, il ne tiendra qu'à eux de nous dire que la médiocrité n'eſt autre choſe qu'un juſte milieu entre le trop & le trop peu. C'eſt une vertu ſi rare parmi les Savans, qu'il eſt plus aiſé de les trou-*

trouver à quelqu'une des extrémitez de la Science, que de les voir toucher ce milieu qui ne consiste que dans un point. C'est une vertu qui est le centre de toutes les autres, & qui semble même en être la mesure. Elle a toujours été en très-grande consideration parmi les Anciens comme parmi nous : son prix n'a point été moins connu des Païens que des Chrétiens. Ces Messieurs qui sont Gens de Lettres, pourroient nous apprendre que c'est cette médiocrité dont Horace a fait de si grands éloges ; que c'est elle qu'Aulugelle a louée dans Térence, quand il l'a opposée à l'abondance de Pacuvius & à la sécheresse de Lucilius, & quand il a relevé l'avantage qu'il avoit d'être au milieu de ces extrémitez : que c'est celle qui a tant servi à distinguer Virgile d'avec Homére, & qui a porté le Pere Rapin, & Jules Scaliger avant lui, à donner la préséance au Poëte Latin sur le Grec : que c'est celle que Mr. de Balzac appelle toute d'or, toute pure, & toute brillante, *& qu'il estime plus que le genre sublime dans les Comédies de Térence, d'Arioste*, &c. *Ils ne trouveront donc pas mauvais que ce soit aussi celle qu'un Magistrat qui n'étoit pas, ce me semble, suspect de mauvais goût, a jugé préférable dans le Pere Sirmond à toute l'immensité du Pere Pétau, pour les raisons que j'ai marquées lorsqu'il en étoit question. Ainsi je n'ai pas sujet de craindre que le plus capable de tous mes Censeurs, avec toute sa suffisance & toute sa présomption, puisse venir à bout de persuader au Public que ce que j'ai dit de*

la médiocrité du P. Sirmond, soit un éloge médiocre, dès qu'elle l'éleve au-dessus au mérite du Pere Pétau : qui paroît infini d'ailleurs lors qu'on le considére à part, ou qu'on l'oppose à d'autres qu'au P. Sirmond. Après cela, je ne voi pas avec quelle confiance un Poëte plusque septuagénaire s'est imaginé pouvoir obtenir dispense d'âge & de sagesse, pour dire à mon sujet,

Nec, Sirmonde, tibi, ô scelus! pepercit.

La médiocrité du Pere Sirmond, dans ce que fait dire Mr. Baillet à Mr. le prémier Président de Lamoignon, étant opposée à la profondeur & à l'étendue de l'érudition du Pere Pétau, doit s'entendre incontestablement d'une médiocrité d'érudition. Et tout ce lieu commun que débite ici Mr. Baillet au sujet de la médiocrité en général, est si ridicule, si impertinent, & si puéril, qu'il ne mérite pas de réponse : & c'est assez l'avoir réfuté, que de l'avoir produit.

CXXXV.

Contradiction de Mr. Baillet au sujet de mes vers. Le Style des Eglogues, peut être quelquefois élevé.

MOnsieur BAILLET, après avoir dit que je n'ai pu m'élever dans mes vers au-dessus du caractére médiocre, dit ensuite, en parlant de mon Eglogue intitulée CHRISTINE: *Les pensées y sont nobles:*

nobles & hautes, les vers pompeux & magnifiques: & plus même que cette sorte de Poëſie ne le permet: parceque le véritable caractére de l'Eglogue doit être ſimple & proportionné à la portée des Bergéres & à la baſſeſſe des Cabanes: au lieu que Mr. Ménage le rend ſuperbe & ſomptueux juſqu'à le rendre propre pour les Héroïnes & pour les Palais: en quoi on prétend qu'il a abuſé de l'exemple de Virgile: parce qu'encore que ce Poëte, ſoit élevé dans ſa IV. ſa VI. & ſa X. Eglogue, il y a toujours gardé une médiocrité qui ſe fait beaucoup diſtinguer de l'Enéide. Si Mr. Baillet m'avoit fait cette objection de ſon chef, je n'y répondrois pas: car j'ai proteſté en pluſieurs endroits de ces Remarques que je lui abandonnois tous mes écrits, & que je demeurois d'accord généralement de toutes les choſes qu'il y trouvoit à dire. Mais comme il me fait cette objection ſous le nom de Monſieur Boileau, je veux y répondre.

Il eſt vrai que le ſtyle des Eglogues doit être bas. Mais comme la Comédie éleve quelquefois ſa voix, l'Eglogue éleve auſſi quelquefois la ſienne; *Paulò majora canamus*, dit Virgile, dans une de ſes Eglogues. *Nè già ſuona la mia ſampogna umil come ſoleva: Ma di voce più altera e più ſonora, Emula delle trombe, empie le Selve*, dit le Taſſe dans ſon Amynte. De dix Eglogues que Virgile a faites, il y en a trois de haut ſtyle: Théocrite, Bion & Moſchus ont auſſi fait des Idylles d'un caractére élevé. Sannazar a fait une Eglo-

gue du même ſtyle. C'eſt celle qui commence par ces mots,

Nunc primùm notas velis majoribus undas
Currimus.

Il faut voir préſentement ſi mon Eglogue eſt plus élevée que ces trois de Virgile dont je viens de parler ; & ſi j'ai abuſé de l'exemple de ce grand Poëte comme le dit Mr. Boileau. Pour cela, je ſupplie mes Lecteurs de conférer mes vers avec ceux de Virgile. Voici ceux de Virgile, de l'Eglogue quatriéme:

Sicelides Muſæ, paulò majora canamus, &c.
Ultima Cumæi venit jam carminis ætas:
Magnus ab integro ſeclorum naſcitur ordo:
Jam redit & Virgo, redeunt Saturnia regna:
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.
Tu modò naſcenti puero, quo ferrea primùm
Deſinet, ac toto ſurget gens aurea mundo,
Caſta fave, Lucina: tuus jam regnat Apollo.
Teque adeo decus hoc ævi, te Conſule, inibit
Pollio: & incipient magni procedere menſes.
Te duce, ſi qua manent ſceleris veſtigia noſtri,
Irrita perpetua ſolvent formidine terras.
Ille Deûm vitam accipiet, Diviſque videbit
Permixtos Heroas, & ipſe videbitur illis:
Pacatumque reget patriis virtutibus orbem. &c.
Pauca tamen ſuberunt priſcæ veſtigia fraudis,
Quæ tentare Thetin ratibus, quæ cingere muris
Oppida, quæ jubeant telluri infindere ſulcos.

Alter

Alter erit tum Tiphys, & altera quæ vehat Argo
Delectos Heroas. Erunt etiam altera bella,
Atque iterum ad Trojam magnus mittetur Achilles.
Hinc, ubi jam firmata virum te fecerit ætas,
Cedet & ipse mari vector: nec nautica pinus
Mutabit merces: omnis feret omnia tellus. &c.
Aggredere ô magnos (aderit jam tempus) honores;
Cara Deûm soboles, magnum Jovis incrementum!
Adspice convexo nutantem pondere mundum,
Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum:
Adspice, venturo lætentur ut omnia sæclo.

Voici ceux de la sixiéme.

Nec tantum Phœbo gaudet Parnassia rupes?
Nec tantùm Rhodope mirantur & Ismarus Orphea.
Namque canebat, uti magnum per inane coacta
Semina, terrarumque, animæque, marisque fuissent,
Et liquidi simul ignis: ut his exordia primis
Omnia, & ipse tener mundi concreverit orbis:
Tum durare solum, & discludere Nerea ponto
Cœperit, & rerum paulatim sumere formas.
Jamque novum terræ stupeant lucescere Solem:
Altius atque cadant summotis nubibus imbres:

Incipiant silvæ tùm primùm surgere, cumque
Rara per ignotos errent animalia montes.
Hinc lapides Pyrrhæ jactos, Saturnia regna,
Caucaseaque refert volucres, furtumque Promethei.
His adjungit Hylam, nautæ quo fonte relictum
Clamassent. &c.

Voici ceux de la dixiéme.

Nunc insanus amor duri me Martis in armis.
Tela inter media atque adversos detinet hostes.
Tu procul à patria (nec sit mihi credere) tantum
Alpinas, ah dura, nives & frigora Rheni,
Me sine, sola vides. &c.
Interea mistis lustrabo Mænala Nymphis,
Aut acres venabor apros. Non me ulla vetabunt
Frigora Parthenios canibus circumdare saltus.
Jam mihi per rupes videor, lucosque sonantes,
Ire: libet Partho torquere Cydonia cornu
Spicula.

Y a-t il rien dans l'Enéide de plus élevé que tous ces endroits de ces trois Eglogues de Virgile? Voyons maintenant les vers de mon Eglogue, où Mr. Boileau trouve trop d'élévation. Les voici:

Oui, je quite ces lieux pour ces nobles climats,

La-

La demeure autrefois des vens & des frimats,
Aujourd'hui le séjour de l'amoureuse Flore,
Plus riant que les lieux où se léve l'Aurore.
Par ses divins appas, par ses attraits charmans.
Une Nymphe céleste a fait ces changemens.

DAPHNIS.

Quelle est donc cette Nymphe en charmes si féconde,
Et qui change à son gré l'air, & la terre, & l'onde?

MENALQUE.

C'est ce nouveau Soleil, ce chéd'œuvre des Cieux,
Si vanté des mortels & si chéri des Dieux.
Cette jeune Beauté, cette Nymphe divine,
Ce miracle étonnant, l'adorable CHRISTINE:
Superbe rejeton du Monarque du Nort,
Qui fut des affligez l'asyle & le support:
De ce grand Conquérant, l'invincible GUSTAVE,
Qui fit & la Victoire & la Fortune esclave:
Et dont le bras fatal par cent combas divers,
Domtant la Germanie, étonna l'Univers.
Le Rhein vit ses combas, & jusque dans sa source
D'épouvante surpris en arrêta sa course:
Le Danube en trembla caché dans ses roseaux,

Et

Et saisi de frayeur précipita ses eaux,
Tu sais combien de fois le bruit de sa vaillance
De nos sombres vallons a troublé le silance,
Et que du bruit tonnant de ses rares exploits
Cent fois ont retenti les échos de nos Bois, &c.
Comme de ses Etats, de sa vertu guerriére
Tu sauras qu'aujourd'hui CHRISTINE est héritiére.
Jamais du Thermodon le rivage écumeux
Ne vit tant de hauts faits, ni tant d'exploits fameux,
Qu'aux rivages bruians des ondes Germaniques
Qu'aux rivages Danois, qu'aux rivages Balthiques,
Par les vaillantes mains de ses braves Guerriers,
Cette jeune Amazone a cueuilli de Lauriers.
Un jour, qui n'est pas loin, ses superbes Armées
Joindront à ses Lauriers les palmes Idumées:
Et l'on verra pâlir l'infidelle Croissant
A l'aspect lumineux de cet astre naissant.
Mais sache encor, Daphnis, que sa main adorable,
En adresse, en valeur, à nulle autre semblable,
Au milieu de la guerre & dans les champs de Mars,
Cultive les vertus & fait fleurir les Arts.

Tout

Des plus brillantes fleurs de Grêce & d'Italie,
Tout le Nort étonné voit ſon ame embellie.
Elle a de l'Orient pillé tous les tréſors:
Des Paſteurs de Solyme elle entend les accords:
Et ſon rare ſavoir, non moins que ſon courage
La fait nommer par tout la Pallas de nôtre age.
Pour voir cette Pallas le ſavant Apollon
Quitte l'onde divine & le ſacré Vallon.
Les Filles de Mémoire abandonnant la Grêce,
Et le double Sommet, & les flots de Permeſſe,
Vont habiter les monts & les rives du Nort;
Et jouïr en ces lieux d'un favorable ſort.
De mille endroits divers mille doctes Orphées
Y ſuivent à l'envi ces neuf ſavantes Fées.
Mille cygnes fameux en mille endroits épars
Vers ces lieux fortunés volent de toutes parts.
Ceux qui le long des eaux & de Loire & de Seine
Soupirent doucement leur amoureuſe peine:
Ceux qu'aux rives du Tibre on voit en cent façons
Comme des roſſignols varier leurs chanſons:
Ceux qui parent les bords & de l'Ebre & du Tage:
Ceux qui du Boriſthéne habitent le rivage:
Ceux de qui le Danube entant les doux accords:

Et ceux que la Tamise éleve sur ses bords :
Et de tout les accens de tant de voix étranges
Se forme pour CHRISTINE un concert de louanges.
Pour moi, de qui le chant n'a rien de gracieux,
Je n'usse osé, Daphnis, les suivre dans ces lieux,
Sans les ordres sacrez de l'auguste CHRISTINE,
Et les attraits puissans de sa bonté divine.
CHRISTINE, pour ouïr mes frestes chalumeaux,
Veut que dans ses vallons je garde ses troupeaux.
Qu'il me tarde, Daphnis, que je ne la contemple
Cette Reine du Nort, des Monarques l'exemple !
Animé par sa voix, échaufé par ses yeux,
On me verra porter son nom jusques aux cieux.
Tant d'aimables appas, tant de rares merveilles,
Seront le doux objet de mes pénibles veilles ;
A ses hautes vertus, à ses fameux exploits,
Je consacre, Daphnis, & ma Muse, & ma voix.

Outre que ces vers sont bien moins pompeux que ceux de Virgile que j'ai rapportez, il est à remarquer qu'ils ont été faits pour une Reine, & que la Majesté de ces per-

perſonnes demande des vers majeſtueux. Il eſt à remarquer qu'ils ſont dits par un Paſteur qui a été décrit comme un Paſteur ſavant. Il eſt à remarquer qu'ils ſont remplis de termes de Paſteurs. Et ainſi, quoi qu'ils ſoient de haut ſtyle, ils ne laiſſent pas d'être bucoliques. Et c'eſt ainſi que Virgile dans la premiére de ſes Eglogues a fait des vers pompeux avec des expreſſions de Berger:

Antè leves ergo paſcentur in æthere cervi,
Aut freta deſtituent nudos in litore piſces.

Parlons maintenant des Idylles Grecs. Il y a dans Théocrite, qui eſt le Prince des Poëtes Bucoliques, pluſieurs Idylles qui ne ſont point bucoliques: l'Idylle de Ptolomée: celui des Syracuſiennes: celui de Caſtor & de Pollux: celui de l'Epithalame d'Héleine. Bion dans ſon Idylle de l'Epithalame d'Achille & de Deïdamée fait dire à un Berger des vers, qui ſont très-magnifiques & très-ſublimes:

——— ἐχώσατο δ' ἀ Λακεδαίμων.
Πάντα δὲ λαὸν ἄγειρεν Ἀχαϊκὸν, εἰδέ τις Ἕλλην,
Οὔτε Μυκηναίων, οὔτ' Ἠλιάδος, οὔτε Λακώνων
Μεῖνεν ἐὸν κατὰ δῶμα, &c.
Λάνθανε δ' ἐν κώραις Λυκομηδίσι μῆνος Ἀχιλλεὺς,
Εἵματα δ' ἀνθ' ὅπλων ἐδιδάσκετο, &c.
Θυμὸν δ' Ἄρεος εἶχε, καὶ ἀνέρος εἶχεν ἔρωτα.

Mos-

Moſchus, dans ſon Idylle ſeptiéme, fait parler ſes Bergers d'un ton qui n'eſt pas moins haut.

Ἔσπερε, τᾶς ἐρατᾶς χρύσεον φάος Ἀφροδίτας,
Ἔσπερε, κυανέας ἱερὸν φίλε νυκτὸς ἄγαλμα,
Τόσσον ἀφαυρότερος μήνας ὅσσον ἔξοχος ἄστρων
Ἀντὶ σελαναίας τυ δίδα φάος, &c.

Son Idylle ſur la mort de Bion eſt rempli d'ailleurs d'une érudition au-deſſus de celle d'un Berger. Il y eſt parlé de Villes éloignées: de Poëtes Epiques: de Poëtes Lyriques: de Fables Héroïques: de Memnon, d'Achille, de Ménélaus, d'Hercule, & d'Orphée, deſcendant dans les enfers.

J'ajoute à toutes ces conſidérations, que cette grande ſimplicité de ſtyle bucolique pratiquée par les Anciens, n'eſt pas du goût des François: ce qui a été très-véritablement remarqué par Mr. de Longepierre dans ſa belle Préface ſur ſes Idylles. Et un Poëte François qui ſe ſerviroit aujourd'hui dans ſes Eglogues des termes de *Bouvier*, de *Vacher*, de *Chevrier*, de *Porcher*, ſeroit ſiflé.

Il paroît par toutes les choſes que je viens de dire, que ce que le Pere Rapin a dit de l'Eglogue dans ſes Réflexions ſur la Poëtique, doit être entendu avec exception. *L'Eglogue*, dit-il, *eſt une image de la vie des Bergers. Ainſi ſa matiére eſt petite, & ſon génie n'a rien de grand. Elle s'occupe à décrire les amours, les jeux, les ani-*

animosités, les jalousies, les disputes, les querelles, les intrigues, les passions, les avantures, & toutes les petites affaires des Bergers. De sorte que son caractére doit être tendre; son esprit, aisé; son expression, commune. Elle ne doit avoir rien d'exquis, ni dans ses sentimens, ni dans ses paroles, ni dans aucune de ses maniéres. En quoi les Italiens qui ont écrit en ce genre de vers, se sont trompés. Car ils veulent toujours avoir trop d'esprit, & dire les choses trop finement. Le véritable caractére de l'Eglogue est la simplicité, la pudeur, & la modestie. Ses figures sont douces: ses passions tendres: ses mouvemens tranquilles. Et quoiqu'elle puisse quelquefois être passionnée, & avoir de petits emportemens & de petits desespoirs qui ne vont à rien de fâcheux, toutefois elle n'est jamais ni fiere, ni violente. Ses narrations sont courtes: ses descriptions sont petites: ses pensées sont ingénues: ses mœurs sont innocentes: sa diction, pure: son vers, coulant: ses maniéres, unies, & tous ses discours, naturels. Car ce n'est point une grande parleuse, qui se plaise à faire du bruit. Il paroît, dis-je, par toutes les choses que je viens de dire touchant l'Eglogue, que ce qu'en a dit le Pere Rapin dans le passage allégué, doit s'entendre de la plupart des Eglogues, & non pas de toutes les Eglogues. Le Pere Rapin lui-même dans ce même Livre des Réflexions sur la Poëtique, à l'article 31. blâme les Eglogues de Mr. de Lalane, pour être sans vigueur & sans élévation. Et lui-même a fait des Eglogues

gues d'un ſtyle très-pompeux & très-magnifique.

Ingens ad lævam tollit ſe lucus : ubi omnis
Cæde madet tellus, & rorant ſanguine vepres.
Hic paſtor pugnavit : & hoc immane leonis
Cum jaculo victor ſpolium ſuſpendit ab ulmo.
Cogite oves, pueri, ſilva dedit urſus ab alta
Ingentem ſonitum, ſed quà veſtigia torquet
Bellua, ſe tollit, contrà, dextráque prehenſam.
Implicat, & molli oppreſſam diſcerpit in herba.
Stat pecus, attonitumque metu reſpectat, & horret
Hirſutumque ſupercilium, villoſaque terga.
Ducite, ut antè, greges, & reddite carmina ſilvis,
Paſtores; meritâ victorem ornate coronâ :
Nam patriæ fera monſtra iſto ſub monte peremit.
Parce tamen victor procedere : gramine in alto
Cæruleus latet anguis : habet ſub dente venenum.
Nec quidam paſtor fugit avius avia ſerpens
Afflavit tabo latè, infecitque veneno.

Et ce qui ſuit. C'eſt dans la premiére de ſes Eglogues.

Il eſt à remarquer, que de huit Eglogues que j'ai faites, je n'en ai fait qu'une d'un ſtyle élevé.

FIN de la premiere Partie du Tome VII.

Universitas
BIBLIOTHECA
Octaviensis

.a Bibliothèque
iversité d'Ottawa

Échéance

qui rapporte un volume
a dernière date timbrée
us devra payer une amen-
inq cents, plus deux cents
iaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa

Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of two cents for each additional day.